


EX
LIBRIS
AMERICAN FOUNDATION
FOR THE BLIND INC.


C 1

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1933. — N° 1

LE

VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles
7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : France : 6 Francs. — Étranger : 12 Francs

AVIS

Quelques lecteurs ne nous ont point encore adressé le montant de leur abonnement. Nous les prions de bien vouloir le faire sans retard. Les recouvrements par la Poste sont si coûteux qu'il nous faut éviter d'y recourir.

Le cinquantenaire du « Valentin Haüy »

Il y a cinquante ans que Maurice de la Sizeranne a fondé le *Valentin Haüy*.

Cet anniversaire justifierait peut-être un coup d'œil en arrière sur le chemin parcouru. Nous ne nous le permettrons que pour remercier nos fidèles abonnés. Nous en avons encore qui sont abonnés depuis l'origine. Ils ont reçu le premier numéro, et tous ceux qui ont paru depuis.

C'est vers l'avenir, vers la tâche à accomplir, que l'heure présente nous oblige à porter nos regards. Des circonstances très diverses semblent conjurées contre le travail des aveugles. Elles sont trop connues

de nos lecteurs pour que j'y revienne. Elles rendent plus urgente que jamais peut-être la tâche essentielle du *Valentin Haüy*.

Rappelons-le à sa fonction originelle. De même que le Louis Braille groupe les aveugles de bonne volonté en vue d'un effort commun, le *Valentin Haüy* a pour rôle de grouper et d'instruire les voyants de bonne volonté prêts à donner leur concours aux aveugles.

Lorsque, voici 14 ans, en 1919, j'ai assumé la direction de notre périodique, de mensuel qu'il était il est devenu trimestriel. Sous cette forme il devait être plus apte à présenter des études un peu étendues, dont le besoin se faisait sentir, soit sur des questions d'assistance, soit sur des questions psychologiques ou pédagogiques. Cette transformation ne l'a point rendu infidèle à sa mission. Elle a eu pour objet de lui permettre de la mieux remplir.

En France, où les fortunes sont moindres qu'en Angleterre, ni les dons privés, ni les subventions de l'Etat n'ont mis à la disposition des œuvres, pour soutenir le travail des aveugles, les ressources énormes dont jouissent leurs sœurs anglaises. Faute de disposer, comme en Angleterre, d'une armée de collaborateurs salariés, il nous faut l'aide de nombreux bénévoles.

Il nous faut des bénévoles qui, par leur activité bienfaisante, permettent de réserver à l'aide directe des travailleurs toutes les sommes qui seront recueillies en faveur des aveugles. Grâce à eux nous pourrons espérer pour un jour plus proche ces sursalaires dont jouissent depuis quelques années les aveugles de l'autre côté de la Manche.

Il nous faut, à travers tout le pays, un grand nombre de bénévoles, prêts à solliciter des postes pour nos organistes, à aider nos professeurs à se faire une clientèle en dépit des difficultés créées par la musique mécanique, à favoriser l'écoulement des marchandises de nos brossiers et de nos chaisiers, à placer nos masseurs, à persuader nos aveugles d'utiliser comme un levier pour le travail des allocations qui ne doivent jamais être des encouragements à la paresse.

Préparer et soutenir ce vaste effort, donner aux typhlophiles le moyen de se documenter, par là de se délivrer des préjugés sur la cécité, et d'agir en amis conscients des besoins réels des aveugles, c'est une tâche dans le *Valentin Haüy* sent toute la noblesse et mesure l'utilité.

P. Villey.

Un petit Lycéen aveugle

Bien des aveugles déjà ont dû à la bienveillance des professeurs de l'Université d'être admis dans les classes des lycées. Si nous parlons de Jean-Paul Brisson, élève de seconde au Lycée Pasteur à Neuilly, c'est que ses succès le mettent hors de pair. Son cas est un enseignement; son exemple est un encouragement. Ne laissons perdre ni l'un ni l'autre.

Jean-Paul n'avait que 4 ans et demi quand il perdit la vue. Il a donc fait ses études entièrement comme aveugle. Une mère admirablement dévouée lui sert de lectrice et de répétitrice. J'ai parlé avec plusieurs de ses maîtres : ils m'ont dit combien ils étaient frappés de son intelligence précoce et de sa réflexion concentrée, autant que de sa mémoire. Il était élève de sixième quand je l'ai connu. Il avait abordé le latin et l'allemand. Depuis il a entrepris le grec. Il a d'abord moins

mordu aux sciences qu'aux lettres. Mais Jean-Paul est un volontaire: les sciences ne sont plus en arrière.

Voici son palmarès de l'année dernière, à la fin de sa troisième. Je demande combien de lycéens pourraient en montrer un semblable.

Tableau d'honneur : prix. — *Français :* prix. — *Version latine :* prix. — *Thème latin :* accessit. — *Histoire et Géographie :* prix. — *Histoire Naturelle :* prix. — *Récitation :* prix. — *Grec :* prix. — *Allemand :* prix. — *Instruction religieuse :* prix.

« Une récompense spéciale est accordée à l'élève Brisson, Jean-Paul qui, atteint de cécité, n'a pu concourir dans les mêmes conditions que ses camarades, et qui a mérité, par sa tenue, sa maturité d'esprit et ses succès, la plus haute estime de ses maîtres. »

Prix André et François Chapelle, offert aux élèves de nationalité française qui se sont le plus fait remarquer de leurs maîtres par leur application au travail et leur bon esprit: Classe de 3e A (100 fr.) : BRISSON, Jean-Paul.

Jean-Paul est le plus modeste et le plus simple des petits garçons. Il sait qu'il ne fait rien de remarquable. Pourtant il mène de front avec son lycée des études musicales pour lesquelles il a un goût extrême. Au début de l'année il a demandé à prendre part aux travaux manuels — travaux du bois et du fer — organisés au lycée le jeudi matin. Cette fois, la maman, qui n'est pourtant pas une maman timorée, a hésité. Jean-Paul a tenu bon. Et l'épreuve lui a donné raison.

N'en doutons pas, l'année prochaine nous verrons un aveugle lauréat du Concours Général.

Une promotion dans la Légion d'honneur

A l'occasion du 4ème centenaire de la naissance de Montaigne, M. P. Villey, homme de lettres, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, a été promu au grade d'Officier de la Légion d'honneur.

M. Villey, est en effet l'homme de France qui a le plus étudié Montaigne. Une demi-douzaine des ouvrages qu'il lui a consacrés (quelques-uns sont très volumineux, ainsi ses *Sources des Essais*, 500 pages in-quarto et son Lexique des Essais, 700 pages in-quarto), sont des livres d'érudition qui ne concernent pas le grand public, mais sont extrêmement appréciés des spécialistes; ainsi, sa Thèse sur l'*Evolution des Essais* dont une seconde édition très remaniée est sur le point de paraître, a renouvelé très profondément les études sur Montaigne.

Pour le grand public, M. P. Villey a donné divers ouvrages où il a vulgarisé l'idée qu'il a apportée de la composition de l'œuvre de Montaigne, notamment : deux éditions des *Essais* savamment annotées, toutes deux chez Alcan, l'une populaire (au prix de 60 fr.), l'autre de luxe (au prix de 350 fr.) ; et diverses monographies: l'une chez Malfère, qui est une histoire des Essais, une autre chez Rieder, qui est une biographie illustrée de 60 planches.

On sait en outre que M. P. Villey prépare plusieurs volumes sur l' « Influence des Essais ».

C'est également du Ministère de l'Education Nationale (on disait alors l'Instruction Publique), et pour des ouvrages relatifs à l'histoire

littéraire de XVIme siècle que M. P. Villey avait reçu la Croix de Chevalier voici huit ans. Elle faisait partie d'une promotion placée sous les auspices du poète Ronsard.

Ontre ses ouvrages sur Montaigne, M. P. Villey en a consacré une demi-douzaine aux écrivains de la même période. Citons notamment les *Sources d'Idées du XVIe siècle* ; *Marot et Rabelais* ; *les Sources de la Défense et illustration de Du Bellay* ; *Ronsard*, etc.

Les aveugles regretteront peut-être qu'aucune des distinctions de M. P. Villey ne lui soit venue de la Santé Publique, qu'aucune ne vise son activité en faveur de la cause des Aveugles, ni même ses ouvrages sur la cécité : « Le Monde des Aveugles » ; « La Pédagogie des Aveugles » ; « L'Aveugle dans le monde des voyants » ; « Maurice de la Sizeranne ». Ne le déplorons pas : les distinctions que les aveugles obtiennent sur le terrain professionnel, en rivalité avec des concurrents voyants, servent bien autrement notre cause. En félicitant bien cordialement notre ami, nous terminerons par une question que nous nous contenterons de poser ; nous laisserons à de plus compétents le soin d'y répondre : ne serait-ce pas la première fois qu'un aveugle civil, un aveugle d'enfance, parvient à la rosette ?

L. Renaux.

La pédagogie des Aveugles aux Etats-Unis

L'application aux Aveugles de la méthode des tests

M. Villey a bien voulu me demander de tenir les lecteurs du Valentin Haüy au courant des idées américaines en matière de pédagogie des aveugles. Je le ferai avec d'autant plus de plaisir et de goût que ce sera pour moi l'occasion d'approfondir davantage les méthodes américaines, de les juger à la lumière du simple bon sens et des enseignements de la pratique, de les apprécier, non pas par la valeur qu'elles ont en soi, mais en me plaçant dans le cadre de nos propres écoles et de l'œuvre qu'elles poursuivent. Si je me reporte aux *desiderata* que voulait bien m'exprimer, il y a deux ans déjà, M. Heizmann, l'actif Directeur de l'Ecole d'Illzach, il y a en France, quoi qu'on puisse penser, des personnes qui s'intéressent à la pédagogie des aveugles et des professeurs qui aiment leur métier et ne seront peut-être pas fâchés d'être mis au courant, ne serait-ce que succinctement, de ce qui se passe chez les autres.

Notre rôle d'informateur sera d'ailleurs assez aisé. Les Américains font les choses comme il faut : depuis plus de quatre ans, sous la direction d'une psychologue professionnelle très avisée, Miss Kathryn E. Maxfield, l'American Foundation for the Blind publie un périodique pédagogique. « The Teachers Forum for Instructors of Blind Children », publié uniquement en noir au début, est doublé, depuis quelque temps déjà, d'une édition intégrale en Braille. Je recommande l'une ou l'autre de ces éditions aux spécialistes de l'éducation des aveugles, voyants ou aveugles eux-mêmes, qui lisent l'anglais.

Voici, à titre d'indication et pour donner une idée des questions qui intéressent la pédagogie réaliste des américains, le sommaire du numéro de novembre 1932 :

Le programme du Boy Scout et son application aux Aveugles.
Procédés et moyens pour l'enseignement de la géométrie aux aveugles.
Les occasions de s'instruire pour un aveugle dans la ville de Détroit.
Devons-nous enseigner l'abrégé au lecteur débutant ?
Pourquoi devrait-il y avoir à la fois des internats et des externats pour les aveugles ?
L'abrégé-type anglais, second degré,

L'*éducation des aveugles implique l'éducation des voyants.*

Au contenu principal de la revue, déjà si varié et si fourni, viennent s'ajouter des notes diverses, la description d'un appareil d'enseignement, l'indication d'une expérience, des bibliographies.

A ce sujet, les listes d'ouvrages de psychologie et de pédagogie spéciales publiées en 1929-30 et représentant les ressources en ces matières de la Bibliothèque de l'American Foundation, seraient à reproduire tout au long, à l'usage des chercheurs. Donnons les références : Sur les tests d'éducation et d'intelligence : Teachers Forum, II, 1, septembre 1929 sur l'imagination : *idem*, II, 2, novembre 1929 ; sur les aveugles arriérés : *idem*, II, 2, janvier 1930 ; bibliographie complémentaire : *idem*, II, 4, mars 1930.

*
* *

Ce n'est pas par hasard que la première bibliographie publiée a été consacrée aux tests d'éducation et d'intelligence. Les tests sont à la base de la pédagogie américaine. La méthode est d'origine française, mais sa terre d'élection est certainement les Etats-Unis. Nulle part plus que là les noms de Binet et Simon, les créateurs de ce procédé d'investigation, n'ont été à l'honneur.

De l'autre côté de l'Océan, on a testé tout le monde, on a testé partout, à l'école, à l'atelier, au régiment. On a fait les choses en grand : pour étalonner un test et faire jouer la loi des grands nombres qui efface les différences individuelles, on n'hésite pas à l'appliquer à 2.000, 5.000, 10.000 individus. L'application de la méthode aux anormaux est venue confirmer les résultats qu'elle avait donnés pour les normaux et renseigner sur la valeur des procédés pédagogiques.

Il n'est donc pas étonnant qu'on ait songé à tester les aveugles. Cette pratique est à la base de la typhlo-pédagogie américaine. Parler de celle-ci sans parler des tests, ce serait s'exposer à n'être pas compris. Nous allons donc consacrer la fin de cet article d'introduction à dire quelques mots de cette question (1).

Dès 1914, M. Robert B. Irwin, l'actuel directeur de l'American Foundation for the Blind, adapte aux aveugles la traduction de Goddard de l'échelle Binet-Simon pour la mesure de l'intelligence, et, l'année suivante, il fait tester par le Dr Hayes les élèves de l'école des aveugles de l'état d'Ohio. Tandis qu'en Angleterre, le Dr Drummond appliquait la méthode dans un certain nombre d'institutions, M. Hayes présente son rapport et propose une adaptation d'une autre échelle, celle de Yerkes. En 1922, 1.600 aveugles, enfants ou jeunes gens, ont été testés, pour la plupart à partir de l'échelle établie par M. Irwin.

Entre temps, pour les voyants, on avait révisé les épreuves proposées par Binet-Simon, les unes ayant été écartées comme peu caractéristiques, les autres déplacées comme trop élevées ou trop faciles pour un âge donné. C'est ce que l'on appelle la Révision Terman. En 1923, le Dr Samuel Hayes, que nous retrouverons souvent comme collaborateur du « Teachers Forum », propose une adaptation aux aveugles de l'échelle Terman. MM. Hayes et Drummond avaient été fortement impressionnés par ce fait que les résidus visuels et l'âge auquel la vue avait été perdue influençaient d'une façon appréciable les résultats que l'on obtenait en appliquant aux aveugles des épreuves imaginées pour les voyants. En fait, on ne mesurait plus alors l'intelligence, mais des conditions sensorielles privilégiées. Dans son projet de 1923, le Dr Hayes réduit au

(1) Les personnes qui désireraient des renseignements en ce qui concerne l'application des tests en général pourront se reporter à l'un des deux ouvrages suivants, qui tous deux existent en Braille à la B. B. :

Sydney et Luella Pressey, traduction Duthil : *Initiation à la Méthode des Tests* (Delagrave, 1925).

Clarapède : *Comment diagnostiquer les aptitudes chez les écoliers.* (Flammarion, 1929).

minimum l'importance de ces facteurs (âge de la perte de la vue et restes de vision).

Mais, et c'est là l'un des caractères essentiels de la méthode des tests, ce n'est pas à partir d'une idée *a priori* qu'on déclare une épreuve satisfaisante ; c'est l'expérience même qui indique si les questions posées sont bien de nature à nous renseigner sur le niveau intellectuel du sujet. On opère par corrélation, par recoupement, et l'on écarte les tests qui conduiraient à des réponses douteuses ou à des réponses susceptibles d'interprétations diverses.

De ce point de vue, M. Hayes a été amené à améliorer sa technique. De 1923 à 1929, les tests Hayes ont été appliqués à 746 élèves ; et 418 sujets ont été, de plus, soumis à des tests complémentaires de contrôle. On est arrivé à l'établissement d'un ensemble de questions ayant pour base la Revision Terman, et dont l'application aux aveugles doit renseigner le pédagogue sur le niveau intellectuel de ses élèves.

L'adaptation aux aveugles des tests Terman, tels qu'elle nous est présentée en 1929 (1), porte sur trois points :

1° Ont été éliminées les épreuves de l'Echelle Terman qui exigent absolument la vue. Exemples : Reconnaître des images (III, 3) ; reconnaître des formes (IV, 2) ; dessiner un carré en le copiant (IV, 4) ; nommer des couleurs (V, 2) ; faire des comparaisons esthétiques (V, 3) ; découvrir des parties manquantes (VI, 2) ; décrire un tableau (VII, 2) ; tracer un dessin de mémoire (X, 3), etc.

2° Ont été également supprimées certaines épreuves qui, à l'expérience, ne se sont pas révélées satisfaisantes lorsqu'elles étaient appliquées aux aveugles. Ex. : Nommer des monnaies (V, 5) ; compter des valeurs de timbres-poste (IX) ; dans un champ supposé divisé en cases, indiquer dans quelle case la balle est tombée (VIII, 1, et XII, 3) ; phrases disséquées (XII, 4) ; lire et raconter (X, 4) ; écrire sous la dictée (VIII, 2), etc.

Parmi ces tests, les uns (monnaies, timbres) ont été supprimés parce que les élèves internes ont peu d'occasion de manier les objets sur lesquels ils portent ; les autres (la balle et le champ), à cause de l'incertitude des représentations spatiales ; le dernier groupe enfin (phrases, lire, écrire), à cause des inégalités manifestées par les sujets dans la rapidité de lecture ou d'écriture.

3° Pour remplacer les épreuves supprimées, on a emprunté à diverses sources (Binet-Irwin, Drummund, Knox, etc.) des tests qui se sont révélés caractéristiques d'un âge déterminé lorsqu'ils étaient appliqués aux enfants aveugles. Ex. : Comparer deux cubes (IV, 2) ; connaître la date de naissance (VIII, 1) ; sortir d'une situation problématique (IV, 5) ; compter des séries irrégulières de quatre à six coups frappés (VI, 5), etc.

* * *

Mais, dira-t-on, à quoi on conduit l'application de ces tests ? Quels ont été les résultats, les constations ?

On est arrivé à deux constatations : 1° En portant sur un graphique les valeurs des quotients intellectuels (rapport de l'âge intellectuel révélé par l'application des tests à l'âge réel), on a remarqué que, en général, les aveugles avaient une courbe de développement normal, c'est-à-dire que ce développement suivait la même marche que chez les voyants. 2° Que si, dans l'ensemble la courbe était parallèle à celle des voyants, elle accusait pour les aveugles un retard moyen de deux ans sur les voyants.

Le simple bon sens et l'observation n'auraient-ils pas conduit au même résultat ? Ne perd-on pas, dans l'application de ces épreuves multiples un temps précieux qui se trouve ainsi détourné de la fin propre de l'enseignement ? Ce sont là les reproches qu'on fait en général à la

(1) Le chiffre romain entre parenthèses indique l'âge auquel correspond une proportion convenable de bonnes réponses à cette question ; le chiffre arabe le numéro de l'épreuve, parmi celles qui sont imposées à cet âge.

pratique de la méthode, reproches dont le second prend une valeur toute particulière lorsqu'il s'agit de sujets aveugles qui ont beaucoup à faire à l'école et qui ont si peu de temps pour le bien faire.

Les partisans des tests répondront que le profit est bien plus grand que le dommage ; que, connaissant la valeur de ses élèves, leurs aptitudes, l'instituteur sait où il va, qu'il vaut mieux travailler à plein rendement que de travailler beaucoup au-delà ou en dehors des moyens de l'élève. Nous ne trancherons pas : affaire de tempérament intellectuel, affaire d'école, de mode.

D'ailleurs, aux Etats-Unis, on ne se préoccupe pas seulement de la détermination du quotient intellectuel des élèves aveugles. Hésite-t-on entre deux procédés (enseignement global de la lecture, enseignement alphabétique), entre deux appareils (cubarithme, appareil Taylor pour le calcul), entre deux formats de livres scolaires, entre la machine à écrire le Braille et la tablette, immédiatement on partage les élèves dont on dispose en deux groupes, on applique au premier l'un des procédés ou on le nantit de l'un des appareils, l'autre groupe étant soumis à la discipline adverse ; on chronomètre, on compare la qualité des résultats, on met tout en chiffres, en statistiques, et l'on propose une conclusion.

De ce point de vue, nous aurons beaucoup à apprendre des Américains, et, à condition que nous nous gardions des généralisations hâtives, que nous sachions faire la part des habitudes nationales, les expériences d'Outre-Atlantique peuvent nous fournir d'utiles indications.

Grâce au *Teachers Forum for Instructors of blind Children*, nous pourrons les suivre dans leurs essais.

Nous conclurons en rappelant deux vœux que nous avons eu l'occasion de formuler nous-mêmes, et qui font sans doute partie du bagage de désirs de beaucoup de professeurs d'aveugles. Fin 1923, en terminant un compte rendu devant la Commission d'Etudes de l'A. V. H. de l'excellent petit livre de M. Villey sur la Pédagogie des Aveugles, nous indiquions qu'il ne serait peut-être pas mauvais que les instituteurs d'aveugles pussent se réunir périodiquement pour échanger des idées. En décembre 1929, lors de la réunion à l'American Braille Press d'une Conférence du Livre Scolaire, nous avons signalé combien serait le bienvenu un journal pédagogique français, du genre du « Teachers Forum », complété par une partie pratique, donnant des sujets de devoirs, des plans de leçons, des répartitions, modèles de matières. Il n'est jamais trop tard pour qu'une idée fasse son chemin, si elle répond à une nécessité.

P. Henri.

L'emploi des Aveugles dans une fabrique de chaussures en Tchécoslovaquie

Lorsque, en 1926, l'Association Centrale pour le bien des Aveugles sollicita l'admission des aveugles à l'essai dans le personnel de la fabrique de chaussures Bata, à Zlin, sa requête fut accueillie avec d'autant plus d'empressement que le Directeur de l'exploitation, M. Bata lui-même, avait déjà songé à utiliser des aveugles dans son industrie. La section médicale et sociale de son établissement rechercha les occupations pouvant convenir à des aveugles et en trouva treize : collage des talons, boutonnage des souliers de dames, apposition sur les chaussures des numéros et du timbre de la maison, introduction des clous dans les formes pour fixer les talons, mouillage de garrots, décollement de la partie postérieure des souliers blancs de dames, lissage des doublures des bottines de cuir, laçage des chaussures, couvrir les talons de bois, dans la préparation des teintures pour le cuir, coller les

vignettes sur les flacons et les boucher, préparer les talons de gomme, les tailler ; dans la cartonnerie, coller le papier sur les boîtes; au magasin, faire des caisses de bois.

Le 1er août 1926, 8 jeunes filles entraient en service. Mais des difficultés surgirent : les ouvriers de la maison étaient mal disposés à l'égard des aveugles et leur étaient hostiles ; les aveugles, d'autre part, peu habitués à la vie pratique, et manquant du confort auquel les avaient accoutumées l'Institution où elles avaient grandi, se montrèrent plus exigeantes que ne le comportaient leur condition et leur nouveau milieu ; leur salaire était peu élevé (de 60 à 75 couronnes tchécoslovaques par semaine, — la couronne vaut 0 fr. 76), — et la Direction n'admettait pas de sursalaire, estimant, pour la dignité de l'aveugle, que celui-ci devait compter sur son effort pour gagner un salaire normal. Cependant, au début, elle accordait un secours hebdomadaire de 50 couronnes. Peu à peu, les aveugles se familiarisèrent avec leur travail et leurs salaires s'élevèrent. Aussi leur nombre s'accrut, et dix mois après les débuts de l'essai la fabrique comptait dix-sept filles et trois garçons aveugles. La plupart travaillent dans la cartonnerie au collage et au pliage. D'autres sont occupés au boutonnage et au collage. Certains exécutent de menus travaux dans le magasin des matériaux. Pourquoi, tous ces aveugles ne se sont pas adaptés à la vie âpre de la fabrique : aussi leur nombre a-t-il varié sans cesse. En octobre 1932, il ne s'en trouve que deux de 1926. Le salaire actuel de ceux qui y sont occupés varie entre cent-trente et deux cent-quarante couronnes par semaines. La maison conseille l'épargne à ses employés : une ouvrière de 1927 a économisé 12.500 couronnes. Il convient d'ajouter que la maison Bata octroie à son personnel d'appréciables avantages en ce qui concerne la nourriture, le logement, l'entretien, le sport et les autres distractions. Le logement en dortoir pour un célibataire coûte six couronnes par semaine, une famille disposant d'une chambre, d'une cuisine, d'une salle à manger et d'une salle de bains paie 15 couronnes par semaine. Le repas de midi, avec viande, coûte 2 couronnes ; celui du soir une couronne et demie.. Tout cela augmente très sensiblement la valeur des salaires.

Au dire de la section médicale et sociale, les aveugles capables d'un sérieux effort ont persévéré et s'en trouvent bien. Il serait souhaitable que l'orientation donnée à l'éducation dans les écoles spéciales fût une préparation plus rationnelle à la vie professionnelle des aveugles. Constatons enfin que la maison Bata et surtout son chef actuel s'efforcent de résoudre au mieux des intérêts des aveugles les problèmes que pose leur utilisation dans la fabrication des chaussures.

Docteur A. ZAHOR.

Un aveugle se met au Braille à l'âge de 66 ans et il lit l'abrégé

On s'imagine trop souvent, à tort, qu'il faut être jeune pour se mettre au Braille ; et il arrive trop souvent encore que des aveugles hésitent à étudier l'abrégé parce qu'ils s'en exagèrent les difficultés. Le témoignage que voici combattra utilement et par des faits d'expérience ces regrettables préjugés.

Nous l'extrayons du Journal en Braille pour aveugles-sourds *Aidons-nous :*

« Je m'étonne de ce que notre cher M. Mahoul, après avoir étudié

l'abrégé, l'amplifié et la sténographie, en soit l'ennemi. Pour ma part, bien que n'étant devenu aveugle qu'à l'âge de 57 ans et ne m'étant mis au Braille qu'à 66 ans, j'ai appris l'abrégé sans trop de peine ; maintenant j'ai 73 ans et je lis et écris en abrégé beaucoup plus qu'en intégral. Les journaux et ouvrages pour aveugles sont de ce genre plus nombreux. Quelques-uns même sont en amplifié, mais j'avoue que ces derniers fatiguent beaucoup mon cerveau.

« Donc, mes petits enfants, du courage ! et en avant dans la croisade pour l'abrégé ! Puisque les aveugles marchent en avant, pourquoi les aveugles-sourds resteraient-ils en arrière ?

« Votre grand-père de 73 ans,

« Anatole Mouton ».

Impre Ungar, célèbre planiste aveugle

Le célèbre pianiste Impre Ungar, qui remporta, au mois de mars dernier, le premier prix au Concours International Chopin, est arrivé à Paris.

Aveugle dès l'âge de deux ans, il fit ses premières études musicales avec le pianiste aveugle Izza Rosenfeld et se perfectionna auprès du célèbre pédagogue hongrois Stefan Thomas (lui-même élève de Liszt et maître des célèbres musiciens hongrois Barteck et Dahnayl). Le monde musical hongrois considère actuellement comme un de ses plus grands artistes ce pianiste, qui s'est vu décerner par le Gouvernement hongrois la suprême distinction « Signum Laudis ».

Professeur à l'Ecole de musique Franz Liszt, il a donné un concert à l'âge de seize ans et sa carrière comporte un grand nombre de récitals et tournées dans l'Europe Centrale, en Pologne, Lithuanie, Hollande Angleterre, Suède, Danemark.

Pour la première fois il s'est fait entendre à Paris, à la salle Gaveau, et a obtenu un très grand succès.

Le Cinquantenaire du « Louis Braille »

A l'occasion du cinquantenaire de la fondation du Louis Braille par M. de la Sizeranne, ce périodique en braille a ouvert un concours entre les lecteurs aveugles. Des prix ont été décernés aux meilleures mémoires traitant des services rendus par le Louis Braille et des améliorations et transformations qui pourraient y être apportées pour lui permettre d'en rendre davantage à l'avenir. Nous publierons dans notre prochain fascicule le mémoire qui a été classé premier. Aujourd'hui, reproduisons pour les lecteurs du *Valentin Haüy* l'article paru en tête du numéro de janvier du *Louis Braille*.

« 4 janvier 1883. Pourquoi cette date insolite en tête du Louis Braille que voici ? Il y a 50 ans paraissait, sous la date du 4 janvier, le premier numéro du Louis Braille. Son fondateur avait voulu que ce premier numéro fût publié le jour anniversaire de la naissance de Louis Braille.

L'alphabet de Braille venait à peine de triompher en Europe. Quelques années plus tôt seulement, l'Angleterre, puis l'Allemagne, l'avaient officiellement adopté. Après 50 ans, que de progrès il a réalisés ! Les abrégés vite adoptés, l'impression interpoints, les machines

à écrire ont multiplié ses bienfaits. Non seulement les Etats-Unis, un temps isolés par le système de New-York, sont revenus à l'unité, mais le Braille a conquis toute l'Amérique, l'Asie, pénétré même en Afrique. Il est universellement triomphant même au Japon, en Chine, dans l'Inde ; il a été adapté à toutes les langues, aux dialectes de l'Inde, au grec, à l'hébreu, aux notations mathématiques les plus compliquées. Il est la langue universelle des aveugles. Louis Braille, c'est le symbole de l'aide aux aveugles par les aveugles. Seul peut-être un aveugle pouvait imaginer un système aussi parfaitement adapté au toucher, capable, par là de s'imposer dans le monde entier.

Je me plais à penser parfois que c'est ce symbole qui a déterminé Maurice de la Sizeranne à donner à son journal le nom de Louis Braille. Le premier numéro du Louis Braille, c'était le signal du grand mouvement d'entr'aide entre aveugles. Le Louis Braille, c'était l'agent du groupement des aveugles, et le moyen de cette entr'aide. Journal fondé, dirigé, rédigé, imprimé par des aveugles, exclusivement pour des aveugles, il fondait ce principe que des aveugles sont nécessaires à la gestion des affaires des aveugles. Il était la pierre angulaire de l'A.V.H. qui consacrera ce principe en inscrivant dans ses statuts que la moitié au moins des membres de son Conseil d'Administration seront des aveugles, que si son Président est un voyant, son Secrétaire général sera un aveugle, assurant par là une direction technique compétente.

J'ai relu avec une indicible émotion ces quatre toutes petites pages, imprimées au seul recto, du premier numéro de notre cher journal. On n'avait rien, on partait plein de confiance. Derrière ces lignes, d'un laconisme allant jusqu'à la sécheresse, j'ai senti un juvénile enthousiasme. Certes, — j'en crois l'heureux vainqueur de notre concours, dont vous lirez tout à l'heure la dissertation — elles n'ont point été déçues, les espérances qui ont fait battre les cœurs des premiers lecteurs, voici 50 ans. Pourtant, nous sentons surtout la tâche immense qui reste à faire. Comme les premiers lecteurs, nous sommes tournés tout entiers vers l'avenir. Regardons-le avec confiance, et avec une ferme volonté.

Comme une pieuse relique, nous publions ci-après ce numéro du 4 janvier 1883, l'ancêtre, que plus de 600 numéros ont déjà suivi. Lisons-le avec recueillement.

P. Villey.

Le LOUIS BRAILLE

Recueil mensuel

Directeur: Maurice de la Sizeranne

à Tain (Drôme)

N° 1, 4 janvier 1883 (jour de la naissance de Braille en 1809).

BUT : Unir les aveugles lisant le français, les renseigner sur tout ce qu'il leur est utile de savoir et qu'ils ne peuvent apprendre ailleurs.

UTILITÉ : Elle sera aisément comprise par tous les aveugles intelligents.

PROGRAMME : Explication de systèmes, d'instruments nouveaux ou perfectionnés, reconnus bons et pratiques par des aveugles compétents ; vies d'aveugles remarquables ; catalogue des livres imprimés en Braille ; paroles françaises, musique de tous pays ; œuvres des aveugles éditées pour les clairvoyants ; livres en Braille, appareils à vendre

d'occasion. Moyens pratiques d'acheter tout cela. Nouveaux emplois obtenus par des aveugles ; fondations d'établissements en notre faveur. Réponses à des questions posées par des abonnés ; exemple : dans tel cas, que doit faire un aveugle ?

En résumé : la Direction du Recueil, qui se tient informée de tout ce qui concerne les aveugles, et qui a de nombreux auxiliaires, sera un centre de renseignements pour les abonnés.

ESPRIT DE LA REDACTION : Vérité, impartialité, utilité pratique, concision. Dans notre écriture, les mots sont précieux, n'en dépensons pas un inutilement. C'est ainsi que notre grand et cher Braille rédigeait ses ouvrages écrits pour nous ; imitons-le, nous ne pouvons prendre meilleur modèle.

DEVOIRS DE CHACUN : Tous les aveugles sont intéressés à la réussite du Recueil. Abonnez-vous donc, et engagez vos amis aveugles à profiter de cette heureuse création. Plus les abonnés seront nombreux, plus le Louis Braille deviendra volumineux et intéressant. Travaillons tous à son succès ; nous l'obtiendrons avec l'aide de Dieu.

Maurice de la SIZERANNE, aveugle. »

BIBLIOGRAPHIE

La découverte de l'Amour

par CHARLES GENIAUX

Cela se passe à St-Pierre-d'Oléron, dans cette île aux immenses grèves plates, vis-à-vis de la maison familiale de Pierre Loti. Dans une blanche propriété entourée d'un jardin, un jeune homme se promène lentement à travers une pièce au plafond bas : « Jean Vergueri touche le sommet des chaises d'un geste singulier et, la tête un peu renversée, yeux levés, s'avance vers la fenêtre. Là, son front appuyé contre une vitre, il laisse tomber ses bras dans une attitude d'ennui. »

On l'a compris, ce jeune homme est aveugle. Ce roman, par les descriptions, par l'analyse des caractères, est évidemment un des meilleurs de l'auteur. On parcourt avec un vif intérêt les chantiers où se construisent les navires, une grande activité y règne. Mais pourquoi, puisque tous les personnages du livre sont très fouillés et très vivants, seul le héros nous est-il présenté d'une façon si lamentable ? Pourquoi M. Géniaux, aujourd'hui que les aveugles ont reconquis leur place dans la société, n'a-t-il pas songé à les connaître, à les voir vivre, agir, travailler ? Son impression est que les aveugles sont tristes, oisifs et enclins à un éternel découragement.

« Jean Vergueri avait dix-huit mois lorsque ses chutes répétées, ses maladresses avaient commencé à donner de l'inquiétude. Ses prunelles hagardes ne se posaient jamais sur un visage ou sur un objet ».

J'en appelle aux parents de tous les aveugles-nés pour affirmer que la cécité se manifeste très peu de temps après la naissance et que point n'est besoin que l'enfant se blesse par des chutes et des heurts pour constater la cécité.

« Jean ne se plaignait pas d'être privé du sens merveilleux, qu'il ne soupçonnait pas. Son oncle, le docteur, éminent oculiste, reconnaît la cataracte bilatérale de naissance ».

Evidemment, il manque à l'aveugle de connaître à distance tout ce qui l'entoure, mais d'instinct il a recours au toucher : on sait que le toucher est analytique et que la vue est synthétique. L'aveugle acquiert par le toucher une foule de connaissances. « Sa mère, résolue de sauver Jean de l'imbécillité, lui avait enseigné le Braille. La bibliothèque Braille

avait aidé à son instruction. Ainsi Jean avait été initié aux merveilles de la nature : il parlait du mouvement des flots. « Cet enfant, disait le père, décrit mieux l'océan que beaucoup de marins ». Il aurait pu ajouter, mais il le décrit d'après ses lectures. Il se consolait en jouant du violon, thèmes déchirants dans le désenchantement. « Il périssait de sa stagnation dans la nuit ». « Allons, puisque je suis un rossignol auquel on a crevé les yeux, jouons de notre violon. » Où avait-il appris le violon et avec qui ? A l'âge de cinq ans, nous dit-on, il était entré à l'école Braille de Saint-Mandé. Or, cette école n'enseigne que les travaux manuels et le piano comme art d'agrément. Six mois après, il savait lire. A dix ans, il passait son certificat. Il n'était pas un aveugle exceptionnel. Autour de lui, ses camarades pouvaient, à égalité d'âge, concourir avec les écoliers clairvoyants.

L'auteur croit comme beaucoup que la précocité des aveugles tient à ce qu'ils ne sont pas distraits par les spectacles amusants. Enfermés dans leur ombre, réfléchis et graves, mûris par leur infirmité. Ce qui échappe à l'auteur, c'est qu'il reste aux aveugles leurs oreilles. Il serait bien surpris s'il entendait un aveugle lui énumérer les remarques que lui suggère son ouïe. Ce qui est douloureux et invraisemblable, c'est que cet aveugle, toujours enclin au désespoir, reproche à sa mère qu'on l'ait arraché au crétinisme des aveugles-nés, abandonnés à leur torpeur.

Mais n'oublions pas le titre du roman. Il y a une voisine qui, de loin, communique avec Jean, à l'aide chacun de leur instrument, lui, le violon, elle, le piano. Jean se demande quelle impression il pourrait produire sur sa voisine. Il lui semble qu'un aveugle devrait lui paraître pitoyable et rebutant. Est-il vrai que, parmi toutes les infirmités, la cécité est celle qui sépare le plus sa victime des autres personnes ? « Le sens visuel, dit l'auteur, est celui qui relie le mieux les êtres les uns aux autres. Comment une affection peut-elle exister entre celui qui voit et ne peut pénétrer par ses prunelles dans l'âme de celui qui ne voit pas et présente des yeux bouchés de plâtre livide... A son insu, l'aveugle ferme les portes de son cœur aux clairvoyants ».

Il n'est pas possible d'être moins renseigné que M. Géniaux sur la mentalité et les qualités de cœur des aveugles. Que n'est-il venu se renseigner à l'A. V. H. et que n'a-t-il pas lu le beau livre de Maurice de la Sizeranne : « Les aveugles par un aveugle » ?

Bien entendu entre son aimable voisine et Jean il ne saurait être question de mariage : on n'épouse pas un aveugle. Mais, rassurez-vous, quand l'auteur n'a plus su que faire de son aveugle, il lui a fait recouvrer la vue grâce à une opération pratiquée par son oncle. Et alors ils se marièrent et furent heureux.

M. Régnier.

Evasion

Par Marcel Bloch (éditeur, Mornay, 8, rue de l'Arrivée, Paris)

Encore un roman d'aveugle. Celui-ci est honoré d'une préface de maître Henri Robert, bâtonnier de l'ordre des avocats et membre de l'Académie Française.

Il a pour sujet l'énergie d'un aveugle, Pierre Derheim, qui, dédaignant les écoles spéciales pour les aveugles et leurs carrières particulières, parvient, par le lycée et par l'école de droit, à se faire avocat, à fonder un foyer, à participer aux activités sociales et politiques de son époque.

Bel exemple à nous donner ; et, comme cette fois l'auteur est un aveugle, nous n'avons plus à redouter les ignorances psychologiques d'un Ch. Géniaux. C'est un mérite qui n'est pas si banal dans la littérature d'imagination sur les aveugles.

Mais, du point de vue de la propagande, qui est le nôtre, peut-être trouvera-t-on que le cas de Pierre Derheim paraît trop exceptionnel. Sans doute pour mettre mieux en lumière la belle vaillance de son héros, l'auteur l'a isolé du monde des aveugles. On aimerait que le lecteur sût

que la réussite d'un aveugle n'est plus un miracle. Beaucoup sont parvenus à une pleine vie sociale, intellectuelle, artistique. Quelques-uns y sont allés par le lycée, et parfois avec de brillants succès — qu'on se reporte au début de ce fascicule. D'autres y sont allés par les voies habituelles : et peut-être l'école qui a produit les Vierne, les Mahaut, les Marchal, les Marty, les Thiberge, et — mieux que de grands artistes peut-être — des centaines d'aveugles parvenus à la pleine indépendance économique, ne mérite pas tout à fait le mépris que professe pour elle Pierre Derheim.

Souhaitons que l'énergie de Pierre Derheim contribue à répandre des idées plus justes sur les aveugles. Elle n'y parviendra toutefois que si l'on y voit ce que peuvent beaucoup d'aveugles, et non ce que peut un aveugle d'exception.

Le Temple des Aveugles

par Alexandre Reuss (auteur aveugle)

Le « Temple des aveugles » est ainsi nommé par ses habitants, parce que les programmes et prospectus de cette institution d'aveugles la décrivent et la dépeignent comme un séjour céleste, un véritable paradis. Inutile de dire combien il y a loin du rêve à la réalité. Chacun des chapitres est le récit d'une anecdote : soit une description d'un événement arrivé dans la maison, soit un épisode de la vie de quelqu'un des pensionnaires avant son entrée dans l'institution. L'impression serait affreusement triste si l'auteur n'avait le don de l'humour et de la gaieté ; il parvient à rendre risibles des anecdotes qui sont, au fond, lamentables. Mais ce petit livre se lit avec intérêt parce qu'on en sent constamment le caractère de vérité.

En somme, l'auteur est, on le sent dans chaque ligne, un ennemi de la vie en commun pour les aveugles. Il considère aussi comme une hérésie la réunion des aveugles avec des demi-voyants, et celle d'aveugles hommes sous le même toit que des aveugles femmes.

Le dernier chapitre est le récit d'une visite faite à un ménage d'aveugles habitant à la campagne, une maisonnette entourée d'un jardinet et dont les habitants gagnent leur pain en faisant de la vannerie, cultivent leurs fleurs, soignent leurs poules et leurs lapins, et vivent en paix avec Dieu et avec les hommes.

Tel est, pour l'auteur, l'idéal auquel devrait aspirer tout aveugle.

Des gens qui vivent dans les ténèbres

Par Gebhard Karst (auteur aveugle)

C'est une histoire dans laquelle l'auteur nous présente la vie d'un ménage d'aveugles. La femme, veuve d'un marin péri en mer, a perdu la vue à la naissance d'une petite fille née aussitôt après la mort de son mari. Pour élever son enfant elle se rend à la ville où elle ne tarde pas à épouser le vannier aveugle qui lui enseigne le métier.

Leur existence conjugale est écrite non sans précision, avec ses hauts et ses bas, et ne présente rien de bien remarquable. Un seul détail est caractéristique : Une nuit la petite fille, qui est tuberculeuse et que ses parents perdront peu après, est prise de crachements de sang. Le père affolé part à la recherche d'un médecin qu'il ramène bientôt, mais dans leur émoi ces pauvres gens ont oublié qu'ils avaient affaire à un voyant et le médecin est reçu dans un logement sans lumière dans lequel, à sa profonde stupéfaction, les deux aveugles agissent exactement comme pourraient le faire des voyants.

La seconde partie du roman est purement religieuse. L'homme est à la recherche de la paix du cœur et de la vérité. Il laisse là femme et enfant, part à pied, en pèlerinage, vers un monastère très éloigné. Au fur et à mesure qu'il s'avance il se sent de plus en plus près de la vérité, grâce à des rencontres et à des conversations qu'il a en route, et finit par mourir dans une tempête de neige à la porte même du monastère.

Son voyage n'aura pas été inutile, car sa femme, entrée à l'hôpital après son départ, y a été opérée, et a recouvré la vue.

Dans le Blindenbote

A propos de la littérature sur les aveugles, signalons, dans le *Blindenbote* de décembre 1932 un article signé F. F. Bucher.

Dans un précédent numéro, l'auteur, F. F. Bucher, avait vivement critiqué un certain nombre de romanciers sur la façon dont ils comprennent (ou pour mieux dire ne comprennent pas) les sentiments, impressions, états d'âme, etc., des aveugles, et citait comme faisant exception à la règle générale une nouvelle de Conrad Ferdinand Meyer, « Angela Borgia ».

Il cite comme rentrant dans la même exception des poésies de Rainer Maria Rilke et reproduit une assez longue pièce de vers de cet auteur dont le titre est « La femme aveugle ». C'est un assez long dialogue entre la femme aveugle et un étranger, au cours duquel l'aveugle expose comment, après avoir traversé une période d'affreuse douleur et d'épouvante pendant laquelle elle a vécu « comme dans une île déserte », elle a retrouvé la vie, la paix intérieure, l'espoir et le sentiment de faire encore partie de l'humanité agissante et vivante.

Le cinquantième anniversaire d'un musicien aveugle en Allemagne

Devenu aveugle dans sa 14e année, à la suite d'un accident, Jean Pionczyk dut renoncer à entrer dans les affaires et entra à l'école des aveugles de Breslau. C'est là que s'éveilla son intérêt pour la musique, et après sa sortie de l'école il continua et approfondit ses études musicales. Après avoir suivi les cours du Conservatoire de musique de Beuthen et passé l'examen de professeur de musique, il travailla encore avec le professeur du Conservatoire Buchal. Son grand désir de fonder une école de musique dans sa ville natale de Hindenbourg fut exaucé en 1917, et à son école fut adjoint un séminaire pour la formation de professeurs de musique. Le Conservatoire de Pionczyk reçut la consécration officielle en 1928 et le Séminaire en 1930. Depuis la fondation en 1925 on compte 2.300 élèves (jusqu'à 300 par an) et bon nombre de professeurs de musique ont été formés à ce séminaire. A l'école sont attachés 17 professeurs, dont 2 aveugles. Pioczyk y enseigne lui-même la théorie musicale. La grande faveur dont jouit cette école s'est manifestée tout particulièrement à la fête du 10e anniversaire de sa fondation.

Pionczyk doit son succès à son activité, à sa confiance en lui-même, à sa science, qu'il cherche toujours à élargir et à approfondir, à la visite des principaux conservatoires d'Allemagne et d'Autriche, à la collaboration de professeurs et amis, enfin au dévouement de sa femme.

Pionczyk s'occupe aussi activement des intérêts de ses compagnons d'infortune, pour lesquels il a fondé une association régionale.

(D'après la Blindenkorrespondenz du 14 janvier 1933).

La « Ligue Braille » pour les aveugles belges

Mlle Cécile Douard, la délicate artiste belge devenue aveugle, dont bien des lecteurs du « Valentin Haüy » connaissent les pages émouvantes, nous présente, en un petit volume tout plein d'excellents renseignements, un historique de la « Ligue Braille », association née à Bruxelles au lendemain de la guerre et qui, âgée de douze ans à peine, compte déjà de nombreuses et fécondes initiatives à son actif.

Fondée en 1920, sous l'impulsion de deux aveugles, Mlles Michels et Bonjean, la ligue se composa d'abord de quelques copistes bénévoles se proposant uniquement la constitution d'une bibliothèque Braille. Mais elle ne tarda pas à étendre le champ de ses activités, et Mlle Cécile Douard nous la montre dans son stand du Palais Mondial en 1922, puis au Palais d'Egmont et rue Hôtel des Monnaies, où, les services se multipliant, la jeune société, mal à l'aise, éprouve l'impérieux besoin de s'installer chez elle, dans un local bien à elle. Son vœu se réalise bientôt grâce à l'appui généreux de la Société « L'Entr'Aide », qui lui permet d'acquérir son immeuble actuel de la rue d'Angleterre.

Là, la ligue Braille, aujourd'hui connue et appréciée du grand public, développe son action bienfaisante, enrichissant sa bibliothèque Braille, intensifiant sa propagande, pour laquelle un jour elle fit appel au talent d'organiste de M. Mahaut et à celui de conférencier du publiciste Salvaneschi, participant à des expositions chaque fois que l'occasion lui en est offerte, possédant un bureau de renseignements avec une employée aveugle, organisant le jeudi et le dimanche de charmantes réunions d'aveugles, contribuant à encourager le travail par des sursalaires en accord avec la « Maison des Aveugles », créant enfin des succursales en province.

M[lle] Douard a joint à l'historique très vivant et très circonstancié de la Ligue Braille, un aperçu fort suggestif de la question des aveugles sous divers aspects.

Jardinage pour les Aveugles

Le *National Institute* publie sur ce sujet une intéressante *brochure* qui résume l'expérience de la *Ligue des jardiniers aveugles.*

L'idée a été mise en œuvre peu après la grande guerre. Le but était de procurer aux aveugles de saines distractions en plein air. Le projet a été formulé au congrès ophtalmologique d'Oxford (juillet 1919), et le congrès aboutit à la formation d'une guilde pour l'encouragement à l'enseignement du jardinage aux aveugles : *Guilde des jardiniers aveugles*, affiliée à l'*Institut National pour les aveugles.* Aujourd'hui, en Angleterre, après 12 ans d'expérience, le jardinage est, nous dit-on, considéré partout comme une distraction qui convient à tout aveugle normal ; de plus, il a été démontré que garçons et filles partiellement aveugles pourraient devenir des jardiniers de profession et gagner leur vie. Des demi-voyants placés par la guilde chez des fermiers et chez des horticulteurs se tirent bien d'affaire.

Nous donnons la traduction résumée de quelques passages de la brochure qui nous semblent être de nature à intéresser nos lecteurs. Ce n'est pas, bien entendu, le côté technique qu'ils devront considérer : ils devront se placer au point de vue psychologique.

Pour bêcher et planter

L'aveugle devra d'abord se familiariser complètement avec son jardin. Il pourra s'aider de points de repère (pierres plates de différentes formes, sur le sol, fils de fer reliant les arbres fruitiers), souvent les points de repère pourront être naturels (grandes plantes ou arbres). Les bruits du voisinage (ceux de la maison, de la route, un tramway, un train), seront aussi des guides.

L'aveugle a sur le clairvoyant l'avantage de pouvoir travailler le soir dans son jardin.

Il y a plusieurs méthodes permettant à l'aveugle de bêcher en droite ligne. La planche ne me paraît pas pratique, à cause des inégalités du sol, je préfère le système des pieux de bois, placés à droite et à gauche du terrain et reliés par une corde.

Je me sers aussi de cette méthode pour la plantation. La plantation est difficile, elle demande beaucoup d'entraînement. Pour la transplantation des plants, il vaut mieux attendre plus que ne le font les jardiniers clairvoyants.

Sarclage

La distinction entre les bonnes et les mauvaises herbes est souvent considérée comme impossible pour l'aveugle. Il peut cependant arriver à surmonter cette difficulté. D'abord par la position de la plante. Les graines étant semées en lignes régulières, ce qui est hors de l'alignement, en principe, est mauvais. Pour s'en assurer, l'aveugle, par le toucher, compare les deux plantes, sans même avoir besoin de connaître

par son nom l'herbe nuisible (ce qui, cependant, est préférable), il lui suffira d'être familiarisé avec la forme et la consistance de la plante qu'il cultive.

Arrosage

Pour cette opération, l'aveugle est guidé par le son. La manipulation du tuyau est délicate au début, il faut que l'aveugle passe toujours par les chemins pour ne pas risquer de casser les plantes.

Pour tondre le gazon

Un peu de pratique peut surmonter les dangers des débuts. On risque surtout, au commencement, d'endommager les lames en faisant passer la tondeuse sur des pierres. On aura avantage à se servir d'une tondeuse lourde et bon marché.

Il est difficile et inutile, pour couper l'herbe, de se maintenir en ligne droite. Avec un peu d'habitude, on reconnaît, au son, si les lames mordent l'herbe ou si elles tournent à vide, de plus, lorsque la tondeuse coupe, elle est plus dure à pousser. Pour les bordures, qui doivent être tondues à la main, je me sers d'un paillasson ou d'une chaise d'enfant clouée sur une planche.

Une table d'orientation géographique

Pour ce qui est de la recherche de points précis sur une carte géographique en relief, les noms ne pouvant figurer dessus, les aveugles sont obligés d'avoir recours aux voyants. La table d'orientation, inventée par l'auteur de l'article, M. Herzog, d'Iéna, remédie à cet inconvénient.

Description de l'appareil : Il se compose d'un plateau de bois carré sur lequel on pose la carte à consulter. Au-dessus de ce plateau, à droite et à gauche, se trouvent deux châssis dans lesquels sont emboîtés les extrémités d'une règle de cuivre, pouvant se déplacer à volonté, en courant le long de ces châssis de bas en haut et de haut en bas. Chaque châssis est divisé en 20 degrés indiqués par les lettres de A à T, placées de haut en bas. Une petite lame de ressort, fixée à la règle, entre dans chacune des entailles présentées par chacune des lettres. Fixé contre la règle et pouvant se déplacer le long d'elle, se trouve une sorte de barre métallique verticale. Cette dernière pièce peut entrer dans chacune des entailles que porte la règle et qui sont numérotées de 1 à 20, de gauche à droite. Grâce à cette disposition, on peut donc amener l'index vertical sur n'importe quel point de la carte que l'on désire connaître. On note la lettre (latitude) et le chiffre (longitude) qui correspondent au point et l'on se reporte à un tableau explicatif donnant les noms qui correspondent aux places indiquées. Lorsqu'il y a plusieurs noms qui se trouvent sur une même position, le tableau indique la direction de chaque nom par rapport au centre de l'index par la lettre initiale d'un des points cardinaux.

La table d'orientation a été construite d'après les dimensions des cartes de Marold, mais elle peut également être utilisée pour des cartes de moindres dimensions.

Marold va publier, en premier lieu, les tableaux explicatifs pour les pays suivants : Allemagne, Russie, Danemark, Pays-Bas, Suisse, Espagne, Italie, Amérique du Nord, Australie.

Les personnes que cette découverte intéresse sont priées de faire leurs commandes sans retard, afin que l'inventeur puisse avoir une idée approximative du nombre de tableaux explicatifs qu'il aura à faire imprimer.

Le prix de la table d'orientation étant assez élevé, en raison du travail de précision qu'elle exige, et aussi à cause de la bonne qualité des matériaux, l'inventeur a fait une autre table meilleur marché parce que plus simple. Dans cette dernière table, la règle, au lieu d'être emboîtée dans des châssis, est libre.

Prix de la table avec châssis : 27 marks (emballage compris).
Prix de la table sans châssis 21 » » »
(2e modèle)
(Traduit du *Blindenwelt* de Novembre 1930).

Courrier des Œuvres

Les comptes rendus annuels récemment publiés par diverses associations en faveur des Aveugles nous montrent les efforts faits par la typhlophilie française en 1931 et 1932 pour maintenir son action bienfaisante en dépit de la crise, qui s'aggrave chaque jour.

* * *

Aux *Amis des Soldats Aveugles*, ont été inscrits en 1931, 44 nouveaux membres, atteints tardivement de cécité, par suite de blessure reçue sur le champ de bataille, d'intoxication par les gaz ou de maladies contractées à la guerre. Le nombre total des inscrits était de 2.152 en 1931.

134 veuves ayant des enfants mineurs ont été secourues, ainsi que 18 orphelins. 144.000 fr. ont été dépensés en aides occasionnelles, 20.000 fr. en fournitures d'outillages, 47.500 fr. pour 65 installations. Parmi les patronnés, 910 sont devenus propriétaires grâce à l'aide de l'Association. 147 prêts, pour une somme globale de 691.400 fr. ont été consentis, ce qui porte à 3.838.845 fr. la somme totale des prêts effectués par l'Association, somme sur laquelle il lui reste dû 1.281.425 fr. Sur les 2.158 membres de l'Association, 1.754 sont mariés. L'Œuvre ne les néglige pas. Elle a dépensé pour eux, au cours de l'année, soit comme dons de naissance, soit à l'occasion de maladies, ou pour éducation, 117.750 fr. Le comptoir de la rue du Temple a vendu aux aveugles pour 487.000 fr. de matières premières; le chiffre d'affaires du magasin d'écoulement de leurs produits, au faubourg Saint-Honoré, a été de 249.000 fr., contre 302.000 fr. en 1930, conséquence du ralentissement des affaires.

* * *

L'Œuvre *Pour le Foyer du Soldat Aveugle*, dont le but est d'offrir une allocation annuelle et renouvelable aux soldats aveugles rentrés dans leurs foyers et qui se trouvent dans l'incapacité totale ou partielle de travailler, a dépensé depuis sa fondation, en juin 1915, jusqu'en août 1932, une somme de 4.801.328 fr. distribués en 12.812 interventions. Certains aveugles de guerre avaient une pension provisoire. L'Etat la leur a retirée parce que, dans la plupart des cas, ces hommes n'avaient pu faire la preuve irréfutable que leur cécité était due au service. De ce fait, sur l'exercice 1930, sur un total de dons de 277.000 fr. 203.000 fr. ont été versés à 43 aveugles dépensionnés ou en attente de pension. La différence, 74.000 fr., représente les interventions de l'œuvre pour maladies, opérations, en faveur de certains aveugles régulièrement pensionnés ou en faveur de veuves au moment du décès de leur mari.

* * *

Le rapport de la *Société d'Impression et de Reliure du Livre de l'Aveugle* nous apprend que cette société a reçu, du 1er décembre 1930 au 30 novembre 1931, 3.239 volumes, dont 2.118 livres scolaires imprimés en interpoints. 2.697 volumes ont été reliés; 2.904 donnés

à des aveugles. 133.340 feuilles de papier ont été utilisées par sa presse électrique et 35.400 fournies aux imprimeries adhérentes.

*
* *

L'*Œuvre cherbourgeoise d'aide aux aveugles* s'est réunie en assemblée générale le dimanche 11 décembre. Le rapport moral fait ressortir son activité croissante et le nombre plus grand chaque année des aveugles secourus par elle. Au cours de 1932, l'œuvre s'est occupée de plusieurs enfants : les uns, pour lesquels on peut espérer une amélioration, seront envoyés à Paris pour consultations et soins spéciaux. Un garçon et une fillette sont entrés à l'Institution des Jeunes Aveugles de Clermont-Ferrand et des pourparlers se poursuivent en vue de l'admission de deux autres jeunes garçons, ce qui portera à 10 le nombre d'enfants aveugles de Cherbourg ou des environs instruits dans cette école. Deux autres petits aveugles reçoivent à Cherbourg des leçons particulières. L'un d'eux suit les cours du lycée. La section pour aveugles de la Bibliothèque municipale a prêté, du 1er janvier au 1er décembre 1932, 367 volumes. Le personnel de la Bibliothèque assure ce service avec beaucoup de dévouement et met une grande complaisance à renseigner les lecteurs, changer leurs livres et faire les expéditions de volumes au dehors de Cherbourg. Au cours de l'année, la Bibliothèque s'est augmentée de 341 volumes offerts par Mme Gaulliard, de Blainville. Quelques-uns de ces ouvrages sont copiés à la main et non reliés. Pour en assurer la conservation l'œuvre a pris à son compte les frais de reliure. En juillet, l'œuvre a participé à l'exposition des métiers organisés à la salle des Fêtes par la J. O. C. Nos artisans aveugles ont vendu leurs divers travaux et reçu un certain nombre de commandes. Grâce à la collaboration généreuse de l'A. V. H., l'œuvre a pu cette année augmenter les allocations et faire des ristournes aux artisans sur leurs achats de fournitures.

Nouvelles et Renseignements

En apprenant la mort de M. Eugène Brieux, les amis des aveugles ont certainement évoqué le rôle de l'éminent académicien au cours de la guerre en faveur de nos glorieux blessés aux yeux. En 1915, empêché par son âge de s'enrôler parmi les combattants, Eugène Brieux résolut de se consacrer aux victimes qui venaient de perdre la vue sur le champ de bataille. Il fonda, pour ces mutilés, une Maison de rééducation à Reuilly, et exerça sur eux, ainsi qu'en leur faveur, une action considérable.

— L'Académie des Sciences vient d'attribuer un prix de 2.500 fr. aux inventeurs du « Photoélectrographe », M. et Mme Thomas.

— A propos de la majoration spéciale, attribuée aux grands infirmes, par *l'article* 20 *bis* de la loi d'assistance, le Ministère de la Santé publique nous a communiqué la note suivante :

« Année 1932. Infirmes de la vue : nombre total des demandes de majoration, 3.025. Nombre des admissions, 2.795, soit 82,39 %. Rejets, y compris les aveugles n'étant pas admis à l'Assistance préalablement, 230 soit, 7,60 % ».

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler qu'il est indispensable d'être bénéficiaire de l'allocation ordinaire de l'Assistance pour prétendre à la majoration spéciale, qui n'est que le complément de cette allocation.

— Nos lecteurs ont suivi M. Giuliani dans ses succès à l'école de Droit.

Nous sommes heureux de leur signaler que M. Giuliani a prêté serment devant le Barreau de Lyon, le 7 décembre dernier.

— M. G. de la Bassetière, organiste bénévole depuis 55 ans dans une petite paroisse du diocèse de Blois, a reçu du Saint-Siège la médaille *Bene merenti*.

— Les personnes qui désirent faire exécuter des *copies rétribuées* de noir en Braille (français intégral ou abrégé ; anglais intégral) peuvent s'adresser à Mme Darrieux, 9, rue Théodule Ribot, Paris (XVIIe).

— Sous la signature S. Cantineau, a paru, au début de janvier, en quatre articles, dans l'*Aube*, une étude intéressante sur la situation des écoles d'aveugles et de sourds-muets.

— Nous sommes heureux de signaler également la grande activité comme prédicateur, de Michel Perrin, en religion frère Joseph, pour lequel les copistes de la Bibliothèque Braille ont travaillé avec tant de dévouement. Frère Joseph termine une lettre où il nous met au courant de ses travaux récents par ces mots de gratitude : « La Bibliothèque Braille est merveilleusement complaisante. »

— On nous prie d'annoncer que le prochain *Congrès international d'espérantistes aveugles* aura lieu, en 1933, à Cologne, du 29 juillet au 5 août. Ce sera le douzième congrès espérantiste.

Allemagne. — Un sténotypiste aveugle de Berlin, M. Seyfarth, préconise pour l'écriture en points saillants un *système de sténographie* qui utilise au lieu du signe générateur de Braille formé de six points, un signe générateur de 8 points : 2 en largeur, 4 en hauteur. Il dispose ainsi de 266 signes au lieu de 63, donc quatre fois plus. 187 signes (au lieu de 53 dans l'ancien système) sont employées comme abréviations monosyllabiques. Mais le groupement professionnel des employés de bureau de l'union centrale des aveugles, après examen approfondi de la question, a décidé de repousser le système de M. Seyfarth et de s'en tenir aux six points qui suffisent pour écrire 150 syllabes à la minute et offre de meilleures garanties de lisibilité. On peut présumer que le système des huit points continuera cependant à avoir ses partisans. Il rappelle le système de musicographie Abreu qui a eu tant de succès en Espagne,

— A la lumière des succès de la *Ligue des jardiniers aveugles* en Angleterre, l'institut de Berlin-Steglitz pour aveugles a introduit cette année le jardinage dans l'enseignement des enfants aveugles.

— Le 25 octobre 1932 a été inaugurée la *nouvelle imprimerie de l'école supérieure de Marbourg* : c'est un bâtiment à trois étages, comportant en outre un atelier pour la fabrication et la réparation d'objets pour aveugles. L'imprimerie est dotée de six machines à stéréotyper. Le nombre des employés est de 35. Grâce à ce nouveau local, des pièces sont rendues disponibles dans l'ancien bâtiment qui serviront à l'extension de la bibliothèque et à l'admission d'un plus grand nombre d'étudiants aveugles.

— En juillet dernier, vingt-deux garçons et fillettes aveugles furent invités par le commandant de la station d'aviation de Manheim à effectuer un vol en avion. La joie des enfants était grande, raconte un journal de l'endroit ; c'est à peine si ces jeunes écoliers pouvaient attendre le moment du baptême de l'air. Tout d'abord, ils font connaissance avec les appareils en les tâtant : leurs maîtres les avaient préparés à cet examen. L'on est étonné du savoir et de la compréhension de ces enfants dans un domaine qui semble si fermé pour eux. Pleins d'impatience, les enfants pénètrent sur le champ d'aviation. Une machine suisse atterrit précisément; les écoliers viennent se placer derrière l'aéroplane, afin de se rendre compte, au moment du départ, du déplacement d'air. Entre temps, deux appareils se sont préparés pour les vols. Les petits aveugles n'y tiennent

plus, chacun veut s'envoler le premier. L'on s'arrange : deux enfants partiront ensemble, par rang d'âge, puis un seul avec des maîtres. Moi-même je prends le vol avec une fillette qui fête justement ses dix ans. Sa joie est grande ; comme ses camarades, Anneliese ne connaît aucune peur. Une fillette voudrait s'envoler pour la Russie, un garçonnet pour l'Amérique. En atterrissant, ce petit homme ne peut cesser de s'exclamer : « Que c'était beau ! Quel vent là-haut ! Que c'était beau ! » Cette exclamation est l'expression de tous. (Extrait du *Petit Progrès*).

— Les aveugles berlinois ont constitué une *Union Sportive*, qui comptait l'an dernier 47 membres (24 hommes et 23 femmes). Elle a pris part à un concours avec de nombreuses sociétés de voyants. Non seulement elle a remporté un vif succès de curiosité, mais elle s'est montrée, nous assure-t-on, l'égale de bien d'autres sociétés, aussi bien pour les mouvements d'ensemble, que pour la gymnastique suédoise, gymnastique d'agrès, lutte, course, saut, danses populaires.

— La presse signale l'œuvre, écrite en allemand, d'un jeune écrivain russe, aveugle, qui a été élevé en Allemagne, Max Zodykoff. Le titre en est: *Voix dans les ténèbres*. On trouvera des informations sur cet écrivain dans le périodique suisse, *Blindenbote*, de septembre 1932.

Angleterre. — Le 8 octobre dernier, veille du centenaire de la naissance de sir Francis Campbell, a été inaugurée, au Royal Normal college de Norwood, une porte monumentale, en souvenir de la fondation de ce collège par sir Campbell. Son nom et celui de son fils sont inscrits sur une plaque de bronze.

— Nous avons signalé à nos lecteurs la *fabrique de meubles* installée à l'Institut des aveugles de Glasgow il y a quelques années. Son fonctionnement a donné satisfaction, et l'ébénisterie se développe parmi les aveugles anglais. Une deuxième fabrique a été installée récemment à Manchester. On y fait surtout des meubles de bureau. Les ouvriers se servent fort bien des machines mues par l'électricité, entre autres de la scie rotative.

— La fabrication des *sacs à charbon* semble donner de très bons résultats aux ateliers d'aveugles de Birmingham. Il y a deux opérations principales : le tissage de la toile à sacs et la couture des sacs. Le tissage très simple, sur un métier à main, peut être appris en six mois par un ouvrier complètement aveugle. La couture exige plus d'habileté, et, semble-t-il, un peu de vue. Les salaires moyens, gagnés aux pièces, seraient d'environ 30 shillings par semaine pour le tissage, de 30 shillings et demi pour les piqueurs qui font les coutures.

Autriche. — Nous avons tenu nos lecteurs au courant des expériences que M. Margarin a faites à Paris et de ses travaux au sujet du livre parlant. Nous continuerons à les suivre de très près. Dans tous les pays des recherches parallèles sont entreprises. La *Blindenkorrespondenz* de décembre 1932 donne de nombreuses informations sur un appareil qui est mis en vente à Vienne, par la compagnie du *Séléphone*. On nous dit que la bande de papier employée a environ un demi-mètre de large sur 300 mètres de long, et qu'elle permet une émission d'une durée de 22 minutes. L'appareil père 20 kilos et peut par suite être porté à bras dans une malle. On indique qu'il marque un progrès sensible, mais les précisions font défaut.

Etats-Unis. — La grande *Institution d'aveugles de New-York* vient de s'augmenter d'une aile destinée à recevoir les *enfants en bas âge*. Il y a place pour 48 enfants et pour les personnes qui les soignent. La plupart des enfants n'y logent que du lundi matin au vendredi soir, et vont chez eux passer les fins de semaines. Les dortoirs comportent chacun 3 lits.

— L'*Outlook* de juin 1932 donne une nouvelle statistique, intéressante comme les précédentes, sur la lutte contre *l'ophtalmie des nouveau-nés*.

Un tableau donne pour chaque école d'aveugles le nombre des élèves, le nombre des admissions récentes, le nombre enfin des victimes de l'ophtalmie dans chacune des deux catégories. Il en ressort que, dans l'ensemble, le pourcentage des cécités dues à l'ophtalmie des nouveau-nés est encore de 13,7 dans les écoles et de 14,3 dans les internats ; mais que, parmi les nouveaux admis, ces pourcentages sont tombés à 8 et à 7,6 %.

— Il est curieux de lire dans l'Outlook de mars 1932, les raisons qui ont déterminé dans une école à enseigner l'abrégé dit du deuxième degré, jusqu'alors proscrit des classes. On s'aperçut que les enfants des hautes classes le pratiquaient en leur particulier. Naturellement ils le pratiquaient de façon assez fantaisiste, faute de méthode. Et l'on jugea qu'il était préférable de les suivre et de leur donner cette méthode qui leur manquait. Ce n'est pas la première fois que des élèves aveugles imposent à leurs maîtres voyants des pratiques dont ceux-ci ne voient point suffisamment les avantages. Cette histoire rappelle celle des élèves de l'Institution Nationale de Paris, utilisant le Braille pour leurs notes personnelles alors que la classe leur imposait l'alphabet vulgaire, et finissant par l'imposer à la direction de la maison.

— L'*American Foundation* vient de publier une brochure du docteur Floyd F. Caldwell, en 26 pages, intitulée *Comparaison d'enfants aveugles et d'enfants clairvoyants dans certaines branches de l'éducation.*

Inde. — L'école d'aveugles de Calcutta, l'une des premières de l'Inde, a été ouverte en 1897 par Behari Shah. Comme Valentin Haüy, le fondateur dut payer son premier élève pour qu'il consentît à prendre des leçons, et il entretint longtemps son institution de ses seuls deniers. C'est lui qui a adapté le Braille aux diverses langues du pays. Il devint aveugle à la fin de sa vie, et mourut en 1928. Son fils, A. K. Shah, qu'on a rencontré au congrès de New-York, lui a succédé. L'école compte aujourd'hui 100 élèves, dont un quart de filles. Les métiers sont les mêmes qu'en Europe.

Italie. — On nous annonce qu'à Florence, on confie à des prisonniers la *transcription des livres en Braille*, livres scolaires principalement, à raison de 0 fr. 20 la page. Un professeur aveugle est chargé d'initier les détenus au Braille, et de corriger leur travail. L'initiative donne des résultats satisfaisants ; mais, par contre, une tentative analogue a échoué à Gênes.

Rhodesia. — Miss Boles a ouvert une *Ecole* de 20 garçons et filles aveugles, dont 11 lisent maintenant le Braille. Ils apprennent à faire des nattes, des balais, des sacs en ficelle, des filets de tennis, et ils s'intéressent beaucoup au jardinage.

Suisse. — Les aveugles de la Suisse romane ont fait une immense perte en la personne de Mlle Marie Dominicé, décédée le 22 octobre à Genève, à l'âge de 71 ans . Mlle Dominicé, qui était aveugle, était remarquablement renseignée sur toutes les questions relatives à la cécité, et elle a fait beaucoup de bien à ses confrères en cécité. On lira avec intérêt dans le *Messager Suisse* d'octobre 1932, un article que notre ami J.-J. Monnier a consacré à la mémoire de Mlle Dominicé.

Tchécoslovaquie. — En 1930, un aveugle de naissance, ancien élève d'une institution d'aveugles, a recouvré la lumière à l'âge de 44 ans, à la suite d'une opération. Durant les premiers jours, il ne put pas supporter la lumière : celle-ci lui entrait dans les yeux comme du feu, disait-il, et ce n'est que très à la longue qu'il s'y habitua. Comme dans les cas de guérison analogue précédemment observés, on constata que tous les objets qui lui furent présentés lui parurent différents des mêmes objets connus par le toucher. Il voyait des objets usuels : savon, couteaux, ciseaux, brosses, mais il était incapable de les nommer, et ne les

reconnaissait qu'après les avoir touchés. La vision a progressé très lentement.

— Le 15 octobre a eu lieu à Chêne-Bougeries (Genève), l'inauguration officielle du *Foyer Romand pour Aveugles âgés et isolés*. L'assistance comptait près de 200 personnes réunies dans la grande salle du nouvel établissement. L'Association Suisse Romande pour le bien des Aveugles avait chargé une commission, présidée par M. Minner, il y a plusieurs années déjà, de mener à bonne fin le projet de cette utile création qui devait compléter l'ensemble des œuvres typhlophiles de la Suisse romande. La visite de l'établissement permit à l'assistance d'en apprécier l'installation. Tout y est moderne : sobriété, clarté, hygiène. Chaque pensionnaire a sa chambre avec eau froide et eau chaude sur son lavabo. Une dizaine de vieillards sont déjà installés, ils se déclarent enchantés de leur nouveau séjour dont la direction est confiée à une diaconesse, sœur Houlda. (Extrait du *Petit Progrès*).

— Ce sont, d'après le *Blindenbote* de mai, deux aveugles pensionnaires des ateliers d'aveugles de Berne qui ont été chargés de la confection de la nacelle du *Ballon Helvetia*, travail particulièrement délicat, puisqu'il s'agit d'une nacelle de 1,50 sur 1,20, et de 1 m. de profondeur, d'une contexture très délicate, et qui doit répondre à de nombreux desiderata : ne pas peser plus de 100 kilos, pouvoir emporter plus de 1,200 kilos, etc.

— On lit avec intérêt, dans le compte rendu annuel de l'*Union Suisse pour les aveugles*, les efforts accomplis par cette association et les dépenses qu'elle a faites pour procurer aux aveugles travailleurs des vacances et un repos réparateur à la montagne pendant la saison d'été.

Courrier de l'Association

Dans nos Groupes de province

Très suggestive est la lecture du rapport présenté par M. Bodin, Doyen de la Faculté de Droit de Rennes, à la dernière Assemblée générale de notre Groupe Breton. En 1931, 1.025 aveugles, dont 175 aveugles de guerre, y étaient inscrits. 5 enfants ont été, par ses soins, placés dans des écoles spéciales ; 10 adultes mis en rééducation ; 7 outillages fournis ; de nombreux secours, en argent ou en vêtements, distribués. En dépit du marasme des affaires, le Groupe a pu agrandir son magasin, et a organisé avec succès des stands pour l'écoulement du travail des aveugles, à Rennes, Saint-Brieuc et Morlaix. C'est par le travail surtout que l'Œuvre s'efforce d'apaiser, de relever l'aveugle. « S'il était possible, écrit M. Bodin, de réunir toutes les preuves que, cette année même, nous avons recueillies de l'influence moralisatrice du travail, ce rapport deviendrait un volume. Aucun fait saillant : une multitude de faits probants : ici, c'est un homme tout jeune dont le caractère autoritaire et l'habitude de commander, ont failli faire un révolté dangereux lorsque la torture de la cécité accidentelle est venue, et qui, peu à peu, a trouvé dans le métier de brossier, et l'usage du Braille, une paix insoupçonnée ; là, c'est une veuve, aveugle depuis 30 ans, qui avait été placée dans la catégorie des incapables, et qui, à 30 ans, se met en apprentissage, réussit mieux la brosse que son professeur, et obtient de l'exercice de son nouveau métier de si grandes satisfactions qu'elle manque de sauter au cou de notre visiteuse, et s'écrie : « Que je suis heureuse, Madame, depuis que j'exerce mon petit métier ! »

C'est encore cet adolescent aveugle, sourd et muet, qui, après avoir fait son apprentissage de chaisier, manque de travail, s'ennuie à mourir, supplie qu'on lui trouve de la besogne et qui, grâce au dévouement de notre Président de Saint-Brieuc, reprend de l'ouvrage, travaille sous les yeux du public étonné au Standard de l'A. V. H. bénéficie d'une réclame dans les journaux et déclare qu'il ne lui manque plus, pour être heureux, qu'une montre d'aveugle. Il l'aura !

En terminant, M. Bodin adresse un vibrant appel à toutes les bonnes volontés en faveur des aveugles, remercie les bienfaiteurs de l'Œuvre et rend un particulier hommage à celle qui en reste l'âme et dont le nom est sur toutes les lèvres : Mlle de Geyer, visiteuse, correspondante, vendeuse, organisatrice, copiste, se multipliant sans compter.

NOUVELLES DIVERES

Notre Conseil d'Administration a perdu en M. Félix de Saint-Sauveur un de ses plus anciens et de ses plus fidèles membres. M. de Saint-Sauveur, qui avait été fonctionnaire au ministère de l'Intérieur, mettait sa compétence précieuse d'administrateur à la disposition de nos services. Nul de ceux qui ont siégé avec lui n'oubliera la vivacité si chaude de ses réactions. Il était président de la Société d'Assistance aux aveugles, et participait à diverses commissions en faveur des aveugles, notamment le comité consultatif de l'Institution Nationale du boulevard des Invalides. C'était un sincère ami des aveugles et il laissera parmi eux d'unanimes regrets.

— Les lecteurs du *Valentin Haüy* connaissent la pieuse tradition qui, chaque année, le dimanche de la Quinquagésime, au jour où la liturgie catholique commémore la guérison de l'aveugle-né, groupe les amis de l'Association en une cérémonie religieuse, témoignage fervent de gratitude envers ses Bienfaiteurs, vivants et disparus. Comme les années précédentes, la solennité s'est déroulée le 26 février dans la chapelle des Petites Sœurs des Pauvres, 62, avenue de Breteuil, à Paris ; mais, elle avait, cette année, revêtu un éclat exceptionnel en raison du cinquantenaire de la première initiative officielle de Maurice de la Sizeranne : la création des deux périodiques : « le Louis Braille » et le « Valentin Haüy », d'où sont nés successivement tous les organes dont l'ensemble a constitué son Œuvre.

Le sanctuaire pouvait à peine contenir la foule des amis qui avaient répondu aux invitations lancées. Sous la direction de M. Jean Langlais, Premier Prix du Conservatoire, Maître de Chapelle de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, et jeunes virtuose de l'orgue, déjà fort justement réputé, furent exécutées, par des aveugles au talent plein de promesses, des œuvres vocales et instrumentales. On entendit un pathétique appel en faveur des aveugles de M. l'abbé de Lapparent, un prêtre qui a particulièrement souffert des entraves de la cécité, et n'en a pas moins consacré une vie, déjà longue, au ministère des âmes.

— Ce fut une cérémonie bien touchante, grandiose aussi dans sa simplicité, que la remise de la rosette d'officier de la Légion d'honneur à François, notre brave téléphoniste, dont tous les habitués, tous les visiteurs de la rue Duroc apprécient la joviale aménité.

Un matin, entouré de tout le personnel de la Maison, réuni au Musée, le général Balfourier, en uniforme, prononce d'une voix que

l'émotion fait trembler un peu : « François, le 10 octobre 1915, au moment où vous sortiez de la tranchée, une balle vous a frappé, et vous avez perdu les yeux. Vous ne vous êtes pas laissé abattre, et, malgré votre blessure, vous avez su conquérir une bonne situation, ici, où chacun vous estime et vous aime. Chasseur François, au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, je vous fais Officier de la Légion d'honneur. » Puis, tandis que, dans un silence impressionnant, l'illustre chef du 20e Corps épingle la rosette sur la poitrine de l'humble chasseur, celui-ci, plus ému, peut-être, qu'au moment où il sortait de la tranchée, murmure : « Mon Général, je suis bien heureux de recevoir cet insigne de vos mains ». Et les applaudissements crépitent quand le Général donne l'accolade au soldat.

— Le 24 octobre dernier l'Association Valentin Haüy a été honorée de la visite de la *Société internationale pour l'étude des questions d'assistance*. Un compte rendu en a été publié par l'un des visiteurs dans la *Revue philanthropique* de décembre.

— On sait tout l'intérêt qui s'attache à notre service de seconde copie dont la mission principale est de faire recopier par des aveugles les volumes usagés de la Bibliothèque Braille. Pour faibles que soient les salaires qu'il procure, ces salaires sont précieux dans les temps difficiles que traversent beaucoup de nos patronnés. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner quelques indications sur le fonctionnement de ce service pendant l'année 1932.

Le rapport de Mlle Ozanon, qui dirige ce service, signale que, au cours de l'exercice, 60 copistes aveugles, dont 6 bénévoles, ont transcrit 688 volumes in-8°, et 43 in-12. Nos 54 travailleurs rétribués ont reçu 10.352 francs.

110 des volumes sont destinés à être vendus. La recette provenant de cette source a été cette année de 1.052 fr. 65.

Nous souhaitons que des dons soient affectés à ce service dont nos lecteurs mesurent l'intérêt. Il est douloureux de ne pouvoir donner du travail de copie à tous ceux qui nous en demandent.

— L'Assemblée générale de l'Association Valentin Haüy aura lieu cette année le dimanche 14 mai, à 15 h., et se tiendra comme à l'ordinaire, dans la salle des fêtes de l'hôtel Continental. Elle sera présidée par le général Gouraud. Le rapport d'usage sera présenté par M. le comte Miramon Fitz-James, membre du conseil d'administration de l'œuvre.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.89

AVRIL-MAI-JUIN 1933. — N° 2

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES
Fondé en 1883
Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugl e
7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL
ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS.— ÉTRANGER : 12 FRANCS

Mort du Général BALFOURIER

Le monde des aveugles vient de perdre un de ses bienfaiteurs, le général Balfourier, président de l'Association Valentin Haüy.

Il y a six semaines, nous apprenions qu'il était arrêté par un lumbago. Malgré son grand âge, nous ne nous serions pas inquiétés tant sa santé était restée robuste, mais bientôt une fièvre tenace se déclarait. Elle l'affaiblit et l'obligea à garder le lit.

Pourtant, quelques jours avant sa mort il se releva. Nous reprîmes espoir. Mais l'espoir fut de courte durée. Le soir même, la fièvre avait repris plus violente, et les douleurs de reins devenaient très vives.

Dès lors, le soldat regarda la mort en face. Admirablement patient dans ses souffrances, il remerciait des soins que lui prodiguait son entourage avec cette affabilité qu'ont connue tous ceux qui l'ont approché. Quand il eut perdu l'usage de la parole, la veille de sa mort, il continuait de sourire, et le remercier du regard.

C'est le samedi 24 juin, à 16 heures et demie, qu'a expiré notre cher président.

*
* *

La grande presse célébrera les hauts faits du général Balfourier pendant la guerre, ses glorieux états de service qui lui valent la reconnaissance de la Nation. On oubliera de parler de la bonté qui faisait battre le cœur de l'homme sous l'uniforme du chef, et qui donne à cette noble figure de soldat sa véritable physionomie.

Atteint par la limite d'âge dans la dernière année des hostilités, le général n'avait pas accepté un repos si bien mérité, qu'entouraient l'admiration et la gratitude publiques. Pendant la paix encore, il lui fallut servir. Dans la paix encore, il a été le chef aimé et compatissant qu'ont connu ses hommes au front.

Président de l'*Union civique*, président de la *Société des Saint-Cyriens*, son autorité, son activité, restée très jeune à plus de 80 ans, le faisaient rechercher par les groupements les plus en vue. Il ne se dérobait à aucune des tâches qu'il pouvait assumer. Mais il éprouvait le besoin de se pencher, au soir de sa vie, sur les plus déshérités. Parmi tous les grands blessés auxquels, entre deux ordres de combat, il avait dans les hôpitaux porté sa parole de réconfort, les aveugles l'avaient ému entre tous. C'est par un sentiment pieux envers ses hommes du XXe Corps sombrés dans la nuit de la cécité qu'il se donna à l'Association Valentin Haüy.

Après Jules Simon, François Coppée, Georges Noblemaire, il a été notre président pendant quinze années.

Il a mis, si je puis dire, à la disposition des aveugles son grand nom, son autorité, ses relations qui étaient fort étendues, recrutant des collaborateurs bénévoles qui ne se dérobaient point parce qu'on ne refusait rien au général, appelant à la présidence de nos assemblées générales les plus grands noms du monde des lettres et du monde militaire : Maître Henri Robert, MM. Georges Lecomte, Louis Bertrand, Robert de Flers, l'Amiral La Caze, les généraux Weygand, Niessel, Gouraud, Mariaux. Si l'œuvre a pu se relever de la dévaluation monétaire qui l'avait en bonne partie ruinée, et développer quand même son action bienfaisante, c'est d'abord — il ne faut pas qu'on l'oublie — au général Balfourier qu'elle l'a due, à son prestige et à son dévouement. Pendant des années nous avons vécu à côté de lui l'angoisse de l'incertitude du lendemain. Sa présence a été notre réconfort avant d'être notre salut.

Son affabilité pour tous ses collaborateurs et pour ceux qui venaient le voir au nom des aveugles était extrême, son exactitude d'autant plus scrupuleuse qu'il se taillait lui-même sa tâche.

A-t-il en quinze ans manqué trois fois à présider en personne notre conseil d'administration ? Presque chaque matin, pendant quinze ans, on l'a vu arriver vers 11 heures rue Duroc : ce qui ne l'empêchait point, s'il s'agissait de se plier aux commodités de quelque collaborateur, si mon train arrivait trop tard de province, de venir encore à une autre heure. Tous pouvaient l'aborder, lui confier leurs difficultés, leurs peines, leurs besoins. Ils le quittaient réconfortés.

Et de retour chez lui, quand il s'était acquitté de ses devoirs — à la façon où il les entendait — envers les autres œuvres qu'il présidait, qui dira combien de lettres il a écrites pour l'Association Valentin Haüy, en faveur d'aveugles ou à des aveugles ?

« Mes tâches deviennent trop lourdes, me disait-il un jour. Mon âge m'oblige à les alléger. Mais pour l'Association, soyez sans crainte : jamais je ne l'abandonnerai. Elle aura mes dernières forces. »

Il y a moins d'un mois je recevais d'une aveugle-sourde une lettre désolée : notre cher général n'a pas assisté cette fois à l'assemblée générale. Est-il vrai qu'il est gravement malade ? Je ne me consolerais jamais de sa perte. Je lui avais plusieurs fois demandé son appui, un avis dans des cas difficiles. Toujours il me répondait de sa main. Il était devenu pour moi un conseiller, un ami.

De tels faits, ignorés de tous et qu'un hasard seul révèle, n'en disent-ils pas bien long sur la bonté du général ? Et ne vous semble-t-il pas qu'ils jettent une lunmière singulièrement douce sur les exploits du héros de Verdun et de la Somme ?

P. Villey.

Une délégation de l'Association Valentin Haüy assistait aux obsèques du général qui furent célébrées le mardi 27, en l'église Saint-François-de-Sales, sa paroisse. A côté des membres du bureau et de représentants du conseil d'administration, on y remarquait de nombreux employés qui avaient tenu à exprimer par leur présence leur gratitude au chef disparu, dont ils avaient tant de fois éprouvé la bonté. Parmi eux, citons notre téléphoniste aveugle François, qui tout récemment, dans la salle du Musée de l'Association, recevait des mains du général la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

La modestie du général, son détachement pour les honneurs de toutes sortes, n'ont pas permis à la délégation d'exprimer publiquement la reconnaissance de ses collaborateurs et des aveugles. Par la volonté expresse du défunt il n'y eut point de discours au bord de sa tombe, point de fleurs ni de couronnes sur son cercueil.

Les honneurs militaires ont été rendus à la sortie de l'église par les 24e et 46e régiments d'infanterie, une batterie d'artillerie du 72e régiment et un escadron de cavalerie du 11e régiment de cuirassiers, sous les ordres du général de division Pagézy, commandant l'artillerie de la région de Paris.

Après la cérémonie, le corps a été conduit, en cortège, à la porte Champerret, puis a été transporté, par fourgon automobile, au cimetière de Montmorency. L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

LA CELLULE PHOTO-ÉLECTRIQUE

Le principe

Parmi les découvertes de la physique contemporaine, celle qui semble devoir retenir plus particulièrement l'attention du monde de la cécité, est la cellule photo-électrique ; son principe est fort simple :

Certains corps jouissent de propriétés physiques telles que leur conductibilité électrique varie suivant leur degré d'éclairement ; les variations d'intensité d'un flux lumineux peuvent être de la sorte transformées en variations d'intensité d'un courant électrique, lorsqu'on intercale une cellule photo-électrique dans un circuit conducteur. On conçoit ainsi la possibilité d'obtenir, pour les phénomènes lumineux, une traduction sonore ou tactile, grâce à la souplesse des transformations auxquelles se prête l'électricité, selon les procédés aujourd'hui familiers à tous, en raison même de la diffusion du téléphone et de la T. S. F.

A l'origine, les cellules étaient constituées par des éléments de selenium, métalloïde qui s'apparente au soufre et au tellure ; mais à l'heure actuelle on dispose de cellules beaucoup plus sensibles, sur la nature desquelles il est d'ailleurs inutile d'insister, pour l'intelligence des applications que je me propose d'analyser.

L'optophone

Le premier appareil fondé sur les propriétés électro-optiques du selenium est l'optophone, dû au docteur Fournier d'Albe, et construit vers 1920. Il avait pour objet de permettre la lecture au son des caractères d'imprimerie usuels.

A cet effet, une source lumineuse envoyait un faisceau de rayons sur le texte imprimé noir sur blanc ; le faisceau réfléchi était reçu sur une cellule intercalée dans un circuit électrique ; on obtenait ainsi une transcription électrique des variations d'éclairement provoquées par la rencontre des caractères de formes diverses.

Ces variations du courant électrique étaient ensuite transformées en modulations sonores, telles qu'à chaque lettre, correspondît une modulation particulière.

L'expérience a prouvé qu'en fait, l'identification de chaque lettre, transcrite sous forme de modulations acoustiques, exigeait une longue éducation préalable. et ne pouvait être réalisée que par des sujets exceptionnellement doués ; en supposant même ces conditions remplies, la rapidité de lecture demeure trop réduite pour se plier aux nécessités pratiques. D'ailleurs, les essais poursuivis en Angleterre n'ont pas donné de résultats encourageants, et semblent confirmer l'opinion que je viens d'émettre.

En outre, l'appareil est fort curieux et encombrant, et d'un maniement délicat ; il ne doit guère être considéré que comme un instrument de laboratoire.

Cependant, le procédé mérite d'être retenu ; l'appareil primitif pourrait être simplifié et amélioré par l'emploi des cellules très sensibles dont l'insdutrie dispose aujourd'hui. Pour se convaincre de l'intérêt que présenterait une nouvelle étude de la question, il suffit de rappeler l'aisance avec laquelle les télégraphistes de l'armée se sont adaptés à la lecture au son des radio-télégrammes, transmis à l'origine au moyen de l'alphabet Morse.

Le photo-électrographe Thomas et le visagraphe

M. Thomas, en construisant son électrographe, s'est proposé de transformer des caractères ordinaires en caractères en relief de même forme.

Pour obtenir ce résultat, il a fait également appel à la cellule photo-électrique, mais les variations d'intensité du courant électrique ont été utilisées pour agir sur de petites tiges métalliques, dont les extrémités, par leur juxtaposition, constituent précisément les caractères en relief.

J'ai eu l'occasion d'assister à une démonstration de cet appareil et, comme bien d'autres, je n'ai pas gardé l'impression que le procédé permettrait une lecture suffisamment rapide pour les besoins de la pratique. Il serait toutefois désirable de former, par un entraînement rationnel, des lecteurs qui se familiariseraient avec l'usage de ce procédé, et nous renseigneraient sur sa véritable portée.

Sachons en tout cas reconnaître les mérites de l'inventeur, qui fit preuve d'une grande originalité, et poursuivit ses efforts dans des conditions particulièrement difficiles.

Le visagraphe, construit aux Etats-Unis, met également à notre disposition des caractères en relief, qui épousent la forme des lettres ordinaires. Les documents que j'ai eus sous les doigts m'ont paru fort bien exécutés, mais j'ai cependant éprouvé de la difficulté à reconnaître les diverses lettres. Cette difficulté est certainement dûe à l'emploi de caractères ordinaires, car les expériences faites il y a un siècle, ont démontré que l'usage de semblables caractères exigeait, pour obtenir une rapidité suffisante de lecture, un toucher particulièrement subtil, et somme toute, le grand mérite de Louis Braille est d'avoir fait appel à des caractères utilisant au mieux les qualités tactiles du doigt.

Néanmoins, là encore, il s'agit peut-être seulement de parfaire l'éducation du lecteur, et l'expérience seule pourra nous guider à cet égard.

Le Livre sonore

Une découverte récente, reposant sur l'emploi de la cellule photo-électrique, semble également susceptible d'un certain avenir, en ce qui concerne la lecture au son; il s'agit du « Livre sonore », auquel certains articles de presse ont déjà fait allusion, depuis près d'un an.

Cette nouvelle invention s'apparente au phonographe, mais l'enregistrement est réalisé sur un film au lieu d'un disque; il procure ainsi une audition bien plus longue, un encombrement réduit au minimum, et, dans un avenir assez proche, il entraînera certainement un abaissement considérable du prix de revient des enregistrements sonores.

A la vérité, le cinématographe parlant utilise depuis plusieurs années de tels films sonores, mais, jusqu'ici, l'enregistrement se faisait uniquement par des procédés optiques, et par conséquent coûteux; le livre sonore, au contraire, met en œuvre un procédé d'enregistrement mécanique analogue au phonographe; c'est seulement pour la reproduction de l'émission sonore qu'il fait appel à la cellule photo-électrique, comme le film parlant. L'enregistrement mécanique constitue une grande simplification et un avantage indiscutable sur les autres procédés.

Pour ceux qui n'ont connu la cécité qu'à l'âge adulte, on imagine les ressources offertes par un appareil sonore, qui bientôt sans doute complètera fort heureusement l'emploi de la méthode Braille, toujours aride et peu délassant lorsqu'on ne l'a pas assimilée dès l'enfance.

2

Une large diffusion de la pensée orale permettrait même de constituer des phonothèques, propres à nous faciliter l'accès de certaines formes littéraires, comme la poésie ou l'art dramatique, et précieuses également pour les demi-voyants.

De ce côté s'ouvrent donc aussi de belles perspectives.

Expériences en cours

Je ne puis clore la liste des applications de la cellule photo-électrique, sans faire mention de quelques expériences auxquelles j'ai pris part.

M. Georges Fournier, physicien attaché à l'Université de Paris, a bien voulu tenter quelques essais, destinés à me permettre d'apprécier le degré d'éclairement d'un local, la position d'une source lumineuse ou d'une fenêtre, l'intensité de la lumière solaire, etc. Sans entrer dans le détail du procédé, on le conçoit aisément, puisque la cellule photo-électrique fournit une transcription sonore des variations d'intensité lumineuse.

Plus récemment, des expériences de même nature ont été réalisées grâce à l'initiative de M. le Docteur Baillart, médecin-chef des Quinze-Vingts et secrétaire de la Société des ophtalmologistes de France. Ces dernières expériences, effectuées avec des cellules très sensibles, du type Bernstein, ont pleinement confirmé les résultats acquis, et démontré les possibilités offertes en ce domaine.

Il est absolument indispensable de tout mettre en œuvre pour que ces essais soient poursuivis sans relâche, mais on se heurte ici à de grandes difficultés, car la plupart des personnes susceptibles de les mener à bien n'ont pas le loisir de s'y consacrer entièrement. Les bonnes volontés sont malgré tout si agissantes, que nous devons leur faire confiance.

Conclusions

Le bref inventaire des récentes acquisitions dues à la cellule photo-électrique, permet d'apprécier la valeur des efforts entrepris dans les directions les plus diverses, en vue de mettre à notre portée les perfectionnements propres à enrichir notre vie spirituelle, et à faciliter nos conditions d'existence.

Chacun d'entre nous se doit de suivre avec intérêt ces manifestations de l'ardeur et de l'ingéniosité déployées par ces chercheurs, amis et bienfaiteurs souvent anonymes. Mais, pour que ces efforts soient pleinement féconds, il importe qu'ils ne restent pas dispersés, il est nécessaire de les coordonner, afin d'établir une liaison intime entre les divers courants de pensée qui concourent à l'amélioration de notre sort.

Pour conclure, je souhaite que prochainement soit réalisée cette union des énergies, en vue d'élaborer un programme d'études et d'en poursuivre la réalisation avec tenacité ; le succès ne saurait être acquis sans cette coordination des énergies, et sans la continuité des efforts. Dans un tel ordre de travaux, il faut également demeurer patient, et l'enseignement du passé nous montre combien sont indispensables au progrès humain la persévérance, et même les tâtonnement.

René Roy.

Note sur un Masseur Aveugle

Issu d'une vieille famille de Montluçon, Antoine Mars naquit le 28 avril 1895, dans cette ville où il passa sa première enfance sans soupçonner qu'un jour il y ferait honneur aux masseurs aveugles. Il perdit la vue accidentellement, en voulant extraire du chlorate de potasse d'une fusée paragrêle abandonnée qu'il croyait inoffensive. On ne prit pas garde immédiatement aux effets de la déflagration sur ses yeux qui paraissaient intacts, de sorte que les soins qui lui furent ensuite prodigués demeurèrent absolument vains. Il avait alors seize ans, et se disposait à préparer son admission à Grignon, ayant déjà passé deux années à l'Ecole pratique d'agriculture de Gennetiles, près Moulins, aujourd'hui disparue. L'année suivante, octobre 1912, Mars entra à l'Institution des Aveugles des Charmettes, où il devait travailler la musique, puis l'accord. Il se rendit compte assez vite qu'il arrivait trop tard dans la carrière musicale où l'on ne peut exceller qu'à condition d'y débuter très jeune. Au commencement de la guerre, Mars eut l'occasion de causer avec un masseur aveugle chassé des régions envahies : cet entretien produisit sur lui une impression qui, à la longue, devait l'amener à envisager une orientation nouvelle. En décembre 1914, Mars quittait les Charmettes pour venir se faire soigner chez ses parents. Après une longue maladie, pendant laquelle il avait sans cesse réfléchi à son avenir, il résolut de devenir masseur.

Il fit les démarches voulues pour suivre les cours spéciaux de l'A. V. H., où il fut admis en octobre 1916. Là, il déploya l'intelligence et l'application qu'il avait déjà montrées à Gennetiles; les connaissances générales précédemment acquises lui facilitaient d'ailleurs sa tâche. Il prenait le plus de notes qu'il pouvait aux cours si remarquables du docteur Fabre, afin d'en rédiger patiemment le résumé substantiel, aussitôt après. Peu habile dans la lecture du Braille (comme tous les aveugles tardifs), il se faisait lire les longs ouvrages de la Bibliothèque Braille qui lui étaient utiles, par un des meilleurs lecteurs aveugles, M. De Ménieux, avec qui il s'était lié d'amitié à la pension où tous deux prenaient leurs repas.

Il employa si bien son temps et ses facultés, tira si bien parti de toutes les circonstances, qu'en mai 1918 il subissait avec succès son examen de fin d'études.

Néris-les-Bains, à 7 kilomètres seulement de Montluçon, dont la saison s'ouvrait précisément à cette date, attirait naturellement l'art de Mars. Or, pendant plusieurs années avant la guerre, un des premiers et des plus habiles masseurs aveugles, M. Leclère, avait été attaché (sans profit, hélas !), à l'établissement thermal où il n'avait pas reparu, très occupé qu'il était à Paris, sa véritable résidence. Ayant rencontré Mars, qui lui exposa son projet, il l'y encouragea très vivement ; il fit mieux en le faisant profiter de sa propre expérience, en lui signalant les écueils à éviter, en lui traçant une ligne de conduite très détaillée, que Mars eut la sagesse de suivre ponctuellement dans la suite, à son entière satisfaction. La plupart des médecins de Néris étaient mobilisés. Sur les deux qui s'y trouvaient alors et à qui Mars s'empressa d'offrir ses services, un voulut bien le recommander à sa clientèle. Cependant, Mars se remue pour se faire connaître des pharmaciens, des hôtels, laissant sa carte en priant qu'on la place bien en vue : il procède avec tact, pas du tout en charlatan. Il possède, en effet, toutes les qualités nécessaires

pour réussir comme masseur : de belle prestance, de mise correcte, de physique agréable, il inspire de prime abord la sympathie ; intelligent et doué d'une excellente mémoire, il soutient avec aisance une conversation ; mais il sait écouter, s'effacer au besoin. Il connaît son métier, mais se garde de jouer au docteur. Il entend rester l'auxiliaire docile du médecin, lequel ne tarde pas à apprécier hautement sa valeur professionnelle. Bref, en dépit des circonstances peu propices, les débuts de Mars à Néris furent si encourageants qu'il se promit de persévérer dans cette voie où d'emblée il s'était engagé.

En octobre, la guerre durant toujours, Mars partit à Nice, afin d'y faire un essai pendant la saison d'hiver : mais il s'y heurta à de sérieuses difficultés provenant surtout d'une concurrence solidement établie. Il se consolait de cet échec en songeant à Néris qui reprendrait sa vie normale, maintenant que la guerre était finie. Il rentra chez ses parents en avril 1919, quelques semaines avant l'ouverture de la saison de Néris. Cette attente dans l'inaction lui pesait beaucoup. Un jour, au cours d'une conversation oiseuse, une voisine qui allait en journée chez un docteur du quartier lui dit : « Vous devriez aller masser ma patronne. Il faut que je la frictionne tous les jours, et cela me fatigue rudement... » A tout hasard, Mars fit aussitôt déposer sa carte chez le médecin qui, dès le lendemain, l'invita à passer à la maison. La malade fut encore plus satisfaite de trouver un véritable masseur que sa femme de ménage ne l'était d'être délivrée de sa corvée. C'est ainsi qu'eut lieu le premier contact de Mars avec le corps médical de Montluçon. Le docteur et sa femme furent tellement enchantés du jeune masseur qu'ils lui adressèrent ensuite quelques clients à Néris où il était retourné maintenant. Tous les médecins de Néris y étaient réinstallés, et l'un des plus cotés, qui avait beaucoup apprécié l'habileté du masseur aveugle, M. Leclère, témoigna immédiatement à Mars la plus entière bienveillance. Mars devait d'ailleurs bénéficier d'autres effets de la sympathie qu'avait inspirée ce brave Leclère : parmi les fidèles de Néris, qui n'avaient pu y venir pendant la guerre et qui y reparaissaient, certains réclamaient leur masseur aveugle ; M. Leclère n'était plus là, ils allaient presque tous à Mars qui semblait tout indiqué pour lui succéder. Aussi Mars se plaît-il à reconnaître que sa réussite à Néris est due dans une large mesure à son devancier, qui le guida si heureusement de ses conseils et qui avait laborieusement préparé le champ dont lui, Mars, devait ensuite recueillir la moisson. Se sentant lancé, Mars s'ingéniait avec entrain à saisir toutes les occasions de mériter la confiance qui lui était témoignée Et cet entrain fut porté à son comble, en juillet, quand une perspective toute nouvelle et pleine de charmes s'offrit sans doute à son cœur resté solitaire au milieu de cette vie active.

A l'hôtel où il logeait étaient descendues deux Montluçonnaises, une jeune fille et sa mère, celle-ci venant demander aux eaux de Néris le soulagement à de graves souffrances. Les deux jeunes gens se remarquèrent tout de suite. La jeune fille rendit à Mars quelques-uns de ces menus services qui, par la manière, dénotaient un esprit délié et un cœur délicat, auxquels il fut très sensible. Il sut le manifester, et intéresser plus particulièrement la jeune fille qui admira bientôt ce garçon sérieux, intelligent, actif, triomphant gaiement de sa cécité ; puis, elle sentit qu'elle pourrait adoucir, embellir l'existence de ce courageux lutteur qui, de son côté, saurait la soutenir dans le chemin de la vie, dont elle appréhendait certaines détresses morales. Tout alla si bien, grâce à la complicité de personnes que cette idylle avait doucement

intéressées, que l'union des deux jeunes gens se décida puis se célébra en octobre. Mars prenait une compagne dont les solides mérites ne devaient pas se démentir et avec laquelle il forme depuis un couple très uni, parfaitement assorti, se complétant, s'harmonisant de la manière la plus heureuse.

Aussitôt après son mariage, Mars vint s'installer à Paris pour l'hiver. Avec son ardeur habituelle, il se démena beaucoup. Au cours des visites qu'il faisait aux médecins de son quartier, pour leur offrir ses services, sa chance le conduisit chez le docteur Sauvet qui s'intéressa à lui dès qu'il apprit qu'il massait pendant l'été à Néris où il avait des relations de famille. Le docteur Sauvet prit Mars dans le service de chirurgie qu'il dirigeait à l'Hôpital Brousset. Chaque matin, pendant six mois, Mars eut là l'occasion de se familiariser avec la foule des cas dans lesquels le massage convenablement utilisé donne de si excellents résultats. Un tel stage sous une telle direction, devait mener à la maîtrise de son art l'observateur attentif, le bûcheur acharné qu'est Mars. Ce dernier recrutait à l'Hôpital un certain nombre de clients parmi les accidentés qui s'y présentaient et dont l'état ne motivait pas le maintien dans l'établissement. Si cette période fut extrêmement avantageuse pour la valeur professionnelle de Mars, elle ne le fut pas du tout, par contre, pour la santé de sa femme, qui ne s'accommodait point de la vie à Paris. Aussi est-ce avec une réelle satisfaction qu'ils vinrent s'installer à Néris, dès l'ouverture de la saison de 1920, dans un appartement qu'ils devaient ensuite occuper chaque été. Mme Mars trouvait là une existence calme et reposante dont son mari jouissait lui-même, son gros labeur de la matinée une fois achevé. Mars sentait sa réputation s'établir : il en avait la meilleure preuve dans le fait qu'il était très demandé auprès de la riche clientèle. Il pouvait donc envisager l'avenir sans inquiétude.

Sitôt la saison de Néris terminée, Mars et sa femme vinrent s'installer chez leurs parents à Montluçon pour y passer l'hiver. Mme Mars ne voulait point soumettre sa santé à une nouvelle épreuve ; la vie en famille présentait de multiples avantages et constituait une solution économique ; enfin, étant donné qu'il n'existait pas de véritable masseur dans la ville, il y avait beaucoup de chances pour que Mars y trouvât des occupations : c'était l'avis de plusieurs médecins interrogés à ce sujet, et notamment d'un chirurgien député, à qui Mars venait d'être chaudement recommandé par un client enchanté de ses soins. Mars ne ménagea aucune démarche, aucune occasion de se faire connaître, et peu à peu, le succès couronna ses efforts. Il eut à soigner des accidentés du travail, assez nombreux dans la cité industrielle qu'est Montluçon. Le fait de rendre l'usage d'un bras ou d'une jambe constitue une merveilleuse publicité : des braves gens l'assimilèrent bientôt aux « camus », ces rebouteux bourbonnais jouissant d'une grande popularité dans la région. Mais Mars ne se laissa jamais entraîner hors de son véritable rôle : il entendit toujours demeurer l'auxiliaire des médecins, se gardant prudemment d'engager sa responsabilité et d'indisposer le corps médical qui le recommandait de plus en plus. En 1923, il s'installait très convenablement dans un appartement bien situé, puis un médecin l'ayant engagé à s'occuper d'application d'air chaud, il se munit progressivement des divers appareils nécessaires, à la manipulation desquels Mme Mars sut apporter la plus précieuse collaboration. Dans certains cas, la combinaison du massage et de l'air chaud (en douche ou en bain) donne de remarquables résultats ; dans d'autres, l'air chaud permet d'intervenir efficacement alors que le massage ne peut encore être

supporté par le patient. Le temps vint où Mars fit preuve d'une telle maîtrise des moyens dont il disposait que les chirurgiens et la plupart des médecins de la ville et de la région lui accordèrent la plus absolue confiance, s'en remettant très souvent à lui pour tous les détails des traitements qu'ils lui confiaient. Cependant, il fut attaché à l'Hôpital civil et militaire.

Grâce à son activité si judicieusement ordonnée, grâce aussi à la façon dont il est si parfaitement secondé en toute chose par sa femme, Mars put, en 1930 se faire construire une très gentille maison fort bien située, comportant sous-sol, rez-de-chaussée surélevé et premier étage, pourvue de tout le confort, de toutes les commodités désirables. Bien entendu, cette agréable habitation est entourée d'un petit jardin, car Mars n'a jamais cessé de s'intéresser passionnément à ce qui fut l'objet de ses premières études et dont il a conservé un étonnant souvenir. Pas un arbre, pas un arbuste, rien dont le choix et l'emplacement n'y soit déterminé par les soins de l'heureux propriétaire. On y remarque notamment une superbe collection de rosiers sur lesquels apparaissent à leur tour, selon les variétés, des fleurs charmantes pendant la plus grande partie de l'année. La construction et l'aménagement de sa maison fournirent à Mars une excellente occasion d'utiliser ses relations avec sa clientèle, où toutes les classes de la société sont forcément représentées. Il sut se documenter, faire appel à des entrepreneurs et à des fournisseurs consciencieux et bienveillants, et éviter ainsi les déceptions que connaissent trop souvent ceux qui se font bâtir une maison : il eut la rare chance d'être très bien et très rapidement servi. Mais il n'a point cessé de résider pendant l'été à Néris, où il rêve même d'avoir aussi sa villa. Seulement, depuis plusieurs années, il se trouve obligé de venir à Montluçon quelques heures chaque après-midi, pour y soigner ceux de ses clients auprès de qui son intervention est urgente. C'est alors une période assez dure pour lui, mais dont il a le bon esprit de ne pas se plaindre.

Un certain nombre d'Anglais et d'Américains fréquentant Néris, Mars s'est mis à apprendre leur langue grâce aux ressources offertes par la Bibliothèque Braille et chaque été, il a l'occasion de se familiariser davantage avec l'usage de l'anglais et d'en retirer un plus ample agrément. A Néris, Mars se trouve également en rapport avec des propriétaires de grands crus, et il en profite pour bien monter sa cave à des conditions particulièrement avantageuses.

Mais il ne se prive pas de satisfactions purement désintéressées. Lorsqu'un accident lui amène de pauvres gens, dont parfois la misère dorée n'en est que plus pitoyable, et qui, sans recours possible à une assurance quelconque, risqueraient de rester à jamais estropiés, faute de soins parfaitement appropriés, Mars les traite de son mieux, ne ménageant ni son temps ni sa peine, et n'exigeant rien en retour.

Si l'habileté déployée par Mars dans l'exercice de sa profession et la conduite de ses propres affaires ne peut manquer d'exciter une juste admiration, ce dernier côté de sa personnalité, tout de généreux dévouement, appelle irrésistiblement la sympathie, et semble en quelque sorte enchaîner son beau succès, lequel, pour une fois, fait mentir le dicton : « Nul n'est prophète en son pays ».

A ceux qui seraient tentés de conclure de ce qui précède que le massage devrait être enseigné à tous les aveugles, il sied de bien faire remarquer que si Mars a si brillamment réussi dans cette carrière, c'est que, d'abord, il possède à un haut degré l'ensemble complexe des

indispensables qualités physiques, intellectuelles et morales ; et que d'autre part, il bénéficie de l'expérience et de la réputation d'un confrère de haute valeur, s'implanta à Néris et à Montluçon à un moment particulièrement propice, trouva toujours chez les médecins le concours le plus cordialement désintéressé, toutes choses manquant souvent aux sujets les mieux doués.

Un concert de M. Raymond Thiberge

Nous avons déjà parlé à nos lecteurs des remarquables résultats que M. Raymond Thiberge, ancien élève de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles de Paris, obtient dans l'enseignement du solfège et du piano grâce à une méthode dont il est l'inventeur.

Une fois de plus, le 20 mars, il a fait entendre trois de ses petites élèves à la salle Gaveau. Un public nombreux assistait à cette manifestation. Il était tenté de qualifier d'enfants prodiges les fillettes d'une étonnante virtuosité qui lui furent présentées. Ce serait à tort. Le prodige est que cette virtuosité est le résultat non de dons extraordinaires, mais d'une méthode rationnelle.

Voici quelques extraits des articles parus dans la grande presse. Nous choisissons ceux qui nous semblent le plus propre à faire mesurer l'importance de la méthode nouvelle imaginée par M. Thiberge et qui est appliquée dans l'Institut de pédagogie musicale, 131, rue de la Tour, dont il est le fondateur et le directeur.

Excelsior, 27 mars 1933.

L'enseignement de la musique et de la technique instrumentale traverse en ce moment une crise grave, non pas tant seulement du fait de l'incertitude des temps présents, mais des facilités extrêmes qu'apportent la machine parlante et les ondes pour la diffusion constante à domicile. A quoi bon, dans ces conditions, s'astreindre à un travail pénible pour acquérir finalement une connaissance imparfaite d'un instrument, source de désillusions et de découragements, alors que la machine parlante ou le diffuseur de T. S. F. sont là pour vous procurer, par le simple déclenchement d'un interrupteur, l'audition des plus grands chefs-d'œuvre joués par des interprètes célèbres

Aussi beaucoup de bons esprits se sont posé la question de savoir si les méthodes pédagogiques en usage n'étaient pas susceptibles de revisions fondamentales. M. Raymond Thiberge, directeur de l'Institut de pédagogie musicale, s'est livré à de patientes recherches qui lui ont permis de mettre au point une méthode toute nouvelle, laquelle permet de développer chez l'enfant des facultés qui lui assurent non seulement l'indispensable virtuosité de pensée, mais aussi une habileté « manuelle, visuelle, auditive, tactile ». Nous ne pouvons malheureusement entrer dans le détail des théories de M. Thiberge. Le mieux que nous en pouvons dire, c'est qu'elles ont reçu une probante, et nous dirons même troublante, consécration, l'autre soir, au cours d'un concert où parurent trois fillettes formées par lui, sans pour cela, et ceci est capital, interrompre leurs études scolaires. Ces enfants jonglent avec le solfège, elles décomposent instantanément un accord complexe, sans le moindre effort de pensée. Mises en présence du clavier, elles vous interprètent du Bach, du Chopin et du Mozart avec le même brio, la même aisance et la même souplesse que du Fauré, du Ravel et du Saint-Saëns. La

collaboration d'un orchestre ne les trouble pas plus que celle d'une chanteuse. Tout cela est suffisamment probant, surtout qu'il ne s'agit pas de cas isolés, exceptionnels. Il nous a été donné, en effet, d'entendre, après le concert, d'autres « produits » de M. Thiberge ayant les mêmes qualités. Voilà assurément un enseignement appelé à rallier à la musique, qui en a bien besoin en ce moment, des adeptes qui, sans lui, s'en seraient détachés irrémédiablement.

Figaro, 2 avril 1933.

Nous avons assisté, à la salle Gaveau, à une démonstration pédagogique édifiante. Après toutes les exhibitions d'enfants, soi-disant prodiges, qu'on nous imposa au cours de la saison, elle survenait à point pour établir la différence qui existe entre le cas rarissime d'un sujet exceptionnellement doué, genre Menuhin, et de jeunes élèves dont la formation musicale s'opère, grâce à une méthode rationnelle, trois ou quatre fois plus vite que par l'enseignement routinier employé jusqu'alors. Les avantages de ce système, basé sur l'utilisation des « automatismes mentaux », c'est-à-dire sur le développement simultané de toutes les facultés intellectuelles, auditives, visuelles, tactiles de l'apprenti musicien, qui ont été clairement exposées par M. Raymond Thiberge, directeur de l'Institut de pédagogie musicale, promoteur de la nouvelle méthode, Mlle Amieux, directrice de l'Ecole normale supérieure de Sèvres, et par le docteur Emile Amieux. Les parents présents à cette séance ont pu se convaincre que les résultats obtenus étaient acquis sans le moindre surmenage. Trois élèves de neuf à onze ans, Mlles Huguette Fourcroy, Suzanne Etourmy et Jacqueline Gysin ont prouvé qu'elles étaient capables, après deux ou trois ans d'étude, d'interpréter d'une manière sensible, au piano, des textes de Bach, Chopin, Fauré et de Ravel.

On ne peut que s'incliner devant la conscience qu'elles ont prise de leur rôle. Les traits communs qui permettent de juger de l'unité directrice de cette méthode sont la confiance en soi, une mémoire et une éducation de l'oreille impressionnantes. Les jeunes exécutantes ont témoigné, en ponctuant leur jeu avec à-propos, qu'elles comprennent ce qu'elles jouent, et montré, en collaboration avec Mme Lucy Arbell, de l'Opéra, qu'elles sont déjà familiarisées avec l'art délicat de l'accompagnement.

Intransigeant, 5 avril 1933 :

M. Raymond Thiberge est de ceux qui estiment que l'enseignement de la musique pourrait bénéficier de méthodes moins empiriques et desséchantes. Ses recherches se traduisent par des résultats. Quelques enfants qu'il nous a présentés, au cours d'une soirée démonstrative, à la salle Gaveau, donnent bien l'impression de s'être ouverts tout autrement qu'avec douleur, à l'art musical. Virtuosité manuelle et cérébrale se manifeste chez eux dans la joie. Tous les élèves des classes de solfège et de piano du Conservatoire sont-ils dans ce cas? — *Gustave Bret.*

Citons encore cette conclusion d'un long article paru dans l'**Ami du Peuple** du 26 mars :

Bref, c'est tout un système pédagogique qui nous fut exposé, dont les répercussions peuvent être considérables, non seulement pour l'enseignement de la musique, mais pour l'éducation générale, et dont la portée dépasse de loin l'intérêt de cette instructive soirée. — *André Himonet.*

BIBLIOGRAPHIE

La savonnerie, industrie nouvelle pour les aveugles

C'est en Suisse que les tentatives pour ouvrir cette industrie aux aveugles ont été menées à bien. Nous reproduisons un extrait d'un article paru dans le **Messager Suisse des aveugles** de janvier-mars 1933. Nous espérons qu'il incitera quelques-uns de nos amis à aller se rendre compte par eux-mêmes de ce qui se fait là-bas, et qu'un exemple aussi encourageant pourra quelque jour être imité chez nous.

............Voici une nouvelle conquête, une nouvelle industrie pour les aveugles : elle leur offre un gain supérieur à celui que leur assurent les œuvres de bienfaisance.

Depuis 1925 déjà, la maison Naegelin, à Bâle, initie avec succès des aveugles au travail et à la représentation du savon. Cette maison a fait école et une savonnerie semblable s'est édifiée à Olten, avec une dépendance à Lausanne. Cette dépendance, je l'ai visitée déjà et me suis rendu compte que le travail accompli là par quelques demi-aveugles présente bien moins de difficultés d'exécution que n'en exige la pratique des métiers traditionnels d'aveugles, que l'apprentissage n'est qu'une affaire de quelques jours, et que tout est distribué de façon à permettre l'aisance et la rapidité dans le travail, ce qui explique déjà en partie la possibilité d'un meilleur gain pour l'ouvrier.

Visitons aujourd'hui, si vous le voulez bien, la fabrique principale « Blaos ». Nous voici donc à Olten, petite ville soleuroise de 13.000 habitants, centre industriel et ferroviaire de toute première importance, lieu de réunion et de rendez-vous des associations et des comités helvétiques les plus divers. A quelques minutes de la gare la savonnerie « Blaos » occupe un vieil immeuble défectueux à bien des égards : c'est une installation de début, on a voulu commencer modestement, c'était plus sage ; mais bientôt, la fabrique sera transférée dans de nouveaux locaux plus appropriés. Aujourd'hui, ce transfert est un fait accompli.

Entrons à l'atelier du rez-de-chaussée. Ici un clair-voyant, M. W., c'est le préparateur chimiste ; il proportionne les mélanges, surveille la matière savonneuse en fusion dans une énorme chaudière et dirige d'une façon générale la technique de toute la maison. A l'aide d'une machine, ou simplement d'un bâton, un aveugle brasse le savon liquide et encore chaud qui est ensuite versé dans des bassins bas et plats où il se refroidira, se durcira et prendra la forme d'un pain carré, d'un plateau d'environ 8 cm. d'épaisseur sur 70 à 80 de côté. Au moyen d'un fil métallique qui monte et s'abaisse comme le couteau d'une guillotine et qui est actionné par une pédale, les pains de savon peuvent être coupés en longues bandes rectangulaires, puis les bandes en cubes.

Voici un ouvrier complètement aveugle et qui me paraît fort habile : il est en train de manier une presse ingénieuse qui moule des cubes de savon et leur donne la forme de citrons. Ce même ouvrier a imaginé un outil, très simple, c'est vrai, il suffisait d'y penser, une sorte de manchon en métal dans lequel on fait passer les cubes, et qui en abat les arêtes, comme ferait un rabot, et leur donne une forme plus élégante. Voici la préparation de l'encaustique.

Passons à l'étage : une ouvrière aveugle enveloppe adroitement d'un papier fin de fines savonnettes parfumées. Une autre, aveugle au 90 %, fait les emballages. Un ouvrier aveugle au 100 % place sur la floconneuse un pain de savon que la machine réduira en minces et légers flocons si appréciés des ménagères et des blanchisseuses. Ces flocons tombent dans une caisse qui, sitôt remplie, est retirée et remplacée par une vide. Des cartons pouvant contenir un ou plusieurs kilos de flocons ou de poudre de lessive sont prestement remplis, fermés, collés, étiquetés et placés bien en ordre sur des rayons par des mains qu'éclaire parfois encore un peu de vue.

Indiquons enfin une presse à imprimer la marque de fabrique sur les savons et sur les savonnettes, travail également réservé à l'aveugle, et

nous aurons une idée à peu près complète de l'utilisation des aveugles dans la savonnerie « Blaos ». Les ouvriers y travaillent 48 heures par semaine, gagnent en moyenne 1 fr. l'heure, et disposent du samedi après-midi.

Passons au bureau ; ici plus d'aveugles, naturellement. Je hasarde quelques questions : Vos ouvriers ont-ils la possibilité d'augmenter un peu leur gain ? — Certainement : Nous tenons compte du rendement. — Sont-ils assurés ? — Sans doute : Nous sommes sous le régime des fabriques, sous le régime fédéral de l'assurance obligatoire. — On y accepte donc des aveugles, à l'assurance-accidents maintenant ? — Pourquoi pas ! On nous a même déclaré que, proportionnellement, il y avait moins d'accidents chez nos aveugles que chez les voyants : il faut dire que nos machines sont toutes construites avec soin et munies de dispositifs protecteurs spéciaux. — On m'avait toujours prétendu que le grand obstacle à l'emploi des aveugles dans les spécialités faciles de la grande industrie était précisément la question d'assurance. Je suis ravi d'apprendre d'une façon certaine qu'enfin les aveugles sont aussi au bénéfice de notre assurance nationale ; voilà un progrès humanitaire important qu'il faut signaler à la connaissance générale ; voilà encore une nouvelle conquête de justice sociale.

Avez-vous toujours assez de travail ? — Oui, jusqu'à présent, grâce à nos représentants dont plusieurs sont aveugles. — Ceux-ci font-ils un chiffre d'affaires égal ou supérieur à celui de vos voyageurs clairvoyants ? — En général, ils font un peu moins. — Donc la cécité n'est pas un moyen toujours efficace de réclame ? — Les gens s'habituent vite aux visiteurs aveugles et ne les favorisent une seconde ou une troisième fois que s'ils ont été pleinement satisfaits. La meilleure réclame est dans la qualité des produits. — Très bien, très bien, vous avez parfaitement raison. — Vous venez de le constater : notre industrie est rendue accessible aux aveugles et demi-aveugles sérieux ; à eux d'en profiter, et dans une certaine mesure, de la développer dans leur propre intérêt. — Y a-t-il d'autres savonneries qui occupent des aveugles ? — Il y a en Suisse une quarantaine de savonneries, et trois seulement, dont deux à Bâle, font travailler des aveugles.

P. K., *Janvier* 1933.

Revue chronologique des œuvres pour aveugles

M. Henry J. Wagy, typhlophile aussi actif que dévoué, publie sous le titre « A Chronological survey of work for the Blind », un livre qui sera utile à consulter en tous pays. Projetant d'abord de décrire seulement les œuvres de Londres, il a été amené, de fil en aiguille, à faire l'historique des travaux accomplis pour les aveugles dans le monde entier : institutions, inventions d'appareils et de méthodes, législation en leur faveur aussi bien qu'efforts médicaux pour prévenir la cécité, accroître ou restaurer la vue. La présentation de l'ouvrage est très claire : les dates de chaque fait bien en relief en caractères gras dans la marge ; chaque paragraphe est précédé d'un titre indiquant le pays, la ville ou le sujet lui-même, et suivi, lorsqu'il y a lieu, du nom de l'ouvrage ou de la revue où le lecteur peut puiser des détails complémentaires. De nombreuses gravures illustrent ce beau livre : portraits de célèbres typhlophiles, aussi bien Louis Braille que Sir Arthur Pearson, et Sir Francis et Lady Campbell avec physionomies aussi douces qu'intelligentes ; locaux actuels des principales œuvres anglaises, reproduction de gravures anciennes des monuments parfois bien pittoresques qui en abritaient plusieurs à l'origine ; photos très claires de quelques appareils tels que la première machine à écrire pour les aveugles (inventée en 1850, par M. Hughes, directeur d'un asile pour aveugles à Manchester), le diagramme en relief d'un ballon ; des cartes de géographie en relief et un numéro du « Moon » ; de jeunes aveugles sarclant, piochant et ratissant dans leur potager, le sergent Nicholls, aveugle, dactylographiant avec ses deux mains mécaniques ; 11 élèves du Royal Normal College à Upper Norwood

bicyclant avec un professeur sur un cycle à 12 roues (chaque paire de roues étant munie d'un double jeu de pédales) ; les étudiants de l'école supérieure de Woreester dans leur superbe bibliothèque, lisant ou jouant aux échecs, etc.

Le premier paragraphe porte comme date : « 4e siècle » ; titre : « Cappadoce ». Saint-Basile établit un hôpital pour les aveugles à Césarée, et leur fournit des guides. Au 5e siècle, l'hermite de Saint-Symmée établit un Refuge pour les aveugles à Tyr en Syrie... Mais dès le 7e siècle (au 3e paragraphe) c'est en France que Saint-Bertrand, évêque du Mans, fonde une Institution que l'on croit avoir été située à Pontlieu. Et l'auteur parle de Guillaume le Conquérant fondant en expiation de ses péchés des hospices pour aveugles à Cherbourg, Rouen, Bayeux et Caen ; de Saint-Louis rachetant le terrain des Quinze-Vingts, etc.

En 1305, en Belgique, un hospice pour les aveugles est établi à Bruges. Enfin en 1329, on voit se fonder le premier asile pour aveugles de Londres. Et dès lors les dates vont se succéder de plus en plus rapprochées. En 1517, en Espagne, première « impression en relief » : C'est Francisco Lucas de Saragosse qui fabrique une série de lettres sculptées sur de minces tablettes de bois. Le tricot est mentionné pour la première fois à propos de Joan Wast, une « des quatre martyres aveugles d'Angleterre », qui gagnait sa vie en tricotant des bas. En 1601, première loi pour les aveugles : le « Poor Law Act » de la Reine Elisabeth d'Angleterre mentionne les secours à donner, entre autres, aux aveugles sans ressources, qui étaient, jusqu'à la Réforme, toujours secourus, comme les autres malheureux, par les moines.

La chronologie continue ainsi jusqu'à l'année 1930. Le livre comprend encore trois appendices : le premier, concernant « La Prévention de la Cécité », s'étend sur huit pages, avec dates dans la marge. Il commence à 3.500 avant J.-C. : « Ptah », le Père des Puissants Pères, le « Père des Commencements » et le « Créateur de sa propre Image ». Il était le principal dieu à Memphis où on lui avait érigé un temple magnifique, et où il formait, avec Sekhet et Iem-Hêtep, une des grandes triades de divinités. Ses pouvoirs de guérison s'appliquent surtout aux sourds et aux aveugles. (Référence : Le livre de Chronologie médicale de Power et Thompson). — En 2500 avant J.-C., « Pepi-Ankh d'Iri » était oculiste et magicien à la cour d'un des Rois de la Sixième Dynastie. En 500 avant J.-C., Alkmaïon de Crotone, disciple de Pythagore, passe pour avoir découvert le nerf optique et enseigné que le cerveau était le siège de la pensée. Il fut le premier à extirper le globe de l'œil. Et ainsi de suite jusqu'à l'année 1930.

Le 2e appendice reproduit tous les vœux, concernant les aveugles, émis en 1889 par la Commission Royale nommée en 1886 en Angleterre, pour s'occuper des aveugles et autres infirmes ; le 3e donne les programmes de plusieurs congrès de typhlophiles tenus en Angleterre depuis l'année 1883 jusqu'à l'année 1914 (congrès international). Enfin le livre se termine par une intéressante bibliographie de livres anglais et étrangers sur les aveugles, une liste des divers métiers pratiqués par eux et un Index alphabétique des noms et des métiers mentionnés dans l'ouvrage.

M. Bernheim.

L'enseignement rationnel du Violon

Sous ce titre : « L'Enseignement rationnel du violon, méthode élémentaire, premier livre (première position) », M. André Lamontagne vient de faire paraître son premier ouvrage pédagogique. C'est une méthode analytique et pratique, construite sur le plan de celle pour piano de M. Raymond Thiberge à laquelle elle emprunte un certain nombre de procédés. Elle facilite l'étude si ingrate du violon pour les débutants. De la grande complexité de l'acte : jouer du violon, elle présente à l'élève les nombreux éléments séparés les uns des autres, puis coordonnés ensuite, suivant une marche vraiment progressive, dans un sens rationnel d'adaptation. Elle est donc plus sûre et, par conséquent, plus rapide, visant dès

le début au résultat essentiel : traduire par des sons agréables un texte musical déchiffré sans hésitation. Car, en même temps qu'une méthode de technique manuelle, c'est une méthode de déchiffrage.

En outre, l'ouvrage est d'un usage facile pour les professeurs aveugles, grâce à de nombreux points de repère permettant de faire reprendre l'élève à l'endroit désiré, au cours d'un exercice ou d'un morceau, et grâce aussi à l'analyse des gestes qui en est le principe original : un geste complexe d'abord décomposé en ses éléments simples, facilement contrôlable par le toucher.

L'ouvrage se trouve en Braille à la Bibliothèque Braille musicale.

62 pages en édition de luxe, mis à la portée de tous au prix de 12 fr. 1.25 % de remise aux professeurs. En vente chez l'auteur : A. Lamontagne, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, Royan (Charente-Inférieure).

INFORMATION

Le Congrès Mondial des Aveugles (Amsterdam, 1934)

Faisant suite au précongrès de Vienne, de 1929, et à la Conférence Mondiale de New-York, de 1931, le prochain Congrès international pour les Aveugles se tiendra à Amsterdam, du lundi 17 au samedi 22 septembre.

Le Comité exécutif, choisi à Vienne en 1929, et composé de représentants de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Etats-Unis, de la France, de la Hollande et de l'Italie, s'est réuni à Cologne le 8 avril dernier, pour en élaborer le programme et l'organisation.

Ce Congrès a pour but de faciliter, entre les diverses nations, les contacts et les échanges de vues au sujet des Aveugles ; d'offrir à quelques spécialistes expérimentés l'occasion de se connaître de pays à pays et de visiter des Institutions étrangères.

Le gouvernement hollandais et la municipalité d'Amsterdam assurent aux congressistes l'accueil le plus bienveillant.

Huit commissions régleront les détails de l'organisation locale ainsi que ceux de l'exposition annexée au Congrès, laquelle comprendra, autant que possible, les objets suivants :

A. matériel d'enseignement ;
B. travaux d'Aveugles ;
C. machines pour écrire le Braille ;
D. statistiques ;
E. films concernant le travail des Aveugles, leurs instituts ;

Les langues officielles du Congrès sont : l'Allemand, l'Anglais, le Français, le Hollandais, l'Italien.

On étudiera les questions suivantes :

A) Développement du travail des Aveugles.

1° Quelles sont, d'après les expériences faites, les professions supérieures pouvant convenir aux Aveugles ? Comment en faciliter l'accès aux Aveugles qualifiés ?

2° Quelles professions moyennes se sont montrées avantageuses pour les Aveugles, et quelles sont les mesures à prendre pour permettre à ceux-ci de les exercer ?

3° Le travail industriel offre-t-il beaucoup de débouchés aux Aveugles ? Comment obtenir qu'ils y soient utilisés en plus grand nombre que jusqu'à ce jour ?

4° Par quelles dispositions peut-on favoriser la main-d'œuvre des Aveugles ?

B) Rente pour les Aveugles :

1° Une rente pour les Aveugles est-elle désirable ? Sous quelle forme ?

2° Faut-il chercher à obtenir une législation uniforme internationale de protection des Aveugles ? Sous quelle forme ?

C) Système Braille :

1° Grec, latin, hébreu.

2° Mathématiques, chimie, physique.
3° Notation musicale.
D) Union et collaboration internationale des Fédérations d'aveugles et des professeurs d'aveugles.
E) Continuation des Congrès internationaux.

Les mémoires seront imprimés dans l'une des cinq langues officielles et envoyés en temps utile aux congressistes. En séance, un résumé en sera présenté par un rapporteur et un rapporteur-adjoint. Les observations auxquelles chaque mémoire aura donné lieu seront exposées par un « debater ». Puis viendra la discussion libre.

Les rapporteurs et les « debaters » officiels seront choisis parmi les délégués des divers pays, représentant les collectivités suivantes :
A) Directeurs et instituteurs d'aveugles.
B) Organisations d'aveugles.
C) Œuvres en faveur des Aveugles.

Il est à espérer que chaque pays déléguera des directeurs ou instituteurs d'Aveugles, des personnes s'occupant des œuvres en leur faveur, des Aveugles ayant l'expérience des questions diverses qui les concernent. Le Congrès ne pourra avoir lieu que si tous les pays intéressés et toutes les personnes travaillant à la cause des aveugles y prennent une part active.

Provisoirement, les personnalités ci-après nommées représentent les pays suivants :

Grande-Bretagne : M. Mowatt, National Institute for the Blind 224-6-8 Great Portland street, Londres.

Amérique du Nord : American foundation for the Blind, New-York, 125 East 46 th. street.

Allemagne : Directeur P. Grasemann, Provinzialblindenanstalt, Sost, I.

Autriche, Hongrie, Suisse : Directeur Altmann, Vienne XIX, Institut d'Aveugles, Hohe Warte.

France, Belgique, Espagne : Professeur-Docteur P. Villey, 17, rue Haldot, Caen, Calvados.

Hollande, Pays Scandinaves et Baltiques : Directeur Docteur A. H. J. Belzer, Institut royal d'Aveugles, Bussum, Amsterdam.

Italie : Docteur Nicolodi, Florence 35 a. Via dei Della Robbia, Président de l'Unione Italiana dei Ciechi.

Pologne, Tchécoslovaquie, Pays des Balkans, Amérique du Sud : Mr Raverat, Directeur, American Braille Press, Paris, 4, rue de Montevideo.

Seuls les experts délégués au Congrès seront considérés comme participants officiels ; les autres auditeurs ne pourront prendre part ni aux discussions ni aux votes ; délégués et autres assistants devront verser une cotisation de dix Fl. Seront exemptés de cette cotisation, les hôtes d'honneur ainsi que les guides, qui recevront une carte d'entrée gratuite.

Les représentants des pays au Comité Exécutif devront faire connaître les noms des participants au Docteur Belzer, Bussum, Amsterdam. Ils sont priés de se mettre immédiatement en rapport avec les organisations de leurs pays et des pays voisins pour désigner le plus tôt possible les rapporteurs, rapporteurs-adjoints, et « debaters » officiels de ces pays. Ceux-ci recevront tous les éléments nécessaires à leurs travaux, compilés par les Commissions établies à Vienne en 1929.

Les invitations seront probablement adressées au cours de l'été 1934. La séance d'ouverture sera présidée par le Docteur Strehl, Président du Comité Exécutif, et dirigée par lui ainsi que par le Docteur Belzer. Chacune des autres séances sera présidée, à tour de rôle, par deux délégués (autant que possible un aveugle et un voyant) dans l'ordre ainsi prévu :

Mardi et samedi, matin : Angleterre, Amérique. Soir : France, Italie.
Mercredi, matin : Suède. Soir : Espagne, Roumanie.
Jeudi, matin : Allemagne, Ecosse. Soir : Norvège, Belgique.
Samedi : Docteur Strehl, Docteur Belzer.

Les communications seront traduites téléphoniquement aux auditeurs. Les résolutions présentées par écrit seront aussitôt lues et traduites.

PROGRAMME

Lundi 17 septembre : 14 h. 30, séance d'ouverture.

16 h., promenade.

20 h., réception.

Mardi 18 : 9 h. 30, séance d'étude. Professions supérieures : rapporteurs français et anglais ; « debater » allemand.

— Professions moyennes : rapporteurs suédois et hollandais ; « debater » français (10 minutes chacun, 50 minutes de discussion).

14 h., Deuxième séance d'étude. Occupations industrielles : rapporteurs italien et américain, « debater » thécoslovaque.

Mesures pour favoriser la main-d'œuvre : rapporteurs belge et espagnol, « debater » écossais.

20 h., réception des congressistes par la Municipalité d'Amsterdam.

Mercredi 19 : 9 h. 30, Troisième séance d'étude : rente pour aveugles : rapporteurs anglais et allemand, « debater » danois.

Loi uniforme internationale de protection des Aveugles : rapporteurs autrichien et italien, « debater » belge.

Après-midi : Temps libre.

Jeudi 20 : 9 h. 30, Quatrième séance d'étude. A. Système Braille : grec, latin, hébreu : rapporteur allemand. Mathématiques, chimie, physique : rapporteur American braille press.

B. Union et collaboration internationale :

1° Union internationale des organisations d'Aveugles : rapporteurs italien et français ; «debater » polonais (25 minutes chacun, 40 minutes de discussion, 20 minutes de suspension de séance et de communication.

2° Collaboration internationale des professeurs d'aveugles : rapporteurs allemand et norvégien ; « debater » anglais (25 minutes chacun, 40 minutes de discussion).

12 h., Excursion à Sloomv-Mig et lunch.

20 h., Cercle de travail des Aveugles ou Concert.

Vendredi 21 : Excursion à Marken et Volendam. (Occasion pour échanges d'idées personnelles). Soir : banquet.

Samedi 22 : 9 h. 30, Visite à l'Institut du Docteur Belzer.

14 h., Cinquième séance d'étude : continuation des congrès internationaux : rapporteurs suisse et roumain ; « debater » hollandais (10 minutes chacun, 30 minutes de discussion).

15 h., Séance de clôture.

Les rapporteurs devront envoyer leurs manuscrits aux rapporteurs adjoints avant le 1er avril 1934.

Tous les rapports, ne comprenant pas plus de dix pages chacun, devront être imprimés en format 21 sur 14,5, justification d'environ 17 sur 11,5, 5 3lignes à la page et 72 caractères à la ligne borgis antiqua.

Les divers rapporteurs feront imprimer leurs mémoires par leurs presses respectives et en adresseront, avant le 1er juillet 1934, 500 exemplaires à la direction du Congrès à Amsterdam.

Les « debaters » adresseront leurs manuscrits également à la direction du Congrès avant le 20 août 1934.

Nouvelles et Renseignements

Le Parlement a exonéré tous les aveugles des taxes sur les appareils de *radio-diffusion*. Sur l'intervention du Docteur Nast, député aveugle, le Ministre des P. T. T. a promis de préciser, dans ses instructions, que l'exemption devait s'étendre à tous les possesseurs d'appareils dont le degré de vision n'excède pas un vingtième.

— Le 13 janvier, M. Albert Lebrun, président de la République, a reçu le bureau de l'*Union des Aveugles de guerre*, qui lui était présenté par son président, le député Scapini. M. Albert Lebrun a accepté d'être président d'honneur de l'Union.

— Ont obtenu le *Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Musique* dans les Ecoles de l'Etat : degré élémentaire : M. Brault, ancien élève de l'Institution des Aveugles de Ronchin ; degré supérieur : Mlle Brouée et M. Baliste, anciens élèves de l'Institution Nationale.

— M. Colinet, organiste titulaire depuis 25 ans du grand orgue de la basilique Saint-Nicolas, à Nantes, et professeur à l'Institution des Jeunes Aveugles de cette ville, a été nommé, par le Saint-Siège, Chevalier de l'*Ordre de Saint-Sylvetre*, distinction destinée aux artistes chrétiens.

— M. René Vallery-Radot, décédé le lundi 23 janvier, à l'âge de 80 ans, avait fondé le 29 mars 1915 la société *Les amis des soldats aveugles*, actuellement présidée par le général Sainte-Claire-Deville.

— L'*Association Internationale de prophylaxie de la cécité* s'est réunie le 17 avril dernier à Madrid, sous la présidence du Professeur de Lapersonne, à l'occasion du quatorzième congrès d'ophtalmologie, pour célébrer le quatrième anniversaire de sa fondation.

Depuis cette date, elle a créé des Comités nationaux dans 14 pays, a entrepris des enquêtes sur les accidents industriels de l'œil, et sur l'éducation des enfants à vue très défectueuse (amblyopes), contribué à l'établissement d'une classe d'amblyopes auprès des Ecoles de la Ville de Paris, publié, outre de nombreux articles dans la presse internationale, deux brochures de propagande populaire sur la préservation de la vue dans les pays industriels modernes et dans les pays tropicaux.

— Le 19 mai, l'*Ecole Braille* de Saint-Mandé a commémoré le cinquantenaire de sa fondation. Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cet événement, et sur le développement de l'Ecole Braille.

— Le 14 juin, l'*Ecole de Larnay*, près Poitiers, dont on sait la renommée mondiale comme école d'aveugles-sourds, a célébré le centenaire de sa fondation. A la vérité, la section des aveugles ne date que de 1856, mais la section des sourds-muets a 100 ans d'existence. A deux heures et demie, a eu lieu une séance littéraire et musicale, dont les aveugles, élèves et anciens élèves, ont fait en grande partie les frais. Notons au programme des tableaux scéniques au nombre de six. Deux ont reporté les spectateurs dans l'antiquité païenne, en Grèce et à Rome, deux au temps du Christ, en Judée et dans la Décapole (c'est-à-dire en Palestine, autour du lac de Génésareth), enfin deux représentaient l'époque actuelle, dans l'église et à Larnay.

— On annonce la publication d'une nouvelle revue féminine pour les aveugles : *Des yeux pour toutes*. Elle contient : causerie sociale, chronique de la mode, chronique cinématographique, conte, leçon de couture et quelques recettes. Cette revue paraît tous les mois avec un supplément « tout en rose », exclusivement récréatif. L'abonnement est de 6 fr. sans le supplément ; de 10 fr. avec le supplément.

— On nous prie d'informer que, sous l'impulsion de M. Langlait, a été constitué, en avril dernier, un *groupement d'entente des associations d'aveugles* du Mans, Maine et Perche, unissant diverses sociétés d'aveugles civils et d'aveugles de la guerre. Le président, pour la première année d'exercice, est M. Langlait.

— Le groupement des *Aveugles de Guerre de l'Yonne* vient de faire don de cannes blanches à tous les aveugles civils du département par les soins de son dévoué président, M. René Durand. Nous apprenons avec plaisir cette généreuse initiative.

Allemagne. — La presse spéciale a signalé, il y a quelque temps, qu'un aveugle de guerre, occupé avant les hostilités dans une fonderie, est resté attaché à cet établissement comme forgeron, bien qu'il eût totalement

perdu la vue. Naturellement il a dû renoncer à beaucoup des travaux qui lui étaient autrefois accessibles. Mais certaines occupations lui demeurent parfaitement possibles : par exemple, il redresse les crochets tordus à la fonderie, et pour ce travail, il utilise l'enclume, le marteau et l'étau tout comme un clairvoyant. On doit lui confier des travaux qui se font à froid et pour lesquels les dimensions des pièces ne sont pas absolument rigoureuses. Son opinion est que des aveugles adroits pourraient fort bien exécuter les mêmes travaux que lui.

Angleterre. — Au cours du congrès international de New-York, la question de l'unification des *abrégés Braille* pour la langue anglaise avait été officiellement abordée par les délégués anglais et américains. Elle a été reprise officiellement à la bibliothèque nationale de Londres en juin 1932, et elle a abouti à une entente complète. Un accord réalisé entre le National Institute de Londres et l'imprimerie Braille américaine constitue une nouvelle étape. Ces deux établissements se sont mis d'accord pour éviter les doubles emplois dans l'impression des livres Braille et pour régulariser la production du Moon. Les aveugles anglais et américains auront de ce fait plus de facilités pour obtenir des textes en relief. Les deux établissements s'avertiront réciproquement avant d'entreprendre leurs impressions, et d'autre part, ils se prêteront l'un à l'autre leurs clichés. Quant au Moon, c'est en Angleterre jusqu'à nouvel ordre qu'il sera imprimé.

— Un home-teacher, qui travaille à la campagne, signale que pour 4,4 % des aveugles de son district auxquels il donne des leçons de *Braille*, il y en a 2 % qui prennent des leçons de *Moon*. Et devant le nombre élevé des aveugles qui abandonnent le Braille après l'avoir appris, il se demande s'il n'y aurait pas avantage à faire une plus grande place à l'enseignement du Moon aux dépens du Braille. C'est peut-être oublier qu'il y a beaucoup de voyants aussi qui ne lisent pas, et que ceux qui abandonnent le Braille abandonneraient sans doute aussi le Moon. Quoi qu'il en soit, la place occupée par le Moon reste importante au-delà de la Manche.

— Le nombre des licences gratuites accordées aux auditeurs aveugles de T. S. F. a augmenté, au cours de 1932, de 5.873 unités, passant au nombre de 34.854.

— On signale une réduction du nombre des lecteurs, surtout à la campagne, par suite de la T. S. F. D'autres répliquent qu'en revanche, la T. S. F., en excitant la curiosité et en signalant des ouvrages à l'attention, pousse à la lecture du Braille. Il se pourrait que la T. S. F. ait un double effet : elle dispenserait de lire les mauvais lecteurs, les découragerait, mais elle inciterait les bons lecteurs à lire davantage.

— Un bill, destiné à réformer la *loi électorale* de 1872, patronné par des membres de tous les partis, a été présenté à la Chambre des Communes le 23 février par le capitaine Fraser, député aveugle du parti conservateur, et en seconde lecture, le 2 mars. S'il prend force de loi, il permettra à l'électeur aveugle de se faire accompagner au scrutin par un parent ou un ami clairvoyant pour l'aider à remplir son bulletin. L'ami devra signer une formule attestant qu'il est âgé de 21 ans au moins, et n'a aidé aucun autre aveugle dans la même élection. Il doit, en autre, s'engager à ne communiquer aucun renseignement sur le vote de l'électeur aveugle qu'il a secondé.

— Une *Association de joueurs d'échecs* aveugles, non seulement organise des matches entre ses membres, mais se propose d'encourager l'étude sérieuse du jeu d'échecs dans les écoles pour les aveugles. On crée des cours d'échecs.

Chine. — A Hankow (province de Chekiang), un aveugle, Robert Loh Elien, a, voici 5 ans, ouvert une *école pour aveugles*. Elle compte déjà près de 50 élèves. L'instruction comporte trois branches : instruction géné-

rale, instruction musicale, instruction de métiers manuels. Soutenue par l'Etat, cette école est destinée, à ce qu'on espère, à devenir la pépinière d'écoles semblables pour toute la province.

Etats-Unis. — *L'American Braille Press* vient d'achever sa dixième année d'existence. Le président Hoover, à cette occasion, lui a envoyé un message de félicitations où il a dit les grands services rendus à plus de 40 pays par cette magnifique création de la munificence américaine, due à M. William Nelson Cromwell. Les aveugles français n'oublieront pas qu'ils ont été les premiers à tirer profit de ses bienfaits.

— Dans un article que publient à la fois l'*Outlook* de New-York et le *Nouveau Beacon* de Londres, M. Rodenberg célèbre les bienfaits de l'unité enfin réalisée entre l'*abrégé Braille anglais* et l'*abrégé Braille américain.* Il profite de l'occasion pour rendre un éclatant hommage à la mémoire de Louis Braille, et dit l'émotion qui l'a étreint en visitant Coupvray, la patrie de Braille.

— Les expériences sont poussées activement à l'*American Foundation for the Blind* au sujet du *livre parlant.* Des études ont été faites pour déterminer la substance la plus favorable à l'enregistrement, les types de voix les plus propices, la vitesse *optima* de débit. On espère obtenir une machine parlante à très bon marché : on envisage un type sans batterie et sans lampe qui donnerait des résultats très satisfaisants, paraît-il. Tandis que chez nous, M. Margerin travaille à l'enregistrement sur des bandes, en Amérique on paraît s'attacher surtout à l'enregistrement sur disques. Il paraît que, au lieu de quelques centaines de mots seulement qu'un disque pouvait recevoir, on parvient maintenant à y faire tenir jusqu'à 90.000 mots. La matière d'un gros volume serait contenue en 10 ou 12 disques seulement à double-face.

— La *Société Nationale pour la prévention de la cécité* à New-York préconise la proscription de certains jouets, tels que arcs et flèches, petits fusils, etc., qui causent, dit-elle, de nombreux accidents aux yeux parmi les enfants. Elle prépare un texte d'ordonnance qui sera envoyé, avec d'expresses recommandations, aux gouvernements de tous les Etats de l'Union. Il y a, aux Etats-Unis, chaque année, 750 à 1.000 enfants qui ont des accidents aux yeux. La statistique prouve que la plus grande partie de ces accidents se produisent autour de la fête de l'Indépendance. Les feux d'artifice sont une cause essentielle à joindre aux jouets dangereux ci-dessus mentionnés.

— L'*Outlook for the blind*, revue en noir, en faveur des aveugles, que nos lecteurs suivent par les extraits que nous en donnons, annonce qu'il va se développer. Il paraîtra désormais 5 fois par an.

Hollande. — A l'Université de Leyde est ouvert un *concours* sur « une contribution originale à la psychologie du *sens spatial* chez les aveugles ». Les mémoires doivent être envoyés dactylographiés en hollandais, allemand, anglais, français ou latin, avant le 1er janvier 1934, au professeur W. B. Kristensen, 31 Witte Singel à Leyde. Le prix consistera en une médaille de la valeur de 250 florins, plus 250 florins en espèces, ou, si l'on préfère, en 500 florins en espèces.

sanne, M. Borré, professeur à l'Institut de Berchen Sainte-Agathe (Belgique) a fait une *causerie sur les associations d'aveugles et leur rôle.*

— Dans le petit village Soleurois de Boningen, non loin d'Olten, vient de s'ouvrir un nouvel *asile d'aveugles*, dont un aveugle, M. Walter Stutz, est le fondateur-directeur. La maison peut abriter une douzaine d'aveugles. Le directeur procure du travail à domicile à 18 autres aveugles.

Courrier de l'Association

Notre assemblée générale a eu lieu le dimanche 14 mai, à 15 h.,

comme à l'ordinaire dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel Continental. Une affluence considérable avait répondu à notre appel.

Au regret de tous, notre cher président, le général Balfourier, retenu par la maladie, n'a pas pu assister à la séance.

Le général Gouraud, gouverneur de la place de Paris, qui avait promis de présider, s'étant trouvé empêché par une raison de service, a été remplacé par le général Mariaux, gouverneur des Invalides. Le glorieux mutilé a parlé avec sympathie et autorité des aveugles et de l'œuvre de l'Association Valentin Haüy. Personnellement il s'intéresse depuis longtemps à notre Radio-Club et à l'expansion de la T. S. F. parmi les aveugles.

Le remarquable rapport présenté par M. le comte de Miramon Fitz-James, membre du Conseil d'administration de l'Association, a mis en pleine lumière, au moyen de quelques exemples très heureusement choisis, non seulement l'action de l'œuvre au cours de l'exercice 1932, mais encore l'esprit qui anime ses collaborateurs. Lu d'une voix chaude et claire, avec une diction délicatement nuancée, ce rapport a fait une vive impression sur les auditeurs ; sa présentation littéraire ne manquera pas de lui donner une large diffusion, très propre à servir les fins de l'Association.

Citons seulement ici d'après M. le comte de Miramon Fitz-James quelques chiffres qui donneront une idée de l'action de l'œuvre : Le budget annuel dépasse 4 millions ; le nombre des patronnés s'est augmenté de 487 unités, savoir : 27 enfants, 82 apprentis, 122 travailleurs, 176 incapables ou vieillards, 69 à la section dite d'admission. 98 outillages ont été fournis ; 105 travailleurs aveugles-sourds ont été spécialement aidés ; 312 autres travailleurs ont été secourus ; à Paris, 69 ont bénéficié d'une réduction de 8 % sur le prix des matières premières employées par eux, procédé d'encouragement au travail qui semble fort apprécié. Notre école de massage, qui a pris cette année le nom d'école Félicien Fabre, en souvenir de son fondateur, s'est développée sous la vigoureuse impulsion de son nouveau directeur, le docteur Monthus, chef du service ophtalmologique de l'hôpital des Enfants Malades et de l'hôpital Necker, de M. Munier, professeur aveugle de massothérapie, des docteurs Ferrier et Louvel chargés des cours d'anathomie, Brace-Gillot et Morisetti chargés de la pathologie interne et externe.

5.250 cartes permanentes et 1.400 bons pour un voyage ont été obtenus des compagnies de chemins de fer par l'intermédiaire de l'œuvre. Sa cantine a servi 9.215 repas. 1.800.000 pages sont sorties de son imprimerie Braille. Sa Bibliothèque Braille littéraire, riche de plus de 110.000 volumes, a reçu et mis en rayons 3.370 volumes nouveaux, et elle en a prêté plus de 72.500 à ses lecteurs. Sa Bibliothèque Braille musicale, qui possède 37.000 partitions, en a prêté plus de 13.000 aux musiciens dispersés dans tout le pays.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner, d'après le rapport spécial de M. Mahaut qui dirige la section des travailleurs de province, un aperçu sommaire de la situation de ces travailleurs.

Les Aveugles Travailleurs en Province

La première question que se pose toute personne s'intéressant aux classes laborieuses à l'heure présente est naturellement celle-ci : dans quelle mesure les travailleurs souffrent-ils du malaise économique général ? La crise, qu'on est tenté d'écrire avec un grand C, sévit partout.

Ce serait miracle qu'elle épargnât les aveugles, dont l'activité ne s'exerce pas sur des objets de première nécessité.

Certes, la situation n'est pas réjouissante ; pourtant, ne la noircissons pas à plaisir ! 1932 n'a pas été pour nous sans quelques résultats importants ; le nombre des musiciens placés s'élève à quarante ; sur ce nombre, il est vrai, il y a un certain nombre de replacées, surtout parmi les musiciennes, dont la situation, liée à la prospérité de leur pensionnat, est plus instable que celle des hommes. Cependant, sur ces 40 opérations, plus de la moitié nous a valu des situations nouvelles.

Il semble que la province soit moins malmenée que Paris. Il est même encore des coins de France où l'on soupçonne à peine le chômage, et nous constatons un fait, bizarre en apparence, à la réflexion bien naturel, c'est que, plus l'activité s'exerce dans un cadre rural, moins elle souffre des difficultés de l'heure.

Plusieurs de nos travailleurs ont enregistré des progrès en 1932 ; mais, sans parler de ceux dont la situation dépend d'une clientèle stable, des titulaires de postes fixes comme nos nombreuses musiciennes employées dans des pensionnats, et d'autres encore, davantage à l'abri des aléas, plus forte est la proportion (presque la moitié), de ceux qui ont maintenu leurs positions sans avance ni recul. Malheureusement, les carrières fléchissantes sont trop nombreuses, fléchissement d'ailleurs inégal. A la vérité, ces constatations ne résultent pas d'une enquête généralisée : elles découlent surtout de la correspondance parvenue à l'A. V. H., où notre service notamment reçoit, entre Noël et le 15 janvier, une moyenne de 40 à 50 lettres par jour. Ces lettres sont loin d'émaner de la totalité de nos travailleurs. Il nous est extrêmement difficile d'entretenir un contact régulier avec les aveugles rééduqués tardivement : ils nous connaissent mal ; sont gênés pour écrire ; très peut savent le Braille ; les plumes dont ils disposent dans leur entourage sont souvent inhabiles : il suit de là que les relations épistolaires sont forcément réduites. Nou savons toutefois que la statistique serait assez sombre pour ce qui est des travailleurs manuels en particulier. Aussi, sans préjudice des sommes qu'elle consacre chaque année à ses divers services et particulièrement de l'aide qu'elle apporte aux travailleurs, l'A. V. H. a-t-elle ouvert un crédit spécial dans lequel nous puisons lorsqu'à la cécité s'ajoutent d'autres graves vicissitudes. Faut-il procurer un appareil orthopédique, un séjour dans une clinique, un traitement coûteux, nous sommes là.

Mais l'assistance par le travail et son développement restent, on le sait, notre préoccupation principale. Achat de dix pianos prêtés à des musiciens et contribution à l'acquisition de sept autres, tous pris chez des commerçants aveugles ; don de huit accordéons, instrument de grande ressource pour certains musiciens ruraux ; contribution à l'achat d'un pédalier ; aide pour la construction d'un atelier destiné à trois intéressants brossiers ; large subvention accordée à 41 débutants ; facilités données à deux compositeurs pour l'édition de leur musique ; don de machines à écrire, etc. ; remise sur pied de cinq sinistrés, trois incendiés, deux isolés ; soutien de quinze aveugles particulièrement éprouvés, en attendant qu'ils aient obtenu la majoration d'assistance dont ils remplissaient les conditions. Voilà comment nous nous sommes efforcés d'atténuer les effets de la crise.

De ce bref aperçu, que pouvons-nous conclure ? Tenir pendant la passe difficile, accepter les restrictions inévitables, croire au retour des jours meilleurs, voilà le mot d'ordre, un peu le même pour tout le

monde aujourd'hui. Cette sage philosophie, je suis heureux de le dire, se révèle dans la plupart des lettres dont j'ai parlé. On le voit, elle ne nous a pas dispensés d'une action que nous devons travailler à rendre toujours plus intense et plus féconde ; elle n'a pas émoussé chez nos vaillants amis qui luttent avec courage et confiance contre les difficultés, la noble volonté du bienfaisant effort.

Que l'année 1933 ne soit pas inférieure à sa devancière, c'est le seul vœu qu'à l'heure actuelle il soit possible de former !

Dieu veuille l'exaucer.

A. Mahaut.

Nouvelles diverses

L'Exposition-Vente des Travaux d'Aveugles organisée chaque année par l'A. V. H., rue Duroc, a eu lieu cette année les mercredi 16 et jeudi 17 mai. Ni les difficultés économiques de l'heure actuelle, ni le surcroît de micère qui sollicite la Charité, n'avaient ralenti le zèle de nos fidèles vendeuses. En dépit de leurs efforts, cependant, comme il fallait s'y attendre, un fléchissement des résultats, par rapport aux années précédentes, s'est produit, et nous n'avons guère dépassé 46.000 francs, alors que l'an dernier, 60.000 francs avaient été obtenus. Que tous ceux dont le concours nous est si précieux pour l'écoulement des objets manufacturés par les Aveugles trouvent ici l'expression de notre gratitude.

On a lu plus haut les lignes élogieuses consacrées par la grande Presse à l'œuvre pédagogique de M. R. Thiberge, directeur-fondateur de l'Institut de Pédagogie Musicale.

Il était tout indiqué que fût réservée à ses démonstrations, qui obtiennent un succès si légitime, l'une des « Heures de Musique » offertes chaque hiver à l'A. V. H. par des aveugles de talent. Le 30 mars dernier, M. Thiberge a présenté au public habituel de nos « Heures de Musique », considérablement accru pour la circonstance, trois petites virtuoses de 10 et 11 ans. En une intéressante causerie, le maître a exposé sa méthode scientifique d'éducation musicale et d'enseignement rationnel du piano. Les trois fillettes ont fait preuve d'une musicalité peu commune, en discernant une à une, et dans leur ordre, les notes frappées au piano des groupes les plus dissonants ; elles ont déployé des qualités techniques et pianistiques véritablement surprenantes pour leur âge, dans l'interprétation, en tout point remarquable au piano, ou l'accompagnement, avec une impeccable précision des œuvres de Schumann, Chopin, Couperin-Kreisler, Debussy, Fauré, etc... Quand on songe que ces enfants n'ont que de deux ans et demi à quatre ans et demi d'études musicales, et sont des écolières qhez qui le temps consacré à la musique n'empiète pas sur l'horaire des études générales, an ne peut qu'être frappé de la valeur de la méthode prdagogique qui produit de tels résultats.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise. 16. rue Froide. Caen. — Tél. 0.80

JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 1933. — N° 3

LE

VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugle

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : France : 6 Francs.— Étranger : 12 Francs

Une Enquête dans nos Ecoles.

L'enquête dont je désire vous entretenir a eu pour points de départ un fait et une espérance.

Le fait, c'est la baisse rapide du nombre des élèves à l'Institution Nationale des Jeunes aveugles de Paris — ils n'étaient plus que 139 au cours de la dernière année scolaire.

L'espérance, c'est que cette baisse soit le signe d'un recul très considérable de la cécité infantile dans notre pays au cours de ces 20 dernières années. Il n'est point chimérique, peut-être, d'attendre ce résultat de la lutte contre l'ophtalmie des nouveau-nés, de la multiplication des oculistes, des progrès de la prophylaxie.

La baisse des effectifs est-elle donc générale dans l'ensemble de nos écoles ? Telle est la question principale.

Enquête purement statistique, on le voit. Il appartiendra à la Fédération dont on vous parlera dans le prochain article d'entreprendre une enquête d'ordre pédagogique. La statistique comporte des enseignements qui ont leur prix. Car si la baisse est rapide, elle devra affecter profondément l'organisation même de nos écoles.

Combien d'élèves sont scolarisés ? Dispose-t-on de places libres, ou faute de place des enfants sont-ils privés d'instruction ? La proportion des incapables grandit-elle parmi les enfants aveugles ? Autant de

questions sur lesquelles il importe aux écoles, à l'Association Valentin Haüy, aux Pouvoirs Publics d'être renseignés.

J'ai donc adressé à toutes nos écoles le petit questionnaire suivant, et je les remercie de la bonne grâce extrême avec laquelle toutes ont répondu à mon appel.

1° Quel est le nombre actuel de vos élèves, et combien pourriez-vous en recevoir ?
2° Voudriez-vous nous en donner la répartition par âges : A) de 6 à 10 ans ; B) de 11 à 15 ; C) de 16 à 20.
3° Combien sont atteints de cécité partielle ?
4° Un certain nombre vous paraissent-ils totalement inéducables ?
5° Quel était le nombre de vos élèves en 1914 ?
6° Votre rayon d'action s'est-il étendu depuis cette époque ?

*
**

Une première constatation qui se dégage des réponses, c'est qu'il y a actuellement dans nos écoles plus de 500 places libres, qui attendent des élèves.

Elle n'empêchera pas, soyez-en sûrs, que demain comme hier quelque député apitoie ses collègues sur les 5 ou 6 mille pauvres enfants aveugles qui, faute d'école, ne peuvent pas recevoir l'instruction. Nous sommes habitués à entendre cette antienne là à peu près chaque année à la discussion du budget. Pourquoi y renoncer ? L'effet en est immanquable.

A quelles sources puisent-ils donc leurs informations, nos honorables ? Où se cachent-ils, ces milliers d'enfants ? Les écoles battent la ville et la campagne, et elles n'en trouvent point. La dernière statistique officielle donne moins de 2.700 aveugles mineurs, y compris tous ceux qui ne sont point en âge scolaire, et ceux que leurs parents font instruire chez eux, et ceux encore, en grand nombre, qu'une déficience physique ou mentale tient loin de l'école. Rassurons-nous : ils n'existent que dans l'imagination de parlementaires altérés d'indignation.

*
**

Seulement nous ne sommes pas en droit de conclure de ces 500 places libres à la régression de la cécité.

Le fait n'est pas nouveau : il y a 40 ans qu'on signale des places libres dans les écoles d'aveugles et par centaines. Il y a beau temps — il y a près de 50 ans — que Maurice de la Sizeranne déclarait : ce sont les élèves qui manquent aux écoles, non les écoles qui manquent aux élèves.

L'Institution Nationale mise à part, il y a actuellement 1.336 aveugles scolarisés.

Il y en avait 1.133 dans les mêmes écoles en 1914.

Nous constatons donc une augmentation d'effectifs de 203 unités.

Voilà le fait brutal, qui appelle quelques commentaires.

*
**

On peut discuter sur la signification de ce nombre de 203.

D'une part il est très possible qu'il y ait actuellement dans les écoles un nombre plus grand qu'en 1914 d'élèves ayant passé la limite habituelle de la scolarité, soit 21 ans (1). Mais la correction que nous sommes en droit d'effectuer de ce fait ne saurait pas dépasser quelques unités.

(1) Par suite d'une erreur de rédaction, notre questionnaire n'a pas demandé la répartition par âges au-dessus de 20 ans. Ainsi, pour 288 sujets âgés de plus de 20 ans, nous sommes sans précisions.

Tenons compte de 23 élèves qu'instruisait une école aujourd'hui fermée.

Tenons compte des élèves qu'a perdus l'Institution Nationale — peut-être 80 ou 90 : je n'en ai pas le nombre exact.

L'excédent reste considérable.

Et d'autre part, même s'il n'y avait pas recul de la cécité infantile nous devrions trouver actuellement dans les écoles spéciales des effectifs moins nombreux qu'en 1914. Nous ne devons pas oublier, en effet, que les enfants âgés de 14 à 19 ans, qui constituent une portion très importante de notre population scolaire, appartiennent à des promotions de faible natalité, celles qui ont vu le jour pendant la guerre.

De quelque façon qu'on les presse, les chiffres restent inexorablement défavorables : ils ne manifestent pas la régression de la cécité que nous attendions.

*
* *

Je ne puis croire cependant que le grand effort de prophylaxie de ce dernier quart de siècle n'a pas donné de résultats appréciables ; et voici d'ailleurs la preuve qu'il en a donné.

Quelques écoles ont vu baisser leurs effectifs dans des proportions importantes. Celles-là affirment en général avec force — est-il besoin de le dire — qu'il y a beaucoup moins d'enfants aveugles. Ce sont surtout des écoles de grandes villes : Paris, Lille-Ronchin.

L'Ecole Braille de Saint-Mandé, près de Paris, n'a plus que 56 élèves des classes — c'est-à-dire âgés de moins de 13 ans — au lieu de 75 ; l'école des Frères de Saint-Jean-de-Dieu 25 au lieu de 40 ; l'école de Lille 30 au lieu de 40. Voilà des baisses qui varient entre 25 et 40 %.

C'est que dans les grands centres la prophylaxie bénéficie de circonstances tout à fait favorables.

Nous constaterions certainement des baisses analogues dans les écoles de Lyon, de Marseille, si ces écoles — elles nous en informent explicitement — n'avaient étendu leur rayon d'action.

La baisse est d'un peu plus de 25 % (44 élèves au lieu de 60) à Still près Strasbourg, dans une région où les services d'hygiène sont bien organisés ; et si elle n'est que de 4 unités à Illzach, près Mulhouse (36 au lieu de 40) le directeur nous fait observer que le plus grand nombre de ses élèves appartiennent aux promotions les plus âgées de l'école, que les promotions plus jeunes, bien que correspondant à des années de natalité plus forte, sont beaucoup moins fournies : annonce indubitable d'une baisse prochaine.

*
* *

En revanche, d'autres écoles ont vu grandir leurs effectifs, parfois de façon très sensible. Elles déclarent en général ne pas croire à la régression de la cécité à l'âge scolaire.

Nancy passe de 61 élèves à 73, soit une augmentation de 20 % ; Clermont de 65 à 105, soit 60 % d'augmentation ; Nantes de 30 à 63, soit plus de 100 %.

Une douzaine d'autres écoles accusent une progression d'importance variable : les écoles de Lyon-Villeurbanne et de Marseille prennent chacune 16 unités, passant respectivement à 65 avec une augmentation de 33 %, et à 46 avec une augmentation de plus de 50 %. A Bordeaux, la progression des effectifs qui a été rapide dans la période d'après-guerre s'est arrêtée en 1926, et même depuis cette date un recul s'est

produit, si bien que l'augmentation par rapport à 1914 n'est plus que de 11 unités (39 au lieu de 28), soit encore 39 %.

Dans telle école du Midi, qui a perdu quelques unités, on ne croit pas pourtant au recul de la cécité infantile. On signale un danger de la législation d'assistance qui se montre trop peu soucieuse de sauvegarder des conditions favorables à l'instruction de l'enfant aveugle :

« Je ne veux pas critiquer les lois d'assistance qui, dans bien des cas, sont d'une grande utilité ; mais souvent, je vous le disais, elles incitent les parents à garder leurs enfants. Depuis que l'article 20 *bis* de la loi du 14 juillet 1905 est en application, on voit des jeunes gens épris d'une liberté qu'ils croient trouver plus grande dans leur famille, mettre un terme à leurs études pour jouir de suite de ces avantages, les parents ne résistant que faiblement au désir de leur enfant en voyant un gain immédiat. Cette loi n'aurait que de bons effets si on l'appliquait seulement aux enfants aveugles qui ont terminé leur éducation. Les directeurs d'instituts d'aveugles pourraient être appelés à donner leur avis. »

L'école d'Yvetot, qui n'a que 15 élèves aveugles, compte encore 6 cas de cécité par ophtalmie des nouveau-nés, soit 40 % de ses effectifs, et 5 cas de cécité par suite de syphilis (soit 33 %). Si ces pourcentages se rencontraient dans des écoles à effectifs nombreux, ils seraient fort troublants, car c'est sur les terrains de l'ophtalmie purulente et de la syphilis que la prophylaxie promet les plus belles conquêtes. La lettre que je reçois du directeur de cette maison respire cependant la confiance, et j'ai plaisir à en publier un extrait.

« J'ai eu, depuis 1926, où j'ai pris la direction de l'Institut départemental d'Yvetot, l'impression très nette que le recrutement des aveugles était difficile par suite de la diminution régulière de leur nombre. En effet, je n'ai pas manqué de rechercher si de jeunes aveugles, soit enfants assistés, soit pupilles de la Nation, n'étaient pas éduqués. Je n'en ai pas trouvé dans le département de la Seine-Inférieure.

L'étude de l'étiologie de la cécité totale ou partielle montre que l'effort préventif datant d'une quarantaine d'années, mais effectif seulement à mesure que les vieilles générations médicales disparaissent, peut commencer à porter des fruits.

Parmi les causes, nous trouvons :

1° Les accidents, cause assez rare en fait, et qu'on peut, pour l'instant, considérer comme sans changement pratique.

2° Les infections générales graves, cause encore plus rare, pratiquement tout à fait exceptionnelle.

3° Le trachome, peu fréquent en France, sinon dans quelques villes du Midi, en contact fréquent avec l'Espagne ou les pays méditerranéens. La déclaration obligatoire des cas de trachome tend à les localiser et à en empêcher la dissémination.

4° La syphilis congénitale, que la lutte antisyphilitique, la création de dispensaires et aussi la meilleure connaissance de la maladie et l'emploi des arsenicaux tend à réduire tant dans ses conséquences les plus immédiates et les plus graves (méningites avec lésion centrale) que dans ses conséquences à distance (strabisme convergent et myopie progressive).

et 5° surtout l'ophtalmie purulente, que la pratique de plus en plus courante — et généralisée même sans motif — de l'instillation argyrique tend à supprimer.

Or, sur ces cinq causes, ce sont les deux dernières qui occasionnent le plus grand nombre de cas de cécité. Sur mes 15 élèves, je note 6 cas d'ophtalmie purulente, 5 cas de syphilis héréditaire avec Wassermann positif ou ayant réagi convenablement au traitement, en ce qui concerne notamment le développement de l'enfant et son éveil, et 4 cas où je n'ai

pas retrouvé d'étiologie certaine. (3 de ces enfants sont d'ailleurs enfants assistés).

La suppression de l'ophtalmie purulente, la meilleure connaissance et le traitement précoce de la syphilis conceptionnelle ainsi que sa prophylaxie, la déclaration du trachome doivent pratiquement réduire aux causes purement accidentelles, et par conséquent très rares, les cas de cécité chez les enfants. Il restera aussi à faire l'éducation des médecins de médecine générale, des médecins inspecteurs des écoles, des instituteurs et institutrices et des familles sur les causes de la myopie progressive, sur sa prophylaxie par une bonne tenue en classe, facilitée d'ailleurs par du mobilier scolaire approprié, et sur la nécessité de son dépistage et de sa correction *précoce et continue*.

Le Directeur.

*
* *

Il est bien difficile de tirer des conclusions fermes d'opinions et surtout de faits aussi contradictoires.

L'impression très nette qui se dégage de l'enquête, c'est que, si la régression de la cécité infantile n'est pas douteuse, elle est probablement limitée aux grands centres urbains et à quelques régions favorisées. Et ce que les écoles ont de ce chef perdu comme effectifs, elles l'ont recouvré et au-delà, du fait d'une meilleure assiduité scolaire.

Car les enfants fréquentent davantage l'école. Un directeur signale encore des parents qui refusent de se séparer de leurs petits infirmes. Il en connaît. Le cas pourtant devient beaucoup moins fréquent, et surtout il n'y a presque plus de parents qui n'ont pas entendu parler de la possibilité d'instruire leur enfant aveugle. Peut-être le progrès dans l'assiduité scolaire est surtout sensible pour les filles. Car les parents ont beaucoup plus longtemps répugné à se séparer des filles que des garçons ; plus longtemps aussi ils ont mis en doute l'utilité de l'éducation pour des filles. Quand je vois l'école de filles de Lille gagner 3 unités, tandis que l'école de garçons de la même ville en perd 10, l'hypothèse d'une amélioration de l'assiduité scolaire des filles se présente tout naturellement à mon esprit. Faute de statistiques par sexes pour 1914 nous ne pouvons pas la vérifier.

Et puis les enfants fréquentent plus longuement l'école. Une application libérale de la loi du 14 juillet 1905 a permis dans bien des cas de suppléer à l'insuffisance des bourses. Veillons, selon l'avis que nous donne un de nos directeurs, à ce que l'application maladroite de certains articles nouveaux de la loi ne nous enlève pas ce que d'autres dispositions de la même loi nous ont valu.

*
* *

Si le nombre des élèves n'a pas baissé, leurs aptitudes à recevoir l'enseignement ont-elles baissé ?

Car une baisse des aptitudes moyennes est une conséquence souvent prévue des progrès de la prophylaxie. C'est surtout sur les causes de cécité localisées à l'œil que les gains sont probables. La proportion des aveugles souffrant d'affections généralisées et intéressant le cerveau devra donc grandir.

Deux directeurs se plaignent effectivement d'un abaissement général du niveau intellectuel chez les jeunes aveugles. Un troisième déclare que si son effectif d'élèves a diminué, la cause en est dans l'inaptitude de certains candidats.

Il n'est pas douteux que ces observations soient fondées.

Toutefois il faut observer que sur les 1.336 élèves de nos écoles, 24

seulement sont inéducables d'après notre enquête. Ce n'est donc pas par l'admission d'inéducables que les effectifs ont été maintenus. La plupart des écoles affirment d'ailleurs qu'elles ne reçoivent pas d'inéducables.

Pour ces 24 sujets qui ne sont pas à leur place et qui entravent les progrès des éducables, et pour ceux auxquels les écoles ferment leur porte, plus que jamais le besoin se fait sentir de façon urgente d'une école spécialisée de garçons arriérés. Elle sera le pendant de ce qu'est pour les filles l'école fondée à Chilly-Mazarin par l'Association Valentin Haüy et dirigée avec dévouement par les sœurs aveugles de Saint-Paul.

La tâche est ingrate : on conçoit qu'elle n'attire pas. Mais, à mesure que le besoin grandit d'une école d'arriérés, on s'étonne davantage qu'aucune de nos écoles ne soit tentée de se spécialiser dans une besogne aussi nécessaire.

*
* *

On a dit aussi que les progrès de la prophylaxie feraient grandir la proportion des demi-voyants dans nos écoles. Souvent la science rendra une vision partielle à ceux qu'elle ne pourra pas guérir complètement.

A la vérité cette conclusion n'est pas bien sûre. On pourrait opposer aux arguments pour des arguments contre, et discuter longuement là-dessus.

Les chiffres que nous apportons ne prétendent malheureusement pas trancher la question.

D'abord nous n'avons pour 1914 aucune statistique des demi-voyants de nos écoles que nous puissions comparer avec la statistique de 1933. Et puis le terme de partiellement voyant recouvre des états de vision si divers, il est si mal défini, qu'il est fort malaisé d'interpréter les données de la statistique de 1933 elle-même. Il nous faudrait dans chaque cas, pour être vraiment renseignés, des mesures d'acuité visuelle que nous ne pouvions pas demander aux établissements dans cette enquête sommaire.

Les directeurs nous signalent, parmi leurs 1.336 pensionnaires, 409 partiellement voyants, soit une proportion d'un peu moins d'un quart.

Je n'ai pas l'impression que cette proportion soit plus forte que celle de 1914. Quand autrefois les élèves de l'Institution Nationale allaient en promenade, on les rangeait par groupes de trois, un partiellement voyant entre deux aveugles qu'il conduisait. Les partiellement voyants ne manquaient point. Et donc la proportion devait approcher de un tiers, si elle ne dépassait pas.

Mais je le répète ce n'est là qu'une impression, que j'exprime sous toutes les réserves dont j'ai dit les raisons. Je souhaite une enquête plus précise et prolongée.

En tout cas, l'idée qui se fait jour dans certains milieux de rejeter de l'école des aveugles systématiquement et sans distinction ces partiellement voyants me semble très contestable.

J'ai depuis longtemps demandé la création dans nos grandes villes d'externats pour les amblyopes. Ces externats déchargeront dans une large mesure les écoles spéciales d'aveugles. Ils les déchargeront d'élèves médiocres qui seront dirigés vers des professions plus conformes à leurs aptitudes, d'un rendement meilleur, et où ils ne feront pas concurrence aux aveugles.

Pour l'élite, en revanche, pour ceux qui peuvent prétendre à une haute culture musicale ou intellectuelle, je pense que l'enseignement commun avec les aveugles n'est pas contre indiqué. Ceux-là, — ils liront beaucoup, — ont souvent besoin de la méthode Braille, qui leur

restera si, au cours de leur carrière, le peu de vue dont ils disposent vient à les trahir. Ils élèvent utilement le niveau des classes d'aveugles. Et je crois qu'au total les musiciens partiellement voyants aident plus au placement des musiciens aveugles qu'ils ne lui nuisent par leur concurrence. Dans bien des cas, en effet, il a fallu qu'un organiste partiellement voyant, auquel le curé fait plus facilement confiance, prépare à son camarade aveugle la conquête d'une place d'orgue, et ménage en quelque sorte la transition.

Le procédé me paraît répondre aux intérêts des partiellement voyants comme à ceux des aveugles. Qu'on demande à MM. Vierne et Trépart, tous les deux anciens élèves de notre Institution Nationale où ils étaient de bons demi-voyants, s'ils regrettent de n'avoir pas été confisqués vers la 8e année par un externat pour amblyopes où ils eussent été fatalement orientés vers une profession manuelle, détournés de la culture musicale où ils ont fait une si brillante carrière.

*
* *

Au total, la condition de nos écoles spéciales ne me paraît pas profondément modifiée depuis 1914, beaucoup moins qu'on eût pu le croire. Le niveau intellectuel des élèves a peut-être un peu baissé ; les effectifs se sont légèrement accrus.

Si quelques écoles, dont le recrutement est rigoureusement régional, doivent se contenter d'une population scolaire diminuée, et s'y adapter, celles dont le rayon d'action est plus large peuvent en général maintenir ou même développer leur population scolaire.

Et cependant des indices très nets sont là d'une régression de la cécité infantile, indice qui justifie de solides espérances pour demain.

P. Villey.

Fédération Française des Professeurs d'Aveugles

Réuni à Cologne en avril dernier, le Comité pour l'organisation des Congrès Internationaux, institué à Vienne en 1929, stipula, à propos du congrès qui doit se tenir à Amsterdam en septembre 1934, que, dans chaque pays, les rapporteurs seraient désignés :

1° par les groupements de professeurs d'aveugles.
2° par des fédérations d'aveugles.
3° par des groupements d'œuvres.

S'il existait en France une fédération d'aveugles et des œuvres de patronage, nous n'avions pas d'association comparable à celles qui, aux Etats-Unis et en Allemagne notamment, groupent les membres du corps enseignant des écoles d'aveugles.

Saisissant l'occasion que leur offrait la décision prise à Cologne, un certain nombre de professeurs d'aveugles de l'Institution Nationale, réunis le 8 juillet dernier, ont comblé cette lacune en fondant une Fédération française des professeurs d'aveugles.

Au moment où se développe un puissant courant en faveur de l'élargissement, légitime d'ailleurs, de l'assistance pure et directe dont l'exagération aboutirait logiquement à la négation du principe de l'éducation des aveugles, il est peut-être opportun que s'unissent tous ceux qui, aujourd'hui isolés dans la France entière, croient à l'efficacité de cette éducation et au rôle nécessaire de l'école au sens large, dans la *revalorisation* sociale des déficients de la vue. Outre qu'elle prendra la défense des formules françaises d'enseignement au Congrès interna-

tional d'Amsterdam, la nouvelle fédération proposera et soutiendra, devant l'opinion et les pouvoirs publics, toute mesure susceptible d'organiser, de développer, de perfectionner l'enseignement des aveugles ; elle dénoncera et combattra énergiquement toute tentative de dénigrement et de dépréciation de l'idéal de Valentin Haüy, de Louis Braille et de tant d'autres, validé par un siècle et demi d'efforts et de résultats.

De caractère essentiellement pédagogique et corporatif, elle ne s'oppose à aucun groupement, à aucune œuvre. Elle ouvre ses portes a tous les éducateurs d'aveugles, professeurs ou contremaîtres, voyants ou aveugles, en activité ou en retraite, de Paris ou de province.

Elle s'adjoindra un Comité de Défense et de Propagande composé de personnalités compétentes, autorisées et influentes et fera au besoin appel à tous ceux qui ont été des usagers, des bénéficiaires directs de l'enseignement des aveugles, aux anciens élèves des institutions publiques ou privées.

Aujourd'hui, la fédération demande à quiconque prend une part active à l'enseignement des aveugles et partage les vues des promoteurs de se faire connaître à M. Adolphe Marty, professeur en retraite de l'Institution Nationale, délégué du comité provisoire, 94, rue de Sèvres, Paris (7e).

La Pédagogie américaine

L'activité parascolaire des Aveugles

Qu'on nous pardonne le néologisme. Je n'ai trouvé d'autre terme que celui de « parascolaire » pour qualifier tout un côté de la pédagogie américaine qui tend à attribuer une grande valeur éducative, intellectuelle et morale, à un certain nombre d'exercices qui ne se rattachent pas directement aux disciplines classiques auxquelles nous sommes accoutumés en France. Le qualificatif d' « extrascolaire » n'aurait pu convenir à cette activité qui, si elle s'exerce souvent en dehors de l'école, a parfois pour champ d'opération la classe elle-même, et, surtout en ce qui concerne les internats, est inspirée, organisée, dirigée par le corps enseignant et la direction même de l'établissement. Ceux-ci ne considèrent d'ailleurs cette activité parascolaire ni simplement comme un dérivatif, comme une distraction apportée au régime de l'internat, ni comme un simple complément, une illustration de leçons faites en classe. A leurs yeux, elle a une valeur propre, spécifique, particulièrement pour le développement de l'initiative individuelle et l'éducation du caractère et des manières.

Au premier rang de cet ordre de préoccupations s'inscrit l'importance accordée aux organisations de Scouts aveugles aux Etats-Unis. Les récents numéros du « Teachers Forum » insistent suffisamment sur cette question pour que nous puissions en faire le centre de notre chronique. Déjà, dans le numéro de mai 1932, miss Joan Robinson, cheftaine d'un groupe de Blind Girls guides (jeunes filles aveugles éclaireuses) renseigne ses amis américains sur les organisations anglaises et sur la publication par The National Institute for the Blind d'un périodique en Braille, « The Venture », spécialement destiné aux groupements de « scouts » et de « guides » aveugles. Trente-deux pages en abrégé sur un sujet aussi spécial, voilà déjà une indication

chiffrée sur la mesure de l'intérêt qu'a pu susciter outre-Atlantique le mouvement scout chez les jeunes aveugles. Dans le numéro de novembre 1932, c'est M. James E. West, le propre chef du Comité exécutif des Boys-Scouts d'Amérique, qui nous entretient du programme des scouts et des possibilités d'adaptation aux aveugles des épreuves imposées par ce programme. Tout cela pourrait être pris pour des appels plutôt que pour des constatations, si M. West ne nous indiquait qu'il existe déjà douze organisations de scouts aveugles aux Etats-Unis, sans compter les nombreux aveugles qui font partie de compagnies de voyants, et si, par ailleurs, n'étaient publiés des comptes-rendus sur les résultats obtenus.

Suivons M. Griffin, directeur de l'Ecole des Aveugles de la Caroline du Nord, dans un de ces comptes-rendus (T. F., sept. 1932) relatifs à la vie et aux exploits du groupe de boys-scouts qu'il a organisé. La troupe compte trente-deux membres, départis en quatre patrouilles. On sait que le programme des scouts impose à ceux-ci un certain nombre d'épreuves auxquelles ils doivent satisfaire s'ils veulent changer de classe. Parmi ces épreuves, celle de la désignation d'un certain nombre d'objets placés dans une vitrine, celle des étoiles et celle des oiseaux paraissaient ne pas convenir aux aveugles. Les aveugles eux-mêmes, qui tiennent à leur réputation, ne se seraient pas accommodés d'une dispense. Heureusement, comme nous l'indique M. West, cité plus haut, le principe du remplacement d'une épreuve par une autre jugée « par le candidat lui-même » de difficulté égale, est admis. Au lieu de placer les objets sous une vitrine, on les a mis sur une table, et le toucher a suppléé à la vue ; des étoiles de papier, fixées par des punaises sur un feutre et représentant les diverses constellations à reconnaître ont remplacé les astres du firmament ; quant aux oiseaux, c'est d'après leurs chants qu'ils ont été nommés. L'étude des oiseaux a suscité un tel intérêt parmi les élèves de l'école que, un journal d'agriculture ayant ouvert un concours sur cette question, c'est un jeune aveugle qui a remporté le prix.

Le scout, on le sait également, cuit ses aliments sur le feu de camp qu'il a construit lui-même, entreprend des marches sac au dos, fait du camping, nage, porte secours en cas d'accident, etc. Dans tous ces domaines, les aveugles ont rivalisé avantageusement avec les voyants au point que c'est par leur succès dans une épreuve de natation organisée entre toutes les troupes de l'Etat de North-Carolina que les scouts aveugles ont révélé à leurs camarades la réalité de leur groupe, et que, de l'aveu de M. West, le meilleur pansement que le chef du Comité exécutif ait eu l'occasion d'admirer avait été confectionné par un scout aveugle.

On voit de suite quel profit on peut tirer de tels exercices pour le développement de l'adresse et de l'initiative, sans parler de l'excellente propagande qu'ils constituent en faveur de la lutte contre le préjugé de la cécité-impuissance. Mais le profit moral n'est pas non plus négligeable. L'obéissance au Serment et à la Loi du Scout, le sentiment de la responsabilité personnelle, celui de la nécessité de l'entr'aide contribuent à créer un état d'esprit que vient renforcer, dans le cas qui nous occupe, la confraternité des aveugles et des voyants, résultat d'un contact fréquent sur un pied d'égalité ou d'équivalence.

Pour faire pendant à ce compte-rendu sur les boys-scouts, je devrais, si la place ne m'était pas limitée, m'étendre sur l'activité des « Girls reserve Troops », créées en 1929 à l'Ecole des Aveugles de l'Etat de

Washington. Cette fois, c'est dans le cadre de l'Y. G. C. A. (Association des Jeunes Filles Chrétiennes) que nous nous trouvons placés. Le but : créer une activité saine, récréative, éducative et sociale, et surtout favoriser les relations des internes avec les jeunes filles de l'extérieur. Les moyens de réaliser ce programme : des réunions, des groupes d'étude sur un point particulier, la confection de vêtements pour les nécessiteux, l'entretien d'un jardin, la participation à des congrès, à des matinées. Les jeunes filles de la troupe, divisées en deux groupes, junior et senior, montent de petites pièces, organisent des dîners, des sauteries, des thés, et, dans toutes ces circonstances, assurent, non seulement les apprêts, la décoration, mais encore le service, en bon ordre et sans maladresse, avec aisance et grâce. Les promenades, les campings sont aussi l'occasion de grandes manifestations d'enthousiasme et de vie juvéniles.

Une autre forme assez inattendue d'activité parascolaire nous est révélée par Miss M. Blye Allan (T. F., sept. 1932) qui nous parle du « Puppet Club » institué à l'Ecole des Aveugles du Kentucky. Le but poursuivi est d'intéresser les fillettes à la montre des marionnettes et de stimuler par là leur attention et leur imagination. La valeur éducative du procédé réside surtout dans les préparatifs, dans la confection du matériel. Les détails valent d'être cités. Sur un support constitué par une petite ampoule électrique, les élèves modelèrent elles-mêmes des têtes en argile ; sur ce modelage fut coulé le moule négatif en plâtre, d'où l'on tira la vraie tête en pâte de bois. Ensuite, on songea à la peinture : la couche unie fut appliquée par des enfants totalement aveugles, le soin de fixer les traits des personnages fut laissé à des fillettes possédant quelques restes de vision.

Cette importance accordée aux couleurs dans l'éducation des aveugles peut paraître étrange *a priori*. Dans un autre article du Teachers Forum, consacré à la confection des cartes en relief par les élèves, j'ai retrouvé cette préoccupation de différencier les états par des teintes variées. J'ai eu moi-même l'occasion de constater, en utilisant dans ma classe des moulages vendus dans le commerce, quel profit pédagogique on pouvait tirer des couleurs avec les élèves partiellement aveugles. Si l'on songe que la proportion des aveugles absolus (c'est-à-dire ceux qui n'ont jamais vu ou qui n'ont conservé aucun souvenir visuel) est assez faible, on comprendra qu'il n'est pas mauvais que le foie soit rouge vineux, la vésicule verte, les poumons rosés, les artères rutilantes, les veines sombres.

Les vêtements des marionnettes, le rideau et les décors furent encore l'œuvre des fillettes, les plus grandes, habiles à l'utilisation de la machine à coudre, accordant leur précieux concours aux cadettes. Puis l'initiation au maniement des personnages, la Belle au Bois Dormant, Rip van Winkle, etc., et nous imaginons sans peine de quel profit, pour la correction des attitudes vicieuses et pour l'acquisition de l'aisance dans les manières peut être l'étude des gestes à faire exécuter à une poupée.

Que conclure, nous autres Français, de cette tendance à attirer l'élève vers des formes d'activité qui sont un peu en marge de nos habitudes scolaires ? Nous voudrions savoir comment les Américains trouvent le temps de concilier ces préoccupations parascolaires avec les dures nécessités de la formation professionnelle. Autrefois, à l'Institution Nationale de Paris, les journées étaient longues, onze heures de travail par jour, les vacances étaient courtes et peu nombreuses ; il en est sorti une génération de musiciens et d'accordeurs assez bien armés

pour la vie, semble-t-il, puisque beaucoup ont mené une vie indépendante, fondé une famille. Mais, pour un succès, combien se sont trouvés handicapés pour toujours par un régime trop dur ? Combien aussi auraient mieux réussi s'ils avaient su un peu moins d'harmonie et si leur présentation, leurs manières, leur santé avaient été meilleures ? L'histoire ne le dit pas. Il est vrai que le grand public est peut-être tout aussi prêt à admirer les aveugles qu'à excuser des singularités imputables à un régime trop étroit d'internat. Les Américains veulent donner de l'air et de la lumière à leurs internes. Ils veulent les placer dans la vie. Je ne vois pas comment nous pourrions les imiter, emprisonnés comme nous le sommes dans nos programmes et par nos ambitions.

P. Henri.

Société de Secours Mutuels des Aveugles belges

Nous avons demandé à l'un de nos amis belges, M. G. Borré, quelques indications sur la marche de la Société de secours mutuels organisée voici près d'un demi-siècle par la *Fédération des Aveugles de Belgique.*

Nous demandions principalement quelques chiffres qui nous permettent de voir dans quelle mesure une société de ce genre pouvait subsister et secourir ses membres sans faire appel à des dons et à des subventions importantes. Et nous cherchions à nous faire une idée des problèmes particuliers qui peuvent surgir du fait de la cécité des membres et de leur état de dispersion géographique.

Nous résumons ci-dessous les informations que notre correspondant nous a très aimablement fournies.

Primitivement, la cotisation annuelle était de cinq francs. Quelques années avant la guerre, on créa quatre catégories de membres. A cinq, dix, quinze et vingt francs.

En cas de maladie, ou d'accident, les membres touchaient, à partir du quatrième et éventuellement pendant six mois, une indemnité journalière de un, deux, trois ou quatre francs, selon les catégories ; en outre, une indemnité de 0,20 par jour pour frais médicaux et pharmaceutiques. La société verse annuellement une prime sur le carnet de retraite de ses membres affiliés ; en outre elle donne en cas de naissance, vingt-cinq francs, et aussi vingt-cinq francs en cas de décès d'un membre.

Après la guerre, (en 1923 je pense), on a ajouté une nouvelle catégorie de membres à vingt-cinq francs ; et tandis qu'auparavant le grand nombre des affiliés payaient cinq francs, on constata que d'année en année, le nombre des affiliés à vingt-cinq francs augmentait. L'an passé, on a encore modifié les cotisations qui ont été portées à cinquante, cent et cent cinquante francs, donnant droit aux indemnités équivalentes de dix, vingt ou trente francs par jour. Les indemnités pour frais médicaux, pour naissance ou décès ont été décuplées. Cette nouvelle modification s'est imposée parce que les mutualités ordinaires payaient depuis plusieurs années des indemnités analogues pour des cotisations en rapport.

Le service de la caisse a toujours suffi pour faire face aux dépenses à telle enseigne qu'en 1914 il y avait quarante mille francs d'excédent dans la caisse.

Sur les cent-vingt affiliés, il y en a une vingtaine qui, se trouvant dans des conditions aisées, n'ont jamais fait appel à l'intervention de la Société. Par contre, il y a toujours une certaine catégorie (une dizaine environ), qui sont des clients réguliers. Le contrôle est fort malaisé. On exige bien un certificat médical, mais la complaisance de certains médecins est bien connue. A côté de cela, chaque membre peut être désigné pour contrôler un autre malade de sa région ; mais ici encore, il y a peu de garantie, les sanctions en cas de fraude constatée sont : 1° la suppression des indemnités ; 2° l'exclusion de la Société, lorsqu'il s'agit de récidivistes.

Si une société de secours mutuels se composant exclusivement d'aveu-

gles avait un rôle utile à remplir dans le passé, lorsque les aveugles n'étaient pas admis dans les sociétés similaires créées pour les voyants, je pense qu'à présent, que les mutualités acceptent les infirmes (en Belgique tout au moins), il est superflu et désavantageux de grouper les aveugles dans une mutualité nationale distincte. D'une part, les sociétés locales peuvent offrir à leurs membres des avantages plus grands, tels que des tarifs de faveur pour les soins médicaux et les produits pharmaceutiques. Elles disposent aussi de plus de moyens pour développer leurs ressources financières (fêtes de charité, collectes) ; d'autre part, le contrôle est bien plus facile à organiser. Il faut aussi tenir compte du fait que ces sociétés par le système des cotisations mensuelles ou hebdomadaires, peuvent exiger des cotisations plus élevées que ne pourrait le faire une société qui, pour des raisons de perception, doit demander à ses membres une cotisation payable annuellement. Un autre argument en faveur des sociétés régionales, c'est que les lois sociales qui prescrivent l'assurance obligatoire contre les maladies, favorisent les grandes mutualités. Ceci, dans le but d'offrir plus de garanties aux affiliés et aussi pour éviter le noyautage.

G. BORRÉ.

Deux Anniversaires

Le 19 mai dernier, l'Ecole Braille était en fête. Par l'inauguration de locaux agrandis et dotés de perfectionnements nouveaux, elle commémorait le cinquantenaire de sa fondation.

Le Gouvernement, le Conseil Général de la Seine, les représentants des autres institutions ou œuvres d'aveugles de Paris, participaient à la cérémonie officielle, au cours de laquelle les délégués des Pouvoirs publics rendirent un juste et éloquent hommage à l'œuvre d'éducation et d'assistance par le travail poursuivie là depuis un demi-siècle.

Des chœurs et des mouvements d'ensemble, exécutés par les jeunes élèves, furent chaleureusement applaudis, et, sous la conduite de M. Ambuque, le nouveau et sympathique Directeur de l'Ecole, les invités, en visitant l'établissement, purent constater une fois de plus le souci d'hygiène et de perfectionnement pédagogique qui n'a cessé de présider au développement comme à l'organisation de l'Institut de Saint-Mandé.

L'Ecole Braille, en effet, son programme, sa vie, constituent un effort original de la typhlophilie française ; il est intéressant de s'y arrêter, de l'étudier, en ce cinquantenaire, alors que le problème de la protection sociale des Aveugles se pose avec une acuité nouvelle et devient plus complexe de jour en jour.

Fille de la Société Nationale d'Assistance aux Aveugles, l'Ecole Braille naquit presque au lendemain du Congrès International pour l'amélioration du sort des Aveugles, réuni à Paris en 1878. Elle germa dans l'esprit de son fondateur, Alphonse Péphau, en 1880, en même temps que se posait la première pierre de la clinique ophtalmologique des Quinze-Vingts, dont il était alors le Directeur.

Péphau avait été frappé de l'abandon dans lequel demeuraient ou retombaient les aveugles, en dépit de l'existence, à cette époque déjà, d'un certain nombre d'écoles spéciales. Une statistique de 1876 accusait plus de 30.000 Aveugles dont près de 4.000 de moins de vingt ans, isolés, misérables pour la plupart. Quelques années plus tard, n'est-ce pas ce même abandon matériel et moral, ce même isolement de l'aveugle qui sollicite l'âme ardente du jeune de la Sizeranne et détermine son magnifique apostolat ? A la vérité, les voies suivies par les deux typhlophiles présentent des divergences, aisément explicables d'ailleurs, mais leur but demeure identique sur bien des points : relèvement de l'Aveugle par le travail.

Impressionné par les difficultés que l'aveugle doit inévitablement rencontrer sur sa route, Péphau veut les lui épargner : il l'instruira, lui enseignera un métier, lui permettra de fonder un foyer, mais, tout en

l'astreignant au travail, en stimulant chez lui par tous les moyens la volonté de l'effort, pour écarter les risques il lui offrira un abri permanent, une sorte de tutelle extrêmement mitigée, très douce, très large, mais constante, qu'il estime indispensable. Il envisage donc un système de protection sociale de l'aveugle à tous les âges : école maternelle et école primaire, maison de travail avec ateliers, hospices. Mais l'entreprise est vaste, elle est coûteuse, et le budget de l'Etat ne peut y faire face. Une souscription est lancée, et la Société d'Assistance ouvre à Maisons-Alfort une petite école où Péphau recueille deux jeunes Aveugles le 1er janvier 1883. Bientôt, le département de la Seine lui envoie douze boursiers ; Victor Hugo et Jean Macé patronnent l'œuvre naissante ; les philanthropes s'y intéressent ; les élèves affluent, et l'on doit transférer l'école à Paris, 152, rue de Bagnolet. Enfin, le département la prend à sa charge, et, le local de la rue de Bagnolet étant, à son tour, devenu insuffisant, on installe l'école à Saint-Mandé. Là, dans une propriété spacieuse, à cent-cinquante mètres du Bois de Vincennes, vont pouvoir se développer à l'aise les diverses sections envisagées par le fondateur pour son œuvre ; là va pouvoir s'appliquer son programme d'éducation primaire et professionnelle ; se réaliser son projet d'assistance sociale.

La section maternelle de l'Ecole Braille reçoit les petits aveugles dès l'âge de trois ans ; elle en compte aujourd'hui de moins de six ans. Il est souvent difficile d'obtenir qu'une maman se sépare du petit être qui, plus que tout autre, réclame sa tendresse ; combien de foyers pourtant où l'on ne peut, où l'on ne sait s'occuper de lui comme il le faudrait ! De six à treize ans, l'enfant suit les classes primaires sous la direction d'institutrices appartenant au cadre départemental de l'enseignement. Ainsi qu'il convient, l'éducation des sens et les leçons de choses occupent dans leur enseignement une place de choix et le Musée scolaire de Saint-Mandé est un modèle du genre. Les enfants subissent à l'âge normal, avec les voyants, l'examen du certificat d'études. La musique n'est pas enseignée profesionnellement ; on la pratique néanmoins comme culture esthétique, et trois professeurs aveugles sont chargés de l'enseignement du piano.

En même temps que les études primaires, se fait l'apprentissage d'un métier manuel : brosserie, empaillage ou cannage, confection des couronnes de perles et des paillaissons, vannerie, car, dès son entrée aux ateliers, à treize ans, l'adolescent doit être en mesure de fournir un travail productif et de contribuer aux dépenses de sa nourriture d'abord, de son entretien bientôt, puis de réaliser un bénéfice dont une partie, déposée à la Caisse d'Epargne en son nom, constituera un pécule dont il pourra disposer à sa majorité, tandis que l'autre sera versée pour lui à la Caisse des Retraites.

A leur majorité, les demi-voyants quittent la maison et travaillent au dehors ; les aveugles, logés par l'établissement, continuent à travailler dans ses ateliers, aux pièces, reçoivent leur salaire normal, soumis seulement à une retenue de 5 % pour leur retraite, et bénéficient, en outre, de certains avantages en nature (soins médicaux et pharmaceutiques, etc.). Ils jouissent de la plus grande liberté et beaucoup fondent un foyer. Les ouvriers de l'Ecole Braille ont constitué une Société de Secours Mutuels qui fonctionne normalement sous le régime des sociétés similaires.

Il sera nécessaire de préciser certains détails de ce rapide exposé, de le compléter : ce pourra être l'objet d'une prochaine étude à propos de l'organisation du travail des Aveugles. Nous avons seulement tenu aujourd'hui à marquer le rôle éducatif et social de l'Ecole Braille dans la typhlophilie française.

Au moment où nous achevons d'écrire ces lignes, une autre de nos écoles, l'Institution bien connue de Larnay, célèbre son centenaire.

C'est en 1833, en effet, que fut fondée l'Institution de Larnay, destinée d'abord aux sourdes-muettes seulement, mais ouverte aux Aveugles en 1856.

Larnay, par la valeur de son enseignement, s'est acquis une place importante parmi nos écoles ; mais, on sait surtout avec quelle patience, quel dévouement on y poursuit l'éducation des sourdes-muettes aveugles. Beaucoup de nos lecteurs sans doute connaissent le livre si attachant « Ames en Prison », consacré par M. Louis Arnould à l'œuvre de Larnay, et plusieurs peut-être se souviennent de Marthe Obrecht, de Marie Heurtin, les premières élèves de l'humble et admirable sœur Sainte-Marguerite.

En ce centenaire, associons à nouveau nos hommages et nos vœux à ceux des nombreux amis et admirateurs de Larnay.

DEHILLOTTE.

La Lumière

Œuvre liégeoise en faveur des aveugles

La Lumière est née en 1919, au lendemain de la grande guerre, dans un élan de fervente gratitude envers les mutilés des yeux. Ils ont été la cause et le premier objet de cette fondation, entraînée par la suite à des activités multiples et beaucoup plus étendues que ses prévisions.

Après quelques copies à la main d'ouvrages littéraires destinés à les distraire, par l'écriture Braille, l'Œuvre décida d'éditer à partir de janvier 1920 une revue périodique en relief et de l'adresser gratuitement, non seulement aux aveugles militaires, mais à tous les civils capables d'en prendre connaissance. Publiée d'abord en Français et en Flamand sur quarante pages et adressée à 170 abonnés, l' « Ami » est aujourd'hui une grosse brochure de soixante pages bi-mestrielle qui compte plus de 700 abonnés aveugles de tous les pays ; un bulletin hebdomadaire et gratuit lui est adjoint depuis quelques années et donne le résumé des événements de la semaine. Ces deux publications, réalisées d'abord par une presse à mains, sont maintenant imprimées grâce à une adaptation spéciale aux presses ordinaires, par l'éditeur Desoer, si accueillant aux projets philanthropiques. Elles constituent pour l'œuvre une lourde charge, à peine allégée par des subsides des provinces et des dons spontanés des lecteurs. L' « Ami » donne des articles distrayants et instructifs, techniques, scientifiques, documentaires, et se tient au courant de tout ce qui se fait, se dit, s'organise en faveur des Aveugles. La rubrique « Renseignements, Insertions, Concours », a amené la création d'un petit service spécial de « fournitures et renseignements » : des demandes de conseils, de consultations, de démarches, entretiennent une correspondance active entre les aveugles et le Secrétariat. Beaucoup de placements, de ventes ou échanges, beaucoup de réconfort, ont été le résultat de ces relations en Braille. De plus, l'œuvre a constitué un petit stock d'objets spéciaux qu'elle fournit aux aveugles sans bénéfice, prenant à sa charge les frais d'envoi. Des centaines de montres à chiffres en relief, d'aiguilles à ressort, de rubans métriques perforés, de poinçons et réglettes, de guide-main, des milliers de feuilles-carton, ont été fournis par l'intermédiaire de la *Lumière*, gratuitement souvent.

Tout en développant ses deux sections, la *Lumière* a continué la formation de sa petite bibliothèque qui possède maintenant plus de mille volumes ; elle a fait à travers la Belgique des prêts nombreux et gratuits de bonne lecture, depuis les nouvelles enfantines jusqu'aux ouvrages scientifiques, tels ceux de Fabre, et techniques, comme le traité de massage et d'anatomie de Brousse.

Des abonnements à de nombreuses revues en Braille et en noir éditées en tous pays complètent et enrichissent sa documentation tandis que de nouveaux dons de copies à la main réalisées par d'actives collaboratrices alimentent et développent cette intéressante section d'ordre moral et intellectuel.

Les Aveugles de Guerre, enfants chéris des premiers jours, restent l'objet des plus vives sollicitudes : tous reçoivent chaque année, à la Saint-Nicolas, un cadeau destiné à leur rappeler le souvenir vivace qui leur est gardé.

Ils ne manquent pas de tenir leur amie « La Lumière » au courant de leurs événements de famille et bien nombreuses sont les jolies cannes envoyées à l'occasion des mariages, nombreux aussi les vêtements de laine destinés aux nouveau-nés. Après l'exemple du courage, ils donnent souvent aussi celui des belles familles. Leur grande joie est de se retrouver chaque année en une fête qu'organise pour eux la *Lumière* et qui comprend une promenade, un banquet, une séance musicale : ce jour-là, Wallons et Flamands, unis dans une fraternité, la vraie, celle de l'héroïsme commun, jouissent sans arrière-pensée de l'unique occasion de se revoir. Depuis la fermeture de l'Institut de rééducation de Boitsfort, Liège seule leur donne cette possibilité. Chaque année, à cette réception, Sa Majesté la Reine s'associe par l'envoi de fleurs odorantes destinées aux glorieux invités.

La principale section, qui fut aussi en germe dans les projets d'origine, est un atelier pour aveugles travailleurs, fondé en 1920. Au début, quelques ouvriers à domicile étaient aidés par les commandes qui leur étaient obtenues grâce au crédit de l'Œuvre. Puis, reprenant les restes d'un atelier dispersé par les difficultés de la guerre, aidé surtout par un Aveugle expérimenté qui, par un sentiment amical et désintéressé, se fit professeur et contremaître, le Comité mit sur pied un modeste atelier. Au début, il comptait quatre hommes seulement, des rempailleurs. Maintenant, il y a douze aveugles et quelques auxiliaires voyants, qui pratiquent le cannage, le rempaillage, la vannerie, le tricot, le coupage du bois, la confection des tapis, la brosserie.

Quelques isolés sont encore aidés chez eux par des commandes de chaises ou de tricot à la main que l'atelier leur transmet. C'est par la clientèle accordée à ces courageux travailleurs que le public peut aider l'Œuvre le plus efficacement.

Il y a enfin une autre catégorie d'aveugles bien à plaindre ceux-là, leur inaction étant forcée par la vieillesse, la maladie, l'infirmité. Un service de visites à domicile est organisé pour Liège et la province : des dames dévouées vont régulièrement porter à ces malheureux avec un don en nature, le réconfort de leur sympathie. Des rapports adressés au Comité signalent les cas particulièrement dignes d'intérêt et permettent d'accorder des secours exceptionnels. Cette année, la distribution de Saint-Nicolas a atteint par des envois de vêtements et de douceurs plus de 475 aveugles.

Ainsi, *La Lumière*, en l'espace de dix ans, s'est efforcée d'élargir sa belle mission et de s'inspirer avant tout de l'élan du cœur qui seul fait les œuvres fécondes.

Note sur les Aveugles au Brésil

L'Association Valentin Haüy suit avec un vif intérêt les progrès de la typhlophilie dans la république amie du Brésil. Beaucoup de typhlo-

philes là-bas sont des francophiles décidés, et notamment M. José de Veiga, professeur d'anglais à l'*Instituto Benjamin Constant* de Rio de Janeiro.

C'est à Paris, à notre Institution Nationale, qu'a été instruit l'aveugle brésilien qui, rentré dans son pays, s'est fait le promoteur du mouvement typhlophile dans la république sud-américaine.

L'enseignement de la langue française est obligatoire pour tous les élèves, de même que celui de l'anglais, à l'école Benjamin Constant. Et M. Veiga, qui pratique le dictionnaire Larousse imprimé par l'American Braille Press, goûte fort notre littérature.

L'*Institut Benjamin Constant* vient d'acquérir une machine à stéréotyper et une presse rapide. Jusqu'à présent on ne faisait usage que de la typographie. On espère intensifier la production du Braille.

Les typhlophiles ont obtenu, en faveur de l'outillage pour les aveugles qui doit être importé entièrement de l'étranger, et spécialement de France, l'exonération des droits de douane qui sont très élevés en général sur les objets fabriqués. Voilà un exemple fort utile à suivre qui nous vient du Brésil.

C'est récemment, grâce à l'heureuse impulsion de M. José de Veiga, que les aveugles brésiliens ont obtenu le droit de vote dont ils étaient privés.

BIBLIOGRAPHIE

Deux thèses de doctorat en médecine qui nous intéressent

Toutes deux sont dues à des élèves du docteur Monthus. Toutes deux ont été inspirées par lui et lui sont dédiées.

Nous ne saurions trop remercier le maître éminent de notre école de massage, qui est membre du Conseil d'administration de l'Association Valentin Haüy, d'orienter le travail des jeunes ophtalmologistes vers les questions de pédagogie et d'assistance. Il ne se contente point de donner sans compter son activité à l'une de nos branches les plus efficaces d'enseignement professionnel, et de prêcher d'exemple ; il persuade les débutants que, quand il a donné ses soins à son malade, l'ophtalmologiste n'est pas au bout de sa tâche, qu'il doit songer encore au destin du malade qu'il n'a pas pu guérir.

Si cet exemple du docteur Monthus et celui du professeur de Lapersonne étaient suivis, combien la tâche des œuvres serait facilitée !

Etude sur les écoles d'amblyopes
par le Dr J. Sexe, ancien externe des Hôpitaux de Paris
Assistant adjoint d'ophtalmologie aux Enfants Malades

Nous avons si souvent entretenu nos lecteurs de la question des écoles pour faibles de vue ou amblyopes qu'elle n'est point nouvelle pour eux. Mais le gros travail de M. le docteur Jean Sexe (240 pages) vient à son heure, au moment où Paris se décide enfin à suivre l'exemple donné par Strasbourg et par tant de grandes villes de l'étranger, et à ouvrir, sous l'initiative et la direction du professeur de Lapersonne, des écoles réservées aux faibles de vue. Une mise au point de la question, qui est encore si mal connue de la plupart de nos ophtalmologistes, était singulièrement opportune.

On saura gré tout particulièrement à M. le docteur Sexe de son premier chapitre « Au total qu'a-t-on fait pour les amblyopes ? » où, en 83 pages, il passe en revue l'histoire des initiatives prises en faveur des

amblyopes à l'étranger, et notamment en Angleterre, aux Etats-Unis et en Allemagne, les pays qui ont pris la tête du mouvement en cette matière. La lecture de ce chapitre est singulièrement propre à stimuler le zèle de nos organisateurs par tous les exemples qu'on y voit. Même la Suisse, la Pologne nous ont devancés. Et pourtant le docteur Redslob, à Strasbourg, avait été le premier à ouvrir une école spéciale sur le continent, en 1911. Paris devrait compter au moins 40 classes d'amblyopes ; elle en compte tout justement une, et depuis cette année seulement.

On saura gré encore à M. le docteur Sexe de sa bibliographie, qui n'emplit pas moins de 10 pages en caractères serrés, et qui constitue pour les spécialistes de la question une source d'information extrêmement précieuse.

Et le docteur Sexe qui cite abondamment les expériences et les textes de ses devanciers, apporte aussi des expériences personnelles d'une éloquence frappante ; celle, par exemple, d'un enfant de 9 ans présentant une atrophie optique partielle avec 4/10e et 1/10e d'acuité visuelle ; cet enfant, né à Madagascar, avait été élevé au lycée de Tananarive. Or, dans toutes les classes qu'il a suivies, nous dit sa mère, toujours ses professeurs se sont plaints de sa mauvaise vue. L'enfant n'a pas appris grand'chose au lycée. — La mère, là aussi, avait suppléé en partie à l'inefficacité des procédés éducatifs communs en faisant répéter les leçons de l'enfant, lui prodiguant elle-même un enseignement oral multiplié. Pourtant, l'enfant présenta des crises de paludisme ; la mère, à son congé trisannuel dans la métropole, chercha en vain à placer son enfant dans un établissement d'instruction. Les Dominicains de Marseille refusèrent de l'admettre, considérant un amblyope comme un arriéré bon tout au plus à faire nombre, incapable de travailler sérieusement, destiné à devenir un « boulet » pour la classe et une entrave à la marche régulière de l'instruction. La pauvre mère, en dernier recours, s'adressa à Paris, à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles. Là, de toute évidence, l'admission de son enfant était impossible. Cette dame consulta alors aux Enfants Malades, où nous avons donné à cette mère le conseil suivant, qui nous a paru le plus judicieux : garder son enfant près d'elle et poursuivre son éducation et son instruction comme par le passé ; cette mère se documenta sur les moyens pédagogiques d'instruction des amblyopes que nous pouvions mettre à sa disposition.

Afin que le lecteur se rendre compte de la richesse de la documentation de M. le Docteur Sexe nous citerons ici, en l'abrégeant beaucoup, la table des matières de son livre.

Chapitre II

Qu'entend-on par amblyope ?

Chapitre III

Comment et avec qui instruire les amblyopes ?

Chapitre IV

Programme de l'enseignement primaire donné aux amblyopes.

Chapitre V

Organisation scolaire en général.

Chapitre VI

Pupitres, bancs et tables d'école, choix des salles, orientation, éclairage, etc.

Chapitre VII

L'école pour amblyopes au point de vue budgétaire, ce qu'elle coûte, ce qu'elle rapporte.

Chapitre VIII

Amblyopes ruraux.

Chapitre IX

Comment assurer l'avenir professionnel des amblyopes ?

A. Orientation professionnelle.
B. Enseignement professionnel.
C. Etude des occupations (métiers, professions) que peuvent poursuivre avec succès les amblyopes.

J'attirerai, en terminant, l'attention sur les deux derniers chapitres.

Au dernier l'auteur énumère les occupations, métiers et professions que peuvent poursuivre avec succès les amblyopes, et l'examen critique qu'il en fait s'éclaire de l'expérience très variée dont le docteur Sexe a recueilli les enseignements. Il examine notamment dans quelles conditions sont accessibles les métiers de boulanger, cuisinier, cultivateur, jardinier-arboriculteur, horticuleur-floriculteur, masseur, musicien, ouvrier des hauts-fourneaux, dessinateur, peintre, sculpteur, professeur de langues vivantes ou de langues mortes. On aimerait peut-être à le voir marquer avec plus de fermeté ses préférences parmi tous ces métiers, ou plutôt les préférences de l'expérience. Mais M. Sexe me répondrait sans doute que, les écoles de l'étranger ayant à tort très souvent négligé l'enseignement professionnel (il ne figure pas au programme des écoles des Etats-Unis) les conditions ne sont pas encore réalisées pour une étude objective.

Quant à l'avant-dernier chapitre, il traite des amblyopes ruraux, question fort délicate et fort controversée. A la ville, il est facile, ou relativement facile, de grouper les amblyopes dans des externats ; à la campagne cette solution est impossible, et dans la plupart des pays pourvus de classes d'amblyopes on pose la question sans la résoudre. En général, des considérations d'ordre financier ont fait reculer devant la création d'internats spéciaux ceux-là même qui en seraient partisans. Je crois que nous nous entendrions assez aisément avec M. Sexe à cet égard. Evidemment il serait dommage, il serait criminel, alors que les travaux de la terre sont les plus accessibles aux amblyopes, ou parmi

les plus faciles, de transférer à la ville, dans des internats coûteux, ruineux, sous le prétexte de leur assurer une instruction primaire un peu plus élevée, des amblyopes qui seraient appelés à y végéter. Cherchons les meilleurs moyens d'assurer à une élite de l'intelligence parmi les amblyopes ruraux l'instruction qui lui convient: à mon avis les écoles spéciales d'aveugles suffisent pour le moment à ces besoins. Mais évitons de corriger, comme les théoriciens, enfermés dans leur point de vue, y sont trop trouvent portés, un moindre mal par un plus grand.

Du rôle de l'assistante sociale en ophtalmologie

par Mme le Dr Régine Encausse Hubert.

Ce livre est un livre de doctrine, qui s'inspire des idées les plus généreuses. Mme Régine Encausse Hubert est persuadée de la vérité que nous rappelions tout à l'heure, à savoir que la fonction du médecin oculiste dépasse de beaucoup les opérations et les consultations ; elle la voit si complexe que la nécessité s'impose d'une auxiliaire, l'assistante sociale, et l'auteur nous expose le rôle de cette auxiliaire et s'efforce de nous en faire comprendre la noblesse et l'étendue.

Mais c'est aussi un livre essentiellement pratique. Le point de départ a été pour l'auteur le service social organisé par une auxiliaire bénévole auprès du docteur Monthus à l'hôpital des Enfants malades. Nous sommes sur la terre ferme ; pas un instant nous ne nous égarons dans le rêve et l'utopie. Les leçons des 50 années d'expérience de l'Association Valentin Haüy n'ont été perdues ni pour l'assistance sociale des Enfants malades, ni pour Mme Encausse Hubert.

Nous reproduirons la fin de l'introduction, qui donne une idée précise et juste du plan adopté et du contenu de cette thèse :

Nous essaierons donc, dans ces quelques pages, de montrer quel serait le rôle important d'une assistante sociale dans un service d'ophtalmologie.

Après avoir rappelé brièvement, dans le premier chapitre, l'historique des visiteuses, nous donnons les principes cardinaux d'assistance sociale et en particulier ceux du S.S. H. (Service social à l'hôpital).

Dans le second chapitre nous recherchons quelle doit être l'attitude de l'A. S. (assistance sociale) en face des différents cas qui se présenteront à l'hôpital au cours de la consultation et quel est son rôle dans la prévention de la cécité.

Le chapitre III considère la visiteuse en présence de sujets définitivement aveugles ou d'acuité faible et inaméliorable.

Le chapitre IV esquisse le portrait intellectuel et moral de l'A. S. spécialisée en ophtalmologie.

Enfin nous envisageons dans le chapitre V les possibilités de réaliser un tel projet. P. V.

Nouvelles et Renseignements

On annonce la mort de Mme Péphau, veuve de l'ancien Directeur des Quinze-Vingts, qui fonda l'Ecole Braille.

— Nous apprenons avec une vive satisfaction l'élévation à la dignité de *Chevalier de la Légion d'honneur* de Mme Meyer, fondatrice et secrétaire générale trésorière du « Livre de l'Aveugle », ainsi que celle de Me Marcel Bloch, avocat près la Cour d'Appel de Paris, décoré pour les services rendus par lui à la rééducation des aveugles de guerre, celle

enfin de M. Moitrier, directeur des ateliers départementaux d'aveugles de Marseille.

— A l'occasion du 4e centenaire de la naissance de Montaigne, l'*Académie Française* a décerné un prix dit « de l'Académie Française » de la valeur de 5.000 francs, à M. P. Villey, pour récompenser l'ensemble de ses œuvres consacrées à Montaigne. C'est la neuvième fois que l'Institut décerne un prix à M. P. Villey.

— La *Médaille d'argent de la Prévoyance Sociale* a été décernée à Sœur Julienne, professeur à l'institution des jeunes filles, et à M. Perraud, directeur de l'institution des garçons aveugles de Marseille.

— Le 16 juillet dernier, à Voiron (Isère), a été célébré, en même temps que le cinquantenaire de la consécration de l'église Saint-Bruno, celui de l'entrée en fonction de son organiste aveugle, M. Jules Bonnet. A cette occasion, Monseigneur Leynaud, archevêque d'Alger, qui présidait les fêtes, a épinglé sur la poitrine du sympathique jubilaire la médaille « Bene Merenti », en or.

— Nos lecteurs ont suivi les succès de M. Georges Giuliani, au baccalauréat, puis à la licence en droit. Le lundi 3 juillet dernier, M. Georges Giuliani, avocat près la Cour d'Appel de Lyon, lauréat des Facultés libres de Droit, a soutenu devant la Faculté de Droit de l'Université de Lyon sa thèse de *Doctorat en Droit*. Le sujet portait sur *Le risque administratif devant la jurisprudence et la législation, contribution à l'étude de la responsabilité sans faute des administrations publiques*. C'est un gros travail de 262 pages, qui a mérité les plus chaleureux éloges du jury. M. Georges Giuliani a été déclaré Docteur en Droit avec la mention « très honorable ». Nous présentons au nouveau Docteur en Droit nos félicitations les plus sincères.

— M. Coutier, élève de l'Institution Nationale et du Lycée Buffon, a subi avec succès les épreuves de la première partie du *baccalauréat* ; il a obtenu la mention « bien ». A la fin de l'année scolaire, on nous a signalé d'autre part, de diverses écoles, un *brevet supérieur*, plusieurs *brevets élémentaires*, une vingtaine de *certificats d'études*, obtenus dans les conditions ordinaires et à l'âge normal.

— Un modèle nouveau de l'*auto-professeur* de M. Thiberge, modèle très perfectionné et d'un maniement très pratique, a été construit par l'*American Braille Press*. Il est vendu au prix de 75 fr. On sait que cet appareil, qui a fait ses preuves, rend les plus grands services aux professeurs de musique aveugles qui enseignent à des voyants.

— Le Maréchal Pétain a été nommé président du *Phare de France*, en remplacement de M. Jusserand, décédé.

— Mlle d'Herbemont, la généreuse initiatrice à qui l'on doit la canne blanche, continue à prodiguer aux Aveugles les marques du plus délicat intérêt. Elle leur a offert, le 11 juin dernier, à la Salle Pleyel, une *matinée artistique* pour laquelle elle avait obtenu le gracieux concours des meilleures vedettes de nos premières scènes parisiennes. Invités personnellement par Mlle d'Herbemont elle-même, les Aveugles, dont le déplacement avait été d'ailleurs grandement facilité, étaient venus nombreux. Ils furent charmés par l'accueil qui leur était ménagé, et par le concert de haute tenue littéraire et musicale qu'ils entendirent.

— La *Société nationale d'assistance pour les aveugles* a tenu, le dimanche 25 juin, sa 53me assemblée générale dans la salle des fêtes des Quinze-Vingts, sous la présidence de M. Haye, chef du 1er bureau de la direction de l'assistance au ministère de la Santé publique. Comme chaque année, les chœurs de l'Ecole Braille prêtèrent leur concours à cette cérémonie.

— Récemment a eu lieu à *Strasbourg*, la pose de la première pierre de la *Maison des Aveugles*.

— Le 15 août, M. Laurent-Eynac, ministre des P. T. T., a inauguré, à Malataverne (Loire), la maison de repos édifiée par les soins de l'*Amicale des aveugles civils et militaires de la Loire et de la Haute-Loire*, en faveur des aveugles de ces deux départements.

— Les aveugles de l'*Algérie* ont tenu, en avril dernier, un *congrès* auquel ont pris part tous les groupements ou œuvres d'aveugles de la colonie.

Angleterre.— Nous avons déjà signalé à diverses reprises que la belle loi anglaise en faveur des aveugles a eu pour effet d'augmenter le nombre des travailleurs parmi les aveugles, que sa bienfaisance a donc d'abord été d'ordre moral. Nous empruntons à un article de M. Ben Purse, paru dans le *Beacon*, les chiffres que voici : en 1919, il y avait 2.000 aveugles employés dans les ateliers spéciaux disséminés dans toute l'étendue des Iles Britanniques. Au 31 mars 1931, il y en avait 3.125 dans les ateliers d'Angleterre et du pays de Galles, 1.639 travailleurs à domicile aidés par des œuvres, 5.012 employés ailleurs, et 1.650 en cours d'apprentissage. Le danger est que le nombre des industries pratiquées par les aveugles ne s'est pas accru avec le nombre des employés. Il est à craindre que ces pauvres industries ne puissent suffire, et que, indépendamment même des circonstances actuelles résultant de la crise mondiale, cet état de choses n'aboutisse à un chômage inévitable. Aussi la recherche de métiers nouveaux, de ce seul point de vue, s'impose de plus en plus. M. Ben Purse pense que la solution ne sera obtenue en Angleterre que si les ateliers d'aveugles s'ouvrent aux ouvriers voyants, admis dans une proportion limitée, et aux machines conduites par des voyants. Par ce moyen seulement on pourra, pense-t-il, varier considérablement les genres de travaux exécutés par les aveugles.

— Le *Progress* de juillet signale le cas d'un aveugle qui vient d'embrasser la carrière d'avoué.

— Une association de *joueurs d'échecs* aveugles est fondée en Angleterre ; elle se propose d'encourager les amateurs de ce jeu et de créer des cours spéciaux pour en favoriser l'étude.

Bulgarie. — Au *congrès de la société des aveugles de Bulgarie*, un projet de résolution a été soumis demandant l'élargissement de l'instruction des enfants aveugles. On suggère, notamment, de rendre obligatoire l'instruction primaire, d'ouvrir des institutions d'aveugles en province et d'admettre les élèves capables à continuer leurs études dans les écoles professionnelles et les universités. On demande en outre que les aveugles sortant des écoles professionnelles et supérieures puissent être admis au service de l'Etat.

Danemark. — On annonce que la municipalité de Copenhague met gratuitement des *chiens* au service des aveugles.

Etats-Unis. — L'*American foundation for the blind* fait construire un nouveau type de *machine Hall* qui profite largement de l'expérience des autres machines pour écrire de Braille. Le bâti est en un mélange à base d'aluminium. Le procédé d'enroulement du papier est profondément modifié : il permettra de replacer la page en vue de corrections. Plus silencieuse que l'ancienne Hall, cette machine est pourvue de la marche arrière et de margeurs aux deux extrémités de la ligne comme les machines à écrire en noir, aussi d'un couvercle qui protège contre la poussière. Les commandes sont reçues à l'American foundation qui pense livrer à l'automne, au prix de 30 dollars pour les aveugles, 35 pour les autres acheteurs.

Irlande. — D'après la nouvelle loi des *pensions de retraite* pour la vieillesse (1932) les aveugles de l'Etat libre d'Irlande de plus de 30 ans ont droit à la même pension qu'ils recevraient à l'âge de 60 ans, s'ils étaient clairvoyants. Il faut satisfaire aux conditions suivantes : 1° le candidat

doit prouver aux autorités compétentes qu'il est trop aveugle pour pouvoir soit accomplir un travail pour lequel la vue est essentielle, soit continuer ses occupations ordinaires ; 2° lorsque les autorités des pensions savent qu'une personne pourrait obtenir du travail rémunérateur, la rémunération qu'il pourrait raisonnablement obtenir de ce travail sera prise en considération en supputant ses revenus ; 3° le candidat doit prouver que depuis qu'il a atteint l'âge de 18 ans, il a, s'il est citoyen libre, résidé dans cet Etat pendant une période de 6 ans sans interruption, s'il n'en est pas citoyen qu'il y a résidé pendant 16 ans de suite.

— A une réunion du comité exécutif du *Conseil national pour le bien des aveugles*, il a été annoncé que les compagnons de Saint-Patric étaient disposés à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer un local pouvant servir de *maison de retraite aux aveugles âgés*.

Pologne. — L'*American Braille Press* qui, depuis la guerre, a fourni les aveugles polonais de livres Braille et d'une revue gratuite en Braille, vient de doter le pays d'une imprimerie Braille. Cette imprimerie a été inaugurée le 16 octobre, en présence de représentants du gouvernement et de personnalités représentatives de toutes les parties du pays.

Portugal. — Le 14 mai dernier, a été inaugurée à Lisbonne, une *imprimerie Braille* offerte au Portugal par *l'American Braille Press* de Paris. Les Ministres des Etats-Unis et de France au Portugal assistaient à la cérémonie officielle, au cours de laquelle M. Da Fonseca, Directeur de l'Institution des Aveugles de Lisbonne, a exalté la générosité Américaine, et rendu un vibrant hommage à la Patrie de Valentin Haüy et de Louis Braille. Dès maintenant, la nouvelle Imprimerie entreprend la publication d'un périodique en Braille : « la Revista dos Ciegos », très complet, à l'usage de tous les Aveugles de langue portugaise. Grâce à ce périodique, pourra s'étendre l'action déjà féconde de l' « Association Louis Braille » et se développer, en faveur des aveugles, une active et utile propagande.

Russie. — La presse a parlé de la méthode de greffe de la cornée pratiquée par le docteur Filatoff. Elle consiste à greffer sur une cornée malade un élément de cornée saine qui, dans certains cas favorables, se développe et finit par se substituer à elle. Des résultats importants auraient été obtenus dans des cas de cataracte. Fidèles à notre habitude, nous attendrons que les faits soient vérifiés et assurés pour en entretenir nos lecteurs.

Suisse. — L'*Union Centrale Suisse pour le bien des Aveugles* a tenu le samedi 10 et le dimanche 11 juin, sa 15e assemblée générale. L' « Union Centrale » se compose de 69 institutions ou associations, qui, en Suisse, travaillent au bien des aveugles. Elle subventionne des comités de patronage pour leur permettre de faire toujours plus de bien et provoque de nouveaux groupements en faveur des aveugles isolés. A l'heure actuelle, depuis la création, en 1931, d'une association dans le Valais, tous les cantons ont leur association pour le bien des aveugles. L'Union verse de nombreux subsides aux aveugles isolés, même à l'étranger, par l'entremise des consuls suisses ; elle leur procure des livres et autres distractions, telles que disques de gramophone, quand ce ne sont pas les appareux-mêmes.

— Les aveugles employés dans les savonneries bénéficient de l'*Assurance nationale suisse en cas d'accidents*. C'est une assurance d'Etat, à laquelle toute entreprise employant plus de trois ouvriers et travaillant avec des machines doit assurer son personnel. L'assurance est exclusivement à la charge de l'entreprise, sans aucune participation de la part de l'ouvrier. Elle date de plus de 30 ans. Elle donne aux accidentés 80 % de leur salaire, et, en cas d'invalidité totale ou partielle, une indemnité proportionnelle. Jusqu'à ces dernières années, les aveugles, n'ayant jamais travaillé dans des fabriques, ne bénéficiaient pas de l'assurance nationale.

Soulignons que les entreprises qui occupent des aveugles n'ont aucune majoration de prime à verser du fait de la cécité de leurs employés.

— Une élève du docteur Gonin, Mme le docteur Noelle Bercioux, vient de publier chez Payot, sous le titre *Histoire abrégée des vicissitudes et succès dans le traitement du décollement de la rétine*, une mise au point des résultats obtenus par la méthode de son maître. Elle ne manquera point d'intéresser non seulement les praticiens mais aussi un large public.

Courrier de l'Association

Les agrandissements de Chilly Mazarin

En cette année 1933, vers le milieu de mars, notre cher Asile-Ecole de Chilly-Mazarin, si calme d'ordinaire, a pris subitement une physionomie quelque peu bruyante et animée.

De lourds camions automobiles amenaient force matériaux de tous genres, et une bonne partie de la cour fut condamnée et fermée par des barricades en planches.

Quel dommage ! répétaient à l'envi nos chères enfants, on n'a plus de place pour jouer !... C'est vrai, chères petites, leur disions-nous, patience !... bientôt la cour vous sera rendue et vous aurez, de plus, un bâtiment tout neuf, construit par les soins et la sollicitude toujours en éveil de l'Association Valentin Haüy.

Une insigne Bienfaitrice, dont la mère vénérée, de douce et sainte mémoire, a fait présent à l'Association de la maison qui est devenue le berceau de cet Asile-Ecole, a trouvé tout naturel, et cela avec une grâce et une simplicité charmantes, de parfaire l'Œuvre de sa mère, et de résoudre le difficile problème en offrant à l'Association les fonds nécessaires à la construction d'un nouveau bâtiment.

Et maintenant pourquoi cette nouvelle construction ? On sait que l'Asile-Ecole de Chilly-Mazarin reçoit des petites filles aveugles arriérées pour les développer, les rééduquer. Ce qualificatif « arriérées » distingue expressément cet asile des institutions ou œuvres établies pour l'instruction des enfants et jeunes filles aveugles, car ces pauvres petites nous arrivent avec une intelligence parfois plus qu'endormie, et l'expression « arriérées » cache le plus souvent une défaillance totale ou à peu près de l'intelligence qu'il faut aller chercher loin, bien loin... comme la chrysalide dans son cocon... et il n'est pas rare de ne découvrir qu'une faible lueur, imperceptible, qu'il faut travailler, travailler encore pour en faire jaillir une étincelle, qui, sans éclairer positivement, rayonnera cependant sur le cœur et sur l'âme de la pauvre petite déshéritée.

Ces enfants grandissent, se développent, physiquement, et aussi, pour notre plus grande joie, quelques-unes moralement...

D'après le règlement de l'Asile, jusqu'ici, la limite du séjour de ces enfants était fixée à leur majorité.

A 21 ans, la jeune fille, débrouillée ou non, quittait le nid aimé, où s'étaient écoulées son enfance, son adolescence dans une atmosphère de bonté, de chaud dévouement, de douceur et de calme... pour aller où ?..

Question angoissante pour Mme la Directrice, dont le zèle admirable n'a d'égal que sa maternelle sollicitude pour ces enfants qui tiennent une si large place dans son grand cœur... Question non moins angoissante pour nous qui choyons, dorlotons, pendant des années, ces pauvres enfants que, si volontiers, nous considérons comme nôtres...

Mme la Directrice faisait force démarches pour les placer dans des maisons religieuses, où nous étions assurées que le changement de maison n'amènerait pas une trop grande perturbation dans ces existences vouées à la souffrance jusqu'à la fin. Mais malgré les soins, le dévouement dont ces jeunes filles étaient l'objet, une lacune cependant subsistait. Ces établissements hospices ne sont pas exclusivement destinés aux aveugles ; de là, bien des difficultés, bien des regrets... Ce n'était plus Chilly !...

Impossible pourtant de conserver ces enfants ; d'autres attendent que les aînées partent pour prendre leurs places... et c'est urgent, car plus leur rééducation commence de bonne heure, plus elles sont susceptibles d'amélioration.

Le seul remède était de bâtir, et c'est ainsi, qu'à la suite des classes et des dortoirs déjà existants, une salle et un préau au rez-de-chaussée ; un vaste et spacieux dortoir au premier étage, sont sortis de terre et donnent à notre chère école, un aspect de renouveau et de fraîcheur.

Nous espérons inaugurer ces nouvelles constructions à la rentrée d'octobre.

Désormais, nous pourrons faire un choix : certaines de nos élèves, dont l'intelligence est morte, et qui par conséquent sont incapables de comprendre leur situation, ne souffriront pas d'un changement ; celles-là, leur place dans les hospices est toute marquée ; mais les autres, qui auront appris à travailler, qui pourront rendre service à elles-mêmes et à leur entourage, celles qui sentent (et souvent très fort) l'affection qu'on leur porte, les procédés délicats, les attentions que l'on a pour elles, celles-là resteront dans leur petit nid jusqu'à la fin de leur vie. Rien ne sera changé dans leurs habitudes. C'est pour elles une suprême consolation, car elles redoutent vivement d'aller vers l'inconnu !...

Et ce sera une consolation plus grande encore pour les parents qui nous confiaient leurs inquiétudes pour l'avenir.

Tout récemment une mère sanglotait près de nous devant la perspective du prochain départ de sa fille âgée de 20 ans. Nous avons été témoins de la joie folle de cette mère (qu'on nous pardonne l'expression) lorsque nous lui avons appris la bonne nouvelle, et son bonheur nous a émus jusqu'aux larmes. (*D'après une religieuse de Chilly*).

Nouvelles diverses

L'Association Valentin Haüy a commandé une machine Hall du type nouveau dont il est parlé ci-dessus aux nouvelles et renseignements, rubrique Etats-Unis. Aussitôt qu'elle nous sera parvenue — nous ne pensons pas que ce soit avant deux bons mois — les amateurs éventuels pourront l'examiner au Musée. On a vu ci-dessus que le prix prévu est de 30 ou 35 dollars. Mais une augmentation de ce prix de vente en raison de la baisse du dollar n'est pas improbable.

Erratum

— Nous regrettons qu'une faute du typographe ait déformé dans notre dernier fascicule le nom de M. H.-J. Wagg (p. 38, l. 37).

— P. 39, l. 7, lire : St-Lymnée.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.30

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1933. — N° 4

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES
Fondé en 1883
Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles
7 et 9, rue Duroc, PARIS
Compte de chèques postaux : Paris, 283-14
TRIMESTRIEL
ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS. — ÉTRANGER : 12 FRANCS

SOMMAIRE

AVIS

La Direction du V. H. serait reconnaissante à ceux de ses lecteurs qui ne l'ont pas fait, de bien vouloir effectuer le renouvellement de leur abonnement.

Pour l'étranger, le prix de l'abonnement annuel est ramené de 12 à 7 francs.

Fédération Française des Professeurs d'Aveugles

Réunis en assemblée générale de constitution le 31 octobre dernier, les promoteurs et les premiers adhérents qui ont répondu à l'appel reproduit par le L. B. et le V. H., ont mis au point les statuts de ce nouveau groupement. Nous en reproduisons ici les dispositions essentielles.

L'article 2 définit ainsi les buts de la Fédération:

a) Soutenir devant l'opinion et les pouvoirs publics le principe de l'éducabilité des aveugles et la nécessité de leur éducation en vue de leur conserver une valeur sociale;

b) Instituter des discussions pédagogiques sur des questions de méthodes ou de programmes; émettre un avis sur tout ce qui touche à l'organisation de l'enseignement des aveugles, et, le cas échéant, collaborer avec les autorités compétentes à la préparation de tout projet de réforme d'ensemble ou de détail;

c) Dénoncer tout préjugé, toute opinion ou toute mesure qui porteraient atteinte à la dignité du personnel enseignant des écoles d'aveugles, publiques ou privées; s'y opposer par tous les moyens en son pouvoir et se faire l'interprète des revendications professionnelles ou corporatives de ce personnel.

Aux termes de l'article 4 des statuts, est admise à faire partie de la Fédération toute personne qui exerce ou a exercé effectivement des fonctions d'enseignement dans un établissement d'aveugles, public ou privé. A la seule condition d'enseigner ou d'avoir enseigné à des aveugles, qu'on soit aveugle soi-même, voyant ou demi-voyant, qu'on soit ou qu'on ait été professeur ou contre-maître, attaché à l'Institution Nationale, à une école départementale ou à un établissement privé, on peut aspirer à devenir membre du nouveau groupement et à participer à ses travaux.

Par contre, le même article ferme la porte aux directeurs, au personnel administratif et de surveillance. Sans doute est-ce le souci de laisser une entière liberté aux discussions pédagogiques et celui d'éviter les heurts entre employeur et employé qui a fait édicter cette mesure. Est-ce à dire que la Fédération des Professeurs d'aveugles va délibérément frapper d'ostracisme des personnes qui peuvent avoir leur mot à dire en matière pédagogique? Il semble que non: l'article 14, en effet, donne mission au bureau de recrûter un Comité de Propagande, « composé de personnalités qui, par leur compétence, leur autorité morale, leur influence, sont susceptibles de servir la cause de l'enseignement des aveugles ». Le même article 14 précise que les prescriptions de l'article 4 ne sont pas applicables aux membres du Comité de Propagande. Il faut sans doute entendre par là d'une part qu'il n'est pas nécessaire d'enseigner à des aveugles pour collaborer avec les membres actifs de la Fédération, et que, d'autre part, les directeurs d'établissements peuvent très bien être appelés par le bureau à une telle collaboration.

L'avenir dira si le nouveau groupement répond à une nécessité et comment il atteindra les buts qu'il s'est fixés.

Pour tous renseignements, demande d'adhésion, statuts, cotisations, s'adresser à M. Marty, 94, rue de Sèvres, Paris, VII[e].

A la mémoire de M. BLAZY

Nous allons de malheur en malheur... A deux mois d'intervalle, un accident, aussi brutal que la catastrophe dans laquelle M. P. Villey a trouvé la mort, a creusé un nouveau vide dans les rangs de nos collaborateurs.

Le jeudi 21 décembre, dans l'après-midi, ainsi que l'a relaté en hâte le *Louis Braille*, M. Maurice Blazy se rendait seul à la séance du Conseil d'Administration qui allait élire notre nouveau président, lorsqu'il fut heurté, sur le trottoir, à quelques mètres de l'A. V. H., par un camion faisant marche arrière, en dépit des règlements de police. Relevé aussitôt et transporté d'abord à l'hôpital, puis, sur sa demande, ramené à son domicile, il expirait quelques heures plus tard des suites du choc.

M. Blazy, beaucoup de nos lecteurs le savent, était professeur de piano à l'Institution Nationale, où ses excellents services lui avaient valu le titre d'Officier de l'Instruction Publique ; en même temps, après avoir occupé le poste d'organiste du grand orgue de Saint-Médard, il tenait, depuis plus de 30 ans, les grandes orgues de Saint-Pierre de Montrouge. Enrôlé de bonne heure dans l'équipe qui avait assuré la relève des premiers ouvriers réunis par M. de la Sizeranne, il faisait partie du Conseil d'Administration de l'A. V. H. depuis 1908.

Né en 1873, M. Blazy avait perdu la vue de très bonne heure et avait fait ses études à l'Institution Nationale. M. Louis Vierne retracera plus loin sa carrière de professeur et d'artiste.

A l'A. V. H., M. Blazy avait pris dans l'action de l'œuvre la part qui revenait naturellement à ses aptitudes et à ses goûts. Il s'occupait principalement de la propagande en faveur des musiciens et des moyens propres à faciliter à ces derniers l'exercice de leur profession. Il était chargé de l'organisation des « Heures de Musique », séances régulièrement données plusieurs fois par an au siège de l'Œuvre, pour faire connaître au public les œuvres des compositeurs et le talent des artistes aveugles. Sachant par sa propre expérience et par ses relations suivies avec ses anciens élèves quels étaient les besoins des musiciens, il avait pris à cœur dans la direction de la B. B. musicale d'abord, et ensuite dans celle de l'imprimerie, au développement de laquelle il avait présidé, de doter la librairie Braille, soit en manuscrits, soit en imprimés toutes les fois que la chose était possible, de tous les ouvrages, méthodes, traités, œuvres musicales indispensables aux organistes et aux professeurs de musique. Il avait également accepté la charge de rédiger la *Revue Braille* musicale, dans laquelle il s'efforçait de tenir les abonnés au courant de tous les événements du monde musical qu'un professionnel doit connaître. Dans cette tâche, comme dans celles qui réclament le secours des yeux, Mme Blazy, sans rien négliger de ses autres devoirs, savait prêter à son mari un concours aussi intelligent que dévoué.

Le professeur avait fini sa carrière, il n'avait plus que deux jours de service à faire avant de prendre sa retraite ; mais le typhlophile pouvait poursuivre la sienne : il comptait même l'étendre en consacrant aux aveugles les loisirs plus grands dont il allait désormais disposer. Et ce n'est là qu'une des lamentables conséquences de cette mort soudaine et prématurée : en brisant une heureuse union, elle afflige cruellement une veuve et deux fils ; elle contriste profondément tous les amis que M. Blauzy s'était attachés par son humeur égale et conciliante, par

sa cordialité franche et de bon ton, par son empressement à faire plaisir et à rendre service. Aussi est-ce en grand nombre, qu'au jour des obsèques, ces amis ont tenu à rendre les derniers honneurs à leur cher défunt et à prier pour le repos de son âme.

Usant du droit que me confère une vieille et solide affection, dans ces lignes consacrées à une chère mémoire j'apporte à mon tour, au nom du *Valentin Haüy*, avec nos condoléances à une famille si durement éprouvée, l'hommage de notre gratitude à cet ami qui, lui aussi, est mort au service des aveugles. G. PÉROUZE.

Le Professeur et l'Artiste

Il y a dix-sept jours, il me téléphonait encore. Il était plein de vie, il allait prendre sa retraite de professeur et faisait des projets de rénovation d'activité en faveur de l' « Association Valentin Haüy, à laquelle il rêvait désormais de consacrer toute son énergie et tout son zèle... Et, brusquement, brutalement, il disparaît de la façon la plus tragique... Il me semble, en écrivant ceci, faire un épouvantable cauchemar. Je ne puis réaliser que jamais plus je ne verrai cet incomparable ami, cette sorte de frère d'élection qui, pendant 50 ans, me témoigna une affection sans défaillance, se réjouissant plus que moi-même de tout ce qui pouvait m'arriver d'heureux, partageant d'un cœur généreux les chagrins qui m'éprouvaient... D'autres diront mieux que moi ce que fut la vie publique de cet homme de bien : je veux aujourd'hui rendre témoignage à l'artiste.

C'était un enfant délicieux, plein de grâce et de gentillesse, quand il entra à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles où j'étais moi-même élevé. Il avait reçu d'une mère admirable, qui le gâtait terriblement, une éducation des plus raffinées, et avait puisé auprès d'elle le sens le plus haut du devoir. Le sachant doué d'une volonté peu commune, d'une opiniâtreté au travail irréductible, enfin, d'une nature affective et droite, en qui le cœur et la raison réalisaient le plus parfait équilibre, son initiatrice avait pu, sans danger pour l'avenir, l'entourer d'une tendresse d'autant plus vive que, dans son cœur de mère, elle devait faire, dans la mesure du possible, contre-poids à la rigueur du sort qui l'avait fait infirme. Cette femme d'élite avait bien auguré de son fils et l'événement ultérieur lui donna raison.

Manifestant des dons musicaux évidents, il reçut l'enseignement de Julien Héry pour le solfège et l'harmonie, de Jacques Brès pour le violon, de Victor Paul pour le piano et l'harmonie complémentaire, enfin d'Adolphe Marty pour l'orgue, le contre-point, la fugue et la composition. Il se montra un élève studieux, appliqué, avide de progrès, il acquit de ce fait à l'École une solide technique dans toutes les branches énumérées plus haut. Mais, là ne se borna pas son ambition.

Lors de ma sortie de l'Institution Nationale et de mon entrée au Conservatoire, je hantais régulièrement chez lui : sa famille m'accueillait avec une extrême bienveillance et, le soir, je lui faisais part des idées recueillies auprès de mon maître Widor, sur la tradition, sur la rationalisation de la technique, sur les buts supérieurs de l'art, sur l'enseignement à tirer de la vie et des œuvres des maîtres. Il écoutait tout cela avec une attention concentrée, me posait une foule de questions judicieuses, faisait en silence son profit de toutes mes remarques et en tirait immédiatement profit, assimilant rapidement tout ce qui pouvait lui convenir dans ce butin glané au cours de soirées durant les-

quelles on musiquait ferme. Il adopta d'enthousiasme notre manière de voir en ce qui concerne la technique rationnelle de l'orgue, l'interprétation transmise par tradition verbale ou écrite, le fond et la forme de la composition musicale. Au sortir de l'Institution, il devint aspirant-professeur dans cette Ecole puis, après de brillants examens, il fut titularisé professeur, prenant la succession de Victor Paul à sa classe de piano. Il fut nommé organiste de Saint-Médard ; c'est alors qu'il épousa celle qui devait être pour lui la plus merveilleuse des compagnes, ange tutélaire qui mit à son service ses yeux, son intelligence sagace, en plus de son indelectible amour, le soutenant dans son énorme labeur, lui créant un foyer où il pût trouver le réconfort dont les artistes ont tant besoin au cours de leurs luttes, exaltant ses facultés par la naturelle émulation qui naît d'une sentiment aussi fidèle que profond. Il fut nommé un peu plus tard organiste de Saint-Pierre de Montrouge, poste qu'il occupa brillamment et qui consacra sa réputation d'organiste sérieux, instruit et au goût très sûr. Il avait aussi reçu des conseils de pianistes en renom qui élargirent son talent et lui permirent un enseignement dont les succès de ses élèves aux palmarès de l'Ecole attestent la clarté et la solidité. Fervent des concerts de toute sorte, qui se donnent ici et ailleurs, il se forma à ses auditions un sens critique des plus aigus. Sans idées préconçues, il portait sur les œuvres des jugements marqués au coin de la plus fine analyse : il ne se laissa séduire ni par les réactionnaires, ni par les outranciers : il demandait à la musique de l'émouvoir beaucoup plus que de l'étonner. C'est chose plus rare que l'on ne croit en ces temps incertains. Il improvisait à l'orgue dans un style clair, élégant, décelant une sensibilité sans affectation : celle des hommes de race. Il laisse, comme compositeur, de belles pièces d'orgue, de charmantes mélodies, de la musique religieuse d'une inspiration élevée. Cette musique, soignée de forme et d'écriture, sincère de sentiment, est d'une belle âme qui traversa courageusement les épreuves de la vie, qui fut optimiste et bienfaisante. J'aurais encore beaucoup à dire mais j'arrête ici mon éloge, ne voulant pas effaroucher les mânes de cet être qui me fut cher parmi tous, que je pleure amèrement et qui fut avant tout un honnête homme et un modeste au sens le plus pur du mot.

Louis Vierne,
Organiste aveugle du Grand Orgue de N.-D. de Paris.

4 janvier 1934.

Hommage de la Presse

Nous extrayons de la *Victoire* les lignes suivantes, dues à la plume de M. Paul Landormy :

« J'apprends une nouvelle qui me fait beaucoup de peine : celle de la mort accidentelle de Maurice Blazy, professeur à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, organiste du grand orgue de Saint-Pierre de Montrouge, administrateur de l'Association Valentin Haüy. Voilà bien des années que je connais Maurice Blazy. Il vint me trouver un jour pour me demander de faire un cours d'histoire de la musique à l'Institution des Jeunes Aveugles. Une sympathie réciproque nous attacha immédiatement l'un à l'autre. C'était un homme délicieux, doux, serviable, le cœur très sensible, plein d'entrain, de gaîté, de vivacité, d'esprit, musicien du meilleur goût, excellent compositeur, un des plus actifs animateurs de l'Institution des Jeunes Aveugles et de l'Association

Valentin Haüy, Il avait la bonté de ne manquer aucun de mes cours à l'Institution. Il savait que sa présence m'était infiniment agréable : il ne voulait pas qu'elle me fît défaut. Je le retrouvais toutes les semaines à la même place dans mon auditoire, à côté de sa charmante femme qui l'accompagnait toujours et dont je salue respectueusement l'immense douleur. Sa famille est cruellement frappée par cette disparition si imprévue. Il nous manquera beaucoup, il manquera à tous ses amis, il manquera infiniment à ce petit monde si intéressant des aveugles, qui vient déjà de perdre, il y a peu de temps, en la personne de Villey, un autre de ses plus zélés bienfaiteurs et soutiens. Deux hommes de grand cœur et de pensée féconde qui s'en vont à quelques semaines de distance ! »

Chronique prophylactique

A propos du décollement de la rétine, le docteur Baillart a pu observer sur un jeune homme, myope de 20 dioptries, ayant déjà perdu le premier œil d'un décollement de la rétine, le début d'un décollement de l'autre. L'auteur a indiqué, dans une communication récente, à la Société d'ophtalmologie de Paris, les processus qui, dans la genèse du décollement rétinien, se déroulent devant la rétine et intéressent le corps vitré autant que la rétine elle-même. Tout d'abord, il se produit une saillie de la rétine offrant l'aspect d'une cicatrice choroïdienne ; deux jours plus tard, à ce niveau, déchirure incomplète de la rétine ; au quatrième jour, le lambeau rétinien, bien détaché, flotte dans le corps vitré ; la déchirure est complétée et, autour d'elle, s'est produite une infiltration très nette, sans pli. Par la suite, le décollement s'est complété, l'auteur se demande si, en présence d'une déchirure, malgré une bonne vision centrale, on n'est pas en droit d'intervenir.

M. Amsler, de Lausanne, a observé un cas tout à fait analogue chez un malade présentant deux foyers semblables dans le même œil. Un processus identique à celui que décrit le docteur Baillard s'est déroulé pour le compte d'un de ces deux foyers. M. Amsler se montre partisan de l'opération préventive. D'autre part, la presse médicale a signalé que, perfectionnant les résultats obtenus par le docteur Gonin, de Lausanne, pour le traitement du décollement de la rétine, à l'aide d'aiguilles électriques, le docteur Guist, de Vienne, a découvert un procédé chimique permettant, d'une façon absolument efficace, le recollement de la rétine. L'emploi, par l'opéré, de lunettes spéciales, supprimant tout mouvement de l'œil et obligeant le nouvel opéré à tourner la tête pour voir en laissant les yeux immobiles, permet à la convalescence d'évoluer sans danger de rechute.

*
* *

On sait les incalculables ravages causés par la conjonctivite granuleuse ou trachome dans les pays chauds. La conjonctivite granuleuse est une maladie contagieuse, chronique, qui évolue avec lenteur et sournoisement, attaquant d'abord la muqueuse de la paupière supérieure et gagnant progressivement les autres parties de la conjonctive ; son agent infectieux n'est pas encore connu d'une façon précise. C'est surtout une maladie manifestement contagieuse, même familiale, car des familles entières sont atteintes ; elle est endémique en ce sens qu'une tribu, un village entier peuvent être granuleux. L'évolution, très

lente, peut porter sur plusieurs années, pour finalement aboutir à la cécité. On dit que c'est une maladie due à la misère, à la saleté. Oui, mais la contagion accidentelle peut pénétrer dans les familles qui cultivent la propreté à l'égal d'une vertu. C'est une vérité qu'il faut connaître, pour pouvoir s'en préserver. Au début, les enfants ne se plaignent pas car il n'éprouvent qu'une sensation de gêne qui les fait cligner de l'œil, sans secrétion, ni larmoiement, ni purulence. Vient-on à renverser la paupière par en haut, on découvre les granulations caractéristiques : conjonctive tarsienne, rouge, épaissie, veloutée. Puis, après plusieurs mois, parfois, les granulations se développent et prennent une couleur jaunâtre. La paupière, augmentant de volume, devient douloureuse et semble ne plus pouvoir se soulever, gênée par son poids. Les malades ont alors un aspect assez typique : les paupières tombantes, gonflées, les cils se touchant presque. Enfin, par suite du traitement, les granulations disparaissent peu à peu mais le trachome laisse, la plupart du temps, sa signature sur la cornée qu'il a attaquée, épaissie, déformée et sur les cils qui, déviés, frottent contre la cornée. Les médecins et les infirmiers des dispensaires de l'Algérie, de Tunisie et du Maroc se souviennent de ce nombre impressionnant de clients, pauvres gens aux yeux rougis, pleurants, à cause de cette irritation intolérable contre laquelle seuls les procédés spéciaux peuvent intervenir.

Le trachome a ses complications : la kératite ulcéreuse, le glaucome, etc., très graves naturellement. Le traitement, bien entendu, regarde le spécialiste mais on peut toujours donner le conseil préventif ; éviter, autant que possible, les mouches si nombreuses dans les pays chauds et qui transportent les microbes de tant de maladies. Se laver fréquemment les yeux à l'eau bouillie ou boratée ; peut-être même, en certains endroits plus exposés, le médecin conseillera-t-il un collyre préventif ; se laver souvent les mains si l'on approche les personnes atteintes de cette maladie. Répétons encore que les parents auront tout intérêt à se renseigner à ce sujet, avant de confier leurs enfants, en pays chauds, à des mains étrangères.

*
* *

Le docteur Bumba, professeur d'Oto-Rhino-Laryngologie à la Faculté de Prague, aurait établi qu'une maladie du nerf optique (Neuritis Retrobulbaris) qui affecte surtout les femmes âgées d'une trentaine d'années et amène presque toujours la cécité, avait sa source dans une infection des fosses nasales d'où, par contamination, elle infectait les yeux. Diagnostiquée à temps, une facile opération enraye et fait disparaître ce foyer l'infection.

*
* *

Mentionnons, en terminant, une découverte dont l'annonce doit être accueillie sous les plus expresses réserves. Elle consiste dans la greffe d'yeux empruntés à des cadavres et implantés à des aveugles ou à des personnes n'ayant plus qu'un reste infime de vision.

C'est en Russie qu'auraient eu lieu ces expériences. Le professeur Philatofw, d'Odessa, aurait obtenu 23 % de réussites ? Son exemple a été suivi par les professeurs Orlow, de Kiev, et Mursin, de Kazan. L'opération est exécutée en quelques minutes mais la greffe n'est complètement prise qu'après 9 ou 10 mois et c'est cette longue période qui est la plus délicate en raison de la surveillance et des soins constants qu'elle exige.

Placement des Musiciens aveugles

Appel aux amis de l'A. V. H.

La musique, on le sait, offre aux aveugles une de leurs meilleures ressources professionnelles. A peine Valentin Haüy eut-il ouvert des horizons à l'activité de ses enfants d'adoption que ceux-ci prirent conscience de leur attrait pour l'art des sons et, à la faveur des circonstances, trouvèrent dans la carrière musicale un gagne-pain honorable, souvent même une situation enviable.

Depuis, la France s'est peuplée d'organistes, de professeurs, musiciens et musiciennes, d'accordeurs de pianos. Que l'un d'eux tienne un orgue dans la ville que vous habitez, donne des leçons, accorde des pianos, vous ne vous en étonnez pas, la chose est si courante ! Mais peut-être seriez-vous tenté de croire que cela s'est fait tout seul et ne vous doutez-vous pas des difficultés qu'il a fallu surmonter pour mettre sur pied telles ou telles situations!

Les nombreux typhlophiles que nous possédons dans toute la France, les membres de nos Groupes de l'Association Valentin Haüy, s'appliquent avec ardeur au soutien de nos petits travailleurs aveugles: chaisiers, brossiers, vanniers, etc... Mais s'inquiètent-ils réellement de la propagande nécessaire pour la recherche des postes de musiciens: buffets d'orgues, emplois de maîtres de musique dans une maison d'éducation, clientèle à créer pour un professeur ou un accordeur ?...

Quelques-uns de nos amis clairvoyants, certes, s'emploient avec un zèle admirable à nous aider dans cette tâche, mais ils sont en trop petit nombre et les complications de l'heure présente nous obligent à faire appel à de nouveaux dévouements.

Nos correspondants, les membres de nos Groupes, qui ont déjà de la peine à maintenir à flot leurs protégés aveugles travailleurs manuels sur le terrain de leur action, redoutent peut-être de commettre une imprudence en appelant à un poste disponible un aveugle étranger à la localité et sans appui de famille?

Qu'ils se rassurent, qu'ils aient confiance, comme nous l'avons eu nous-mêmes lorsque nous avons réussi à ouvrir une voie d'activité à nos nombreux musiciens aveugles. L'expérience nous a prouvé que notre confiance était justifiée.

Quant aux risques d'ordre pécuniaire, c'est Paris qui les assume: la Société de Placement des Anciens Elèves de l'Institution nationale du boulevard des Invalides prend à sa charge les dépenses d'installation de ses pupilles et le Siège central de l'Association Valentin Haüy, rue Duroc, ouvre généreusement sa caisse pour les autres musiciens débutants qui n'auraient pas les mêmes avantages.

Sans donc vous trop préoccuper des aléas, des débours, mettez-nous sur la piste de situations possibles; par cela seul, vous nous rendrez déjà le plus grand service. Jusqu'ici, vous n'aviez, sans doute, pas prêté grande attention aux changements d'organiste dans une paroisse, au départ d'une maîtresse de musique dans un pensionnat; cela s'est fait à votre insu.

Etre avisé des circonstances dont peuvent bénéficier nos musiciens, c'est l'effort supplémentaire que nous venons demander à nos nombreux amis, aux membres de nos Groupes de province, aux lecteurs du *Valentin Haüy*. Nous comptons sur votre concours, afin que nulle

part nous ne manquions de possibilité de débouchés pour nos musiciens aveugles.

Apprenez dès maintenant à connaître les ressources de la région sur laquelle vous avez une action directe ou indirecte. Comment sont pourvues d'organistes, de maîtres de chapelle, de chantres, les paroisses que vous pouvez connaître, dans votre localité ou ailleurs? Enquêtez discrètement dans les maisons d'éducation pour jeunes gens ou jeunes filles, surtout jeunes filles, où l'enseignement musical tenant une certaine place pourrait justifier le concours d'une de nos musiciennes. Partout où il y a une chapelle: hospice, maison de retraite, orphelinat, recommandez nos organistes qui, leur vie matérielle assurée, ne sont pas exigeants sur le prix du traitement. Bien des curés désirant avoir de belles cérémonies se privent d'organistes parce qu'ils ne savent où en trouver. Nombre de communautés se contentent de mains inhabiles pour le service du culte, faute de connaître un professionnel de l'un ou l'autre sexe acceptant l'internat dans la Maison et de modestes émoluments. Examinez, fouillez votre région et tâchez de nous ouvrir des portes.

Il ne s'agit pas de placer vous-même un aveugle de votre connaissance. Vous auriez trop rarement le choix nécessaire à cet effet, et d'ailleurs, ce choix exige les connaissances professionnelles d'un technicien. Ainsi que nous l'avons dit dans notre livre d'instruction (1), un service de placement pour musiciens aveugles fonctionne au Siège Central pour toute la France; c'est à lui que vous voudrez bien transmettre vos indications, les résultats de vos enquêtes, les chances de placement possible, et c'est lui qui, parmi les sujets disponibles, trouvera le musicien (ou la musicienne) adapté au poste proposé.

Savez-vous où nos professeurs de musique réussissent le mieux, en ce temps de crise? Non certes dans les grands centres qu'il faut plutôt fuir, mais dans les petites villes mal pourvues de maîtres sérieux, dans les chefs-lieux de canton, presque des villages... Plusieurs de nos Groupes de province le savent bien. Demandez à la très zélée présidente de notre sous-comité d'Apt comment elle s'y prend pour lancer les musiciens que nous lui avons envoyés; elle n'en avait pas dans ses alentours et elle a eu l'audace d'en faire venir plusieurs par nos soins, dans l'arrondissement qu'elle dirige. Comme je le disais plus haut; elle a eu confiance, elle a réussi. Déjà elle a formé deux situations pour des musiciens aveugles et elle est en train d'en former une troisième.

Elle part en éclaireur, va de village en village, s'entend avec les directeurs et directrices d'école, pour organiser d'abord un cours de solfège à un prix très minime. Rentrant de sa tournée, elle fait le programme de la semaine pour chacun de ses protégés: un jour ici, un autre jour là, un troisième ailleurs. Les cours de solfège attirent bon nombre d'enfants, ce qui finit par donner au bout du mois un total intéressant. Et, le contact établi entre le maître aveugle et ses élèves, ceux-ci prennent goût au chant, puis demandent des leçons de violon, de piano. Bref, les journées finissent par se remplir et le gain mensuel atteint un chiffre dépassant toute espérance.

Le succès de Mlle B. montre bien que rien ne résiste à la volonté d'arriver à ses fins... Je pourrais en citer d'autres. Parmi eux, la

(1) « *L'Association Valentin Haüy, son extension en province par la création des groupes régionaux* ».

dévouée correspondante de notre Groupe de Blois, Mme Ch., fait des merveilles dans son canton de Montrichard, pour le plus grand bien du musicien aveugle que nous lui avons envoyé.

Vous le voyez : le succès est possible et ceux qui travaillent au placement de nos musiciens accomplissent une œuvre fort utile.

Les résultats suivants le prouvent : durant l'année 1933, cinquante-deux jeunes musiciens aveugles ont commencé leur carrière sous des auspices favorables ; 23 d'entre eux, anciens élèves de l'Institution nationale, et les 29 autres, sortis des quinze écoles de France qui se consacrent surtout à l'enseignement musical des aveugles. Donc, en continuant à former des musiciens dans ces écoles, nous ne poursuivons pas une chimère. Mais intensifions notre propagande pour leur placement. Que tous nos amis s'y mettent ! Cette année, plusieurs sujets capables restent encore inoccupés. Nul doute que les débouchés se raréfient ; venez à notre aide, afin qu'aucun de nos bons musiciens ne reste sans travail. Je l'ai dit et je le répète : nous ne demandons qu'une aide morale, mais effective. Elargissez votre action, contribuez à l'œuvre générale. Plus vous aurez autour de vous de sujets capables de se faire une carrière honorable, plus vous donnerez de lustre à votre œuvre locale.

Unissons-nous dans la recherche des postes destinés à nos musiciens ; c'est ainsi que, sans négliger les travailleurs plus modestes, vous serez les vrais représentants de l'Association Valentin Haüy ; celle-ci vous le savez, vous en sera profondément reconnaissante.

Albert MAHAUT.

Les Aveugles en Bulgarie

(D'après D. Klev, trésorier de l'Association des Aveugles bulgares)
(Extrait de l'*Esperanta Ligilo*, avril et mai 1933)

Jusqu'en 1905 aucune action typhlophilique n'existait en Bulgarie. Selon les vieux usages slaves, les aveugles chantaient souvent de beaux chants populaires en s'accompagnant sur la « guzla » à trois cordes. Nos vieilles légendes racontent que ces artistes aveugles étaient fréquemment appelés à se produire dans les cours royales et les grandes fêtes publiques. De nos jours nombre d'aveugles gagnent encore leur vie par la musique et le chant, dans les églises, les restaurants, etc.

En 1905, notre éminent oculiste, le professeur K. Pachev, publia sa brochure « l'Hygiène des yeux ». Son initiative provoqua la création de notre première école pour jeunes aveugles. Cette école, encore unique, installée à Sofia, accepte les enfants de 7 à 14 ans. L'initiative de notre Association a fait porter de 7 à 9 années la durée de l'enseignement complet. Les programmes correspondent donc à ceux des voyants, plus : musique, brosserie et confection de pantoufles. Aux jeunes filles sont enseignés aussi le tricot, le filet, etc. Le nombre des élèves est actuellement d'environ 80. Les deux dernières années sont consacrées à la pratique de la musique ou d'une autre profession. Nous devons cependant constater que la plupart des élèves sont ensuite impuissants à vaincre les difficultés de l'existence sans protection spéciale de la part de l'Institution, de la société, ni de l'Etat. Les aveugles ont fini par comprendre la nécessité de l'union pour l'amélioration de leur sort. En 1920 se constitua l'Association des Aveugles Bulgares.

Citons quelques passages de nos statuts:

1° Siège central à Sofia et filiales dans tous les lieux habités. Son but est de défendre par tous les moyens les intérêts matériels et moraux des Aveugles de Bulgarie.

2° L'Association poursuit la création d'établissements spéciaux pour préparer à une vie laborieuse et utile, aider les travailleurs capables et hospitaliser les incapables.

3° Ateliers d'Etat, communaux et privés, dans lesquels les aveugles puissent mettre en œuvre leurs connaissances professionnelles.

4° Orchestres d'aveugles ; leur fournir répertoire et travail.

5° Augmenter le niveau intellectuel par la constitution de bibliothèques, revues, cours, conférences.

6° Bourses d'études pour l'étranger.

7° Action coordonnée avec toutes autres organisations d'aveugles ou pour aveugles en Bulgarie et dans tous les autres pays.

Si l'on tient compte des conséquences économiques désastreuses de la guerre, on appréciera d'autant les importants résultats acquis pendant les douze ans d'existence de notre Association.

Elle commença par créer un orchestre d'aveugles dont les recettes furent précieuses pendant la période difficile d'organisation. Des tournées de concerts à travers tout le pays constituèrent en outre une propagande faite pour démontrer les capacités professionnelles des aveugles.

Nos orateurs stimulaient le public en le renseignant sur les progrès réalisés par nos camarades des autres pays. Les conditions économiques de plus en plus défavorables nous ont contraints à cesser le fonctionnement régulier de cette entreprise, dont les tournées se font beaucoup moins fréquentes.

A plusieurs reprises, nous avons essayé de créer des ateliers de vannerie. Ce métier s'est avéré pour nous peu rémunérateur, parce que, d'une part, l'organisation de la vente est trop onéreuse et, d'autre part, la concurrence industrielle est trop grande pour nous. L'Association ne peut plus guère envisager que le placement du travail individuel. Cette tâche sera grandement facilitée si, comme nous l'espérons, la municipalité de Sofia construit et met à notre disposition les locaux nécessaires. L'Association a créé un cours d'apprentissage de balais. Là encore, le succès est subordonné à l'organisation rationnelle des débouchés, trop fermés par la concurrence des voyants. Diverses tentatives ont été faites pour trouver aux aveugles des emplois dans l'industrie. La prévention irréductible des employeurs paralyse cet effort.

L'Association a pu faire attribuer à une vingtaine de ses membres des emplacements extrêmement favorisés sur les plus importants marchés de Sofia. Autre résultat appréciable de nos multiples démarches: les membres de notre Association domiciliés à Sofia sont munis maintenant d'une carte de circulation gratuite sur les tramways, valable pour l'aveugle et son guide. Nous avons obtenu également pour les aveugles de Sofia l'entrée gratuite des bains municipaux. Obtenu enfin l'entrée gratuite des aveugles dans les théâtres de la ville.

En 1929, l'Association a acquis un « Foyer pour les Femmes Aveugles » et provoqué en 1930 la création d'un Comité de Dames bienfaitrices qui assure l'entretien régulier de cette fondation. Quinze femmes aveugles y logent présentement.

Le 7 avril de chaque année, pour fêter l'anniversaire de cette créa-

tion„ une exposition a lieu pour la vente des travaux des femmes aveugles.

Depuis 1927 la vente, dans les écoles, les usines, les mines, etc. d'un « calendrier de poche de l'Association des Aveugles » est une bonne source de revenus.

En 1928 a été fondée la « Bibliothèque des Aveugles de Bulgarie ». Elle n'est guère riche : il y a tout à faire. Cette Bibliothèque et l'Association coopèrent à l'édition d'une revue en noir « Le Sort » qui fait, naturellement, une très grande place aux informations typhlophiles. En 1931, la Bibliothèque a édité une brochure de « prophylaxie », par laquelle, tout en luttant contre la cécité, elle se procure quelques ressources.

L'Association des Aveugles Bulgares est en train d'organiser une loterie pour un million de levas. Le bénéfice servirait à l'achat d'une nouvelle maison pour les besoins de l'Association.

En automne de cette année, l'Association a l'intention de présenter aux pouvoirs publics des *desiderata* dont voici la liste :

1° Demi-place et gratuité du guide sur les chemins de fer bulgares ;

2° exemption de toutes sortes de taxes ;

3° droit pour les aveugles civils (comme pour ceux de la guerre) à des kiosques pour la vente de tabac, cartes postales, journaux, timbres et divers bibelots ;

4° subvention annuelle à l'Association.

Nous avons maintenant le grand espoir que notre action et notre propagande obtiennent enfin de nos parlementaires une attention qu'ils nous ont naguère refusée.

Notre Association affecte chaque année sur son budget quelques dizaines de milliers de levas à l'installation de travailleurs, aux soins médicaux et de convalescence et à d'autres besoins urgents. Un vestiaire fonctionne. La « canne blanche » est officiellement adoptée depuis mai 1932.

En 1922, nous avions provoqué la constitution d'une société d'Assistance aux Aveugles dirigée par des voyants. Son principal objectif était la construction et l'entretien d'un Institut pour aveugles adultes. En dix ans, un million et demi de levas seulement ont été trouvés pour une entreprise dont la mise en marche réclame vingt millions. Le rez-de-chaussée de l'immeuble est construit, mais, faute d'argent, les travaux restent suspendus. Notre Association a décidé de s'adjoindre un Comité d'aides-voyants et de prendre à son compte l'achèvement de l'entreprise qui risque de vraiment trop s'éterniser.

Nous avons cinq catégories de membres :

1° les membres actifs, ne possédant pas une vision supérieure à 25 % habitant la Bulgarie, sans distinction de sexe, religion, nationalité, âgés d'au moins 18 ans, n'étant plus pensionnaires d'une école d'aveugles et ne pratiquant pas la mendicité. Ils paient une cotisation minima de 12 levas et collaborent activement à la réalisation des buts sociaux. Ces membres sont actuellement une centaine ;

2° les membres passifs (environ 300) aveugles ne remplissant pas les conditions exigées des membres actifs. Ils ne paient pas de cotisation, sont exempts de tous devoirs particuliers et reçoivent tous services possibles ;

3° les membres auxiliaires, qui paient une cotisation minima de

12 levas et rendent quelques services à l'Association. Ils sont actuellement environ 200;

4° les membres bienfaiteurs (nous n'en comptons encore que deux) qui, une fois pour toutes, ont fait à l'Association un don, en argent ou en nature, d'une valeur minima de 5.000 levas;

5° les membres d'honneur (nous n'en comptons encore également que deux) pour services extraordinaires rendus à l'Association.

Les membres bienfaiteurs et les membres d'honneur reçoivent leur titre du Congrès de l'Association. Seuls les membres actifs et les membres d'honneur ont le droit de vote et sont éligibles au Conseil d'Administration.

L'organisation des Aveugles de Guerre « Temnina » (l'Obscurité) limite son action à la défense d'intérêts et avantages conférés par la législation relative aux victimes de la guerre. Les invitations faites par notre Association à celle de nos camarades de guerre pour une union organique n'ont jusqu'à présent reçu que des réponses négatives.

Enfin, depuis 1931, existe une toute petite Association « dissidente » de pensionnés pour cécité consécutive au travail, accidents, etc.

Pour conclure cette esquisse, ne craignons pas d'affirmer que l'Association des Aveugles Bulgares est la seule organisation qui, dans notre pays, défende et défendra encore longtemps avec toute la vigilance désirable les intérêts de toutes les victimes de la cécité. Elle viendra à bout de sa formidable tâche, pour peu que la compréhension du public lui vienne en aide. Notre pauvre pays, éprouvé par tant de guerres, se débat encore dans de terribles difficultés. Mais notre peuple a bon cœur et nous aidera à réaliser au mieux l'avenir des Aveugles de Bulgarie.

(Traduction résumée de M. Masselier).

La Pédagogie des Aveugles aux États-Unis

Ce que dit M. Allen

Dr. Allen says : voilà un titre qui en trois mots, avec la brièveté ordinaire de la langue anglaise, nous en dit long sur l'autorité accordée à M. Allen, directeur honoraire de la Perkins Institution. Ce crédit, M. Allen le doit à son passé pédagogique. Après avoir fait un stage de trois ans, en qualité de maître-interne au Royal Normal College, après avoir été l'animateur et le rénovateur de l'Institution de Philadelphie, puis le Directeur de l'Ecole Perkins à Boston, il professe à l'Université Harvard un cours de pédagogie des aveugles. Au pays des tests, des expériences, des innovations, sa voix, me semble-t-il, est un peu celle de la tradition, de la tradition anglo-saxonne en matière d'enseignement des aveugles.

Ecoutons-le tout d'abord lorsqu'il nous entretient de « l'Enseignement inconscient », du rôle du maître en dehors des leçons proprement dites (Teachers Forum, mars 1932). Ce sera pour lui l'occasion de nous conter ses années de début sous la direction de son compatriote, le Dr Campbell, qui venait de fonder près de Londres le Royal Normal College. C'est du rôle du maître-interne qu'il est question. Qui pourra chiffrer ce que celui-ci apporte aux élèves, par le précepte et par l'exemple, lorsqu'il dort, dîne, joue, se promène, fait du patin, de la

bicyclette en leur compagnie. Une maîtresse qui emmène ses élèves à la recherche des provisions quotidiennes, qui est une conseillère pour la toilette, pour les mille petites préoccupations de la vie d'une jeune fille, est plus qu'un professeur. C'est, selon les termes mêmes de M. Allen, « de l'enseignement par le contact, par la participation ». C'est « vivre pour les élèves, non pas seulement avec les élèves ».

M. Allen a raison. Mais tout système ne vaut que par l'homme qui l'applique. Autrefois, les surveillants de l'Institution Nationale accompagnaient aussi les élèves aux concerts, en promenade, ou les conduisaient aux gares les jours de départ en vacances, allaient les y chercher au retour des congés. De là à affirmer qu'ils aient pu avoir une grande influence sur les pensionnaires, il y a loin. Mais il est certain que la vie parmi les élèves a son bon côté, à condition toutefois — comme cela avait lieu à Norwood dans l'Institution du Dr Campbell — que le maître ait ses heures de liberté, qu'il puisse ainsi apporter un peu de l'air du dehors.

A Norwood, M. Allen était à bonne école. C'est avec enthousiasme et émotion qu'il parle de ceux que l'on appellera plus tard sir Francis et Lady Campbell (1), mais qui n'étaient que le docteur et Mrs. Campbell au moment où le futur directeur de l'Institution Perkins s'initiait en Angleterre aux méthodes d'enseignement des aveugles. En ce temps-là, les livres en relief étaient peu nombreux, et M. Allen, tout en reconnaissant combien précieuse est une ample collection de livres scolaires, nous conte (T. F., mai 1932) comment l'absence de manuels appropriés rendait nécessaire l'activité du maître et quels fruits on retirait de la « participation vivante » des élèves. « Si l'aveugle, dit-il, doit devenir plus fort que le voyant et se faire lui-même sa place, il doit se rendre indépendant du livre et édifier sa puissance de concentration. » C'est l'apologie du travail personnel des élèves, le seul qui compte en fait. Cela était possible à Norwood, où l'on n'avait pas à se hâter, où les maîtres n'étaient talonnés, ni par la nécessité de suivre et de remplir un programme, ni par la perspective de la préparation à des examens universitaires, et où les classes étaient homogènes et peu remplies, 6 à 10 élèves.

Mais, c'est surtout par l'importance que le Dr Allen accorde à la vie au grand air, aux exercices physiques, aux sports qu'il se révèle un pur campbellien. Il intitule l'un de ses articles : « La signification d'Overbrook » (T. F., sept. 1932). A la fin du siècle dernier, l'école des aveugles de Philadelphie, l'une des trois plus anciennes des Etats-Unis, faillit sombrer à la suite d'incidents disciplinaires assez graves, semble-t-il. En 1899, on transporta l'école à Overbrook, en banlieue, dans un nouveau bâtiment, construit à la façon d'un cloître : une seule épaisseur de salles, donnant sur une galerie, de l'air et du soleil des deux côtés. Ce fut le symbole d'une nouvelle formule d'éducation. Au directeur et aux professeurs qui se demandaient si le système d'éducation et l'inexorable internat ne portaient pas un peu leur part de responsabilité dans des punitions ou même des renvois qui allaient peser sur la vie entière d'un jeune aveugle, Overbrook apparut comme une solution, comme un moyen de salut.

J'en ai déjà fait la remarque : nous autres, Français, nous sommes un peu sceptiques sur le rendement d'un système d'éducation qui accorde tant de place à la vie au grand air, aux promenades, aux jeux, aux

(1) Nous annonçons d'autre part le décès récent de Lady Campbell.

sports. Nous nous demandons si l'on travaille vraiment dans ces écoles où l'on est si peu en classe. Mais, l'exercice de grammaire, la solution d'un problème, le devoir d'harmonie, l'instruction en un mot ne sont pas les seuls agents du succès; la santé d'abord, l'allure, la présentation. l'éducation y sont bien aussi pour quelque chose. M. Allen nous affirme même que, loin de nuire à la formation académique, l'activité ludique ou sportive, par la diversion qu'elle apportait, conduisit aux meilleurs résultats. Dès 1907, après huit ans d'expérience, le pourcentage des réussites dans la vie dépassait 60 pour 100 des élèves sortants.

A quiconque ne verrait là que « de la façade », que des pratiques bonnes tout au plus à exciter la curiosité du public, à amener éventuellement des fonds, nous donnons à méditer cette pensée que M. Allen prend pour titre de l'une de ses causeries (T. F. nov. 1932) et que nous considérons comme très profonde: « L'éducation des aveugles implique l'éducation des voyants ».

Dès qu'on fut assuré du succès des méthodes inaugurées à Overbrook, on se préoccupa de faire connaître du même coup les résultats et les moyens qui permettaient de les obtenir. Au lieu de la traditionnelle visite-exposition, on organisa pour le public un spectacle continu. On n'attendit pas le visiteur, on le rechercha: associations philomathiques, clubs de touristes, groupements d'étudiants, etc., furent tour à tour conviés à parcourir l'école, à assister aux classe, à regarder jouer les enfants. Le directeur recevait les visiteurs à l'entrée de l'établissement et, en trois minutes, les préparait à observer, à comprendre, première étape dans la voie de la conviction. L'imprimerie était l'occasion d'une véritable leçon de choses pour les visiteurs. Dans un autre numéro du « *Teachers Forum* » (mai 1933), M. Allen nous dira quels services une imprimerie, si modeste soit-elle, peut rendre à une école d'aveugles. Dans son esprit, il ne s'agit pas là d'un simple organisme destiné à produire des livres, mais tout à la fois d'un laboratoire d'expérimentation pour les nouveaux procédés. d'un atelier de construction et de réparation du matériel scolaire. Quoi de plus intéressant, de plus convainquant pour des profanes de passage!

Ces exhibitions ne sont-elles pas un peu humiliantes, pensera-t-on, pour les jeunes aveugles qui en sont les objets? Et puis, quel dérangement dans les classes, quelle perturbation apportée aux leçons ! L'expérience prouve que les effets sont tout autres: loin de résister, de se renfrogner, l'élève est stimulé, il tient à faire bonne impression, apprend ainsi à se bien tenir, corrige ses attitudes vicieuses, premier gain pour la formation sociale; il s'habitue au public, perd sa timidité, second résultat fort appréciable.

Mais, dans l'affaire, le véritable élève, ce n'est pas le jeune aveugle: c'est le visiteur clairvoyant. Il faut amener celui-ci de la curiosité à l'intérêt, de l'intérêt à la sympathie; il faut qu'il sorte convaincu. Il faut obtenir de lui que son premier mouvement, qui est tout de pitié, soit remplacé par du respect, par de la compréhension, sans lesquels tout effort d'éducation est vain. M. Allen a raison: si l'esprit du public n'est pas préparé à considérer l'aveugle comme un être normal, si ce public n'a pas constaté *de visu* comment, par quels procédés on peut réaliser un tel miracle, il n'y croira pas. Lorsqu'un aveugle se présentera à lui, il demeurera sceptique, et surtout, si l'aveugle n'a pas l'occasion de lui faire ses offres de services, il ne lui viendra pas à l'idée d'avoir recours à lui pour enseigner la musique à ses enfants,

pour accorder son piano, pour faire rempailler ses chaises, pour le masser, etc.

Au fond, est-il besoin de passer l'Atlantique pour recueillir des suggestions de ce genre ? Oui, parce que ce sont des choses qu'il faut répéter et auxquelles l'opinion d'un éducateur de la taille de M. Allen ne peut donner que plus de poids. Mais, nous avons en France des exemples de ce genre ? Sans que cela fasse peut-être partie de leur doctrine typhlopédagogique, toutes nos écoles admettent les visiteurs. L'Association Valentin Haüy, elle aussi, les recherche : périodiquement, elle convie des enfants, des scouts, des membres du Touring-Club et d'associations philomathiques ou philotechniques à parcourir sa bibliothèque, son imprimerie, son musée, son magasin, ses ateliers, ses services. C'est bien là aussi faire « l'éducation du voyant ».

P. Henri.

Courrier de l'Association

Le Conseil d'Administration de l'A. V. H., réuni le 16 novembre a décidé de faire une démarche auprès de M. de Fleuriau, ancien Ambassadeur de France, pour le prier de vouloir bien accepter la Présidence de l'Œuvre en remplacement du Général Balfourier.

M. de Fleuriau a fait connaître qu'il consentait à assumer la charge proposée.

Nous lui en sommes profondément reconnaissants, certains que la prochaine assemblée générale de l'A. V. H. ratifiera unanimement l'heureux choix de son Conseil d'Administration.

D'autre part, sur les instances du Conseil, M. Renaux a accepté les fonctions de Secrétaire Général.

Nous n'avons pas à le présenter ici : nouveau venu parmi nous, car c'est une victime de la guerre, M. Renaux s'est assimilé nos questions spéciales avec une rapidité et une plénitude hautement appréciées des typhlophiles qui fréquentent notre maison de la rue Duroc. Chacun sait avec quel dévouement il consacre son temps aux Aveugles et tous connaissent les qualités d'organisateur dont il a fait preuve dans la direction de nos divers services, au poste de Secrétaire Général Adjoint qu'il occupait depuis 1925.

Enfin, un autre membre du Conseil d'Administration, M. Pierre Henri, professeur à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, conservateur de notre musée spécial, assure la direction du « Valentin Haüy ».

Ce n'est pas non plus un inconnu pour les lecteurs de cette revue, dans les colonnes de laquelle il a donné plusieurs études qui font autorité. Ajoutons qu'à une heure où sa santé défaillante le trahissait, notre regretté Pierre Villey avait songé à se décharger du « Valentin Haüy » sur M. Henri et souhaité de l'avoir comme successeur à la tête de la revue. Voilà certes, une garantie amplement suffisante, une référence et un souhait qui dispensent de tout commentaire.

M. Henri serait reconnaissant aux correspondants de M. Villey de vouloir bien lui continuer leur collaboration si précieuse.

L'activité des copistes de la B. B. n'a pas paru ralentir pendant l'été : si certains d'entre eux ont des charges de famille qui arrêtent

leur travail, d'autres profitent des vacances pour se mettre de tout leur cœur à la tâche qui leur est chère.

C'est aussi le temps de préparer le travail de nos chers professeurs aveugles et des élèves ; il faut se hâter afin qu'ils puissent avoir le commencement des cours. Pour l'un d'eux au moins, c'est une année sérieuse, celle du baccalauréat. Les volumes sont donc arrivés nombreux et ont été remis aux correctrices qui, sans attendre la réouverture du bureau et le retour des Dames secrétaires, les ont revus et préparés pour la reliure.

Vingt nouveaux copistes ont été accueillis avec joie depuis le mois de juillet; ils ne suffiront pas à combler les vides faits par le grand âge ou la mort parmi les meilleurs amis de la B. B., comme aussi par les difficultés quotidiennes de l'existence. Le très petit nombre des défections dans la crise actuelle prouve cependant l'attachement des copistes à leur tâche.

L'A. V. H. a quelques machines Wayne-Stainsby à vendre d'occasion. Ce modèle se prête fort bien à un travail de noir en Braille pour les voyants : la copie est moins fatigante qu'au poinçon, mais elle demande autant de soin.

Atteint par la limite d'âge, le docteur Monthus qui, comme on le sait, assure depuis deux ans la direction des cours de massage de l'Association Valentin Haüy, a quitté son service d'ophtalmologie du groupe Necker-Enfants Malades. Il est pourtant bien jeune encore, alerte et vigoureux et tellement optimiste!

En souvenir de cette entrée dans l'honorariat, que n'accompagne nulle retraite, dans cette clinique de l'Hôtel-Dieu qu'illustra le professeur de Lapersonne, pour ne citer que des vivants, les amis et les élèves du médecin qui s'en va, lui ont offert une plaquette. M. Justin Godart, ancien ministre, présidait cette cérémonie tout intime ; l'amphithéâtre Dupuytren était bondé de médecins et d'aveugles, car celui qu'on appelait à Chaumont où il installa, dès 1915, le premier hôpital de spécialité, « le bon docteur Monthus », a consacré la meilleure part de sa vie à ceux que son art ne pouvait sauver : aux aveugles. Guérir, quand on peut, consoler toujours, le bel idéal de la médecine, nul ne l'a rempli avec autant de ferveur.

Médecin consultant des jeunes aveugles, membre du conseil de l'Association Valentin Haüy, le docteur Monthus s'est constamment prodigué ; c'est ce que rappela le nouveau secrétaire général de l'Association Valentin Haüy, M. Renaux.

Puis le professeur de Lapersonne, le professeur Terrien retracèrent l'œuvre de médecin spécialiste du docteur Monthus. Enfin le souriant professeur Ménétrier évoqua les travaux d'anatomie pathologique de son premier interne et M. Justin Godart mit la conclusion à ce cycle d'éloges.

Le docteur Monthus remercia avec beaucoup d'émotion, affirmant sa volonté de se consacrer plus que jamais à l'œuvre humanitaire qui a été le but de sa vie.

*
* *

Dans nos groupes locaux

Voici la composition du Comité de Bretagne pour les Côtes-du-Nord, dont le siège se trouve 43, boulevard Clemenceau à Saint-Brieuc.

Saint-Brieuc et Loudéac : président : le capitaine de vaisseau Motez ;

vice-présidente, Mlle Louise Guiot; trésorier, commandant Guillo-Lohan; trésorier adjoint, M. Nimier.

Guingamp et Lannion: président, le commandant Ferron; vice-présidente, Mme Paul Le Jantel.

Dinan: présidente, comtesse de Guéhéneux; trésorière, Mlle de Pony; secrétaire, Mlle Dorange.

Lors du concours agricole départemental de Saint-Brieuc, en septembre dernier, on a remarqué le stand de l'A. V. H. où travaillait l'aveugle Torchard. « Depuis 38 ans, dit le « Nouvelliste de Bretagne », cet homme est aveugle. Il a perdu la vue à l'âge de 14 ans, gamin rieur et turbulent, en faisant éclater une capsule à coups de pierres. Fils d'un modeste ouvrier, il lui faut, malgré la catastrophe, gagner sa vie. Il apprend le métier de brossier; bientôt il y excelle. Il ambitionne alors d'apprendre la chaiserie. L'A. V. H. le fait aller à Paris, le forme à ce nouveau métier et lui fournit l'outillage nécessaire. C'est ainsi doublement rééduqué, qu'il revient à Saint-Brieuc et qu'il ouvre un petit atelier. Il forme un ouvrier aveugle auquel d'autres viendront bientôt se joindre. Quand vint la guerre, et que se multiplièrent les aveugles, le Ministère s'inquiéta auprès de l'A. V. H. d'un lieu favorable pour la création d'une école régionale. On lui signala l'atelier de Torchard, et, pendant des années, cet aveugle a rééduqué des centaines d'aveugles de guerre. Il a fondé un foyer. Le bien que l'A. V. H. a fait, cet homme le lui rend au centuple. C'est un chef: il n'a pas vécu pour lui seul; il a rayonné, il a encouragé, formé beaucoup d'autres aveugles qui, grâce à lui, ont repris leur place et jouent leur rôle dans la société ».

Nantes: le Comité de Nantes est composé comme suit: président, M. l'Intendant militaire Esquiral ; vice-présidentes, Mme la vicomtesse de Saint-Georges; trésorière, Mme Vincent-Jouon.

Le groupe a donné récemment, dans les salons de la duchesse Anne, une matinée dansante au profit de l'Association. Cette réunion mondaine de Charité et d'art a obtenu le plus grand succès. Nous aurions voulu nommer quelques-unes des dames qui ont apporté leur dévouement, et leur activité à la réussite de cette matinée; mais, aussi modestes que zélées, elles ne veulent pas se départir d'un hermétique anonymat. Nous le regrettons et remercions vivement tous ceux dont le gracieux concours a contribué à cette fête de bienfaisance.

Courrier des Œuvres

L'institution des jeunes aveugles de Marseille a célébré avec grand éclat, les 8, 9 et 10 décembre, le 75e anniversaire de sa fondation. Toutes les autorités de la ville ont participé aux solennités organisées à cette occasion.

Cet événement a rappelé l'histoire du vénérable abbé Dassy, fondateur de l'Œuvre, de qui Mgr Castellan, archevêque de Chambéry, lui-même directeur de l'Œuvre pendant 18 années, a fixé dans un récit émouvant les longues étapes de la vie édifiante.

Marseillais de naissance, et entré dans la congrégation des Oblats, après une course de 25 années à travers la France comme prédicateur, il revint à Marseille pour se consacrer aux aveugles.

C'est dans un séjour à Bordeaux que lui vint l'idée de se vouer à

l'éducation de ces déshérités. Il avait rencontré un petit garçon abandonné qui mendiait dans la rue ; « Mon ami, dit le prêtre, en lui glissant une obole, ne pourriez-vous pas faire autre chose que de demander l'aumône ». — « Hélas ! répond l'aveugle, on ne m'a rien appris ». En effet, dans tout le vaste Midi,, il n'y avait pas une seule institution pour les aveugles. Emu par tant de misère, l'abbé Dassy se mit à l'œuvre. Il trouve dans sa propre famille celle qui fut sa collaboratrice dévouée au delà de toute expression, Mlle Marie Bouffier, tandis qu'une pieuse demoiselle mettait tout son cœur dans le recrutement des « mères des aveugles », celles qui devaient être les premières Sœurs de Marie Immaculée. L'abbé Dassy loua en 1859 une maison du boulevard de la Madeleine. Quatre pupilles furent confiées aux bonnes Sœurs et eurent bientôt de nombreux camarades, de sorte que le local devint trop petit.

Un jeune homme de Marseille, qui venait de terminer son éducation à l'Institut impérial de Paris, donna à l'abbé Dassy, les premières indications sur la manière d'instruire les aveugles. On fabriqua avec des vieux cartons des modèles de lettres, des alphabets en relief, car on ne possédait rien : ni livre, ni planche pour écrire.

Dans un grenier à foin, converti en classe, au mugissement des vaches, qui piétinaient en-dessous, les patientes éducatrices mêlaient les bégaiements des lettres qu'on épelait en chantant et en suivant du doigt.

L'abbé Dassy, cumulant les fonctions, s'improvisa maître de musique. Mais le petit monde qu'il élevait, ne vivait pas seulement de lecture et de chant : il fallait le nourrir, payer le loyer de la maison et mille autres frais. La noble population marseillaise, sensible à tous les généreux dévouements, offrit au père des aveugles un concours et des sympathies qui l'aidèrent puissamment dans son œuvre. La bienveillance des pouvoirs publics, qui ne se démentit jamais, seconda ses efforts. C'est que, dès le début, l'institution naissante enregistrait des succès intéressants. Une commission municipale, dont les membres furent heureusement surpris, au cours d'une visite, du réel savoir montré par les élèves, fit voter à l'œuvre une subvention de 2.500 fr. Quelques mois après son ouverture, la maison primitive étant devenue insuffisante, on trouva un emplacement sain, aéré, près de la colline de Notre-Dame de la Garde et l'abbé Dassy l'acquit au prix de 20.000 francs. Les constructions furent activement poussées et bientôt avait lieu l'inauguration de l'établissement actuel. « Le bon père » eut cette joie incomparable d'assister à l'épanouissement de sa fondation. Aujourd'hui, deux grands bâtiments s'élèvent à côté du pavillon primitif, et, sous la direction active et éclairée de M. Perrault, l'institution de Marseille est devenue l'une de nos meilleures écoles d'aveugles.

L'activité de l'abbé Dassy ne s'est point limitée à Marseille : sous sa direction une petite colonie de religieuses partit pour porter la lumière de l'instruction aux enfants aveugles des bords de la Garonne ; puis, en 1879, il accepta de recueillir la succession, à Lyon, de l'établissement pour jeunes filles.

*
* *

Le 70e rapport de l'Institut d'aveugles d'Illzach fait connaître que l'année 1932 a été marquée par de nombreuses entrées et que le nombre des pensionnaires présents s'élève à 76. Ce grand nombre d'entrées semble dû à la rénovation des bâtiments et à l'amélioration du régime

général de la maison. Il est en quelque sorte la récompense des dirigeants pour augmenter le bien-être de leurs protégés. En 1889, sur 20 entrées, on comptait 11 enfants au-dessous de 14 ans, 7 adolescents, 2 adultes. En 1932, 4 enfants seulement, 8 adolescents, 8 adultes. Pour expliquer ce renversement dans les proportions des différentes catégories, il faut rappeler qu'à cette date (1889), Illzach était la seule institution d'aveugles en Alsace, celle de Still n'ayant été fondée qu'en 1895. Ensuite, notons avec joie que les progrès de l'hygiène générale et ceux de l'ophtalmologie, en particulier, ont sensiblement enrayé la cécité chez les nouveau-nés. Par contre, les cas de perte de vue par accident semblent plutôt augmenter.

Le rapport passe en revue la situation économique qui, malgré la crise, est relativement bonne, grâce aux dons et legs qui ont permis certains travaux de réparation et d'aménagement. Il signale la création, parmi les jeunes gens, d'une section d'Eclaireurs, constituant le premier groupe d'Eclaireurs aveugles en France. Le chiffre d'affaires de l'année a atteint 200.000 francs. L'American Braille Press a prêté une stéréotypeuse. Une famille a fait dans ses relations, une collecte permettant l'acquisition de quatre machines Picht. Le cours d'adultes a fonctionné normalement. L'atelier de brosserie emploie 20 personnes : toutes les places de la vannerie ont été occupées.

*
* *

L'œuvre de la Maison des Aveugles de Lyon a tenu son assemblée générale, à la Caisse d'Epargne de cette ville. Un grand nombre de souscripteurs étaient présents et ont approuvé le rapport moral de l'œuvre, présenté par le Docteur Rafin. Ce rapport a permis de constater la nécessité de l'œuvre et de sa maison de repos, ouverte le 1er août 1932, 23, Grande-Rue de Montplaisir, à Lyon, où déjà 15 pensionnaires sont abrités et soignés par un personnel dont le vice-président a reconnu l'entier dévouement.

*
* *

Le Comité d'assistance aux aveugles civils du Mans a donné une soirée très réussie, avec le concours d'excellents artistes, au cours de laquelle, M. Langlait prit la parole pour se féliciter de l'union de toutes les œuvres de la région.

Nouvelles et Renseignements

Nouvelles diverses. — M. Paul Guinot, fondateur et président de la Fédération Nationale des Aveugles civils, président de l'Amitié des Aveugles de France, a été promu Chevalier de la Légion d'honneur.

— Une médaille d'argent de l'Assistance Publique a été décernée à M. Lelièvre, directeur de l'Institution des Sourds-Muets et des Jeunes Aveugles de Bordeaux.

— Mlle Anne-Marie Milhau, de Montpellier, vient d'être reçue avec mention au Certificat de Philologie espagnole (certificat de la licence d'espagnol), et y a été classée première. Mlle Milhau avait obtenu, en juin, le premier certificat, celui d'études pratiques.

— Mlle Lardoux, ancienne élève de l'Institution nationale des Jeunes Aveugles, a obtenu le brevet élémentaire. Ce succès revêt un intérêt particulier du fait que Mlle Lardoux, ayant dû quitter l'Institution Nationale

pour raison de santé, a suivi les classes d'un cours complémentaire de l'Ecole Primaire, avec des clairvoyantes.

— On a célébré en 1933 le centenaire de la naissance de deux aveugles remarquables : M. Eugène Guhring et M. Henry Fawcett.

Henry Fawcett fut, pendant de longues années, professeur d'économie politique à l'Université de Cambridge. Sa compétence spéciale lui avait valu d'être chargé de la réorganisation complète des Postes anglaises, tâche qu'il accomplit avec un plein succès et en apportant dans tous les services des réformes, des améliorations et des innovations considérables. C'est lui qui créa et mit en service les paquets postaux.

Eugène Duhring s'est acquis, en tant qu'économiste, une réputation universelle et a, en outre, écrit de nombreux ouvrages de Mathématiques et de Sciences naturelles. Il était professeur à l'Université de Göttingue.

— L'organiste aveugle Théodor Lang, de Vitznau (ancien élève de l'Institution nationale de Paris), a passé avec succès le concours d'orgue et de professorat au Conservatoire de Berne.

— Du discours de M. Abel Hermant, à la séance annuelle de l'Académie française, à l'occasion de la remise des prix de vertu, nous extrayons ce qui suit :

« Lucien Marche, de Nancy, est un jeune : il n'a que 56 ans ; mais il est atteint de cécité, il fait usage de la canne blanche. Son infirmité ne l'empêche pas de soigner, sans aide aucune, sa mère impotente, âgée de 87 ans ».

— On a signalé, à Marseille, le cas très intéressant de M. Bathelier, un aveugle, qui réussit des installations d'appareils de diffusion. Connaissant sa parfaite compétence technique, la Municipalité d'Orange n'a pas hésité une seule minute à lui confier l'installation des appareils appelés à diffuser les discours prononcés à l'occasion des fêtes du quatrième centenaire de Guillaume le Taciturne. Grâce au talent et à l'esprit pratique de M. Bathelier, les auditions ont été parfaites.

— Il existe à la Barbade (Antilles anglaises) un homme qui reconnaît ses chevaux en course au seul bruit de leurs sabots martelant la piste, et qui, sans les voir, peut dire à quelle distance ils se trouvent les uns des autres à leur arrivée au poteau.

Il s'agit de M. Edgar Cox, un entraîneur aveugle, qui est une figure bien connue du turf de la Barbade et qui, pendant longtemps, fut propriétaire d'une écurie de courses.

Il y a neuf ans, il perdit la vue et pensa, tout d'abord, qu'il devrait abandonner les champs de courses. Mais, à force de persévérance, il est parvenu à entraîner les chevaux. Malgré sa cécité, il peut même reconnaître un cheval au rythme de son pas, ne l'aurait-il entendu qu'une seule fois.

Au cours d'une récente compétition hippique, cinq de ses chevaux ont gagné et, chaque fois, M. Cox a pu dire l'avance précise que le vainqueur avait sur ses concurrents.

Allemagne. — On sait qu'une loi de Juillet dernier, loi qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1934, rend obligatoire en Allemagne, la déclaration de toutes les maladies héréditaires. En fait, cette loi, qui a déjà reçu un commencement d'application en ce qui concerne certaines catégories de criminels ou même de simples prévenus, consiste à interner (ou emprisonner) tout individu reconnu inapte à procréer des enfants sains et normaux. La liberté n'est rendue qu'à ceux qui consentent à se laisser stériliser.

Toutes les œuvres s'occupant des aveugles attendent avec curiosité les résultats que pourra donner la loi au point de vue de la cécité, car, dans la loi du 14 mars 1933 prescrivant la stérilisation, sont compris tous les aveugles héréditaires. « Cette loi, écrit le *Blindenbote*, est dure pour l'aveugle qui se sent bien portant et lui demande un sacrifice. Tout des-

cendant d'une certaine catégorie d'aveugles porte en lui une prédisposition à la cécité et l'on pense que, quoique la plupart des aveugles arrivent à gagner leur vie, il n'est pas possible qu'ils ne souhaitent voir enrayer la cécité. »

— 15 jeunes aveugles de l'Ecole professionnelle des aveugles de Berlin, 8 garçons et 7 filles, ont effectué, au cours de l'automne dernier, une excursion dans le Hartz. Ils s'y étaient préparés en se documentant, cartes en main. Durant des promenades de plusieurs lieues, de petites ascensions, etc., etc., ces jeunes citadins berlinois ont appris une foule de choses nouvelles. En les voyant, sac au dos, le pied montagnard, les passants ne s'apercevaient pas de leur cécité.

— L'Union sportive de l'institut des Aveugles de Berlin a fêté son cinquième anniversaire ; elle a figuré, avec honneur, dans divers concours.

— On annonce la mort, à l'âge de 79 ans, de M. Ludwig Seigel, membre d'honneur de l'Union des Aveugles du Reich. C'est lui qui, le premier, s'occupa d'obtenir la « rente des aveugles » (Blindenrente) et le brassard jaune.

— M. Walter Kochke, fabricant d'appareils de précision, 21, Luisenstrasse, Berlin, a inventé un arrêt automatique, mécanique ou électrique, qui bloque la machine à écrire utilisée par un aveugle, lorsque la page a été couverte d'écriture. L'arrêt peut être marqué par une sonnerie. Prix : 100 marks. Il peut être fait sur mesure.

— L'Institut des aveugles de Marbourg est en mesure de fournir un réveil pour maison ou voyage, solide de construction et de forme. Prix : 9 marks, y compris le port et l'emballage, pour l'Allemagne ; 8 marks 50, pour l'étranger, port en sus.

L'Institut des aveugles est également en mesure de fournir une boussole pour aveugle au prix très peu élevé de : 6 marks 50, pour l'étranger, port en plus. Diminution de 4.50 % pour toute commande de 10 boussoles. Cette boussole a la grosseur et l'épaisseur d'une montre de poche ordinaire, elle est très facile à manier par un aveugle, elle est en laiton nickelé ; l'aiguille se fixe grâce à une légère pression contre un ressort de bas en haut et peut être tâtée par l'index de l'autre main. Elle est livrée dans un petit étui de cuir facile à emporter dans la poche du gilet pendant les promenades. Il est facile d'utiliser cette boussole qu'on attache à un bouton fixe au parement extérieur ; on la tire de l'étui et on laisse l'aiguille magnétique se balancer quelque temps dans une position horizontale, puis on pose le pouce sur le couvercle et, avec l'index, on presse vers le haut le pointeur inférieur dans sa rainure qui est légèrement déplaçable. Au moyen d'un bouton intérieur, l'aiguille magnétique presse contre la paroi intérieure du couvercle et avec 'index de la main devenue libre, on peut la toucher facilement. Pour pouvoir ensuite reconnaître les autres directions, on fait tourner la boîte, grâce au bouton fixé à l'extérieur, jusqu'à ce que ce bouton se place parallèlement à l'aiguille. On lit les directions au moyen des lettres Braille gravées sur la boîte.

Le journal *Blindenoote* s'excuse d'avoir annoncé prématurément la création d'un quotidien en Braille, tirage à 30.000 exemplaires, destiné à être servi gratuitement aux aveugles. En fait, il n'y a, jusqu'à présent, qu'un essai de formation de société poursuivant le but indiqué.

Angleterre. — La proposition de loi relative au vote des aveugles déposée à la Chambre des Communes par un aveugle de guerre, le capitaine Fraser, a été promulguée par le Roi le 18 juillet et entrera en vigueur le 1er janvier 1934. Aux termes de la loi, les aveugles pourront, sous certaines conditions, exercer leur droit de vote, assistés d'une tierce personne.

— Le National Institute for the Blind vient de mettre en vente une machine Stainsby perfectionnée. Elle réalise un grand progrès sur « Stainsby-Wayne », quoique son prix soit moins élevé. Elle est basée sur le même

principe: les touches se déplacent de droite à gauche au fur et à mesure que l'on écrit; les pièces, jusqu'à présent faites en bois, sont maintenant en aluminium, qui aura l'avantage de ne pas jouer. Il faut signaler spécialement le pique-papier métallique reversible, dont il n'est pas nécessaire de retirer le papier pour écrire au verso ; lorsqu'on écrit en interligne, on retourne le pique-papier ne faisant qu'un avec le papier qu'il maintient. La marge de reliure est faite automatiquement et le chariot peut être débrayé et placé en un point quelconque de la fente, ce qui économise du temps. Le papier n'est pas roulé, mais reste plat ; une sonnerie annonce la fin de la ligne. La valise pour transporter la machine, qui mesure en centimètres : 36,25 — 26,80 — 11,80, permet d'y placer une provision de papier ; le poids de la boîte et de la machine est d'environ 2.500 grammes. Il existe deux modèles de machines : machine à touches ordinaires, qui permet d'écrire le Braille tel qu'on le lit et machine à touches renversées, qui permet d'écrire le Braille comme à la tablette. Des instructions en noir et en Braille sont jointes à chaque machine. Il existe aussi des machines pour l'écriture interpoint et, sur commande, des machines permettant à volonté l'interpoint et l'interligne. Il existe enfin un modèle français semblable au modèle anglais ; toutefois la course du chariot est réglée de manière à obtenir des pages de dimension usitée en France. La machine permet d'écrire au recto seul une feuille de deux pages. Modèle anglais, avec boîte : 3 livres 5 shillings 6 pence ; — pour les aveugles et les œuvres britanniques : 2 livres 19 shillings ; — boîte seule : 2 shillings 6 pence ou 2 shillings 3 pence. — Modèle français : 3 livres 5 shillings ou 3 livres 7 shillings 6 pence.

Belgique. — A propos de la loi du 1er décembre 1928, portant la création d'un office et d'un *fonds spécial en faveur des estropiés, aveugles*, etc., nous reproduisons les indications suivantes, extraites du Moniteur belge du 1er juin par *Notre Revue*, le très intéressant organe catholique en Braille publié par l'Institut royal des aveugles de Woluwe-Saint-Lambert, Bruxelles ;

« Ces amendements répondent à une double nécessité :

1° ramener les charges que le service des allocations représente aux limites des crédits demandés pour 1933, soit 33 millions de francs. Cette loi devait, d'après les prévisions de ses auteurs, entraîner une charge annuelle de 18 millions. Or, son application a provoqué, pour l'année 1932, une dépense de 55 millions, c'est-à-dire une dépense 3 fois supérieure. Le montant des obligations auxquelles l'office actuel a dû faire face pendant les premiers mois de l'exercice en cours donne tout lieu de craindre que les crédits demandés pour 1933 ne soient tout à fait insuffisants.

2° Dans le même but, il importe d'arrêter des abus reconnus et de mettre le texte de la loi en harmonie avec le but essentiel du législateur.

Cette loi n'est pas une loi de bienfaisance : c'est une loi d'ordre social. Le but essentiel de la loi est de promouvoir l'éducation et la rééducation des estropiés et des mutilés. Les allocations doivent leur permettre soit de fréquenter les cours d'un institut spécial, soit de faire chez un patron l'apprentissage d'un métier. Or, jusqu'ici, les allocations ont été accordées, en majeure partie, aux estropiés non susceptibles d'éducation : 60 % sont âgés de plus de 40 ans ; or, de l'avis des personnes compétentes, la rééducation professionnelle n'est, en règle générale, plus possible après 40 ans. L'octroi de ces allocations, bien que contraire à l'esprit de la loi, était cependant conforme à la lettre du texte. On conviendra que celui-ci devrait être modifié de façon à éviter dans l'avenir un système dont les conséquences grèvent d'une façon exagérée le budget et rendent vaine toute réalisation du but social de la loi. Une première modification du texte de la loi consiste à réduire de 5 % le montant des allocations. Une seconde supprime l'office et le fonds spécial pour allocations au Ministère de la Prévoyance sociale et de l'hygiène. Les autres visent uniquement à réprimer des abus et à accentuer le caractère social de la loi. La plus impor-

tante de ces dispositions est celle qui exclut du bénéfice des allocations les personnes non susceptibles de rééducation, et qui limite entre 14 et 40 ans l'âge du bénéficiaire éventuel. »

— Dans notre article relatif à la Lumière, paru dans le dernier numéro du *Valentin Haüy*, s'est glissée une erreur de chiffre que nous nous empressons de rectifier : ce n'est pas 12 aveugles, mais une trentaine que comporte la section des ateliers, sans tenir compte de ceux qui travaillent à domicile.

Cuba. — Il existe à Cuba, depuis 1926, une institution pour le développement de la culture des aveugles, institution sur laquelle le journal « *Hacia la luz* » donne d'intéressants renseignements. Cette institution a vu le jour grâce à un aveugle, Varona Suarez, aidé par des bienfaiteurs cubains clairvoyants. Elle porte le nom de « Fundation cultural de los ciegos Varona Suarez ». La Société de 400 membres qui la soutient a pu acheter une maison tout près de la Havane et y installer l'institut où les élèves reçoivent l'enseignement général et apprennent les métiers manuels communément pratiqués par les aveugles.

Etats-Unis. — Un correspondant américain du *Progress* signale que dans les écoles d'aveugles américaines, il existe un trimestre d'été permettant aux anciens élèves de compléter leurs connaissances, de les moderniser ou de se spécialiser.

— Le *Progress* d'octobre relate le décès, en juin dernier, aux Etats-Unis, de lady Campbell, veuve de sir Francis Campbell, fondateur du « Royal Normal College » de Norwood, pour les aveugles. Elles avait pris une part active à l'organisation et au développement de cet établissement.

— On annonce de New-York, la mort de Mme Mathilda Ziegler, qui avait créé un magazine destiné spécialement aux aveugles et auxquels il était adressé gratuitement. Il était, bien entendu, imprimé en Braille. Ce magazine, dont l'établissement lui avait coûté 500.000 dollars et lui revenait à 25.000 dollars par an, ne disparaîtra pas avec elle car, par ses dispositions testamentaires, elle a assuré son existence.

— Récemment, à la suite d'un procès, qui a fixé la jurisprudence, les tribunaux américains ont jugé qu'une banque ne pouvait pas plus refuser le paiement d'un chèque libellé en Braille, qu'elle ne pourrait le faire pour un chèque écrit en caractères arabes ou chinois.

Hollande. — Une surveillante dans un pensionnat de jeunes filles aveugles, Mlle Gretna Hooyaas, et un jeune téléphoniste aveugle, Frits Tingen, se sont, l'un et l'autre, fait par leur talent d'écrivain une notoriété, et leurs nouvelles sont accueillies par de nombreuses revues et publications.

Pologne. — *L'American Braille Press* qui, depuis la guerre, a fourni les aveugles polonais de livres Braille et d'une revue, vient de doter le pays d'une imprimerie Braille, inaugurée le 16 octobre, en présence d'un délégué du gouvernement et d'autres personnalités éminentes.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, J. Robert et Cie, 16, rue Froide, Caen. — Tél.

JANVIER 1934. — NUMÉRO SPÉCIAL

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles
7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 283.14

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS.— ÉTRANGER : 12 FRANCS



PIERRE VILLEY
1879-1933

SOMMAIRE :

Quelques Pensées et Opinions
chères à Pierre VILLEY

(Lorsque devant lui, on jugeait le prochain avec sévérité.) :
— « Il faut croire au déterminisme pour les autres, et au libre arbitre pour soi-même. »

*
* *

(Lorsque dans une discussion certaines personnes étaient trop entières.) :
— « L'Abbé de Saint-Pierre avait coutume de dire à la fin d'une discussion, ou dans une pause, lorsque son antagoniste venait de parler : « Je ne suis pas encore de votre avis. » C'est dans cet esprit qu'il faut discuter. »

*
* *

— « Il y a un art de vivre en aveugle. On ne l'acquiert qu'après avoir consenti à la cécité. »

(*Maurice de la Sizeranne*, p. 17).

*
* *

— « On déclara que cette âme était pessimiste... Je n'accepte pas de nommer pessimiste celui qui pressent déjà dans son être l'assouvissement de cette « puissance infinie de désirer, que Dieu a mise en nous » pour un tourment passager et un bonheur éternel ; celui qui, dès cette vie, a trouvé, dans un enthousiasme natif pour le bien, une source de consolation souveraine. »

(*Maurice de la Sizeranne*, p. 108).

*
* *

— « N'est-ce pas un péché mignon des humanistes dans tous les temps que d'enfler quelque peu les beaux exemples de l'Antiquité et de se payer d'illustres formules? »

(*Les essais, Malfère*, p. 45).

*
* *

— « La morale chrétienne invite l'homme à s'élever au-dessus de lui-même, à ne se contenter jamais de soi, à se repentir pour travailler à se dépasser. »

(*Les Essais, Malfère*, p. 127).

*
* *

— « Quand l'âge et la maladie la lui montrèrent toute proche (la mort), il s'y prépara avec sérénité. Aussi quand elle se présenta... il l'accueillit avec douceur et simplicité... Il la souffrit... en chrétien et en philosophe tout à la fois. »

(*Montaigne*, Rieder, éd., p. 86).

Pierre VILLEY

Mort

pour ses Frères les Aveugles

La Catastrophe

Lorsque, voici exactement un an, je présentais aux lecteurs du *Valentin Haüy* le livre de Pierre Villey sur Maurice de la Sizeranne, qui aurait pu prévoir que l'habile écrivain si pénétré de l'âme de notre fondateur, et son continuateur remarquable, lui Pierre Villey, dont les qualités exceptionnelles faisaient la gloire des aveugles, devait nous être enlevé dans des circonstances tragiques ?

Je n'ai pas à rappeler la catastrophe du Cherbourg-Paris, au matin du 24 octobre. Nous avions choisi l'après-midi de ce jour pour traiter avec notre cher Secrétaire général des questions importantes touchant à la vie de l'Association Valentin Haüy et exigeant des solutions urgentes. Notre ami avait arrêté son programme heure par heure et pas un instant de cet après-midi du 24 octobre ne devait être perdu pour la cause des aveugles. Tous, nous étions à notre poste, dans l'attente de celui sur l'autorité et le prestige de qui nous avions coutume de nous appuyer. Nous l'attendions et il ne paraissait pas. Connaissant sa fragile santé dont il se défiait toujours quand il s'annonçait, nous n'étions pas très inquiets. Sans doute, un télégramme allait-il arriver et nous renseigner. Mais rien !... Si, voici l'appel du téléphone, mais quelle nouvelle terrible !.. — Grave accident de chemin de fer entre Caen et Evreux, Mme Villey blessée, on ne sait rien de son mari.

Il est impossible d'exprimer notre angoisse durant les heures qui suivent ! Nous nous tenons en communication constante avec le Réseau. Malgré l'empressement de l'Administration, nous n'obtenons aucune précision nouvelle. A plusieurs reprises, on consulte la liste des blessés et des morts, on y trouve toujours, parmi les blessés, le nom de Mme Villey, transportée à l'hôpital d'Evreux, mais aucune mention sur le sort de notre collaborateur. Que peut-on craindre, que peut-on espérer?... Une horrible incertitude nous étreint le cœur. Un frère de Pierre Villey part pour Evreux ; c'est seulement par lui que, trois heures plus tard, nous connaissons l'étendue de notre malheur : Pierre est encore vivant, mais a le crâne fracturé, son état est désespéré. Un peu avant onze heures du soir, il expirait.

Les derniers instants.

Nous avons pu, au moins partiellement, reconstituer le drame qui s'est déroulé entre le choc et l'affreux dénouement. Celui que nous pleurons, victime de son amour pour ses frères d'infortune (car, je le répète, c'est pour les aveugles qu'il se rendait à Paris), avait reçu des soins assez rapidement. Deux religieuses descendues d'un train qui venait en sens inverse et qu'on avait arrêté, lui firent les premiers pansements.

Il fut transporté presque aussitôt dans une ferme voisine, puis à l'hôpital d'Evreux. Une coïncidence voulut que Pierre et sa femme se rencontrassent dans une même ambulance ; il eut assez de conscience et de courage pour la rassurer sur lui-même, ne s'inquiétant que d'elle. A l'Hôpital, où il fut installé aussi convenablement que possible, il demanda l'aumônier, reçut les derniers sacrements, et ne prononça plus que de rares paroles. Il reconnut son fils accouru pour le voir. « Attention », dit-il au chirurgien qui voulut tenter une opération ; ce fut son dernier mot. Cette opération n'eut pas lieu, la mort n'en laissa pas le temps.

Les aveugles inconsolables.

Est-il une douleur plus poignante que celle que nous éprouvons ? Ses quatre fils endeuillés me permettront de comparer notre peine à la leur, car les aveugles, eux aussi, sont devenus orphelins !... Il était notre lumière dans les moments difficiles, qui le remplacera jamais ?

Malgré son éloignement, nous sentions constamment sa pensée près de nous. Dans ses rapports avec l'Œuvre, il apportait la méthode qu'il mettait à tout. Les moindres détails concernant nos Services étaient classés dans ses papiers qu'il avait toujours sous la main, et mieux encore dans son cerveau. Le cerveau de Villey... En était-il de mieux organisé, de plus équilibré ? Et c'est ce puissant cerveau qu'un coup aussi aveugle que brutal a brisé. L'homme prétend dompter la matière, mais quand la matière se venge, il semble qu'elle s'ingénie à frapper les êtres les plus exquis, les plus indispensables à l'humanité.

Celui qui laisse un si grand vide parmi nous, faisait partie de cette élite. Par sa simplicité, son désintéressement, la délicatesse de son cœur mis au service de sa grande intelligence, il attirait à lui toutes les sympathies, il commandait l'affection de tous ceux qui l'approchaient.

Pierre Villey, élève de l'Institution Nationale.

Je me rappelle son entrée à l'Ecole du Boulevard des Invalides, en octobre 1892 ; il avait alors 13 ans. Il nous arrivait du Lycée de Caen où, malgré sa cécité complète (il avait perdu la vue à l'âge de quatre ans) et avec l'aide de son frère aîné (le préfet actuel de Lyon), il avait suivi brillamment les cours. Déjà, il s'exprimait en anglais presque aussi facilement qu'en français.

Tout le monde comprit, à l'Ecole, la supériorité de ce nouvel élève. Tous l'aimèrent, ses camarades aussi bien que ses maîtres. Le fait que ses camarades ne prirent jamais ombrage de sa distinction et des faveurs que, fatalement, elle lui attirait (1) est tout à fait exceptionnel et dispense de tout autre éloge. Distant, il ne le fut jamais ; l'homme resta ce qu'avait été l'enfant, à la portée des plus humbles. Il sera toujours l'ami de ses anciens condisciples. Beaucoup s'adresseront à lui, le solliciteront, le quêteront. Il répondra toujours, donnera de son cœur, donnera de sa bourse, et largement... Et il donnera comme frère de la même famille, discrètement, cordialement, jamais en manière de protecteur condescendant.

A peine adolescent, il gagne ses proches à la cause des aveugles. L'attachement de Pierre Villey à nos œuvres date de loin !

(1) Le Censeur, Arthur Coquard, compositeur réputé, le recevait dans sa famille comme son propre fils.

Il n'avait pas encore 14 ans quand, pour la première fois, je l'intéressai à nos travaux. Point n'était difficile de deviner dans cet enfant l'homme au grand cœur qu'il devait être. Spontanément, avec instances, il m'engagea à porter mes efforts de propagande sur Caen, sa ville natale, m'assurant le meilleur accueil et le plus ferme appui de ses parents. Grâce à eux, je réussis pleinement dans une manifestation qui eut son retentissement au profit de notre œuvre. Pierre avait si bien fait la leçon à sa famille que tous, grands et petits, eurent à cœur de me fêter et, quand plus tard, au nom de notre Association, j'ai eu affaire à quiconque porte le nom de Villey (tous ces enfants de 1894 devinrent des notabilités) j'ai été sûr de trouver un ami empressé ne connaissant pas d'obstacle aux solutions proposées, de quelque importance qu'elles fussent. Que d'assurances de fidélité, tous, ils nous ont de nouveau données, et dans les termes les plus touchants, depuis que leur frère n'est plus là... Avec une infinie délicatesse ils se mettent plus que jamais à notre disposition, se souciant autant que nous-mêmes du désarroi que jette dans nos rangs la perte de notre cher secrétaire général. Il avait fait de tous les siens de précieux auxiliaires de nos travaux, et c'est une de nos consolations, aujourd'hui, de trouver en eux la survivance de celui que nous ne remplacerons jamais.

L'étudiant.

Qu'allait faire Pierre Villey dans les classes de l'Institution nationale ? Tout de suite on comprit que, par son milieu familial, son éducation, ses facultés remarquables, sa destinée serait tout autre que celle des jeunes hommes qu'il coudoyait. Comme eux, pourtant, on le mit à l'étude de la musique. Sans y exceller spécialement, mais nullement réfractaire, il y faisait d'assez rapides progrès. Cependant, telle n'était pas sa voie. Sans nul doute, il était apte aux études intellectuelles transcendantes.

On lui accorda un régime d'exception : le gardant à l'Institution comme dans sa maison de famille, on l'envoya au Lycée Buffon où, dans toutes les branches, il fut classé aux premiers rangs. Maintes fois, lauréat au Concours général, il termina son enseignement secondaire au Lycée Louis-le-Grand, d'où il sortit muni de tous ses diplômes, en 1900. Aucun sommet ne lui est interdit : il postule à l'Ecole Normale Supérieure (1), y entre cinquième, en sort premier, obtient une bourse à l'Institut Thiers, où il prépare sa thèse sur Montaigne.

D'autres que moi mettront en lumière la carrière littéraire du grand commentateur de Montaigne. Qu'il me suffise de dire ici que cette thèse fut un événement dans le monde des lettres. La grande presse en rendit compte. Un article développé, dans la *Revue des Deux-Mondes*, révéla au grand public les procédés remarquables d'ingéniosité, grâce auxquels l'auteur aveugle réalisa ce travail de géant. Le nom de Villey restera à jamais lié à celui de Montaigne dont il fouilla l'âme jusque dans ses moindres replis, et nul ne fut surpris qu'à la célébration du quadricentenaire du grand humaniste, son critique, déjà Chevalier de la Légion d'honneur, fût promu au grade d'Officier.

Nous avons d'autant plus applaudi à cette rosette qu'elle fut la première, la seule jusqu'ici, décernée à un aveugle de naissance.

(1) Voir plus loin l'article que J. Bédier a consacré à Pierre Villey dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1933.

A mesure que Pierre grandissait, se resserraient les liens qui devaient l'unir si étroitement à l'Association Valentin Haüy. Maurice de la Sizeranne ne fut pas long à pressentir dans le jeune étudiant un champion d'envergure pour la cause à laquelle lui-même donnait tant d'éclat. Mais si Maurice de la Sizeranne excellait à utiliser au profit de son Œuvre, les qualités de quiconque l'approchait, il réussissait mieux encore à comprendre les besoins d'un aveugle et à trouver le moyen de les satisfaire. Discernant chez le jeune Villey un esprit d'élite appelé à une haute culture, il s'ingénia à lui procurer en Braille les ouvrages qui lui manquaient. Il mobilisa les meilleurs copistes de sa Bibliothèque presque naissante pour poinçonner grec, latin, manuels, traités de toutes natures qui contribuèrent puissamment à la formation supérieure de celui qui devait tant faire honneur à la corporation des aveugles. Aussi, ce dernier, entre toutes les œuvres de l'Association Valentin Haüy, eut-il toujours une prédilection marquée pour cette Bibliothèque, dont il avait bénéficié et à laquelle il devait rendre au centuple les bienfaits qu'il en avait reçus.

Pierre Villey fonde un foyer et devient Professeur de Faculté.

L'Institut Thiers ne lui procura pas seulement les ressources intellectuelles nécessaires à la soutenance de sa thèse, il lui valut la rencontre de celle qui devint la compagne de sa vie. La Fondation Thiers était alors dirigée par M. Emile Boutroux, le grand philosophe chrétien, qui illustra notre Université de France. Comme autrefois, au Boulevard des Invalides, le pensionnaire aveugle du Rond-Point Bugeaud devint l'ami du Directeur, il fut reçu dans la famille comme l'enfant de la maison ; il s'y trouvait une jeune fille, et les deux jeunes gens ne tardèrent pas à se sentir faits l'un pour l'autre.

Mlle Louise Boutroux consentit avec joie à devenir la femme de l'élève de choix de son père. Leur union fut bénie en 1910. Pierre Villey, après un stage très court comme Professeur à la Faculté de Clermont-Ferrand, venait d'être nommé à la Faculté de Caen qu'il ne devait plus quitter. Secondé par sa femme, sa collaboratrice de tous les instants, vraiment choisie par Dieu, tant elle était munie de tous les dons nécessaires à sa belle mission, Pierre Villey déploya son génie d'éducateur, d'érudit et de typhlophile.

A l'heure où nous écrivons, Mme Villey est encore étendue sur son lit de douleur, loin de son foyer, victime, elle aussi, de sa charité ; elle se remet péniblement, pleurant celui qui était sa grande raison d'être dans la vie.

Que Dieu la garde pour achever son œuvre familiale. Ses quatre enfants trouveront en elle force et lumière, sans cesse renouvelées dans le souvenir de celui qui n'est plus. Depuis l'accident néfaste, qui a fait couler tant de larmes, notre pensée pleine d'affection ne les a pas quittés. Nous partageons leur détresse, ne cessant d'invoquer le Dieu des affligés pour qu'il répande sur eux les seules consolations efficaces dans leur cruelle épreuve.

Pierre Villey menait de front des tâches lourdes et multiples. Chaque branche de son activité eût suffi à remplir une vie. Il nous donnait, à nous, l'impression d'être exclusivement occupé des aveugles ; ses élèves, qui l'adoraient, ses éditeurs avec lesquels il traitait, avaient la même impression, chacun dans sa sphère.

Pierre Villey, en vérité, était tout à sa famille, tout aux jeunes intelligences qu'il formait, tout à ses écrits et tout à ses frères d'infortune...

La plume de Villey au service des aveugles.

Après son doctorat, débarrassé des soucis d'examen, il put collaborer plus étroitement aux travaux de l'œuvre. Son premier soin fut d'écrire, en vue de propager des idées saines sur la capacité des aveugles, sur leur valeur sociale, montrant les ressources insoupçonnées que n'utilisent pas les clairvoyants, parce que trop riches par leurs autres sens, mais qui, mises à profit par les aveugles, suppléent en grande partie à l'absence des yeux. Tout cela et mille autres aspects de la psychologie des aveugles est mis au point de main de maître dans un livre qui fit sensation dans le public en général et particulièrement chez les intellectuels : « Le Monde des Aveugles ». Un peu plus tard, il sentit la nécessité d'instruire les éducateurs d'aveugles et publia un second ouvrage plus technique : « La pédagogie des aveugles ». Il y expose toute une doctrine basée sur son expérience personnelle et sur les méthodes les plus récentes visant au développement de tous les sens. Plus tard encore, il élargit le champ de ses investigations et fit paraître un troisième ouvrage fait de documents lumineux sur la situation des aveugles dans tous les temps et dans tous les lieux : « Les aveugles dans le monde des voyants » (1). Mais l'ouvrage où vraiment il mit son cœur, celui qui restera son chef-d'œuvre, parmi ses écrits typhlophiles, est celui-là même que je rappelais en commençant cet article : « La vie de Maurice de la Sizeranne » (2). Quelle reconnaissance nous devons à notre grand érudit pour avoir publié tant de pages qui sont un véritable trésor ouvert à tous ceux qui voudront connaître à fond les questions typhlophiles.

Pierre Villey, notre porte-parole.

Si sa plume fut un instrument merveilleux pour éclairer l'opinion sur le compte des aveugles, sa parole ne fut pas moins efficace. Quelle charmante causerie il nous fit, au lendemain de sa thèse, qui venait de le rendre célèbre. C'était en mai 1908. L'Institution Nationale offrait une heure de musique à la jeunesse universitaire Fontenaysienne, Sévrienne, Elèves de Saint-Cloud, des Ecoles Normales d'Auteuil, des Batignolles, etc...

C'était bien le moment d'exhiber notre nouveau Docteur. Il prit la parole au cours de la séance et ce fut délicieux.

Longtemps après, j'ai retrouvé, et je retrouve encore aujourd'hui, dans les souvenirs de ses auditeurs qu'il m'est donné de rencontrer, des traces profondes de la parole de notre Conférencier.

Que de fois, on a fait appel à son concours, pour telle ou telle manifestation en faveur des aveugles... Il s'y prêta, mais pas aussi souvent qu'il l'eût souhaité. Il devait compter avec la fragilité de ses cordes vocales. Bien des fois, il dût se récuser, ce dont il était navré. Si Pierre Villey avait eu une gorge plus solide, le Maître de Caen aurait certainement été appelé à Paris. Sa place était à la Sorbonne ou au Collège de France. Mais les grands vaisseaux lui étaient interdits.

Nous l'avons eu pourtant dans toutes les circonstances importantes :

(1) Le goût de Pierre Villey pour les statistiques s'exerça dans tous ses ouvrages, notamment dans « Les Aveugles dans le monde des voyants ».

(2) Voir le *Valentin Haüy* de décembre 1932.

au centenaire de la naissance de Braille, en 1909, et, un peu plus tard, au centenaire de l'invention de son système. Même en province, il se prodigua.

On l'entendit à Chalon-sur-Saone, à Mâcon, à Lyon, à Bordeaux, et que sais-je.... Universellement réputé, il avait encore à répondre aux sollicitations des pays étrangers : Suisse, Italie, Allemagne, Belgique. Il se rendit même en Amérique, malgré sa mauvaise santé, au printemps de 1931.

L'Angleterre attirait particulièrement son attention. Il lui consacra de nombreuses pages dans ses diverses publications typhlophiles. Naturellement, sa présence était requise dans toutes les organisations officielles. Membre du Comité Permanent d'Etude et d'Assistance aux Aveugles, dès son institution au Ministère de l'Intérieur en 1908, il ne tarda pas à prendre place à la Commission Consultative de l'Institution Nationale du Boulevard des Invalides. Il joua un rôle prépondérant dans tous nos Congrès, et travaillait encore activement à l'organisation du Congrès Mondial, qui doit avoir lieu à Amsterdam, en 1935. Enfin, son prestige, son autorité en matière philanthropique, lui valut un siège au Conseil supérieur de l'Assistance Publique, chargé d'étudier les questions d'intérêt général touchant à la bienfaisance.

Il s'inspira toujours de l'idée que l'assistance devait être moralisatrice et fit émettre dans cet esprit plusieurs vœux favorables aux aveugles.

Pierre Villey, selon la tradition de l'Association Valentin Haüy, porta grand intérêt à la prophylaxie de la cécité. Très attentif, comme nous l'avons dit, à ce qui se passait à l'étranger, recherchant l'adaptation intelligente à nos besoins nationaux, plutôt que la copie servile, il observa les efforts faits en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en faveur des faibles de vue. En 1925, il présenta sur cette question un rapport au Conseil supérieur de l'Hygiène et de l'Assistance et, lorsqu'en 1932, se réunit à Paris le Congrès de la Ligue pour la Prophylaxie de la Cécité, dont le président est le Professeur de Lapersonne, c'est Pierre Villey qui parla au nom de la France (1).

Il apportait à l'étude de tous ces problèmes, un esprit clair recherchant l'intérêt réel des infirmes dont il adoptait la cause, se défiant toutefois des solutions trop absolues et dispendieuses, ainsi que des généralisations trop grandes.

Pierre Villey, homme de bien.

Son activité ne se serait-elle exercée que dans le domaine des idées, qu'il eût été déjà dans notre monde une figure inoubliable et aurait droit à la reconnaissance des aveugles. Mais, derrière l'intellectuel, l'érudit, il y avait mieux : l'homme de cœur, l'homme épris d'amour pour les autres hommes, pour ceux qui peinent, qui souffrent, et particulièrement les aveugles. Je dis « particulièrement », non pas « exclusivement ». Des témoignages nous viennent qui montrent que sa charité, sa sollicitude pour son prochain ne connaissaient pas de bornes. Il ne pouvait, semblait-il, approcher un être humain sans voir en lui un frère qui avait des besoins, des aspirations, et toujours plus ou moins de difficulté à les satisfaire. L'homme de bien qu'était Pierre Villey se mettait avec sa

(1) Pierre Villey préconisait pour les amblyopes (faibles de vue), non pas de coûteux internats, mais des externats dans les grandes villes où la sélection est aisée. Il eut la joie, avant sa mort, d'enregistrer l'ouverture, à Paris, d'une première classe pour faibles de vue.

pénétrante sagacité à la place de tous et de chacun et donnait toujours quelque chose de lui-même. C'est ainsi qu'il était l'ami, souvent le confident de ses élèves. *L'Echo de Paris* a publié une très jolie lettre d'une Etudiante de Caen, nous la donnons plus loin. Ce côté de son action nous échappe en partie, tant l'homme était discret, il nous est pourtant révélé par plus d'un trait touchant, mais qui reste secret.

Pierre Villey et les masseurs aveugles.

Il ne pouvait pas aussi facilement entourer de mystère sa générosité pour ses frères d'infortune. Son intérêt se porta tout d'abord sur nos Masseurs. Dès qu'il put jouir de quelque liberté, il se passionna pour la question du massage. S'appuyant sur la technique du Docteur Fabre, le grand Maître Masseur aveugle, il organisa cet enseignement et fonda à l'Association Valentin Haüy le cours qui n'a cessé de prospérer et obtient des résultats magnifiques. Pour procurer une carrière aux nouveaux apprentis masseurs, il se fit voyageur, et voyageur à ses frais. Durant quelques mois il parcourut les villes d'eaux, visita les médecins, cherchant à créer partout un mouvement d'opinion, ce qui simplifiait singulièrement les débuts des bénéficiaires de cette propagande. Pendant longtemps, Pierre Villey fut le protecteur, le chef spirituel, en quelque sorte, des Masseurs Aveugles. Une de ses dernières joies lui est venue de la toute récente installation par l'Association Valentin Haüy d'un centre de Massothérapie vraiment digne du Docteur Fabre et de ses distingués continuateurs. Le Docteur Monthus a été pour beaucoup dans cette amélioration ; notre cher Pierre Villey lui en a su un gré infini.

Pierre Villey et les petits commerçants aveugles.

Après les Masseurs, ce furent les Petits Commerçants qu'il voulait soutenir, et il le fit de la façon la plus effective. Il savait que certains de ses confrères étaient aptes au négoce et que ceux qui avaient des facilités pour se livrer à des opérations commerciales avaient donné à leur situation un essor inattendu. La preuve en était faite déjà, en ce temps-là; certains aveugles avaient réussi, grâce à des circonstances favorables, à devenir d'assez riches marchands, surtout dans le commerce des pianos et de la musique. Pierre Villey rechercha les jeunes commerçants aveugles que des difficultés pécuniaires pouvaient retarder et dont il voulait accélérer les progrès. Un jour il me dit, — c'était au printemps de 1911 — : « Trouvez-moi un jeune accordeur manquant de disponibilités, mais capable de monter un petit fonds de lutherie ; je le commanditerai ». L'expérience fut faite sur un très modeste, mais très brave garçon qui vivait en famille à Bar-le-Duc. Le père était savetier ; la mère, ménagère et toute dévouée à son fils, avait quelques qualités d'organisatrice. Ces braves gens acceptèrent la proposition avec empressement. Ils divisèrent le petit atelier du père en deux compartiments, à droite les partitions, les violons et les trompettes ; à gauche, les chaussures. Ce pittoresque plut à la population. D'abord les voisins, puis les habitants des quartiers d'alentour y entrèrent, y achetèrent des chansons, des clairons, des harmonicas. Bref, notre aveugle finit par devenir une petite personnalité et en fut ravi.

Malheureusement, il mourut ; un remplaçant aveugle lui succéda, continua ce commerce, le développa ; aujourd'hui, il est maître d'un magasin bien achalandé, dans un local de bonne apparence ; qui se douterait de l'origine de cette affaire ?

Bien d'autres petits débutants aveugles ont bénéficié des largesses du cher disparu. Plus il allait, et plus il prodiguait ses bienfaits sur sa bourse personnelle. Tous ses prix de l'Académie y passèrent (il en a eu neuf) et le total élevé de ces sommes ainsi recueillies, dues à son mérite, fut loin de suffire à ses libéralités. Ce n'étaient plus seulement des commerçants qui devenaient ses débiteurs, mais une foule d'autres aveugles, de pauvres diables aux abois, des pères de famille nombreuse, des aveugles de Caen, et ses anciens condisciples de l'Institution Nationale, aux sollicitations de qui, je l'ai dit, il ne résistait jamais. J'ajoute qu'il n'attendait pas les sollicitations. Que de fois m'a-t-il écrit : « Je suis en fonds, si vous avez un cas intéressant, ne manquez pas de me le signaler ». Je cherchais naturellement des gens solvables, de qui on pouvait attendre le remboursement du prêt, mais lui ne s'en souciait pas trop, et quand je le mettais en garde contre un geste aventuré, il restait sourd à mes conseils de prudence et ouvrait sa cassette comme si elle eût été inépuisable.

Pierre Villey, Secrétaire Général de l'Association Valentin Haüy.

D'abord Secrétaire Général de fait, il le devint en titre. Un tel homme n'était-il pas qualifié pour succéder à Maurice de la Sizeranne ? Lorsqu'en mai 1918, atteint d'une congestion grave, notre vénéré fondateur dut abandonner sa mission, tous les yeux se tournèrent vers Caen, toutes les voix nommèrent Pierre Villey comme étant seul capable de prendre la barre de notre navire. Nous allâmes en délégation le pressentir de la façon la plus intense. Il déclina d'abord notre proposition, sans doute par délicatesse, par déférence envers M. de la Sizeranne qui, même réduit à l'inactivité par la maladie, devait garder le titre de Secrétaire général, mais il promit d'élargir sa collaboration à l'œuvre avec laquelle il multiplia, en effet, ses rapports. Peu à peu, il prit en main la direction des services qui concernent la partie intellectuelle de l'Association Valentin Haüy. On ne saurait assez dire la place prépondérante qu'elle occupe à la rue Duroc : la bibliothèque, l'imprimerie, les publications, les périodiques, le Musée qui groupe les appareils de tous les temps ayant servi aux aveugles, la bibliothèque Valentin Haüy, qui tient en dépôt les archives les plus riches du monde entier sur la documentation typhlophile, la Commission d'étude qui juge, expérimente les nouvelles inventions, le service de correspondance avec les pays étrangers ; dans ce vaste domaine, Pierre Villey évolue à son aise. Il provoque les initiatives propres à enrichir le bagage intellectuel et professionnel des aveugles. J'ai déjà dit un mot des rapports de Villey, jeune étudiant, avec notre Bibliothèque Braille, dans laquelle il avait si abondamment puisé. Ses attaches avec cette œuvre, une des plus belles de l'Association Valentin Haüy, ne cessèrent de grandir ; aussi, lorsqu'il dut prendre un rôle plus actif dans la direction de nos services, se consacra-t-il tout d'abord au développement de cette branche à laquelle il donna une impulsion considérable. Nul mieux que lui ne pouvait guider les copistes dans le choix des livres à transcrire. Sans rien négliger des autres parties de l'Œuvre, celle-ci eut à coup sûr sa prédilection. Le nombre des volumes en circulation a doublé ; ils se comptent aujourd'hui par plus de cent mille. Pour faire face aux frais croissants qu'exigeaient la manutention, le transport des livres, le classement des fiches, la correspondance avec les lecteurs, il sollicita et obtint de nombreuses subventions des départements et des communes. On peut affirmer que cet effort

a transformé la vie intellectuelle des aveugles, qu'ils poursuivent des études transcendantes ou cherchent simplement à développer leur culture générale.

Une autre tâche qui entrait tout à fait dans ses attributions fut la direction de nos périodiques, particulièrement du « Valentin Haüy » qu'il avait à peu près seul en main et qui était son grand souci. Lui qu'aucun travail n'effrayait pourtant, nous l'avons entendu gémir sur le surcroît de besogne que ce périodique lui donnait. La nécessité de livrer sa feuille à dates fixes, de la remplir de choses intéressantes, était son cauchemar. « Qui m'en délivrera ! » a-t-il été jusqu'à dire dans un moment de lassitude... Personne ne se sentait de taille à le suppléer; on s'effaçait devant sa maîtrise, et il continuait à compulser tous les journaux de l'univers pour enregistrer les moindres faits touchant les aveugles du monde entier. Sa peine ne sera pas perdue. Qui voudra se renseigner sur les événements mondiaux concernant les aveugles durant la période d'administration de Pierre Villey, trouvera l'information cherchée. La collection du « Valentin Haüy » au milieu des riches archives de l'Association, fera figure d'encyclopédie, répondant en cela d'ailleurs, au but de son fondateur, Maurice de la Sizeranne.

Ainsi, Pierre Villey prenait pied de plus en plus dans le gouvernement du siège central dont il tenait en main les principaux fils conducteurs. Il vint un moment où il n'eut plus la possibilité de se dérober. Déjà Secrétaire Général de fait, il devait prendre officiellement possession de la fonction. M. de la Sizeranne n'était plus ; le Secrétaire Général adjoint, M. Vielhomme, lui aussi, venait de disparaître. Une réorganisation s'imposait, avec Pierre Villey en titre, et un parfait adjoint, le Lieutenant Renaux. Devenu nôtre par suite d'une blessure de guerre, M. Renaux sut s'assimiler notre doctrine comme s'il en avait été nourri dès l'enfance. Lieutenant à l'Armée, il passa d'emblée Colonel à l'Association Valentin Haüy, complétant parfaitement l'action de celui qu'il tint toujours pour le grand chef.

Il va sans dire que Pierre Villey prit très au sérieux son investiture. Dès lors, — c'était à la fin de 1925, — il multiplia ses voyages à Paris et ses échanges de lettres avec nous. L'activité qu'il déploya fut quelque chose d'inimaginable. L'a-t-on vu manquer une séance du Conseil ? Il étudiait les questions avec une telle lucidité et les idées exposées par lui prenaient une telle clarté qu'il entraînait tous les suffrages. Cet homme de lettres était aussi un homme d'action. « En avant, toujours mieux », c'était sa devise. S'il continua à intensifier la vie des organes touchant à la partie intellectuelle de l'œuvre, notamment en améliorant sensiblement le matériel de l'imprimerie (1), aujourd'hui d'un énorme rendement, il entra de plus en plus dans les questions de patronage dont il comprenait l'importance primordiale à l'Association Valentin Haüy. Aussi bien à l'Etranger qu'en France, la force des choses fit de lui le grand protecteur des aveugles appartenant à la catégorie des intellectuels, des jeunes étudiants (plus nombreux qu'on ne croit), des aveugles tardifs ayant occupé une situation dans l'Université ou dans les professions libérales. Combien a-t-il remonté le courage de tant d'êtres qui se croyaient annihilés par la cécité et qu'il a remis en équilibre. Il les aidait beaucoup par lui-même, mais plus encore par son influence. Elle était toute puissante dans le corps de l'Instruction Publique. Nombre de nos travailleurs ayant affaire dans les écoles comme Professeurs de

(1) Pierre Villey lui-même imagina une sténographie en relief et fit une machine destinée à produire rapidement cette écriture. Il y contribua largement de sa bourse.

Musique ou Accordeurs, s'adressaient tout naturellement à lui pour les accréditer et ses recommandations qu'il ne refusait jamais ouvraient les portes, déterminaient même des faveurs.

Son rôle était évidemment, moins d'agir par lui-même que d'obtenir beaucoup des autres ; de ce rôle, il s'acquittait fort bien. Il signalait à notre attention, parmi nos nombreux patronnés, telle ou telle catégorie pour qui il voulait plus de sollicitude, plus d'appui effectif. Souvent, il revenait à la charge, s'inquiétant de ceux-ci, de ceux-là. Tout en appréciant et en encourageant les efforts de chacun, il savait dire qu'on n'en faisait jamais assez. Il donnait si bien l'exemple ! Mais c'est dans sa ville de Caen et dans tout son département qu'il se faisait vraiment patronnant... il se penchait vers tous, même dans les sphères les plus humbles. Oui, tous les aveugles du Calvados étaient particulièrement ses enfants ; on ne peut assez dire le zèle avec lequel il entrait dans le détail de ces destinées, bien médiocres parfois, et comment il les secourait. Il ne pouvait supporter le moindre retard pour une réponse à donner, une démarche à entreprendre. On sentait qu'il vivait avec eux et pour eux. Pourtant, il avait tant à faire par ailleurs ! Nous étions fâchés de le voir se détourner de ses vastes besognes pour de si petits détails, mais lorsque nous cherchions à le modérer, il répondait tout simplement : « Ça, c'est mon repos »...

Quelle désolation devait donc faire naître chez nos patronnés de tous rangs sa tragique disparition. Des lettres infiniment touchantes nous sont venues de tous côtés. Ne pouvant les citer toutes, nous donnons les lignes suivantes qui émanent d'une pauvre sourde-aveugle. Elles montrent la grande place que Pierre Villey tenait dans le cœur des aveugles les plus modestes et aussi de ceux-là qui ne l'avaient jamais approché. Voici ce qu'elle écrit :

« J'éprouve un immense besoin de dire à quelqu'un la peine très « profonde que je ressens de la mort brutale du cher ami de tous les « aveugles, notre pauvre bon M. Villey. C'est hier, en lisant bien tran- « quillement mon « Louis Braille » que j'ai appris l'horrible nouvelle ; « car je n'avais pas entendu parler du grave accident de chemin de fer « et je lisais mon journal gentiment, à table (puisque mes mauvaises « oreilles ne me permettent pas de prendre part à la conversation « générale), et vous pensez quelle secousse, en trouvant sur le feuillet « supplémentaire : « mort de M. Pierre Villey »... J'ai lu cela quatre « fois avant de savoir si je lisais bien... Et après... J'ai pleuré... Oui, « comme si je perdais un père ou un frère... Jamais je ne me suis sentie « attristée à ce point ; et pourtant, nous avons déjà perdu tant de grands « amis dans notre cher monde des aveugles ! Et puis, aussi, ce bon « M. Villey s'intéressait à nous, aveugles sourds... Que deviendrons-nous « si le bon Dieu nous prend tous nos amis, tous nos bienfaiteurs ? Et « celui-là était si compétent en toutes choses... Je n'ai jamais eu le « plaisir de voir M. Villey, ni de lui écrire ; mais j'ai lu ses écrits, ses « beaux articles, son ouvrage admirable sur M. de la Sizeranne. Ces « lectures m'ont toujours fait du bien, m'ont souvent consolée, et par- « fois même rendue meilleure. Oui, j'avais besoin d'exhaler ma peine « et de me resserrer plus près encore de notre grande famille des « aveugles ».

Cette lettre exprime bien la douleur de nos patronnés. Le drame du 24 octobre a plongé vraiment les aveugles dans la consternation.

Les obsèques.

Consternation ! C'est le mot qu'on aurait lu dans toutes les âmes le jour des funérailles. La cérémonie fut émouvante. L'église était trop petite pour contenir l'énorme assistance. Toutes les personnalités officielles de la ville : Préfet, Maire, Général, Parlementaires, étaient présentes. Le Directeur de l'Enseignement supérieur, venu de Paris pour représenter le Ministre, la Faculté au grand complet, les Maîtres en robe, les élèves groupés dans une chapelle, parfaitement édifiants par leur attitude recueillie, les Aveugles de Caen, une importante délégation de l'Association Valentin Haüy, quelques représentants d'autres œuvres d'aveugles, tous témoignaient de leur affliction et tenaient à dire leur sympathie attendrie aux frères, aux sœurs, aux enfants de celui qu'un coup brutal avait arraché à leur affection. Les chants liturgiques, chants suppliants, tout empreints d'espérance, étaient sobres. L'orgue tenu par un artiste aveugle, ami du défunt, s'alliait au sentiment général. Tous les cœurs étaient ulcérés, quand, avant l'absoute, une voix s'éleva, celle de l'Evêque (1). Les discours avaient été interdits ; cependant, on attendait un mot, et ce mot, sortant de la bouche d'un Apôtre du Sauveur, porta l'émotion à son comble. Bien des yeux se mouillèrent. Les plus maîtres de leurs impressions sentirent un frémissement passer dans leur âme. Lisez cette allocution que nous reproduisons *in-extenso* et vous comprendrez que toute autre parole eût été faible après cet hommage si complet dans sa concision.

Mes Frères,

« Je recommande à vos prières le repos de l'âme de M. le Profes-
« seur Pierre Villey, dont le corps ici présent reçoit les honneurs de
« la sépulture chrétienne.

« A cette recommandation rituelle, il est d'usage, au pied de l'autel,
« de ne rien ajouter en dehors des prières et des chants liturgiques,
« infiniment plus secourables d'ailleurs et plus expressifs que nos
« pauvres paroles humaines. Aujourd'hui, pourtant, les circonstances
« si douloureuses, si tragiques, qui ont déterminé et entouré le deuil
« qui nous assemble, me créent, il me semble, le devoir de déroger
« à la règle commune et de rendre un hommage profondément ému
« à la haute et grande mémoire de M. le Professeur Villey. Sa physio-
« nomie au surplus si noble, sa vie si pleine sont de celles que l'on
« peut, malgré les sages réserves de l'Eglise, évoquer dans le sanc-
« tuaire même.

« L'Université de Caen pleure aujourd'hui un Maître qui l'hono-
« rait et qui laisse à ses collègues et à ses élèves l'exemple d'un tra-
« vail implacable et irrésistible.

« Les Lettres françaises perdent un écrivain aux vues pénétrantes,
« à l'érudition vaste et sagace. Elles le perdent au moment même où
« elles apportent à l'humaniste qui fut l'auteur préféré de M. Villey
« une glorification dont il aura été le principal initiateur.

« Mais, mes Frères, il n'est pas de mon rôle d'insister sur les
« mérites — si grands, que je le reconnaisse — du professeur et de
« l'homme de lettres. L'Evêque du diocèse tient à s'incliner surtout
« devant la vie noble et toujours intègre de M. Villey, devant sa haute
« conscience professionnelle, devant son énergie pour accepter et rem-

(1) S. Ex. Mgr Picaud, évêque de Bayeux.

« plir ses lourdes charges familiales. L'Evêque du diocèse tient encore
« plus à exalter son inlassable et exquise charité. Cette charité se fit
« surtout active et pressante pour ses frères d'infortune : les aveugles.
« Il les secourait par la plume, par toutes les industries et les initia-
« tives d'une pitié qui se faisait fraternelle. On peut dire qu'il est mort
« dans un acte même de cette charité pour ses frères aveugles. Tous
« les mois, en sa qualité de secrétaire général de l'Association Valen-
« tin Haüy, il se rendait à Paris : et lorsque, mardi, il entreprit ce
« voyage d'où il ne devait pas revenir, c'était encore pour le service
« de ses compagnons d'infortune.

« La charité, mes Frères, est fleur d'Evangile. Elle ne s'est épa-
« nouie qu'au pied de la Croix, dans le Sang de Jésus. M. Villey,
« dans son étude sur Maurice de la Sizeranne a tenu à mettre en
« relief l'inspiration chrétienne qui l'avait poussé et guidé dans ses
« réalisations en faveur des aveugles. C'est bien aussi dans de fortes
« convictions chrétiennes que s'alimentait sa propre charité. Quand
« toute une vie est ainsi animée et régie par la charité, il n'est pas
« possible qu'elle ne soit pas couronnée par Celui dont le nom est
« Charité, et dont toutes les œuvres sont amour. Au surplus, les der-
« niers sacrements de l'Eglise, que sollicita expressément et que reçut
« M. Villey ont fortifié et purifié son âme pour la rencontre du Divin
« Juge. Ne le pleurons donc pas comme ceux qui n'ont pas d'espé-
« rance. Celui qui cheminait ici-bas dans la nuit a trouvé, par le
« sentier de la charité, la lumière et la paix. Il voit maintenant ! Que
« cette certitude soit une consolation pour sa Veuve admirable qui
« l'assista, vivant, de façon si précieuse. Vers elle vont nos vœux res-
« pectueux : elle est en ce moment si douloureuse, si éprouvée. Nous
« prions ses enfants, tous ses proches, d'agréer notre religieuse et très
« vive sympathie, et nous exprimons aussi à l'Université de Caen nos
« condoléances les plus émues. »

La station au cimetière ne fut pas moins impressionnante. La même foule s'y était rendue. Les éléments extérieurs s'harmonisaient avec nos cœurs. La tempête qui avait fait rage quelques heures plus tôt et qui redoubla un peu plus tard, s'était apaisée : tout était recueilli. Devant la tombe, ce fut le Recteur qui parla. Il tenait à lire publiquement des condoléances du Ministre, envoyées par dépêche et devant être transmises à la famille. Après le dernier salut à la dépouille mortelle de celui dont l'âme était entrée dans le royaume de lumière, nous nous séparâmes pleins de tristesse.

Pour mon compte, cherchant à me ressaisir, j'en vins à penser que notre cause des aveugles qui nous est chère, avait gagné en prestige au cours de cette matinée funèbre. Ces hommages, ces élans d'admiration, de sympathie, de respectueuse affection, cette représentation des hautes sphères officielles, ce témoignage de l'Evêque, ce télégramme du Ministre, tandis que toute la Presse, les grands journaux de Paris, de l'Etranger, s'associaient à la manifestation, glorifiaient les mérites du si regretté disparu ; tout cela ne rejaillissait-il pas sur nous tous ? Sans doute, la haute personnalité de Villey, dans l'opinion publique, l'isolait-elle du reste de notre corporation. On l'admirait comme homme supérieur, et non pas comme aveugle, ce qui est le comble de la victoire sur la cécité. N'importe, tout le monde savait que cet homme supérieur avait accompli tous ces prodiges sans le secours des yeux. On avait ainsi plus ou moins sciemment la démonstration évidente que par l'in-

telligence, la volonté, l'ingéniosité, l'aveugle pouvait se libérer complètement de l'entrave. La preuve en était faite : l'histoire des aveugles venait de franchir une étape décisive.

Mon cher Pierre, vous que j'ai aimé dans votre enfance, aimé plus encore dans votre jeunesse et votre maturité, que votre mémoire soit bénie. Toute votre vie a été un triomphe qui fut un triomphe pour nous aussi. Jusque dans le tombeau, vous continuez à nous grandir.

Albert MAHAUT

Vice-Président de l'Association Valentin Haüy.

1er Novembre 1933.

Pierre VILLEY

Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*
15 Novembre 1933

C'était il y a quelques jours, le 24 octobre, sur la voie ferrée qui va de Caen à Paris. Un train qui déraille ; la machine et quatre wagons précipités dans un ravin ; les voitures d'ambulance qui se hâtent, chargées de corps sanglants, vers les hospices d'Evreux ; au nombre des victimes, sur cette civière, un moribond qui expirera le soir même : Pierre Villey !... Avertis par les journaux, tous les lettrés de chez nous ont ressenti comme ils devaient notre perte ; mais c'est aux lettrés des deux mondes que, par delà les frontières, s'adresse la *Revue* ; elle se devait de leur transmettre le funèbre message. C'est pourquoi son directeur, sachant quelle amitié me liait à Pierre Villey, m'a requis de porter sur lui, comme je pourrais et malgré ma peine, en quelques pages rapides, mon témoignage. J'obéis, j'essaierai.

Comme beaucoup le savent, Pierre Villey, à qui nous devons tant de grands travaux d'histoire littéraire, était aveugle, et presque de naissance. Mais jamais, dans aucun de ses livres d'historien, il n'a daigné faire à cette disgrâce la moindre allusion ; il lui eût répugné de l'invoquer dans ses préfaces pour s'en couvrir comme d'un alibi ou d'une excuse. Celà, en vertu d'une doctrine par lui développée en son livre sur *le Monde des aveugles* : il y soutient, pour le réconfort de ses pareils, qu'ils ne sont à aucun degré des « emmurés », qu'il n'est presque aucun champ de l'activité spirituelle ni de l'activité sociale qui leur soit interdit, que leur infirmité peut leur être une gêne, mais non jamais un obstacle, pourvu qu'ils aient le cœur bien trempé, et que la principale souffrance, la souffrance presque unique de ceux qui ne voient pas, leur vient de l'injuste apitoiement de ceux qui voient. Toujours, dans son métier de professeur, qu'il exerçait comme un autre, dans ses tâches d'écrivain qu'il remplissait comme un autre, il a voulu être traité, critiqué, jugé comme un autre, sans qu'on eût égard à sa condition d'aveugle.

Dois-je me conformer ici à ce vouloir, respecter la fière et stoïque consigne ? Non, sa mort vient de la lever et de l'abolir. S'il est vrai que

sa cécité fut dans son âme la génératrice des plus énergiques vertus et des plus exemplaires, j'oserai dire que c'est elle qui conféra à sa vie, à son œuvre, la meilleure part de leur beauté, et chacun sentira bien que ce n'est point compassion, mais tendresse et respect.

Pour retrouver dans ma mémoire les prémices de cette tendresse et de ce respect, il me faut remonter loin en arrière : c'est en l'année 1900 que Pierre Villey entra, comme élève, à l'Ecole normale où j'étais alors maître de conférences. Elevé d'abord à l'Institution nationale des jeunes aveugles, puis en différents lycées de Paris, il avait affronté, au concours d'entrée de l'Ecole, les mêmes épreuves que ses concurrents et dans les mêmes conditions, à cette seule différence près qu'il avait été assisté par un camarade plus jeune et moins instruit, chargé de compulser pour lui les dictionnaires et d'écrire sous sa dictée. Il entrait dans un bon rang ; mais on imagine quelle dut être l'inquiétude de ses maîtres et de notre directeur, le très bon et très sage Georges Perrot. De ce tout jeune homme, bon rhétoricien sans doute, mais aveugle et chétif, que ferions-nous? Vers quelles études l'orienter, vers quel destin? D'autant qu'il disait ne se plaire qu'aux disciplines de l'historien, de l'historien des lettres surtout. Mais ces disciplines, comment les connaissait-il ? Nous regardions les livres écrits en Braille qu'il avait apportés de son lycée : un Virgile, quelques œuvres des classiques français, des grammaires ; ces volumes avaient beau encombrer sa chambre, ils ne formaient en somme qu'une pauvre petite bibliothèque d'écolier. Que pouvait-il soupçonner des exigences de la recherche historique, de ses difficultés ? Ne devions-nous pas plutôt le diriger vers quelque science spéculative, de celles que l'on peut cultiver *in angello cum libello* ? Le métaphysicien, le moraliste, le logicien, voire le linguiste peuvent, mieux que l'historien, vivre sur leur propre fonds. Notre rôle était donc, semblait-il, de lui remontrer vers quels déboires il s'acheminait, de contrarier d'emblée son illusoire vocation. Mais, comme il s'obstinait, je pris bientôt le parti, voyant son chagrin, de le soumettre à son insu, sans en rien dire à personne, à une épreuve.

Je lui demandai de préparer, pour en exposer les résultats dans une prochaine conférence, une petite étude sur une fable de La Fontaine, *le Meunier, son fils et l'âne*. Il accepta, le cœur gros. N'avais-je pas distribué entre ses camarades des sujets autrement larges, autrement ambitieux ? Ainsi on voulait le confiner toujours dans les exercices scolaires, ceux-là mêmes qu'il avait, en rhétorique, pratiqués jusqu'à la satiété ! Et c'est à peine s'il se réconcilia avec le sujet quand je lui dis que mon maître Gaston Paris, en un mémoire célèbre, *les Contes orientaux dans la littérature française*, avait consacré une dizaine de pages à cette fable et à ses avatars ; ce que je lui demandais, c'était de la considérer à son tour, non pas seulement sous la forme qu'elle revêt chez La Fontaine, mais aussi en ses multiples transformations. Cette étude de Gaston Paris fut la seule référence que je lui donnai, et j'attendis.

Six semaines ou deux mois plus tard, il fit la leçon demandée. Quelle ne fut pas, dans notre petite salle de conférences, la surprise de ses camarades et quelle ne fut pas ma joie ! Car il ne s'était pas contenté, comme eût fait un autre, de méditer sur les cinq ou six textes produits par Gaston Paris ; il avait su repérer, je ne sais comment, la revue de Benfey, *Orient und Occident* où, dès 1860, Gœdeke a dressé une liste d'une quinzaine de recueils d'apologues qui offrent des variantes de l'*Asinus vulgi* ; il s'était référé à ces recueils, de ceux-là à d'autres

encore, et finalement il faisait entrer dans le champ de la comparaison une dizaine de versions que Gaston Paris, à tort ou à droit, avait cru devoir négliger. Alors, je dévoilai mon stratagème, qui avait été de proposer à ce novice le plus simple en apparence et le plus rebattu des sujets de travail, le plus malaisé en réalité pour qui ne sait pas se contenter des vérités réputées acquises. J'exposai à ses camarades quelle est la difficulté de ces monographies de contes, alors en grande vogue, quel multiple recensement de livres obscurs et dispersés exige cette chasse aux variantes, et je conclus qu'un précoce et fort tempérament d'érudit venait de se manifester à leurs yeux...

Pourquoi m'être attardé à cette anecdote, au risque de sembler me complaire à me mettre indiscrètement en scène ? C'est d'abord qu'elle représente de manière expressive ce qu'était, au temps jadis, la vie de cette Ecole Normale où l'enseignement était vraiment « une amitié », où nous donnions tant de nous-mêmes, nous les maîtres, mais sachant que nous recevions des jeunes plus encore. Et c'est aussi parce que Pierre Villey m'a maintes fois, au cours de sa vie, rappelé cet épisode ; ce jour-là, un de ses anciens, qui n'avait pas eu de nombreux devanciers, avait déclaré en public qu'il avait foi en lui et en sa vocation.

Mais, dans le même temps, il trouva pour le confirmer en cette vocation, pour lui faire accomplir les rites de passage, bien d'autres complices, parmi ses maîtres, parmi ses camarades : tel le charmant Pierre-Maurice Masson, le grave Gabriel Leroux, qui devaient mourir tous deux au champ d'honneur, et Paul Hazard, et Eugène Albertini, Terracher et Maurette, et Pierre Comert, et Louis Réau, Alexandre Goineau, Aimé Berthod, Jacques Chevalier... Je voudrais pouvoir les nommer tous, ces amis de la vingtième année, qui lui ont donné et qui ont reçu de lui la leçon de l'exemple. Par son coup d'essai et par d'autres prouesses non moins heureuses, il leur prouva, tout au long de ses trois ans d'Ecole, qu'il était propre à toutes les besognes de l'érudition, à celles mêmes dont la technique est la plus compliquée, la plus rebutante.

Aussi le monde savant fut-il frappé de surprise, mais non notre petit groupe des normaliens, quand, en 1908, après avoir conquis le titre d'agrégé des lettres et achevé son noviciat à la Fondation Thiers, où Emile Boutroux l'avait accueilli paternellement, il publia son premier livre, *les Sources et l'évolution des* Essais *de Montaigne*.

C'est à l'Ecole normale même qu'encouragé surtout par M. Gustave Lanson, il en avait conçu l'idée ; et, pour la mener à bien, il avait commencé par transcrire de sa main, en Braille, toute l'œuvre de Montaigne ; son exemplaire des *Essais* formait une vingtaine de volumes. Puis il avait « mis en fiches » les *Essais* ; et ces fiches, alphabétiquement classées, remplissaient une grande caisse qu'il garda, des années durant, à portée de sa main. C'est muni de cet attirail et pouvant réciter par cœur les *Essais* avec toutes leurs variantes, qu'il se mit en quête de leurs sources. Or, pour apprécier cette admirable tentative, il n'est que de s'en rappeler les conditions. Il a fallu qu'il se fît lire à haute voix tous les auteurs que Montaigne a cités, et tous ceux-là aussi qu'il y avait vraisemblance que Montaigne eût connus, c'est-à-dire, dans les traductions latines de l'époque, Sextus Empiricus, Xénophon, Diogène Laërce, Platon ; dans les traductions françaises de l'époque, Diodore de Sicile, Hérodote, Arrien ; dans les textes originaux, de Lucrèce à Valère Maxime, à peu près tous les écrivains de la Rome antique ; et, en outre, d'Erasme à Juste Lipse, presque tous les humanistes de la

Renaissance. C'est sur un millier d'auteurs que Pierre Villey a exercé cet effort de confrontation, et l'on peut évaluer matériellement la richesse de son butin si l'on regarde, au tome IV de l'édition des *Essais* dite de Bordeaux, paru en 1920, la table alphabétique, par lui dressée, des inspirateurs de Montaigne : elle offre environ huit mille références à près de quatre cents écrivains, grecs, latins, italiens, français.

Par des procédés semblables, aidé par des lecteurs « qui lui prêtaient leurs yeux, mais des yeux de plus en plus passifs à mesure que ses recherches se faisaient plus personnelles », il s'efforça ensuite d'apprécier l'influence des *Essais : Montaigne, Locke et Rousseau*, *Montaigne et Bacon*, *Montaigne et les déistes anglais*, tels sont les titres de quelques-uns de ses travaux, livres ou mémoires. Or, ces relevés d'emprunts et d'imitations n'intéressent pas la seule curiosité érudite ; on peut dire de tous les écrits de Pierre Villey ce qu'Emile Boutroux a dit de son premier livre , « qu'il s'y montre un penseur réfléchi, ingénieux, sagace, philosophe, percevant avec une finesse singulière les nuances et les rapports des idées ».

Mais l'immense labeur de cette existence aura-t-il été consacré tout entier à Montaigne ? N'a-t-il abouti qu'à cette édition des *Essais*, parue en 1922, qu'un bon juge, M. Henri Chamard, a qualifiée de « presque parfaite » ? Il n'en est rien. Qu'on se rappelle son livre intitulé *les Sources d'idées au* XVI[e] *siècle*, ou cet autre, *les Sources italiennes du Discours de la Défense et Illustration de la langue française*, où il montre, entre autres trouvailles singulières, qu'une partie du célèbre discours, celle où du Bellay soutient que notre langue peut s'égaler à la grecque et à la latine, n'est guère qu'une traduction d'un traité de Sperone Speroni composé à la louange de la langue toscane. Qu'on se rappelle encore ses études sur d'Aubigné, sur Monluc, et le plus récent de ses grands livres, *Marot et Rabelais* : son jardin, le beau jardin de la Renaissance française, il l'a cultivé tout entier.

Encore ne s'est-il pas contenté de servir les bonnes lettres ; la plus grande part de son activité, de ses forces physiques, de son intelligence et de son cœur, il l'a dépensée pour le bien de ses amis, les aveugles. Il a vécu à l'imitation des Valentin Haüy, des Braille, des Maurice de la Sizeranne. Par ses livres, le *Monde des aveugles*, la *Pédagogie des aveugles*, par ses bienfaits quotidiens, il a mérité que sa mémoire leur reste sacrée.

Quant à sa vie familiale, quant à la collaboratrice qu'il a trouvée en sa femme, fille d'Emile Boutroux, qui, fidèle à la tradition maternelle, ne s'est jamais séparée un seul jour de son mari et qui, le 24 octobre, a failli mourir avec lui, je n'y saurais faire qu'une allusion fugitive, empreinte, comme il convient, d'une sorte de brûlante réserve. Mais tous ceux qui ont connu, aimé Pierre Villey trouveront juste et bon que je lui applique ce jugement de son cher Montaigne, parlant d'Etienne de la Boétie : « Je connoy des hommes assez, qui ont diverses parties belles : qui, l'esprit ; qui, le cœur ; qui, l'adresse ; qui, la conscience ; qui, le langage ; qui, une science ; qui, une autre ; mais celuy-là, c'estoit vrayment une âme pleine, et qui montroit un beau visage à tout sens, une âme à la vieille marque ».

Joseph Bédier.

Souvenirs sur Pierre Villey

Extrait du *Journal de Rouen*
31 Octobre 1933

La mort tragique de M. Pierre Villey, professeur à la Faculté des lettres de Caen, a été douloureusement commentée dans la presse. On a dit quels étaient ses titres. On a salué en des termes émus le grand caractère, la haute conscience de cet aveugle, d'où émanait une véritable lumière intellectuelle et morale.

Je voudrais aujourd'hui, anonymement, apporter à cet hommage spontané envers sa mémoire, celui, très humble et très modeste d'un ancien étudiant, qui fut son lecteur.

Je voudrais pouvoir traduire non seulement des souvenirs personnels, mais exprimer, le moins gauchement possible, les sentiments d'affection de tous les étudiants de M. Pierre Villey, dont beaucoup pénétrèrent, comme moi, dans son cabinet de travail de la rue Haldot, à Caen.

Le temps passé auprès de cet homme étonnant reste, dans mon souvenir, marqué par quelque chose de grand et de fort.

C'était en 1919. J'étais à l'âge où l'enthousiasme supplée à la connaissance; à l'âge où il est nécessaire d'admirer quelque chose ou quelqu'un, afin de matérialiser l'idéal, en faire une réalité tangible, un but accessible.

Ce modèle, que certains n'ont jamais rencontré, ce fut M. Pierre Villey.

Sa bonté était une force à laquelle rien ne pouvait s'opposer. Il s'occupait d'abord de ses camarades aveugles avant de s'adonner à ses chères études sur Montaigne. Ce n'est pas à moi de dire son action magnifique et inlassable à l'Association Valentin Haüy. Qu'on le demande à tous ceux-là qu'il a su réconforter avec une délicatesse infinie, avec un cœur ardent, avec une adresse de chirurgien.

Combien de malheureux, aveugles de guerre, désespérés de leur état et prêts au suicide, furent, par lui, ramenés à la vie où ils puisent encore d'ineffables joies !

*
* *

Il m'avait convoqué dans une lettre qu'il avait écrite à la machine lui-même.

A gauche, au fond du couloir commandé par la porte d'entrée, se trouvait son cabinet.

On m'y introduisit. Un vaste bureau en occupait le centre. Les murs étaient couverts de larges rayons garnis de livres en braille. Le dos à la fenêtre se trouvait son fauteuil. A sa droite, dans l'angle de l'appartement, sa machine à écrire; puis, en retour, la cheminée.

Le détail de toutes ces choses qui, aujourd'hui, n'ont plus de maître, est resté gravé dans mon esprit.

Je n'attendis pas longtemps. Un bruit léger de pas dans l'escalier, une porte qui s'ouvre. M. Pierre Villey était devant moi. Sans hésitation, avec cet inexplicable instinct des aveugles, et sans que j'aie fait le moindre bruit, il vint à moi les mains tendues. Il me fit asseoir, passa de l'autre côté du bureau, s'assit lui-même et nous parlâmes.

Sa voix portait en elle toutes les expressions qui, d'ordinaire, se

lisent dans les yeux. Sa douceur, sa musicalité enchantait. On saisissait sa pensée avant que sa phrase dépouillée de toute afféterie, de tout pédantisme, ne fût prononcée. Si tous les clairvoyants pouvaient se faire comprendre ainsi, il y aurait moins de malentendus par le monde.

Mais par-dessus tout, ce qui séduisait, c'était sa belle humeur, son égalité d'âme, sa sérénité d'esprit! Parfois, lorsque les jours maussades d'hiver apportaient leur cargaison de tristesses, je me réjouissais en montant rue Haldot. J'étais sûr, en effet, de trouver là le soleil, le vrai, celui de l'esprit.

*
* *

Jamais, jamais je n'ai entendu M. Pierre Villey se plaindre.

Toute sa pitié était pour les autres, mais quelle qualité il y avait dans cette pitié, jamais humiliante, jamais douloureuse !

C'était bien plutôt une sollicitude attendrie, une fraternelle consolation, un désir d'aider, de soulager.

J'avais encore à cette époque, sur les aveugles, les ineptes préjugés de tout le monde. Je ne réalisais pas qu'il fût possible à un homme privé du sens le plus rapide, le plus communément apprécié, de vivre normalement.

Je n'ai vraiment compris et aimé M. Pierre Villey qu'après avoir démoli toutes mes préventions absurdes, qu'il se chargeait lui-même de corriger.

La vue, me disait-il, c'est un toucher à longue distance. Voilà sa supériorité: mais songez aussi combien d'images visuelles inutiles vous apportent les yeux. Vous êtes perpétuellement distrait. Pour réfléchir, vous les fermez, vos yeux...

Lui, réfléchissait toujours, et cette méditation intérieure était une source infinie de pensées ingénieuses, profondes, logiques, plus claires que la lumière du jour.

Ne donnez jamais à un aveugle, disait-il, l'impression que vous le considérez comme un infirme. Si, du point de vue social, l'aveugle est moins actif que le clairvoyant, c'est que tout est organisé pour ceux-ci et très peu pour ceux-là qui ont d'autres besoins. Ne dites pas qu'ils sont amoindris. Ils ont en puissance les mêmes possibilités que le clairvoyant pour les choses de l'esprit.

Et peu à peu, Pierre Villey me commentait ainsi son admirable ouvrage « Le Monde des Aveugles ».

Car il voulait qu'entre lui et son « lecteur » existât un accord mystérieux de pensée, quelque chose comme une télépathie secrète, inconciliable avec l'idée d'une infirmité, d'une infériorité.

Et c'était moi, avec mes deux yeux, qui étais l'infirme. Du mieux que je pouvais je lisais. Quoi ? De tout : du latin, du français, de l'anglais, de vieux bouquins et des journaux. Mais ce que je lisais était compris par le cerveau de Pierre Villey avant de l'être par le mien. Et c'était l'aveugle qui guidait l'autre pour faire des recherches... Il insistait: « Allons, voyons, cherchez, c'est dans ce chapitre là! » Son instinct était plus sûr que mes yeux. Rapidement, il prenait des notes en braille avec une célérité inimaginable.

*
* *

Et puis il se levait, allait, venait au milieu de ses meubles familiers. Avec une sûreté inouïe, il accédait par une petite échelle légère aux

rayons de sa bibliothèque, touchait le dos des livres, en choisissait un, et avec les doigts, retrouvait le passage désiré.

Et j'avais beau le regarder, je ne comprenais pas ce qu'il lisait : L'infirme, c'était encore moi.

Je l'accompagnais quelquefois à Paris, ou je le conduisais à la Faculté pour son cours. Il me donnait le bras. Je ne sais rien de plus étrange que de conduire ainsi dans la rue un aveugle. Il s'ingéniait à paraître normal et il y réussissait. J'avais l'impression de le prolonger, d'être lui-même, tant sa personnalité était forte, et ses mouvements s'accordaient avec une instantanéité miraculeuse à ma vision.

Dans le train il lisait et écrivait. Parfois le compartiment se trouvait, au passage des tunnels, dans l'obscurité. Il entendait le bruit que faisaient les journaux, unanimement repliés, des voyageurs, et il me disait avec une pointe de malice : « Quant à moi, je continue ma lecture... »

*
* *

Cette manière d'être sereine et forte, je la lui ai connue sans noter une seule défaillance.

Pierre Villey, c'était une âme ardente, généreuse, gaie, vive, une âme qui traversait l'enveloppe charnelle et s'épanouissait autour d'elle, créant une sorte d'aura où l'on était heureux de se trouver. Il émanait de lui une confiance inébranlable, un chant d'allégresse incroyable. Il connaissait la vraie Lumière. S'il ne savait pas ce qu'est le jour, il ignorait aussi ce qu'était la nuit.

Ah! comme sa belle tête rayonnait, comme tous les traits de son visage étaient émouvants quand ses enfants venaient près de lui et qu'il les « regardait » avec ses mains, délicates et douces comme un baiser!

Pierre Villey connaît maintenant la Lumière Eternelle. Il l'avait pénétrée. Il la portait déjà en lui quand il était au milieu de nous et son rayonnement fut, pour ceux qui l'approchaient, comme une grâce.

Que ces quelques lignes, écrites d'une plume malhabile, mais avec un cœur fervent, lui apportent là-haut le témoignage d'affectueuse gratitude de ses étudiants. XXX.

Prix décernés par l'Institut

aux Œuvres de Pierre VILLEY

Académie Française

1909. Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne.
Prix Marcelin Guérin .... 1.000 francs.

1921. Les Sources des Essais (éd. de Bordeaux, t. IV).
Prix Saintour .... 2.000 francs.

1924. Marot et Rabelais.
Prix Jean Reynaud .... 10.000 francs.

1933. Prix d'Académie .... 5.000 francs.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

1923. Tableau chronologique des publications de Marot.
Récompense : Prix Saintour.

Académie des Sciences Morales et Politiques

1912. L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau.

1914. Le Monde des Aveugles.

1927. L'Aveugle dans le Monde des Voyants.

Hommage de ses Elèves à Pierre Villey

Extrait de *l'Echo de Paris*, 28 Octobre 1933

Au milieu de l'effroyable catastrophe qui endeuille particulièrement la ville de Caen, nous, les étudiants, nous sommes frappés d'une douloureuse stupeur par la mort de Pierre Villey, professeur aveugle à l'Université.

Par un émouvant contraste, ce Maître, dont la carrière offrait à notre jeunesse un merveilleux exemple d'énergie, réservait aux défaillances de ses élèves une indulgence sans limite, dont plus d'un parmi nous garde le souvenir reconnaissant et contrit. Il se fût presque excusé de ne pas mettre une bonne note, et une « colle » le désolait, parfois plus que l'intéressé ! Cette rare sensibilité, jointe à sa largeur d'esprit, lui faisait aimer et comprendre les jeunes. Ainsi la bienveillance qu'il témoignait à chacun de nous débordait-elle de bien loin les limites restreintes de l'enseignement universitaire. Connaissant individuellement tous ses élèves, il tenait à être au courant non seulement de leurs travaux, de leurs projets, mais aussi des conditions matérielles de leur existence. Et je ne crois pas commettre d'indiscrétion en disant ici qu'à certains, il sut prodiguer autre chose que des encouragements et des conseils... Pour savoir jusqu'où pouvait aller l'exquise délicatesse de cette nature d'élite, il faut, comme j'eus l'honneur d'y être admise, avoir pénétré dans son intimité. Parmi les nombreux élèves qui, durant un quart de siècle, bénéficièrent de son enseignement, il n'en est certes pas un seul que l'atroce nouvelle n'ait bouleversé.

Aussi je suis l'interprète de tous en lui rendant ce modeste hommage, et en exprimant à Mme Villey, ainsi qu'à ses fils, nos camarades, notre douloureuse sympathie.

Cécile Bertoglio
Etudiante à la Faculté des Lettres de Caen

Pierre Villey, inventeur

Ce titre n'étonnera personne. « Le Valentin Haüy » à plusieurs reprises, a entretenu ses lecteurs de la machine à sténographier Villey. Cela nous dispensera des oppositions faciles entre l'esprit spéculatif qui disserte et l'esprit pratique qui réalise. Réalisateur, Pierre Villey l'a été dans le domaine de la mécanique comme dans celui du patronage et de l'assistance.

L'étudiant, mis dans l'obligation de prendre des notes sans rien laisser échapper de la pensée du maître, l'érudit qui fouilla les bibliothèques avec l'aide des yeux d'autrui, le professeur de Faculté pour la préparation de ses cours, ont dû sentir de bonne heure l'impérieux besoin d'une écriture rapide. L'homme d'action, à l'esprit toujours tendu vers son œuvre, a connu, lui aussi, la nécessité de noter ses idées, pour libérer sa mémoire, pour qu'aucune ne manque à l'appel à l'heure du passage au crible. A tout cela, le Braille, instrument merveilleux de souplesse sans lequel P. Villey n'aurait pas été ce qu'il a été, même en notre siècle, à tout cela le Braille aurait suffi.

Mais ce n'est pas à lui qu'il songeait. Il cherchait des débouchés pour les aveugles, pour ceux surtout qui sont bien doués en général, mais dont le manque d'aptitudes spéciales ou les circonstances n'ont pas permis de faire des musiciens. La profession de sténographe lui paraît possible. Dès avril 1914, le projet d'une machine spéciale est au point. Après une communication à l'Académie des Sciences, la construction est entreprise et, en 1917, malgré les difficultés de la guerre, la machine est prête.

La preuve de la valeur pratique de ce modèle a été faite par M. Lejeune qui, depuis quatorze ans, grâce à lui, remplit les fonctions de sténo-dactylographe dans une importante maison de constructions électriques de Paris. Depuis quelques mois, la réalisation d'un type nouveau, perfectionné, avait été envisagée. Parmi les multiples préoccupations qui amenaient M. Villey à Paris le 24 octobre figurait celle-là. La veille, il avait écrit à un autre sténographe aveugle, M. Lecogne, qui venait d'être engagé par une maison d'édition pour la prise sténographique de certains cours professés à la Faculté de Droit de Paris : « Il faut que nous aboutissions. Si le constructeur à qui nous nous sommes adressés ne convient pas, nous chercherons ailleurs. » Paroles d'homme d'action qui, à travers la tombe, engagent aussi à l'action ceux qui les ont recueillies.

Quiconque a réfléchi aux questions d'abrégé, de sténographie en relief, sait entre quels pôles on oscille : pour une écriture rapide, il faut que chaque signe ait le moins de points possibles ; mais les points isolés, les groupes de deux points, les signes inférieurs sont d'une lecture difficile, et pourtant, il importe que le sténographe aveugle puisse relire ses bandes, afin de les transcrire en clair à la machine à écrire ordinaire. L'idée géniale de M. Villey a été celle du repère. Son système n'est pas du Braille, c'est du Villey. Chaque fois que l'opérateur frappe une touche ou plusieurs touches simultanément, un ou plusieurs points en relief viennent s'inscrire sur la bande, de part et d'autre d'un repère fixe, également en relief, que, du même coup, la machine a gaufré automatiquement. Le repère est constitué par une barre verticale pour les sons consonnes, par une barre horizontale pour les sons voyelles. Le signe ne comporte-t-il qu'un point unique, celui-ci n'est plus isolé ; sa position est facilement déterminable au doigt, grâce aux repères.

M. Villey songea à appliquer le même principe à la sténographie manuscrite. Une première solution que l'expérience révéla peu satisfaisante consistait à utiliser le déplacement de la réglette pour l'inscription des repères : à cet effet, celle-ci portait, sur sa face inférieure une série de pointes disposées sur les barres de séparation des cases. La rapidité de l'écriture devant largement entrer en ligne de compte, M. Villey jugea qu'il valait mieux opérer sur des feuilles portant des repères gaufrés d'avance. Grâce au rouleau porte-pointes qu'il fit construire et dont la maquette est conservée au Musée Valentin Haüy, un étudiant, par exemple, pourrait préparer d'avance des feuilles couvertes de repères sur la tablette même qu'il utiliserait, ceci pour éviter le décalage.

La place nous étant mesurée, rappelons, pour terminer que, tout comme M. Garin à Paris, M. Lallié à Nantes, Pierre Villey s'était préoccupé d'obtenir des clichés à imprimer facilement décomposables et réutilisables un grand nombre de fois. P. Henri.

Hommages de l'Ètranger

Dès que fut connue la nouvelle de la mort si atrocement tragique de M. Villey, de l'Etranger, comme de tous les points de la France, affluèrent à l'A. V. H. les marques de la plus douloureuse sympathie.

Nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux quelques témoignages particulièrement émouvants de ces regrets unanimes et de cette admiration fervente dont notre cher et grand disparu a été l'objet. Ils constateront une fois de plus la notoriété que son labeur acharné, sa vaste érudition et son inaltérable bonté lui ont acquises dans les Lettres françaises et dans la typhlophilie mondiale.

Le docteur Strehl, de Marburg, nous écrit : « Non seulement la France, mais le monde entier, perd, en M. Villey un intellectuel de la plus haute valeur, les aveugles perdent un excellent confrère, leurs œuvres un collaborateur énergique et dévoué. Sa vie est un grand exemple pour tous ; son souvenir vivra dans nos âmes ; dans l'histoire de la typhlophilie, son nom ne s'effacera pas. »

« Pierre Villey n'est plus, nous écrit le Président du Comité Consultatif pour l'amélioration du sort des Aveugles belges : ces quelques mots renferment un deuil non seulement familial, non seulement national, mais encore international. Le cher disparu exerçait son action bien au-delà des frontières. Il représentait dignement la lignée des Valentin Haüy, Louis Braille, Maurice de la Sizeranne. Le monde des aveugles, auquel il a consacré sa vie, lui restera infiniment reconnaissant. »

Au nom des organisations espérantistes, M. Tillander, de Stockholm, nous écrit : « Le télégraphe répand à travers le monde une nouvelle qui plonge la grande famille des aveugles dans le deuil le plus profond. Pierre Villey est mort dans la plénitude de ses forces ! Nous pleurons avec vous, mais pas seulement par sympathie, car le Français Pierre Villey n'appartenait pas uniquement à la France, mais au monde tout entier. Notre ami disparu a accompli une tâche qui donne et qui donnera les fruits les plus précieux pour nous. Nous garderons fidèlement sa mémoire, et l'histoire des Aveugles conservera le nom de Pierre Villey avec ceux de Valentin Haüy, de Louis Braille et de Maurice de la Sizeranne ».

De New-York on nous transmet le procès-verbal de « *L'American Foundation for the Blind* », délibération du 27 Novembre 1933 : « Il est « résolu que le Conseil d'Administration de l'Association Américaine « pour les Aveugles exprime à l'Association Valentin Haüy sa sincère « sympathie pour sa perte, qui est aussi une perte irréparable pour le « monde des aveugles. »

L'Œuvre écrite de Pierre Villey

Nous devons à la piété de M. Vaudouer, un modeste et fidèle ami de notre grand disparu, et aux recherches de M[me] Fouqué, conservateur de la Bibliothèque V. H., la liste suivante des publications portant la signature de P. Villey. Elle n'est certainement pas complète. Mais elle suffira, pensons-nous, à donner une idée de l'activité de cet homme et, en ce qui concerne les œuvres typhlophiliques, une preuve de la variété de ses préoccupations.

Œuvres d'érudition

1906. Comptes rendus dans la *Revue d'Histoire littéraire*, de « Studies on Montaigne, by Miss Grace Norton.

1907. Le véritable auteur du « Discours sur la servitude volontaire » Montaigne ou La Boétie ? (*Revue d'histoire littéraire*, Octobre-Décembre 1906).

Montaigne et Amyot. (*Revue d'histoire littéraire*, 8 déc. 1907).

1908. Les Sources de l'Evolution des Essais. (2 vol. Bibliothèque de la Fondation Thiers). Hachette, 1.000 pages.

Les livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne. (Hachette).

Les Sources Italiennes de la Deffense et Illustration de la langue française, de Joachim du Bellay. (Champion).

1909. Montaigne a-t-il lu le traité de l'éducation de Jacques Sadolet ? (*Bulletin du Bibliophile*, Juin 1909).

Un dernier mot sur Montaigne et La Boétie. (*Revue d'Histoire Littéraire*. Juin 1909).

1911. L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau. (Hachette).

1912. Les Sources d'Idées au XVI[e] siècle. (*Bibliothèque Française*, Plon).

Montaigne a-t-il eu quelque influence sur François Bacon ? (*Revue de la Renaissance*, Janvier, Avril 1912).

Encore un livre italien de la bibliothèque de Montaigne. (*Bulletin franco-italien*. Mai 1912).

Collaboration à la *Revue d'Histoire Littéraire*.

Montaigne. Textes choisis et commentés. (*Bibliothèque Française*, Plon).

Une Source inconnue de Montaigne. (*Revue d'histoire littéraire*. Octobre 1912).

1913. Montaigne et le Timber de Ben Johnson. Dans les *Mélanges* offerts à M. Emile Picot.

Montaigne en Angleterre. (*Revue des Deux-Mondes*, 1[er] Septembre 1913).

Montaigne et les Déistes anglais. (*Revue du* XVI[e] *Siècle* Avril, Juin, Juillet, Octobre).

1914. Pierre de Ronsard, textes choisis et commentés. (*Bibliothèque Française*, Plon).

1917. Montaigne et les dramatistes anglais. (*Revue d'histoire littéraire*).

A propos des sources de deux épîtres de Faret. (*Revue d'histoire littéraire*).

1920. Les Sources de deux épîtres de Marot. (*Revue d'histoire littéraire*).
Tableau chronologique des publications de Marot. (*Revue du* XVIe siècle. Janvier 1920).
Les Sources des Essais. Annotations et éclaircissements. (Tome IV de l'Edition des Essais publiée sous les auspices de la Ville de Bordeaux, par MM. Strowski, Gebelin et Villey).
Chronologie des Œuvres de Marot. (*Bulletin du Bibliophile.* Septembre 1920).
1921. Marot et le premier Sonnet français. (*Revue d'Histoire littéraire*).
1922-1923. Essais de Montaigne. Nouvelle édition, conforme au texte de l'exemplaire de Bordeaux. 3 vol. et index. Alcan.
Recherches sur la chronologie des œuvres de Marot.
Articles dans la *Revue du Bibliophile*.
Les Grands Ecrivains du XVIe siècle. Evolution des œuvres et inventions de formes littéraires. (Tome I: Marot et Rabelais. Champion).
Deux chapitres de l'Histoire de la littérature française illustrée, publiée sous la direction de J. Bédier et P. Hazard.
1925-1926. La place de Montaigne dans le mouvement philosophique. (*Revue philosophique*, 15 Mai 1926).
Comptes rendus dans la *Revue d'Histoire littéraire*.
1927-1928. Collaboration au *Journal des Savants*.
Collaboration à la *Revue d'Histoire littéraire*.
1928-1929. A propos d'une édition inconnue de Marot. (*Revue du* XVIe *siècle*).
1930-1931. Essais de Montaigne. (Nouvelle édition, tome I. Alcan).
1930-1931. Encore une Edition de Marot inconnue ? (*Revue du* XVIe siècle).
Essais de Montaigne. Nouvelle édition. Tome II et III, (Alcan).
1933. Les Essais de Montaigne. (Collection « *Les grands événements littéraires* ». Malfère.
Deux leçons sur Marot faites aux étudiantes candidates à l'agrégation. (*Revue des Cours et Conférences*. Avril et Mai 1933).
Montaigne. (Collection « *Grands maîtres des littératures* ». Rieder).

Publications ayant trait aux Aveugles

1908. Conférence à l'Institution nationale des jeunes aveugles. (*Bulletin de l'Association*. Octobre 1908).
1909. Conférence pour le centenaire de Louis Braille, à l'Institution Nationale des jeunes aveugles. (Juillet 1909).
1910. Le travail intellectuel chez les aveugles. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1909).
L'aveugle dans la société moderne. (Conférence faite à Paris le 2 mai 1910, à l'ouverture du Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles).
1912. La suppléance des sens chez les aveugles, et la question du toucher à distance. (*Revue du Mois*. Octobre 1912).

1913. A propos de la lettre sur les aveugles de Diderot. (*Revue du XVIIIe siècle*. Octobre, Décembre 1913).

1914. Le Monde des aveugles : Essai de psychologie. (*Bibliothèque de philosophie scientifique*. Flammarion). 350 pages.

1915. La réadaptation des soldats mutilés et aveugles à la vie civile. (*Revue des Deux-Mondes*).

1917. Les soldats et le livre Braille. (*Revue Hebdomadaire*, 1917).

1918. Les mains qui lisent. (*Je sais tout*. Mai 1918).

1921. Direction du Valentin Haüy. Bulletin universel des questions concernant la typhlophilie, publié par l'Association Valentin Haüy.

1922-1923. La pédagogie des aveugles. (*Collection des Questions actuelles*. Alcan).

Etudes pédagogiques extraites du Valentin Haüy. (Villey et Pérouze, Caen, 1923).

L'organisation de l'enseignement des aveugles en France. (*Revue de Paris*, 1er décembre 1921).

Le sens des obstacles et les aveugles de la guerre. (*Revue philosophique*. Février 1923).

De la création de classes pour la préservation de la vue. (Rapport, fascicule 125 des travaux du Conseil supérieur de l'Assistance publique).

1924-1925. Créons en France des classes pour la préservation de la vue. (*Revue philosophique*, 15 avril 1924).

Préface à l'ouvrage d'Albert Mahaut et d'E. de Geyer, L'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, son extension en province, etc.).

L'aveugle dans le roman contemporain. (3 articles dans *La vie des peuples*. Juillet, Août, Septembre).

1925-1926. A propos du procédé d'écriture Braille pour les aveugles. (*Journal des recherches et inventions*, 15 octobre 1926).

Comptes rendus dans la *Revue d'histoire littéraire*.

1926-1927. L'aveugle dans le monde des voyants. (Essai de sociologie. *Bibliothèque de philosophie scientifique*. Flammarion). 330 pages.

Rapport sur l'action de l'A. V. H. présenté au Congrès d'Assise. (Septembre 1926).

1927-1928. L'Œuvre de l'A. V. H. en faveur des aveugles. (Congrès national à Nancy. Octobre 1926 : Revue des Etablissements de bienfaisance).

L'Assistance aux aveugles en France et en Angleterre. (Conférence à la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance. *Revue philosophique*. Janvier 1928).

L'adaptation de l'aveugle au milieu social. (Conférence le 13 décembre 1927 au Musée social. *Le Musée social*, mars 1928).

1928-1929. L'action de l'A. V. H. à Caen, et la situation des aveugles en France. *Revue des Etablissements et Œuvres de bienfaisance*. Février 1929).

La Stabilisation et les Œuvres. (*Grande Revue*, 1er mai 1929).

La persistance des images chez les aveugles de la guerre. (*Journal de psychologie*. Octobre 1929).

L'assistance dans les toutes petites communes. (*Revue philanthropique*. Juin 1929).

1930-1931. La sensation des obstacles chez les Aveugles. (*Journal de psychologie*, Octobre 1929).

1931-1932. Psychologie de la lecture tactile. (*Journal de psychologie*. Juillet 1931).

Maurice de la Sizeranne. (Collection : *Nobles vies, grandes œuvres*. Plon, 122 pages).

M. de la Sizeranne. (Journal *Le Noël*. 6 décembre 1932).

Les écoles pour amblyopes. Allocution prononcée à l'Assemblée annuelle de l'Association internationale pour la prophylaxie de la cécité. 15 novembre 1932.

Hommage de Paris
au
Général Balfourier et à Pierre Villey

L'Association Valentin Haüy avait projeté, pour l'automne, une cérémonie funèbre à la mémoire du Général Balfourier ; et désireux de participer personnellement à cet hommage, Pierre Villey en avait lui-même choisi la date. Coïncidence tragique ! Il devait être, en même temps que le Président vénéré, l'objet de cette manifestation profondément émouvante qui, le 14 décembre, réunissait, en l'Eglise Saint-François-Xavier, autour des familles des deux défunts, autour du Conseil d'Administration de l'A. V. H. et de son personnel, les notabilités officielles, l'élite de la Bienfaisance, les sommités universitaires, militaires, et typhlophiles.

M. Alexandre Israël, Ministre de la Santé Publique représentait le Gouvernement ; M. Lobligeois, Vice-Président du Conseil Municipal de Paris et M. Renard, Préfet de la Seine, étaient venus apporter, à nos disparus, l'hommage de la Capitale. Nombreux, enfin, étaient les Membres de l'Institut, du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique, des Grandes Ecoles, ou Associations Militaires, des Organisations diverses en faveur des Aveugles.

La cérémonie était présidée par Son Excellence Monseigneur Chaptal, Auxiliaire du Cardinal-Archevêque de Paris. Sous l'inspiration du Maître Adolphe Marty, organiste aveugle de Saint-François-Xavier, les orgues, tour à tour, gémissaient la plainte humaine, ou traduisaient l'espérance divine. Dirigés par leur jeune Chef, M. Jean Langlais, les chœurs de l'Institut Nationale des Jeunes Aveugles, avec une ferveur prenante, et un goût excellemment cultivé, interprétèrent les incomparables mélopées grégoriennes de la liturgie funèbre, ainsi que des motets polyphoniques du caractère mystique le plus pur.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, J. Robert et Cie, 16, rue Froide, Caen. — Tél.

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1934. — N° 1

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 283.14

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS. — ÉTRANGER : 7 FRANCS

SOMMAIRE

La diminution du nombre des élèves à l'Institution nationale

La Fédération Française des Professeurs d'Aveugles nous communique le tableau suivant que nous publions parce qu'il complète les résultats de l'enquête à laquelle s'est livré M. Villey et dont il a rendu compte dans un précédent numéro du V. H. Les chiffres ne se rapportent qu'au quartier des garçons.

Années scolaires	Anciens	Nouveaux	Total
1909-10	120	29	149
1910-11	122	30	152
1911-12	123	34	157
1912-13	131	28	159
1913-14	124	39	163
1914-15	...	...	...
1915-16	51	0	51
1916-17	55	0	55
1917-18	70	55	125
1918-19	103	24	127
1919-20	104	32	136
1920-21	115	17	132
1921-22	112	40	152
1922-23	128	30	158
1923-24	132	23	155
1924-25	125	27	152
1925-26	125	12	137
1926-27	112	21	133
1927-28	113	15	128
1928-29	109	19	128
1929-30	109	17	126
1930-31	92	19	111
1931-32	88	15	103
1932-33	83	13	96
1933-34	72	11	83

Les chiffres sont impuissants à eux seuls à nous fournir des conclusions. Aussi nous garderons-nous de commenter le tableau ci-contre, nous contentant de faire quelques remarques indispensables à son intelligibilité.

1° Ces chiffres sont officieux, mais doivent se rapprocher sensiblement des chiffres officiels, ceux-ci pouvant différer des premiers d'une unité ou deux du fait par exemple qu'un jeune aveugle a été inscrit mais ne s'est pas présenté pour une raison quelconque, maladie par exemple.

2° Comme nous l'avons dit plus haut, ils ne se rapportent qu'au Quartier des Garçons. Aucune donnée ne nous a été fournie pour les jeunes filles, mais nous avons lieu de croire que la courbe représentant la variation des effectifs féminins serait parallèle à celle que l'on pourrait construire en s'aidant du présent tableau.

3° Pendant la guerre, l'institution ayant été transformée en ambulance militaire, aucun élève n'a été présent durant l'année scolaire 1914-15 et les deux années suivantes n'ont connu que des rentrées partielles, sans admission d'élèves nouveaux.

4° Par contre, on s'explique que l'année 1917-18 accuse un fort contingent de nouveaux, correspondant d'ailleurs à un fléchissement des anciens atteints par la limite d'âge.

5° La diminution de la natalité pendant la guerre (1914-1919 environ) expliquerait un fléchissement des effectifs dans la période 1924-1930 avec un décalage de 10 à 12 ans représentant l'âge moyen d'admission des élèves.

6° Le chiffre des rentrées nouvelles pour 1933-34 n'est que provisoire, d'autres admissions pouvant se produire dans le courant de l'année scolaire. Pourtant, le nombre des admissions est maximum en octobre et il est probable que les chiffres donnés pour la dernière année ne varieront guère.

Notre Ecole de Massage

A la mémoire du Docteur Fabre

Le 23 mars, l'A. V. H. a commémoré, par un émouvant hommage à la mémoire du regretté Docteur Fabre, le trentenaire de son Ecole de massage.

A la demande de Mme Fabre, la cérémonie qui se déroula à cette occasion dans la salle du musée, fut toute intime. Cependant, de province, comme de Paris, les anciens Elèves du Maître avaient répondu nombreux à l'invitation qui leur avait été adressée ; ses amis, ses anciens collaborateurs et ses continuateurs, quelques sommités médicales ainsi que les membres du Conseil d'Administration et les Dames Patronnesses de l'œuvre, étaient là également témoignant par leur présence, en même temps que leur intérêt pour l'Ecole, leur admiration pour l'éminent praticien prématurément disparu dont la cécité, survenue en plein épanouissement d'une brillante carrière, n'avait pu dompter l'énergie, dont le magnifique exemple stimula tant de courages, dont la proverbiale bonté sema tant de réconfort.

Une impression de tristesse planait sur cette assistance compacte: Comment n'en eût-il pas été ainsi? Comment ne pas songer à la légitime fierté qu'eût pu ressentir le créateur de l'Ecole de massage, à mesurer lui-même le chemin parcouru, grâce à son labeur? Comment aussi ne pas songer à la joie qu'eût éprouvée, à louer son œuvre, le compagnon de ses premiers efforts, le premier apôtre français des masseurs aveugles, Pierre Villey.

Mais aussi, combien d'anecdotes touchantes d'enseignement fécond dans les diverses allocutions qui, tour à tour, ont exalté l'attachante personnalité du Docteur Fabre et sa belle œuvre, retracé l'historique des cours, exposé son développement, formulé ses espoirs, évoqué ou remercié tous ceux qui s'y consacrent. C'est d'abord un aveugle de guerre, M. Leveau, qui vient, au nom de ses anciens camarades, dire à Mme Fabre et à son fils l'inaltérable gratitude de tous pour celui dont l'enseignement a permis à tant d'aveugles déjà, de refaire leur vie. Ensuite, le nouveau professeur de massothérapie, M. Munier, rappelle éloquemment l'action du Docteur Fabre auquel il associe tous ceux qui, de près ou de loin, furent ses collaborateurs. Il exprime, en particulier, l'admiration de tous pour la vénérée, l'infatigable Mlle Larroche, toujours

sur la brèche, en dépit de ses quatre-vingts ans! Mlle Larroche, dont le nom reste indissolublement lié à tous les faits intéressants de l'Ecole, de l'événement le plus important au détail plus intime. M. Munier trouve encore des accents poignants pour peindre la détresse morale de l'infortuné que la cécité frappe en pleine vie et exprime, avec une émotion communicative la reconnaissance due aux Bienfaiteurs dont la parole et surtout les actes ont su conjurer tant de drames intimes et apaiser tant de cœurs ou, par instants, bouillonnait le désespoir. Puis, on entend Mlle Larroche elle-même évoquer avec infiniment d'esprit et une verve toujours étincelante, mille souvenirs charmants. Un vétéran, le Docteur Ferrier, ancien professeur d'anatomie et auteur trop modeste d'un ouvrage hautement apprécié sur la matière, succède à Mlle Larroche pour dire ce qu'il doit au Docteur Fabre et comment il fut appelé à lui prêter son concours, comment, grâce à ses indications et surtout à son exemple, il se consacra, lui aussi, à ses frères en cécité. La vie philantropique et l'œuvre médicale du Docteur Fabre furent encore louées avec éloquence par le Docteur Monthus, son ami et son successeur, résolu, lui aussi, à se consacrer aux aveugles et à leur donner tous les instants d'une retraite pourtant bien gagnée.

Enfin, M. Renaux, secrétaire-général, et M. de Fleuriau, président, résumèrent en quelques mots jaillis du cœur la haute signification de la manifestation de ce jour. Fidèle à l'esprit de son vénéré fondateur, l'A.V.H. poursuivra sans défaillance l'œuvre de relèvement moral qui est sa principale raison d'être. Le massage est apparu à Maurice de la Sizeranne comme un moyen pour quelques aveugles d'accéder par le travail à la vie normale vers laquelle chacun aspire; Fabre et Villey furent les pionniers de cette grande cause. De nombreux succès attestent que ces aveugles avaient vu juste. Aussi le développement de l'Ecole de massage, Ecole Félicien Fabre, sera-t-il l'objet constant des soins de l'A. V. H. et la plaquette remise par M. de Fleuriau au nom de l'A. V. H. au fils du Docteur Fabre, est-elle le témoignage d'une reconnaissance que le temps n'efface pas.

DEHILLOTTE.

L'A V. H. tiendra son Assemblée générale annuelle le dimanche 6 mai, à 15 heures, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel Continental, rue Rouget-de-l'Isle, sous la présidence de M. de Fleuriau, ambassadeur de France, Président de l'œuvre.

L'Ecole Félicien Fabre

Tous les amis de l'Ecole de Massage, tous ceux qui gardent fidèlement le souvenir de l'homme admirable qui en fut le créateur et le principal animateur pendant près d'un quart de siècle, apprendront avec satisfaction qu'elle porte le nom de son regretté fondateur et s'appelle désormais : l' « Ecole Félicien Fabre ».

Ainsi en a décidé le comité de l'Ecole par un vote qui a réuni la totalité des suffrages. Cette unanimité qui rend un juste et fervent hommage à la mémoire de notre maître vénéré, atteste en même temps, que tous les membres du Comité entendent hériter de sa pensée, de ses ambitions et les réaliser aussi pleinement que possible. C'est dans ce sens qu'ils travaillent depuis deux ans, et peut-être les lecteurs du

Valentin Haüy nous sauront-ils quelque gré de leur apporter ici un bref aperçu du chemin qui a été parcouru, de leur indiquer sommairement l'organisation et le fonctionnement actuels de l'école, car lorsqu'ils connaîtront mieux nos masseurs aveugles, ils seront plus à même de leur être personnellement utiles comme ils en ont certainement tous le désir.

A vrai dire, l'Ecole vivait à l'étroit depuis longtemps déjà dans le petit local qui lui avait été affecté au n° 9 de la rue Duroc. Dans les années où les élèves étaient nombreux, la petite salle de cours devenait manifestement insuffisante. Différents projets d'agrandissements n'avaient pas manqué d'être mis à l'étude, mais aucun n'avait abouti. D'ailleurs tous les plans étaient d'autant plus facilement abandonnés qu'aucun ne permettait de réaliser la grande idée que le docteur Fabre caressait depuis si longtemps ; « la clinique », une clinique où malades et blessés pourraient être soignés par des masseurs aveugles et qui apporterait aux étudiants un inestimable complément d'informations.

Les choses en étaient là quand le destin cruel nous ravit le docteur Fabre. C'était un coup terrible pour l'Ecole. Mais elle conservait deux protecteurs éminents aussi fidèles que dévoués, qui étaient particulièrement aptes à comprendre ses besoins. C'était M. Pierre Villey, qu'aujourd'hui, hélas, nous pleurons aussi, et c'était M. le docteur Monthus, chef d'ophtalmologie à l'Hôpital Necker et des Enfants Malades. Tous deux avaient été pendant fort longtemps des amis personnels du Docteur Fabre et avaient eu maintes fois l'occasion de recueillir ses confidences. M. Monthus avait présidé très régulièrement le jury des examens de fin d'études et ne perdait aucune occasion de manifester sa sympathie aux maîtres, aux élèves et à la cause qu'ils défendaient tous ensemble.

M. Villey, de son côté, avait accueilli, jadis, avec enthousiasme, l'idée de la création d'une Ecole de Massage. L'intérêt qu'il y prenait était si grand qu'il avait même tenu, malgré l'énormité de sa tâche universitaire, à être initié à l'art du massage, et il avait pris quelques leçons.

Aussitôt après la mort du Docteur Fabre, il voulut connaître M. Monthus, qui venait justement d'offrir son activité à l'Association Valentin Haüy .

Avant même de se rencontrer, ils étaient d'accord. Tout de suite, ils se promirent de donner à la Section du Massage toute l'extension qu'on souhaitait depuis si longtemps. Ils ne voyaient pas de meilleur moyen de rester fidèles à leur ami disparu.

La direction de l'Ecole fut alors offerte à M. le Docteur Ferrier. Nul n'était plus qualifié que lui pour assurer cette fonction et il avait brillamment fait ses preuves en mettant au point l'enseignement de l'anatomie, en particulier dans un manuel si parfaitement adapté aux besoins des masseurs aveugles qu'il est appelé à demeurer pendant fort longtemps la base des études d'anatomie. Mais M. Ferrier, qui aime la perfection et qui a des scrupules exagérés, ne voulut pas accepter, alléguant que son grand âge ne lui permet plus tout à fait la même activité qu'il y a quelques années.

Il fut pourtant nommé Directeur honoraire, à la grande joie de tous ceux qui ont eu le privilège d'apprécier l'excellence de son enseignement. C'est alors que M. Monthus accepta la direction effective de l'Ecole et se mit résolument au travail.

Son premier soin fut d'organiser l'enseignement. Comme par le passé, celui de l'anatomie continuait à être assuré avec autant de perfection que de zèle par MM. les Docteurs Ferrier et Louvel ; de ce côté, nulle préoccupation. Mais à la mort du Docteur Fabre, on nous avait prié d'assurer provisoirement la continuité des cours. C'était une bien lourde tâche. M. Monthus songea tout de suite à nous décharger d'une partie de ce fardeau. Il s'assura la collaboration de Mme le Docteur Brace-Gillot et de M. le docteur Morisetti, un chirurgien très distingué, qui se chargèrent respectivement des cours de pathologie interne et de pathologie externe. Ces deux nouveaux cours ont obtenu d'emblée le plus vif succès, non seulement à cause de la haute compétence des professeurs, mais aussi parce que les élèves y puisent un enseignement plein de bienveillance et qui sait parfaitement se mettre à leur portée.

Des conférences de physiologie et d'hygiène ont été également ajoutées au programme. Elles sont faites tantôt par M. le Docteur Jean Sexe, un jeune ophtalmologiste de grand avenir, qui a su du premier coup conquérir la sympathie de tous, tantôt par M. Monthus qui s'est, en outre, réservé un sujet délicat entre tous : la déontologie. On sait que l'on désigne ainsi l'ensemble des règles qui régissent la conduite du praticien, en l'espèce, le masseur, vis-à-vis des patients, des confrères, de la société, en général.

Il a bien voulu nous prier de continuer à enseigner la technique de la massothérapie. C'est une marque de confiance dont nous sommes fiers. Nous nous efforcerons toujours de nous en montrer dignes.

Sans perdre de temps, M. Monthus s'attaquait à un autre problème : la création de la clinique. De nouveau la fameuse question de l'agrandissement des locaux se trouva posée.

Afin de sortir du cercle vicieux dans lequel on avait tourné jusqu'alors, il se résigna, d'accord avec M. Pierre Villey et tout le Conseil d'Administration de l'Association Valentin Haüy à accepter le principe d'un exil momentané de l'Ecole Fabre, jusqu'au jour où des circonstances plus favorables lui permettraient de retrouver dans le sein même de l'Association, toute la place dont elle a besoin.

Mme Schmit-Mérimée, l'active et dévouée secrétaire du comité de l'Ecole, se mit aussitôt en campagne. Sa tâche était plus difficile qu'on pourrait le croire tout d'abord. Les locaux à louer étaient rares. Celui qu'on cherchait devait réunir trois conditions essentielles :

a) être situé au rez-de-chaussée afin d'être plus facilement accessible aux malades et blessés qui viendraient à la clinique.

b) être doté du chauffage central.

c) être tout à proximité de l'Association Valentin Haüy, car si on acceptait l'exil, on voulait du moins rester aussi près que possible de l'aide maternelle.

Après bien des démarches infructueuses, Mme Schmit-Mérimée découvrit au n° 7 de l'avenue Daniel-Lesueur, en face l'Institution Nationale, c'est-à-dire à deux minutes de l'Association Valentin-Haüy, un local satisfaisant qui fut arrêté en juillet, remis à neuf pendant les vacances et que nous occupons depuis le mois d'octobre dernier.

A la porte de l'immeuble, une plaque en marbre indique au passant l'existence de l'Ecole F. Fabre.

Dans une entrée spacieuse, le visiteur est accueilli par Mlle Larroche, toujours vaillante, toujours fidèle et dévouée. Elle est l'âme de la maison ou plus exactement son ange gardien. C'est elle qui, jadis, sug-

géra au jeune Docteur Fabre, tout récemment frappé de cécité de s'intéresser au massage et de chercher sa voie de ce côté. Elle l'accompagna dans toutes ses démarches, lui fit la lecture, le conduisit à ses leçons. Plus tard, elle l'aida à créer l'Ecole de Massage de l'Association Valentin Haüy, assista très régulièrement à tous les cours, cachée dans un coin, mais sortant de l'ombre dès qu'on avait besoin de ses yeux. Depuis lors, elle n'a pas cessé un seul jour de consacrer la meilleure partie de son temps et de son activité aux masseurs. Elle continue à enseigner à nos élèves l'art de rouler les bandages. Mais c'est bien là son moindre rôle. Sa fonction principale n'a pas de nom officiel, mais elle se résume fort bien en trois mots : « Veiller à tout. » Mlle Larroche, qui aura bientôt quatre-vingts ans, s'en acquitte avec un zèle et une ponctualité qui ne connaissent pas une minute de défaillance et qui feraient grand honneur à une femme de trente ans. Aussi est-elle entourée de l'admiration, du respect et de l'affection de tous.

Pour ménager ses forces, à l'avenue Daniel Lesueur, une adjointe lui a été donnée « Mademoiselle Lizé », qui s'acquitte parfaitement de ses fonctions, non seulement parce qu'elle sait faire respecter le règlement sans faire songer à la discipline, mais encore parce qu'elle sait aider avec beaucoup de discrétion ceux qui ont besoin de ses yeux. Si elle a le don d'être toujours serviable et prévenante, elle a aussi le secret de l'être avec beaucoup d'intelligence et de gaieté. Sa bonne humeur n'était peut-être pas indispensable, car personne, chez nous, n'engendre la mélancolie. Elle ajoute pourtant une note des plus heureuses à l'atmosphère de la maison.

*
* *

Si vous le voulez bien, faisons le tour de notre nouvelle installation. Voici d'abord la salle de cours. Nous y sommes à l'aise. Vous y voyez une table de massage, une petite table pour les conférenciers voyants, quelques chaises et un grand nombre de tabourets, qui sont bien plus commodes à l'heure des travaux pratiques. Près du mur, voilà le squelette, suspendu comme c'est l'usage, par le sommet du crâne à une potence métallique. Celui que vous regardiez autrefois avec tant d'intérêt dans la classe d'histoire naturelle du lycée, était, vous vous en souvenez certainement, perpétuellement enfermé dans une armoire vitrée. Il n'en sortait que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Le nôtre n'a pas de prison. Il est à tout instant directement accessible aux doigts curieux et avides de précisions anatomiques. Un peu plus loin, faites connaissance avec un autre personnage, moins macabre, mais non moins important. Chaque fois que l'occasion s'en présente, on le fait avancer au milieu de la salle et ses entrailles de carton s'ouvrent complaisamment pour apprendre aux futurs masseurs, la forme, les dimensions, la situation ainsi que les rapports naturels des différents organes du corps humain. Bien qu'inanimé, ce brave garçon est la mascotte de la maison. Une très vieille tradition, jamais interrompu, conserve son nom d'année en année. La première chose qu'un nouvel élève apprend à son entrée à l'Ecole, c'est qu'il faut avoir beaucoup d'égards pour Zéphirin.

Le bureau directorial est contigu à la salle de cours. Il est meublé avec goût. On y admire un grand et vivant portrait du Docteur Fabre.

Plus loin, deux pièces également contigües ont été affectées au service de la clinique. L'une a été transformée en salle d'attente, l'autre en salle de traitement.

La salle de bain, désaffectée, a été pourvue de nombreux porte-manteaux ; c'est maintenant un vestiaire très commode. Les serviettes et les draps, dont la clinique a besoin sont rangés dans une lingerie. Elle a été pourvue d'une grande armoire et de rayons qui servent de bibliothèque.

Le Comité de l'Ecole se réunit chaque semaine, soit dans le bureau du Directeur, soit au siège même de l'Association. Il est présidé par M. le Docteur Ferrier et composé de M. Renaux, Secrétaire Général de l'Association Valentin-Haüy, des professeurs de l'Ecole et de quelques typhlophiles zélés.

Etudions maintenant le fonctionnement de l'Ecole. La durée des études est de deux ans. A l'entrée, les candidats qui doivent avoir plus de 19 ans et moins de 40 ans, sont obligés de fournir un certificat médical attestant qu'ils sont aveugles ou tout au moins que leur vue est suffisamment diminuée ou compromise pour les empêcher de faire leurs études par les moyens ordinaires. Ils doivent aussi savoir lire et écrire en braille. Avant d'être admis à suivre les cours, ils sont examinés par le Comité de l'Ecole. Ils peuvent être éliminés pour une insuffisance de santé ou d'instruction qui les rendrait inaptes à faire des études profitables.

Pour une semaine, le programme se répartit comme suit : un cours d'anatomie, un cours de pathologie interne, un cours de pathologie externe, deux cours de massage, un cours pratique, deux conférences (hygiène, déontologie, administration hospitalière, etc.). Chacun de ces cours dure environ deux heures.

A la fin de chaque trimestre, un examen qui peut être éliminatoire, permet de s'assurer que l'élève s'est bien assimilé le programme parcouru.

A la fin de la deuxième année, en juin généralement, a lieu l'examen définitif qui, en cas de succès, donne droit au diplôme d'Etat. Il comporte une épreuve éliminatoire, écrite en braille, sur un sujet d'anatomie, une épreuve orale sur chacune des matières inscrites au programme, une épreuve pratique de massage.

Le jury, dont tous les membres sont étrangers à l'Ecole, a été présidé, cette année, par M. le Professeur Lereboullet, Membre de l'Académie de Médecine, assisté par un médecin, délégué du Ministre de la Santé.

Actuellement, la clinique est ouverte les lundi, mardi et jeudi, de 10 heures à midi, ainsi que les lundi et vendredi, de 2 h. 30 à 6 heures. Après avoir été préalablement examinés par un médecin ou un chirurgien, les malades ou blessés sont mis en traitement surveillé.

*
* *

Mais si on a quelques raisons d'être optimiste, avenue Daniel-Lesueur, on ne s'y fait pourtant pas d'illusions. Certains aspects de la situation des masseurs aveugles préoccupent gravement M. Monthus et ses collaborateurs. La crise que nous traversons frappe, hélas ! les masseurs voyants. Dans les tristes jours que nous vivons, on peut être tenté de se demander si on fait véritablement œuvre utile en aiguillant des jeunes gens vers une carrière où ils auront tant de peine à se constituer une clientèle. A cette question, si on n'envisageait que l'avenir immédiat, il faudrait peut-être répondre non. Mais regardons plus loin et reprenons courage. Si longue qu'elle soit, la crise finira, on n'en

peut pas douter. Ce jour-là, le succès appartiendra à ceux qui seront les plus capables, les plus habiles, à ceux qui rendront les meilleurs services. Il convient donc de préparer très soigneusement nos masseurs afin que, dès l'aube de cette renaissance, ils soient en mesure de prendre un bon départ.

Pour conclure, nous appellerons l'attention sur un double principe dont le Comité de l'Ecole s'inspire à chaque instant dans ses travaux.

Tout masseur aveugle qui réussit, aide au succès des autres par le seul fait qu'il contribue au bon renom de toute la corporation. Mais inversement, tout masseur aveugle qui échoue, pour quelque raison que ce soit, nuit au succès de la cause commune, parce qu'il contribue à accréditer dans l'opinion publique de fâcheux préjugés qui constitueront pour les autres, un obstacle supplémentaire souvent difficile et parfois même impossible à surmonter.

Voilà une vérité qu'il ne faut pas craindre de proclamer bien haut. Il est infiniment souhaitable que tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent au succès du massage par les aveubles, veuillent bien s'en pénétrer et ne jamais la perdre de vue.

Raymond MUNIER,
Professeur à l'Ecole F. Fabre.

4 Janvier 1934.

La découverte de la Cécité

J'ai hésité, avant de me décider à fixer sur le papier des souvenirs douloureusement remués, qui se réveillent en foule dans ma mémoire à l'évocation de quelques-uns. Le choix à faire, pour être assez bref, m'a paru difficile; puis, une sorte de pudeur m'arrête toujours quand il s'agit de parler de mon ennemie, de ma cécité; elle est chez moi congénitale; je suis loin d'en être fier.

Je me suis rendu pourtant à l'invitation qui m'a été faite parce qu'en effet, ce n'est que par l'expérience collective que l'on peut édifier quelque chose d'utile, surtout quand il s'agit des relations entre aveugles et clairvoyants. Ce qui m'a décidé surtout, c'est que mon cas n'est pas celui de l'aveugle : j'ai été ce qu'on appelle demi-voyant, mais un demi-voyant assez étrange, cas auquel on ne songe peut-être pas assez et qui peut apporter quelques lumières, non seulement dans les relations de mes semblables avec les clairvoyants, mais encore dans les relations des demi-voyants avec leurs frères atteints de complète cécité.

Il est utile que vous connaissiez mon diagnostic pour bien comprendre ce que je vous dirai tout à l'heure.

1°. Héméralopie (fait de ne voir la nuit rien d'autre, à la lumière lunaire ou artificielle, que le foyer lumineux lui-même et non les objets qui le réfléchissent, à moins que le reflet soit aussi intense que le foyer, tel un reflet dans l'eau).

2° Hémianopsie (paralysie partielle de la rétine), qui, chez moi, en anéantit trois cadrans; je n'ai donc qu'un quart du champ visuel ordinaire.

3° Nystagmus.

4° Choroïdite, avec brouillards blancs au crépuscule et quelquefois la nuit, allant jusqu'à une très vive luminescence après grande fatigue.
(Ces quatre premières affections sont bi-latérales).

5° Myopie de l'œil droit.

6° Hypermétropie de l'œil gauche.

7° Mydrias de l'œil droit (contraction de la pupille) avec crises de glaucome de temps à autre.

8° Déviation de l'œil droit hors de son axe d'accouplement, de sorte que, pour ne pas superposer deux images, je dois fermer l'œil droit qui est le plus mauvais afin de voir un peu avec l'œil gauche.

Les deux dernières affections se sont beaucoup accentuées, ainsi que la choroïdite, de sorte que, ayant été diagnostiqué un dizième en 1016, je ne puis plus du tout maintenant me servir de mes yeux pour le travail; à grand peine me conduire, en plein jour dans des lieux mal connus. Jusqu'à l'âge de trente ans, environ (j'en ai 37), j'ai pu écrire assez lisiblement en noir (en plein jour), me relire peu de temps après, et lire très lentement les caractères bien imprimés et de moyenne grosseur. Je voyais assez bien les objets qui tombaient dans mon petit champ visuel, pourvu qu'ils se détachent en sombre sur clair ou inversement. Pour trouver un objet dont j'ignorais la place, il me fallait un temps plus ou moins long, suivant le hasard, selon que mon œil tombait tout de suite dessus, ou tournait autour. Si l'objet, assez gros, se trouvait à peu de distance, il me fallait le regarder morceau par morceau avant d'en avoir l'image complète, image que je reconstituais mentalement par synthèse. Souvent, pour en avoir la synthèse visuelle, quitte à en perdre les détails, je m'en éloignais afin qu'il pénétrât en entier dans mon angle de vue, ce qui laissa longtemps croire à mon entourage que je voyais mieux de loin que de près. Quand j'allais d'un lieu très éclairé en un lieu un peu plus sombre ou inversement, il me fallait un assez long moment pour accommoder ma pupille au changement de lumière. Je n'ai pas besoin de vous en dire plus long sur mon œil; le diagnostic qui précède vous montre quelles étaient mes possibilités et mes difficultés. De plus, mes yeux paraissaient absolument sains, pour tout autre qu'un oculiste.

Lorsque j'ouvris les yeux pour la première fois à la lumière, ma mère toute joyeuse m'a-t-on dit, s'écria : « Celui-là verra clair, voyez ses yeux vifs! » Ma sœur, venue 7 ans avant moi avait les mêmes affections aux yeux et la vivacité en moins. A trois ans, je fus orphelin de père et de mère et élevé par une tante. Combien de fois la pauvre femme nous a-t-elle dit à ma sœur et à moi: « Vous voyez bien quand cela vous plaît. » Donc, avec ces yeux-là, l'expérience de ma sœur n'ayant pas suffi, je fus mis tout d'abord à l'école des clairvoyants.

Je passerai sous silence les incidents provoqués par mes yeux au sein de la famille; ils sont trop lamentables; mon cœur tant de fois déchiré, serait tenté de haïr ce qui n'a été qu'indolente incompréhension, bien naturelle. Il eût fallu, en effet, bien de la perspicacité pour se rendre compte de ce que je pouvais et de ce je ne pouvais voir. Une habile expérimentation, pratiquée à mon insu, aurait pu être concluante mais on ne peut pas demander aux parents d'être des psychologues. Il faut avouer que les maîtres chargés de l'éducation des jeunes enfants sont bien souvent, eux aussi, peu psychologues; s'ils l'avaient été davantage, ils m'auraient évité une longue perte de temps et bien

des chagrins. On devrait explorer les facultés sensorielles de l'enfant, par des tests *ad hoc*, dès sa première entrée à l'école. Pour moi, j'ai passé quatre ans dans les écoles de clairvoyants avant que l'on se rendît compte à quel point mes yeux me trahissaient. Trois ans au lycée Buffon (Paris). Les deux premières années, ça marche; je puis suppléer à la vision par d'autres facultés; deux ans de premier rang avec la Saint-Charlemagne, fête et banquet donnés chaque année en l'honneur des premiers. La troisième année s'adresse davantage à ma vision : devoirs plus conséquents, copies en classe d'après le tableau noir; j'ai beaucoup de peine à suivre, tout en me surmenant les yeux. A la fin de l'année, je ne suis pas de la Saint-Charlemagne. Pour me punir, l'année suivante, on me flanque à l'école communale. Changement de milieu, changement de programme; un maître moqueur; des camarades cruels. On me surnomme « Tout-fou », à cause de mes gaucheries et de mes impairs. Beaucoup de travail au tableau noir et sur la carte; comme on place les élèves sur les bancs d'après leurs notes, et que les miennes sont mauvaises, je me trouve relégué au dernier rang de la classe, de sorte que je ne vois plus rien et je passe chez moi pour un indiscipliné. Pour me mâter, on me fiche interne au lycée Michelet de Vanves. Là commence la torture. Dans ce perpétuel rapport avec des camarades clairvoyants, au réfectoire, au dortoir, je devins vite sauvage et ombrageux. Les récréations furent un véritable supplice: j'étais tout seul dans un coin de la cour, des camarades viennent me chercher pour jouer avec eux : surpris et heureux, je les suis ; en passant entre deux arbres, je me prends les pieds dans une ficelle tendue et tombe; les camarades rient à gorge déployée en se sauvant; j'en attrape un et le roule à terre; ce n'est qu'à ce moment que le surveillant a des yeux pour me voir; il me punit; je passe le reste de la récréation à sangloter; des maîtresses passent: « Qu'as-tu, mon petit?,» Je pleure de plus belle et j'entends qu'elles disent en s'éloignant : « Cet enfant est bizarre, il ne doit pas avoir tous ses esprits. » La ficelle fut remplacée bien des fois par d'autres stratagèmes. Dire que, là, on me fit suivre les cours de gymnastique: saut à la corde avec tremplin... que sais-je encore ! (En plus de mes mauvais yeux, j'ai une jambe raide). Je ne sais comment je ne me suis pas tué. Heureusement, dans cet enfer, j'ai eu pour maître Frédéric Bataille, un parent du poète. Quel brave homme! J'ai gardé de lui un pieux souvenir. Au sujet de mes devoirs, il me répétait chaque fois: « Mon pauvre petit, votre devoir est complètement illisible; je devrais vous mettre un zéro, mais je sais bien que ce n'est pas votre faute; je vous donne trois, c'est tout ce que je puis faire; ça va vous faire consigner, mais si je vous donnais davantage, et si le Proviseur voyait vos devoirs, c'est moi qui serait répréhensible ». Tout les dimanches, j'étais donc consigné à cause de mes devoirs, faits le soir à l'étude à la lueur tremblante des becs de gaz suspendus au plafond. Je n'y voyais rien, rien. Je perdais mon temps à l'étude; je ne pouvais même pas y apprendre mes leçons; je les lisais tant bien que mal quand il faisait assez jour avant la classe, à la récréation du matin ou du tantôt, et les savais toujours, car le brave Bataille avait toujours soin de ne m'interroger que lorsque la leçon avait été dite en entier par d'autres; ainsi je me maintenais dans la moyenne, avec des trois pour mes devoirs et des neuf pour mes leçons. Les heures de classes étaient mon refuge. Enfin, l'on admit que je ne pouvais suivre les classes comme les clairvoyants. Après consultation d'un oculiste, je fus donc mis à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles. Après avoir fait de l'histoire grecque et

d'autres choses qui m'intéressaient beaucoup, me voici en première année, à cause de la lecture et de la musique; on me fait épeler et faire des additions de deux chiffres. Pendant plusieurs années, je me recroqueville sur moi-même, comme la plante privée de soleil.

A l'Institution, je fus considéré comme demi-voyant; je me souviens de la réflexion d'un certain professeur à mon sujet : « Celui-là peut se débrouiller, il voit clair.» Hélas! je ne me suis pas mieux débrouillé qu'un aveugle, souvent même l'aide spontanée que l'aveugle reçoit m'a manqué. Un soir, je suis resté une interminable demi-heure sur un refuge du quai de la Rapée, au milieu du fracas des véhicules, avant de sentir près de moi un passant à qui me cramponner; je lui demandai de me traverser : « Mon pauvre ami, me dit-il, jamais je ne me serais douté que vous n'y voyiez pas, vos yeux paraissent comme les miens. » Dernièrement, je rencontrai chez ma tante un vieux Monsieur que j'avais connu pendant la guerre, du temps que je pouvais reconnaître en plein jour des personnes à silhouette spéciale, et que je n'avais jamais revu depuis. « Je vous vois souvent aller au collège, me dit-il, vous vous dirigez fort bien, mais me voyez-vous? Je vous salue chaque fois et vous ne me répondez point. » Ce monsieur n'avait jamais songé que je lui répondrais peut-être s'il m'adressait la parole. Je sais d'ailleurs que je passe, auprès de plusieurs, pour un ours, et même un impoli ; aussi ai-je pris le parti de me présenter maintenant comme aveugle complet. Les gens comprennent si mal ! Certains même oublient ; ainsi, ma tante veut continuellement me montrer des choses que je ne puis voir.

Il existe d'autres demi-voyants que moi dont la vue est étrange. Il serait bon qu'à leur entrée à l'école des aveugles on connût mieux leur diagnostic; le diagnostic fourni par le premier oculiste venu n'est pas toujours complet. L'enfant ne sait pas toujours expliquer comment il voit, et quelquefois, il ne le veut pas ; il se trouve *ipso facto* dans une fausse situation vis-à-vis des aveugles mêmes qui sont ses frères et qui, souvent, le jalousent bien à tort. Plus tard, dans la vie pratique, le demi-voyant se trouve, comme l'aveugle, victime des mêmes méfiances. Si l'on oublie parfois qu'il ne voit pas assez pour rendre un salut, on n'oublie jamais cela quand il s'agit de lui confier du travail. Devant les préjugés, le demi-voyant est entraîné, bien souvent, à laisser croire qu'il voit mieux qu'il ne voit en réalité, ce qui est, j'en ai fait moi-même l'expérience, une vaste sottise. On devrait, à l'école d'aveugles, éclairer les demi-voyants sur les conséquences possibles de leur fausse situation.

J'ai été poussé par ma famille à me servir le plus possible de mes yeux, sous prétexte qu'un sens qui ne sert pas s'atrophie, et j'ai ainsi brûlé le peu de vue que j'avais. Par mes études personnelles, j'ai su trop tard ce qu'était mon œil; mes aînés auraient dû se préoccuper de me l'apprendre. Je souhaite que ces pages servent aux demi-voyants qui viennent derrière moi; c'est dans ce seul but que je les ai écrites. J'ai été un peu long; ce n'était ni par besoin d'étalage ni pour passer mes loisirs, car mon temps est compté.

André LAMONTAGNE.

Extrait du *Louis Braille*, nov. 1933.

L'Aveugle à l'Usine

Contribution à l'étude de la recherche des nouveaux métiers pour les Aveugles

Il n'y a rien d'immuable en ce monde! Tout ce qui est humain évolue, se modifie, se transforme plus ou moins rapidement! La situation faite à l'aveugle dans la société moderne semble corroborer cette assertion!

Les personnes qui ont pour mission d'assurer l'éducation, l'instruction et la formation musicale et professionnelle de l'aveugle — dans le cadre tracé par Valentin Haüy et Louis Braille — n'envisagent pas sans une certaine angoisse l'avenir de la typhlophilie et ils demandent s'il n'y aurait pas lieu d'apporter certaines modifications dans les Etablissements ouverts aux enfants atteints de cécité, en ce qui a trait à l'enseignement professionnel.

Il importe, en effet, d'adapter cet enseignement aux conditions de vie dans lesquelles se trouveront les élèves à leur sortie de l'école.

Il ne saurait être question de porter atteinte à la formation intellectuelle ou musicale! Plus que jamais, il est indispensable de donner à l'enfant aveugle une instruction solide et appropriée à la situation qu'il occupera plus tard. Plus que par le passé, il importe de développer l'enseignement musical pour conserver à « la cause » la magnifique place que les anciens ont su conquérir, après une siècle d'efforts, comme accordeurs, organistes, chantres, pianistes, etc.

Mais, il faut bien le reconnaître, parmi les débouchés offrant autrefois des situations enviables, tout au moins suffisamment rémunératrices, il en est quelques-uns qui se ferment de plus en plus. Ainsi pour réussir à se faire une situation comme professeur de musique, il est nécessaire d'avoir du talent et de posséder une technique impeccable.

Les causes de cet état de choses sont diverses et indépendantes de l'aveugle. Nous les trouvons, d'une part, dans les progrès de la science et de l'industrie, et d'autre part, dans la crise économique qui atteint, de nos jours, semble-t-il, son maximum d'intensité.

En brosserie, par exemple, même en mettant l'habileté et la pratique de son côté, l'ouvrier qui arrive à faire 35 à 40 lave-ponts par jour, se voit largement handicapé par la machine qui, près de lui, en fait jusqu'à 600, et est elle-même concurrencée — et dans quelle mesure ! — par la production étrangère. Celle-ci inonde la France de ses produits. La fabrication de la brosse en série et cette concurrence vont donc faire disparaître peu à peu le travail à la main.

De même, depuis la vulgarisation de la T. S. F., du disque et du film parlant, de nombreuses situations ont été enlevées aux aveugles et ces derniers éprouvent des difficultés très grandes à soutenir la concurrence avec leurs collègues clairvoyants.

Il paraît donc utile de rechercher de nouveaux débouchés qui apporteront au foyer, en même temps qu'une amélioration matérielle indispensable, un peu de lumière et de joie, car « le soleil de l'aveugle, c'est le travail » !

De nos jours, la spécialisation s'impose presque partout dans l'indus-

trie. Si elle nuit grandement à la formation artistique et complète de l'ouvrier, elle permet un rendement plus régulier et plus productif.

Spécialisé, l'aveugle peut — nous devrions dire « devrait » — trouver une place dans presque toutes les industries. C'est donc son entrée à l'usine que nous préconisons!

Sans doute, il ne pourra pas faire n'importe quoi, ni être placé n'importe où. Mais il existe dans un très grand nombre d'industries — nous pourrions presque dire dans toutes — des séries de petits travaux à sa portée et qu'il arriverait rapidement à exécuter avec une habileté et une perfection sensiblement égales à celles des clairvoyants.

Des essais ont été tentés, il y a quatre ans, à l'usine « Tobler », grande fabrique de bonbons de chocolat, à Bordeaux. Les travaux confiés aux aveugles étaient classés dans la catégorie des « travaux de petites mains ». Ils sont exécutés habituellement par des femmes, d'où leur dénomination.

Ces essais ont porté sur 3 aveugles de naissance, ayant fait leurs études à l'Institution de Bordeaux; un aveugle accidenté, âgé d'une trentaine d'années; une femme aveugle et un demi-voyant. Ce dernier n'avait séjourné dans aucun établissement spécial et il était un peu maladroit.

Le succès a été complet pour deux aveugles de naissance, l'aveugle adulte et la femme aveugle. Le troisième aveugle et le demi-voyant, insuffisamment actifs, n'ont pu être repris après quatre mois de présence. Le troisième aveugle est cependant entré, par la suite, dans une autre usine de chocolat, où il travaille depuis, et sans arrêt.

Les différents travaux exécutés sont les suivants:

1° Pliage de prospectus.

2° Décollage de godets en papier destinés à recevoir des bonbons de chocolat.

3° Mise de « Napolitains » en sachets de cellophane. Les « Napolitains » sont des bonbons fondants, enveloppés dans une mince feuille de papier.

4° Mise en « bourcettes » à petites mailles métalliques de « pièces de monnaie » en chocolat, ressemblant, comme couleur et comme impression en relief, aux anciennes pièces de monnaie d'or et d'argent. Ces pièces sont enveloppées dans du papier doré pour celles de 20 et de 100 francs, dans du papier argenté pour celles de 2 et de 5 francs.

5° Pliage des« rochers » (croquettes de chocolat). Ce travail est le plus abondant; il est, d'ailleurs, d'une exécution facile. Il consiste à envelopper, d'une feuille d'étain, d'abord, puis d'aluminium, ensuite, le « rocher », ainsi nommé, parce que, lorsqu'il est terminé, il présente la forme d'un petit rocher. Sur la feuille d'aluminium se trouvent imprimées la marque de fabrique et la dénomination du bonbon. Il importe donc de ne point changer les feuilles, ni de mettre les caractères imprimés à l'envers. Après quelques jours de pratique, l'aveugle distingue nettement l'endroit de l'envers et, à l'épreuve, lorsqu'on a essayé de le tromper en retournant les feuilles, il les a mises immédiatement en place.

La mise en boîte des « rochers » est effectuée par une dame voyante, qui doit les placer de telle sorte que, lorsqu'on ouvre la boîte, le nom du bonbon apparaît de suite.

Ces divers travaux sont exécutés soit à la journée, soit aux pièces. A la journée, au début de l'admission et quand il s'agit de pliage et de décollage; aux pièces, quand l'ouvrier a acquis une certaine dextérité.

Les salaires obtenus sont satisfaisants ; ils évoluent entre 15 et 25 fr., suivant le genre de travail et l'habileté de l'ouvrier.

Pour le pliage des « rochers », l'ouvrier moyen atteint journellement le nombre de 2.500 ; le plus habile arrive à 3.000. La rétribution étant fixée à 3 fr. 50 les 500, le gain varie entre 17 et 21 francs.

Le remplissage des bourcettes donne un meilleur résultat. Le travail consiste à mettre dans chaque bourcette dix pièces de différentes valeurs. Un ouvrier en remplit de 1.700 à 2.100. Le travail étant payé 1 fr. 30 le cent, le gain journalier peut aller jusqu'à 25 et parfois 26 francs.

L'aveugle trouve d'autres avantages dans le mode d'organisation du travail. A l'usine « Tobler », la semaine de 48 heures se fait en 5 jours : les ouvriers travaillent 8 heures le lundi, et 10 heures les autres jours. Le samedi et le dimanche restent donc à l'entière disposition de l'ouvrier. L'aveugle met ces deux jours à profit pour faire des accords, donner des leçons de musique, préparer ses offices et ses morceaux d'orgue, s'il est chantre ou organiste. Toute facilité lui est, d'ailleurs, accordée, en semaine, pour aller jouer ou chanter aux mariages et enterrements.

A l'usine, l'aveugle est placé sur le même pied que le clairvoyant au point de vue réglement général. Il a droit aux soins médicaux et aux produits pharmaceutiques ; il est inscrit aux assurances sociales. Toute crainte d'accident se trouve écartée par le fait qu'il n'a pas à se déplacer dans l'usine. Une employée, ou la contre-maîtresse, fournissait, jusqu'ici, tout ce qui était nécessaire pour le travail.

Une nouvelle organisation vient d'être adoptée, à la suite de l'entrée d'un nouvel aveugle et d'un demi-voyant. Le groupe forme maintenant une équipe spéciale et indépendante. Le demi-voyant pouvant circuler dans l'usine, va chercher tout ce dont ses camarades ont besoin et il les accompagne lorsqu'ils se trouvent dans la nécessité de se déplacer. Nous espérons même, par l'admission d'un nouveau demi-voyant, pouvoir faire mettre en boîte par l'équipe, les « rochers » confectionnés.

Malheureusement, il y a, à certaines périodes de l'année, un peu de chômage. Nous essayons le faire disparaître en cherchant le moyen d'occuper les ouvriers à d'autres travaux dans la même usine.

Une fabrique de chaussons « Charentais » occupe un aveugle dans une localité de la Gironde. Il ne nous est pas possible de fournir aujourd'hui des détails précis sur le travail effectué ; nous comptons le faire prochainement, à la suite d'une visite à l'intéressé. Nous savons qu'il produit un travail régulier et qu'il remplace une femme.

Reprenant notre indication du début, nous disons : l'Aveugle peut et doit être admis à l'usine ! Il faut agir avec prudence : mettre l'employeur et l'aveugle en confiance ; il faut détruire les préjugés, supprimer les craintes, vaincre la résistance des irrésolus ! Et puis, on rencontrera certainement des hommes capables de comprendre la beauté du but poursuivi, d'en approuver l'objet et d'accepter généreusement l'essai proposé.

Quelle transformation dans l'existence de l'aveugle s'il peut s'assurer, par un travail régulier, un salaire rémunérateur, une situation stable, lui enlevant toute préoccupation du lendemain ! Quelle satisfaction lui procurera le contact permanent avec le voyant, travaillant avec lui à l'atelier, venant et sortant au même signal ! Il ne pensera plus à son infirmité.

D. LELIEVRE,
Directeur de l'Institution des aveugles de Bordeaux.

Impression sur la situation des Aveugles en Espagne

A la mémoire de M. Pierre Villey qui m'avait demandé de faire cet article : c'est avec une profonde émotion que je lui adresse ce suprême hommage.

Je ne veux point prétendre à donner ici une idée absolue et entière de ce qu'est la situation des aveugles en Espagne ; mon désir est tout simplement de dire ce qu'au cours d'un séjour dans ce pays j'ai pu apprendre, constater et apprécier.

L'Espagne compte approximativement 30.000 aveugles, soit 1 sur 1.000 habitants. C'est donc un des pays d'Europe où le pourcentage est relativement élevé. La ville de Madrid à elle seule en compte environ 650. Une trentaine d'institutions et de nombreuses sociétés ou groupements typhlophiles sont à la disposition de tous ces aveugles. Parmi les institutions nous citerons les suivantes. A Madrid : le « Colegio Nacional de Ciegos » et le « Colegio de Santa Catalina de los Donados » qui sont les seules institutions soutenues par l'Etat, tout le reste dépendant des municipalités ou d'œuvres privées. Le Colegio National (fondé en 1842) correspond à notre Institution Nationale. Dernièrement on vient de le transférer dans une banlieue de Madrid ; les locaux qu'il occupe en ce moment sont insuffisants pour ses 60 élèves, mais la construction de nouveaux bâtiments va être entreprise d'ici peu. Les élèves y reçoivent une bonne instruction primaire, on leur apprend le français qui d'ailleurs fait partie de l'enseignement primaire en Espagne. Ces cours de français sont donnés par le très distingué M. Lickefett, docteur en « filosofià y letras ». L'enseignement musical et l'enseignement professionnel qui y sont donnés progressent de plus en plus. Dans un règlement daté du mois d'août 1933, le nouveau directeur expose un projet très complet pour la réorganisation de cet établissement, depuis l'éducation préscolaires jusqu'à la préparation au baccalauréat pour les élèves capables : création d'atelier de fer, de bois, de cours d'horticulture et de cours d'enseignement ménager pour les filles ; enfin, tout un ensemble de projets qui laisse les plus vives espérances. Outre ces deux institutions il y a à Madrid une institution municipale.

On compte à Barceloné : l'Institution de jeunes filles « El Amparo de Santa Lucia (1) » soutenue par la « Caja de Pensiones para la Vejez y de Ahorros (2) » (société privée qui patronne un grand nombre d'œuvres en Catalogne) ; la « Casa Provincial de Caridad » dirigée par les sœurs de Charité ; le « Colegio de San Juan de Dios », le « Colegio de la Purisima Concepcion » (institution de sourds-muets et aveugles) et une école municipale.

Les municipalités soutiennent en outre les deux écoles de Madrid et de Barcelone déjà mentionnées, celles d'Alicante, d'Oviédo (Asturie), de Palmas (Iles Baléares), Coruna (Galice), Vigo, Séville, Valladolid.

Parmi les institutions privées autres que celles de Barcelone nous citerons à Cadix le « Colegio San Rafael », à Saint-Sébastien un collège de jeunes filles aveugles, à Valence l' « Instituto Valenciano de Ciegos », à Saragosse le « Colegio de Ciegos ».

Nous classerons à part « el Instituto Catalan » de Barcelone soutenu également par la « Caja de Pensiones para la Vejez y de Ahorros »

(1) La protection de Sainte Lucie.
(2) Caisse de pension pour la vieillesse et caisse d'épargne.

lequel n'est pas à proprement parler une institution, mais un organisme qui ressemblerait un peu à l'A. V. H. On y instruit cependant quelques petits aveugles demi-pensionnaires, qui prennent leurs repas à la cantine de cet établissement.

L'Institut Catalan mérite une mention spéciale quant à son organisation générale et à son aménagement. Son vaste immeuble et son installation ont tout le confort moderne atteignant presque le luxe.

*
* *

Voici maintenant les différents groupements régionaux qui ont été fondés pour le bien des aveugles en Espagne. A Madrid : Le « Centro Instructivo y Protector de Ciegos », société la plus importante d'Espagne fondée en 1894 et comprenant actuellement 630 membres, et la société « Esperanza y Fé » (l'Espérance et la Foi) ; à Barcelone la « Federacion de sociedades la Mutua » ; la « Oportunas y la Redentora » ; à Alicante « Sociedad Centro Instructivo y Protector de Ciegos »; à Grenade, « Sociedad la Redencion » ; à Santander, « Sociedad de Ciegos y Semiciegos », et « Sociedad Santa Lucia », etc... Enfin le 16 septembre 1929, une assemblée régionale a fondé à Barcelone la Fédération Nationale des Aveugles d'Espagne dont le but est : « l'amélioration aux points de vue social, intellectuel et moral du sort des aveugles d'Espagne et de l'Amérique latine ».

*
* *

Il existe en Espagne deux imprimeries Braille, celle du « Colegio Nacional » de Madrid et celle de l' « Instituto Catalan de Barcelone ». Toutes deux publient des œuvres littéraires et musicales pour la vente. Le Colegio Nacional édite une revue « Ayudate » (Aide-toi) : et l'Institut Catalan édite la « Revista Hispano-Americana », ces deux revues littéraires et musicales sont mensuelles et publiées en Braille. Deux autres journaux « La Luz » (la lumière); et le « Boletin Oficial » ce dernier édité par le Centro Instructivo y Protector de Ciegos, tous deux imprimés en noir.

Les bibliothèques Braille sont les suivantes :

A Madrid : la bibliothèque du Centro I. y P., de Ciegos, littéraire et musicale, c'est l'unique bibliothèque circulante d'Espagne ; elle possède plus de mille œuvres musicales. — La bibliothèque « Le Livre de l'Aveugle » fondée tout récemment par un comité de dames bénévoles qui transcrivent elles-mêmes des ouvrages, ou les dictent à des jeunes filles aveugles, rétribuées. A la bibliothèque Nationale un local vient d'être réservé pour ses volumes. — Le Colegio Nacional et l'Institution municipale de Madrid possèdent aussi une bibliothèque.

Enfin il y a à Barcelone la bibliothèque de l'Institut Catalan.

En ce qui concerne les instruments de travail pour les aveugles, mentionnons un système d'impression des caractères Braille recto-verso sur papier mince. Ce procédé est utilisé à l'imprimerie du « Colegio Nacional ». — Des cartes de géographie ingénieusement faites ; la « caja de aritmetica », tablette à calculer différente des nôtres et dont les chiffres en relief sont ceux des clairvoyants. — Enfin deux appareils l'un pour faire des figures géométriques, l'autre pour l'étude de la coupe, étude qui serait ainsi plus ou moins accessible aux femmes aveugles. Ces deux appareils ont été inventés par M[me] Rafaela R. Placer (clairvoyante), ancien professeur au « Colegio Nacional », M[me] Placer est également l'auteur d'un livre : « Notes sur la Pédagogie des aveugles ».



Sur les 30.000 aveugles d'Espagne on prétend que 3.000 seulement exerçent un métier qui leur permet de subvenir à leurs besoins, tout le reste vit plus ou moins de la charité publique ou reste à la charge des familles. Rien de particulier à dire sur la situation des musiciens aveugles, beaucoup sont aussi victimes des inventions modernes. L'enseignement musical paraît assez bien organisé, et le Conservatoire de Madrid accepte les aveugles. J'ai eu le plaisir d'entendre un pianiste aveugle, M. Zacarias Garcia, virtuose et compositeur, qui jouit d'une certaine célébrité en Espagne. Et au cours de ma visite à l'Institution « el Amparo de Santa Lucia » à Barcelone, certaines élèves ont exécuté avec art des morceaux de violoncelle et de harpe.

Sauf quelques dactylographes ou masseurs, tout le reste des aveugles exerçant un métier se livrent comme partout aux travaux de cannage, rempaillage, vannerie, etc. Signalons outre les ateliers des différentes institutions ou groupements d'aveugles celui du « Centro de Ciegos » qui compte 30 ouvriers, et celui de l'Institut Catalan.

Enfin un certain nombre d'aveugles vendent des billets de loterie. Quant aux aveugles sans emploi ou gagnant un salaire trop insuffisant, beaucoup sont recueillis dans des asiles. Citons, par exemple, à Madrid « l'Asile des Ciegos de Nuestra Senora de la Concepcion » fort bien installé, où un certain nombre d'aveugles sont admis à l'âge de 21 ans, gratuitement ou à prix modéré. Ajoutons à cela des sections réservées, aux aveugles dans des hospices et quelques institutions de jeunes filles qui sont en fait des asiles. Enfin un très grand nombre d'aveugles est réduit à la mendicité.

* * *

Voici donc la situation des aveugles en Espagne telle qu'elle m'est apparue. Comme on l'a vu, les œuvres en faveur des aveugles ne manquent point là-bas. Quelques-unes même, j'ai pu le constater, jouissent d'une prospérité notoire ; mais ces œuvres sont pour la plupart tout à fait récentes ou en voie de réorganisation, aussi leur action bienfaisante n'a pu encore s'exercer d'une manière directe et vraiment palpable sur tous les aveugles. Nombreuses sont les bonnes volontés aussi bien de la part des aveugles eux-mêmes, que de la part des typhlophiles. Tout nous incite donc, à avoir pour l'avenir les espérances les plus fondées.

A.-M. MILHAU.

CHRONIQUE PROPHYLACTIQUE

Le docteur J.-W. Tudor Thomas, de Cardiff, vient de réussir une opération admirable. Il avait un client qui perdait la vue : la cornée était malade, il ne fallait pas songer à la guérir. Que faire ? Le docteur Tudor Thomas n'hésita pas ; il avait dans sa clientèle un aveugle dont la cornée saine ne servait à rien. Il plaça les deux hommes côte à côte sur la table d'opération et, avec une rapidité étourdissante, il extirpa la cornée saine après après avoir extrait la cornée malade. Cette double opération ne dura que quelques secondes, il était d'ailleurs indispensable d'aller vite pour que le sang ne se coagule pas dans les minuscules vaisseaux de l'œil. Le malade opéré au mois de juin, voit aujourd'hui comme avant sa maladie. Il lit et écrit sans lunettes. N'est-ce pas une magnifique réussite dont le docteur J.-W. Tudor Thomas doit être fier ? (d'après *l'Ami du Peuple*).

***

On sait qu'il est de nombreuses cécités évitables ainsi que l'a démontré le professeur de Lapersonne en de multiples occasions et notamment au cours d'une conférence faite il y a quelques années à l'Association Valentin Haüy. Quoiqu'il en soit, c'est en 1908 seulement qu'une organisation s'est formée à New-York afin de faire connaître au public les précautions élémentaires qu'appelle la prévention de la cécité. Soutenue par la Fondation Reusselle Sage, puis par la Fondation Rockfeller, ce comité est devenu en 1928 la Société nationale pour la prévention de la cécité. Son animateur, le Docteur Lewis Carlis, suscita la fondation de l'Union internationale pour la prophylaxie de la cécité, à l'organisation de laquelle la ligue des Sociétés de Croix-Rouge prit une part importante. Aujourd'hui ce mouvement s'est répandu dans le monde entier ; plus de vingt sociétés de la Croix-Rouge y ont adhéré. La Société Américaine de Prévention de la cécité vient de publier un aperçu de son action qui s'appuie sur la collaboration des ophtholmologistes et d'un grand nombre d'organisations d'hygiène et de service social.

On peut juger du succès par les chiffres suivants : en 1928, parmi les écoliers 20 % devaient leur infirmité à l'ophtalmie des nouveaux-nés ; en 1932, cette proportion est tombée à 7 %. Plusieurs centaines de classes pour amblyopes ont été organisées, de nombreux services d'ophthalmologie pourvus d'un service social, des précautions prises pour éviter les accidents oculaires dans l'industrie. La prévention de la cécité est bien plus urgente encore dans les pays ou règne le trachome ; aussi diverses sociétés de la Croix-Rouge ont-elles organisé des dispensaires, fait circuler des équipes mobiles et entamé une propagande vigoureuse pour enseigner les moyens de prévenir cette affection.

***

Le *Journal de Médecine de Lyon* publie un article dont nous extrayons les principaux passages :

« Il est intéressant de suivre l'évolution des techniques employées contre le décollement de la rétine depuis l'opération de Gonin. Celle-ci était dirigée exclusivement contre la déchirure de la rétine qu'il fallait obstruer. Les nouvelles techniques ne sont plus aussi limitatives ; elles se cantonnent dans la région de la déchirure, la majorité poursuit néanmoins le but primitif : l'oblitération de la déchirure. Les travaux récents s'éloignent cependant de ces moyens. Dans sa communication à la dernière réunion de la Société Française d'Ophthalmologie, Rubrecht décrit une nouvelle technique de suture de la rétine ; peut-être pense-t-il encore à la déchirure mais ni le mot ni l'idée ne sont plus mentionnés dans son travail. Le Docteur Paufic ne se préoccupe pas de la déchirure au point de vue pathogénique et sa technique, que voici, donne des résultats identiques à ceux qu'obtiennent les auteurs qui se préoccupent uniquement de la déchirure de la rétine. « Cette technique galvano-choroïdienne consiste à faire au niveau du lieu d'origine du décollement une série d'incisions de la sclérotique, très prudentes, au nombre de cinq à six généralement. En chaque point on décolle soigneusement l'espace sur-choroïdien, sans ouvrir la choroïde ; puis lorsque ce temps est terminé, on introduit dans chaque loge ainsi créée la pointe recourbée du galvano-cautère et l'on cautérise, pendant deux à trois secondes, la portion voisine de la choroïde. Souvent le liquide rétinien s'évacue à ce moment sinon une pointe mousse provoque son écoulement.

« L'intervention est rapide : 15 à 20 minutes. Le séjour au lit ne dépasse pas 15 jours. Dans la moitié des cas la guérison est complète ».

***

L'Association internationale de prophylaxie de la cécité et l'organisation internationale contre le trachome réunies, tiendront leur Assemblée

Générale à Paris, le 14 mai 1934, à l'hôtel Majestic, 15 avenue Kléber, à 16 heures, à l'occasion du Congrès de la Société Française d'Ophthalmologie. Ordre du jour : 1° Rapport du Président de l'Association internationale de la prophylaxie de la cécité. 2° Rapport du Président de l'Organisation internationale contre le trachome. 3° Prophylaxie de la cécité dans les colonies et les pays tropicaux. a) Etude des mesures sanitaires et administratives adoptées dans les colonies et les pays tropicaux contre le trachome, dans les familles, les écoles, dispensaires et hôpitaux. b) Rôle du gonochoque dans les ophthalmies purulentes des pays chauds.

Une épidémie causant la cécité

Nous donnons la traduction d'un article déjà ancien de la *Gazette de Francfort*, qui a été reproduit dans le *Blindenwelt* de 1931.

Les journaux allemands ont appris qu'au Mexique, dans les provinces de Daxaca et de Chiapas, plus de 20.000 personnes étaient devenues aveugles à la suite d'une nouvelle maladie : l'onchocercose.

Déjà avant la guerre, des explorateurs avaient raconté que, dans le sud du Mexique et dans le Guatémala on disait qu'il y avait des races d'Indiens qui, depuis des siècles, étaient aveugles. Cependant on tenait ces récits pour des légendes.

En automne 1916, dans le Guatémala, on présenta au Dr Robbe une jeune fille indienne venant d'une récente plantation de café du centre du pays et dont les yeux étaient très malades. Le docteur apprit également que d'autres ouvriers de la plantation, et parmi eux des blancs, étaient aussi atteints aux yeux. En dépit des soins qui lui furent donnés, la jeune indienne perdit la vue. Quelques mois plus tard, un jeune homme indien présentant les mêmes symptômes fut amené au docteur. Peu à peu, ses yeux ne purent plus supporter la lumière. On fit une opération chirurgicale et on trouva, sous la peau, de petites tumeurs à l'intérieur desquelles on découvrit un ver de la grosseur d'un cheveu, long d'environ 30 cm. et enroulé sur lui-même. Dès le lendemain, le malade allait beaucoup mieux et courait au soleil.

Les médecins, aidés de zoologues, étudièrent le ver et aboutirent à la conclusion que cet animal secrète un produit qui peu à peu attaque le nerf optique. Cependant, le nerf lui-même n'est pas abîmé, sinon, il n'y aurait pu avoir guérison si rapide. Le parasitologue français C. Brumpt appela ce ver « Onchocerca cœcutiens » et le rattacha à la famille des filaridés de l'ordre des mématodes. C'est à la famille des filaridés qu'appartiennent également certains autres vers parasites de l'homme et des animaux, notamment le ver qui engendre l'éléphantiasis.

Il s'agissait maintenant de connaître le mode de transmission de la maladie. Or, on avait remarqué que seuls étaient atteints les ouvriers de la nouvelle plantation travaillant entre 600 et 1.200 m. au-dessus du niveau de la mer. Ni l'eau, ni les insectes ne pouvaient vraisemblablement être des agents de transmission. Un anglais, D.-B. Blacklok découvrit, à l'altitude critique, l'existence d'une petite mouche de 2 m/m de long et put établir qu'elle inoculait aux hommes, en les piquant, la larve du ver onchocerca.

Le cycle de la vie du « Blinding-Wurm » peut donc être établi ainsi : la mouche, en piquant un homme malade, absorbe, en même temps que son sang, des larves du ver qui, dans le corps de la mouche prennent un certain développement et qui, plus tard, passent dans le sang d'un autre homme sain, par la piqûre de la mouche. La larve reste d'abord à l'intérieur du corps de cet homme puis chemine vers la surface et finalement vient se fixer sous la peau du crâne où elle donne naissance à des tumeurs. C'est alors que ces sécrétions agissent et ce sont elles, semble-t-il, qui provoquent la cécité.

Le chiffre de 20.000 personnes rendues aveugles d'après les journaux, est exagérément élevé, mais il y a eu, dans les nouvelles plantations du

Mexique et du Guatémala des centaines et même des milliers de travailleurs atteints ».

(Dr H. HECHT, Berlin). (Trad. Th. SCHMIDT-MÉRIMÉE).

COURRIER DE L'A. V. H.

Par arrêté du Ministre de la Santé Publique, en date du 23 février 1934, M. Renaux, secrétaire général de l'Association Valentin Haüy, a été nommé membre du conseil supérieur de l'Assistance publique, en remplacement du très regretté Pierre Villey.

Nos lecteurs connaissent la touchante coutume qui, chaque année le dimanche de la Quinquagésime, réunit les amis de l'Association Valentin Haüy en une pieuse cérémonie à la mémoire de ses bienfaiteurs et de ses membres disparus. Cette solennité commémorative, célébrée le 11 février, a revêtu cette année, comme bien l'on pense, un caractère particulièrement émouvant. Sous l'impression des deuils, qui si soudainement, si douloureusement nous ont frappés coup sur coup, aveugles et typhlophiles avaient plus nombreux que jamais, répondu à l'invitation qui leur avait été adressée et la modeste chapelle des Petites Sœurs des Pauvres de l'avenue de Breteuil pouvait à peine contenir l'assistance, qui se pressait recueillie, autour de M. de Fleuriau, l'éminent et nouveau Président de l'Association, de MM. du Chayla, vice-président, Renaux, secrétaire général, des membres du Conseil d'Administration et de nombreuses dames patronesses de l'œuvre.

En termes pathétiques et d'une grande élévation, un prêtre aveugle : M. le Chanoine Paris, évoqua tous nos morts, ceux notamment qui, il y a quelques mois à peine, étaient encore parmi nous, animant de leur exemple comme de leurs conseils, l'œuvre à laquelle ils avaient voués leur vie. Il dit encore le dévouement de ceux qui ont eu le courage d'assumer la tâche tragiquement interrompue et fait des vœux pour, qu'avec l'aide du Ciel, sous l'impulsion toujours plus vigoureuse que déjà ils savent lui donner, l'Association Valentin Haüy poursuive sans défaillance sa mission de lumière et de charité. Tel était, hier aussi, nous en sommes certains, le vœu qui montait vers Dieu, unanime, tandis que se déroulait l'Office Divin célébré par M. l'abbé Demot, du collège Stanislas et que, sous l'impeccable direction de M. Langlais, maître de chapelle de l'Institution des jeunes aveugles, un groupe d'artistes aveugles faisait entendre un programme musical et interprété avec un goût exquis.

*
* *

Dans les Groupes locaux

Le groupe de l'A. V. H. d'Orléans a publié le compte rendu de son action au cours de l'année écoulée. Nous en extrayons les lignes suivantes :

« Outre nos visites, génératrices de réconfort moral, adjectif suprême de notre œuvre, nous avons été heureux de pouvoir donner une satisfaction matérielle aux demandes présentées, quelle que fut leur origine. Grâce, en effet, à l'apport de ressources dues à la générosité de nombreux adhérents à qui nous offrons nos remerciements, nous avons vu progresser nos encaissements, cela malgré la diminution, due à la crise

actuelle, des subventions officielles dont notre œuvre est honorée. Nos concours pécuniaires à nos protégés ont consisté d'abord en importantes remises d'espèces comme participation à des loyers. Puis, de l'outillage, couteaux pour brosserie, jeux d'aiguilles pour cannage, a été concédé aux travailleurs. Le groupe a participé aux frais d'entretien d'un jeune aveugle à l'Ecole Braille de Paris. A ces prestations, il y a lieu d'ajouter les importants paiements de fournitures demandées aux aveugles pour le stand de l'A. V. H. à la foire-exposition d'Orléans. »

* * *

La fête de l'Arbre de Noël aux enfants des aveugles de Reims s'est déroulée comme d'habitude au siège de l'Association, 44, rue de Talleyrand. Le Comité, composé de M. le Docteur Chatelain, Président; Mme Georges Quenardel, vice-présidente; le commandant Rheinart, secrétaire ; M. Bayle, trésorier ; M. Quenardel, Mlle Néret, Mmes Chatelain, Lelarge, Budin, Michaud, Fontaine, Prioux, accueillit avec empressement et sollicitude ses nombreux invités.

COURRIER DES ŒUVRES

Répondant à l'invitation de M. le Bâtonnier Rey, les amis de « l'Association Nord-Africaine pour les Aveugles d'Alger », s'étaient rendus nombreux, la veille de Noël, à la ville Scala pour assister à une double fête familiale : la matinée artistique donnée par les pensionnaires, et la distribution de jouets d'un bel arbre de Noël offerts grâce à la générosité de leurs amis. La partie purement artistique fut pleinement réussie : comédiens et musiciens jouèrent aussi bien que les amateurs voyants les plus habitués aux feux de la rampe. Ensuite, M. le Bâtonnier Rey prit la parole et mit en relief le but de l'Ecole ; il fit l'éloge de son directeur, M. Robin et de ses dévoués collaborateurs. Puis ce furent le goûter, la distribution des jouets et la visite de l'Ecole, bâtiment de style mauresque, suffisant pour trente ou quarante élèves. Mais, les apôtres voient grand : c'est pourquoi M. le Bâtonnier Rey et ses collaborateurs ont voulu y ajouter une aile. Celle-ci, grâce à la générosité du Gouvernement Général et à celle de mécènes, est en voie d'achèvement. Une fois terminée, l'Ecole pourra recevoir le double, le triple de son effectif actuel.

* * *

Les élèves de l'Ecole des Aveugles d'Ilzach ont donné à Valentigney (Doubs) un concert fort bien réussi. Cette audition a permis d'apprécier, en même temps que le talent d'artistes aveugles, la valeur de l'enseignement musical donné à Ilzach. Elle avait été organisée par Mme Duvernoy, l'active Présidente du Comité de l'A. V. H. Ainsi, l'Association Valentin Haüy est toujours heureuse d'aider nos institutions spéciales à se procurer les ressources nécessaires, et à collaborer à leur œuvre d'éducation et de relèvement individuel et social.

M. Hodin, Conseiller général, vint, de son côté, témoigner sa sympathie aux invités. La fête débuta par une collation arrosée d'un champagne de marque ; puis, ce fut le tour, attendu impatiemment par les enfants, de la distribution des jouets. Les grandes personnes eurent également leur part de friandises : personne ne fut oublié.

Deux élèves, sourds-muets et aveugles de l'Institution des sourds-muets et des jeunes aveugles de Poitiers, ont été primés dans un concours récemment organisé par le Conseil des Prud'hommes de cette ville pour leurs travaux de cannage et de rempaillage en jonc, paille blanche et paille de couleur.

On sait que l'Institution des sourds-muets et des jeunes aveugles de Poitiers s'est spécialisée dans l'éducation des garçons atteints de cette triple infirmité, comme l'Institution de Larnay, sa voisine, l'a fait pour les jeunes filles.

Nouvelles et Renseignements

NOUVELLES DIVERSES

On annonce la mort de :

— Mlle de Villedon, première directrice du Phare de France.

— Mme Léopold Kahn, une grande amie des soldats aveugles dont elle fut la bienfaitrice et la conseillère.

— M. Fournier d'Albe, le savant anglais qui inventa l'optophone, appareil permettant la lecture des caractères en noir au moyen de l'audition.

— Sur la proposition du directeur de l'Institution Nationale des jeunes aveugles, par décision du Ministre de la Santé publique, en date du 5 février 1934, la classe de français de l'Institution Nationale des jeunes aveugles prendra le nom de « Classe Pierre Villey » afin de perpétuer le nom de l'illustre élève de l'établissement. Cette dénomination sera gravée au fronton de la porte de la classe.

— M. Langlais, maître de chapelle de l'Institution Nationale des jeunes aveugles, a été nommé organiste du grand orgue de Saint-Pierre de Montrouge, à Paris, en remplacement du regretté maître Maurice Blazy.

Allemagne. — Dans plusieurs villes d'Allemagne les aveugles ont reçu une lampe électrique dont ils se servent dès que la nuit tombe pour traverser les rues afin d'attirer sur eux l'attention des automobilistes.

Angleterre. — Ce n'est pas seulement en France que le mot d'ordre est aux économies. On sait que le ministère anglais de l'hygiène a décidé d'incorporer dans le revenu des aveugles, pour le calcul de la pension de vieillesse, les sursalaires qui leur sont accordés. S'élevant contre cette mesure, le Conseil de l'Œdham Corporation, supplie le ministre de la Santé de ne faire entrer en ligne de compte aucune de ces allocations, lorsqu'il établit le revenu des aveugles. Consulté sur cette dernière motion, le « Joint Blind Welfare Committee » a répondu :

« Attendu que les pensions de vieillesse n'ont d'autre but que de tirer des fonds publics des ressources pour les personnes qui ne possèdent guère d'autres moyens de subsistance, le Comité approuve la décision prise par le Ministre de la Santé Publique et il ne aurait, en aucun cas, appuyer la résolution précédente ».

— L'Asile-Ecole pour enfants aveugles que la fondation White Heather du « Manchester Evening New » vient d'installer à Old Colwyn au bord de la mer, fut inauguré le 22 juillet par le Lord-Maire de Manchester en présence de nombreuses personnes venues de plusieurs parties de l'Angleterre et du Pays de Galles. La maison est aménagée de façon à recevoir une trentaine d'enfants et trois à quatre professeurs.

— On propose de perpétuer le souvenir de la vie et de l'œuvre de feu le Père Jackson, missionnaire aveugle auprès des aveugles de Birmanie, au moyen d'un « Memorial Fund » qui aura pour but :

1° De placer dans la cathédrale de Rangoon une tablette murale, représentant le Père Jackson en robe birmane.

2° La constitution d'un fonds destiné à fournir les émoluments d'un prêtre missionnaire, directeur de la mission. Celui-ci continuerait à diriger l'œuvre d'après les principes établis jusqu'à ce jour.

— Horace Jackson, jardinier aveugle, a remporté le premier prix pour ses roses, ses asters, ses dahlias, à l'Exposition d'horticulture de Machen.

— M. G. E. Parsons, accordeur de pianos aveugle, s'est signalé par un acte de grand courage en se portant bravement au secours d'un jeune homme, William Strond, qui allait se noyer dernièrement pendant une partie de ballon près des terrains de jeux d'Eton. Guidé par les cris, M. Parsons accourut auprès de lui. W. Strond s'accrocha après M. Parsons et ils allaient couler tous les deux, lorsque des gens montés sur un bachot réussirent à tirer hors de l'eau l'accordeur de pianos complètement épuisé.

Canada. — Dans le rapport annuel de l'Institut Canadien pour les aveugles, on lit qu'il y a au Canada 6.715 aveugles, dont 1.488 sont domiciliés en Ontario. L'aide aux aveugles a coûté, au cours de la dernière année 157.281 dollars. L'institut administre trois internats pour les aveugles en Ontario. Une requête a été présentée récemment au premier ministre du Canada et au premier ministre de toutes les provinces, demandant l'adoption d'un système d'allocations ou de pensions pour les aveugles qui ne possèdent aucune source de revenu.

Etats-Unis. — On vante si souvent les bienfaits et les méthodes modernes de l'hygiène infantile hors de France, qu'il n'est pas inutile de citer quelques chiffres publiés par une revue médicale. A la suite d'une enquête ordonnée par le Comité Fédéral des Etats-Unis sur l'enfance américaine, les résultats ci-après ont été publiés :

3.000.000 ont de mauvaises oreilles.
1.000.000 parlent mal.
1.000.000 ont un cœur pathologique.
450.000 sont des arriérés mentaux.
300.000 boîtent.
14.000 sont aveugles totaux.
50.000 sont aveugles partiellement.

Sur les 14.000 aveugles complets, 6.000 seulement reçoivent une instruction en rapport avec leur infirmité. Les classes destinées aux aveugles-sourds ne peuvent recevoir qu'1/10 de ceux-ci et à peine 60.000, de ceux qui parlent mal, sont rééduqués.

Les Américains envisagent de consacrer des sommes importantes pour combattre dès le jeune âge toutes ces maladies. Ils pensent que l'aggravation de ces cas serait plus tard une lourde charge pour la collectivité.

Hongrie. — On a établi à Budapest un annuaire de téléphone en relief avec toutes les instructions permettant aux aveugles de se servir du téléphone, ainsi que tous les numéros importants de la ville.

Russie. — L'Administration centrale des aveugles de Russie a publié, sous la direction de M. Lepin, un almanach 1932-1933 destiné à renseigner les aveugles sur les progrès de la situation des aveugles en Russie pendant les 15 ans du Gouvernement Soviétique. L'adresse de l'association est : Moskovo 12 Iljinka, Urustalni Pereklok.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, J. Robert et Cie, 16, rue Froide, Caen. — Tél.

AVRIL-MAI-JUIN 1934. — N° 2

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 283.14

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : France : 6 Francs. — Étranger : 7 Francs

SOMMAIRE

NOTRE ENQUÊTE

Comment améliorer le V. H. ?

Nous nous proposons d'utiliser désormais cette première page de notre revue au lancement ou au compte-rendu de diverses petites enquêtes sur des sujets intéressant la cécité et les aveugles. Nous ne saurions mieux commencer qu'en demandant à nos lecteurs de nous renseigner sur leurs desiderata, sur les améliorations qu'ils voudraient voir apporter à la rédaction de notre périodique.

Il ne saurait être question de bouleverser quoi que ce fût. Le Valentin Haüy a pour lui son ancienneté, son caractère de revue documentaire aussi impartiale que possible. Il doit rester avant tout l'organe de l'A. V. H., le trait d'union entre le Siège central et les Groupes locaux, exprimer notre doctrine — sans méconnaître celle d'autrui — devant les divers aspects du problème typhlophilique.

Nous voudrions pourtant consulter nos abonnés sur les quelques points suivants :

1° PÉRIODICITÉ. — Avant la guerre, le V. H. était mensuel. Faut-il revenir à cette périodicité ? La publication trimestrielle vous paraît-elle présenter des inconvénients, par exemple, du point de vue des articles comportant une suite, ou du point de vue de la fraîcheur des *Nouvelles et Renseignements* ? Faut-il adopter une fréquence intermédiaire, six ou huit numéros par an, par exemple ?

2° MATIÈRES. — Outre nos rubriques ordinaires : *Courrier de l'A. V. H., Courrier des Œuvres, Nouvelles et Renseignements, Bibliographie* ; nos articles sur le patronage, la typhlophilie à l'étranger, la pédagogie ; nos monographies sur telle ou telle profession ; nos récentes innovations : *Chronique prophylactique, Notre Enquête, Propagande par l'Exemple,* verriez-vous quelques nouvelles rubriques dont l'ouverture présenterait de l'intérêt ?

3° PRÉSENTATION. — A cet égard, deux formules s'opposent : (*a*) faire entrer dans le périodique le plus de matière possible, comprimer le sommaire, serrer les articles, ne pas perdre une ligne ; (*b*) donner de l'air, se dire que les blancs, les petites étoiles, les titres bien disposés, les sous-titres en vedette, un large appel à la variété des caractères d'imprimerie, que tout cela est aussi important que le contenu même des alinéas, à une époque où l'on affecte d'être si pressé et où l'on exige que le texte vous saute aux yeux pour qu'on le lise.

Ce n'est pas sans hésitations que nous avons timidement introduit quelques modifications dans le sens de cette dernière conception car M. Villey, sans doute par scrupule, semblait pencher pour la première. Avons-nous eu raison ? Faut-il persévérer ?

4° PROPAGANDE. — Organe documentaire et bulletin de l'A. V. H., notre revue doit-elle être aussi considérée comme un instrument de propagande ? Si oui, il faudrait encore aller plus loin dans la voie des améliorations, prévoir du meilleur papier, introduire des photos, lancer des appels, être parfois moins technique, s'adresser davantage encore au cœur. A cet égard, les revues étrangères sont des modèles. Faut-il les imiter ?

5° COLLABORATION DES LECTEURS. — Nous aimerions être informés des réactions provoquées par tel ou tel article, recevoir des critiques, des suggestions, prendre note des desiderata de chacun, en un mot conserver un contact constant avec nos lecteurs. Ce n'est plus ici une question, c'est une prière. Ceux qui prendront la peine de nous écrire sont assurés d'avance de notre reconnaissance.

P. H.

A la mémoire de Pierre VILLEY

L'Association Valentin Haüy se devait de célébrer dignement la mémoire de son Secrétaire général, Pierre Villey, dont la disparition a laissé un si grand vide dans le monde des aveugles. A cet effet, trois manifestations sont envisagées :

1° Une cérémonie aurait lieu l'hiver prochain à la Sorbonne, où se trouveraient représentés l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, les Lycées Buffon et Louis-le-Grand, l'Ecole Normale Supérieure, les Universités de Paris et de Caen, les Amis de Montaigne, l'A. V. H. tout ce qui peut s'honorer d'avoir formé la pensée de Pierre Villey, son clair génie et son grand cœur. L'œuvre de l'érudit serait retracée par l'une des voix les plus autorisées du monde des Lettres. Qui mieux qu'un conférencier aveugle pourrait ensuite exalter le philanthrope et présenter au public le typhlophile disparu. Une partie musicale, exécutée par des artistes aveugles, complèterait cette manifestation.

2° Un médaillon en bronze, grandeur naturelle, serait exécuté par le sculpteur Prudhomme, qui a déjà gravé le profil du philocophe Emile Boutroux, le propre père de Mme Pierre Villey.

3° Un fonds spécial serait constitué et mis à la disposition de l'Institut (Académie Française ou Académie des Sciences Morales et Politiques), pour la création d'un *Prix Pierre Villey*, destiné à récompenser, soit un travail d'érudition sur les aveugles, soit une invention qui contribuerait à l'amélioration de leur sort, soit une personne qui, par son exemple, ses travaux, son activité, aurait grandement servi la cause des aveugles.

*
* *

Tels sont les projets.

Pour que leur réalisation soit matériellement possible, l'Association se voit dans l'obligation de faire appel à tous ceux qui ont connu le désintéressement de Pierre Villey, qui ont compris comment il a mis au service des aveugles une vie qu'il aurait pu consacrer toute entière à l'érudition, qui ont senti ce que son exemple prestigieux nous apporte d'estime compréhensive et de sympathie. Mme Villey a, en effet, longtemps hésité à donner son approbation à ces projets. Elle n'y a consenti qu'à la condition formelle qu'aucun centime ne serait détourné du budget ordinaire de l'Association, qu'aucun prélèvement ne serait fait sur les fonds destinés au patronage intellectuel, moral ou matériel des aveugles.

L'Association ouvre donc une souscription dont le produit couvrira d'abord les frais d'exécution du médaillon, la création du *Prix Pierre Villey* n'étant envisagée que si le reliquat de la souscription est suffisant. Une participation d'au moins 100 francs donnera droit à une réplique du médaillon, petite médaille en bronze de 63 millimètres de diamètre, frappée par la Monnaie. Mais tout don, si modique soit-il, n'aurait-il que la valeur d'un geste, d'une intention, sera bien accueilli.

Nous espérons que les lecteurs du V. H., dont M. Pierre Villey a assuré la rédaction pendant plus de quinze ans, tiendront à honorer la mémoire de celui qui a bénévolement donné tant de son temps et de ses capacités pour que notre périodique soit à la hauteur de son passé.

Un Comité d'Honneur dont M. Raymond Poincaré a bien voulu accepter la présidence, a été ainsi constitué :

Président :

M. Raymond POINCARÉ.

Vice-Présidents :

M. BERTHOD, Ministre de l'Education Nationale, Député du Jura, Chevalier de la Légion d'Honneur.
M. Louis MARIN, Ministre de la Santé Publique, Député de Meurthe-et-Moselle.

Membres :

Mme la Générale WEYGAND.
M. Joseph BÉDIER, de l'Académie Française, Administrateur du Collège de France, Grand Officier de la Légion d'Honneur.
M. BLAISOT, ancien Ministre, Député du Calvados, Chevalier de la Légion d'Honneur.
M. Henry BORDEAUX, de l'Académie Française, Commandeur de la Légion d'Honneur.
M. CHARLÉTY, Recteur de l'Académie de Paris, Membre de l'Institut, Commandeur de la Légion d'Honneur.
M. René DOUMIC, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, Directeur de la Revue des Deux-Mondes, Chevalier de la Légion d'Honneur.
M. Georges DUMAS, Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne, Officier de la Légion d'Honneur.
M. de FLEURIAU, Ambassadeur de France, Président de l'Associatton Valentin Haüy, Grand Officier de la Légion d'Honneur.
M. Gustave LANSON, Directeur honoraire de l'Ecole Normale Supérieure, Professeur à la Sorbonne, Officier de la Légion d'Honneur.
M. le Professeur de LAPERSONNE, Professeur honoraire de Clinique Ophtalmologique à la Faculté de Paris, ancien Président de l'Académie de Médecine, Président de la Ligue Internationale contre la cécité, Commandeur de la Légion d'Honneur.
M. Abel LEFRANC, Membre de l'Institut, Secrétaire des « Amis de Montaigne », Professeur au Collège de France, Officier de la Légion d'Honneur.
M. Albert MAHAUT, Vice-Président de l'Association Valentin Haüy, Chevalier de la Légion d'Honneur.
M. MAIGRON, Recteur de l'Université de Caen, Officier de la Légion d'Honneur.
M. Emile PICARD, de l'Académie Française, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Grand Croix de la Légion d'Honneur.
M. le Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, Président des « Amis des Soldats Aveugles », Grand-Croix de la Légion d'Honneur.
M. Georges SCAPINI, Président de l' « Union des Aveugles de Guerre », Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Député de Paris, Commandeur de la Légion d'Oonneur.
M. TERRIEN, Professeur de Clinique Ophtalmologique à la Faculté de Médecine de Paris, Officier de la Légion d'Honneur.
M. Louis VIERNE, Organiste du Grand Orgue de Notre-Dame de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur.
MM. les Directeurs des Institutions d'Aveugles.
MM. les Présidents des Œuvres et Associations d'Aveugles.

Le Comité de Réalisation est ainsi composé :

Président :

M. de Fleuriau, Ambassadeur de France, Grand Officier de la Légion d'Honneur, Président de l'Association Valentin Haüy pour le Bien des Aveugles.

Vice-Président :

M. le Docteur Monthus, ancien Médecin-Chef du Service Ophtalmologique des Hôpitaux Necker et Enfants Malades, Officier de la Légion d'Honneur.

Secrétaire :

M. Louis Renaux, Secrétaire Général de l'Association Valentin Haüy, Commandeur de la Légion d'Honneur, Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique.

Secrétaire adjoint :

M. Henri, Professeur à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles.

Trésorier :

M. Poisson, Trésorier de l'A. V. H.

Membres :

MM. du Chayla et Mahaut, vice-présidents de l'A. V. H.
Mme Schmidt-Mérimée, du Comité de l'Ecole de Massage.

*
* *

Les souscriptions seront reçues au siège de l'Association, 9, rue Duroc ; Compte de chèques postaux : Paris, 283.14.

Les envois faits par la poste devront porter la mention : *Fonds Pierre Villey.*

L'activité du Bureau de Copie
en 1832-1933

Un retard, imputable à une erreur matérielle, nous a mis dans l'impossibilité d'insérer dans le précédent numéro du *V H.* le rapport bi-annuel du Bureau de Copie. Un tirage spécial de cet intéressant document a été envoyé à chacun de nos dévoués copistes. L'abondance des matières nous empêche de le reproduire ici. Le Bureau de Première Copie se fera un plaisir d'adresser un exemplaire imprimé du Rapport à ceux de nos lecteurs que la question intéresse.

Cérémonie à Chilly-Mazarin

L'asile-école de Chilly-Mazarin, pour les fillettes aveugles arriérées, n'est pas inconnu des lecteurs du « Valentin Haüy ». Maintes fois déjà, ici-même, on leur a dit la grande misère recueillie par cette œuvre, le but rédempteur qu'elle poursuit, le confort dont une fée bienfaisante l'a dotée en souvenir d'une fille disparue et d'une mère qui fut la providence des déshérités ; on leur a dit les trésors d'inexprimable dévouement et d'ingénieuse tendresse qui s'y prodiguent, pour faire pénétrer

un rayon de lumière dans de jeunes cerveaux paraissant irrémédiablement obscurcis, un peu de beauté dans de petites âmes qui semblaient hermétiquement closes.

Cet admirable dévouement, cette maternelle tendresse, nous les avons vus agir : il nous a été donné d'en constater les miracles dans le paisible et verdoyant où, grâce aux libéralités de feu Mme Lebaudy et à celles de Mme la comtesse de Fels, sa fille et sa digne continuatrice, l'A. H. V. a pu installer une école spéciale, unique en France, dont elle a confié la direction aux Sœurs Aveugles de Saint-Paul.

Nous avons trouvé là 21 fillettes, hier encore pauvres êtres inertes balbutiant à peine quelques mots inintelligibles, ou bien, au contraire, constamment en proie à une agitation morbide, incapables du moindre soin personnel, du moindre mouvement réfléchi, aujourd'hui jouant, récitant, chantant, lisant, faisant du piano, vaquant à de petites occupations ménagères, tricotant même, goûtant enfin la joie de vivre.

A l'inexpression persistante de certains visages, à la parole saccadée et aux gestes nerveux de quelques-unes de ces déshéritées, on devine la profondeur du mal à combattre, on mesure l'étendue du chemin à parcourir, et, devant les résultats constatés, on n'en est que plus émerveillé de l'angélique patience des humbles religieuses qui accomplissent là, très simplement, sans bruit, nuit et jour, avec un héroïsme qu'elles ne soupçonnent pas, une tâche, répugnante parfois, que ne saurait récompenser aucune satisfaction humaine.

Les méthodes rationnelles les plus ingénieuses leur sont familières; elles appliquent les procédés pédagogiques spéciaux les plus propres à l'éducation de l'enfance anormale ; mais c'est dans leur cœur épris de charité, dans l'idéal divin dont la pensée constante les anime, que les éducatrices, les infirmières, les mamans de Chilly trouvent la quintescence de leur pédagogie, le secret de leur force et de leur amour. Sans cesse penché sur le petit être aux facultés assoupies, cet amour guette la manifestation instinctive, dont il sera possible de tirer parti pour éduquer les sens, la corde à faire vibrer, la lueur fugitive qui permettra de pénétrer jusqu'à l'âme.

« La sensibilité, nous dit la Mère Supérieure, généralement très vive chez nos enfants, nous est d'un grand secours : nous triomphons, par une imperturbable douceur, des colères les plus violentes ; pour exprimer le mécontentement de la maîtresse devant une faute commise, la privation d'une caresse, la substitution des mots: « Mlle » ou « Vous » au prénom et au tutoiement familier, sont les punitions les plus redoutées et suscitent spontanément les plus touchants repentirs.

Grâce à cette sensibilité, méthodiquement, judicieusement cultivée, l'enfant, peu à peu s'éveille à une esthétique rudimentaire, aux pensées élevées : les récits l'intéressent, la musique la captive, la lecture l'émeut, le sentiment religieux pénètre dans son âme, et bien des familles assistent, avec une émotion infinie, à la première communion d'une fillette, belle comme les autres dans sa roche blanche, en dépit de son regard éteint et du sombre destin qui semblait l'avoir à jamais privée de toutes les douceurs d'ici-bas.

Après un séjour de quelques années à Chilly, l'enfant est parfois en état de prendre place dans une école ordinaire d'aveugles ; plus souvent, les progrès sont trop lents, les résultats insuffisants, et c'est à Chilly que l'adolescente doit couler ses jours, objet constant de la sollicitude qui continue à s'ingénier pour soulever un coin du voile de son intelligence.

Mais, on le conçoit aisément, pour que les frêles plantes péniblement entr'ouvertes au soleil de Chilly ne s'étiolent pas en un jour, il faut pouvoir les garder en serre chaude : comprises, choyées par les bonnes Sœurs jusqu'à 21 ans, comment les pauvres filles qui doivent quitter l'asile à cet âge ne se sentiraient-elles pas dépaysées, atrocement isolées dans le monde où l'on n'a pas le temps de s'occuper d'elles, et dans la promiscuité douloureuse des hospices ordinaires ! Grâce à la générosité de Mme la comtesse de Fels, une telle éventualité sera épargnée aux pensionnaires sans famille, ou que leurs parents ne peuvent recueillir, et c'est l'inauguration du pavillon destiné à ces hospitalisées, qui, le 23 mai, avait amené à Chilly-Mazarin le bureau du Conseil d'Administration, ainsi qu'un groupe important de dames patronnesses de l'A. V. H.

Mgr. Roland Gosselin, l'éminent évêque de Versailles, avait tenu à venir lui-même bénir les nouveaux locaux, donnant ainsi un nouveau témoignage de son paternel intérêt à une œuvre qui ne compte plus les marques de sa sympathie. Mme la comtesse de Fels était là aussi, jouissant du bonheur de ses protégées, puis M. de Fleuriau, le nouveau Président de l'A. V. H., toujours prêt à prendre personnellement contact avec toutes les détresses soulagées par l'œuvre à laquelle il se donne de tout son cœur.

Au seuil de la maison en fête, délicatement décorée par les Sœurs, la Mère Supérieure accueille les invités avec une grâce parfaite, ayant à ses côtés Mme Moraillon, l'infatigable et maternelle déléguée de l'A. V. H. à la gestion de l'école. Aussitôt se déroule une touchante manifestation de gratitude : après un morceau de piano à quatre mains, enlevé non sans un certain brio par deux pensionnaires, une troisième dont la diction ne le cède en rien à celle de nos jeunes écolières les plus compréhensibles et les mieux douées, adresse à Mgr. l'Evêque, à Mme la comtesse de Fels et à tous les bienfaiteurs des vers exquis. On entend ensuite un chant de circonstance exécuté par l'ensemble des élèves : voix justes, mesure impeccable, accents combien émouvants ! Et Mgr. Roland Gosselin trouve les mots très simples qu'il faut, pour dire à ces enfants l'attendrissement de l'assistance, puis il procède à la bénédiction des locaux dont l'aménagement fort bien compris ainsi que l'excellente tenue provoquent l'éloge unanime des visiteurs.

Avec ses petits lits blancs, gentiment agencés, avec sa large cour de récréation, son préau, ses salles diverses où l'air pur et le soleil pénètrent largement, ses bains-douches, l'asile de Chilly peut rivaliser avec nombre d'établissements publics de bienfaisance et d'enseignement spécial.

Il possède en outre une coquette chapelle, et c'est là que s'achève, par le salut du Saint-Sacrement, la solennité de ce jour.

Les voix pures de tout à l'heure nous étonnent encore par la précision de leur rythme et la sûreté de leurs répliques, car elles exécutent des motets à deux parties, et je sais maintes confréries de jeunes filles dont les chœurs ne font pas mieux.

Comment ne pas emporter d'une visite à Chilly-Mazarin une impression profonde ! Témoin des transformations qui s'y opèrent, de la divine charité qui répand la douceur de vivre parmi les plus déshérités des êtres, comment résister au désir d'aider autant qu'on le peut les saintes ouvrières d'une telle œuvre de lumière et de vie ! Œuvre de lumière et de vie ! N'est-ce pas le but primordial de l'Association Valentin Haüy ?

M. DEHILLOTTE.

Notre Pédagogie

Le problème du Livre scolaire

On lira d'autre part que la Fédération Nationale des Aveugles Civils vient d'ouvrir une imprimerie et qu'elle se propose, entre autres choses, d'y éditer des livres en Braille pour les écoles. Le moment nous paraît opportun d'examiner cet important problème de la production des manuels scolaires pour les aveugles, de le traiter surtout du point de vue pédagogique, qui est peut-être celui qui a été le plus négligé jusqu'à présent.

Historiquement, avant la guerre, certaines écoles, qui avaient équipé une petite imprimerie, essayaient de suffire à leurs besoins et même mettaient en vente l'excédent de leurs tirages, ce qui permettait aux établissements dépourvus de moyens de production de pourvoir tant bien que mal leurs classes. Les moyens financiers étant, en général, restreints, les collections étaient fort incomplètes et on ne les renouvelait pas souvent. On se passait de livres de Leçons de Choses, on employait dans un cours ce qui était écrit pour un autre, plusieurs générations d'élèves se transmettaient les copies qu'avaient écrites leurs aînés sous la dictée du professeur. Puis des œuvres nées de la guerre, très bien intentionnées, mais mal outillées, mal servies, mal éclairées, ont tenté de remédier à la pénurie de manuels scolaires. Elles ont entrepris l'impression en relief d'un certain nombre de livres empruntés aux collections des écoles de voyants. Ceux qui ont eu à utiliser ces productions savent combien leur valeur était peu en rapport avec les sacrifices de temps, d'argent et de bonne volonté qu'elles avaient coûtés.

Aucun plan d'ensemble n'avait d'ailleurs présidé à cette éclosion de manuels. L'Office du Livre de l'Aveugle est mort en trop bas âge pour avoir pu tenter une coordination des efforts. Même en faisant abstraction de l'esprit assez particulariste des œuvres productrices, eût-il même été possible d'établir un plan d'ensemble? L'expérience que l'American Braille Press fit en décembre 1929, lorsqu'il réunit une « Conférence du Livre Scolaire », nous a renseignés à cet égard. On semblait s'être mis d'accord sur un programme qui satisfît toutes les tendances, tous les credos. Mais lorsque les délégués, presque tous directeurs ou directrices d'établissements, furent rentrés chez eux, tout fut remis en question : certains d'entre eux s'étaient aperçus, par exemple, que tel livre dont l'impression avait été décidée était à l'index. « Pour les uns, conclut alors M. Raverat, il nous faudra imprimer que c'est Dieu qui créa le monde, pour les autres, que le monde s'est créé tout seul ».

Cette boutade traduit au fond une des difficultés de la production en série des manuels scolaires. D'autres naîtront de la diversité des tempéraments pédagogiques ou de la ténacité des habitudes : celui-ci préférera l'Arithmétique de Lemoine à celle de Mortreux ou à celle de Royer-Court ; celui-là, fidèle à son Dussouchet, et à l'ancienne méthode, ne voudra pas entendre parler du « français par les textes » et boudera à Maquet, à Bouillot ou à d'autres. Et que dire de l'histoire, où les opinions politiques peuvent entrer en jeu? La vérité, c'est que la cécité n'entraîne pas avec elle l'unité, que notre monde, aussi divers que celui

des voyants, est trop petit pour permettre la variété des éditions. Dans de telles conditions, on ne peut guère songer à « standardiser » nos livres.

*
* *

L'impression des manuels scolaires soulève encore toute une série de problèmes d'ordre technique dont chacun mériterait une étude soignée : format, qualité du papier, détails de présentation, production et emplacement des figures, etc. Nous ne nous y arrêterons pas et nous considérerons un peu plus longuement un autre aspect de la question, plus pédagogique.

A notre avis, on ne s'est pas encore prononcé sur ce que devait être exactement le livre de classe des aveugles, sur les conditions auxquelles il doit satisfaire pour remplir sa fonction, pour être vraiment profitable à nos élèves. Deux formules, en quelque sorte opposées, sont concevables : 1° la transcription in-extenso des ouvrages que l'on trouve en librairie pour les élèves voyants ; 2° la création de livres spéciaux pour les aveugles.

Le grand argument en faveur de la première formule est le suivant : il faut traiter les petits aveugles comme les voyants, les préparer à la vie avec les mêmes livres, suivant les mêmes méthodes. C'est une forme du principe égalitaire. Certaines imprimeries prennent même la précaution de mentionner la correspondance des paginations en Braille et en noir, ce qui pourrait permettre à un voyant de suivre le travail de l'écolier aveugle, sans connaître le Braille. L'impression directe de noir en Braille est une solution expéditive, un peu paresseuse même, en ce sens qu'elle ignore les soucis de l'adaptation et simplifie considérablement le travail de préparation. Elle a pourtant des inconvénients.

Le premier, celui de l'encombrement, est tout de suite senti. Les manuels les plus élémentaires tiennent une place considérable : l'Arithmétique de Brouet et Audricourt, imprimée à l'école Braille, comprend 9 in-4° d'épaisseur respectable ; celle de Lemoine, récemment préparée par la Société d'Impression et de Reliure, cinq volumes in-8°. La grammaire des Frères, cous supérieur, 6 volumes in-4° ; les Leçons de Choses de Colomb, imprimées à Ronchin, six à huit volumes, sauf erreur. Plus le niveau s'élève, plus les ouvrages sont volumineux : l'Institution Nationale a une Chimie de Drincourt, Cours complémentaire, en cinq gros in-4° ; « La Roue » met à la disposition des étudiants aveugles une deuxième année de Physique de Perrin-Martin, Brevet Elémentaire, en sept volumes, etc. Il faut changer de volumes plusieurs fois par an, changer encore pour les révisions. Tout cela ne facilite pas le travail scolaire, sans compter l'encombrement des pupitres ou des armoires de l'école. On ne s'étonnera donc pas qu'on en soit vite arrivé aux extraits, aux coupures, aux choix, aux résumés, plus ou moins heureux, plus ou moins déformants du point de vue de l'unité de l'ouvrage.

*
* *

Une autre formule consisterait à rédiger pour les aveugles des livres qui leur seraient propres. C'est la conception distributive, opposée au principe égalitaire. A nécessités spéciales, ouvrages spéciaux.

C'est une question différente que celle de savoir si nos programmes doivent être les mêmes que ceux des voyants, si nous devons préparer aux mêmes examens. Personnellement, je suis persuadé que nous

aurions mieux à faire que de faire de « l'instruction », au sens étroit du mot. En présence d'un sujet déficient, en faveur de qui l'imitation ne joue que très peu, l'acquisition des suppléances sensorielles et de l'adresse générale, la socialisation du geste, de la mimique, des attitudes, l'adaptation à la profession et le « reclassement » dans le milieu où celle-ci doit s'exercer, tout cela est autrement important que la préparation au certificat d'Etudes. Peu après la guerre, on a parlé de la nécessité d' « humanités primaires » pour les jeunes voyants, — futurs techniciens, pour la plupart, — qui, ne pouvaient bénéficier de la formation secondaire, et dont la profession exigeait pourtant une certaine culture. Quelque chose d'analogue ne serait-il pas souhaitable pour toute une catégorie d'élèves de nos établissements? Mais alors où trouver en librairie les ouvrages qui conviendraient à la fois à la suppression du handicap que constitue la cécité et à la préparation sociale des aveugles?

Ce point de vue de la nécessité de programmes d'études spéciaux ne serait-il pas partagé, qu'il faudrait encore distinguer entre la matière des livres et la présentation de cette matière.

Les livres en noir sont conçus et imprimés pour les voyants; c'est à l'œil qu'on s'adresse. Pure tautologie que cette assertion, dira-t-on. Elle mérite pourtant qu'on s'y arrête.

Prenez un syllabaire, le classique Régimbeau, par exemple; essayez de le transcrire en Braille et vous verrez qu'il perd tout son caractère, ses qualités. Je ne connais pas de livres de Leçons de Choses qui nous conviennent parfaitement: tous s'adressent à la vue, aucun ne cultive l'observation par le toucher, par l'ouïe, par l'odorat et le goût même, au point où il est nécessaire de le faire pour les aveugles. Tous sont bourrés de figures qui ne font pas qu'illustrer le texte, qui le complètent, qui en tiennent quelquefois lieu. Imprimer in-extenso le texte en Braille, c'est passer à côté du but, c'est trahir l'auteur. « Traduttore, tradittore ». Même remarque pour une Géographie, où les cartes, qui ne sont pas muettes comme les nôtres, portent nombre d'indications qui ne sont pas toujours reproduites dans le texte (1).

D'ailleurs, qu'il y ait des figures, qu'il n'y en ait pas, qu'on puisse les supprimer sans dommage ou les reproduire profitablement, le livre en noir garde, dans une certaine mesure, son caractère spécifique. Par la variété des caractères employés, par la disposition des divers textes, chacune de ces pages est un tableau fait pour l'œil, rien que pour l'œil. Ouvrez une grammaire, vous verrez dans une même page des caractères gras pour les règles ou pour les exemples, du texte en caractères ordinaires, émaillé de locutions en italiques, des exercices ou des lectures en lettres plus fines, sans parler ni de l'encre rouge que l'on rencontre parfois, ni des résumés synoptiques. Un même mot, une forme verbale, est quelquefois composée en caractères différents, les plus gros étant réservés au radical ou à la terminaison, suivant qu'on veut attirer l'attention sur celle-ci ou sur celui-là. Même variété dans n'importe quel ouvrage didactique écrit pour les enfants. C'est une supériorité du livre moderne que cette présentation parlante, que ces

(1) Les index qu'Edgar Guilbeau avait composés pour compléter les cartes publiées à l'Institution Nationale, bien que ne procédant pas toujours d'une méthode rigoureuse, participaient de cette idée de la nécessité de livres spéciaux pour les aveugles. On sait les services qu'ils ont rendus. L'idée du livre spécial avait d'ailleurs été émise par Guadet, il y a soixante-quinze ans.

dispositions « qui sautent aux yeux ».

Les lettres Braille, hélas, sont uniformes, toutes de même taille, toutes de même aspect sous le doigt, emprisonnées dans leur gabarit de six points. Prévoir, comme l'ont proposé les Allemands, une série de clés qui, armant les caractères ordinaires, indiquerait que celui-ci est en gras, celui-là en gothique, cet autre en cursive, c'est peut-être très systématique, ce n'est guère pédagogique. Qu'on songe combien la répétition du signe d'italique, précédant parfois celui de majuscule, allourdit le texte et est préjudiciable à la rapidité de la lecture.

S'il faut adapter, ce n'est pas, croyons-nous, dans cette direction qu'il faut s'égarer. Le voyant s'instruit par l'image et par ce qui fait image ; l'aveugle est amateur de ce qui se développe logiquement : il supplée ainsi à son infériorité sensorielle. Or, certains ouvrages, parmi les meilleurs, conçus suivant une formule pédagogique qui se justifie fort bien, font alterner des leçons relevant de disciplines différentes. Dans le même livre d'arithmétique, par exemple, se succèdent des leçons d'arithmétique proprement dite, de système métrique, de géométrie, des problèmes-types, des exercices de calcul mental, des problèmes à résoudre. En général, l'enfant, voyant ou aveugle, ne démêle pas les rapports que soutiennent entre elles des leçons voisines. Si on mâche la besogne, en disant à l'élève : « Prenez telle page, tel numéro », l'indifférence du jeune écolier à l'égard de l'ordre des matières n'apparaît pas. Mais si on lui demande de l'initiative, — ce qui, pédagogiquement, se soutient aussi, — à propos d'une révision, par exemple, il s'embrouille, ne sait pas enchaîner les leçons de géométrie entre elles, les règles de calcul mental entre elles.

Le petit voyant dans cette affaire, a pour lui le pouvoir synoptique de la vue et la diversité des caractères d'imprimerie employés. C'est un jeu pour lui que de retrouver les règles imprimées en gras ou en italiques ; c'en est un autre que de sauter quelques lignes ou plusieurs pages de « questions à résoudre » lorsque les énoncés sont écrits en tout petits caractères. Nous l'avons dit, chaque page du livre en noir est un tableau, dont les parties sont hiérarchisées, placées sur des plans différents, du fait de la variété des caractères. Les difficultés de repérage que rencontre l'élève aveugle, surtout s'il n'est pas adroit, sont à considérer quand on établit le plan d'un ouvrage. Si j'avais à rédiger un manuel d'Arithmétique pour des jeunes aveugles, je crois bien que je distribuerais les diverses disciplines en des volumes différents : un cahier pour la théorie, un ou plusieurs cahiers d'énoncés de problèmes à résoudre, un livret pour la géométrie pratique, un autre pour le calcul mental, ou du moins, je ferais de ces diverses matières des parties bien distinctes. C'est à cette manière de voir que se réfère la séparation de la théorie arithmétique et des problèmes, de la théorie grammaticale et des exercices, qui se trouve déjà réalisée dans certaines éditions en Braille.

*
* *

J'ai parlé plus haut de l'encombrement des ouvrages en Braille. A ce point de vue, le côté matériel n'est pas le seul à considérer. Il faut aussi tenir compte de ce fait que les élèves de nos écoles manquent de temps.

Bien souvent, ils sont âgés lorsqu'ils nous arrivent. Du fait de l'internat et dans l'intérêt de leur santé, les récréations sont plus fréquentes, les vacances plus longues. Surtout, il faut mener de front la

préparation professionnelle avec l'enseignement général. Il en résulte que le nombre total d'heures passées dans les classes d'enseignement intellectuel, durant toute la scolarité d'un aveugle, est bien inférieur à celui que l'on obtiendrait pour un voyant. De plus, bien qu'il y ait parmi nos élèves de bons lecteurs, la moyenne lit lentement et certains sujets même sont tellement préoccupés par l'élément mécanique de la lecture qu'ils ne peuvent s'adonner véritablement à l'étude de la matière de la leçon.

Toutes ces raisons appellent des leçons courtes, des développements réduits, de la concision. Souvent, dans un livre en noir, on aborde un problème par plusieurs côtés, on présente les questions sous plusieurs aspects, on se paie le luxe de répéter, de revenir à la charge. Pour nos élèves, il faut choisir. Si l'on veut bien m'excuser d'employer ici des termes empruntés au vocabulaire de l'élevage, je dirai que notre enseignement doit être « intensif » et non « extensif ». Si nous voulons des livres qui répondent à cette conception, il nous faut les composer ou, tout au moins, adapter ce que nous trouvons dans les collections en noir.

*
* *

Composer des livres spéciaux pour les aveugles, telle devrait être la conclusion de cette petite étude. L'objet spécial de notre enseignement, les méthodes qui lui sont propres, les exigences du toucher si différentes de celles de la vue, l'impossibilité de se reporter à la figure, l'encombrement du Braille, le manque de temps, la lenteur de la lecture, voilà les principaux facteurs qui semblent nous acculer à cette nécessité.

Oui mais, qui rédigera ces manuels spéciaux? — Chose délicate entre toutes que la rédaction d'un manuel scolaire, et qui demande une parfaite possession du sujet, de l'expérience pédagogique et du temps. Il est indéniable qu'un bon livre écrit pour les voyants, si imparfait soit-il vis-à-vis de notre enseignement spécial, vaudrait bien mieux qu'une compilation maladroite dont l'originalité pédagogique ne serait qu'apparente. Je persiste pourtant à penser que nous devons tendre à adapter le plus possible nos livres aux besoins vrais de nos classes.

De toutes façons, quelle que soit la solution à laquelle on s'arrête en ce qui concerne le choix des livres à imprimer, une chose est certaine: il est nécessaire que l'impression en soit parfaite. Je connais un premier volume d'un Cours de Physique du niveau du Brevet élémentaire, où l'on a dû introduire 6 pages d'errata pour 100 pages de texte. Je connais un Manuel d'Histoire de France, Cours élémentaire et moyen, où la pagination est illisible, où les tables des matières sont absentes, où il manque des mots et dont bon nombre d'exemplaires sont mal reliés, soit que certains tirages soient intervertis, soit que certains autres aient été oubliés. Dire avec quelle reconnaissance des éditions si défectueuse sont pourtant acceptées dans les écoles les mieux dotées, c'est souligner l'importance de ce problème du livre scolaire pour les aveugles.

La solution ne peut en être obtenue d'une manière satisfaisante: 1° que si une étude préalable sérieuse en est faite; 2° que si plusieurs imprimeries se partagent la besogne, les unes s'attaquant aux lettres, les autres aux sciences, ou bien encore les unes s'adressant aux écoles catholiques, les autres parant aux besoins des établissements laïques.

P. HENRI.

Courrier de l'A. V. H.

L'A. V. H. ainsi que nous l'avions annoncé, a tenu son assemblée générale annuelle le dimanche 6 mai, sous la présidence de son nouveau Président, M. de Fleuriau, ambassadeur de France. Une assistance encore plus compacte que les années précédentes se pressait dans la salle des fêtes de l'Hôtel Continental. Comme de coutume, une brillante partie de concert, exécutée par des artistes aveugles et clairvoyants, rehaussa l'éclat de cette solennité.

A l'ouverture de la séance, l'un des vice-présidents, M. Pierre du Chayla, adressa un hommage ému à nos chers disparus de l'année, et souhaita la bienvenue au sein de l'œuvre à M. de Fleuriau, que M. Villey lui-même, lors de son dernier passage à l'A. V. H., trois semaines avant sa mort, avait songé à pressentir en vue de la succession du regretté Général Balfourier. A son tour, M. de Fleuriau évoqua la grande figure de Maurice de la Sizeranne, dont l'esprit continue à animer l'œuvre et qui lui rappelle l'une des plus pures gloires françaises, Saint Vincent-de-Paul ; puis il adresse un pressant appel à tous les concours en faveur de l'A. V. H., toujours mieux adaptée à l'importance de sa tâche.

Nous n'entrerons pas dans les détails du lumineux rapport présenté par M. Mahaut sur le dernier exercice, ce document devant, dans quelques mois, être publié in-extenso et envoyé à toute personne désireuse d'en prendre connaissance. Nous voudrions seulement souligner les traits essentiels, ceux qui marquent plus particulièrement la vitalité de l'A. V. H. au cours des dernières années écoulées.

Si douloureuses qu'aient été les séparations, si difficiles, si impossibles même à combler que soient les vides faits dans nos rangs, nos cadres, dit M. Mahaut, se reforment, et l'A. V. H. va de l'avant. Sa Bibliothèque Braille a prêté 73.000 volumes au cours de l'année écoulée ; de son imprimerie, sont sorties 1.900.000 pages ; 10.432 colis sont partis de la rue Duroc, contenant livres, outils, objets mobiliers ou vêtements, sans parler des pianos et autres instruments de musique, procurés par l'A. V. H. et expédiés directement à leurs destinataires. Le seul magasin de la rue Duroc, en dépit de la crise des affaires, a écoulé pour 400.000 francs de produits manufacturés par les Aveugles. Celui de l'avenue Victor-Hugo pour plus de 207.000 francs ; 6.500 permis de chemins de fer ont été obtenus ; le patronage a distribué, en secours divers, 1.200.000 francs, non compris 300.000 francs dépensés en aide exceptionnelle à des aveugles de guerre ou alloués par les groupes locaux à leurs patronnées.

Mais l'A. V. H. a eu beau installer en location, dans divers immeubles du quartier, quelques-uns de ses services, elle a eu beau s'agrandir progressivement, voici qu'elle étouffe encore dans un cadre trop étroit : depuis longtemps la Bibliothèque Braille a dû chercher des annexes ; l'unique pièce où sont placés les 15.000 dossiers du Patronage est bien incommode pour la dizaine de personnes qui y travaillent ensemble parfois ; le local destiné au cours de massage était notoirement insuffisant, et il a fallu transférer le cours provisoirement, dans un local convenablement aménagé, où, à côté de l'école, fonctionne maintenant une clinique gratuite.

Force a donc été de songer à construire, et très prochainement, les

travaux devenus indispensables seront entrepris. Ainsi, peu à peu, les multiples services de l'A. V. H., regroupés à son siège, pourront fonctionner aisément et prendre toute l'ampleur désirable.

Mais « l'aménagement matériel ne suffit pas : aider personnellement l'aveugle à s'élever intellectuellement, moralement, socialement, voilà le but à atteindre. Or, l'aide à apporter varie à l'infini, suivant les particularités qui marquent la destinée de celui dont l'état la réclame, d'où nécessité d'un contact direct entre l'A. V. H. et les Aveugles qui s'adressent à elle. » C'est pourquoi l'œuvre s'efforce d'intensifier les visites à domicile et d'en étendre le rayon.

Les Aveugles de la région parisienne, dont beaucoup ont été visités par une équipe d'amis bénévoles qui se partagent les quartiers de la capitale, ont trouvé au siège de l'Œuvre secours et travail. Tant en province qu'à Paris, des centaines d'hospitalisés ont été réconfortés par nos dames visiteuses ; dans les départements, où ne fonctionnent pas encore nos groupes locaux ou régionaux, le contact a été établi ou maintenu, soit au moyen d'une correspondance suivie, toujours plus abondante, soit par l'intermédiaire d'amis dévoués se trouvant sur les lieux, soit enfin par des visites, en particulier de M. Mahaut lui-même, visites accueillies avec reconnaissance toujours, souvent avec joie, par des aveugles qui, négligents ou découragés, s'étaient laissé oublier, ou qui, non renseignés, ignoraient les possibilités d'activité, les éléments de vie demeurée à leur portée.

Enfin, vingt groupes de l'A. V. H. rayonnent déjà sur 40 départements, combinant leur action avec celle des écoles, ouvrant des magasins de vente et des stands aux foires-expositions ; organisant des vestiaires, de petites bibliothèques et des réunions récréatives, faisant toutes démarches utiles et attribuant les secours nécessaires. Le groupe qui, tout en gardant son autonomie, coordonne étroitement son action avec celle du siège central dont il reçoit les directives et le soutien, c'est pour les aveugles de son ressort l'A. V. H. concrétisée, l'A. V. H. qui on le voit, n'a rien perdu de sa vitalité et qui, au contraire, aspire à développer ses moyens d'action en fonction des besoins qui subsistent et de ceux qui se révèlent. « Ainsi, écrit M. Mahaut, puisque la foi nous apprend que la mort est une semence de vie, soutenus par notre culte envers ceux qui ne sont plus, aidés par leur présence invisible mais sûrement effective, nous devons espérer aller de l'avant, continuer les améliorations commencées, conduire en bonne voie la grande œuvre qu'est l'Association Valentin Haüy ».

Dans les Groupes locaux

A la Foire-Exposition d'Orléans, on a remarqué le stand Valentin Haüy. Le groupe a décidé d'ouvrir un magasin de vente pour y écouler au profit des aveugles les objets fabriqués par eux. Les aveugles pourront s'y procurer des cannes blanches et y emprunter des livres. Il y aura aussi un vestiaire.

*
* *

Au cours de l'Assemblée générale du groupe de Rennes, une nombreuse assistance a entendu, avec le plus vif intérêt, une substantielle conférence de M. le chanoine Morice, aveugle lui-même, sur la situation des aveugles et les moyens de leur venir en aide.

*
* *

Le rapport annuel du Président du Comité Régional pour la Loire-Inférieure et la Vendée rappelle excellemment les buts et les directives de l'Association Valentin Haüy. Le groupe de Nantes, précédemment sous-comité du groupe de Rennes, cité partout à bon droit comme modèle, en a été détaché et est devenu, à son tour, Comité Régional, comprenant dans son ressort le département de la Vendée. Le gros événement de 1933 a été l'ouverture, à Nantes, d'un magasin destiné à écouler les articles de brosserie, de cannage, etc., exécutés par les aveugles. Le nombre total des aveugles inscrits est passé de 268 en 1931 à 311. Le groupe a favorisé le placement de plusieurs enfants dans les écoles et assuré, soit à domicile, soit dans des ateliers, la rééducation de quelques adultes.

*
* *

L'Assemblée du groupe de Nice a eu lieu récemment à son siège, rue de la Terrasse, sous la présidence de M. Cornéglio-Molinier, Président, et c'est devant un auditoire sympathique, composé de membres bienfaiteurs et agissants, que Me Dumas-Lairelle, avocat au Barreau de Nice, membre du Comité de l'œuvre, a, dans un rapport substantiel, résumé l'activité du groupe depuis sa naissance, en 1932, jusqu'à ce jour. Il a apporté des précisions saisissantes, montrant tout ce qui avait déjà été fait et disant combien plus encore il restait à faire.

Courrier des Œuvres

La F. N. A. C. et l'A. A. F. ont tenu leurs assemblées générales les 27, 28 et 29 avril. A l'occasion de ces réunions, ont été formulés et présentés au Ministère de la Santé publique divers vœux relatifs à l'Assistance et à l'Enseignement. On lit notamment dans le rapport moral de l'A. A. F. qu'au cours de l'année écoulée, 169.000 francs ont été dépensés pour le centre médical et que plus de 6.000 permis de chemins de fer ont été obtenus.

Nous lisons dans le rapport de l'Amicale des Aveugles du Havre et de sa Région, que l'action de l'œuvre en 1933 s'est étendue sur 132 aveugles. L'œuvre a admis 6 nouveaux patronnés, assuré la rééducation de 4. Accordant une allocation annuelle à tous les aveugles au-dessus de 55 ans non bénéficiaires d'autres pensions, elle a attribué des allocations de 720 francs à dix aveugles qui se trouvent dans ce cas. Ses prêts d'honneur et son vestiaire ont fonctionné de façon satisfaisante. Elle a acheté pour 111.437 fr. 50 de matières premières, contre 134.361 fr. 50 en 1932. Enfin, elle a obtenu à des aveugles l'exonération des droits de place sur les marchés, donné un certain nombre de montres et offert aux aveugles ainsi qu'à leurs familles, à l'occasion de la fête des Rois, une charmante réception.

*
* *

« Aidez-Nous », tel est le titre d'un groupement d'aveugles-sourds constitué par eux-mêmes, sous la présidence d'honneur de Mme Galeron de Calonne, la poétesse aveugle et sourde bien connue. Le premier soin de l'œuvre a été d'adresser gratuitement à tous ses membres un « Courrier » en Braille auquel ils collaborent eux-mêmes, où ils échangent leurs pensées, leurs souvenirs, leurs expériences. Elle a pour but le

secours moral et l'aide matérielle des aveugles-sourds, la recherche des moyens les plus pratiques pour la conversation des aveugles-sourds entre eux, et avec les autres aveugles et les clairvoyants. Elle s'efforce de faciliter la rééducation de ses membres à domicile, et rêve d'un asile-atelier où les aveugles-sourds pourraient vivre entre eux. Mais, il faut d'abondantes ressources, et « Aidons-Nous » n'est pas riche. La trésorière de l'œuvre est Mlle Waldeck-Rousseau, 38, rue des Sablons, Paris XVIe.

* * *

L' « Association des Amis des Aveugles Civils et des Aveugles de Guerre du Nord de la France », a tenu son Assemblée générale de 19 janvier 1934 à son siège social, 236, rue Nationale à Lille. 552 secours en espèces, des vêtements, des outillages ont été accordés. L'A. V. H. a largement aidé cette œuvre d'ailleurs extrêmement active.



Sous le nom de « Association des Aveugles Civils de la Moselle », vient de se constituer une œuvre dont le siège est 16, rue du Séminaire, à Montigny-lès-Metz. Elle se propose l'aide aux aveugles sous toutes ses formes. La cotisation est fixée à 12 francs par an.

* * *

Voici le moment où, de toutes parts, les cœurs généreux sont sollicités en faveur des colonies de vacances. Grâce à l'initiative d'un prêtre aveugle, M. l'abbé Côte, les jeunes aveugles ont la leur. Depuis trois ans, plusieurs de nos écoles y envoient chaque été leurs élèves sans famille et ceux qui, dans leur milieu familial, ne peuvent trouver l'air pur nécessaire pour revivifier leurs poumons. Cet air pur leur est fourni à Saint-Martin-la-Plaine (Loire), avec une nourriture saine et abondante, de longues promenades au cours desquelles nos écoliers s'initient par le toucher à une foule de choses ; ils y trouvent, en un mot, une chaude affection et le délassement de l'esprit et du corps dans des exercices variés, éducatifs et récréatifs à la fois, sous la direction de M. l'abbé Côte, secondé par un personnel de choix, qui prodigue aux enfants les soins les plus attentifs et les plus éclairés. Ajoutons que la population de Saint-Martin-la-Plaine a adopté spontanément les pupilles de M. l'abbé Côte et, s'ingénie pour leur manifester sa sympathie, de sorte que la construction à laquelle a dû se décider le bon prêtre, afin de donner satisfaction à toutes les demandes qu'il reçoit, lui a été grandement facilitée par la générosité des habitants.

* * *

On sait que la Tunisie compte un nombre considérable d'aveugles dont la plupart mendient. Un riche et généreux philanthrope tunisien, M. Aron-Baruch, a voulu atténuer cet état de choses en fondant une œuvre d'éducation pour les Aveugles. Il a installé cette œuvre, à ses frais, à Hammam-Lif, dans une propriété réservée durant les trois mois d'été à une colonie de vacances, et affectée les neuf autres mois de l'année aux aveugles qui y sont recueillis gratuitement, et apprennent un métier sous la direction d'un ancien élève de l'école d'El-Biar près Alger. L'œuvre a débuté en novembre 1933 avec 6 jeunes gens aveugles.

LA PROPAGANDE PAR L'EXEMPLE

Il est banal d'écrire que le préjugé pèse lourdement sur le travail de l'aveugle et entrave singulièrement sa réussite. Ce n'est pas là d'ailleurs — pourquoi le méconnaître ? — la cause unique des multiples échecs maintes fois déplorés parmi nos travailleurs.

Le préjugé, pourtant, doit être dénoncé sans trêve, il faut le combattre toujours parce que ses ravages persistent, parce que ceux-là même qui en sont les victimes ne résistent pas toujours à son emprise : découragés — et c'est trop naturel — par les difficultés de toute sorte qui s'amoncellent sous leurs pas, trop confiants peut-être en une législation sociale où n'est pas encore inscrite la protection du travail de l'infirme, paralysés même par cette législation en certains cas, quelques-uns s'abandonnent trop aisément et se déclarent vaincus, avant d'avoir lutté. Mais il ne suffit pas de proclamer que l'aveugle est apte au travail, que les carrières qui lui ont été favorables dans le passé lui demeurent ouvertes. Des exemples actuellement vécus, voilà la meilleure propagande, propagande fertile en enseignements, source de réconfort. Sous cette rubrique : « La Propagande par l'exemple », le « Valentin Haüy » se propose de recueillir tous les faits qui lui seront signalés, de nature à répandre plus de lumière sur l'activité de l'aveugle, sur ses possibilités, sa personnalité.

Et pour ouvrir cette chronique nouvelle, nous n'avons que l'embarras du choix : voulez-vous que nous parlions d'abord de quelques musiciens ? Voici longtemps déjà qu'on nous prédit la fin irrémédiable et prochaine de leur carrière. Et sans doute pour beaucoup, elle est gravement compromise, il serait puéril de le nier. Nous y enregistrons encore cependant des activités fécondes, des succès d'un heureux effet. C'est pourquoi, dans nos écoles, tout en soumettant les aspirants musiciens à une sélection rigoureuse, en n'orientant professionnellement les élèves vers la musique qu'à bon escient, en donnant un enseignement sérieux, complet, à ceux qu'on y livre, il faut laisser à la musique sa place de choix dans les programmes de l'enseignement professionnel.

Aussi, les nombreux et fidèles amis de l'Institution Nationale, qui suivaient assidument ses concerts, interrompus depuis quelques années, ont-ils été heureux, en assistant, le 12 mai dernier, à leur reprise de constater que l'enseignement musical de notre première école n'a rien perdu de sa valeur, ainsi qu'en témoigne l'article suivant :

Le Concert des Jeunes Aveugles

Dans cette chapelle dont un rideau dissimule l'autel, et qui depuis tant d'années est un temple où la musique est respectueusement, fidèlement, passionnément cultivée, les maîtres et les élèves de l'Institution nationale des Jeunes Aveugles, viennent de donner un émouvant concert. De belles œuvres et des exécutants pénétrés de la grandeur de leur mission. André Marchal, l'éminent organiste de Saint-Germain-des-Prés, conduisait l'orchestre ; M. J. Langlais, Grand Prix d'exécution et d'improvisation de la Société des Amis de l'Orgue et élève de Paul Dukas, dirigeait les chœurs. Le programme comportait tout d'abord de *Prélude du Déluge* de Saint-Saëns qui a mis en lumière le beau son, la parfaite justesse, l'excellente exécution de M. Eyzat ; puis le rêve d'Elsa (dont les paroles dites par une jeune aveugle sont plus touchantes encore) et des mélodies de Schubert qui ont permis à Mlle Brozille de faire apprécier à la fois la fraîcheur de sa voix, sa belle articulation, sa délicate sensibilité ; des fragments d'un

trio de Beethoven très musicalement interprétés par MM. Guillot, Michaud et Rolland et des pièces d'orgue de Clérambault bien jouées par M. Frenay. Puis, dans la seconde partie, la *Petite Sérénade nocturne* de Mozart, traduite avec une simplicité, une clarté, une cordialité, une intelligence musicale absolument remarquables ; des chœurs, parmi lesquels la *Neige* de Paul Le Flem ; une *pièce* de Roland de Lassus et une chanson du seizième siècle, chantés avec tout le charme de la jeunesse ; des fragments de la *Sonate* de Franck qui ont valu un très juste succès à MM. Reboulot et Pitié ; pour finir, deux numéros de la cantate de J.-S. Bach, *Les Vierges Sages*.

L'exécution d'ensemble de la séance a confirmé l'exceptionnelle qualité de l'enseignement donné par des professeurs dont on ne connaît pas assez l'admirable dévouement. S'il est une tâche qui mérite cependant d'être encouragée, louée, soutenue, c'est bien celle qu'accomplissent ces hommes qui ont compris que la musique était pour les aveugles la plus belle des consolations, la source de joies incomparables et, pour les plus doués d'entre eux, la profession qui s'accorde le mieux avec les conditions si particulières de leur existence.

Sait-on qu'il y a en France un millier d'organistes formés selon les disciplines de l'Institution du Boulevard des Invalides, parmi lesquels quelques-uns ont atteint à la célébrité : Vierne, Marty, Marchal, sans compter des centaines de professeurs de piano, de chant, de violon, de solfège, d'harmonie qui font honneur à la vieille Ecole qui les a instruits. Parmi les élèves actuellement inscrits sur les contrôles du Conservatoire, quatre sont sortis de l'Institution des Jeunes Aveugles : l'un est élève de la classe d'orgue, une autre est dans une classe d'harmonie où elle a obtenu l'an dernier un second prix ; le troisième est dans la classe de composition de Paul Dukas, le quatrième dans celle de Henri Büsser : c'est M. Gaston Litaize, premier prix d'orgue et de fugue, qui vient d'être admis au concours d'essai du Prix de Rome.

Après un silence de trois années, le concert qui vient d'être donné nous laisse espérer que des traditions qui remontent à plus d'un siècle vont être renouées. Chacun s'en réjouira. C'est un devoir pour tous ceux qui entourent les aveugles de leur sollicitude de les mettre à même de s'engager, lorsque leurs dons les y disposent, dans la voie où ils pourront, en exerçant la profession la plus utile, cultiver l'art qui leur permettra d'exprimer le mieux les richesses spirituelles de leur vie intérieure.

Robert Brussel.

Et si nous sortons de l'Ecole, nous enregistrons, avec une satisfaction, plus vive encore, les manifestations techniques et artistiques de nos amis à l'extérieur. Les lecteurs du « Valentin Haüy » n'ont pas oublié les éloges unanimement décernés par la grande Presse aux méthodes scientifiques et aux procédés rationnels d'enseignement musical de M. Raymond Thiberge : ils nous sauront gré de placer sous leurs yeux un intéressant article d' « Excelsior », confirmant l'efficacité de ces méthodes, et les résultats vraiment surprenants obtenus par M. Thiberge avec de tout jeunes enfants.

Raymond Thiberge

Cette semaine a eu lieu, à la salle Pleyel un concert d'une nature très particulière qui pose aux musiciens et aux pédagogues un certain nombre de porblèmes du plus haut intérêt. Le professeur Raymond Thiberge présentait au public une demi-douzaine de ses élèves de piano : deux virtuoses adultes et quatre jeunes pianistes de dix à douze ans. Ces six élèves, accompagnés par un orchestre placé sous la direction de Philippe Gaubert, ont exécuté successivement l'*Introduction et allegro appassionnato* de Schumann, la *Ballade* de Gabriel Fauré, la *Fantaisie* de Louis Aubert, les *Variations symphoniques* de Franck et la *Fantaisie* de Debussy. Analyser en détail la qualité de ces performances m'entraînerait trop loin. Sachez

seulement que Mlle Suzanne Etourny, Mlle Simonne Guillet, Mlle Jacqueline Gysin et M. Jacques Gauvenet, qui jouent encore à la poupée et au cerceau, montrent au clavier autant d'assurance, de maîtrise, d'intelligence et de sensibilité que leurs aînés MM. Lucien Amion et Noël.

Et, pourtant, ce ne sont pas des enfants prodiges. Nous n'avons pas devant nous des êtres exceptionnellement doués dont les dispositions naturelles ont été surchauffées dans une « forcerie » spéciale. Ce sont là des amateurs normaux, dont quelques-uns ne semblaient pas avoir de très grandes facilités musicales. Tous ne consacrent à leurs études pianistiques qu'un temps extrêmement réduit. Or, les résultats obtenus sont égaux et parfois supérieurs à ceux que donnent l'entraînement intensif et l'impitoyable spécialisation.

Quel est donc ce mystère ? Je ne me flatte pas de vous le dévoiler. Mais le cas de Raymond Thiberge mérite de retenir notre attention. Cet éducateur, très combattu dans certains milieux officiels, est venu lui-même sur la scène nous exposer les principes essentiels de sa méthode et nous présenter un film technique illustrant ses théories. Sa causerie ne nous a pas livré son secret. Ses dogmes sont sages, raisonnables et d'une logique inattaquable. Sur l'éducation pianistique et surtout sur l'éducation générale de l'enfant il n'émet que des vérités premières. Sa technique de la position du bras et la façon dont il conçoit la motricité des différents muscles et des leviers osseux qui actionnent les touches d'un instrument ne suffisent pas non plus à expliquer les résultats étonnants qu'il obtient de ses disciples. Il y a autre chose. Et cette autre chose est, à mon sens, un facteur moral et peut-être physiologique dont l'importance me paraît prépondérante.

Thiberge est, à mon avis, non pas un simple professeur de piano, mais un professeur d'énergie qui s'empare vigoureusement de la volonté de ses élèves. Il pourrait enseigner n'importe quoi avec le même succès. C'est un être que la nature a construit comme un accumulateur électrique ou comme un poste d'émission de T. S. F. Il était, il y a quelques années, organiste dans un humble chef-lieu d'arrondissement de la Côte-d'Or. Il est venu donner quelques leçons à Paris dans les conditions les plus modestes et les plus héroïques. Or, sans publicité, sans mise en scène et sans commercialisation indiscrète, il se trouve aujourd'hui à la tête d'une véritable armée d'élèves qui se disputent ses leçons. Tous ceux qui l'approchent deviennent ses fervents défenseurs. Il se forme autour de ses méthodes une zône de prosélytisme presque mystique qui s'agrandit chaque jour. Et c'est pourquoi certains de nos spécialistes patentés de l'enseignement musical se scandalisent de son succès comme le font les médecins qui rencontrent un « guérisseur ».

Guérisseur ! A la place de Raymond Thiberge, j'accepterais gaillardement l'étiquette. C'est bien un guérisseur, en effet, que cet homme qui substitue à de vieilles recettes pédagogiques périmées de grands principes d'éducation générale d'une psychologie et d'une philosophie très élevées. Et c'est le mot qui convient à un être qui possède des dons personnels si évidents de thaumaturge. Car je ne vous ai pas dit que ce prodigieux éducateur était aveugle !

Je sais que, pour lui, comme pour tous les penseurs aux yeux clos, c'est une fierté de ne jamais invoquer le bénéfice sentimental de cette privation d'un sens. Les aveugles ont l'amour-propre de repousser l'attendrissement protecteur avec lequel la foule transforme trop facilement un infirme en un être éternellement mineur. Ils nous ont démontré, en effet, que dans tous les domaines de l'activité ils pouvaient sortir de la réforme ou du service auxiliaire pour briller dans le service actif. Mais si, au risque de le contrarier, je retiens cette particularité pour Raymond Thiberge, c'est parce que j'y trouve un des éléments de sa forte personnalité.

La cécité n'est pas une diminution, mais un regroupement des facultés sensorielles et des forces psychiques. Ce regroupement s'opère dans le sens de la concentration et du renforcement. Il y a dans un organisme dont certaines clôtures sont plus hermétiques, un survoltage de fluide

vital ainsi comprimé. Je crois que la volonté d'un Thiberge y a gagné une force d'expansion irrésistible. Lorsque ses doigts hypersensibles frôlent et palpent les articulations de l'épaule, du coude ou du poignet d'un enfant, ce magicien leur communique son propre influx nerveux. Les muscles de l'élève deviennent un prolongement des siens. C'est son pouvoir de persuasion qui domine également le subconscient de l'élève et qui crée en lui des impulsions, des sensations et des réffexes qui souvent ne correspondent ni à son tempérament ni à son âge. C'est ainsi que des fillettes de dix ans interprètent Fauré ou Debussy avec une sensibilité et une maturité d'impressions absolument déconcertantes.

L'enseignement de Raymond Thiberge est d'ordre essentiellement fluidique. Je le compromettrais aux yeux des ignorants si je le comparais à un magnétiseur. Et, pourtant, la science nous apprendra certainement bientôt le rôle capital que le magnétisme — conscient ou inconscient — joue dans notre vie artistique. C'est ce qui explique d'ailleurs pourquoi les secrets de certains vistuoses ne sont pas transmissibles. Raymond Thiberge a d'excellents disciples et nul pourtant n'a jamais pu se substituer à lui. En tout cas, en dehors de toute question d'orthodoxie pianistique, la séance triomphale donnée cette semaine par cet étonnant éducateur lui a prouvé l'efficacité de sa tâche en lui permettant de compter la foule de ses amis et de recueillir le témoignage de leur enthousiaste et vibrante gratitude.

Signalons encore les récitals d'orgue de l'infatigable M. Mahaut, récitals jamais interrompus, toujours aussi appréciés et toujours féconds, au service d'un apostolat toujours aussi ardent. La cathédrale de Nice, Saint-Raphaël, la cathédrale de Saint-Brieuc, Cholet ont été les témoins des derniers. De son côté, M. Marchal, devenu une des plus hautes sommités organistiques de Paris, a donné récemment dans son église, Saint-Germain-des-Prés, au profit de la restauration de ses orgues, trois auditions du plus haut intérêt artistique.

La Presse marocaine nous apporte les échos du succès obtenu à Casablanca par un autre aveugle, M. Sala, organiste de Suresnes. M. Sala est un ancien élève de l'école des aveugles de Fribourg, diplômé à seize ans du Conservatoire de cette ville, dont il obtint la plus haute récompense, élève de Cortot et diplômé de l'Ecole Normale de Musique de Paris, avec la mention Très bien. Avec son Curé, M. l'abbé Delâtre (un grand défricheur), M. Sala a organisé des auditions religieuses qui ont acquis droit de cité à la Mairie de Suresnes et qui ont souvent remué jusqu'aux larmes les plus « durs de la zône ».

La « République des Lettres » de Montmartre, vient de primer, dans un récent concours, sur 97 manuscrits d'une œuvre musicale qu'elle avait mise au concours, celui d'un compositeur aveugle, M. Trémer.

A Milhau, le jeune organiste aveugle M. Bonnet se révèle à la population par l'organisation de la partie musicale d'une représentation d'Athalie (chœurs de Mendelssohn), par la direction, avec une précision impeccable, d'un orchestre et de chœurs composés de nombreux exécutants.

M. Litaize, 1er prix d'orgue du Conservatoire de Paris, a été nommé titulaire des grandes orgues de l'Eglise de Saint-Cloud. Il y succède à son maître, Henri Büsser, professeur de composition au Conservatoire.

Mlles Estrade et Jonquet, professeurs à l'Institution des Jeunes Aveugles de Montpellier, ont suivi avec succès les épreuves du Certificat d'Aptitude Pédagogique.

M. Mailhé, professeur de musique à la même Institution, a obtenu le Certificat d'Aptitude à l'enseignement musical, degré supérieur.

M. Jean Langlais, professeur à l'Institution Nationale, déjà premier

prix d'orgue du Conservatoire de Paris, vient d'obtenir un second prix de composition avec deux pièces pour orgue et orchestre. Elève de Paul Dukas, M. Langlais sera ainsi, l'an prochain, à la tête des deux classes de composition.

M. Antoine Reboulot, élève de l'Institution Nationale, a obtenu un 1er accessit au concours d'orgue du Conservatoire de Paris. Après une première année d'études, M. Reboulot fournit un exemple remarquable de mémoire musicale qui mérite d'être signalé. Il existe à l'Institution Nationale un prix de répertoire fondé par J.-Ph. Worth, le bienfaiteur de l'A. A. F., qui permet de récompenser les jeunes gens que leur bagage musical et leur développement artistique autorisent à se produire comme pianistes dès leur sortie de l'Ecole. M. Reboulot, qui a été primé par le jury, a subi l'examen trois jours après son concours au Conservatoire. Il y présentait 77 pièces, s'étendant des Clavecinistes aux Modernes, parmi lesquelles nous citerons : Toccata et Fugue en ré majeur de Bach, deux sonates de Beethoven, la Fantaisie en ut de Schumann, les variations de Fauré. Ce jeune artiste possède en réalité un répertoire beaucoup plus étendu, car c'est sur une liste de 140 morceaux que son professeur a choisi les 77 pièces présentées au concours.

Pour être complets sur ce chapitre, nous devrions mentionner encore l'heure mensuelle de musique offerte chaque hiver aux amis des aveugles, au siège de l'A. V. H., à titre de propagande précisément. Mais il faut nous borner et force nous est d'ajourner à la prochaine chronique l'exposé d'un certain nombre de faits non moins suggestifs que ceux qui précèdent, concernant quelques aveugles industriels, et qui ne peuvent trouver place aujourd'hui.

Nouvelles et Renseignements

Nouveaux hommages à Pierre Villey

Nous recueillons pieusement, est-il besoin de le dire ? les hommages qui, au cours de cette année, si douloureuse, sont, en toute occasion, adressés à la mémoire de notre cher et illustre Secrétaire Général disparu.

On peut dire sans exagération que, de tous les points du monde civilisé où existent de grandes associations typhlophiliques, les assemblées générales de ces œuvres ont donné lieu aux plus vibrants témoignages d'admiration pour le savant aveugle français, dont les travaux d'érudition ont été si grandement appréciés et dont l'aménité proverbiale a conquis la confiante sympathie de tous.

D'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, d'Espagne, des Etats-Unis, de Yougoslavie, nous sont parvenues les adresses les plus émouvantes, le récit des plus touchantes manifestations. En Suisse, notre excellent ami, M. J.-J. Monnier, a magistralement exposé l'œuvre immense de Pierre Villey, et le Directeur d'une grande œuvre de Russie nous écrit :

« Vivement touchés par cette triste nouvelle, nous tenons à vous faire savoir que les Institutions pour les Aveugles de l'U. R. S. S. partagent votre deuil. En la personne du Professeur Villey, nous avons perdu un illustre savant. Son livre « Le Monde des Aveugles » est traduit en russe et sert de manuel à nos étudiants des Institutions Pédagogiques. Son rapport sur les classes pour la préservation de la vue, publié en 1924 dans le « Valentin Haüy », a éveillé chez nous un

vif intérêt pour une étude approfondie de cette question. Présentement, chez nous, un livre vient d'être publié, traitant la question de l'instruction des enfants à vue faible, pour lesquels quinze classes sont ouvertes, onze à Léningrad, quatre à Moscou. »

En France, il ne s'est guère passé de semaines, depuis novembre dernier, que quelque revue littéraire ou philosophique n'ait consacré une étude, un souvenir, au critique le mieux averti de l'œuvre de Montaigne et de ses contemporains. Dans le bulletin de la Fondation Thiers, M. Renaudet, Professeur au lycée de Bordeaux, nous conte la vie d'intimité pleine de charme, d'apostolat fécond de son ancien camarade. Un de ses confrères, aveugle lui aussi, M. Albert Léon, Professeur de philosophie au lycée de Bayonne, évoque son image et sa carrière en termes excellents dans les « Pages Documentaires », bulletin de « L'Union des Infirmières Catholiques », au cours d'une étude sur la psychologie des Aveugles, étude qui avait été demandée à M. Villey lui-même. Enfin, quel témoignage plus autorisé que celui-ci, rendu à l'assemblée générale de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Normale Supérieure par le Président de cette Association, M. Emile Borel.

« Non seulement parmi les anciens élèves de l'Ecole, mais dans le grand public, tout le monde connaissait l'exemple extraordinaire d'énergie qu'était la carrière de Professeur et de savant de Pierre Villey ; l'on savait quelle sollicitude il témoignait aux aveugles, ses frères, et l'on admirait sa force de travail et sa fine érudition. »

De tels témoignages nous feraient mesurer plus complètement encore, s'il était possible, l'étendue de notre perte, en même temps qu'ils nous remplissent d'une apaisante fierté.

Nouvelles diverses

M. A. Berthier, aveugle, professeur de musique à Orléans, a été nommé membre de la Commission Administrative de l'Association des Artistes Musiciens, fondation Taylor. Cette Association, fondée en 1848, a pour but d'allouer aux musiciens, à partir de 55 ans, et moyennant le versement de 24 francs par an, une pension annuelle de 700 francs. L'Association, dont le siège est 9, cité Trévise, à Paris, compte annuellement 6.000 membres dont 1.358 pensionnés.

*
* *

— *Le Trait-d'Union* : sous ce titre, la Fédération des Associations de Patronage des Institutions de Sourds-Muets et d'Aveugles de France », a commencé en mai la publication d'une revue catholique en Braille, paraissant, au début, tous les deux mois. Questions de littérature, de sciences, d'art musical, plus particulièrement de musique sacrée, documentation professionnelle et pratique, d'ordre social et religieux, tel est le programme projeté.

Abonnement, dix fr. par an. Les anciens élèves des écoles de la Fédération devront adresser le montant de leur abonnement à la Direction de leur Institution ; les autres lecteurs, à M. l'abbé Côte, Saint-Martin-la-Plaine (Loire).

*
* *

En réponse à un vœu du Conseil général de Constantine, demandant l'organisation en Algérie d'une œuvre de protection et d'aide aux Aveugles, le Gouverneur général a fait connaître qu'une Commission venait d'être constituée auprès de la Direction de la Santé publique, pour étudier les mesures qui pourraient être prises dans ce sens.

*
* *

Le treizième Congrès international des Espérantistes aveugles tiendra ses assises à Stockholm, du 4 au 11 août prochain.

*
* *

Grâce à la touchante pensée de quelques aveugles, une statue de saint Louis s'élèvera dans la cour des Quinze-Vingts. Ces aveugles ont mis un peu d'argent de côté, fait des quêtes, et espèrent recueillir la somme nécessaire. La maquette représente saint Louis vêtu en Croisé, debout, sans raideur ; son bras gauche pend le long du corps, et la main est ouverte, bonne et généreuse. La main droite tient une truelle, posée sur une pierre, la première pierre de l'Hospice des Quinze-Vingts. La bonté et l'action. Espérons que l'argent sera donné, qui permettra d'élever la statue tant désirée.

*
* *

La F. N. A. C. vient de créer, grâce au concours de l'American Braille Press, une imprimerie qui est installée 11, rue Amélie. Cette nouvelle imprimerie se propose de publier des périodiques : l'édition braille de la *Voix des Aveugles*, le *Courrier Musical et Littéraire* et ultérieurement la *Tribune de la Fédération Internationale des Aveugles.* Est envisagée également l'édition de livres scolaires et d'ouvrages traitant de questions professionnelles en rapport avec les besoins spéciaux des aveugles.

Allemagne. — A la suite d'un décret de 1925, portant règlementation des examens à subir pour l'obtention du diplôme de masseur, on s'était demandé si les aveugles devaient être admis à exercer le massage en Allemagne. Le décret n'ayant formulé aucune restriction à cet égard, il a été répondu à la question dans un sens affirmatif, à la condition toutefois, que le masseur aveugle soit toujours secondé par une personne clairvoyante qualifiée. On ne croit pas possible toutefois l'admission des masseurs aveugle dans les établissements hospitaliers.

Une société allemande de radio-diffusion a organisé un service spécial de lecture aux aveugles, assuré à tour de rôle par des jeunes filles.

Il paraissait en Allemagne une petite revue polycopiée : la Blindenkorrespondenz, dans laquelle nous puisions parfois quelques brèves nouvelles. Le numéro du 28 mars 1934 est le dernier de cette publication. La direction exprime ses regrets de devoir disparaître et pense que par la voix de la grande presse, les nouvelles du monde des aveugles parviendront directement à ses anciens abonnés, ainsi qu'à un plus nombreux public.

Angleterre. — Dans une brochure : « Un an de travail pour les Aveugles », publiée récemment par le « National Institute for the Blind » de Londres, nous relevons les intéressants renseignements qui suivent : L'Angleterre compte actuellement 62.488 aveugles, dont 2.707 au-dessous de 16 ans. 9.216 sont occupés dans les établissemnts, 1,596 fréquentent les classes ; 956 sont éduqués ou éducables, mais inemployés, 48.413 ne sont pas éducables.

Le « National Institute » emploie à Londres et dans ses annexes 120 aveugles en qualité de dactylographes (Braille et noir), sténotypistes, lecteurs-correcteurs téléphonistes, employés de bureau, commerçants, etc. En raison de l'état économique actuel, l'admission des aveugles à des emplois dans le commerce et l'industrie rencontre les plus grandes difficultés. L'œuvre procure du travail aux musiciens, dans la T. S. F., et les concerts qu'elle organise par radio avec le concours d'artistes aveugles (musique et déclamation), y sont très appréciés. Malgré la T. S. F., les accordeurs sont assez occupés. L'Institut a organisé des cours et une clinique de massage. Il possède un bureau spécial de machines à écrire sur lesquelles les aveugles exécutent divers travaux commandés, travaux très appréciés des commerçants, des écrivains. Les kiosques où les aveugles vendent du tabac, des cigares et cigarettes, du chocolat, sont exonérés du droit de place. L'Institut est propriétaire de trois homes pour enfants aveugles au-dessous de sept ans. On les y soigne, on leur apprend à parler, à manger, à s'habiller. Enfin, on projette l'établissement de quatre homes pour les femmes et d'un pour les convalescents au bord de la mer. 23 postes-récepteurs de T. S. F. ont été fournis.

Comme appareils nouveaux, on signale une tablette portant les lettres de l'alphabet en noir et en Braille, et permettant la conversation entre aveugles sourds-muets et voyants. Les lettres Braille sont placées sous les lettres en noir ; l'aveugle promène ses doigts sur les lettres Braille et, le voyant, lit au-dessus la lettre en noir correspondante. On signale encore pour les joueurs d'échecs une montre sur laquelle le joueur peut calculer le temps que met son adversaire à faire son coup.

Les ressources du « National Institute », comme celles de toutes les autres œuvres, ont sensiblement diminué ; il reste cependant trois sources appréciables de revenu : les cotisations annuelles des membres, les journées des « Petits drapeaux », enfin les legs qui ont donné, l'an dernier, plus de 22.000 livres sterlings.

Le County Council, de Londres, a consenti à charger exclusivement les Institutions d'Aveugles de l'entretien, de l'accord et de la réparation des pianos dans les asiles d'aliénés.

Belgique. — L'Institut pour aveugles de Ghlin-lez-Mons, va fêter cette année le cinquantenaire de sa fondation, en élevant un monument à la mémoire de son fondateur, M. Simonon. L'auteur désigné pour exécuter cette œuvre est Mlle Cécile Douard, artiste peintre, devenue aveugle en terminant un tableau qui, par une douloureuse ironie, se nomme : « Vers la lumière ». Ne pouvant plus peindre, Mlle Douard s'est adonnée à la scuplture, et le monument qu'elle va entreprendre est à l'honneur de celui qui l'initia à la méthode Braille.

Un ingénieux inventeur belge vient d'imaginer de munir l'extrémité de la canne blanche d'une roulette qui, dans sa course, actionne un timbre. Ainsi, le bâton blanc sera non seulement vu, mais entendu.

Chronique Prophylactique

A la suite du Congrès International pour la Prévention de la cécité, le Comité français de l'Association Internationale de Prophylaxie (55, boulevard Saint-Michel, Paris VIe), a organisé dans la Presse une semaine de propagande pour la préservation de la vue. De nombreux articles publiés, il ressort que l'ophtalmie doit être tenue pour responsable d'un tiers des cécités, et que 40 % des indemnités servies par les assurances contre les accidents du travail sont dues pour des accidents des yeux.

*
* *

On annonce que le docteur Félix Lavagna, chirurgien de l'Hôpital de Monaco et ancien assistant de chimie pathologique à la Faculté de Médecine de Paris, a découvert un vaccin contre la cataracte, qui aurait l'immense intérêt d'éviter l'opération chirurgicale dans un très grand nombre de cas. L'utilisation de ce vaccin ne présente aucune difficulté : il suffit d'en introduire chaque jour sous la paupière, la conjonctive et le globe oculaire. L'effet produit est déjà très satisfaisant puisqu'on fait ainsi disparaître toute opacité du cristallin, à condition qu'elle ne soit pas trop ancienne. « Il convient d'observer, nous dit à ce propos un spécialiste autorisé, qu'il n'y a pas une cataracte, mais des cataractes. La plus commune, la cataracte sénile, paraît résulter d'une trouble particulier de la nutrition, et non d'une affection microbienne. Il y a donc lieu d'être circonspect. »

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, J. Robert et Cie, 16, rue Froide, Caen. — Tél.

JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 1934. — N° 3

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles
7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28[illegible].14

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS. — ÉTRANGER : 7 FRANCS

SOMMAIRE

NOTRE ENQUÊTE

FAUT-IL CONTINUER A FORMER DES MUSICIENS AVEUGLES ?

Le Comité des Etudes Musicales de la Fédération Française des Professeurs d'Aveugles lance, dans le *Louis Braille* du 1er octobre, une enquête sur le sujet suivant : Faut-il continuer à former des musiciens aveugles ? La question est tout particulièrement posée aux anciens élèves des écoles d'aveugles qui, dans toute la France, essaient de tirer de la musique leurs moyens de subsistance. Nous pensons qu'elle intéressera aussi les lecteurs du V. H. Il y a d'ailleurs un précédent. Il y a trente ans, alors que la Loi de Séparation pouvait faire craindre que bon nombre d'églises se trouvassent privées de ressources, M. de la Sizeranne avait mis au concours le sujet suivant : Faut-il encore former des organistes aveugles. Et la meilleure réponse avait été publiée dans ce périodique.

Voici les questions :

1° **Causes.** — Quelles vous paraissent être les causes de la crise que subissent les musiciens en général, les artistes aveugles en particulier ? Faut-il accuser la crise économique, qui impose des restrictions de dépenses ; les idées modernes sur l'éducation des jeunes gens et des jeunes filles qui les orientent vers des examens difficiles ; l'engouement pour les sports, pour les exercices de plein air, qui les détourne des arts d'agrément ; le développement de la musique mécanique ?

Cette dernière, si souvent accusée, est-elle vraiment une rivale ? En mettant les grands maîtres et les meilleurs interprètes à la portée de tous, ne finira-t-elle pas, au contraire, par donner le goût des études musicales personnelles ? La musique mécanique, en général, ne sera-t-elle pas pour le professeur ce que la T. S. F. elle-même a été pour le phonographe, un moyen de publicité, une préparation des esprits ?

2° **Remèdes.** — Du fait de leurs spécialités (chantres, organistes, professeurs), les musiciens aveugles ont-ils été frappés autant que les artistes voyants ? Comment pourrait-on les aider à maintenir leurs positions, à l'améliorer même, à lutter victorieusement contre le concurrent (propagande, matériel, partitions Braille) ?

3° **Enseignements.** — Quels enseignements tirer des difficultés actuelles ? Sélectionner sans doute, mais suivant quels principes ? Quelles qualités faut-il exiger ? Comment faut-il orienter l'éducation musicale et quelles sont les études qui se sont révélées indispensables (harmonie, pédagogie, etc.) ? Comment, de quels morceaux, faut-il surtout constituer le bagage musical ? Outre la voix, le piano, l'orgue, le violon, quelque autre instrument mérite-t-il d'être étudié, du point de vue utilitaire ?

*
* *

L'intérêt de cette enquête n'échappera à personne. Elle est susceptible d'éclairer aussi bien qui s'occupe du patronage que quiconque a la charge d'orienter les jeunes aveugles vers une carrière rémunératrice. Ce qu'attendent les enquêteurs, c'est moins des vues *a priori* de l'esprit que des opinions appuyées sur l'expérience personnelle ou l'observation des autres.

Réponses et suggestions pourront être adressées soit à la Rédaction du V. H., soit directement à M. G. Régulier, professeur à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, 10, rue Bertrand, Paris, VIIe.

Erratum

Dans notre dernier numéro, p. 37, alinéa 4, nous avons imprimé par erreur que 10.432 paquets avaient quitté la rue Duroc au cours de l'année 1933. Il faut lire 104.320, ce qui est autrement significatif.

L'Activité de l'Aide Mutuelle Féminine

" La Causette ". Le Tricotage à distance

Jusqu'en 1920 les aveugles hospitalisées, ainsi que les aveugles isolées, de province, soit qu'elles aient perdu la vue après l'âge scolaire, soit qu'après leurs années d'études elles aient repris la vie de famille, étaient complètement livrées à elles-mêmes, n'ayant aucun intérêt dans la vie. C'est alors qu'un groupe d'aveugles et de typhlophiles eut l'idée de fonder une Association des femmes aveugles, mettant en commun leurs intérêts et leurs besoins matériels et moraux. Pour ce faire, il fallait un organe : ce fut « La Causette », dont le nom fit la fortune.

Maurice de la Sizeranne déjà malade à Tain, après avoir lu le numéro spécimen, me dit : « Pourquoi n'avez-vous pas fait cela plus tôt ? » C'était un encouragement.

« Comme son nom l'indique, disait le numéro spécimen, ce très modeste périodique n'est autre chose qu'une conversation à laquelle prendront part toutes celles des abonnées qui auront un renseignement à demander ou à donner, une question à faire,, un conseil à prendre auprès de celles d'entre nous qui ont expérience, compétence ou autorité pour le donner. La Causette répondra à toutes les questions qui lui seront faites, de telle sorte que toutes les abonnées en puissent faire leur profit. C'est ainsi que, mettant en commun l'expérience de quelques-unes, beaucoup en pourront bénéficier ».

Il fallait que les dévouements, les capacités intellectuelles, artistiques, professionnelles, ainsi que toutes les bonnes volontés fussent mises à même de s'employer au bien matériel des moins favorisées en même temps qu'au bien moral et religieux de toutes. Désormais nulle ne pourra se dire isolée ; une affectueuse sollicitude environnera chacune, la Causette sera l'organe et le centre de ralliement de l'Aide Mutuelle Féminine.

Nous l'avons constaté, bon nombre de nos abonnées s'appliquent à mettre en action l'esprit de l'œuvre. Une de nos adhérentes, demi-voyante professeur dans un grand pensionnat, sert de guide aux unes, fait les commissions pour les autres et visite une pauvre paralytique qui se sent ainsi en contact avec ses compagnes et qui nous écrit : « Depuis que j'ai fait la connaissance de Mlle XXX je puis dire que ma vie a pris une orientation toute nouvelle et combien intéressante ». Dix ans après sa fondation nous pouvions écrire sous cette rubrique : « Dix ans d'effort » les lignes suivantes : « Avec ce numéro s'achève la dixième année de « La Causette » de notre « chère Causette » comme veulent bien l'appeler quelques-unes. Pour clore cette première période elle va être bi-mensuelle. Quels progrès apporteront les prochains dix ans, c'est le secret de l'avenir et de nos efforts... toujours plus, toujours mieux ».

L'Aide Mutuelle Féminine, qui est une parcelle de l'Association Valentin Haüy, doit grandir avec elle et comme elle; le nombre croissant des abonnements nous est une preuve que la Causette donne satisfaction. Nous faisons des vœux pour qu'elle soit davantage encore connue des femmes aveugles, voire des aveugles aisées.

Au début notre Causette était un journal d'informations et de renseignements, de conseils pratiques et même moraux et religieux. Peu à peu elle est devenue plutôt une revue littéraire contenant à part et alternativement, des pages de musique et des pages de tricot, d'où son succès croissant. Aujourd'hui nous tirons à près de cinq cents et d'après notre correspondance, nous avons la certitude qu'elle est lue par un millier de femmes aveugles et même davantage.

L'abonnement n'est que de douze francs bien que chaque numéro comporte vingt-huit pages, donc, bien entendu, le prix de l'abonnement est bien loin de couvrir les frais, d'autant que nous donnons un grand nombre d'abonnements gratuits.

L'Aide Mutuelle Féminine fait, en outre, deux fois par an, des dons de laine aux plus nécessiteuses, afin qu'elles puissent se confectionner des vêtements chauds. Aux professeurs de musique, qui pendant deux mois ne gagnent rien, elle donne ce qu'elle appelle: une indemnité de vacances. De même des secours de maladie ou de chômage.

Nous l'avons dit, depuis plusieurs années, l'A. M. F. a été rattachée à l'Association Valentin Haüy en un Chapitre spécial à son organisation : rien n'a changé si ce n'est que son existence est assurée et que la petite plante parasite qui a pris force et vie en s'appuyant sur l'arbre gigantesque qu'est l'A. V. H. est désormais une branche de cet arbre.

Ajoutons que les musiciennes obligées de paraître en public sont tenues d'être quelque peu élégantes, ce qui nécessite pour elles des dépenses que la plupart ne peuvent se permettre, d'où notre « Vestiaire élégant » qui leur fournit robes, manteaux, chapeaux, objets divers. Ce vestiaire est alimenté par les amies de l'œuvre que nous souhaiterions beaucoup plus nombreuses. Mais notre grande préoccupation est, avant tout, de donner du travail aux isolées et aux hospitalisées ; pour ce faire l'A. M. F. s'est attachée à intensifier et à perfectionner son service de « Tricotage à distance », qui, on peut le dire, a transformé la vie de bon nombre d'aveugles tout en leur procurant une occupation quelque peu lucrative. Notre effort a obtenu un succès inespéré: aujourd'hui nous faisons travailler 78 tricoteuses qui, grâce aux modèles donnés dans la Causette, — modèles pris dans les meilleurs journaux d'ouvrages de dames, — peuvent rivaliser avec les clairvoyantes et être tout aussi « à la page ».

Ajoutons encore que, un certain nombre d'aveugles aisées ont pris intérêt à notre modeste groupement et se font un plaisir d'expérimenter pour nous des ouvrages intéressants. L'une d'elles nous prépare en ce moment un manuel de tricot qui contiendra points et dessins avec l'utilisation qu'on en peut faire.

Pour écouler les objets confectionnés par nos ouvrières, chaque année nous organisons une exposition-vente, qui est, en même temps, un moyen de propagande en faveur du savoir-faire des femmes aveugles. C'est ainsi que les personnes qui viennent admirer nos tricots sont amenées à nous faire des commandes.

Le service de tricot est entièrement organisé et assuré par Mme Vernon qui a vraiment le génie de la chose et prend à sa charge, avec un dévouement inlassable, toute la partie matérielle : envoi de laines, placement des travaux exécutés.

Souhaitons, en terminant, que notre Aide Mutuelle Féminine atteigne de plus en plus d'aveugles isolées et que beaucoup de sympathies nous viennent en aide. Les lecteurs du V. H. peuvent et doivent nous y aider.

M. REGNIER.

UN AVEUGLE ACCORDEUR ET MARCHAND DE PIANOS

Cette notice, comme celle consacrée précédemment à un masseur aveugle, M. Mars, a pour objet de montrer, par un exemple concret, choisi parmi beaucoup d'autres, comment un travailleur aveugle peut arriver au résultat rêvé par le premier apôtre du relèvement moral et matériel des aveugles, au but essentiel que se propose l'œuvre qui s'est placée sous le patronage de *Valentin Haüy*.

M. René Dechaux est né à Paris en février 1874. Atteint d'un décollement de la rétine vers l'âge de 15 ans, il entra à l'Institution Nationale en janvier 1890, trop âgé pour songer à entreprendre des études musicales profitables. Il ne perdit pas son temps néanmoins : il compléta son instruction générale (commencée à l'école primaire), et la couronna par l'obtention du brevet élémentaire de capacité ; il suivit également avec succès les classes d'accord et de facture de pianos, double enseignement destiné à permettre aux élèves bien formés d'exécuter sur place les petites réparations qu'appelle le service d'une clientèle qui exige un parfait fonctionnement de l'instrument après le passage de l'accordeur.

Au moment de quitter l'école, le jeune ouvrier apprit que, par suite du décès d'un camarade plus âgé, une situation était libre à Montluçon. Il s'agissait, tout en travaillant en collaboration avec un marchand de pianos, et en prenant pension chez lui, de servir une clientèle indépendante. Ces conditions convenaient fort bien à M. Dechaux, resté orphelin de très bonne heure et désireux de se créer une clientèle personnelle. Il accepta la place et vint s'installer à Montluçon, juste au moment où le point de vue qu'il avait conservé jusque-là s'éteignit, le laissant complètement aveugle.

Pendant une dizaine d'années, M. Dechaux, peu ambitieux et de goûts modestes, se contenta d'exercer consciencieusement son métier ; mais lorsque le facteur avec lequel il s'était arrangé jusqu'alors, très âgé, se retira, il envisagea la nécessité de s'installer à son compte comme marchand de pianos. Sa marraine ayant consenti à lui prêter les quelques milliers de francs indispensables, il put mettre son projet à exécution en 1904. Avec un magasin, il devenait difficile de rester seul. La solution intervint naturellement car M. Dechaux se maria la même année.

Le succès répondit aux espérances du jeune commerçant; malheureusement le prêteur exigea le remboursement de son avance au bout de trois ans. Il eût fallu qu'en un aussi court laps de temps le capital engagé fût doublé, et même au delà, afin de faire face aux besoins de la location. Comment le supposer? Force fut donc de liquider les marchandises pour rembourser la dette. L'honneur fut sauf, mais le départ était manqué. M. Dechaux se remit à travailler avec un autre marchand de pianos, parent de l'ancien facteur, qui avait repris les marchandises provenant de la liquidation. Ce commerçant, totalement étranger au métier, ne sut pas même utiliser son accordeur comme représentant parfaitement qualifié, de sorte que, ne trouvant pas dans la combinaison les avantages qu'il pouvait espérer, M. Dechaux reprit sa liberté aussitôt qu'il le put, attendant qu'une occasion favorable lui permît de reprendre la tentative manquée. Cette solution se faisait de plus en plus désirable: d'une part, les enfants étaient venus et, quoique tous, hélas! ne fussent pas restés, les charges s'étaient accrues, faisant souhaiter un supplément de ressources que la clef d'accord ne pouvait fournir à elle seule; tandis que, d'autre part, le développement et l'effermissement de la clientèle donnaient la quasi-certitude du succès.

L'occasion souhaitée se présenta en 1912. Deux amis mirent les fonds nécessaires à la disposition de M. Dechaux, qui débuta prudemment. Il loua un appartement au rez-de-chaussée d'une maison située dans une rue peu commerçante mais assez centrale de la ville; et aménagea une des pièces en magasin. Cette organisation peu dispendieuse donna les résultats espérés et put suffire jusqu'en 1923. A cette époque, les affaires s'étant graduellement développées, une occasion favorable permit à M. Dechaux de transférer son magasin dans un local attenant à son appartement, local assez spacieux et bien approprié à sa destination.

C'est là que M. Dechaux continue à exercer son commerce, en utilisant surtout, comme il l'avait prévu, les relations fournies par ses clients, et restant inéblanlablement fidèle à la ligne de conduite qu'il a toujours observée: traiter l'acheteur comme on voudrait être traité soi-même, transposition commerciale de la maxime: faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-même.

Ce persévérant labeur n'a pas détourné M. Dechaux du souci constant de son perfectionnement professionnel, et ne l'a pas empêché non plus de consacrer au bien commun une part notable de son activité. Esprit observateur et méthodique, il n'a pas négligé de faire son profit des suggestions recueillies au cours d'heureuses rencontres et n'a pas hésité, même au prix d'un pénible effort, à adopter un procédé de travail que l'expérience et la réflexion lui avaient fait reconnaître comme préférable. Aussi, lorsqu'en 1916, l'A. V. H. décida d'ouvrir un atelier-école pour les soldats aveugles désireux d'apprendre le métier d'accordeur de pianos, M. de la Sizeranne n'hésita pas à installer cet atelier à Montluçon et à en confier la direction à M. Dechaux, dont il appréciait la compétence et la valeur morale. (A la demande de M. de la Sizeranne, M. Dechaux avait précédemment publié, par les soins de l'A. V. H., un Memento, ou pour mieux dire un recueil de notes pratiques utiles aux accordeurs aveugles.)

Bien convaincu de la justesse du vieil adage qui dit: Quiconque enseigne est enseigné, le professeur des soldats aveugles mit immédiatement à profit les difficutés éprouvées par ses élèves. Il se livra

à un examen plus approfondi de sa propre manière d'opérer. De cet examen, poussé jusqu'à l'analyse minutieuse des mouvements nécessaires à la bonne et rapide exécution du travail, il tira les conclusions théoriques et pratiques bien motivées qui lui permirent de guider avec sûreté la marche des débutants. Il rédigea ensuite cette méthode rationnelle, qui a été publiée en Braille par l'A. V. H., et mise ainsi à la disposition des jeunes apprentis désireux de hâter leur formation professionnelle en profitant de l'expérience péniblement et lentement acquise par leurs aînés.

Dans une intention analogue, M. Dechaux assume, depuis une dizaine d'années, la rédaction d'un périodique spécial, « Le Claude Montal », qui s'adresse aux aveugles accordeurs et marchands de pianos. Publié en Braille par l'A. V. H., le « Claude Montal » fournit à ses abonnés les renseignements pratiques, d'ordre professionnel et commercial, qui peuvent leur être utiles, et leur indique notamment le moyen imaginé par un confrère pour exécuter un travail délicat ou venir à bout d'une difficulté donnée ; car, sans ménager sa peine, le rédacteur tâche d'obtenir la collaboration des abonnés, afin que chacun travaille pour tous et tous pour chacun.

A cette carrière qui compte déjà 38 années de patient travail, les épreuves n'ont pas fait défaut et, plus d'une fois, c'est dans les larmes que le bon ouvrier a dû poursuivre son œuvre. Outre l'amère déception causée par l'échec de la première tentative d'établissement, outre la très dure période du début de la guerre, alors que commerce et accords, tout manqua à la fois, M. Dechaux a eu la douleur de perdre trois petits enfants, et celle, plus cruelle encore, de perdre la douce compagne de sa jeunesse. Resté veuf en 1916, il dut ajouter à ses occupations ordinaires une partie des soins que réclame l'éducation de trois jeunes enfants. Il s'acquitta cependant de cette lourde mission pendant trois ans, secondé par une personne qu'il avait à son service depuis longtemps déjà, mais gêné par les déplacements qu'impose une clientèle dispersée. Montluçon, en effet, est un centre important, mais la ville à elle toute seule n'offre pas assez de resources ; il faut rayonner, ce qui nécessite des absences qui durent parfois plusieurs jours consécutifs. Aussi, lorsqu'en 1919, M. Dechaux rencontra une femme qui accepta de partager sa tâche, il se remaria.

En dépit de ces tribulations et de ces épreuves, grâce à son activité et au supplément de ressources apporté par le commerce, M. Dechaux est parvenu, non à la fortune que, du reste, il n'ambitionne pas, mais à une aisance, dont il a usé et use toujours pour donner à ses enfants l'éducation la plus conforme à leurs aptitudes et à leurs goûts. Le fils aîné, jeune homme bien doué, a pu poursuivre ses études et entrer à l'École Polytechnique, d'où il est sorti dans la « botte », avec le titre d'ingénieur du Génie Maritime ; la fille aînée est actuellement institutrice dans l'enseignement libre. Ses deux dernières filles sont encore à sa charge. ...

C'est dire que M. Dechaux n'a pas fini sa tâche, qui est pourtant, dès à présent, assez avancée et assez belle pour justifier et encourager l'opinion et les efforts de tous ceux qui croient et travaillent au « reclassement social » de l'aveugle. Dieu veuille donner à ce vaillant chef de famille le temps de terminer son œuvre et le conserver longtemps encore à l'affection des siens et de ses amis.

G. P.

Les Métiers d'Aveugles

Une revue de la question

Depuis que l'on a commencé à instruire les aveugles et que, à la suite des premiers tâtonnements, une méthode de formation professionnelle s'est établie, on s'est préoccupé de les doter de professions ou métiers les mettant à même de subvenir à leurs besoins.

Tout d'abord, semble-t-il, on leur a enseigné principalement des métiers manuels et ce n'est que par suite de circonstances spécialement favorables que l'on a songé à orienter de jeunes aveugles vers la carrière musicale où une bonne préparation professionnelle leur assure un facile succès car le public admet difficilement qu'un aveugle puisse exécuter dans de bonnes conditions un travail matériel quelconque ; il est très porté à penser que la nécessité d'utiliser l'ouïe dans une foule de cas de la vie courante donne aux aveugles une aptitude toute spéciale pour la carrière musicale.

Cette réussite des musiciens aveugles à fait songer tout naturellement à former des accordeurs. Les mêmes raisons qui valaient aux premiers la faveur du public devaient aider ceux-ci à s'en faire agréer. Là aussi, le succès a complètement justifié les efforts effectués. Ce n'est que plus tard, lorsqu'on s'est préoccupé davantage des aveugles tardifs, qu'on a cherché pour eux des métiers manuels pouvant les mettre à même de gagner leur vie. En même temps, le problème étant serré de plus près, on s'est rendu compte que, si les professions de musicien et d'accordeur pouvaient convenir à beaucoup de jeunes aveugles, les aptitudes d'un assez grand nombre d'entre eux ne les mettaient à même ni de recevoir l'éducation spéciale, ni surtout d'exercer avec fruit ces professions. De plus, à différentes époques, on a été amené à croire que la profession de musicien subirait une forte crise. C'est ainsi qu'au commencement de ce siècle, après le vote de la loi de séparation et des lois sur les Congrégations, on a pu se demander s'il ne serait pas dangereux de continuer à former des organistes qui ne trouveraient plus à s'employer dans des églises appauvries. Plus récemment encore, le développement de la « musique mécanique » a eu à peu près les mêmes effets. On a cru qu'il n'y aurait plus, ni leçons à donner, ni pianos à accorder, la faveur du public allant toute entière à la T. S. F. et au phonographe, et on a même pu penser que l'orgue finirait pas être remplacé, dans une partie au moins du service divin, par une sorte d'émission mécanique, ce qui réduirait considérablement le rôle de l'organiste. (Heureusement cette dernière crainte semble écartée car l'autorité ecclésiastique n'admet pas l'emploi de la musique enregistrée dans la partie essentielle du culte où les chants doivent être l'expression même des sentiments des fidèles). En étudiant de près la question, à la faveur d'expériences individuelles, on a pu se rendre compte que, si les organistes ne sont souvent que très peu payés, l'orgue n'en reste pas moins un moyen excellent de se faire connaître et de s'attirer des élèves. Les aveugles eux-mêmes ont été les initiateurs de cette orientation. Ce sont, en effet, les succès de Marius Gay, de Gauthier, professeur et chef d'orchestre à l'Institu-

tion de Paris, et de Montal, accordeur de pianos, fournisseur de l'empereur Napoléon III, qui ont déterminé les dirigeants de l'Institution Impériale à choisir ces professions pour leurs élèves. Cette Institution était à cette époque à la tête du mouvement typhlophile du monde entier.

D'autre part, l'audition de la musique enregistrée ne supprime pas, dans la partie la plus intéressante de la clientèle, le désir d'exécuter personnellement les œuvres. En bonne logique la musique radiodiffusée ou enregistrée ne doit, semble-t-il, pas plus « tuer » la musique interprétée que la photographie n'a tué la peinture ou le dessin.

Avant d'examiner quels sont les métiers manuels exercés jusqu'ici avec les meilleurs résultats par les aveugles, quels sont ceux qu'ils pourraient pratiquer et, enfin, quelles sont les conditions nécessaires pour arriver à tirer de ces métiers le rendement le plus avantageux, il est important d'établir quelques principes généraux qui ont été ou pourront être communs à tous les métiers accessibles aux aveugles. Il faut noter tout d'abord que l'un des grands obstacles créés par la cécité est la difficulté de se déplacer facilement, par suite que le métier exercé devra, ou bien être suffisamment rémunérateur pour que son gain puisse supporter la diminution de rendement occasionnée par le paiement d'un guide, ou demander le minimum de déplacement.

Même dans un travail sédentaire les mouvements devront être limités à un champ restreint, puisque toute recherche faite par tâtonnement entraîne une perte considérable de temps.

Un excellent exemple de ces deux conditions nous est fourni par le travail de l'accordeur qui, s'il doit se déplacer pour se rendre chez son client, se trouve, une fois installé devant l'instrument à accorder, n'avoir plus à faire que des mouvements réguliers ; sous la main, dans sa trousse, il trouve les outils dont il peut avoir besoin. Le prix payé pour l'accord d'un piano est suffisant, dans les conditions normales de salaire, pour que l'accordeur puisse rétribuer son guide. C'est seulement lorsque le manque de main-d'œuvre a permis aux jeunes gens qu'il utilisait comme guide d'aspirer à des gains relativement élevés que les frais de déplacement sont devenus, pour l'accordeur, un obstacle presque insurmontable (1).

Nous allons maintenant passer en revue rapidement les métiers classiques (si je puis dire ainsi), en indiquant en quelques mots les conditions dans lesquelles ils s'exercent et les développements, améliorations ou restrictions qui seraient souhaitables.

Chaiserie

Le cannage qui, pendant longtemps ne donnait qu'un gain très minime, est actuellement d'une pratique très avantageuse, les prix ayant été considérablement relevés depuis la guerre, mais il demande des sujets suffisamment adroits et entraînés pour être exécuté rapidement, et la difficulté d'aller chercher et de rapporter les sièges est souvent très grande.

Aussi, est-il surtout intéressant lorsqu'il peut être fait en atelier.

(1) Ceci était vrai jusqu'à la crise économique actuelle qui, de nouveau, rend aux aveugles des guides dans des conditions abordables. Malheureusement, du même coup, elle supprime souvent les pianos à accorder.

Rempaillage

Ce travail, qui peut être parfaitement exécuté par des aveugles suffisamment adroits et entraînés, ainsi que le cannage, a, lui aussi, bénéficié d'une très notable amélioration de prix, mais il faut que les ouvriers travaillent rapidement pour en tirer un parti avantageux. Il est à souhaiter également qu'une organisation leur procure des matières premières dans de bonnes conditions de prix et de qualité.

Brosserie

La brosserie est le métier le plus exercé par les aveugles. Elle est en effet particulièrement adaptée aux moyens de l'ouvrier aveugle qui est guidé dans l'exécution par le bois qu'il garnit et dont il suit la forme ; en outre, le champ restreint dans lequel ses mouvements s'exécutent pour monter la brosse, la couper, et même la plaquer, permettent d'acquérir le maximum de rapidité, tous ces mouvements pouvant être exécutés automatiquement, sans recherches. Malheureusement, la concurrence de la brosse montée automatiquement (1) se fait de plus en plus sentir ; il est à craindre que d'ici à quelques années nous nous trouvions en présence d'une situation difficile, qu'il y aurait lieu dès maintenant de prévoir en améliorant autant que possible les conditions de travail des brossiers, c'est-à-dire en leur assurant les matières premières au prix le plus réduit possible et, dans les centres où la chose est réalisable, en mettant à leur disposition une tondeuse mécanique qui leur permettrait de couper leurs brosses beaucoup plus rapidement qu'avec la machine à couper ordinaire.

Vannerie

La vannerie est un des rares métiers d'aveugles qui mérite réellement le nom de métier, car l'ensemble de connaissances pratiques qu'elle exige ne la rend accessible qu'après un apprentissage sérieux. En effet, le vannier construit complètement l'objet qu'il fabrique et n'est pas, comme le chaisier ou le brossier, guidé par la forme du siège ou du bois de brosse sur lequel il travaille. Il faut donc que le vannier soit apte à juger des formes par le toucher, aptitude que tous les aveugles ne possèdent pas et que les adultes acquièrent difficilement; il faut en outre une adresse manuelle suffisante pour exécuter un travail dont la grande difficulté est de plier le brin d'osier juste à l'endroit voulu et de ne se prêter à aucun tâtonnement car toute fausse manœuvre entraîne le remplacement du brin mal plié. Ceci n'est vrai d'ailleurs que pour la vannerie courante ; la vannerie fine, faite au moyen de moelle ou éclisse de rotin, ne présente pas les mêmes difficultés et ces petits travaux, d'ailleurs moins payés que la grosse vannerie, peuvent être exécutés plus facilement, notamment par des femmes.

(1) Il y aurait lieu d'examiner si la commande de machines automatiques ou le maniement de machines semi-automatiques ne pourraient être confiées à un aveugle.
Si nous sommes bien informés, plusieurs aveugles allemands, et un aveugle du midi de la France, utilisent la machine semi-automatique : l'expérience serait donc concluante pour ce modèle. Quant à la machine automatique, trois difficultés s'élèvent *a priori* : d'abord, son prix (entre 25 et 30.000 francs, selon les marques) représente une mise de fonds considérable pour un petit artisan; ensuite, sa conduite (entretien, réglage, dépannage) relève moins du brossier que du mécanicien; et enfin, le débit (entre 10 et 40 douzaines à l'heure, suivant les modèles fabriqués) pose le problème de l'écoulement, et transporte la question sur le terrain commercial.

(*Note de la Rédaction*).

Matelasserie

En Angleterre et en France, des ateliers de matelasserie ont été organisés à différentes époques. Les ateliers anglais se sont maintenus parce qu'ils travaillent surtout à la confection de matelas à très bon marché, destinés au couchage des émigrants dans les entrepôts des paquebots, et qui sont détruits à l'arrivée dans les ports de débarquement. Mais les essais français ont échoué parce qu'on faisait de la réfection et de la confection de matelas ordinaires, travail qui demande de plus en plus à être fait dans de grands ateliers, disposant du matériel de désinfection et de battage indispensable aujourd'hui. De plus, la matière sur laquelle on travaille : laine et crin, a une valeur assez considérable et le service d'enlèvement, de livraison et de surveillance doit être bien organisé, la clientèle étant très sensible aux erreurs. C'est peut-être pour ces raisons que les tentatives faites en France, sous une forme trop restreinte, n'ont pas donné les résultats qu'on aurait pu en espérer. Le montage et la couture des matelas sont des travaux accessibles aux aveugles adroits. Le manque de renseignements exacts nous empêche de préciser si le piquage des bourrelets dans les matelas qui en comportent ne doit pas être confié à des spécialistes voyants.

Dactylographie et Sténo-dactylographie.

Lorsque l'aveugle Foucault inventa la première machine à écrire destinée à ses confrères en cécité, il était loin de se douter que ses idées seraient le point de départ des merveilleuses machines actuellement employées par les voyants et que l'écriture mécanique (ou dactylographie) deviendrait une véritable profession. Si beaucoup d'aveugles se servent de la machine à écrire pour leur correspondance ou leur travail personnel, bien peu en tirent une occupation professionnelle, ce qui tient au fait que l'écriture mécanique, comme l'écriture manuelle, n'est qu'un moyen d'exécution et que le dactylographe écrit en utilisant généralement d'autres documents écrits (minutes de livres, notes diverses). Néanmoins, deux cas intéressants peuvent se présenter pour les aveugles. L'un est celui dont le journal *Le Petit Méridional* de Montpellier, nous offre cet exemple : un aveugle, M. Aussel, y reçoit les nouvelles téléphoniques, les enregistre au moyen d'un dictaphone (1) après quoi, en se les faisant dicter par cet appareil il en tape la rédaction définitive.

L'autre cas est celui où l'aveugle fait usage d'une machine à sténographier. Nous avons en France une machine à sténographier inventée par M. Villey (un nombre très restreint de points y permet la formation de signes sténographiques). L'aveugle sténographie sous la dictée des textes qu'il relira ensuite à loisir, et tapera à la machine. Il est à remarquer qu'avec un doigté correct et une machine bien entretenue, un aveugle ne fait pas plus de fausses frappes d'un clairvoyant qui suit des yeux son texte et ne regarde jamais le clavier. Cette profession n'est, bien entendu, accessible qu'aux sujets ayant des aptitudes nécessaires (orthographe très sûre, habileté manuelle, soin et attention dans le travail, etc.).

(1) Le dictaphone généralement employé est une sorte de phonographe permettant l'effacement facile des enregistrements précédents, et la réutilisation, jusqu'à usure complète, des organes sur lesquels se fait l'enregistement. Il est utilisé pour la dictée du courrier par certains chefs d'industrie malheureusement peu nombreux qui le préfèrent à la dictée directe.

Commerce

En général, le commerce est accessible aux aveugles à la condition que les qualités essentielles des marchandises vendues ne soient pas de celles que la vue seule peut apprécier mais tombent sous les autres sens, ce qui explique la réussite particulière des aveugles accordeurs et marchands de pianos ou d'instruments de musique.

Aux Etats-Unis, certains aveugles tiennent de petits magasins où ils vendent différents objets de consommation courante et même des produits alimentaires. Beaucoup de ces magasins sont situés dans de grandes usines et ouverts aux heures d'entrée et de sortie du personnel qui y trouve tabac, sandwichs, encas, vendus en sachets souvent transparents, etc., etc.

On peut ranger dans la catégorie des professions commerciales le courtage d'assurance ou la représentation de commerce. Mais là, une grosse difficulté vient de la nécessité de se déplacer, qui entraîne des frais considérables, et du fait qu'il faut souvent discuter des textes écrits (polices d'assurance, livre de commande, etc.) ce qui est très difficile pour un aveugle s'il n'est pas assisté d'un voyant qualifié sur lequel il puisse absolument compter. Aussi ces professions peuvent-elles être considérées comme exceptionnelles et accessibles seulement à quelques personnes auxquelles leurs aptitudes et leurs conditions de milieu en facilitent l'exercice.

Il est évident que ces difficultés n'existent pas lorsqu'il s'agit de vendre des articles très simples comme le thé, le chocolat et le savon, dont la placement à domicile se fait sur une grande échelle à l'étranger.

Masseurs

Bien que les aveugles du Japon pratiquent depuis longtemps le massage, il y a à peine 40 ans que cette profession leur est enseignée méthodiquement en France. Par les résultats obtenus, on peut se rendre compte très exactement des conditions permettant d'en tirer un parti vraiment avantageux. Il est indispensable : 1° que les sujets soient particulièrement bien choisis. En effet, une bonne culture générale, des manières agréables s'imposent et de plus, il est essentiel que le candidat masseur possède la force et la résistance physiques qu'exige un travail parfois très pénible; 2° si les masseurs aveugles veulent s'imposer à la clientèle et se faire apprécier du corps médical dont l'appui est indispensable il faut leur donner une excellente formation professionnelle comportant des études théoriques et pratiques. L'Ecole de l'A. V. H. a eu l'avantage énorme d'être organisée par des médecins aveugles qui, pratiquement, se rendaient compte de ce qu'un aveugle peut et doit faire. Là comme toujours, lorsqu'il s'agit d'enseigner aux aveugles, c'est un avantage inappréciable pour le professeur de pouvoir dire à ses élèves : « Avec les mêmes difficultés que vous je fais telle chose, donc vous pouvez la faire ».

Langues

L'enseignement des langues vivantes a paru et paraît encore à certains typhlophiles devoir procurer aux aveugles une situation de tout premier ordre ; soit que, comme professeur, ils forment des élèves,

soit qu'ils utilisent leurs connaissances comme interprète. Il y a donc lieu d'examiner deux cas : l'enseignement proprement dit et la traduction.

Des sujets bien formés, ayant séjourné dans le pays dont ils doivent pratiquer la langue qu'ils arrivent à posséder à fond, peuvent incontestablement faire d'excellents professeurs de conversation, mais, à de très rares exceptions près, l'enseignement des langues comporte la correction de devoirs écrits et là, nous nous trouvons en présence d'une double difficulté : d'une part, il faudra que le professeur aveugle trouve dans son entourage une personne à même de faire ses corrections de devoirs et ensuite les élèves, sachant que le professeur ne fait pas personnellement ses corrections, auront tendance à les croire moins bien faites.

La profession d'interprète se heurte également à de grosses difficultés. Dans bien des cas, l'interprète, s'il est employé dans un hôtel ou une maison de commerce, doit lire la correspondance étrangère et y répondre, d'où nécessité également d'une tierce personne pour la lecture. De plus, il faudra souvent, surtout si l'aveugle est employé par un hôtel, se déplacer et accompagner les étrangers pour certaines démarches, d'où nouvelle difficulté. Quant à l'interprète judiciaire, qui est essentiellement un traducteur de documents écrits desquels il doit garantir l'authenticité et le sens, un aveugle, obligé de se faire lire le texte en langue étrangère, ne pourrait occuper ce poste puisque l'intervention de son lecteur ôterait à la traduction le caractère absolument personnel qui lui est indispensable.

Tricot

Nous pouvons examiner là 2 cas : tricotage à la main et tricotage mécanique.

Du tricot à la main, nous ne dirons rien puisqu'il en est question dans ce numéro du *V. H.*

Le tricotage mécanique, exécuté par des hommes ou des femmes, a pu donner à un certain moment des gains très intéressants, lorsque la mode des vêtements tricotés assurait un débouché facile et que les usines, dotées d'un outillage beaucoup plus perfectionné et produisant par conséquent à meilleur marché, n'avaient pu se développer suffisamment pour satisfaire aux demandes de la clientèle. Malgré cela, ce métier reste intéressant pour ceux qui peuvent trouver dans leur entourage le moyen de se faire aider pour le montage, le tricot n'étant en somme que la partie la plus facile du travail. Il est bien entendu qu'il ne s'agit de tricoter que des vêtements et des sous-vêtements, les bas et les chaussettes, sauf ceux destinés aux sports, étant fabriqués dans de grandes usines, avec des moyens qui ne permettent pas la concurrence.

*
* *

Nouveaux Métiers

Nous allons examiner maintenant :

1° Les travaux qui ont déjà été expérimentés en France.

2° Ceux qui ne l'ont été qu'à l'étranger.

Nous nous étendrons un peu sur certains d'entre eux afin d'indiquer les conditions techniques de leur exécution et d'en tirer quelques indications pouvant servir à se faire une opinion sur leur avenir possible.

Menuiserie

Sur l'initiative de Mme David-Weil, l'atelier d'apprentissage de la rue de la Durance a reçu un certain nombre d'aveugles de guerre, anciens menuisiers, pour la plupart, qui désiraient être rééduqués dans leur métier. Un outillage spécial, mis au point par le directeur de cet atelier, devait leur faciliter l'exécution de certains travaux en série. C'est ainsi que des guides permettaient de scier facilement sous tous les angles, de faire tendons et mortaises, de mettre les bois de largeurs égales et de monter les devants de tiroirs. Quoique ce travail fût parfait au point de vue de l'exécution, il ne semble pas avoir donné tous les résultats qu'on en attendait, parce que si ingénieux que fût l'outillage, la production demeurait beaucoup moins rapide que par l'emploi des machines, et les meubles de cuisine dans lesquels devaient se spécialiser les ouvriers aveugles n'étaient pas toujours préférés malgré le fini de leur exécution, à ceux provenant des usines et vendus forcément meilleur marché.

Tonnellerie

A la suite des résultats intéressants obtenus par M. Baretti, tonnelier devenu aveugle, qui se créa un outillage spécial, quelques aveugles civils et militaires ont appris ce métier. Comme pour la menuiserie, il ne semble pas que les résultats aient été très encourageants. Il faut noter d'ailleurs que la fabrication mécanique des tonneaux ne laisse au tonnelier que des réparations et surtout un ensemble de travaux de cave, qui ne sont pas du tout du domaine des aveugles.

Ajustage

Sous ce nom, on a désigné des travaux de limage qui n'avaient qu'un rapport assez lointain avec l'ajustage. En effet, tandis que l'ajusteur met au point des pièces que les machines-outils modernes ont usiné avec une grande précision, ou répare des éléments de machines détériorés, ce qui demande toujours l'intervention de la vue, le travail exécuté par des aveugles consistait à faire à la lime certains raccords entre deux opérations mécaniques, comme par exemple, entre une partie tournée et une partie fraisée, en se préoccupant presque uniquement de supprimer des inégalités pour donner à la pièce un aspect plus agréable. Malheureusement, les progrès réalisés dans le travail mécanique rendent cette intervention de la lime de moins en moins nécessaire, ce qui fait qu'actuellement, ce travail ne présente plus aucun intérêt pour les aveugles.

Couture

Des essais ont également été faits pour employer les femmes aveugles à la couture à la machine. Les résultats obtenus, quoique très intéressants, ne permettent pas d'escompter un débouché très important de ce côté. En effet, les travaux que peuvent exécuter les ouvrières sont d'une simplicité telle qu'ils peuvent être confiés à n'importe quelle femme et ne sont par conséquent que très mal rémunérés.

Cordonnerie

Depuis longtemps, dans divers pays, on forme des cordonniers aveugles. C'est à l'institution de Dijon, croyons-nous, que ce métier a été pour la première fois essayé en France. Pendant la guerre, différentes écoles de rééducation l'ont enseigné à des aveugles militaires. Il y a lieu de distinguer deux phases dans l'enseignement de ce métier. On avait d'abord songé à faire faire des chaussures complètes. Malgré quelques résultats intéressants, on s'est rapidement aperçu que là comme partout l'emploi de la machine et la division du travail feraient disparaître rapidement la confection à la main, ne la laisseraient subsister que pour le très bel article, et là, les exigences de la clientèle ne permettent pas d'employer des aveugles. On a donc pensé à spécialiser l'aveugle dans la réparation des chaussures communes. Mais une grosse difficulté se présente encore : si les aveugles, grâce à un outillage approprié, peuvent faire dans de bonnes conditions de solidité et d'aspect des ressemelages et redressages de talons, il leur est beaucoup plus difficile, si ce n'est impossible, de faire les autres travaux, tels que poses de pièces, qui se présentent couramment dans ce genre de réparation. Aussi, très peu de savetiers aveugles ont-ils continué à exercer leur métier. Il y a lieu d'ailleurs de faire ici une remarque très importante : la chaussure représentant toujours pour son propriétaire une certaine valeur, il hésite à la confier à un réparateur dont il craint les maladresses et c'est là, pour l'aveugle, une nouvelle cause d'échec.

***

De tout ce qui précède, nous pouvons tirer la conclusion que rien de bien nouveau comme métier n'a donné des résultats vraiment intéressants. Reste à examiner maitenant les travaux qui, sans constituer à proprement parler des métiers, c'est-à-dire sans demander un apprentissage spécial, peuvent être exécutés par des aveugles et ceci d'autant plus facilement qu'ils sont généralement confiés à de petites mains.

Des essais très intéressants faits en Allemagne, principalement par la maison Siemens et Schübert, il résulte que les aveugles peuvent facilement être employés au service des machines à découper, à tarauder, et, en général, à la préparation et au montage du petit appareillage électrique. En France même, à l'ouvroir d'Argenteuil, des femmes aveugles ont été employées à monter des éléments du même genre. Je demanderai la permission de m'étendre sur ce travail, de façon à faire saisir dans quel sens pourraient à mon avis, être orientées les recherches de travaux.

Il s'agissait, à Argenteuil, de monter pour la maison Gardy des éléments d'interrupteurs et d'autres accessoires d'installations. On avait dû, dès l'abord, écarter le montage complet parce que les pièces en porcelaine qui sont la partie principale du petit appareillage étaient, par suite des grandes quantités manipulées, d'un poids beaucoup trop considérable, pour être transportées de l'usine à l'ouvroir et de l'ouvroir à l'usine sans grever considérablement le prix de revient de ce travail. On se limita donc à la mise en place des vis de certains éléments qui, une fois préparés, devaient être montés à l'usine sur la porcelaine. Ce travail, confié généralement à des jeunes filles de 15 à 18 ans, s'exécute de la façon suivante : l'ouvrière a devant elle un petit appareil méca-

nique constitué par un bâti portant un système d'engrenage qui permet de faire tourner rapidement, au moyen d'une manivelle, un petit tournevis ou une clé. Deux boîtes, placées sur la table, contiennent, l'une les vis, et l'autre les éléments qui doivent les recevoir. L'ouvrière saisit de la main droite la vis, qu'elle amorce d'environ un quart de tour dans le trou taraudé de la pièce. Elle place la fente de la vis sur le tournevis et, en quelques tours de manivelle, a vissé à fond. Comme il s'agit d'éléments fabriqués en grandes séries, il peut arriver que les vis ne soient pas absolument appropriées aux trous dans lesquels elles doivent entrer, ou que des corps étrangers soient restés dans ces trous. Il y a donc une tendance toute naturelle de la part des ouvrières à rejeter immédiatement les pièces dont le montage ne se fait pas facilement. Or les ouvrières aveugles employées à ce travail, plus attentives et plus consciencieuses que les jeunes filles qui l'exécutaient à l'usine, au lieu de rejeter immédiatement les pièces, se donnaient la peine, soit de déboucher les trous, soit, lorsque les vis trop grosses ou trop petites ne convenaient pas, de mettre de côté ces éléments pour rechercher ensuite, par une élimination méthodique, les vis appropriées. Aussi le déchet de fabrication avec la main-d'œuvre aveugle eût-il été réduit dans de très notables proportions. Ce n'est que par suite de circonstances qui n'ont rien à voir avec la qualité obtenue que l'ouvroir d'Argenteuil a cessé ce genre de travail.

On voit par là que, si seules des choses relativement faciles peuvent être confiées à des aveugles, la valeur morale des ouvriers peut compenser, et au-delà, les inconvénients résultants de leur emploi puisqu'une plus grande attention que celle que l'on peut exiger de très jeunes gens permet de réduire de beaucoup les déchets de fabrication.

Il va de soi que tous ces travaux, qu'il s'agisse de montage ou de conduite de machine, sont loin d'être rémunérés comme ceux exécutés par des ouvriers qualifiés, puisqu'ils sont accessibles à tous : en effet ils exigent rarement un apprentissage long ou spécial, quelques jours suffisant généralement pour acquérir la rapidité nécessaire. Ce ne sont donc là que de simples travaux de manœuvres, ne constituant pas à proprement parler de métiers. Mais, de plus en plus, l'industrie évolue vers une division des ouvriers en deux classes très tranchées : celle des spécialistes (ouvriers qualifiés) réglant et entretenant les machines et l'outillage, et celles des manœuvres conduisant ces machines ou faisant le montage. Là encore, une nouvelle difficulté se présente : de plus en plus, les montages se font à la chaîne, c'est-à-dire que les opérations sont faites successivement par des ouvriers différents devant lesquels les pièces passent ou qui se les transmettent l'un à l'autre. Il est donc nécessaire que tous les éléments d'un travail soient exécutés dans le même temps, puisque le retard d'un seul se répercute sur toutes les opérations suivantes. De là une grosse difficulté pour faire admettre des aveugles dans une maison travaillant à la chaîne. Il faut ou former des chaînes composées exclusivement d'aveugles ou pouvoir démontrer que l'aveugle travaille aussi vite que les autres ouvriers d'un même groupe, ou enfin chercher des travaux qui ne soient pas exécutés à la chaîne. Nous en revenons donc à la conduite des machines-outils et surtout à des opérations confiées à des ouvriers travaillant isolément.

Il est encore bien des professions ou métiers qui sont ou ont été essayés et sur lesquels il est impossible de s'étendre sans donner à cette étude un développement vraiment exagéré. Nous citerons pour mémoire :

le tissage, jadis enseigné à l'Institution Nationale de Paris et repris récemment à l'étranger ; la taille et le rodage des bouchons de verre, certains travaux en fil de fer et enfin la confection de chaussons de lisière qui, pratiquée dans toutes les prisons, ne présente plus aucun intérêt et ne serait, d'ailleurs acceptée qu'avec une certaine répugnance à cause de la croyance populaire qui lie la fabrication des chaussons à l'idée d'un apprentissage dans un établissement pénitentiaire.

Il est possible de tirer de l'examen de tous ces travaux une conclusion pratique, il me semble qu'elle ne peut être que la suivante : à part les professions de musicien, d'accordeur, de masseur, et peut-être de vannerie, qui demandent une longue étude et des aptitudes spéciales et doivent être enseignées dans des écoles bien organisées, les autres travaux d'aveugles ne réclament avec une certaine adresse manuelle, qu'un entraînement suffisant pour arriver à une production rapide qui seule peut les rendre tant soit peu rémunérateurs. Il faut donc que les écoles se préoccupent surtout de donner aux enfants qui ne peuvent aborder les professions difficiles de musiciens, etc., avec une bonne culture générale qui les placera au-dessus de la moyenne des voyants de la même profession, le maximum d'adresse manuelle, afin de les préparer à acquérir le plus rapidement possible les tours de main spéciaux. Mais encore faut-il remarquer que, pas plus que les voyants, les aveugles ne sont « interchangeables » et que ce n'est pas parce que l'un d'eux aura réussi dans un métier ou y aura échoué, que n'importe quel aveugle pourra l'embrasser ou devra y renoncer.

Ce qu'il faut avant tout, c'est choisir des sujets pour chaque cas particulier et ne pas faire, par exemple, d'un garçon timide un représentant de commerce ou un masseur ; d'un sujet dur d'oreille un téléphoniste ; d'un autre qui transpire des mains un accordeur. Enfin, il importe de donner à l'orientation professionnelle la plus grande attention, et de se souvenir que la cécité ne différencie les aveugles des clairvoyants que par la perte d'un sens, qu'ils sont aussi différents entre eux que le sont ces derniers et qu'il est aussi absurde de leur supposer des qualités ou des aptitudes communes qu'il l'est de leur attribuer des défauts ou des vices communs ; qu'il est stupide de dire : « les aveugles sont tous des musiciens » ou : la musique ayant fait son temps, on ne fera plus de musiciens aveugles » comme il l'est de répéter que les aveugles sont menteurs parce que certains écoliers aveugles s'y prennent un peu plus mal pour tromper leur maître que ne le font des écoliers voyants, ou que les aveugles sont ivrognes parce que tel aveugle pris de boisson attire davantage l'attention qu'un voyant dans le même état.

F. LOTZ.

Bibliographie

Bibliographie sur la cécité

par Ernest Soleri (Milan, 1929)

Cette jolie petite bibliographie de 40 pages petit format fera partie de la troisième édition du *Guide Bibliographique* de la « Bibliothèque circulante des maîtres italiens ». Elle aura donc le grand mérite de faire pénétrer la connaissance d'ouvrages sur les aveugles dans le milieu des instituteurs, qu'il nous est particulièrement utile de gagner.

L'auteur, d'ailleurs, se propose de faire dans la suite une bibliographie beaucoup plus complète, et dans sa Préface il demande des informations à qui voudra bien lui en envoyer.

On trouve ici les titres de beaucoup de livres italiens, d'un bon nombre de livres français, d'un nombre négligeable d'ouvrages anglais, suisses ou allemands généralement traduits en italien.

Ne soyons pas trop sévères sur le sujet des omissions (nous en remarquerons de graves dans la section VI) ni sur celui des fautes: le *Monde des Aveugles* de P. Villey figure à la page 30 dans l'œuvre de M. de la Sizeranne bien que nous le trouvions de nouveau sous le nom Villey (Pierre). Il est regrettable que certains ouvrages de M. de la Sizeranne soient donnés comme des ouvrages de pédagogie alors qu'ils relèvent de la section dite « La cécité dans l'histoire et les aveugles dans la vie ».

L'ouvrage est en effet divisé en sections. Il y en a sept: La cécité dans l'histoire et les aveugles dans la vie ». — « Jurisprudence ». — « Législation ». — « Pédagogie ». — « Revues ». — « Œuvres d'auteurs aveugles ». — « L'aveugle dans la littérature ».

La première section, qui contient 220 titres, nous donne bien les livres de typhlologie proprement dite, mais il est dommage que dans cette section on ne voie figurer aucun des ouvrages si importants qui se sont publiés en cette matière dans d'autres pays que l'Italie et la France. Peut-être pouvons-nous faire le même reproche à la section IV (Pédagogie), quoiqu'elle nous propose, en ses 75 numéros, beaucoup de lectures utiles et intéressantes, surtout italiennes, certes, mais aussi françaises et anglaises.

La deuxième et la troisième section semblent à première vue faire double emploi, mais la deuxième nous donne des articles de revues, des réflexions, des vœux, tandis que la troisième est réservée aux textes de lois. Ces deux sections, contrairement à ce que nous remarquons dans les cinq autres, se bornent systématiquement à des titres italiens.

La septième (L'aveugle dans la littérature), en revanche, semble embrasser toutes les littératures, et c'est là que nous rencontrons même des auteurs allemands, tels que Gœthe avec son *Faust*, et Blasco Ibanez, et Lamartine, et Kipling, et des auteurs de toutes époques, depuis Aristophane jusqu'à Georges Duhamel et Marcel Prévost, en passant par André de la Vigne (XVe siècle).

Si la section VII est très riche et très précieuse avec ses 150 titres, la section VI, « Œuvres d'auteurs aveugles », paraît grêle avec ses 100 numéros. Elle est évidemment incomplète: comment en serait-il autrement? Puisqu'elle existe, toutefois, ne s'étonnera-t-on point de ne pas y rencontrer le nom de William Prescott? De ne trouver en face du nom d'Augustin Thierry que le titre *Poésies*? De constater que de tous les ouvrages publiés par P. Villey seuls sont mentionnés deux petits volumes de vulgarisation, que lui-même probablement tenait pour négligeables ?

Les remarques qui précèdent ne constituent point des critiques. Elles tendent seulement à montrer quelles sont les limites que M. Soleri a librement données à son ouvrage, et à en marquer le caractère essentiellement pratique. Dans son avertissement M. Soleri annonce une bibliographie purement italienne; sachons-lui gré d'avoir débordé ce cadre, et que les étrangers, qui tireront grand profit de son travail, ne s'étonnent point si pour eux il n'y a là qu'une amorce, une pierre d'attente.

Le Rêve et les Aveugles

Comment les Aveugles rêvent-ils ? C'est une question fréquemment posée. Elle a fait récemment l'objet d'une intéressante étude, publiée par M. Bolli, licencié en droit et en philosophie, dans le *Journal de psychologie normale et pathologique*.

M. Bolli a procédé à une minutieuse enquête auprès d'un certain nombre d'aveugles de tous âges, de culture inégale et frappés de cécité dans les conditions les plus diverses. Les récits de rêves qu'il a recueillis lui ont permis de formuler les conclusions suivantes :

Les aveugles-nés rêvent, et même rêvent beaucoup ; l'absence de la vision n'a pas nui à la richesse et à la variété de leurs songes ; leurs images sont simplement différentes de celles des clairvoyants ; pour les premiers, les matériaux sont auditifs et tactiles, tandis que, pour les derniers, ils sont presque exclusivement visuels. La présence d'images auditives et tactiles n'appauvrit pas le rêve des aveugles et ne nuit pas à sa rapidité ni à sa cohérence. Nous avons pu assimiler aux aveugles-nés en ce qui concerne le rêve les enfants qui ont perdu la vue avant la cinquième année. La dégradation des images visuelles chez les aveugles tardifs est un fait constant, mais dont la rapidité varie selon l'âge des sujets et selon l'âge de la cécité. L'aveugle ne crée pas plus aisément que le clairvoyant des images nouvelles ; ses rêves sont surtout formés de souvenirs d'enfance, et, lorsque des images créées après la cécité apparaissent, elles sont toujours imprécises et confuses.

Courrier de l'A. V. H.

A la Commission d'Etudes

De février à juin, la Commission d'Etudes de l'A. V. H., dont on sait le rôle technique et au fonctionnement de laquelle s'intéressait si vivement Pierre Villey, a poursuivi ses travaux un instant ralentis par nos deuils.

Afin de se tenir au courant de toutes les initiatives prises dans les pays étrangers en faveur des Aveugles, à quelque titre que ce soit, l'A. V. H. avait adressé, en 1929, à ses correspondants de ces différents pays, une circulaire faisant un pressant appel à leur concours pour cette œuvre de documentation, ainsi qu'un questionnaire portant sur les points suivants : 1° Enseignement ; 2° Patronage ; 3° Assistance ; 4° Œuvres, Bibliothèques, publications.

Elle a, en outre, choisi dans chaque pays une des personnalités les plus averties de ces questions spéciales, et lui a demandé d'assurer de façon permanente la charge d'informateur de la Commission d'Etudes pour toutes les innovations qu'il pourrait être intéressant de lui signaler. La Commission a pris connaissance de la liste des correspondants et de quelques-uns des mémoires reçus jusqu'à ce jour.

Elle a mis à l'étude l'établissement de cartes géographiques ; étude confiée à une sous-commission spécialement constituée à cet effet.

Elle a minutieusement expérimenté les deux machines à écrire le Braille que nous décrivons ci-après.

Un inventeur, M. Malhape, lui a présenté un « porte-pièces-porte-billets » en cuir, dont elle a décidé le dépôt au service des Publications de l'A. V. H.

Enfin, on y a procédé à un échange de vues sur l'opportunité de l'adoption d'une notation mathématique internationale. L'avis de la Commission a été qu'il était préférable de s'en remettre en cette matière à l'avis de techniciens qui devront être consultés.

On a procédé également à l'examen d'un modèle de machine à écrire en Braille réalisé d'après des plans de M. Lotz. Cette machine présente des particularités de construction très intéressantes. Placement du papier et conception du clavier notamment. Il serait souhaitable que la construction de cette machine pût être envisagée mais le projet ne semble pas tout à fait au point.

Deux machines à écrire le Braille

Au cours de l'une de ses dernières réunions, la Commission d'Etude de l'A. V. H. a été appelée à examiner deux nouvelles machines à écrire le Braille, l'une réalisée par l'American Foundation for the Blind de New-York par la Compagnie Smith-Corona, l'autre construite par le National Institute for the Blind de Londres.

La nouvelle machine américaine rappelle la Hall ; mais elle est montée sur un bâti plus analogue au bâti des machines à écrire en noir. Ce bâti est constitué par un alliage d'aluminium verni. Le clavier et l'espaceur sont à peu près identiques à ceux de la machine Hall ; mais le col de cygne de la matrice est plus long et plus fort. Le papier passe entre deux rouleaux-guides qui permettent l'utilisation de la plus grande surface possible de papier et sa réinsertion pour les corrections. La manette de gauche permet de faire à la fois le retour du chariot et l'espacement des lignes. Un levier de marche arrière facilite les corrections. Un levier de libération permet de placer rapidement et facilement le chariot dans n'importe quelle position. Une manette écartant les rouleaux-guides et plusieurs margeurs permettent de placer le papier vite et bien. La présentation de cette machine est satisfaisante ; le fait qu'elle a été construite par une maison spécialisée paraît bien être une garantie de son bon fonctionnement. Il faut remarquer seulement qu'elle ne permet pas l'écriture unimanuelle et ainsi ne saurait répondre au désir de ceux qui considèrent cette caractéristique comme indispensable à une machine à écrire le Braille. Le prix de cette machine serait de trente dollars pour les particuliers aveugles et trente-cinq dollars pour les œuvres, plus trois cents francs environ pour les frais de douane et de transport.

L'autre machine examinée est le nouveau modèle de Stainsby, dont la description et le prix ont été donnés dans le *V. H.*, n° 4 1933.

La Commission a enregistré avec plaisir l'amélioration apportée dans la construction de la machine Stainsby. Elle doit observer par contre qu'elle est rendue un peu plus lourde, plus bruyante, et que la longueur de la planche, qui excède sensiblement celle du papier, oblige à une position quelque peu défectueuse des bras pour écrire les premières lignes. Elle constate d'ailleurs que le nouveau modèle conserve les caractéristiques essentielles des précédents : légèreté, maniement facile, apprentissage rapide. D'autre part, elle n'est pas destinée à l'écriture unimanuelle et ne présente pas une résistance aussi grande que celle des machines à bâti massif.

Dans les Groupes locaux

Le rapport du groupe régional de l'A V. H. de Nancy rappelle lumineusement l'esprit et les buts de l'A. V. H. Le groupe patronne à ce jour 564 aveugles, dont 559 ont été visités. La propagande y est active : une conférence de M. Mahaut à Saint-Dié et, le même jour, un récital du Maître à Raon-l'Etape, ont eu un véritable retentissement ; à Longwy, un thé-dansant fut fort bien réussi. Près de 3.000 francs ont été dépensés en outillage et en matières premières. A Nancy, Epinal, Saint-Dié, Raon-l'Etape, Lunéville notamment, des vestiaires ont fonctionné, des dons en nature, alimentation, produits pharmaceutiques, ont été distribués ; partout des secours en argent ont été accordés.

Courrier des Œuvres

Le 77e rapport de l'Institut des Aveugles d'Illzach contient d'intéressants renseignements sur le fonctionnement de cette œuvre. L'établissement compte actuellement près de 70 pensionnaires. Les quatre concerts donnés par les élèves au cours de l'année dans diverses localités de la région, ont obtenu le plus vif succès. Une subvention de la ville de Mulhouse a permis d'améliorer la Bibliothèque. Malheureusement, la crise économique et industrielle se répercute sur les ateliers, et l'œuvre adresse un pressant appel à la clientèle en faveur de ses travailleurs.

Nouvelles et Renseignements

Nouvelles diverses

On annonce le dépôt sur le bureau de la Chambre par M. Louis Dreyfus, député de Cannes-Antibes, de la proposition de loi déjà déposée par le même parlementaire à la fin de la précédente législature et ayant pour objet d'instituer et d'organiser en France la protection sociale des Aveugles civils.

— Le 17 août, a eu lieu à Paris, au siège de l'American Braille Press, une démonstration du « Talking Book ». MM. Irwin et Migel, de l'American Foundation for the Blind de New-York, étaient venus en Europe pour présenter cet appareil qui ne diffère d'un phonographe ordinaire que par la longueur du texte qui peut être enregistré sur chaque disque. M. de Fleuriau, président de l'A. V. H., assistait à la démonstration. Nous reviendrons sur cette invention, du plus haut intérêt, qui s'apparente, quant à l'utilisation, au « Livre Sonore » de M. Margerin dont il a déjà été question dans le V. H.

— Mme Chatoux, la très dévouée directrice de l'Ecole Municipale de Lyon-Villeurbanne, vient d'être nommée Officier d'Académie.

— Sœur Gabrielle Martin, Supérieure de la section des Jeunes Filles, et M. Perraud, directeur de la section des garçons, à l'Institution des Jeunes Aveugles de Marseille, ont reçu : la première, la médaille d'or, le second, la médaille de bronze, de l'Assistance Publique.

— Les pensionnaires des Quinze-Vingts ont fêté cette année la Saint-Louis avec un éclat inaccoutumé. Le Directeur de l'Hospice, M. Gérardin, a remis solennellement au nouvel aumônier, M. l'abbé Texier, les clefs de la Chapelle historique du vieil établissement. Les cérémonies religieuses furent édifiantes, le banquet particulièrement cordial.

— Les parents des élèves de l'Institution Nationale viennent de se grouper en une association dont le but essentiel est de rechercher et provoquer toutes les améliorations morales ou matérielles désirables dans l'intérêt des élèves. Les groupements de ce genre organisés auprès des Lycées et Collèges ont rendu d'innombrables services. L'A. P. E. I. N. J. A. peut en rendre davantage encore puisqu'elle continuera à suivre ses pupilles après la fin de leurs études. Pour renseignements ou suggestions, s'adresser au Président, M. R. Dannely, 29, avenue de la République, à Montrouge, Seine.

Succès Universitaires

— En réussissant en juillet dernier les Certificats de Littérature Espagnole et d'Etudes Litteraires Classiques, Mlle Anne-Marie Milhau, de Montpellier, vient de conquérir le grade de Licenciée en Espagnol.

— M. Paul Tédeschi vient de subir avec succès, à Paris, les épreuves de la seconde année de Droit.

— Egalement à Paris, M. Jean Coutier, élève de l'Institution Nationale, a passé avec mention le Baccalauréat de Philosophie.

— M. Georges Niaux, élève de l'Institution Nationale, a subi avec succès les épreuves orales de la première partie du Brevet Supérieur.

— Il y a quelques années, M. Villey présentait aux lecteurs du *V. H.* un jeune aveugle, Jean-Paul Brisson, élève du Lycée Pasteur, à Neuilly-sur-Seine. J.-P. Brisson a justifié les espérances qu'on fondait sur lui. Son palmarès de juillet 1934 en témoigne. Le voici : Prix d'Excellence ; prix de Tableau d'Honneur ; premiers prix de version grecque, de géographie, d'histoire, d'allemand, de sciences physiques, premier accessit de mathématiques. Prix André Chapelle (700 francs de livres), récompensant l'élève ayant donné le plus de satisfaction à ses maîtres. En mai, J.-P. Brisson, qui a tout juste 16 ans, avait obtenu le Prix de la *Jeune Poésie* (500 francs) à la suite du Concours organisé par la *Revue des Poètes*, et il vient de terminer son année scolaire par un succès au baccalauréat (Première Partie, section A) avec la mention bien.

Allemagne. — On a signalé qu'une fabrique de cigarettes de Dresde emploie onze ouvriers, quatre ouvrières et une sténotypiste aveugles, et que, si cet essai donne de bons résultats, le nombre des collaborateurs atteints de cécité sera augmenté.

— On annonce également qu'une circulaire de police réserve, à Berlin des emplacements pour les artisans aveugles qui veulent vendre dans les rues les produits de leur fabrication.

Angleterre. — A la suite de la mort du Dr Fournier d'Albe, l'inventeur de l'optophone, — disparition que nous avons signalée en son temps, — une démonstration de cet appareil a été faite devant le « Technical and research Committee » du National Institute. On sait que cet instrument permet une lecture sonore des textes imprimés en noir. Le Comité ayant émis l'avis qu'il serait intéressant qu'une large expérience fût tentée auprès des élèves des écoles, il a été demandé à miss Mary Jameson, qui s'est spécialisée dans le maniement de l'appareil et qui en tire des résultats appréciables, d'entreprendre l'initiation d'un certain nombre de jeunes élèves du Royal Normal College.

— Le National Institute for the Blind a créé, en 1927, un Comité pour l'emploi des Aveugles, composé d'hommes d'affaires et de techniciens. Ce Comité est divisé en 5 sections : A. étude des méthodes actuellement appliquées dans les ateliers existants ; B. possibilités de développer des industries nouvelles dans ces mêmes ateliers ; C. possibilités de développer des industries nouvelles en seconde main ; D. recherche de travaux convenant aux Aveugles dans des usines ; E. recherche de moyens propres à obtenir le placement d'un plus grand nombre d'aveugles dans les industries en occupant déjà, ainsi que dans d'autres. Constatant qu'aux Etats-Unis et en Allemagne, on trouve un certain nombre d'aveugles employés dans les usines et ateliers de voyants, le Comité

pense que les Aveugles sont aptes à exercer d'autres métiers que ceux de brossiers, etc., où ils sont fortement concurrencés par la machine et par l'étranger. Par ses soins, quelques aveugles ont pu être admis dans des fabriques de jouets notamment : ils assemblent des pièces métalliques, automobiles, jouets à vapeur et à détonateur, estampillage de petites pièces au moyen d'une presse, cordage de raquettes ; dans des fabriques de chocolat, empaquetage et ficelage, enveloppement du chocolat dans du papier d'étain; dans la savonnerie, enveloppement à la main, pliage dans des boîtes en carton, polissage de la surface des savons.

Les salaires des Aveugles ainsi employés atteignent les 2/3 de ceux des voyants ; ils vont de 15 à 30 shillings par semaine. Le National Institute y ajoute 12 shillings par semaine. L'expérience a démontré qu'on ne peut confier aux aveugles que les travaux les moins payés, d'où nécessité de leur accorder un sursalaire. Les dons charitables ne suffisant pas pour instituer ces sursalaires, on a dû solliciter à cet effet le concours financier des autorités locales. Une d'elles étudie la question.

— A la question du sursalaire des Aveugles se rattache celle de leur assurance contre les accidents du travail. En Angleterre, les ouvriers aveugles en sont généralement exclus, sauf dans les cas où des inspecteurs techniques affirment que le métier pratiqué par l'aveugle ne présente aucun danger spécial pour lui.

— On se préoccupe en Angleterre d'assurer des pensions de retraite pour les ouvriers aveugles âgés ou obligés de renoncer prématurément au travail par suite d'infirmités. Ces pensions, allouées d'ordinaire à partir de 65 ans, ne sont jamais inférieures à 10 shillings par semaine. Parfois, au moyen d'une petite retenue sur son salaire hebdomadaire, l'ouvrier contribue à la constitution de sa pension de retraite concurremment avec l'œuvre qui l'emploie ou le soutient. Les caisses de charité et les autorités locales y concourent de leur côté, ce qui n'empêche pas d'ailleurs l'allocation gouvernementale.

— Signalons que pour trouver de nouvelles occupations aux aveugles, le National Institute for the Blind met à la disposition du public des dactylographes aveugles : commerçants, publicistes, écrivains, etc., sont très satisfaits de leurs travaux. Mentionnons encore les kiosques où des aveugles, exonérés des droits de place, vendent du tabac, des cigares, des cigarettes ou du chocolat.

— Au cours de l'année écoulée, les aveugles ont reçu 23.000 appareils de T. S. F.

— Le Conseil municipal de Londres vient de se prononcer contre la stérilisation par 64 voix contre 45.

— Le « National Institute for the Blind » a notifié à la Croix-Rouge de l'Inde qu'il a l'intention d'insérer dans son prochain budget une somme de 590 livres sterlings en vue de l'aider dans son action de prophylaxie : cours prophylactiques, distributions de brochures, etc.

— Au cours d'un Congrès récemment tenu à Birmingham, l'Association Nationale des Travailleurs Aveugles a demandé que l'Etat se substitue aux autorités locales pour la protection des Aveugles et prenne à sa charge les Aveugles inaptes au travail. Le Congrès a émis le vœu que soient déconseillés et découragés les mariages entre Aveugles.

Belgique. — L'Institution des Aveugles de Liège a célébré par une solennité à laquelle ont pris part des personnalités officielles, et par une exposition des travaux de ses élèves, le 115e anniversaire de sa fondation, les circonstances n'ayant pas permis d'en commémorer le centenaire en 1919.

D'autre part, l'Institution de Ghlin-les-Mons a aussi célébré son centenaire. A cette occasion a été inauguré un monument à la mémoire de Simonon, le fondateur de l'Institution. Par une touchante pensée, la réalisation de ce monument avait été confiée à Mlle Cécile Douard, l'artiste peintre qui, devenue aveugle se consacra à la sculpture, et dont l'élégant monument de Ghlin couronne dignement la brillante carrière.

Dantzig. — Le 4 avril dernier, le Sénat de la Ville Libre de Dantzig a voté des modifications à la loi du 12 juin 1931 sur les pensions en général et sur les pensions d'aveugles en particulier. Les changements intervenus ont pour objet de restreindre le nombre des demandes tout en simplifiant les formalités à accomplir. Le taux de la pension n'est pas modifié, il reste fixé au minimum à 275 fr. par mois. L'aveugle civil a droit en outre à une allocation supplémentaire pour sa femme et chaque enfant mineur. Il bénéficie aussi de l'assistance médicale gratuite.

Ecosse. — Une salle du musée royal d'Ecosse, à Edimbourg, a été spécialement aménagée pour les aveugles. On y a réuni avec soin un certain nombre de spécimens. Les collections comprennent des mammifères, des oiseaux, des poissons, des ustensiles et une grande variété de pièces de mécanique. Ces objets pourront être prêtés aux écoles et examinés sur place par les visiteurs aveugles. Le public ordinaire n'y sera pas admis.

Mexique. — Les statistiques du dernier recensement au Mexique accusent 16.251 aveugles sur une population de 15.512.595 habitants, soit 11 aveugles pour 10.000 habitants. Un quart de ces aveugles reçoivent une éducation professionnelle spéciale. Il existe pour les Aveugles une école nationale, à laquelle est annexé un asile, où leur sont enseignés plusieurs métiers. Enfin, une œuvre créée par des aveugles, l'Association Ignace Triguerros, s'occupe des aveugles.

Etats-Unis. — Dans l'Etat de Pensylvanie, le 1er juin, est entrée en vigueur la loi sur les pensions d'aveugles, votée par le Sénat le 20 décembre 1933. Le montant maximum de la pension est de trente dollars par mois.

Suède. — Le 21 mars, le Parlement suédois a voté une loi instituant une pension d'Etat ou compensation à la cécité pour les aveugles indigents, pension annuelle de 500 couronnes (2.025 fr.). On calcule que 2.000 aveugles au moins, sur 5.800, auront droit à cette pension.

Suisse. — Une savonnerie suisse, la « Société Blaos », dont la plupart des ouvriers et employés sont aveugles, vient de se constituer en Coopérative d'Aveugles indépendants. La valeur des actions est de 500 fr. et le bénéfice sur ces actions est calculé à 6 %. Une moitié du reliquat sera employée à la constitution d'un fonds de réserve ; l'autre sera versée à la Fédération des Aveugles suisses et employée à une œuvre désignée par la « Société Blaos ». Cette Société a installé une succursale à Saint-Gall.

Tchéco-Slovaquie. — Le 1er août, les aveugles tchèques ont éprouvé une lourde perte dans la personne de Mme Wildmannova. Née en 1893, Mme Wildmannova perdit la vue de bonne heure ; elle fréquenta l'Ecole Hradchany, à Prague, puis fut placée à l'Asile des Filles Aveugles de Mgr Seyvalter. Elle quitta cette institution pour s'adonner à la politique, puis, y ayant éprouvé des désillusions, elle se consacra aux aveugles. Elle prit courageusement fait et cause pour eux devant les autorités et le public. Nommée en 1926 secrétaire de l'Union des Aveugles de la République, elle développa toutes ses capacités et son génie organisateur et devint l'âme de l'Union. Elle fut particulièrement sensible au sort des femmes aveugles et leur consacra une partie de son activité.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, J. Robert et Cie, 16, rue Froide, Caen. — Tél.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1934. — N° 4

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles
7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 2…

TRIMESTRIEL
ABONNEMENT ANNUEL : France : 6 Francs. — Étranger : 7 Francs

SOMMAIRE

NOTRE ENQUÊTE

QUE FAUT-IL FAIRE DES « MAUVAIS » DEMI-VOYANTS

De même que celle que nous avons posée il y a trois mois, à propos des musiciens, cette nouvelle question se présente sous un double aspect pédagogique et professionnel. Elle intéresse également, semble-t-il, l'éducation des enfants et la rééducation des adultes, d'une part, et, d'autre part, le placement des sujets qui sortent des écoles ou des ateliers. Apparemment d'ailleurs, il ne saurait être question d'induire des lois générales à partir de cas particuliers : ces cas sont trop peu semblables, les résidus visuels sont trop divers, pour qu'on puisse songer à des règles valables pour tous. Mais ce sont précisément les cas d'espèce qui sont suggestifs : l'un d'eux, bien décrit, peut éveiller pour les autres des applications intéressantes, suggérer des analogies, des transpositions. Ce sont surtout des descriptions de ce genre que nous sollicitons.

Voici pour cette fois :

1° **Définition.** — S'il est difficile de donner une définition satisfaisante de la cécité, il l'est peut-être bien plus encore de dire exactement ce que l'on entend par « demi-voyants ». Grâce en particulier à M. Villey, durant ces dix dernières années, l'intérêt s'est justement porté sur les amblyopes ou faibles de vue, sans que la catégorie ait pu être limitée avec précision, aussi bien du côté des voyants, que du côté des aveugles (1).

Avez-vous l'impression qu'un grand nombre de ceux qui fréquentent nos écoles spéciales d'aveugles sous la qualification de « demi-voyants » sont indûment classés parmi les aveugles et profiteraient avec fruit de l'enseignement spécial prévu pour les amblyopes ? Il y aurait ici intérêt à ce que ceux qui sont en mesure de le faire nous renseignent sur la proportion respective des aveugles et des demi-voyants dans les classes ou ateliers dont ils ont la direction ou qu'ils ont fréquentés.

2° **Segrégation ou agrégation ?** — Un périodique anglais que le même problème préoccupe se demande s'il faut séparer aveugles et demi-voyants de même niveau, les répartir en des classes différentes. Ainsi posée, la question n'a guère de sens pour nous, Français, où les centres scolaires ne sont, en général, pas assez importants pour qu'on puisse envisager semblable séparation. Théoriquement même, cette séparation serait-elle souhaitable, surtout si l'on renvoie aux « futures » écoles d'amblyopes les sujets accusant plus d'un dixième de vision ? Quels avantages ou inconvénients cela présenterait-il, pour les demi-voyants, d'une part, pour les aveugles, de l'autre ?

3° **Procédés spéciaux.** — Mais, si la séparation n'est pas possible ou si elle n'est pas souhaitable, ne convient-il pas d'envisager, en faveur des élèves possesseurs de quelques résidus visuels, des procédés pédagogiques spéciaux ? Sans doute lorsque l'acuité est inférieure à un dixième, la base doit être la même pour tous, le Braille ; mais, dans les détails, comment tirer parti des petits « points de vue » ?

L'expérience du professeur doit nous en apprendre beaucoup sur ce sujet. L'ancien élève demi-voyant, adulte aujourd'hui, peut aussi nous en dire long, et l'aveugle lui-même peut nous conter quelle précieuse moisson pour la préparation à la vie sociale il a pu faire dans la compagnie des demi-voyants.

4° **Métiers spéciaux.** — Enfin, n'y a-t-il pas des occupations auxquelles on puisse songer pour celui qui voit encore si peu que ce soit ? Lesquelles ?

(1) Voir sur ce point la Thèse du Dr Sexe dont le V. H. a rendu compte en temps opportun.

Les Manifestations à la mémoire de Pierre VILLEY

La généreuse spontanéité avec laquelle tous les amis et tous les admirateurs de Pierre Villey ont répondu à l'appel du Comité institué par l'Association Valentin Haüy est vraiment remarquable. La souscription n'est pas close et nous en sommes déjà au chiffre de 32.000 francs.

En parcourant la liste des donateurs, on fait trois constatations qui sont, en elles-mêmes, un hommage plus puissant que celui que pourrait exprimer n'importe quel vocable et nous mesurons par elle quel sens prend pour nous cette formule trop banale : l'étendue de notre perte. En premier lieu, on est frappé par le nombre et la qualité des souscripteurs étrangers au monde des aveugles, et ainsi se trouve cotée, chiffrée pour toujours, la valeur de la propagande morale que représentait pour nous Pierre Villey vivant, s'attaquant à des travaux de haute érudition dont la perspective seule aurait pu effrayer bon nombre de voyants. En second lieu, les hommages venus d'au-delà des frontières nous apportent la preuve que c'est un des foyers du rayonnement intellectuel de notre pays que la catastrophe du 24 octobre 1933 a atteint, mais non pas éteint, car, par ses écrits, heureusement pour la France et pour les aveugles qui bénéficieront de son renom, Pierre Villey a laissé quelque chose derrière lui. Et enfin, si un peu plus de la moitié du montant actuel de la souscription est représentée par des versements d'au moins cent francs, donnant droit à une réplique du médaillon, l'autre moitié a été couverte par de plus humbles participations : c'est dire que le nombre a suppléé ici à la modicité de l'apport et que notre appel a été entendu de tous ceux qui n'ont qu'un petit budget, des aveugles en particulier.

La souscription n'est pas close, nous l'avons dit. Mais, dès à présent deux des buts poursuivis sont assurés d'être atteints.

La réalisation du médaillon est maintenant chose faite. L'œuvre a été exécutée à La Rochelle, par le sculpteur Prud'homme, et elle a donné toute satisfaction à Mme Villey qui, accompagnée d'un de ses fils, a été la voir en septembre dernier : ce fut le premier voyage que la veuve de notre regretté Secrétaire Général, à peine remise des suites d'un accident qui l'a éprouvée autant dans son corps que dans ses affections, ait pu faire après la catastrophe. Quant à la frappe des répliques que recevra quiconque aura souscrit pour un minimum de cent francs, elle est confiée, comme nous l'avons déjà annoncé, à l'Hôtel de la Monnaie de Paris.

Le Comité Pierre Villey s'occupe activement de l'organisation de la cérémonie de remise du médaillon, cérémonie qui, dans l'esprit des promoteurs, aura aussi pour but de rendre à Pierre Villey un éclatant hommage d'admiration et de reconnaissance. La date et le lieu en sont arrêtés. La manifestation aura lieu à la Sorbonne même, à l'Amphithéâtre Richelieu, le mercredi 27 février, à 21 heures. M. Mahaut, Vice-Président de l'A. V. H., qui a déjà retracé dans le *V. H.* la brillante carrière de l'aveugle, a bien voulu se charger de présenter aux assistants l'homme de cœur et le typhlophile. Une personnalité éminente du monde académique, dont le nom n'a pas encore été fixé définitivement, viendra dire ce que M. Villey a apporté aux Lettres françaises

et aux études littéraires. Une partie artistique complètera heureusement la cérémonie, tout en permettant au public d'apprécier, une fois de plus, le talent des musiciens aveugles. Grâce à l'obligeance compréhensive de M. Mandel, Ministre des P. T. T. et sur l'intervention active de M. Louis Marin, Ministre d'Etat et Vice-Président du Comité, nous espérons que la manifestation pourra être radio-diffusée.

Exécution d'un médaillon, cérémonie à la Sorbonne, ce sont deux des buts que poursuivait le Comité. Il en est un troisième, qui ne lui est pas moins cher, la création d'un Prix Pierre Villey destiné à une personne qui, soit par son activité, soit par ses travaux, soit par une invention notoire, aura contribué à l'amélioration du sort des aveugles.

Grâce à la générosité des souscripteurs, la création de ce prix paraît, dès maintenant, à peu près assurée. Mais il serait souhaitable que la fréquence de l'attribution et le montant de la récompense soient à la hauteur du nom que portera la Fondation. Ces deux facteurs, fréquence et montant du Prix, doivent entrer en ligne de compte pour quiconque songe, non seulement à perpétuer dignement la mémoire de notre bienfaiteur, non seulement à créer un stimulant, mais encore à attirer périodiquement l'attention sur les aveugles en rappelant au public le nom de l'un des plus grands d'entre eux.

C'est pourquoi, en remerciant tous ceux qui nous ont déjà apporté si spontanément et si généreusement leur concours, nous rappelons que la souscription est toujours ouverte et lançons un nouvel appel à tous ceux à qui les préoccupations de la vie n'ont pas encore permis de venir à nous. Il ne s'agit de rien moins, pour les uns, que de payer une dette de reconnaissance ; pour les autres que de rendre vivant un souvenir, que de perpétuer une mémoire qui peuvent servir grandement la cause à laquelle ils se dévouent. P. H.

Pour nos Musiciens Aveugles

Les instructions à l'usage des copistes de la bibliothèque Braille musicale étant depuis quelque temps épuisées, M. le Secrétaire Général a décidé de les renouveler et compléter conformément aux changements apportés à la musicographie Braille par le dernier Congrès International.

Ces instructions qui ont été rédigées sous forme de méthode progressive, avec tableaux de tous les signes musicaux actuellement en usage, sont en vente au bureau des publications de l'A. V. H. pour la modique somme de *huit francs*.

A cette occasion, nous ne saurions trop insister sur le grand intérêt que présente la formation de nouveaux copistes pour la bibliothèque Braille musicale — beaucoup moins riche que la bibliothèque littéraire — et pourtant de la plus haute importance pour nos musiciens aveugles, non seulement en vue de leur satisfaction personnelle, mais encore pour l'exercice d'une profession qui, jusqu'ici et malgré la crise, est encore la plus lucrative.

Les personnes désireuses d'apprendre à transcrire la musique en Braille ont maintenant toute facilité pour le faire. *La Bibliothèque Braille Muscale et Service des Publications de l'A. V. H.* les mettront, sur leur demande, en rapport avec des copistes expérimentés, prêts à les aider gratuitement de leurs conseils.

On ne saurait trop répéter que la transcription de musique de noir en Braille, si elle constitue un travail sérieux, ne représente point pourtant une tâche insurmontable et n'est pas plus ardue par exemple, que la copie d'un ouvrage de mathématiques.

Les Femmes aveugles peuvent-elles tirer parti de la Machine à Coudre

Nous reproduisons ici un article déjà ancien puisqu'il a paru dans le *Louis Braille* de mai 1930. Nous le donnons, d'abord, parce que nous en avons trouvé la composition typographique chez l'imprimeur, après la mort de M. Villey ; ensuite, parce qu'il a donné lieu à l'intéressante communcation qu'on lira à sa suite; enfin, tout simplement parce que nous croyons que cette question est toujours d'actualité en un temps où l'on se préoccupe beaucoup de la recherche de nouveaux débouchés.

Nous allons donner ici le compte rendu d'un essai qui a été tenté sous le patronage de l'A. V. H. et exposer les quelques réflexions que cet essai, d'ailleurs trop peu poussé pour être absolument probant, nous a inspirées.

A l'étranger, en Angleterre et aux Etats-Unis tout au moins, il existe des ateliers où les femmes aveugles sont employées à la couture mécanique. Les renseignements que nous possédons sur ces ouvroirs sont trop vagues pour que nous puissions conclure, soit quant au rendement soit quant à la possibilité d'une adaptation en France. L'existence de tels ateliers fournit seulement la preuve qu'une aveugle peut très bien utiliser une machine à coudre, non pas de temps en temps, aux hasards du besoin, mais d'une façon continue. Bien que nombreux soient en France même les exemples d'utilisation isolée d'une machine à coudre, bien que l'Amitié des Aveugles de France ait ouvert un cours individuel de couture mécanique, il n'était pas superflu de reprendre la question, ne serait-ce que pour fixer les conditions d'apprentissage et, le cas échéant, les conditions d'utilisation, soit à domicile, soit dans un atelier à allure industrielle.

C'est ce qu'a fait l'A. V. H. en 1930. L'essai a été tenté avec des jeunes filles de diverses provenances, entre autres des adultes de l'Ecole Braille, une ancienne élève de l'Institution nationale, une ancienne employée ayant perdu la vue, etc., sous la direction d'un professeur voyant d'enseignement ménager.

Du point de vue technique, la cécité, même pour un sujet moyennement doué, ne constitue pas un empêchement. La voyante suit un fil de bâti, ou se guide sur le bord d'un ourlet, en se rapportant à son coup d'œil. L'aveugle, qui ne peut employer ce procédé, y supplée en mettant le doigt à l'entrée de la fente du pied de biche. La sécurité est, pour ainsi dire, parfaite, car l'aiguille se déplace suivant une verticale fixe et le pied de biche lui-même sert de garde. Les moins adroites, celles qui hésitent ou celles qui ne veulent pas avoir la préoccupation de suivre de très près leur travail, peuvent utiliser le guide droit qui existe dans le commerce, pour toutes les marques de machines.

Ce guide, une fois réglé et fixé, est commode. Une légère adaptation pourrait permettre à l'aveugle de régler elle-même son guide : celui-ci, en effet, n'est maintenu que par une seule vis autour de laquelle il oscille parfois, ne maintenant pas alors le parallélisme de son bord avec le sens de la couture. On conçoit que la position d'une seconde vis, qui ne nécessiterait que la percée d'un second trou dans le plan de la tablette, remédierait à cet inconvénient. On pourrait d'ailleurs concevoir bien d'autres améliorations des conditions matérielles du travail. C'est sans doute une adaptation de ce genre qui a été imaginée par Mlle Barbier, actuellement pensionnaire des Quinze-Vingts, mais nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur cette adaptation.

Bien des genres de travaux mécaniques semblent pouvoir être réalisés par les aveugles, mais le rendement sera d'autant plus grand que le travail sera plus simple et davantage spécialisé. L'essai dont nous parlons a porté sur la confection d'ourlets. Il n'y avait pas à bâtir, l'ourlet était réalisé mécaniquement, grâce à un petit cornet spécial pour ce genre de travail, mais non pas spécial pour les aveugles. A chaque largeur d'ourlet, correspond un cornet-ourleur, d'un prix peu coûteux, deux francs, auquel il faut ajouter un porte-cornet d'une valeur de huit francs, unique pour tous les appareils.

Le rôle de la mécanicienne est réduit à l'introduction de l'étoffe dans le cornet et au maintien de l'ouvrage afin d'éviter que l'étoffe ne sorte de l'appareil. Un peu d'exercice suffit généralement à donner à l'aveugle la maîtrise de ce genre de travail, qui se trouverait encore facilité si le porte-cornet était fixé par deux vis comme nous l'avons dit plus haut, à propos du guide droit.

La rapidité de l'apprentissage tient à la simplicité du travail. Mais les travaux aisés sont généralement peu payés. C'est là leur inconvénient. Une douzaine de couches à ourler sur deux côtés est payée un franc cinquante et l'ouvrière doit fournir le fil, ce qui représente une déduction de salaire de vingt-cinq à trente centimes par douzaine. Néanmoins une de nos débutantes étant arrivée au rendement d'une douzaine à l'heure, confection seule, le salaire serait du même ordre que celui que permettent la plupart des métiers exercés par les femmes aveugles. A la confection s'ajoutent d'ailleurs des besognes de finition et de comportement (ligature des fils, pliage, empaquetage) qui prennent du temps et diminuent d'autant le revenu net.

Néanmoins, il semble qu'une bonne organisation de l'apprentissage et de la production donnerait des résultats acceptables.

Les sujets qui se sont prêtés à cet essai avaient tous, sauf un, d'autres occupations. Il en est toujours ainsi lorsqu'on veut faire une tentative de ce genre : les sujets qui seraient susceptibles de donner des résultats probants sont déjà pourvus, précisément parce que les plus aptes, et on n'a guère le choix qu'entre des candidats médiocres ayant des loisirs, et des recrues meilleures mais ne pouvant consacrer à l'épreuve qu'un temps limité. Si l'on voulait élargir l'essai en vue de l'organisation d'un centre de couture mécanique, il importerait de choisir des élèves bien douées certes, mais surtout libres de toute autre occupation, pouvant fournir un travail suivi, sérieux. Dans ces conditions, l'apprentissage serait relativement rapide, surtout en vue d'une besogne déterminée. La période d'initiation serait d'autant plus courte que la jeune fille y serait préparée par sa formation antérieure : nos meilleures recrues ont sans contredit été fournies par l'École Braille où les élèves sont bien préparés pour les travaux manuels.

S'il ne s'agissait que d'apprendre à un ou plusieurs individus devant utiliser la machine chez eux, point ne serait besoin d'un important matériel. La maison Singer avait mis à notre disposition l'arrière-boutique d'une de ses succursales où deux, trois ou quatre machines nous avaient été réservées. Mais si l'on songe à organiser un atelier, une installation définitive serait préférable.

Ce n'est guère en effet que sous la forme d'un ouvroir que le rendement peut être profitable. Le travail à domicile nécessiterait tout un service de livraison, bien organisé et régulier. De plus, si l'ouvrière est diligente, il lui faudrait beaucoup de place, car la lingerie est encombrante ; il lui faudrait aussi être entourée, car elle n'atteindrait

un rendement véritable que si une autre personne se chargeait des menus travaux de finition et de comportement dont nous avons parlé plus haut.

Dans un ouvroir, au contraire, une seule personne, bénévole ou rétribuée par l'Œuvre, pourrait assumer cette tâche pour plusieurs ouvrières. La division du travail et la participation des voyants seraient ici la condition du succès. L'intervention de l'Œuvre nous apparaît aussi nécessaire pour débarrasser l'ouvrière de tout souci matériel quant à l'entretien des machines, à l'approvisionnement de la matière à ouvrer, etc. L'ouvrière travaillerait aux pièces, toucherait intégralement le montant de son travail, les frais généraux étant à la charge de l'Œuvre. Ce serait une manière de pratiquer le sursalaire.

Restent deux questions, celle de l'approvisionnement en matière ouvrable, celle de l'assurance. Nous avons la certitude qu'un ouvroir bien organisé, établi dans un local spécial, pourvu au besoin d'un service d'enlèvement de la marchandise si le client ne s'en charge pas lui-même, trouverait à s'employer, sans chômage, en période d'activité économique normale.

Lors de notre essai on nous avait assuré la clientèle de la Caisse de Compensation de la région parisienne (couches) et on nous avait laissé espérer celle des Wagons-Lits, celle aussi de Grands Magasins.

Les risques d'accidents sont très faibles mais, dans une entreprise bien organisée, il ne faut rien laisser à l'aventure. Dans cet ordre, deux choses sont à prévoir : pour un apprentissage non rétribué, une prime destinée à couvrir la responsabilité civile de l'Œuvre; pour les ouvrières, une prime d'assurance contre les accidents de travail. Dans le cas d'une indemnité de cinquante mille francs devant correspondre à la responsabilité civile de l'Œuvre pour la perte de l'usage d'un doigt par suite de piqûre d'aiguille suivie de panaris, par exemple, la prime serait de moins de cent francs par an et par apprentie. Quant aux ouvrières, elles seraient assurées au même tarif que les employés de l'A. V. H., c'est-à-dire sans surprime.

L'opinion d'une lectrice expérimentée

Après avoir lu avec beaucoup d'attention (et une grande émotion) votre article paru dans le Louis Braille: « Les femmes aveugles et la machine à coudre », j'ai décidé de vous écrire pour vous dire mon impression.

Oui, l'aveugle peut se servir de la machine à coudre autrement que pour ses besoins personnels, à la condition, **comme vous le dites**, d'être un peu entourée de voyantes. Ceci, d'ailleurs, s'applique plus ou moins à tous les travaux d'aveugles. Toute personne privée de la vue, ayant eu la pratique de la machine à coudre, ayant un bon moral avec une bonne santé, car, hélas! beaucoup ne l'ont plus, continue à s'en servir. Et nombreuses sont les **aveugles complètes** qui continuent à confectionner tous les vêtements de leurs enfants: robes, manteaux, linge, voire même pour elles-mêmes, en employant un mannequin à leur taille ou avec quelqu'un qui les aide à l'essayage. Ces aveugles le font chez elles, sans témoin, et sont ignorées des œuvres ou personnes s'intéressant aux travaux d'aveugles, car la plupart de ces personnes

privées de la vue, trouvant à occuper leur activité dans leur intérieur (restant isolées et ignorant même le Braille) ne sont pas au courant de ce qui se passe dans les centres d'aveugles.

Je me représente parfaitement cet atelier ou ouvroir de couture mécanique, fonctionnant dans les mêmes conditions, avec des aveugles et quelques voyantes, que s'il s'agissait seulement de voyantes. Je vois l'ouvroir de couturière où l'on confectionne robes, manteaux, etc... employant la méthode des maisons de couture, c'est-à-dire essayages et bâtis; l'ouvroir de confection, absolument comme le fait la confectionneuse, c'est-à-dire sans bâtir ou avec un bâti léger, ou une épingle posée légèrement de-ci, de-là. Ce genre de travail, bien organisé, serait plus pratique pour l'aveugle que l'ourlet avec un cornet. Avant de se servir d'accessoires s'adaptant à une machine, il est indispensable que l'aveugle se serve couramment de la machine sans aucun appareil, pour un assemblage, une couture rabattue, une piqûre au bord, un ourlet bâti ou plié, suivant le tissu.

L'entreprise de la confection en tous genres (article courant) : peignoirs, corsages, chemises d'hommes, caleçons, donnerait un bien plus grand débouché et faciliterait les apprentissages, car pour débiter dans la confection, le travail doit se faire par parties. Je prends, par exemple, 12 chemises d'homme, toutes les pièces se trouvent réunies séparément, comme elles ont été coupées. On fait, par exemple les 24 manches, assemblant tout à la file : d'abord assembler la petite patte qui se trouve avant le poignet et sert à fermer proprement l'ouverture (piquer les 24 sans couper le fil) ; puis rabattre cette patte par une piqûre au bord, à l'endroit ; puis de l'autre côté de la manche en face, faire un petit ourlet, puis monter le bout de la manche froncée après le côté intérieur du poignet (toujours toutes les manches à la file) ; puis assembler un côté du poignet (couture intérieure) ; puis reprendre la manche pour assembler l'autre côté du poignet ; puis tous les poignets se trouvant à l'envers, les retourner à l'endroit. Rabattre alors le dessus du poignet sur les fronces par une piqûre et continuer cette piqûre tout autour du poignet. Il ne reste plus qu'à fermer la manche, soit par une couture anglaise, soit par une couture rabattue.

Je vous donne cette explication pour vous montrer que cette simple manche a dû être reprise par l'ouvrière **9 fois.** Voyez si cela faciliterait les apprentissages dans un ouvroir, car, la manche pourrait passer par la main de plusieurs ouvrières, en faisant faire aux plus novices les parties les plus faciles, et il en est de même pour toute la confection.

Dans ces ouvrages, l'aveugle pourrait être occupée autrement que comme mécanicienne. La coupe, par exemple, se fait avec un patron, corps dur, soit carton ou autre, en coupant plusieurs épaisseurs. L'aveugle se tirera également fort bien des travaux de bâti Je ne vois que la finition où l'on ne peut employer l'aveugle, c'est-à-dire boutonnières, brides d'arrêt, boutons.

Les œuvres, pour entretenir leurs entreprises de travaux, doivent avoir recours aux demi-voyants, souvent faute d'aveugles, ou d'aveugles travaillant bien. Et pourquoi? Parce que pour l'aveugle, la difficulté de se déplacer est très grande, et que la dépense parfois dépasserait le bénéfice, au début surtout. Voilà pourquoi tant d'aveugles ayant appris des métiers ne peuvent continuer à les exercer. Et

pourtant l'aveugle bien formée, que l'on n'a pas livrée à elle-même trop tôt après son apprentissage, travaille beaucoup mieux que la demi-voyante.

Loin de moi la pensée que l'on ne doit pas s'occuper de celle-ci. A l'âge de 20 ans, n'ayant qu'une pupille artificielle, j'étais incapable de traverser une rue sans emboîter le pas à quelqu'un. J'ai gagné ma vie jusqu'à la cécité complète : jusqu'à 36 ans. Je comprends donc mieux que toute autre ce que l'on souffre quand on ne voit pas clair et les petites ruses que l'on doit employer pour gagner sa vie en cachant son infirmité. Mais, à mon point de vue, lorsqu'une demi-voyante ne peut travailler au toucher, dans son intérêt même, — car en fixant, elle aggrave son état, — il serait préférable de l'occuper à des travaux ne demandant pas une grande application : vente, manutention, courses, petits soins de ménage, etc...

La difficulté que vous rencontrez à trouver des sujets doués et pouvant travailler d'une façon suivie, est compréhensible en ce qui concerne les personnes qui deviennent aveugles tard, car ces travaux rapportent trop peu ; les voyantes, principalement concierges ou mères de famille, n'en font leur métier que pour avoir un travail à la maison, augmentant ainsi un peu le revenu du ménage, car celles qui peuvent travailler dehors gagnent mieux leur vie à des travaux faciles. Donc, une personne aveugle, ayant un mari et des enfants, ou même vivant dans sa famille, a plus d'avantage à se rendre utile dans les soins du ménage qu'à les négliger pour s'adonner d'une façon assidue à ces métiers, aussi bien au cannage qu'à la brosserie ou au tricotage ; cela va bien à temps perdu. Quand aux personnes seules devant vivre de leur travail, il leur semble parfois difficile de vivre dignement et elles préfèrent se faire hospitaliser... je parle d'aveugles complètes.

L'allocation que maintenant on accorde aux aveugles leur facilitera, il me semble, les moyens d'apprendre à travailler, car on a beau être bien intentionnée, il faut vivre pendant la période de l'apprentissage. Et celles qui ont glissé sur la pente de la mendicité n'étaient pas sans excuse. Certes, j'ai toujours vécu de mon travail, et avec dignité, mais plutôt que de voir ma fille manquer du nécessaire, ou de m'en séparer, sans hésiter et sans rougir, au coin d'une rue j'aurais mendié.. Aussi je me réjouis de cette subvention que je ne vois pas déshonorante pour l'aveugle, car enfin les employés d'administration, après 30 ans de service, n'ont-ils pas la même pension, et l'on ne trouve pas drôle qu'ils s'occupent à quelques petits travaux, représentation d'un commerce par exemple, ou qu'ils aillent planter leurs choux dans une petite propriété. Pourquoi ne l'admettrait-on pas aussi bien de l'aveugle?

Je veux espérer que ce nouveau changement dans la vie de l'aveugle vous permettra de réussir avec succès dans vos projets, mais je crois que pour que le succès soit complet, il faudrait qu'il s'étende aux aveugles de naissance. Quelle n'a pas été ma surprise et aussi ma peine, en constatant que l'on n'avait pas appris à coudre aux jeunes aveugles éduquées à l'Institution Nationale et accueillies à l'ouvroir d'Agenteuil, qui, cependant, sont si adroites dans les travaux de filet, tricot, crochet.

A mon point de vue, il est aussi indispensable de donner à la petite fille aveugle les premières notions de couture que de lui apprendre à lire. Et lorsqu'elle devient jeune fille, en lui donnant les premières

notions de couture mécanique, en la familiarisant avec le mécanisme de la machine, même si elle ne doit jamais en faire son métier, cela ne donnerait momentanément pas un grand résultat, mais avec l'initiative que donnent l'âge et les besoins de la vie, elle se souviendrait de ce qu'elle a appris. Et la machine à coudre apporterait dans le ménage de la femme aveugle la même ressource qu'elle apporte dans les ménages d'ouvriers voyants, et aurait également son activité chez l'aveugle célibataire, obligée de vivre d'une façon modeste, et dont la couturière et le guide grèvent si fort le petit budget.

Mais, direz-vous, tout le monde ne peut pas avoir de machine. Eh bien, n'y a-t-il pas dans les centres d'aveugles des pianos à la disposition de ceux qui n'en ont pas, voire même un lavoir, où les aveugles vont faire leur lessive, tout comme les voyantes ? Il pourrait également y avoir des machines à coudre, mises à la disposition des aveugles, un jour par semaine, par exemple. Et l'on verrait celles-ci venir se transformer une robe démodée, ou s'en faire un corsage, une jupe, selon la forme ; de deux dos de blouse dont le devant est usagé, s'en faire une, enfin mille petites combinaisons auxquelles toute femme plus ou moins devient ingénieuse. De même que paraît dans nos journaux la page du tricot, paraîtrait la page de couture pratique. Enfin, je crois qu'avec des ouvroirs bien dirigés, l'on verrait peu à peu la couture tenir l'une des premières places dans les travaux d'aveugles... de naissance surtout.

Les plus ingénieuses, ou celles qui sont un peu entourées des leurs, quitteraient petit à petit l'ouvroir pour travailler chez elles. L'aveugle et son guide, chacune sa toilette de confection au bras, seraient moins embarrassées qu'avec des chaises... surtout lorsque celles-ci ne sont pas démontables.

D'autres petits groupes d'associées entreprendraient des travaux à leur propre compte, voire même de petits noyaux de boutiques, dépôts de journaux où le matin, l'aveugle s'occuperait du pliage, et l'associé de la vente. Et dans la journée, toutes les deux travailleraient en commun à la confection. Enfin, que de combinaisons : vente dans les marchés, où la demi-voyante aurait sa place, maintenant que l'aveugle a une petite pension.

Mais afin d'assurer une bonne réussite à ces entreprises, il faut, pour diriger ces travaux, des ouvrières ayant de l'initiative et comprenant bien les aveugles, s'inspirant de leur manière de faire et ne précipitant pas l'apprentissage, car certaines aveugles, au début, tâtonnent et paraissent maladroites. Beaucoup, en persévérant, n'en deviennent pas moins bonnes ouvrières, ce qui révèle souvent de la ténacité.

Considérez que certaines aveugles ne se sont jamais conduites seules ; d'abord hésitantes, peureuses, maladroites, puis s'enhardissant de jour en jour, elles finissent par s'en aller aussi délibérément que si elles avaient leurs yeux.

L'habitude et la volonté, chez nous, jouent un très grand rôle.

Une aveugle désirant conserver l'anonymat.

La Pédagogie Américaine

Les Aveugles à l'Ecole et dans la Société

Sous le titre de « *The Blind in School and Society* », M. Thomas Cutsforth a fait paraître un livre qui a fait beaucoup de bruit dans la presse spéciale des Etats-Unis et de l'Angleterre. C'est que, en effet, on pourrait dire de son ouvrage ce que le vieil Esope disait des langues : c'est ce qu'il y a de meilleur, et c'est ce qu'il y a de pire.

Parlons d'abord du pire, cela nous permettra peut être de conserver finalement une impression d'ensemble plus favorable. Le livre de M. Cutsforth est mauvais, parce qu'il est pessimiste, d'un pessimisme qui, j'ose le croire, se rapporte à l'état « actuel » de l'enseignement des aveugles et qui tournerait peut-être à l'optimisme s'il considérait combien vaste, en dépit de la cécité du sujet, est le champ des améliorations possibles. Selon sa propre expression, l'auteur se propose « de faire connaître les aveugles aux voyants et les aveugles à eux-mêmes » et il claironne des affirmations telles que celles-ci : l'univers de l'aveugle est « misérable » ; du point de vue des acquisitions que lui apporte l'école, son esprit est « une cosse, une gousse vide (an empty husk) ».

Le plus grave reproche que l'on puisse faire à M. Cutsforth, qui est pourtant docteur en philosophie, c'est de ne pas avoir assez tenu compte de la tendance naturelle aux généralisations hâtives, tendance qui — cela se comprend — croît rapidement avec l'ignorance, avec la méconnaissance du sujet traité. Lorsqu'un Français lit un livre sur les aveugles, ce n'est généralement pas pour en entreprendre la critique, il n'aurait pour cela que peu ou pas d'éléments de comparaison ; ce n'est même pas pour acquérir des idées, des données « particulières » sur la réalité ; c'est pour se faire une image, pour garder une impression d'ensemble. Il doit en être de même pour un Américain. Or, tout un chapitre, le second, est consacré à l'examen du cas d'un aveugle que l'auteur appelle Bert. M. Cutsforth peut être assuré que, pour bon nombre de ses lecteurs, tous les aveugles seront des Bert.

Lorsqu'il est fait allusion à la mise négligée de certains aveugles, à la méfiance de certains autres, aux inconvénients de l'internat, en ce qui concerne, par exemple, la vie sexuelle, ce n'est sans doute que pour mettre le doigt sur quelques inconvénients de la cécité qui, conduisent, si on ne les corrige, à une interprétation erronée ou à la méconnaissance de la réalité et qui ont pour conséquence une inadaptation à la vie sociale. Mais lorsqu'on affirme qu'une tache est imperceptible au doigt, lorsqu'on cite un aveugle qui avait la hantise du surveillant d'internat au point de croire que celui-ci l'observait sans cesse et que sa vue pouvait percer les murs, ne faut-il pas craindre que les non initiés et les malveillants n'attribuent à tous les aveugles de telles particularités. En ce qui concerne les anomalies sexuelles, est-il besoin de rappeler que l'expression française « mal des internats » n'a pas été créée pour nos établissements et que, en France du moins, ce mal ne paraît pas frapper nos écoles plus que celles des voyants.

Ce qui rend plus dangereuses encore certaines affirmations de « *The Blind in School and Society* », c'est la personnalité de l'auteur. Celui-ci est aveugle lui-même et, de plus, il est un spécialiste des questions de psychologie ; grâce à une bourse Carnegy, il a travaillé, en qualité de « psychologist », à l'Université du Kansas. Son témoignage ne risque donc pas d'être suspecté. Loin de moi la pensée de lui appliquer l'aphorisme de Rabelais : « Science sans conscience... » J'observerai seulement que c'est encore faire preuve d'esprit scientifique que de tenir compte de la psychologie de son lecteur. L'évocation de Rabelais me ramène à son commentateur et me rappelle que dans un article communiqué au *New Beacon* par l'American Foundation for the Blind, il est fait un parallèle entre le *Monde des Aveugles* de M. Villey et le livre de M. Thomas Cutsforth. Ce témoignage, qui nous vient de l'étranger, ne risque pas non plus d'être suspect.

*
* *

Mais, si l'on regarde l'œuvre du Dr. Cutsforth sous un autre angle, du point de vue de l'initié qui, par son expérience pédagogique, par sa fréquentation des aveugles, a le moyen de limiter les généralisations, cette œuvre nous apparaît comme un exposé objectif plein d'enseignements. Je l'ai dit plus haut, on peut la considérer comme une critique des procédés actuels, non comme le cri d'un vaincu qui, devant le handicap de la cécité, désespère à tout jamais de garnir la « gousse », de meubler l'esprit des aveugles.

Ce que notre auteur reproche à nos méthodes, c'est, au fond, leur verbalisme, leur manque de point d'appui sur le réel, sur la réalité vivante, bien mieux, leur méconnaissance des exigences de la vie en société. Il n'est pas tendre et, d'après lui, le verbalisme va jusqu'à l'hypocrisie. Si la prudence ne nous arrêtait au seuil d'un univers dans lequel nous ne pouvons pénétrer, nous répéterions ici le nom d'Hellen Keller. Les « objects lessons », les leçons de choses présentent elles-mêmes des dangers : une grenouille en porcelaine n'est pas une grenouille. Que dirait M. Cutsforth si l'on faisait la statistique des aveugles de naissance français qui ont passé dans nos écoles, et qui n'ont jamais touché une grenouille, même en plâtre ?

En face du plus petit problème de la vie pratique, ce n'est pas la réussite qui importe, c'est la réussite telle qu'elle est possible dans la société elle-même, en tenant compte des exigences de celle-ci : « remplir un verre n'est rien, lorsqu'on a la possibilité d'y mettre le doigt ; c'est autrement difficile lorsque le regard du voyant vous interdit le recours, même discret, à ce procédé. La participation à la vie esthétique des voyants présente aussi bien des difficultés. A cet égard, les données du toucher sont bien différentes de celles de la vue : le Penseur de Rodin peut tout aussi bien évoquer un homme qui a mal à la tête ou qui s'est fait mal à un pied.

Dans le *Teachers Forum for Instructors of Blind Children* de mai 1932, M. Cutsforth avait publié une intéressante étude sur « la non-réalité des mots pour les aveugles ». Pour bien marquer que nous sommes ici entre éducateurs, écoutons-le parler du haut de cette tribune pédagogique, plutôt que dans son livre, où il a d'ailleurs soutenu la même thèse.

Le psychologue américain a pris 39 aveugles : 26 cécités congénitales, 13 sujets ayant conservé des souvenirs visuels. A chacun, il a

présenté 40 mots convenablement choisis et il a noté le mot qu'évoquait, par association, le vocable présenté. La méthode est classique ; passons sur les détails d'application et arrivons aux résultats.

Pour les aveugles de naissance, 48,2 pour 100 des réponses sont des termes se référant à des sensations visuelles, et, pour les autres, comme on pouvait s'y attendre, 65 pour 100. Voilà chiffré le verbalisme des jeunes aveugles.

Voici quelques-unes des réponses fournies par le groupe des 26 aveugles de bas âge, qui nous intéresse. Le terme évocateur est en italique, les mots évoqués par lui sont suivis des nombres indiquant leur fréquence :

Lune. — Claire, 15 ; brillante, 4 ; luit, 2 ; blanche ou bleue, 1 ; jaune, 1 ; ronde, 2.

Indien. — Rouge, 13 ; brun, 3 ; noir, 3 ; cuivre, 1 ; gros, 1 ; grand, 1.

Neige. — Blanche, 16 ; froide, 7 ; douce, 2 ; humide, 1.

Herbe. — Verte, 22 ; longue, 1 ; haute, 1 ; douce, 1 ; fine, 1.

Mouchoir. — Carré, 8 ; blanc, 7 ; doux, 2 ; propre, 1 ; plat, 1 ; lisse, 1 ; grand, 1 ; petit, 1.

Papier. — Blanc, 10 ; mince, 5 ; lisse, 2 ; doux, 2 ; jaune, 1 ; se plie, 1 ; carré, 1 ; se déchire, 1 ; épais, 1 ; raide, 1 ; rugueux, 1.

Ciel. — Bleu, 19 ; haut, 3 ; étendu, 2 ; gris, 1 ; en haut, au-dessus, 1.

Etc...

Nous limitons ici ces exemples, nous réservant de publier la liste complète des réponses si quelques-uns de nos lecteurs nous en font la demande.

Ce genre d'investigation psychologique a fait l'objet de bien des critiques. Nous nous contenterons des deux remarques suivantes, qui nous ramèneront, d'ailleurs, à la thèse générale du livre du Dr. Cutsforth.

1° Cette méthode des associations immédiates est-elle vraiment probante quant au contenu de l'esprit. Notre auteur a lui-même constaté que certains mots en appellent d'autres pour des raisons purement liguistiques. En anglais comme en français, *Moon* (Lune) déclenche *light* (clair), à cause de *moonlight* (clair-de-lune). Ne faut-il pas imputer à la fréquence des expressions « blanc comme la neige », « blanc comme du lait », « rouge sang », « bleu ciel », etc., le pourcentage des termes visuels obtenus par l'expérimentateur ? Du fait que le premier mot qui vient à l'esprit de l'aveugle lorsqu'on prononce le mot « sang » soit l'épithète « rouge », faut-il déduire que cet aveugle ne sait rien de concret sur le sang, qu'il ignore sa viscosité, son aspect poisseux, par exemple ?

Et puis, que veut-on qu'un aveugle-né nous dise de concret sur la lune, le ciel, les étoiles ? Il faudrait encore prendre garde que des expressions d'apparence visuelle telles que « le ciel est bleu », « le ciel est gris », ne traduisent pas des notions parfaitement concrètes, au fond, telles que « il fait beau », « il va pleuvoir ».

2° Lorsqu'on parle des aveugles, il faut toujours penser aux voyants. Le verbalisme n'est pas une conséquence de la cécité. Je gagerais volontiers que 75 % des voyants qui réagiraient par « chante bien » au mot « rossignol » n'auraient jamais entendu chanter cet oiseau.

Dans le même ordre d'idées, combien de petits français, élèves des écoles publiques n'ont jamais vu de lions, de nègres, de peaux-rouges, de transatlantiques, de mitrailleuses ; combien de jeunes provinciaux

n'ont jamais vu le métro, et combien de pauvres petits citadins n'ont vu d'instruments aratoires que dans leurs livres de leçons de choses? Cela les empêche-t-il d'en parler, de jouer à l'indien, au soldat, de conduire en imagination des trains électriques ?

Quant au sentiment esthétique, il est affaire de culture et n'est point du tout une donnée immédiate des sens. Je voudrais bien aussi qu'on présentât une copie du « Penseur » à un public non initié et qu'on demandât : « que fait ce Monsieur? » ou bien « qu'a-t-il? » et puis qu'on comparât les réponses à celles que l'on obtiendrait dans une classe de jeunes aveugles.

3° Enfin et surtout il ne faut pas oublier que les aveugles vivent et sont destinés à vivre parmi les voyants, que, de ce fait, il subissent l'influence de leur langue, bien mieux, qu'ils doivent la parler. Un aveugle de naissance qui bannirait systématiquement de son vocabulaire le verbe « voir » et tous ces qualificatifs d'ordre visuel, et qui dirait je l'ai entendu hier » au lieu de « « je l'ai vu hier », paraîtrait bien singulier. Quel effort cela représenterait-il pour lui ? Avant d'être aveugle, on est homme de son siècle et de son milieu. Que dirait une maîtresse de maison d'un savant qui, en manière de compliments, lui ferait l'analyse chimique du bouillon qu'on lui sert ou lui décrirait les espèces microbiennes qui s'y développent? Chacun voit le monde sous un certain angle, mais il y a une langue commune à tous qu'il faut respecter.

M. Cutsforth paraît ici en contradiction avec lui-même. Il réclame une adaptation à la vie sociale et à la vie moderne. Il se plaint que « l'esprit de Valentin Haüy », celui qui ne poursuit que l'apprentissage d'un métier, plane trop sur nos écoles ; en bon Américain, il veut qu'un aveugle sache laver une auto, bander un doigt, dépanner une machine à écrire, et il lui reprocherait d'employer des mots vides de sens si, au cours de ces travaux, il était amené à dire que la bande à pansement est blanche, que le ruban de la machine est violet. Le mot est pourtant si nécessaire à l'action !

*
* *

En résumé, M. Cutsforth a peut-être manqué de mesure, il ne s'est pas assez défié de la tendance aux généralisations hâtives, il n'a pas assez comparé avec le voyant, mais il a mis le doigt, une fois de plus, sur les deux pôles qui orientent l'axe de notre éducation spéciale : d'un côté, le meublement de l'esprit de l'aveugle de connaissances concrètes, la lutte contre le psittacisme ; de l'autre, l'adaptation à la vie sociale. Dans une certaine mesure, nous venons de le constater, ces deux pôles se repoussent, puisque la « normalisation », ou, si l'on me permet cette expression empruntée à un chapitre de la psychologie, « la socialisation » de l'aveugle implique l'usage d'une langue qui n'est pas toujours faite pour lui, et implique aussi l'acquisition d'attitudes, de mimiques, de réactions d'autant plus difficiles à déclencher qu'elles doivent paraître spontanées et que l'imitation ne joue pas naturellement. La conciliation des contraires est peut-être délicate. Nous pensons pouvoir y revenir dans une prochaine chronique pédagogique.

P. HENRI.

PROPAGANDE PAR L'EXEMPLE

Un Aveugle directeur d'exploitation

Un de nos correspondants, M. Basiaux, devenu aveugle dans la force de l'âge, et que la cécité n'a pu terrasser, nous écrit :

« Il existe dans tout le sud de l'Afrique du Nord, à environ 200 kilomètres de la côte, une plante ou graminée qui croît à l'état sauvage et qui est très recherchée pour la fabrication du papier. C'est l'alfa. Il s'en exporte en temps normal des milliers de tonnes, et un des pays qui en consomme le plus est l'Angleterre. J'habite Tébessa, dans le département de Constantine, à environ 250 kilomètres de la côte. Je dirige ici deux exploitations alfatières, dont celle de Tébessa, qui a environ 70 kilomètres carrés, et une autre, à 75 kilomètres d'ici, en Tunisie. Notre exploitation de Tébessa se compose de plusieurs concessions dont l'une a plus de 1.000 hectares. Sur cette superficie, nous installons des chantiers ou dépôts où les indigènes nous apportent l'alfa vert qui leur est payé au poids.

Je suis seul à diriger ces deux affaires. Avant la crise, j'ai eu plus de 150 employés ; actuellement, la moitié de ce nombre suffit. Afin de me tenir au courant de tout, je fais absolument tout le courrier. J'ai un secrétaire-comptable indigène. Ayant toujours été très versé dans la mécanique, je commande toutes les pièces de rechange pour les véhicules, les presses, etc. Ce sont là des choses qu'il faut faire soi-même afin d'éviter le coulage. Comme nous avons un très gros mouvement de fonds, j'ai la clef du coffre-fort. De cette façon, je suis au courant des remises de fonds. Je suis naturellement dans l'obligation de me déplacer très souvent : visite des stocks, vérification de la marchandise achetée, etc. Tous mes déplacements se font en automobile. Je suis à la tête de cette exploitation depuis quinze ans. N'est-ce pas une preuve que, quoique je sois aveugle, les choses n'en vont pas plus mal ? »

Aviculteurs Aveugles

En Angleterre, nombre d'aveugles pratiquent l'élevage de la volaille avec succès et, au lendemain de la guerre, chez nous, on s'est efforcé d'en orienter quelques-uns vers ce commerce. On signale qu'aux Etats-Unis, quelques écoles ont introduit dans leur programme l'enseignement de l'aviculture. A Perkins, les élèves, divisés en deux cours, se distribuent le soin de la volaille. Ceux du premier cours donnent la becquée trois fois par jour, mélangeant aux aliments de la verdure et de l'huile de foie de morue ; ils font le nettoyage, renouvellent l'eau, recueillent les œufs, en enregistrent le nombre et la date. Les élèves de la deuxième année vendent les œufs, achètent les poussins à élever, s'informent des prix au marché et inscrivent leurs recettes et leurs dépenses, car le maître devra signer les comptes. Jusqu'à ce jour, les garçons seuls ont pris part aux cours d'aviculture, mais voici que les jeunes filles vont aussi avoir leurs poulaillers. On assure que l'aviculture ne présente pas d'obstacles insurmontables pour l'aveugle qui y a été préparé et à plus forte raison pour le demi-aveugle qui peut trouver là une occupation à sa portée et rémunératrice.

J'ajoute que, pour un aveugle ayant de l'initiative, et favorisé par les circonstances, point n'est absolument besoin de la préparation méthodique de l'école spéciale, si utile et si désirable qu'elle puisse être. Récemment, un aveugle alsacien, M. Dock, ancien élève de l'Institution

Nationale, nous contait les soins qu'il prodiguait à sa basse-cour, les satisfactions qu'elle lui donne et qu'il en attend.

D'autre part, un très heureux essai d'aviculture, laissant entrevoir un résultat favorable, vient d'être tenté en Lot-et-Garonne par un ancien ingénieur devenu aveugle, M. Doussaint. M. Doussaint a résolu de faire l'élevage de la volaille et il poursuit, sans gêne ni difficultés insurmontables, ce travail ébauché il y a trois ans. Après avoir aménagé par ses propres moyens, un poulailler où s'allient le pratique et le moderne, et dans lequel il circule facilement, il acheta 25 poules pondeuses, race Faverolles, de façon à obtenir de 1.000 à 1.200 œufs au cours de la saison. Il fit aussi l'acquisition d'une couveuse artificielle et confectionna lui-même une éleveuse, prenant modèle sur des dessins qu'il se faisait expliquer. M. Doussaint vient de faire l'acquisition de deux nouvelles couveuses de 240 à 300 œufs. Son entreprise prend donc une petite allure industrielle.

Et je ne résiste pas au plaisir de reproduire quelques lignes, extraites d'un article consacré, il y a quelques mois, par un journal *La Bretagne à Paris*, à un aveugle breton, Lanig An Dail ou Alain l'aveugle :

« Je connais un aveugle, qui est à la fois horticulteur, éleveur, marchand de volailles, courtier en œufs, fabricant d'hydromèle. Cet aveugle soigne lui-même ses abeilles, il confectionne lui-même ses ruches, dont il retire le miel et la cire sans l'aide de personne ; il cultive lui-même ses fleurs, les sème et les cueille. Il les reconnaît toutes au toucher, famille et couleur. Son poulailler est un poulailler modèle, c'est lui qui l'a construit, et il en est fier à juste titre.

Son hydromèle est réputé à cinq lieues à la ronde. Qui ne connaît le « chauchon » de Lanig An Dall ! Je suis allé voir Alain l'aveugle chez lui et je l'ai surpris en plein travail. Assis sur un coffre, il est en train de confectionner un dessous de plat en paille tressée pour le chaudron à bouillie. Alain a 50 ans. C'est un bel homme ; sa figure pleine est réjouie. — « Depuis quand avez-vous perdu la vue ? — Depuis l'âge de 12 ans. Depuis lors, je travaille comme je peux pour gagner ma vie, toujours dans l'obscurité, dans la nuit ». Nous entrons au jardin. « Vendez-vous vos fleurs ? — Non, à la campagne, ça n'a pas de cours. Je les cultive pour mes abeilles, pour qu'elles restent y butiner. »

Tout en parlant, nous voici rendus au rucher, où s'étalent, bien alignées, une vingtaine de ruches en paille. C'est avec le miel et la cire que l'on fabrique l'hydromèle, le « chouchon ». Le crû d'Alain est très coté. Nous allons le goûter, puis nous arrivons au fameux poulailler. Le poulailler d'Alain l'aveugle, c'est lui qui l'a construit. Il a monté les madriers, placé les planches, enfoncé les pointes. Les pondoirs sont dans le bas, les couvettes pour « vyandottes » à l'étage au-dessus. Voici les éleveuses à poussins, les cachots obscurs pour les poules « en cloches ». C'est parfait ! Je suis émerveillé ! qui ne le serait devant l'habileté, l'ingéniosité, l'intelligence pratique de cet homme privé de la vue ! Savez-vous qu'Alain a élevé plus de 130 poulets en même temps ! Chaque semaine, il doit fournir 120 douzaines d'œufs à une maison de Douarnenez et 60 douzaines à une autre de Brice.

Nous pourrions donner d'autres exemples du même genre, et citer encore notamment M. Tiffereau, ce viticulteur girondin, que nous avons vu récemment à l'œuvre, exploitant de main de maître l'un des meilleurs crus du Médoc, soignant ses vignes avec une technique consommée, circulant avec une aisance parfaite parmi pressoirs, cuves et tonneaux, s'occupant lui-même avec la plus grande dextérité de son bétail et dirigeant avec une compétence hors pair la culture de ses champs. Mais il faut se borner. Nous laissons au lecteur le soin de conclure.

Courrier de l'A. V. H.

L'activité des copistes

Les fidèles amis des Aveugles songent toujours à eux. L'un d'eux, une dame, vient d'achever son 500e volume. Elle copie depuis 14 ans pour la B. B.

Un instituteur avait besoin très rapidement d'un livre à la rentrée des classes : une copiste a transcrit un volume en 8 jours. Celui-ci s'étant égaré à la poste, la copiste a recommencé le travail. Bel exemple de dévouement !

Nous avons eu le regret de voir cesser son travail, Mme R..., obligée de se reposer ; son travail actif, les nombreux ouvrages de fond, son don généreux à l'A. V. H. qui lui doit tant, lui assurent toute notre reconnaissance.

Il faut combler les vides qui se font parmi les typhlophiles, car les désirs des lecteurs grandissent à mesure que leur culture s'affine. Nos copistes peuvent être assurés de l'utilité de leur travail. Un exemple entre mille : un ouvrage aussi documenté que le « *Jésus-Christ* » du père Léonce de Grandmaison est perpétuellement en main.

*
* *

Depuis le 1er décembre, est ouvert à l'A. V. H. tous les samedis à dix-sept heures un cours d'esperanto offert aux aveugles et aux typhlophiles par Mr. Em. Robert, selon la méthode « Notions élémentaires d'Esperanto » de Cart et Robert, vendue à l'A. V. H. en noir 1 fr. 50 ; en Braille, 5 fr.

L'esperanto est enseigné par la même méthode au poste de Radio-Lille tous les dimanches matin à 9 h. 30.

*
* *

Dans les groupes locaux

M. Mahaut a donné récemment à la cathédrale d'Autun un récital d'orgue fort goûté, au cours duquel M. l'Archiprêtre de la cathédrale a, en termes d'une grande élévation, exalté l'œuvre de Valentin Haüy. Le même jour, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, absolument comble, M. Mahaut a fait, sur « Les Aveugles avant et après Valentin Haüy », une conférence suivie avec le plus vif intérêt et dont la péroraison a soulevé de longs applaudissements. Une charmante matinée artistique a brillamment clôturé cette manifestation philanthropique, que le Sous-Préfet et le Maire d'Autun honoraient de leur présence.



L'A. V. H. vient de fonder à Bayonne une filiale présidée par le général Détrie que seconde admirablement Mme Sautet. La Presse locale a accueilli avec la plus grande sympathie l'organisation naissante qui va permettre à l'Association Valentin Haüy d'exercer une action véritablement efficace en faveur des nombreux aveugles de la région.

D'autre part, dans les Vosges, un comité de l'A. V. H. a été fondé pour l'arrondissement de Neufchâtel.

Courrier des Œuvres

On annonce la mort à l'âge de 88 ans, de M. l'abbé Pillard, ancien Directeur de l'Institution des Jeunes Aveugles de Nancy.

*
* *

Nous avons appris avec regret la mort du docteur Monlaux, fondateur directeur des services médicaux de l'Amitié des Aveugles de France, dont il s'occupait avec la plus grande compétence et un dévouement absolu.

*
* *

Le 15 septembre dernier, s'éteignait, dans sa 79e année, M. Charles Conart, Directeur des classes de l'Internat d'Infirmes tenu par les Frères Saint-Jean-de-Dieu, 223, rue Lecourbe, à Paris.

Né à Pithivier en 1856, M. Conart entrait chez les Frères en 1863. Bien que durement éprouvé physiquement, — il ne pouvait marcher qu'assis sur une chaise qu'actionnaient deux mains à demi paralysées, — il portait dans son corps infirme une âme éminemment chrétienne, une intelligence remarquable, et un caractère demeuré jeune jusqu'à son dernier jour.

A peine à ses débuts, la maison ne pouvait guère donner qu'une instruction sommaire, mais le goût prononcé de M. Conart pour l'étude le poussa à compléter cette instruction et, en dépit des divers services sollicités de lui par l'établissement, il obtenait, en 1885, le Brevet d'Instituteur. Chargé en octobre 1888 de l'enseignement des aveugles, il mit toute son âme à cette tâche délicate. Lisant très couramment le Braille et l'écrivant même à l'occasion, il dirigeait et contrôlait lui-même les études, conduisant ainsi bon nombre de ses élèves jusqu'au Brevet élémentaire. Il a toujours voulu en effet une instruction soignée pour les aveugles, en raison du milieu plutôt intellectuel où doit les porter leur profession de musiciens. Aussi, former les intelligences et les cœurs fut sa plus noble ambition. Lecteur assidu du « Valentin Haüy », M. Conart s'appliquait à rechercher et à faire passer dans la pratique tout ce qui pouvait servir la cause des aveugles. A la Conférence Pédagogique tenue à l'Institution Nationale le 27 juillet 1911, il vint lui-même, malgré les difficultés d'un déplacement toujours pénible pour lui, lire un rapport qu'il avait rédigé pour cette circonstance sur l'éducation des aveugles.

Nommé, en 1898, Directeur général de toutes les classes de l'établissement, il n'abandonna pas pour cela sa section privilégiée, à laquelle il resta d'ailleurs attaché jusqu'à la veille même de sa mort.

Pour tant de services rendus, deux récompenses officielles étaient réservées à M. Conart : le 27 novembre 1913, René Bazin, chargé cette année-là du rapport sur les Prix de Vertu, lui décernait, au nom de l'Académie Française, le prix Broquette-Gonin ; enfin, en février 1933, il était nommé Officier d'Académie.

D'un abord toujours très accueillant, M. Conard recevait avec bonté tous ceux qui s'adressaient à lui, s'intéressant de près aux familles des enfants qui lui étaient confiés, comme il devait suivre plus tard celles que ces mêmes enfants allaient fonder. Aussi, nombreux sont

les amis qui le pleurent aujourd'hui, ceux qui garderont le souvenir du maître vénéré dont la vie de labeur incessant et de dévouement obscur fut pour tous un magnifique exemple.

Camille LHORME.

* * *

Au Mans, l'œuvre d' « assistance par le travail aux aveugles civils » a organisé le 1er décembre une soirée de gala sous le haut patronage de : M. le Préfet de la Sarthe, M. le Général Commandant en chef la IVe Région, M. le Maire de la Ville du Mans, Son Exc. Monseigneur l'Evêque du Mans, M. le Pasteur de l'Eglise réformée.

La soirée a été donnée avec le concours de la « Rampe Mancelle », société lyrique locale dont l'animateur, M. R. Paquet, a eu l'heureuse idée de faire lui-même une conférence qu'il intitula « Aveugles poètes et musiciens » et de composer en grande partie son programme des œuvres littéraires ou musicales de Mmes Galeron de Calonne, P. Pommier, MM. André Romane, Jean Noury, Louis Jacquet, Albert Favier, Georges de Coureuil, Paul Jousse, René de Buxeuil, Jean Pergola, René Manas, André Lesbros.

Rappelons à cette occasion que l'œuvre, fut fondée en 1920.

Un atelier fut organisé et installé à l'Hôtel Coindon (18, rue de la Barillerie), grâce à l'initiative généreuse d'une Municipalité libérale. La tradition fut non seulement continuée, mais infiniment développée par la Municipalité actuelle.

Le travail qui s'effectue en cet atelier comprend la fabrication de brosses en chiendent, de balais, cannage et rempaillage de chaises.

Le Comité porte le nom de Nouet-De Broc. L'association de ces deux noms est un hommage au prêtre qui a consacré une partie de sa vie aux aveugles, et à la bienfaitrice délicatement généreuse du Comité. Le nom de Mlle Moncelet ne saurait être oublié lui non plus.



Nous lisons dans le dernier compte rendu de la Société des Ateliers d'aveugles qu'en 1933, l'œuvre a occupé une vingtaine d'aveugles dans ses ateliers, que chaque aveugle lui coûte en moyenne 4.500 fr. par an, que la cantine a servi 3.139 repas, qu'au 31 décembre son chiffre d'affaires s'élevait à 205.700 fr.



Le Conseil d'Administration de « L'Assistance Générale aux Aveugles » nous prie d'annoncer l'ouverture, à Arras, d'une maison de retraite pour les Aveugles. Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Président de l'A. G. A., 50, rue de Doullens, à Arras.



La Presse a annoncé que l'Amicale des Aveugles de Béziers, fondée en vue d'apporter à ses membres toute l'aide possible pour suppléer à leur infirmité, vient de décider la création d'un Foyer où ils pourront se réunir, lire, s'instruire et trouver des camarades dévoués, qui leur apprendront le cannage et d'autres menus travaux.

BIBLIOGRAPHIE

Louis JACQUET « **Les Fleurs de l'Ame** » (poèmes). Une plaquette in-8, chez l'auteur, 27, rue du Tribunal, Bourgeois (Isère).

Si, comme l'a montré la publication malheureusement éphémère de la Revue *Poézia*, bien des aveugles s'essaient dans la composition poétique, il en est bien peu qui disposent d'assez de loisirs pour le faire autrement que par occasion ; et parmi ceux qui ont pu ainsi constituer la matière d'un recueil, combien peuvent songer, par les temps que nous traversons, à entreprendre les frais d'une publication dont ils ne sauraient espérer aucun profit pécuniaire, et qui, faute d'être lancée comme il faudrait, ne peut pas leur apporter la renommée.

C'est d'ailleurs une pensée plus modeste, celle de laisser à ses amis un souvenir, qui a poussé M. Jacquet à réunir en une plaquette de trente pages les poèmes qui lui ont paru les meilleurs parmi ceux qu'il a écrits depuis trente-cinq ans.

C'est dire que nous n'avons point affaire à l'œuvre d'un débutant. Né à Bourgoin en 1878, M. Louis Jacquet était élève de troisième au collège de sa ville natale, quand, aux environs de la quinzième année, une attaque de glaucome lui fit perdre la vue en 18 mois. Ne pouvant plus lire ni écrire, et par conséquent, obligé d'interrompre des études que d'atroces douleurs de tête eussent d'ailleurs arrêtées, il chercha un dérivatif à ses souffrances physiques et morales dans des promenades dans la campagne, au cours desquelles il composait des vers qu'il essayait de mettre en musique. Il continua de rimer pendant les sept années qu'il passa ensuite à l'Institution des Aveugles de Marseille, et quand il se fut installé, il y a plus de trente ans, comme professeur de chant et de déclamation dans sa ville natale, il cultiva concurremment, à ses heures de loisir, la composition poétique et la composition musicale, écrivant surtout, dans ce dernier ordre de choses, des chansons, dont un recueil « *Les bonnes Chansons pour les Petits* » fut accepté par les autorités académiques de presque tous les départements. Les goûts de M. Jacquet, comme poète, lui font admirer surtout les symbolistes Samain et Henri de Régnier, et aussi son compatriote André Rivoire, et c'est à ce dernier, bien plus qu'aux deux autres, qu'il me paraît s'apparenter pour la facilité harmonieuse de ses vers qui semblent toujours naître sans efforts, comme l'expression naturelle d'une pensée que les contingences journalières ne réussissent pas à détacher d'un idéal constamment contemplé. Aussi, comme beaucoup de poètes aveugles, c'est dans la poésie de la vie intérieure — la seule à laquelle ils peuvent se mesurer à égalité avec les voyants — que M. Jacquet réussit le mieux. Je n'en veux pour preuve que l'un des sonnets — l'auteur cultive volontiers cette forme — que renferme le recueil.

NOSTALGIE

(*A Mme Aquarone et à sa chère fille Vincenette*).

Depuis votre départ, tout est mélancolique,
La maison, le jardin restent silencieux...
Vous avez emporté le soleil radieux
Pour nous laisser le froid d'un regret nostalgique.
Et Mitsou cherche en vain la fillette angélique
Qui la caressait tant — tableau délicieux ; —
Elle a repris déjà son air mystérieux
Et dans l'ombre on croit voir un petit sphinx antique.
Les oiseaux, les poissons, les plantes et les fleurs,
Tout est dans la tristesse... et l'on dirait des pleurs.
Qui tombent à présent dans le bassin sans marbres.
Au salon déserté, le piano s'est tu :
Un cahier de Mozart m'a dit : « Te souviens-tu ?
Alors.... seul.... tristement.... je rêve sous les arbres....

On trouve la même note rêveuse et attendrie dans les pages qu'a inspirées à l'auteur l'amour conjugal et dédiées, comme tout le recueil d'ailleurs, à celle qui, depuis plus de vingt-cinq ans, partage et ensoleille sa vie. Telles « *Soir d'Hiver*, *Rêverie* », et d'autres. Mais si l'auteur aime surtout à noter ses sentiments, il ne renonce pas à en évoquer le cadre avec une précision qui n'exclut d'ailleurs jamais la poésie. Voici son *Petit Jardin* où il aime à rêver :

Un tout petit jardin, très discret, quelques arbres,
Un massif de rosiers, deux carrés de gazon,
Une vieille fontaine avec bassin, sans marbres,
Un banc sous le platane et, tout près, la maison.

Et voyez comme les impressions recueillies par les sens survivant, suppléant la vision disparue, par l'ouïe en particuiler, fournissent à l'auteur des moyens d'observation très sûrs, en même temps qu'une matière poétique à laquelle son caractère familier n'ôte rien de sa beauté.

Le matin,je n'ai pas besoin de toucher l'heure
A la montre qui fait tic-tac dans son boîtier.
Je connais tous les bruits autour de ma demeure,
Le pas du vieux facteur et celui du laitier.
La sensibilité de mon oreille est telle
Qu'il m'arrive parfois d'oublier ma douleur ;
J'éprouve de la joie à caresser les roses,
A goûter un beau fruit, à sentir les parfums,
J'entends autour de moi vibrer l'âme des choses.
Et n'ai plus de regrets pour mes rêves défunts.

Ainsi, comme l'amour, comme la poésie, comme la musique, la nature peut consoler le poète aveugle et lui fournir un thème d'inspiration. Il en trouve un autre dans le souvenir de tout ce qui autrefois charmait ses yeux, qu'il s'agisse du paisible horizon du village natal ou de la légion des saints de pierre sculptés sur le portail d'une cathédrale et que le poète croit voir en rêve, « effrités par endroits », descendre près de la crèche au cours d'une messe de minuit :

Tous voulaient voir Jésus : en premier saint Michel,
Monté sur son coursier mais n'ayant plus de glaive,
Adam, majestueux, accompagné par Eve,
Qui tenait dans ses bras son tout petit Abel.
Abraham, avec sa barbe de patriarche,
Et Moïse portant les tables de la Loi ;
Daniel et ses lions passèrent près de moi,
Noé, le roi David, tous deux avec leur arche.
Puis ce fut saint Martin, sous un grand capuchon,
Saint Bernard, récitant sa touchante prière ;
Je vis de grosses clefs dans les mains de saint Pierre ;
Saint Antoine suivi de son joli cochon.

Ceci montre peut-être qu'à condition de savoir observer, et la vue n'est pas indispensable pour cela, de posséder un peu de culture et d'imagination, un poète aveugle peut fort bien, à bon escient, se hasarder dans le genre descriptif pour en tirer un élément de variété et même d'émotion.

Enfin, voici l'hommage attendu à Louis Braille :

O joie ! il a trouvé les six points, six étoiles
Brillantes sous ses doigts qui, dissipant les voiles
Allaient lui révéler leur sublime secret....

Telles sont ces « *Fleurs de l'Ame* », que le poète nous offre telles qu'elles sont écloses, sans les enrubanner de rhétorique, et qui plairont plus, dans leur simplicité, que s'il nous les eût présentées dans les vases précieux des formes savantes.

F. LE GUEVEL.

Âmes en prison

C'est le titre du beau livre dont M. Louis Arnould, ancien doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers, vient de donner une vingtième édition, entièrement revue, enrichie de deux chapitres inédits, de gravures, d'un appendice, et dans lequel l'auteur, qui en a été le témoin, nous conte la libération, par les Sœurs de la Sagesse de l'Institution des Sourdes-Muettes et des Aveugles de Larnay près Poitiers, des pauvres âmes emprisonnées derrière une triple muraille : la cécité, la surdité, la mutité ; récit dont Henri Lavedan a écrit qu'il mériterait « d'être lu à genoux », édifiant comme une vie de saint, merveilleux comme une sublime légende, et pourtant simple et scrupuleusement vrai.

La première grande ouvrière du prodige est Sœur Sainte-Marguerite que M. Arnould nous fait d'abord connaître dans son premier chapitre : « Le Professeur de Larnay ». Dans les huit chapitres suivants nous faisons la connaissance des premières élèves dont nous suivons les progrès pas à pas jusqu'au jour de la définitive libération. L'ouvrage de M. Arnould se recommande en outre par de profondes études philosophiques de Georges Picot, Henri Lavedan, de M. Le Guichakoua, de Poitiers, docteur en philosophie et théologie. Lettres diverses, discours, articles de journaux, français et étrangers, attestant le rayonnement de Larnay dans les deux mondes, exposé très précis de l'Ecole française de Larnay, bibliographie sur les sourds-aveugles complètent ce précieux ouvrage.

On ne peut parler des aveugles sourdes-muettes de Larnay, ainsi que de l'Ecole de Poitiers où sont éduqués des garçons, également sourds-muets et aveugles, sans songer en même temps à Miss Helen Keller, la célèbre américaine dont l'éducation si complète a été tant de fois donnée en exemple.

Helen Keller vient de publier un ouvrage sur un voyage qu'elle a fait en 1932 en Angleterre et en Ecosse. La préface de cet ouvrage qui porte en sous-titre « Souvenirs personnels », cite la réponse d'Helen Keller à une question souvent posée : « Comment pouvez-vous décrire un ciel enflammé par le soleil couchant, des nappes de brouillard, etc. » Elle attribue ces descriptions à son imagination ardente ; mais on fait remarquer qu'elle a toujours avec elle deux compagnes dont la vive appréciation de la nature est accompagnée d'un rare talent descriptif et qu'elle a elle-même une mémoire excellente. On cite de jolis passages où elle donne des impressions olfactives : « Un arome délectable que j'appelle verdure, venant des pins, des sapins, des mélèzes, remplissait l'atmosphère. » Le livre se compose de trois parties : la première intitulée : « Mon pélerinage » décrit sa visite en Ecosse et en Angleterre, la deuxième est une série de lettres écrites durant la même année ; la troisième, quelques-uns des discours prononcés par Miss Keller au cours de sa visite.

Le Valentin HAUY en 1935

A la suite de l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés l'été dernier, nous avons décidé de revenir par paliers à la périodicité d'avant-guerre, 12 numéros par an. En 1935, nous pensons offrir à nos lecteurs le *V. H.* bimestriel, six numéros par an, sans augmentation d'abonnement. En principe, le numéro aura 16 pages. Nos abonnés ne nous en voudront certainement pas, si au cours de l'année, nous en usons un peu librement avec cette limite théorique, nous réservant de faire paraître sur 20 pages ou sur 12, suivant l'abondance de la matière. Ils y trouveront finalement leur compte.

Nous nous efforcerons aussi de donner satisfaction aux divers autres desiderata qui nous ont été exprimés.

Nouvelles et Renseignements

Nouvelles diverses

— Le clergé et les musiciens de Cherbourg ont fêté avec éclat le jubilé de M. Paul Allix, organiste depuis 25 ans de l'église Sainte-Trinité de cette ville. Au cours d'une grandiose cérémonie, présidée par l'évêque du diocèse, Mgr Louvard, et rehaussée par le talent du maître André Marchal, la personnalité et la brillante carrière de M. Allix furent l'objet du plus vibrant hommage.

— Une aveugle, Mlle Chauvin, a obtenu récemment, en Dordogne, dans une exposition de travaux organisée à l'occasion d'un comice agricole, une médaille de bronze avec un premier prix pour ses ouvrages de tricot. On signale d'autre part que Mlle Chauvin, dactylographe habile, exécute de nombreux travaux à la machine pour les commerçants de la région, pleinement satisfaits de ses services.

— La Commission administrative de la Fédération Nationale des Aveugles civils s'est réunie récemment à Lyon en un congrès au cours duquel ont été étudiées diverses questions et notamment la proposition de loi Louis-Dreyfus, dont nous avons annoncé le dépôt à la Chambre.

— A l'occasion du 26e Congrès universel de l'Esperanto, qui avait lieu du 4 au 11 août à Stockholm, le 13e Congrès des Aveugles Espérantistes s'est tenu à l'Institution des Aveugles de Tomteboda. 107 aveugles ou typhlophiles y représentaient 10 nations.

Facilités plus grandes de déplacement accordées aux aveugles dans tous les pays, franchise douanière concédée à leurs appareils spéciaux, attribution égale aux Aveugles, en principe, d'une « juste compensation pour le moins à gagner et le plus à dépenser », divulgation toujours plus intense de l'esperanto parmi eux, telles ont été les principales questions étudiées.

— Le 25 octobre, a été célébré à Caen, un service anniversaire à la mémoire de M. Villey. De nombreux aveugles de la région y assistaient.

— MM. Duhen et Sandmann, élèves de l'Institution Nationale, ont obtenu le Brevet élémentaire. M. Tedeschi a été reçu au Certificat de licence de Logique et Philosophie Générale.

— Le 10 décembre, est mort à Paris, à l'âge de 38 ans, le R. P. Molat, Directeur-fondateur de la « Croisade des Aveugles ». La préparation du *V. H.* était trop avancée au moment du décès pour que nous ayons pu insérer ici l'article nécrologique que nous consacrons à ce fervent animateur et que nos lecteurs trouveront dans le prochain numéro.

Allemagne. — On annonce qu'un opticien de Dresde a fabriqué un baromètre répondant aux besoins des aveugles et coûtant à peu près le même prix qu'un baromètre pour voyants.

Eprouvé par une commission compétente, cet appareil a donné pleine satisfaction. Il est rigoureusement exact, très sensible, et se présente sous la forme d'un élégant coffret à la surface duquel se trouvent deux aiguilles de formes différentes, l'une indiquant la pression atmosphérique actuelle, l'autre servant de point de repère. L'aiguille indicatrice de la pression peut, sans inconvénient, être écartée de sa position à laquelle elle revient toujours d'elle-même. L'appareil peut être réglé selon l'altitude du lieu, à mentionner dans la commande.

(En vente 16 marks 50, Zentrale fut Blindenhilfsmittel des R. B. V. Dresde 23 Molkestrasse 7°).

Angleterre. — The National Institute for the Blind vient d'agrandir les locaux de son école de massage. Ils ont été inaugurés par le prince de Galles, qui, à cette occasion, a visité divers services de l'établissement.

Le nouveau home du National Institute for the Blind pour les femmes aveugles a également été inauguré en Juillet.

— Un jardinier aveugle, M. Jackson a remporté 78 prix dans diverses expositions florales, battant des concurrents demeurés invincibles jusqu'alors.

— On projette la création d'un périodique spécial chez les aveugles catholiques anglais. Outre la Croisade des Aveugles, qui a un groupe en Angleterre, il existe déjà un périodique manuscrit : *La Chronique Catholique* et un magazine imprimé en Amérique: *La Revue Catholique*. D'autre part, grâce à la « Société de la Vérité Catholique », the National Institute a publié un grand nombre d'ouvrages catholiques.

— L'évêque de Bristol vient de conférer les ordres à un aveugle de naissance, élève du collège de Worcester et de l'Université de Bristol.

— L'usage de la canne blanche se répand en Angleterre. De temps en temps, la T. S. F. attire l'attention du public sur le sens de cette canne. Des groupements, tels que le « Royal Automobile Club » ont fait tout leur possible pour que les chauffeurs connaissent la signification de cette canne et se montrent prudents vis-à-vis de ceux qui en sont pourvus.

— On prévoit, pour l'asile des Aveugles de Glasgow, une nouvelle installation qui permettra de recevoir dans les ateliers de cet établissement jusqu'à 600 aveugles, hommes ou femmes.

— Un aveugle, M. Gonville qui s'occupait de théâtre avant sa cécité, a été chargé, à titre d' « écouteur », d'examiner les pièces de théâtre destinées à être radiodiffusées.

— Au mois de juin une partie de foot-ball jouée dans l'obscurité a opposé, à Norwood, une équipe de 9 aveugles, élèves du Royal Normal College, sur le terrain duquel la partie avait lieu, et une équipe de clairvoyants. Le ballon était rempli de pois secs, ce qui, grâce au bruit de crecelle produit par les mouvements imprimés, permettait aux joueurs aveugles de le suivre. Les clairvoyants (des séminaristes), gagnèrent par 8 contre 7.

Autriche. — On annonce la parution, à Vienne, d'une Revue Braille isréalite en langue allemande.

Belgique. — L'Institution des Jeunes Filles aveugles de Bruxelles a fêté avec éclat l'été dernier le centenaire de sa fondation.

Egypte. — Il existe actuellement en Egypte 52 centres où l'on soigne les yeux, 38 sont fixes, 14 sont ambulants. Le budget de 1933-1934 a prévu un nouvel hôpital, 3 nouveaux services ophtalmologiques et un hôpital mobile. Les chiffres indiquent une augmentation sensible du nombre des malades des yeux. Parmi eux, 32 % ont de 1 à 4 ans ; 59 % ont moins de 30 ans.

Etats-Unis. — Les cinq plus importantes imprimeries Braille des Etats-Unis, qui reçoivent annuellement une subvention de 100.000 dollars de l'Etat, ont formé une union des imprimeurs Braille, dans le but de lutter contre les difficultés qui gênent leur activité.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, J. Robert et Cie, 16, rue Froide, Caen. — Tél.

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1935. — N° 1

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 283.14

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS. — ÉTRANGER : 7 FRANCS

SOMMAIRE

Le mercredi 27 février a eu lieu à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, la manifestation à la mémoire de Pierre Villey et la remise du médaillon à l'Association Valentin Haüy. Nous ne pouvons donner aujourd'hui que le programme de cette cérémonie.

Nous renvoyons au prochain V. H. la publication des discours qui y ont été prononcés.

CÉRÉMONIE

A LA MÉMOIRE DE PIERRE VILLEY

organisée en Sorbonne, amphithéâtre Richelieu

le 27 Février 1935, à 20 h. 45

PROGRAMME

1° **Cantique de Racine**.. G. Fauré.
Chant exécuté par les Chœurs de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, sous la direction de M. J. LANGLAIS.

2° **Allocution de M. de FLEURIAU**,
Ambassadeur de France,
Président du Comité d'Organisation.

3° **Pierre VILLEY, Homme de Lettres**,
par M. Paul HAZARD,
Professeur au Collège de France.

4° **Scherzando de la Symphonie espagnole.** E. Lalo.
Violon: M. R. GUILLOT.
Piano: M. R. CLAVERS.

5° **Pierre VILLEY, Aveugle et Bienfaiteur des Aveugles.**
par M. Albert MAHAUT,
Vice-Président de l'Association Valentin Haüy.

6° **Mélodies**: a) **L'Invitation au Voyage**.................... H. Duparc.
b) **Nell** .... G. Fauré.
Chant: Mlle BROZILLE.
Au piano d'accompagnement: Mlle JOLY.

7° **Allocution de M. Louis MARIN**,
Ministre d'Etat, Président d'honneur.

8° **Chœurs**:
a) **Je suis aimé de la plus belle**.................... J. Langlais.
b) **Quand mon mari vient de dehors**............... R. de Lassus.
Chœurs « capella » exécutés par les élèves de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, sous la direction de M. J. LANGLAIS.

Rapport sur L'Inspection Oculistique des Écoliers

Le Conseil Supérieur de l'Assistance Publique a longuement examiné et unanimement approuvé, le 30 janvier, en Assemblée plénière, un rapport de M. Renaux, Secrétaire Général de l'Association Valentin Haüy, sur la généralisation d'une inspection oculistique effective et méthodique des écoliers.

La prophylaxie de la cécité étant l'un des buts de l'A. V. H., le travail très documenté de M. Renaux ne sera pas hors cadre dans son bulletin, et nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de le reproduire in-extenso.

Je n'ai à indiquer ici, ni les règlements officiels concernant l'hygiène de nos écoles en général, ni, en particulier, les dispositions envisagées et prises pour protéger la vue des enfants. Vous connaissez l'ensemble de ces mesures. Mais, sont-elles appliquées partout avec une égale persévérance ? N'y a-t-il pas, sous ce rapport, des lacunes à combler ? La réponse à ces questions ne semble pas absolument satisfaisante, puisque, à diverses reprises, le Conseil Supérieur de l'Assistance Publique a dû intervenir pour souligner aux yeux du Gouvernement la nécessité d'une organisation méthodique de l'inspection oculistique des écoliers.

Mon éminent prédécesseur au sein de cette Assemblée, le très regretté Pierre Villey, se proposait, lorsque la mort nous l'a ravi, de vous soumettre le vœu suivant :

« Qu'en attendant que soit organisée dans les écoles l'inspection oculistique des enfants, tant de fois demandée par le Conseil Supérieur de l'Assistance Publique, les instituteurs soient encouragés à dépister parmi leurs élèves à l'aide d'un tableau optométrique, les maladies des yeux, et à leur conseiller de visiter, en temps opportun, un spécialiste ».

Pierre Villey comptait soutenir ce vœu devant vous en janvier dernier.

Notre honorable Président m'a chargé de reprendre cette question. C'est pour moi un pieux devoir, dont je m'efforcerai de m'acquitter le moins imparfaitement possible.

I. — Utilité d'une nouvelle intervention

Certes, nos instituteurs ont, pour la plupart, pleinement conscience de la mission sociale qui leur incombe ; ils savent que leur tâche ne consiste pas uniquement à s'efforcer de meubler le cerveau de leurs élèves, mais qu'il leur appartient, en outre, de veiller scrupuleusement à l'intégrité des facultés physiques des enfants, hommes et femmes de demain, dont la formation leur a été confiée. Mais les programmes scolaires sont surchargés ; les obligations de l'instituteur sont aussi multiples que variées ; les classes souvent regorgent d'élèves. Dans ces conditions, comment ne pas laisser échapper certains détails, imperceptibles parfois ? L'inaptitude, l'inertie, la paresse, l'indocilité, l'instabilité sont-elles donc si rares chez l'enfant ? Le temps manque pour en rechercher les causes souvent malaisées à découvrir. Que de lamentables cas l'on pourrait compter d'enfants s'étiolant sur les bancs de l'école par suite de l'ignorance ou de l'apathie de leur famille, injustement admonestés faute de réussite dans les études, incompris de l'instituteur et perpétuellement relégués à la dernière place, souffre-douleur des cama-

rades, n'ayant rien appris, végétant tristement dans la vie, et, parfois, perdant, encore adolescents, une vision dont on n'avait pas su discerner la faiblesse, et que des soins donnés en temps opportun eussent peut-être sauvée ! Oui, il faut rappeler à l'instituteur qui risque de se laisser absorber par le labeur pédagogique, que telle infériorité, telle défaillance constatée chez l'enfant peut avoir pour cause un état morbide, une déficience visuelle notamment ; il faut le mettre en mesure de dépister cette déficience et d'indiquer aux familles les moyens de la combattre. Mais cela ne suffit pas ; l'inspection oculistique devrait, sans plus de retard, être étendue à toutes les écoles.

II. — Sa nécessité

Une statistique anglaise récente, constatant que le groupe des aveugles de moins de 20 ans, en Angleterre, a baissé en quelques années de 440 unités, impute surtout ce progrès à la prophylaxie scolaire des affections oculaires. D'après les statistiques officielles fournies par le recensement de 1926, la France comptait, à ce moment, 2.012 aveugles de moins de 20 ans, ce qui représente aussi une diminution assez sensible des cas de cécité juvénile par rapport aux chiffres donnés par les recensements antérieurs. (Le recensement de 1911 accusait 2.640 aveugles de moins de 20 ans.) Il convient toutefois d'ajouter au nombre des aveugles recencés en 1926 celui des sujets de moins de 20 ans atteints de cécité presque complète, soit 16 pour 100.000 habitants : la quasi-cécité, en effet, est pratiquement assimilable à la cécité complète.

Loin de moi, certes, la pensée de rendre l'école responsable de tous les cas de cécité survenue chez les enfants d'âge scolaire. Quoi qu'il en soit, — et c'est là un fait qu'il est superflu de rappeler ici — la période scolaire est éminemment fertile en dangers pour la vue : tares héréditaires poursuivant leur évolution, croissance, développement physique et intellectuel, éclairage défectueux, air insuffisant ou mal distribué, mauvaise tenue de l'élève, caractères des impressions et couleur du papier, surmenage, blessures, ophtalmie contagieuse pour les voisins, myopie et autres affections oculaires, que sais-je encore ! Dans un substantiel rapport présenté l'an dernier au Congrès International de l'enfance, M. Grandjean, Inspecteur administratif des bâtiments et des services d'hygiène scolaire à la Préfecture de la Seine, indique qu'un écolier sur dix présente une acuité visuelle inférieure à 0, 5 des deux yeux, et que cette acuité visuelle pour un seul œil se trouve diminuée chez un plus grand nombre d'écoliers dans une proportion un peu plus élevée. Le professeur Truc, de Montpellier, constatait, il y a quelques années, dans un lycée, 32 % de visions anormales dont, pour ne souligner qu'une cause, 6 % de myopies. La myopie est fréquente parmi les écoliers ; un éclairage défectueux la favorise ; 10 % des cécités bilatérales sont imputables à la myopie ou à ses conséquences.

Ce n'est donc pas en vain que la protection des yeux occupe ou doit occuper une place prépondérante dans l'hygiène scolaire. « Elle exige, dit l'éminent Professeur de Lapersonne, la collaboration de tous: parents mieux instruits, instituteurs attentifs aux manifestations du mal, médecins vigilants, administration et Pouvoirs publics édictant et faisant exécuter les mesures préconisées par les ophtalmologistes compétents. De l'école maternelle et du jardin d'enfants aux classes des lycées et des cours professionnels, dans cette longue période de la

scolarité, alors qu'une vision correcte est un des principaux facteurs d'une bonne éducation scolaire, il importe grandement de se rendre compte d'une façon précise de l'intégrité des yeux, de corriger, dans la mesure du possible, les défauts d'acuité visuelle, de mettre l'enfant dans les meilleures conditions pour que le travail scolaire ne compromette pas sa vision pour toute la vie. Dès l'arrivée à l'école ou au collège, comme au moment de l'incorporation du soldat au régiment, il faudrait que le médecin oculiste établît, d'une façon précise, l'état de chacun des yeux, son degré d'acuité visuelle et que ses observations fussent consignées sur un livre scolaire mis à jour de temps en temps. »

III. — Organisation de l'inspection oculistique des écoliers

En principe, vous le savez, le vœu du Professeur de Lapersonne se trouve, depuis longtemps déjà, en partie réalisé.

Voici un siècle, entre 1833 et 1842, on ébaucha la surveillance sanitaire des écoles de Paris, mais ce ne fut qu'une ébauche. En réalité, ce fut l'Angleterre qui donna l'exemple en 1872 ; puis, l'année suivante, vint la Belgique. Enfin, la surveillance médicale des écoles de Paris et de la Seine fut instituée et organisée en 1876 et en 1879. Peu après, une circulaire ministérielle de Jules Ferry tenta de la généraliser : le Havre, Lyon, Lille en 1880, Bordeaux en 1884 donnèrent à leurs écoles des médecins-inspecteurs, et il me plaît, à ce propos, de rappeler en passant avec quel enthousiasme le Professeur de Lapersonne, qui venait d'être nommé Professeur d'Ophtalmologie à la Faculté de médecine de Lille, se consacra, dans son ressort, à l'organisation de cette inspection, commençant ainsi l'action prophylactique à laquelle il a voué le meilleur de sa brillante carrière.

Il semble bien, cependant, que cette mesure si utile ne se soit pas généralisée comme il l'eût fallu et qu'on ait manqué de cette persévérance dans l'effort dont je parlais en commençant puisque, en dépit des lois ou décrets de 1733, 1855, 1879, 1886, 1924, quelqu'un a pu écrire qu' « en France, l'inspection oculistique des écoles n'existe que de nom ».

Vous protesteriez certainement, Messieurs, si je ne me hâtais d'ajouter que la récrimination citée n'atteint ni votre capitale, ni, je le sais, nombre d'autres grandes villes. Vous connaissez, sans doute, les améliorations apportées en 1906 par MM. Liard et Bédorès dans l'inspection médicale, et plus particulièrement l'inspection oculistique des écoles, améliorations poursuivies par leurs successeurs. Paris, à coup sûr, serait un excellent modèle avec son examen minutieux de l'état sanitaire de chaque enfant dès son entrée à l'école, et l'établissement pour chacun d'une fiche spéciale sur laquelle sont consignées toutes les observations résultant de l'examen auquel assistent le Directeur ou la Directrice ainsi qu'une assistante scolaire, et à la suite duquel, le cas échéant, toutes indications utiles sont fournies aux parents pour les soins à donner à l'enfant. A défaut de parents, l'assistante scolaire conduit elle-même l'enfant à la consultation indiquée ; les lunettes prescrites à ce dernier, s'il en est besoin, lui sont payées par le Bureau de Bienfaisance ou fournies gratuitement par l'Hôtel-Dieu. Assurément, nous ne pouvons demander partout le même luxe de soins ; bien des villes, cependant, rivalisent de générosité avec la capitale.

L'inspection sanitaire existe dans une quarantaine de départements,

exercée, dans un certain nombre, par des médecins qui s'y consacrent exclusivement, dans d'autres par des médecins non spécialisés. Elle est établie de différentes manières. Ici, les praticiens qui ajoutent à l'exercice de leur profession l'inspection des écoles reçoivent 1 fr. 50 par an et par enfant visité, plus 1 fr. 25 par kilomètre parcouru à l'aller et autant au retour. Les fiches médicales sont centralisées par l'inspection départementale d'hygiène ; la presque totalité de la dépense est à la charge du département qui peut, cependant, sur demande, recevoir du Ministère de l'Education nationale une subvention forfaitaire basée sur l'activité du service ; la participation des communes à la dépense est facultative. Là, le département est divisé en circonscriptions et la dépense répartie entre la commune, le département et l'Etat (Loi du 15 juillet 1893). Ailleurs, l'inspection sanitaire des écoliers est assurée, à la fois par les médecins-inspecteurs d'hygiène du département et par des praticiens désignés, en liaison étroite avec les autres services départementaux d'hygiène, ce qui facilite l'octroi des subventions. Remarquons, toutefois, que même dans les départements où elle existe, l'inspection fonctionne de façon tout-à-fait inégale : en 1930 elle s'exerçait effectivement dans 347 communes du Nord, dans 250 des Basses-Pyrénées, dans 8 de l'Aube, 6 de la Loire-Inférieure, 5 de la Charente.

Il apparaît donc bien que l'inspection d'hygiène, et par conséquent l'inspection oculistique, en particulier, est négligée dans nombre d'agglomérations urbaines, qu'elle est pratiquement inexistante dans la plupart des écoles rurales ; et voilà, précisément, l'objet de notre actuelle préoccupation, ce contre quoi il importe de réagir.

La loi du 30 octobre 1886 prévoit dans son article 9 que « l'inspection des établissements publics et privés d'enseignement primaire sera exercée au point de vue médical par les médecins-inspecteurs communaux et départementaux », et, dans son article 48 que « le Conseil Départemental veillera à l'organisation de l'inspection médicale ». Mais l'application de ces prescriptions, dépourvues du caractère obligatoire, ne s'est pas généralisée, ainsi que nous venons de le voir. C'est pourquoi un projet de loi instituant l'inspection obligatoire fut déposé en 1910 par M. Ferdinand Buisson, repris en 1911 et en 1920, rapporté en 1921 et enfin, après consultations diverses, préparé à nouveau par le Directeur de l'enseignement primaire d'accord avec les services du Ministère de la Santé Publique et repris une nouvelle fois par M. Herriot le 30 janvier 1928. Une fois de plus, ce projet est devenu caduc. La prochaine reprise sera-t-elle la dernière ? Souhaitons-le.

Le projet Herriot place l'inspection obligatoire sous l'autorité du préfet et de la Direction de l'Inspection Départementale d'hygiène et sous le contrôle des autorités académiques. Le Conseil général fixe les circonscriptions ainsi que le nombre des médecins. A défaut du Conseil général intervient un règlement d'Administration publique. Les inspecteurs se consacrent exclusivement à leur fonction et ont pour auxiliaires des assistantes scolaires. Les parents doivent être invités à assister à l'examen de leurs enfants, examen qui porte sur les voies respiratoires, les systèmes osseux et locomoteur, les organes de la vue et de l'ouïe, la dentition, le cuir chevelu. Le médecin indique les mesures nécessaires, avertit les familles s'il y a lieu de soumettre l'enfant à un traitement médical, consigne les résultats de son examen sur un carnet sanitaire dont il est responsable. La fiche de chaque enfant, rigoureusement confidentielle, contiendra : des renseignements médicaux sur la famille,

l'indication de la taille et du poids semestriels de l'enfant, l'indication de son acuité visuelle et de son acuité auditive. Cette fiche portera, en outre, une note pédagogique sur la fréquentation scolaire de l'élève, sa conduite, sa mémoire, ses progrès. Enfin, le projet stipule que les dépenses de ce service *obligatoire* seront supportées par les communes, par les départements sur les crédits consacrés à la protection de la santé publique et par l'Etat sur le budget du Ministère de la Santé Publique. Ces dispositions ne sont pas applicables aux communes possédant actuellement un service d'inspection qui fonctionne régulièrement.

Tout cela est fort bien, trop bien peut-être pour que dans les circonstances présentes nous en puissions espérer la réalisation prochaine. C'est pourquoi, tout en appelant de nos vœux le vote du projet sur l'inspection obligatoire et organisée qui, sur toute l'étendue de notre territoire, permettra de combattre plus efficacement quelques fléaux sociaux parmi lesquels la cécité est au premier rang, nous proposons, provisoirement tout au moins, des solutions plus simples ; c'est pourquoi, notamment, en attendant la création — qui nous semble difficile, d'ailleurs, — des assistantes scolaires dont le concours serait incontestablement très précieux, nous demandons qu'on fasse appel au dévouement des instituteurs et au concours des praticiens de médecine générale.

IV. — Rôle de l'instituteur

Une double action s'impose : action de l'instituteur, qu'il faut stimuler ; action du médecin aiguillée par la première qu'elle éclaire et qu'elle complète.

Le rôle de l'instituteur consiste, tout d'abord, à se rendre un compte aussi exact que possible de l'état d'hygiène des élèves. Il le peut de diverses manières, notamment au moyen du tableau avec ronds et croix publié par la société Binet et en usage déjà dans beaucoup de classes. De son côté, l'Association Valentin Haüy pour le Bien des Aveugles dont l'un des buts est également la prophylaxie de la cécité, a fait éditer un tableau de lettres pour la mesure de la vue d'après l'échelle typographique de Monoyer généralement adoptée par les oculistes français. Ce tableau est suspendu à hauteur d'homme sur un mur bien éclairé ; le sujet est placé à cinq mètres et chaque œil est examiné séparément. Suivant la ligne du tableau lue facilement, on dira que l'acuité visuelle est égale à l'unité, ou seulement à 8, 6, 4, 2 dixièmes. Au revers de ce tableau, quelques conseils sont rappelés au maître pour la surveillance de la vue, l'éclairage, l'attitude de l'enfant devant la table de travail. Envoyés d'abord à quelques établissements secondaires et primaires, les tableaux de l'Association Valentin Haüy ont eu le plus grand succès. Ils ont été demandés par centaines à Paris et dans les départements : Seine-et-Oise, Nord, Indre-et-Loire, Saône-et-Loire, etc. Il faut souhaiter que les ministères de la Santé Publique et de l'Education Nationale les signalent et que toutes nos municipalités en dotent leurs écoles.

L'application rigoureuse des règles relatives à l'éclairage et à l'aération des locaux scolaires n'est pas du ressort de l'instituteur, mais il peut, par ses conseils, prévenir certaines défectuosités, les signaler le cas échéant et en réclamer la suppression.

Que, d'autre part, la tenue des élèves soit toujours étroitement surveillée ; que bancs, tables, tableaux, cartes murales de géographie conviennent à leur taille et à leurs yeux ; que, dans la mesure du possible, les exercices scolaires soient variés, et atténué le surmenage imposé par les programmes. Qu'à l'occasion des leçons de sciences l'enfant soit souvent mis en garde contre les dangers qui menacent sa vue ; que l'instruction par l'image soit largement utilisée ; que certaines notices prophylactiques soient encartées dans les manuels et diffusées parmi les écoliers. Tout cela, à la vérité, est banal à dire et je m'excuse de le répéter. Mais, pour les raisons que j'ai indiquées, il n'est peut-être pas superflu que, de temps à autre, ces prescriptions, avec tout l'intérêt qui s'y attache pour la préservation de la vue, soient rappelées aux instituteurs. Il serait bon que la question de l'hygiène oculaire des écoliers fût traitée parfois par des spécialistes dans les conférences pédagogiques ; il serait bon que les instituteurs qui, en dépit d'une tâche générale très lourde témoigneraient d'une sollicitude plus grande pour l'hygiène des écoliers en général, notamment pour celle des yeux, particulièrement délicate, reçussent de l'Administration les encouragements dus à un surcroît de vigilance et de responsabilité volontairement assumées.

V. — Rôle du médecin

Si précieuse, si indispensable qu'elle soit, l'action de l'instituteur, je l'ai dit, demeure insuffisante.

Est-il indispensable que l'inspection oculistique des écoliers soit confiée à un spécialiste ? Assurément, ce serait mieux. En Angleterre, sur 315 groupes locaux d'écoles qu'on nous cite, 193 ont confié à des spécialistes l'examen visuel des enfants. Mais il n'est guère possible de faire appel au spécialiste ailleurs que dans les agglomérations urbaines où ils résident. La création d'inspecteurs ophtalmologiques départementaux gréverait les budgets de charges nouvelles qu'il serait inopportun de leur demander en ce moment. Insuffisamment rétribués, les ophtalmologistes désignés se verraient fréquemment contraints de négliger leurs tournées d'inspection et l'institution ne tarderait pas à devenir inopérante. Et puis, où s'arrêter dans cette voie ? Toutes les affections locales autres que celles des yeux ne seraient-elles pas aussi en droit de réclamer leurs inspecteurs spéciaux ? N'a-t-on pas déjà demandé l'inspection et même l'organisation dans chaque école des soins dentaires ?

On s'est demandé, il est vrai, dans les sphères compétentes si, en raison des risques d'erreurs dans les diagnostics des maladies oculaires et dans le discernement des symptômes qui les caractérisent, il était suffisant de confier à un praticien de médecine générale le soin d'examiner les yeux des écoliers, et si la fragilité de l'œil, les dangers multiples et très divers auxquels il est exposé durant la période scolaire ne justifient pas en faveur de cet organe un régime d'exception.

Quelques craintes pourraient être fondées si le médecin inspecteur devait avoir une part de responsabilité dans le traitement de la maladie signalée ; or, dans notre pensée, son rôle consiste à prévenir le mal en veillant à l'application des mesures prescrites, à le dépister par l'examen extérieur des yeux et, lorsqu'il l'a découvert, à adresser le malade aux spécialistes qualifiés pour le soigner. Que, dans les villes où la chose est aisée, l'inspection oculistique des écoles de la cité soit

confiée à un ophtalmologiste, rien de mieux ; mais il ne faudrait pas à ce prix compliquer, raréfier l'inspection des écoles rurales. Le mieux est souvent l'ennemi du bien.

A l'école, au surplus, l'inspection spéciale de l'ophtalmologiste ne saurait être faite dans de bonnes conditions et ne serait pas plus opérante que celle du médecin général : l'école n'est pas un dispensaire et ne peut être outillée ni pour un examen oculaire complet, ni pour les soins que peuvent exiger les yeux malades. Il faudrait, pour cela, disposer d'un service organisé comprenant, outre les tableaux typographiques avec lettres et signes divers déjà mentionnés, chambre noire, ophtalmoscopes, appareils divers d'exploration, boîte de verres d'essai, collyres et objets de pansements. Que peut donc faire un ophtalmologiste dans une rapide inspection à l'école, si ce n'est, comme le médecin ordinaire, envoyer les enfants chez l'oculiste choisi par les parents ou, à défaut de ceux-ci à l'hôpital, à la polyclinique, pour examen ?

On peut donc fort bien confier à un praticien de médecine générale l'inspection sanitaire de toutes les écoles d'un canton.

Dans chaque commune même, dont l'unique médecin connaît tous les habitants, pourquoi ce médecin, délégué des services départementaux d'hygiène, agréé par l'inspection d'académie, muni de toutes les instructions nécessaires, légèrement subventionné par la municipalité, ne serait-il pas chargé de visiter régulièrement et fréquemment les écoles du lieu, veillant à l'observation stricte de toutes les prescriptions de l'hygiène, examinant minutieusement et complètement chaque enfant dès son entrée à l'école, renouvelant cet examen au début de chaque année scolaire et, chaque fois qu'une circonstance paraît y donner lieu, consignant rigoureusement ses observations sur des fiches constamment tenues à jour, s'empressant enfin de signaler aux familles ou, à leur défaut, aux administrations préposées à l'Assistance les enfants dont l'état appelle des soins particuliers? Dans cette action bien comprise, scrupuleusement exercée, la protection visuelle de l'enfant trouve naturellement la place prépondérante qu'elle exige.

Eclairés par les observations faites à l'aide du tableau optométrique que j'ai décrit, le médecin et l'instituteur sont mis en état de juger des mesures qui s'imposent. Tout écolier ayant une acuité visuelle inférieure à 8/10 d'un côté, à 6/10 de l'autre, devra être adressé, soit au médecin ophtalmologiste choisi par sa famille, soit, comme il est dit plus haut, à la clinique ou à la consultation spéciale de l'hôpital où l'oculiste agréé par l'inspection académique remplira une fiche indiquant le degré d'acuité visuelle, les verres prescrits pour la distance et le travail de près. Si les yeux sont malades, il ordonnera le traitement, et, s'il y a lieu, l'isolement de l'enfant.

Pour les indigents, consultations, lunettes, traitement seront à la charge de l'assistance médicale gratuite.

Afin d'assurer aux renseignements fournis par l'examen visuel de l'enfant le maximum de précision, il serait bon que la fiche individuelle de chaque enfant fût établie d'après un modèle dressé par les spécialistes et mis par les services de l'hygiène à la disposition des médecins inspecteurs qui n'auraient qu'à les remplir d'après leurs observations. M. le Professeur de Lapersonne, que je ne saurais assez remercier des précieuses indications qu'il m'a si obligeamment fournies, a bien voulu préparer un modèle de fiche remplissant les conditions requises. Le voici:

Fiche ophtalmologique

Ecole de ....

Nom .... Prénom ....

Age .... Sexe ....

Adressé par le Directeur, Instituteur ou Institutrice ....

Adressé par le Médecin Inspecteur de l'Ecole, D^r ....

....

Observations médicales (santé générale) ....

....

....

Médecin oculiste

D^r ....

Hôpital, polyclinique ....

....

1er examen au moment de l'entrée à l'Ecole, le ....

Consultations suivantes :

le .... le ....

....

....

....

....

....

Diagnostic de la maladie des yeux ....

....

....

Maladie aiguë nécessitant traitement régulier ....

» » » isolement, avec certificat pour la rentrée à l'école ....

Maladie chronique non contagieuse stationnaire ....

progressive ....

Acuité visuelle sans correction O. D..........................

O. G..........................

Acuité visuelle avec lunettes O. D..........................

O. G..........................

Champs visuels O. D..........................

O. G..........................

Réfraction Hypermétropie ....

Myopie ....

Astigmatisme ....

Décision : 1° Peut suivre les classes ordinaires ....

2° Avec usage de lunettes (de loin ....

(de près ....

Et surveillance de l'oculiste ....

3° Ne peut suivre que des classes spéciales (classes d'amblyopes) ....

4° Doit être envoyé à une Institution de Jeunes Aveugles ....

(Vision inférieure à 1/20 des deux côtés)..................

Reçu : Le Directeur de l'Ecole..........Le Docteur Oculiste..........

Le .... Le ....

Si modestes que soient les améliorations envisagées dans cet exposé, quelques-uns de ceux à qui en incombe l'application trouveront peut-être le moment mal choisi pour rappeler qu'elles s'imposent. Ceux-là oublient trop aisément que la cécité, évitable en une foule de cas, se produit fréquemment à l'âge adulte faute d'une surveillance attentive et de soins préventifs des yeux durant l'enfance ; ils oublient que cette cécité, si douloureuse pour ses victimes, pèse d'un poids très lourd sur les budgets publics et privés ; qu'une déficience visuelle entraîne forcément une déficience sociale, et que, par conséquent, consentir momen-

tanément un léger sacrifice pour préserver les yeux des écoliers, c'est faire œuvre humanitaire et sociale au premier chef.

Messieurs, ainsi que je vous l'ai dit, je n'ai pas eu la prétention de vous apprendre quelque chose : ému par une lacune qui m'a été signalée, lacune qui peut avoir des conséquences graves et à la disparation de laquelle mon regretté prédécesseur avait voué son effort, j'ai simplement rassemblé quelques arguments, quelques suggestions en faveur d'un vœu que je vous demande de renouveler. Les règlements les mieux conçus ont été édictés concernant l'hygiène des locaux et du matériel scolaire ; l'inspection sanitaire des écoliers fonctionne d'une manière pleinement satisfaisante en maints endroits, mais en présence des exigences des programmes scolaires et des obligations multiples imposées aux instituteurs, certains principes essentiels risquent d'être négligés ; des mesures d'une exceptionnelle importance demeurent inappliquées. Le rappel de ces principes, l'application de ces mesures, tel est le but de mon intervention, tel est l'objet du vœu que je vous soumets.

Vœu

Considérant que la période scolaire présente de multiples dangers pour la vue des enfants, et, qu'en conséquence leur état visuel doit être l'objet d'une surveillance spéciale au cours de cette période ;

Que seuls, l'usage d'un tableau optométrique et un examen minutieux fréquemment renouvelé des yeux de l'enfant permettent de connaître exactement son état visuel ;

Qu'il importe au plus haut point d'assurer d'urgence aux yeux malades les soins que réclame leur état ;

Le Conseil Supérieur de l'Assistance Publique émet le vœu :

Que soient, de temps en temps, rappelées aux instituteurs les règles ayant trait à la protection de la vue.

Que soit voté, dans le plus bref délai possible et appliqué le projet de loi instituant l'inspection sanitaire obligatoire des écoles.

L'inspection périodique à l'école par des ophtalmologistes qualifiés étant très difficile à réaliser, que les Directeurs instituteurs et les médecins inspecteurs ordinaires des écoles soient expressément invités et encouragés à dépister toute maladie des yeux commençante ou toute déficience de la vue, au moyen de tableaux typographiques avec instructions sommaire mis à leur disposition par les municipalités.

Que les enfants signalés, accompagnés d'une fiche ophtalmologique dont le modèle sera fourni aux écoles par les soins de l'Administration, soient, sur l'avis de l'instituteur, conduits par leurs parents, à un oculiste de leur choix, ou adressés, suivant les cas, au compte de l'assistance médicale gratuite, à un hôpital ou clinique pourvus d'installations spéciales pour examen complet des yeux, et dont le médecin ophtalmologiste aura été agréé par l'inspection académique.

Louis RENAUX,
Secrétaire Général de l'A. V. H.,
Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance.

AVIS

Nous prions ceux de nos lecteurs qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir renouveler leur abonnement.

Le 150e Anniversaire de l'Institution Nationale

S'il était d'usage de fêter les cent-cinquantenaires comme les cinquantenaires et les centenaires, l'Ecole qui, au cours d'un siècle et demi d'existence, et suivant les vicissitudes politiques, s'est appelée : Institution Royale, Institution Impériale, Institution Nationale des Jeunes Aveugles, aurait pu, l'an dernier, célébrer le cent-cinquantième anniversaire de sa fondation, en 1784, par l'homme au grand cœur que fut Valentin Haüy. A défaut d'une cérémonie commémorative qui aurait pu rappeler avec plus d'éclat un événement qu'on doit considérer comme le point de départ du relèvement social des Aveugles, nous croyons utile et opportun de retracer brièvement le rôle de tout premier ordre joué dans ce mouvement par l'Institution Nationale.

L'œuvre inaugurée par Valentin Haüy a provoqué la création des autres écoles similaires, tant en France qu'à l'étranger, et cette influence s'est prolongée pendant longtemps, puisqu'à deux reprises, en 1880 et en 1885, l'orchestre et les chœurs de l'Institution Nationale furent appelés à Londres et à Amsterdam pour fournir la démonstration des résultats qu'on pouvait attendre d'un enseignement musical sérieux donné aux Aveugles. Au long de son histoire, l'Institution Nationale a constitué un centre de recherches et d'inventions qui ont assuré le plein succès de l'œuvre conçue par son fondateur. Celui-ci s'était proposé d'arracher les Aveugles à l'ignorance et à l'oisiveté, mais il ne pouvait d'emblée découvrir les meilleurs moyens d'atteindre son but. En effet, pour l'instruction de ses élèves, il adopta naturellement l'alphabet ordinaire (conception qui lui fut sans doute suggérée par la lettre de Diderot sur les Aveugles), en se bornant à substituer le relief à la couleur. L'expérience ne tarda pas à révéler que les caractères vulgaires en relief, même agrandis et simplifiés, sont difficilement perceptibles au toucher; faits pour l'œil, le doigt ne les déchiffre que lentement et péniblement, cependant que l'écriture en est encore plus malaisée et plus incertaine. Cette constatation conduisit le capitaine Charles Barbier a imaginer un système graphique en relief ponctué, plus lisible que le relief linéaire, et surtout beaucoup plus commode à tracer. Toutefois ce procédé ne répondait pas encore aux exigences du toucher ; mais en s'inspirant de son principe, un élève de l'Institution Nationale, Louis Braille, dota, en 1825, ses frères en cécité de l'admirable instrument de travail intellectuel qui a fini par s'imposer dans toutes les écoles françaises et étrangères, malgré les résistances opposées par la routine et les préjugés d'amour-propre national.

L'alphabet en points saillants, le Braille, comme on le désigne communément, est d'une lecture aisée et relativement rapide (une centaine de mots à la minute pour un lecteur de force moyenne) ; son écriture est facile et sûre ; il a été adapté à toutes les langues, vivantes et mortes ; il se prête à l'écriture de la musique, même très compliquée ; à la notation mathématique et scientifique, à l'écriture abrégée (sorte de sténographie), etc. Sa reproduction par l'imprimerie, faite d'abord sur caractères mobiles, a été grandement facilitée par l'invention d'un procédé stéréotypique. Grâce à ces multiples ressources, il a permis aux Aveugles d'aborder avec succès l'étude de presque toutes les branches du savoir humain, philosophie, littérature, sciences théoriques

et principalement la pratique de l'art musical, témoin les nombreux prix d'orgue obtenus par les élèves de l'Institution Nationale au Conservatoire de Paris, et la magnifique carrière littéraire de Pierre Villey, dont la mort tragique et prématurée a provoqué les regrets des lettrés des deux mondes.

Ces beaux résultats sont dûs, pour la plus grande part, aux efforts de Louis Braille et de ses disciples, qui forment une équipe d'ingénieux chercheurs appartenant tous, clairvoyants et aveugles, à l'Institution Nationale.

Citons, dans l'ordre chronologique, les principaux artisans de ce patient labeur.

Voici d'abord Laas d'Aguen, un clairvoyant, maître surveillant, qui grava les premières matrices destinées à la reproduction des cartes géographiques en relief, et surtout imagina la stéréotypie Braille, en traçant les caractères ponctués (alors à l'aide d'un poinçon — maintenant à l'aide d'une machine), sur des feuilles de métal mince ; le cliché ainsi obtenu, placé sur une presse garnie d'un molleton ou d'une plaque de caoutchouc, peut servir au gaufrage de feuilles de papier fort en nombre quasi illimité.

Voici Levitte, autre clairvoyant, censeur des études, et Ballu, professeur aveugle, chercheurs infatigables, qui, l'un et l'autre, parviennent à utiliser les deux faces du papier dans les impressions en relief, en intercalant lignes ou points du verso entre lignes ou points du recto, afin de réduire tout à la fois le prix, le volume et l'encombrement des gros « livres blancs ».

Voici Guilbeau, professeur aveugle, fureteur averti, qui rassemble la plus riche collection de livres et d'appareils et d'outils spéciaux qui ont été ou sont utilisés par les Aveugles, et constitue ainsi le Musée Valentin Haüy, sorte de « Conservatoire des Arts et Métiers » des Aveugles, qui permet aux inventeurs de se renseigner sur ce qui a été fait avant eux, de savoir pourquoi tel procédé n'a pas réussi, et d'éviter des essais inutiles.

Voici Maurice de la Sizeranne, encore un aveugle, un instant professeur, qui renonce à l'enseignement pour consacrer sa vie et ses ressources à l'amélioration morale et matérielle de tous les aveugles, et fonde l'Association Valentin Haüy, aujourd'hui œuvre puissante, dont l'une des pièces maîtresses est la Bibliothèque Braille. Grâce à l'invention de Braille, grâce à l'inlassable ardeur des Copistes bénévoles qui transcrivent la presque totalité des ouvrages, grâce aussi au tarif de faveur dont bénéficie le transport des livres en relief, les quelques 110.000 volumes alignés sur les rayons de la Bibliothèque Braille, peuvent aller dans toute la France et au delà de nos frontières porter lumière et joie à des milliers d'aveugles. En outre, une section composée de copistes spécialisés assume la lourde mission de transcrire bénévolement, pour les besoins particuliers des étudiants, les ouvrages les plus considérables et les plus abstrus.

Voici enfin Pierre Villey, à qui est dû la création de cette section spéciale, Pierre Villey qui s'est toujours considéré comme faisant partie de la maison, parce qu'il y avait passé et parce qu'il y avait reçu son orientation. Successeur de Maurice de la Sizeranne, il a réussi, malgré d'absorbantes occupations, travaux littéraires et devoirs de chef de famille, à consacrer une large part de son temps à l'amélioration du sort des Aveugles, jusqu'au jour fatal où il a trouvé une mort cruelle

en venant à Paris pour remplir ses fonctions de Secrétaire Général de l'Association Valentin Haüy.

Par ailleurs, du temps même de Louis Braille, l'activité de l'Institution Nationale se déployait parallèlement dans une autre voie. Deux élèves, Marius Gay et Claude Montal, par leur initiative, ouvraient à leurs camarades, en plus des métiers manuels pratiqués jusqu'alors, deux professions plus lucratives, celle d'organiste et celle d'accordeur de piano, qui sont pratiquées, chez nous du moins, avec plein succès. On les compte par centaines, ces organistes, professeurs de musique et ces accordeurs qui besognent honorablement sur tous les points du territoire, depuis l'accordeur travaillant pour le compte d'un patron, jusqu'au marchand de piano, installé dans un magasin plus ou moins important; depuis le modeste organiste de petite paroisse jusqu'à l'artiste, virtuose et compositeur réputé qui tient avec une maîtrise incontestée le grand orgue de Notre-Dame de Paris. Plus récemment, Pierre Villey s'est employé à ouvrir de nouveaux débouchés à l'activité des aveugles : le massage d'abord, plus spécialement réservé aux adultes bien doués, et ensuite la sténo-dactylographie pour l'exercice de laquelle il conçut un système de sténographie ponctuée et une machine nécessaire à son écriture rapide.

En bon rang presque toujours, et souvent au premier, l'Institution Nationale a pris, nous venons de le montrer, une part considérable à l'œuvre de relèvement moral et matériel des Aveugles, puisqu'elle ne s'est guère laissé distancer par l'Etranger que dans la construction et l'emploi des machines à écrire et à stéréotyper. Il semble qu'avec de pareils états de services, avec un passé qui permet de faire confiance à l'avenir, le sort de cet établissement ne devrait inspirer aucune inquiétude. Et pourtant... Ces dernières années le nombre des élèves a diminué de plus d'un tiers. Si cette diminution tenait à la régression des cas de cécité, il faudrait s'en réjouir ; mais elle a certainement d'autres causes, puisqu'il est établi que la population scolaire des écoles spéciales présente à l'heure actuelle un total supérieur à celui de 1914. Ces causes, il importe de les rechercher et d'y porter remède. Autrement, au train où vont les choses, l'Institution Nationale ne sera bientôt plus que l'ombre d'elle-même. Nous verrions alors, sinon disparaître, tout au moins s'atrophier la plus ancienne des Écoles d'Aveugles, l'Ecole de Valentin Haüy et de Louis Braille, nous verrions s'éteindre un foyer qui a contribué pour sa petite part au rayonnement de la pensée française dans le monde.

G. PEROUZE.

Un bel effort et ses résultats

Le « Valentin Haüy » a plusieurs fois entretenu ses lecteurs de la carrière déjà fournie par M. Lejeune comme sténodactylographe. Une tentative nouvelle vient d'être faite dans la même voie par M. Louis Lecogne, ancien élève de l'Institution Nationale, et, pour le bel effort qu'elle représente comme pour les enseignements qu'on en peut tirer, il nous paraît intéressant de la retracer ici.

C'est alors qu'il venait de subir avec succès les épreuves du Brevet élémentaire (juillet 1930), que M. Lecogne conçut le projet très modeste de devenir téléphoniste, et il fit pour cela un stage au standard de l'A. V. H. Puis, se rendant compte que le rôle d'un téléphoniste ne doit pas se limiter à manier des fiches, à être un simple intermédiaire, et qu'il ne peut rendre des services appréciables qu'en devenant pour son employeur un collaborateur actif, une sorte de secrétaire, il entreprit de se former à l'usage de la machine à écrire, et, peu après, à la pratique d'une sténographie. M. Lejeune voulut bien l'initier à celle de M. Villey ainsi qu'au maniement de la machine destinée à son application.

Nous n'insistons pas sur les obstacles rencontrés (avaries de machine, interruption forcée de travail, etc.), ils auraient pu décourager un débutant incertain du résultat final; il n'en fut rien, les chiffres ci-dessous en témoignent:

Juin 1931, vitesse de prise sténographique: 30 à 40 mots à la minute; décembre: 60 mots; mai 1932: 80 à 90 mots.

En juin 1932, M. Lecogne réussit à se faire admettre aux cours de l'Ecole Normale de Sténotypie et de Secrétariat (8, rue Saint-Augustin, Paris), dont Mme Grandjean est la distinguée Directrice. Ses progrès deviennent alors beaucoup plus rapides.

Il commence à utiliser la « Sténotypie » Grandjean à l'usage des voyants, sans abandonner la machine Villey. Un mois après (juillet 1932), il atteint 120 à 130 mots pour une épreuve de trois minutes, et en octobre, il passe dans un cours plus élevé.

Ici se présente une difficulté sérieuse: les deux machines employées n'ont pas la même disposition de clavier ni le même nombre de touches; celle de M. Villey, du fait qu'elle doit produire des signes en relief et qu'elle exige un plus grand effort de frapper, est nécessairement plus bruyante, ce qui est gênant pour les « prises » en public. M. Lecogne est obligé de se constituer une technique intermédiaire pour pouvoir pratiquer les deux appareils avec le même doigté. Cela retarde son entraînement et pose un problème d'ordre mécanique sur lequel nous aurons à revenir.

Quoi qu'il en soit, notre ami obtient en décembre 1932 la mention « parfait » pour l'épreuve de trois minutes à 140 mots; il passe à 160 en avril 1933, et, en juillet, au « Championnat » de fin d'année, il est diplômé à 200 (épreuve de vitesse pure) et à 160 (épreuve d'endurance d'une demi-heure), avec mention « Très bien ». On appréciera mieux ces résultats si l'on sait que 200 mots à la minute correspondent à peu près à la cadence d'une lecture courante. Depuis, il n'a pas cessé de poursuivre son effort, confirmant son succès au championnat de 1934, bien qu'il ait la sensation d'approcher de plus en plus du « plafond » qu'il est possible d'atteindre au point de vue de la vitesse.

Ce n'est là qu'un des aspects d'une préparation professionnelle complexe.

Si les difficultés éprouvées par M. Lecogne pour son initiation sténographique lui ont paru analogues à celles que rencontraient ses collègues voyants, l'étude de la machine à écrire lui a été plus ardue et il constate y avoir progressé moins rapidement. Peut-être cela tient-il en partie au fait que, dans cette branche, il a travaillé par lui-même, guidé seulement par les indications générales de la méthode de M. Lejeune.

En tout cas, les résultats n'ont pas manqué là encore d'être satisfaisants.

Pour la transcription de sténogrammes pris en noir et recopiés sous la dictée d'une tierce personne, sans retouches du texte, 7 à 9 pages de 29 lignes en une heure. Pour la transcription des bandes en relief, 3 à 6 pages, en se dictant soi-même et revoyant le texte s'il y a lieu.

L'expérience acquise par M. Lecogne lui permet en outre de formuler les observations suivantes dont peuvent profiter tous les dactylographes aveugles, si modestes que soient les travaux auxquels ils se livrent.

Pour éliminer le plus possible les causes d'erreurs, aussi bien que pour acquérir rapidité et sûreté, il faut: 1° adopter la méthode de frappe qui utilise tous les doigts, chacun d'eux ayant un champ d'action et des mouvements bien déterminés.

2° S'astreindre à une bonne tenue, le corps droit, les poignets relevés, les doigts bien perpendiculaires aux touches,

3° Enfin avoir un rythme régulier de frappe, seul capable d'éviter la nervosité et de réduire la fatigue au minimum. (Pour y parvenir, M. Lecogne n'a pas hésité à employer le métronome). La machine utilisée est la Remington n° 7 qui, outre la simplicité de son maniement et sa robustesse, est d'un prix assez modique (deux cents à trois cents francs).

Des efforts si diligents méritaient d'être couronnés de réalisations pratiques.

Non seulement ils ont acquis à M. Lecogne une compétence incontestable, mais ils lui ont gagné l'estime de ceux qui ont dirigé sa formation et sont mieux placés que quiconque pour l'aider à se faire connaître.

A propos des épreuves subies en juin 1933, on lit dans « Sténotypie et Progrès », organe de l'Association Professionnelle des Sténotypistes de France:

« Une réussite nous a été particulièrement chère, celle, à 200 mots, de M. Lecogne. Atteint de cécité, notre jeune collègue n'en est pas moins devenu un virtuose remarquable, et c'est une grande joie pour nous de savoir qu'il ne s'agit pas là d'un succès de dilettante, d'amateur... Grâce à la sténotypie que l'on peut pratiquer sans regarder ni son clavier ni ses doigts, M. Lecogne a trouvé une carrière avantageuse, intéressante, correspondant parfaitement à ses goûts et qui lui eût été fermée avec toute autre méthode de notation de la parole ».

En fait, après avoir pris en octobre 1933 une série de conférences religieuses données par le Père Arlet, missionnaire diocésain, notre ami, sur la recommandation de Mme Grandjean, a été chargé par une importante librairie publiant des cours de Facultés de la prise sténographique du cours de législation d'Economie rurale donné en vue de la préparation du doctorat par M. Roche-Agussol. Malgré le débit rapide de ces cours, le texte présenté a donné toute satisfaction.

Sans doute n'est-ce là qu'un début, mais il est très encourageant, et nous souhaitons que se réalisent pleinement les espérances qu'il autorise.

*
* *

Nous nous sommes étendus un peu longuement sur l'expérience faite par M. Lecogne. Elle n'est pas unique, puisque, au même championnat de sténotypie de 1934, un autre aveugle, M. Lafranque, de Bordeaux, a également réussi les 200 mots. Pourtant, dans quelle mesure cette double tentative peut-elle être généralisée ? Quelles conclusions pratiques y a-t-il lieu d'en tirer ?

Et d'abord, il importe de bien poser la question : si la cécité n'est pas un obstacle à l'égard de la profession de sténo-dactylographe, elle restreint néanmoins le champ des possibilités et s'oppose à certaines formes de travail, par exemple à ce que les gens de métier appellent « l'interlecture », c'est-à-dire la transcription en langage courant des sténogrammes faite par un autre que celui qui les a établis, l'aveugle ne pouvant ni déchiffrer ceux de ses collègues voyants, ni leur faire lire ses bandes en relief. Par contre, il ne faudrait pas croire que cette carrière n'est réservée qu'à quelques sujets exceptionnels ; M. Lecogne ne nous en voudra pas de dire qu'il était à l'école un élève très consciencieux et seulement un sujet moyen ; il n'en a que plus de mérite pour ce qu'il a réalisé. Mais elle requiert chez celui qui désire l'embrasser, en plus d'une réelle dextérité manuelle, une grande application d'esprit et un solide équilibre nerveux. Elle suppose aussi un niveau intellectuel suffisant, une orthographe sûre et une pratique aisée de la langue. Les épreuves proposées par l'école de sténotypie ne portent pas seulement sur l'établissement de plus en plus rapide des sténogrammes, mais sur leur transcription correcte, à tous égards, et, en plus de sa formation technique, M. Lecogne a suivi des cours dans ce but.

« Il est nécessaire, écrit-il, de ne pas se trouver pour la prise d'une conférence, d'une délibération, en présence d'un sujet dont on ignore tout, afin de pouvoir, le cas échéant, substituer à l'imperfection d'un texte de premier jet une rédaction correcte, sans altérer la personnalité de celui qui parle. » Et il ajoute que, « Pour acquérir des données générales dans les domaines les plus divers, la radiophonie lui a été d'un précieux secours. »

En résumé, on peut dire que cette perspective d'avenir très intéressante en elle-même, ne s'ouvre néanmoins que pour un nombre limité de candidats.

Encore faut-il que ceux-ci soient, au point de vue matériel, aussi bien outillés que possible. Au cours de son entraînement, M. Lecogne ayant reconnu, nous l'avons signalé, que la machine à sténographier qu'il utilisait appelait des modifications importantes, M. Villey, toujours disposé à accueillir un progrès, dans quelque domaine que ce fût, avait aussitôt entrepris les démarches nécessaires pour leur réalisation. On sait qu'il venait à Paris pour y travailler lorsque la mort le frappa si tragiquement.

Depuis, M. Jean Villey, son frère, Professeur à la Faculté des Sciences, a bien voulu faire sienne cette initiative, et il faut souhaiter que l'étude entreprise, à laquelle M. Grandjean a bien voulu donner sa collaboration, aboutisse dans le plus bref délai possible à un résultat heureux.

Si l'A. V. H. n'a pas hésité à consentir dans ce but un important sacrifice, elle espère ainsi avoir servi une fois de plus la cause d'une élite de travailleurs aveugles.

P. BLANCHIN.

COURRIER DE L'A. V. H.

Le « Valentin Haüy » a souvent mentionné « l'Heure de Musique », cette manifestation artistique de propagande que connaissent bien tous nos amis de Paris, et qui, une fois par mois, de l'automne au printemps, permet à une assistance toujours très nombreuse d'apprécier le talent d'artistes aveugles.

Le dernier de ces concerts, donné le jeudi 7 février, mérite une mention spéciale. Le programme était uniquement composé d'œuvres d'auteurs aveugles, exécutées par des clairvoyants. On y a entendu des compositions vocales et instrumentales exquises d'artistes aveugles dont l'éloge n'est plus à faire : MM. Langlais et Litaize. D'autres y ont révélé leur talent de compositeurs : MM. Dodane, professeur aux Charmettes, et Max Roger. Le tout a été chaleureusement applaudi par un brillant auditoire.

*
* *

Par suite des constructions entreprises au siège social, il résulte pour certains services de l'œuvre une gêne momentanée. Mais on n'a pas voulu priver de leur joie annuelle les gentils bénéficiaires de l'Arbre de Noël et, très aimablement les Frères de Saint-Jean-de-Dieu ont donné l'hospitalité aux enfants des Aveugles pour cette distribution de vêtements et de jouets, qui, comme les années précédentes, a répandu la joie dans de nombreux et intéressants foyers.

Dans les Groupes locaux

— Le Comité de l'A. V. H. de Bayonne, dont nous avons annoncé la création toute récente, est déjà en pleine activité. Il a inauguré son action par une manifestation de propagande qui a obtenu le plus grand succès. En décembre, a été donné, en l'église Saint-André, un concert spirituel au cours duquel M. Mahaut a interprété avec l'autorité que l'on sait des œuvres de Bach et de César Franck. La belle ordonnance du programme comportait aussi une partie vocale du meilleur goût. M. le Curé de Saint-André, dans une allocution d'une grande élévation, a heureusement souligné la portée de cette splendide manifestation d'art et de charité, dont les résultats sont pour le Comité un encouragement précieux.

— Au Creusot, le dimanche 3 février, récital d'orgue de M. Mahaut, également très intéressant et très fructueux pour la cause des Aveugles dont le Comité s'occupe avec la plus intelligente activité.

— Le groupe de Nantes a ouvert un magasin où sont écoulés les produits manufacturés par les aveugles de la région et auquel la clientèle a fait le meilleur accueil.

— Indiquons enfin que, sous la vigoureuse impulsion de son nouveau Président, M. Forestier, le groupe d'Orléans a aussi développé son action bienfaisante en ouvrant un magasin et en créant un vestiaire.

— Un lapsus nous a fait parler de la création d'un sous-comité à Neufchâtel, dans les Vosges. Comme il peut y avoir équivoque, nous rectifions et précisons qu'il s'agit de Neufchâtel-en-Braye, dans la Seine-Inférieure.

COURRIER DES ŒUVRES

— En novembre dernier, s'est éteinte, à Marseille, une humble religieuse, sœur Euphrasie, qui, à 80 ans, s'occupait encore des petits garçons aveugles, avec un dévouement tout maternel.

— A Marseille, encore, l'Institution des Jeunes Aveugles a été mise en deuil par la mort, à 37 ans, de M. Auvinet, professeur, dont la carrière, si prématurément interrompue, était pleine de promesses pour l'enseignement spécial des aveugles.

— Un jeune aveugle de l'Institution de Poitiers a obtenu un diplôme et une prime au concours de travaux récemment organisé par le Conseil des Prud'hommes de cette ville. Le jeune Bernard Ruez, aveugle et sourd-muet, a également obtenu un diplôme avec un livret de caisse d'épargne. Les nombreuses personnalités officielles qui assistaient à la distribution des prix ont chaudement félicité maîtres et lauréats. L'an dernier, dans un concours analogue, ce fut un aveugle-sourd, Marius Séasseau, qui remporta le Prix d'honneur.

— Dans un but d'utile propagande la F. N. A. C. a entrepris à travers la France une tournée d'artistes aveugles dont les premières manifestations ont été fort réussies.

— Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que M. Luzergue, Directeur de l'Ecole des Aveugles de Cholon (Cochinchine), a été nommé officier de l'Instruction publique.

— Le « Valentin Haüy » a fait connaître à ses lecteurs cet aveugle doué d'un esprit d'initiative peu commun, aussi bon organisateur qu'intelligent, qui a su faire pénétrer, au sein d'une population où la cécité sévit intensément, l'idée du travail parmi les Aveugles, et développer, pour leur procurer ce travail, une œuvre où règne la plus grande activité, ainsi qu'on en peut juger par les lignes suivantes que nous écrivait récemment M. Luzergue :

« Je dois veiller à notre Harmonie, car, bien que toujours dépourvue de l'appui officiel, elle a quand même un groupe d'amis décidés à favoriser son utilisation. Elle joue sur l'hippodrome à peu près une fois toutes les trois semaines, et la période du 1er novembre 1934 au 1er février 1935 a été particulièrement chargée! Trois ou quatre réceptions officielles, autant de concerts, deux corsos fleuris, la partie musicale d'une grande kermesse de six jours. Avec une vogue pareille, il faudrait, pour pouvoir soutenir sa réputation, pouvoir apprendre des morceaux de plus en plus nombreux et de plus en plus jolis ; la petite mémoire de nos musiciens ne pourra suffire à la besogne d'autant qu'ils ne sont en réalité que des ouvriers que le travail intensif de cette fin d'année retient à l'atelier ; je suis, pour le moment, une voix discordante dans la crise puisque, pour nous, l'année 1934 compte parmi les meilleures, non comme chiffre d'affaires car, comme tout industriel, j'ai dû beaucoup baisser mes prix de vente, mais comme nombre d'objets vendus. Nous avons réalisé cette année une recette de 127.000 fr. Pour nos petits moyens, c'est très beau.

Des démarches entreprises en temps opportun me permettront peut-être d'obtenir la fourniture de l'armée indochinoise : c'est là le pied à l'étrier. Je vous assure que ce n'est pas si facile ; en allant solliciter de bureau en bureau, où l'on reçoit parfois plus ou moins bon accueil, où l'on provoque la lutte d'intérêts qui regimbent, on sent

parfois un peu de découragement, mais, comme au fond je ne réclame rien pour moi, j'ai la conscience tranquille. »

Oui certes, elle peut être tranquille cette conscience, et fière aussi, car en accomplissant son œuvre, M. Luzergue fait honneur à la France, et la distinction qui vient de lui être décernée, récompense justement un noble effort de près de 25 ans.

— Nous extrayons du rapport présenté par Mlle Moreau, professeur à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, à la 66e assemblée générale de la Société de Placement et de Secours en faveur des anciens élèves de l'Institution, les intéressants renseignements qui suivent.

En 1932, 19 élèves, 8 jeunes filles et 11 jeunes gens ont été pourvus de situations. Parmi les femmes membres de la Société, on compte actuellement 52 professeurs libres, 40 maîtresses de musique dans des pensionnats, 13 professeurs dans des Institutions d'aveugles, 32 organistes dans des communautés, 9 organistes de grand orgue, 9 employées, 31 ouvrières dont 11 à Argenteuil, 36 dans leur famille, 26 aux Quinze-Vingts. Parmi les titulaires d'emplois, signalons 2 professeurs de musique dans des écoles primaires supérieures, munis du certificat d'aptitude à l'enseignement de la musique dans les écoles de l'Etat. Ce diplôme a été, jusqu'ici, obtenu par 52 aveugles dont 30 femmes. 13 de ces aveugles, dont 4 femmes, ont obtenu le degré supérieur. Signalons encore une téléphoniste dans un service de l'armée à Toulouse. Le tricot, le crochet, la brosserie, le cannage et l'empaillage sont les occupations habituelles des ouvrières. L'une d'elles pratique la vannerie fine.

Une Aveugle décorée de la Légion d'Honneur

Mlle Jeanne Schneider, fondatrice-Directrice de l'Institution des Aveugles des Charmettes, à Yzeure (Allier), vient d'être décorée de la Légion d'honneur. C'est la première femme aveugle qui obtient cette marque de distinction. Elle fut atteinte de cécité dès sa naissance, mais ses parents surent ne rien négliger pour son éducation et l'envoyèrent à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles en 1879. Elle y fit de bonnes études musicales qu'elle poursuivit au Conservatoire, où elle fut l'élève de Barthe pour l'harmonie, de Gédalge pour le contre-point et la fugue.

Elle avait la vocation de l'enseignement. Après un court passage comme professeur à l'Institution de Dijon, elle décida de fonder elle-même une école d'Aveugles. Aidée par sa famille et par diverses subventions, elle s'installa en 1899 dans une modeste maison aux Charmettes, près de Moulins, qui s'agrandit à mesure que le nombre des élèves augmentait. Comme dans la plupart des écoles, les élèves y reçurent un enseignement général et professionnel: préparation aux examens, brosserie, cannage, accord, tricot, etc...

C'est dans l'enseignement de la musique surtout que l'activité de Mlle Schneider a trouvé son but. Admirablement douée pour former des élèves, elle a su découvrir en chacun les dispositions à développer. Tantôt c'était un élève déjà grand à perfectionner, tantôt un enfant à instruire, tantôt un sujet médiocre dont elle savait tirer parti et qu'elle rendait apte à gagner quand même son existence.

Nombreux sont les organistes, chanteurs, professeurs de musique, accordeurs, autrefois élèves des Charmettes. Nous en trouvons de tous côtés. Les uns sont titulaires d'un orgue, d'autres enseignent dans des pensionnats ou sont placés dans des maisons de retraite. Beaucoup ont pu fonder un foyer. Quelques-uns sont restés près d'elle comme professeurs. Secondée par un personnel dévoué, elle a fait de sa maison une école toute spéciale où elle s'est dépensée sans compter.

En dépit d'une santé quelquefois chancelante, elle a tenu bon depuis trente-cinq ans, malgré les épreuves subies pendant la guerre, malgré les difficultés matérielles croissantes, malgré des secousses de tous genres.

Après avoir été si longtemps à la peine, il était juste que sa valeur fût reconnue, et cette Croix de Chevalier honore en elle toutes les femmes de mérite qui l'ont formée à l'Institution Nationale, toutes ses compagnes et tous ses élèves. Avec eux, ses amis partagent sa joie et sa fierté.

J. THEVENIN.

Le R. P. Mollat

En annonçant, dans son dernier numéro, la mort soudaine du R. P. Mollat, fondateur et Directeur de la Croisade des Aveugles, le « Valentin Haüy » s'est associé pleinement à un deuil partagé par près de 5.000 aveugles, appartenant à onze nations. Mais nous devons encore à la mémoire de l'ardent typhlophile prématurément disparu le fervent hommage de tous les amis des Aveugles ; or il ne saurait y avoir hommage plus éloquent que le simple exposé d'une carrière éminemment féconde en un temps très court.

Tout enfant, Yves Mollat, né d'une famille d'officiers, se destinait à l'Ecole Navale. Mais, dès sa quinzième année, la faiblesse de sa vue le contraignit de renoncer à son projet. Il n'en poursuivit pas moins ses études secondaires, caressant encore un espoir, celui de pouvoir un jour entrer à l'Ecole Polytechnique. Or, l'état de ses yeux empira, et, bientôt, ce fut vers la vocation religieuse que le jeune homme s'orienta. Le sacerdoce devint alors son rêve ; mais comment l'exercer avec une vision s'affaiblissant chaque jour. L'âme meurtrie, l'étudiant accepta ce nouveau sacrifice, et se prépara, très simplement, à remplir, dans la Compagnie de Jésus, les humbles fonctions de Frère.

Cependant, frappés de ses aptitudes, ses supérieurs jugèrent que les études théologiques lui demeuraient accessibles, et que son âme ardente pouvait se consacrer utilement à l'apostolat. Ainsi qu'elle l'avait déjà fait en quelques autres cas, Rome accorda les dispenses nécessaires pour les Aveugles à qui des circonstances particulières permettent d'embrasser l'état ecclésiastique, et Yves Mollat eut enfin l'ineffable joie d'être ordonné prêtre. L'Ecole apostolique de Poitiers eut les prémices de son ministère, puis il fut envoyé à Lyon, et c'est là que naquit, en 1927, la « Croisade des Aveugles ».

D'autres ont dit, par l'organe de ce groupement spirituel, le zèle inépuisable du R. P. Mollat et sa douceur prenante ; l'efficacité de son action et le rapide essor qu'il a su donner à une œuvre si jeune encore ; ils ont dit avec quel oubli total de soi, en dépit d'une santé dont l'altération croissante n'échappait à personne, il est resté sur la brèche jusqu'au soir d'octobre dernier où, au cours d'une retraite prêchée encore d'une voix presque éteinte, il est tombé pour ne plus se relever.

Il nous appartient, à nous, de souligner l'effort de ce vaillant qui, pratiquement aveugle, a dû souvent faire appel au cours de ses études et pour l'exercice de son ministère à nos procédés spéciaux. Il a su mener à bien une tâche multiple et lourde: tout en parcourant la France incessamment pour visiter les filiales de la « croisade », il a prêché dans de nombreuses paroisses, car son ministère ne s'adressait pas seulement aux Aveugles, et il a pu, en sept ans, par des voyages, par une correspondance intense, par des démarches sans nombre, provoquer l'établissement d'une œuvre en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux Etats-Unis, en Hollande, en Italie, en Suisse, en Irlande et jusqu'en Cochinchine et attirer à cette œuvre près de 5.000 adhérents ainsi que nous l'avons dit.

La Croisade des Aveugles est une section de l'Apostolat de la Prière ; érigée canoniquement le 16 janvier 1929, par l'archevêque de Toulouse, elle a été approuvée par plusieurs cardinaux et évêques français et étrangers et enfin par le Souverain pontife. Elle a pour but une action purement spirituelle et ne se confond avec aucun autre groupement en faveur des Aveugles. La Croisade a des groupes locaux dirigés par des aumôniers aveugles ou des zélateurs généraux. Sa direction générale publie en Braille et en noir « *Les Lettres de la Croisade* », organe bimestriel. Cette revue est traduite en Anglais, en Espagnol, en Allemand et le sera bientôt en Italien.

La mort du R. P. Mollat a fait affluer au Secrétariat, 108, rue Blomet, à Paris (15e), de nombreux témoignages d'attachement à l'œuvre, venus de tous les points de la France et de l'étranger ; tous affirment le désir de voir la Croisade vivre et se développer.

DEHILLOTTE.

CHRONIQUE PROPHYLACTIQUE

La Société Nationale pour la prévention de la cécité de New-York publie dans l'une de ses feuilles un article donnant la description de verres de contact ayant la forme d'une coquille transparente dont la partie centrale est généralement renflée. L'emploi de diverses courbures permet de modifier une vision défectueuse. L'originalité de ces verres c'est qu'ils se portent sous la paupière, l'une de leurs faces directement en contact avec le globe de l'œil. Ils se brisent moins facilement que ceux des lunettes ordinaires. Après une gêne momentanée, leur présence est facilement supportée.

* * *

Après sept années d'études, et de nombreuses expériences, l'oculiste américain réputé, docteur William Feinbloon, a conçu des lunettes qui permettraient à des personnes, dont la vue n'atteint que 2 % de la normale, et qui étaient, jusqu'à présent, considérées comme aveugles, d'acquérir une vision ordinaire.

Ces nouvelles lunettes sont composées de trois verres télescopiques par œil, et peuvent être portées comme les appareils courants. Le docteur Feinbloon a présenté son invention à l'Académie d'Optométrie des Etats-Unis, et aux milieux spécialisés dans l'optique qui s'y sont vivement intéressés. On a prétendu que ces lunettes permettraient à 40 % des personnes actuellement aveugles de voir clair ; mais un rapport signé conjointement par M. Robert Irwin, pour l'American Foundation, et par M. Lewis Cassis, pour la National Society for the Prevention of Blindness, assure que les verres télescopiques ne rendraient la vue qu'à 5% des aveugles.

Nouvelles et Renseignements

Nouvelles diverses

— M. Mailhé, professeur à l'Institution des Jeunes Aveugles de Montpellier, a été nommé organiste de la cathédrale de cette ville.

— Le Père Pottier, directeur de l'Apostolat de la Prière à Rouen, a été nommé directeur de la « Croisade des Aveugles » en remplacement du regretté Père Mollat.

— « Esperanta Ligilo », la revue universelle en Esperanto et en Braille de toutes les questions relatives aux Aveugles, vient de fêter son trentenaire. C'est en 1904, en effet, que ce périodique fut fondé en France par M. Cart, le regretté professeur du lycée Henri IV. Imprimé d'abord à Paris, puis à Amiens, cet important organe, maintenant mensuel, est imprimé en Suède depuis 25 ans.

— La Presse a signalé le projet d'érection aux Quinze-Vingts, sur l'initiative de deux aveugles, les époux Ménessier, d'une statue de Saint-Louis. Le sculpteur Sicard en avait offert la maquette et commencé la sculpture lorsque la mort l'a surpris. La veuve et le fils du défunt ont fait le don promis, et une élève du maître disparu, Mlle Maurion, achève le travail commencé. La statue aura 2 m. 50. Le saint tient, dans sa main gauche, le sceptre royal, dans sa main droite une truelle qui s'appuie sur la première pierre de l'hospice qu'il créa.

15.000 francs sont nécessaires pour payer les matériaux et le travail du praticien. On n'a encore péniblement recueilli que 6.000 fr. et il faut trouver le reste. L'appel des aveugles reconnaissants sera entendu.

— M. Louis Jacquet, l'auteur du recueil de poésies « Fleurs de l'Ame » que M. Le Guével a présenté à nos lecteurs, nous prie d'informer les bibliothèques Braille, qu'il tient gracieusement à leur disposition un exemplaire en Braille de son recueil.

Jacob Schmist, le sculpteur aveugle

Devenu aveugle à la suite d'une blessure de guerre, l'orfèvre Jacob Schmist apprit le métier de sculpteur chez le professeur Fritz Haussmann, à Francfort sur le Mein, et des expositions ont depuis plusieurs années fait connaître ses œuvres dans l'Allemagne Occidentale. Actuellement il expose aux *Indépendants* à Berlin. Ce sont les seules sculptures de cette exposition. Elles sont placées dans l'escalier et captivent de suite l'attention des visiteurs. L' « Adam », de grandeur naturelle, projette en avant le haut de son corps, en avançant la jambe ; il se tient là dans la position où l'a poussé le désir qui s'est emparé de lui. C'est une œuvre d'art d'une puissance d'expression inouïe. Le pendant, Eve après la chute, témoigne aussi de la puissance créatrice de Jacob Schmist. Tout est mouvement et expression. Il a exposé en outre un « petit garçon cherchant à attraper un canard » où se manifestent les mêmes qualités.

Les sculptures de Jacob Schmist sont intéressantes non seulement en tant qu'œuvres d'un aveugle, mais aussi pour leur valeur artistique.

Allemagne. — A propos de l'eugénisme, le périodique suisse « Blindenbote » résume en quelques lignes et en ce qui conserne les aveugles seulement, les différences considérables d'appréciation dans les milieux médicaux, au sujet des interdits par la loi. Tandis que certains médecins estiment que le nombre des Aveugles frappés par la loi allemande sera de 33 °/₀₀, d'autres fixent ce pourcentage à 3,85 %.

— La première piscine pour Aveugles vient d'être installée à Berlin. Un lac de la banlieue a été aménagé à cet effet et des barrières ont été placées dans l'eau pour empêcher les aveugles de s'éloigner.

Angleterre. — A la conférence des transports transatlantiques tenue en octobre, le National Institute for the Blind de Londres et l'American Foundation de New-York ont signalé que beaucoup de compagnies de chemins de fer autorisent les Aveugles accompagnés à voyager en ne payant qu'une place. On demande aux compagnies de navigation une faveur analogue. Cette suggestion a été favorablement accueillie et certaines compagnies ont accepté de ne faire payer aux aveugles qu'une place et demie pour deux.

— On signale la nomination d'un prêtre aveugle anglican dans un diocèse où se trouvent déjà deux prêtres aveugles.

— Sous le patronage de hautes personnalités, et avec l'appui de la Presse londonienne, a été créé, voici deux ans, par un typhlophile, aveugle lui-même, un « Club Théâtral pour les Aveugles ». 34 théâtres de Londres offrent chaque semaine 110 places gratuites pour les Aveugles et leurs guides. Le Club théâtral a fêté son second anniversaire par une grande représentation à laquelle assistaient 50 Aveugles venus de tous les points de Londres avec leurs 50 guides. Dans d'autres grandes villes anglaises, ont été créés des clubs de sports et des groupements organisant régulièrement des excursions d'aveugles très suivies.

Autriche. — Grâce à l'initiative du Directeur Altmann, une nouvelle revue de documentation traitant plus spécialement de l'éducation des demi-voyants vient de paraître en langue allemande.

Etats-Unis. — L'Etat de Washington vote à son tour pour les Aveugles une pension mensuelle de trente dollars (450 francs).

— Une femme aveugle, Claire Oten vient d'être élue députée au Parlement de l'Etat de Nebraska.

Finlande. — Le Parlement a voté, le 3 décembre 1934, une loi dite de « compensation à la cécité », basée sur les mêmes principes (manque à gagner, plus à dépenser) que la loi suédoise du 21 mars 1934. Cette compensation de 3.000 marks entrera en vigueur le 1er juillet 1935 et sera augmentée considérablement quand la situation économique le permettra.

Italie. — L'Institut des Aveugles de Reggio (Emilia) a fondé pour ses élèves une colonie de vacances dans les Apennins. L'Institut de Florence possédait déjà une telle colonie au bord de la mer. Ces deux colonies échangeront leurs pupilles selon leurs besoins sanitaires et pour qu'ils s'exercent à l'orientation dans des lieux inconnus.

— L'Union Italienne des Aveugles, avec l'appui du Gouvernement, projette la constitution de Discothèques d'après les procédés de l'American Foundation for the Blind de New-York.

Tchécoslovaquie. — Un décret réglemente depuis le 26 mai 1934 l'exercice du massage. Il y est précisé que « la cécité n'est jamais un obstacle à l'obtention de la licence de massage ».

Le Gérant : J. ROBERT.

IMPRIMERIE CAENNAISE, J. ROBERT et Cie, 16, rue Froide, Caen. — Tél.

MARS-AVRIL 1935. — N° 2

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 283.14

BIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS. — ÉTRANGER : 7 FRANCS

SOMMAIRE

Nous reproduisons ci-dessous l'avers et le revers de la réplique du médaillon à l'effigie du Professeur Pierre Villey, gravé par le sculpteur Prud'homme. Nous rappelons que cette réplique a été offerte à tout souscripteur d'une somme de cent francs.





Pierre VILLEY à la Sorbonne

Nous n'hésitons pas à intituler ainsi le compte rendu de l'émouvante cérémonie qui s'est déroulée à la Sorbonne, le 27 février dernier, et dont nous n'avions pu donner que le programme dans notre numéro du 1er mars. M. Mahaut l'a noté dans l'article qu'il a consacré à Pierre Villey dans le *Valentin Haüy* spécial de janvier 1934, seules des raisons de santé ont empêché P. Villey de poser sa candidature à la Sorbonne ; et sans sa mort prématurée le Collège de France l'eût probablement accueilli un jour.

La vieille Sorbonne, c'était bien le cadre qui s'imposait pour la célébration de la mémoire d'un universitaire qui, dans sa jeunesse, y avait passé bien des heures, toutes remplies de ferveur intellectuelle et d'aspiration vers la Vérité. La simplicité du décor, les bancs de bois de l'amphithéâtre, ne devait-elle pas aussi rehausser, par contraste, la solennité de la cérémonie dédiée à celui qui a su, sans affectation, se pencher vers les plus humbles d'entre ses frères ? Certes, les organisateurs n'étaient pas sans inquiétude quant au plein succès de l'entreprise. Réunir, à Paris, 750 personnes, en pleine saison des obligations sociales et mondaines, des dîners, des bals, des conférences, des spectacles, les amener à une manifestation en somme très particulière, lorsqu'il a neigé le matin même et lorsque le lendemain soir John Simon doit faire à la Salle Gaveau une conférence sensationnelle, cela pouvait comporter un certain coefficient d'incertitude. La diffusion par T. S. F., que nous avions obtenue grâce à l'obligeance de M. Georges Mandel et des services de la radio, risquait aussi de nous priver de la présence d'un bon nombre d'amis. Mais nous avions confiance, nous savions quels puissants pôles d'attraction constituent le respect et la reconnaissance, et le succès a été à la mesure de notre foi. Il a fallu se serrer, les retardataires ont bien failli ne pas trouver de place, et, sans aucun grossissement journalistique, on peut évaluer à plus de 800 le nombre des personnes qui sont venues rendre un nouvel hommage à la mémoire de Pierre Villey.

Sur l'estrade très exiguë de l'amphithéâtre Richelieu où avait lieu la cérémonie, avaient pris place MM. Louis Marin, Ministre d'Etat, présidant la manifestation ; de Fleuriau, Président de l'A. V. H. ; Paul Hazard, Professeur au Collège de France ; Albert Mahaut, Louis Renaux, le Professeur de Lapersonne, Louis Vierne, tous quatre bien connus de nos lecteurs ; Emile Picard, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ; Maigron, recteur de l'Académie de Caen ; cinq professeurs de l'Université de Caen ; MM. Massard, conseiller municipal de Paris ; Hay, Chef du Premier Bureau du Ministère de la Santé Publique ; Jean Gaillet, Directeur de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, qui avait aimablement mis à la disposition du Comité d'Organisation les Chœurs et quelques solistes de son Etablissement.

Mme P. Villey était dans l'hémicycle, entourée de ses quatre fils, des deux sœurs et des cinq frères de son mari : M. Achille Villey, Préfet de la Seine ; M. Jean Villey, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; le Docteur Georges Villey ; MM. Maurice et Etienne Villey, du Docteur Louis Boutroux, etc. Autour de la famille de notre regretté Secrétaire général, s'étaient groupés le Comité d'Organisation et le Conseil d'Administration de l'A. V. H.

Tenter de citer toutes les personnalités présentes, c'est risquer d'en oublier, car, du fait même de son caractère tout intime, la cérémonie s'est déroulée avec le minimum de protocole. Nous avons cependant remarqué MM. Joseph Bédier et Georges Lecomte, de l'Académie française ; MM. H. Villat, Jacob, Maurain, Abel Lefranc, G. Dumas, membres de l'Institut ; M. Dupont, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris ; M. Paul Fauconnet, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris ; Me Henri Géraud ; le Docteur J.-B. Buvat ; plusieurs hauts fonctionnaires de la Préfecture de la Seine ; MM. Seguin et Martinot Lagarde, Inspecteurs généraux de l'Aéronautique ; M. Guinot, Président de la Fédération Nationale des Aveugles Civils; M. René Dannely, Président de l'Association des Parents d'Elèves de l'Institution Nationale. Le Préfet de Police et le Général Gouraud, Gouverneur Militaire de Paris, s'étaient fait représenter. M. Boivin-Champeaux, Sénateur du Calvados, et M. Blaisot, Député, ancien Ministre, conviés à une réception chez M. le Président de la République, ont néanmoins tenu à honorer de leur présence la fin de la cérémonie.

La manifestation a débuté et s'est terminée par des chœurs exécutés par les élèves de l'Institution Nationale, sous la direction de M. Jean Langlais. Des soli de violon et de chant, intercalés entre les discours que nous reproduisons ci-après, ont pu également faire apprécier la valeur de l'enseignement musical dispensé dans la maison du boulevard des Invalides. C'est M. Louis Marin qui, à la fin de la cérémonie, a fait remise à l'A. V. H. du profil de Pierre Villey dû au ciseau du sculpteur Prud'homme.

Allocution de M. de Fleuriau

Président de l'Association Valentin Haüy

Monsieur le Ministre,

Nous sommes réunis ici ,ce soir, sous votre présidence, pour rendre un respectueux hommage à la mémoire d'un grand homme de bien et d'un grand humaniste, M. Pierre Villey. Il s'était dévoué à l'amélioration du sort des aveugles : il avait été pendant huit années le Secrétaire Général de l'Association Valentin Haüy, qui a pris l'initiative dont est sortie notre manifestation d'aujourd'hui.

C'est des travaux de ce Comité que je viens vous rendre compte.

Nous avions, en premier lieu, constitué un Comité d'Honneur dont M. Raymond Poincaré était le Président. M. Poincaré m'avait témoigné, lui-même, le profond regret que lui avait causé la mort de son neveu, M. Pierre Villey ; il nous avait accordé son appui ; il n'est plus là pour achever l'œuvre au succès de laquelle il avait beaucoup contribué ; c'est un deuil pour nous qui s'ajoute à celui de M. Pierre Villey. Mme Raymond Poincaré a été empêchée d'assister à notre assemblée d'aujourd'hui. Mais nous avons le bonheur de voir un ancien collaborateur de M. Poincaré, un Ministre dont la bienveillance fut assurée aux aveugles, M. Louis Marin, nous présider ce soir. Je me permets, Monsieur le Ministre, de vous en exprimer notre très sincère gratitude.

Sous le patronage de son Comité d'Honneur, le Comité d'Organisation a ouvert une souscription dont voici les résultats à l'heure actuelle :

Environ 725 souscripteurs nous ont versé une somme totale de 35.000 francs. Il y a eu 230 souscriptions égales ou supérieures à 100 francs.

Sur ces 35.000 francs, sont pris les frais du médaillon gravé par M. Prud'homme et dont les répliques seront distribuées, conformément à nos promesses, aux souscripteurs de plus de 100 francs.

Avec le surplus, nous fonderons un prix au profit d'un aveugle, que nous demanderons à l'Académie Française d'attribuer. Il ne nous est

toutefois pas possible de fixer, dès ce soir, le montant de la somme dont nous disposerons à cet effet ; la souscription n'est pas encore close et tout ce que nous recevrons aujourd'hui s'ajoutera au montant du prix à faire attribuer à un aveugle par l'Académie Française.

Je vais céder la place à M. Mahaut qui parlera de M. Pierre Villey, Bienfaiteur des Aveugles ; à M. Paul Hazard qui parlera de M. Pierre Villey, humaniste, et aux musiciens de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles à laquelle M. Pierre Villey portait un si grand intérêt.

Mais vous me permettrez d'exprimer ici notre sincère gratitude à M. le Recteur de l'Université de Paris et aux autorités de la Sorbonne pour le concours qu'ils ont bien voulu nous donner en mémoire d'un membre de la grande famille de l'Université de France.

Discours de M. Paul Hazard

Professeur au Collège de France

Une centaine de jeunes gens enfermés comme dans un cloître aux larges couloirs et n'ayant guère d'autre souci que la recherche de la vérité. Le choc journalier des caractères et des idées ; des discussions ardentes, se prolongeant dans la nuit et quelquefois jusqu'à l'aube. Toutes les indépendances intellectuelles, toutes les audaces, et toutes les provocations. De l'ascétisme, de la bravoure, de la passion, de l'excès, et même un grain de folie. Telle était l'école de la rue d'Ulm, en 1900 ; et c'est là que prit place Pierre Villey.

Ce corps d'apparence fragile, cette figure qui, privée de l'éclat des yeux, n'en demeurait pas moins lumineuse, qui l'oubliera jamais ? Qui, parmi ceux qui vécurent avec lui ces intenses années, oubliera cette belle voix sonore, si riche d'inflexions et de nuances ? Qui oubliera cette bonté infinie, cette richesse et cette simplicité de l'âme, cette parfaite égalité de caractère, cette gaieté même et cette pointe d'humour ? Qui oubliera sa vaillance, qui oubliera l'exceptionnelle vigueur d'une intelligence toujours au travail ?

Car elle était toujours au travail, cette inlassable ouvrière qui, loin des fêtes du jour, cherchait sa joie même dans le redoublement de son activité. Nous passions l'oral de la licence ; nous attendions, il m'en souvient, l'épreuve de grammaire latine ; nous bavardions, et Pierre Villey, penché sur un volume de Braille, assis sur un banc, lisait. « Pierre Villey, que lis-tu ? » « Pour me distraire, en attendant, je lis un peu de Victor Hugo ».

Concours d'entrée à l'Ecole Normale, licence, agrégation, doctorat : il a subi toutes ces épreuves avec une aisance souveraine, toujours le premier sur cette âpre et longue route où de mieux armés pour la vie s'égrenaient peu à peu, s'arrêtaient d'étape en étape par fatigue ou par épuisement. Servi par une fine et vive intelligence, par une sensibilité singulièrement fraîche, par une volonté qui n'était pour lui qu'une forme de devoir ; n'ayant d'autre ambition que celle d'être utile, et résumant sa vie dans un mot, à la fois modeste et grandiose : Servir, infatigablement, il travaillait. Pour nous qui trouvions quelquefois à notre besogne un goût d'amertume, qui nous sentions las de peiner encore et de concourir toujours, quel exemple ! Ce que nous lui devons, nous le savons bien, nous tous qui avons vécu avec lui et nous l'avouons d'un cœur reconnaissant : il était notre ami, il faisait notre orgueil, mais surtout, nous sentions en lui notre guide, le guide qui nous montrait du doigt les plus hauts sommets.

Professeur à l'Université de Caen, collaborateur de nos doctes revues, savant dont la renommée s'est bientôt étendue hors d'Europe et jusqu'en Amérique, il a moissonné tout le champ des Lettres Françaises ; mais, de préférence, c'est au seizième siècle qu'il s'est arrêté. Il a montré les grands courants d'idées de notre Renaissance, il a vécu familièrement avec Marot, avec Rabelais, avec Joachim du Bellay, dont il a décelé les

sources italiennes, moins par une heureuse rencontre que par le mérite de son immense érudition. Car il ne s'était pas seulement appliqué au latin et au grec, mais aussi bien aux langues et aux littératures étrangères ; et ses connaissances étendues lui permettaient de distinguer dans le désordre apparent des faits et des idées, les rapports et les filiations qui rendent logiques et pour ainsi dire naturels les miracles mêmes de l'esprit.

Il nous a dit lui-même avec sa simplicité charmante, comment il avait trouvé son sujet favori. Il avait entrepris un travail sur la méthode de Montaigne : Mais pour connaître cette route capricieuse, il fallait commencer par suivre Montaigne en personne et lui dérober ses secrets. Comment les *Essais* avaient-ils pris naissance ? Dans quels événements vécus, dans quels livres amoureusement feuilletés, Montaigne avait-il puisé ? Et comment ce livre, une fois écrit, avait-il conservé sa vitalité, de façon à se modifier et à s'enrichir encore ? D'où ces travaux qui ne sont pas seulement des modèles de recherche patiente et précise, mais qui s'appliquent à suivre le mouvement même de la vie et, cernent, et expliquent autant qu'il est possible, le mystère de la création esthétique. D'où cette thèse de Sorbonne où, pour mieux dire, ce monument admirable qu'en 1908 il acheva ; d'où les publications multiples qui suivirent, et que sans cesse approfondissaient et amplifiaient à la fois la connaissance de l'œuvre et de l'auteur. Aussi longtemps qu'il y aura des hommes pour se pencher sur ce miroir de l'humaine condition, aussi longtemps qu'on sera curieux des sources, de la contexture, du vocabulaire, de la langue, du texte, de la publication des *Essais*, aussi longtemps vivra le nom de Pierre Villey.

Mais si, parmi les historiens des Lettres, l'un choisit de préférence Bossuet et l'autre Voltaire, si l'un se consacre à Molière et l'autre à Lamartine, n'est-ce pas en vertu de quelque raison profonde qu'il est possible de saisir ? On pourrait dire sans se tromper, je pense, que ce qui attira notre ami vers Montaigne, pour l'attacher et le retenir toujours, c'est cette clarté que l'auteur des Essais a répandue sur le profond de l'âme. Pierre Villey est allé, de la façon la plus émouvante, vers cette lumière intérieure qu'aucun voile ne cache, qu'aucun soir n'éteint et que les ténèbres elles-mêmes ne sauraient abolir.

Conscience, abnégation, ascétisme ; si ces vertus sont nécessaires à tous les savants qui veulent créer de la vérité dans le monde, à tous les maîtres qui ont accepté la tâche de façonner les esprits et les âmes des plus jeunes générations, disons hautement que Pierre Villey leur a ajouté une parure héroïque. Si l'humaniste n'est pas seulement celui qui lit Cicéron et Plutarque, qui collectionne les éditions pour comparer leurs variantes, qui n'ignore aucun des secrets de la grammaire et de la syntaxe, mais celui, bien plutôt, qui veut intégrer le meilleur des connaissances anciennes au meilleur des connaissances nouvelles, afin qu'aucune sagesse ne soit perdue, ni celle qui s'est accumulée dans le passé, ni celle qui s'élabore dans le présent ; si son rôle véritable est de rendre les hommes plus humains, Pierre Villey a réalisé l'humanisme dans son sens le plus profond, puisqu'il a pour ainsi dire reculé la limite des possibilités humaines.

Voilà pourquoi devant vous, Monsieur le Ministre, devant sa famille, une de celles dont notre pays est fier, parce qu'elle s'est consacrée tout entière aux formes diverses du devoir, j'apporte le témoignage et le remerciement des amis de Pierre Villey, de ses camarades de l'Ecole Normale, de ses collègues de l'Université de France, de ses disciples, à cette Association Haüy qui a choisi la meilleure façon de le commémorer : d'abord par cette célébration, toute de pureté et de noblesse, ensuite par ce médaillon fait à sa ressemblance et dont le métal défie le temps et, davantage encore peut-être, par cette « Fondation Pierre Villey » qui fera revivre d'âge en âge son souvenir et l'efficacité de sa leçon.

Allocution de M. Mahaut

Reproduire *in-extenso* l'allocution que M. Mahaut prononça à la Sorbonne, ce serait rééditer ici le bel et émouvant article que l'actif vice-président de l'Association a dédié à Pierre Villey dans le numéro spécial du *Valentin Haüy* (janvier 1934) que nous avons consacré à notre secrétaire général disparu. Nous demandons instamment à ceux de nos lecteurs qui n'ont pu assister à la cérémonie du 27 février, ou qui n'ont pu l'entendre par radio, de relire ces pages écrites au lendemain de la catastrophe et tout empreintes d'admiration et de pieuse reconnaissance.

Dire que M. Paul Hazard a décrit la tête, l'intelligence, de Pierre Villey, et que M. Mahaut s'est attaché à dépeindre l'homme de cœur, serait une opposition trop facile. En réalité, l'intelligence et le cœur de l'éminent typhlophile ne se sont nullement partagés les deux principaux domaines de son activité : l'une a toujours été soutenue, vivifiée par l'autre, et la bonté de Pierre Villey n'a jamais été aveugle ; elle émanait toujours de principes sûrs et c'est ce qui l'a rendue si efficace.

C'est l'impression qu'a laissée à un auditoire aussi ému que l'orateur l'allocution de M. Mahaut dont nous reproduisons ici la partie centrale et la péroraison.

Apôtre typhlophile, Pierre Villey le fut dans toute l'acception du mot. Il enrôla dans nos Œuvres ses parents, ses amis. Ses frères, qui occupent de hautes situations, nous gardent un très fidèle dévouement. Sa femme qui était associée à ses moindres pensées, à toutes ses démarches, victime elle-même de la terrible catastrophe qui nous l'enleva, est restée une fervente amie des aveugles, malgré les tortures morales et physiques qu'elle endure.

Pendant toute son existence, Pierre Villey a proclamé la capacité des aveugles. Il mit à leur service sa plume, sa parole, le rayonnement de son prestige. Que d'ouvrages il a publiés sur les questions typhlophiles! Son premier livre, « Le Monde des Aveugles » est une analyse fouillée de la psychologie des non voyants. Puis parut « La Pédagogie des Aveugles » et « Les Aveugles dans le monde des voyants ». Enfin, la vie de « Maurice de la Sizeranne » qui restera son chef-d'œuvre parmi ses écrits typhlophiles.

Villey n'est pas moins bon propagandiste par la parole. Dans de nombreuses conférences, dans nos congrès nationaux et internationaux, dans tous les comités ou les manifestations officielles touchant aux aveugles, il est l'homme recherché, écouté, arbitre dans les conflits d'idées. Il occupe un siège au Conseil Supérieur de l'Assistance Publique, toujours pour y défendre la cause qui lui est chère.

Sa connaissance des langues lui ouvre les frontières : on le voit en Italie, en Suisse, en Allemagne et même en Amérique. Il écrit, il parle, il va, toujours au mépris d'une santé fragile qui, sans cesse, menace de le trahir.

Et voici la péroraison où nos lecteurs reconnaîtront tout à la fois une profession de foi et un engagement solennel :

Mon cher Pierre, l'hommage que nous vous rendons ce soir est bien faible, en regard de ce que nous vous devons. Du Royaume de Gloire où vous êtes entré, vous voyez nos cœurs, les sentiments dont ils sont pleins ont plus de prix que cette plaquette gravée pour perpétuer votre souvenir.

Comment pourtant ne pas marquer notre reconnaissance par un signe sensible, visible et palpable ? Mais nous vous offrons mieux encore : notre volonté de devenir, dans toute la mesure de nos forces, vos héritiers en ce qu'il y avait de meilleur en vous : votre ardeur à poursuivre le bien, vos incomparables vertus.

L'activité anglaise en faveur des Aveugles

Le *Valentin Haüy* revient fréquemment sur la situation des Aveugles en Grande-Bretagne et sur les mesures prises dans ce pays en leur faveur. C'est que les rapports publiés chaque année par le Comité consultatif, le National Institute for the Blind et les autres organismes spéciaux, et l'application de la loi pour les Aveugles de 1920, sont fertiles en enseignements et constituent une expérience éminemment profitable à tous les typhlophiles que préoccupe le problème de la protection sociale des Aveugles.

On lit dans le 10e rapport du Comité Consultatif que le nombre total des aveugles inscrits en mars 1932 s'est élevé à 61.079, en augmentation de 9.350 sur le chiffre de 1929, et cette première constatation appelle des observations diverses. L'accroissement du nombre des Aveugles inscrit résultant de la protection qui leur est offerte était prévu : loin de chercher à échapper au dépistage, nombre d'aveugles qui, autrefois, volontairement ou non, se fussent laissé ignorer, s'empressent aujourd'hui de se faire connaître afin de bénéficier des avantages de la loi. D'autre part, des certificats de cécité ont été trop hâtivement, ou trop complaisamment délivrés ; il s'est trouvé enfin des simulateurs. Aussi, en présence du nombre croissant des pensions, certains sujets considérés comme aveugles ont-ils été reclassés dans les cadres normaux. Ces « décertifications », si l'on nous permet le mot du Conseiller Clydesdale, ne vont pas toujours sans conséquences graves pour des sujets ayant été éduqués en aveugles et abandonnés tout-à-coup à eux-mêmes dans le monde des voyants. C'est pourquoi il importe que la définition légale de la cécité soit nettement établie et unanimement adoptée et que soit indiscutablement déclaré aveugle tout individu incapable d'exécuter un travail nécessitant la vue ; or, continue le Conseiller Clydesdale, le médecin seul n'est pas toujours en mesure de déterminer le degré de vision nécessaire dans telle ou telle industrie. Au surplus, il convient de ne pas exagérer les conséquences budgétaires des erreurs dans la délivrance des certificats de cécité. Au cours de l'exercice 1932-1933, on en a relevé 177 dans les comtés du Nord : 3 portant sur des sujets de 0 à 5 ans, 5 sur des enfants ou adolescents de 5 à 16 ans ; 19 sur des jeunes gens de 16 à 21 ans ; 30 sur de jeunes hommes de 21 à 30 ans ; 11 sur des adultes de 30 à 40 ans ; 11 de 40 à 50 ans ; 18 de 50 à 60 ans ; 38 de 60 à 70 ans ; 31 de plus de 70 ans. Sur les 87 décertifiés au-dessus de 50 ans, beaucoup devraient être assistés par la Loi des Pauvres (Poors law) depuis bien des années ; d'autres peuvent vivre de leurs propres ressources ; très peu travaillent dans des ateliers d'aveugles.

En somme, la décertification ne décharge pas notablement le budget des Aveugles et ne permet jamais le reclassement complet dans le cadre normal.

La presque totalité de l'augmentation constatée (98 %) porte sur des adultes au-dessus de 50 ans. Par contre, les groupes âgés de moins de 21 ans accusent une diminution de 440 sujets sur 1929, ce qui montre l'efficacité de la prophylaxie. La cécité infantile est également en décroissance : le nombre des aveugles inscrits âgés de moins de 5 ans, est descendu de 8 à 4 % ; celui des aveugles de 5 à 16 ans de 2,1 à 1,3 %.

Sur le nombre total des Aveugles travailleurs (environ 10.000 en chiffre rond) 43 % travaillent en dehors des organisations d'Aveugles, mais beaucoup ne travaillent que par intermittence.

Le National Institute vient aussi de publier un rapport à la suite d'une enquête faite par l'Association des Ateliers pour Aveugles sur le Travail des clairvoyants dans les Ateliers d'Aveugles. Il s'agissait d'établir quelle devait être la proportion des ouvriers clairvoyants par rapport aux travailleurs aveugles pour obtenir les meilleurs résultats. Les renseignements pris à de nombreuses sources (30 institutions), ont démontré qu'on obtient un meilleur rendement dans les ateliers comprenant un pourcentage relativement plus élevé de travailleurs clairvoyants. L'emploi d'un nombre de clairvoyants supérieur au nombre des aveugles n'a pas été sans causer quelque inquiétude chez ces derniers ; mais ces craintes semblent devoir se dissiper.

CHRONIQUE PROPHYLACTIQUE

Congrès de Londres

Dans les premiers jours d'avril s'est ouvert à Londres le Congrès de l'Association Internationale de Prophylaxie de la Cécité. 34 nations, représentées par des ophtalmologistes distingués, ont pris part à ce Congrès, présidé par l'éminent Professeur de Lapersonne, qui, depuis sa fondation, dirige avec une autorité incontestée l'Association Internationale.

Le rôle de l'Association Internationale de Prophylaxie est double : au point de vue purement scientifique, elle s'attache à déterminer les causes principales de la cécité, ainsi que les régions qui semblent favorables à sa propagation ; puis, les maladies déterminant ou favorisant les lésions. Par ailleurs, au point de vue social et humanitaire, elle cherche à faire éviter, dans toute la mesure du possible, ce qui est de de nature à provoquer la cécité, tant chez les adultes que chez les enfants. On mesure l'utilité de la tâche entreprise en songeant qu'il n'y a pas moins de cinq millions d'aveugles dans le monde et que, parmi les causes qui provoquent la cécité, beaucoup sont évitables.

On sait que la proportion des aveugles varie suivant les pays, que c'est dans les colonies, en Egypte, en Extrême-Orient, dans l'Inde en particulier, que l'on rencontre le plus grand nombre d'aveugles. Le Trachome, les ophtalmies purulentes des nouveaux-nés, les maladies héréditaires sont les causes les plus fréquentes de cécité par suite de l'ignorance et du manque de soins.

Il est donc permis d'espérer qu'en s'attaquant à ces causes on parviendra à restreindre considérablement le nombre des aveugles.

Le dernier congrès de l'Association Intenationale de Prophylaxie de la cécité a eu lieu à La Haye en 1929. Depuis cette époque, grâce aux efforts du vice-président de l'Association, M. Mark Lewis, des résultats vraiment satisfaisants ont été obtenus. La question des écoles et des ateliers a longuement retenu l'attention des spécialistes. Songez que, dans un pays comme les Etats-Unis, 40 % des pensions payées à la suite d'accidents du travail ont pour origine des lésions oculaires.

A l'ordre du jour du Congrès figuraient deux questions importantes : d'une part, une classification scientifique des causes de la cécité,

question sur laquelle un rapport a été présenté par le docteur Van Duyse, de Gand ; et d'autre part, une étude sur les maladies héréditaires provoquant la cécité, question traitée par le Professeur Franceschi, de Genève.

La vertu antiseptique des larmes

Dans une publication du « Sight-Saving Review », journal trimestriel de la Société nationale pour la prévention de la cécité aux Etats-Unis, le docteur William I. Benedict, chef de la section d'ophtalmologie de la clinique Mayo, de Rochester, décrit quelques-unes des illusions que se fait le public concernant le traitement des yeux pratiqué chez soi. Il dit à ce sujet : « Le public, dans son ensemble, a peine à comprendre qu'un des plus puissants agents antiseptiques existant pour les yeux nous est fourni par la nature même, c'est-à-dire par les larmes. Des expériences de laboratoire ont prouvé que dans la plupart des organismes susceptibles de devenir malades, les larmes sont cent fois plus efficaces pour protéger les yeux que les formules de drogues les plus fortes. Les larmes se forment en quantités régulières et neutralisent l'effet de la plupart des bactéries. Le public entendant dire qu'une solution d'acide borique est à la base de beaucoup de lotions pour les yeux, les mieux renseignés recourent immédiatement à cette solution comme au seul remède sûr pour toute maladie des yeux. De là provient que tant de gens se servent d'une œillère et donnent à leurs yeux un bain quotidien de cette solution, avec l'espoir que leurs maux disparaîtront rapidement sans recourir au médecin. Or les propriétés curatives de l'acide borique sont presque illusoires. Les médecins ne l'utilisent que comme véhicule de petites dilutions de drogues plus fortes. Comme il retarde le développement des bactéries, il ne constitue qu'une prémédication. Il n'existe pas de raison suffisante pour motiver des bains d'yeux réguliers comme il y en a pour se laver les dents et pour se gargariser. Et, sauf sur le conseil du médecin, on ne doit pas encourager la pratique de ces bains lorsque les paupières ne sont pas malades. Tout le monde doit savoir qu'il n'existe pas de cure miraculeuse dans les cas de trouble et de maladie des yeux.

Courrier de l'A. V. H.

Assemblée générale et vente annuelles

C'est le dimanche 26 mai, à 15 heures, dans la salle des fêtes de l'Hôtel Continental qu'aura lieu l'assemblée générale de l'A. V. H. La réunion sera présidée par M. le Maréchal Pétain et le rapport moral présenté par le Docteur Monthus.

La grande vente annuelle de l'A. V. H. a été fixée au mardi 4 juin. En raison des travaux qui se poursuivent rue Duroc, nos Dames vendeuses installeront leurs comptoirs à la Maison de la Chimie Marcellin Berthelot 28, *bis*, rue Saint-Dominique, où la vente aura lieu de dix heures à midi et de quatorze heures à dix-huit heures.

— On sait que cette vente n'a pas seulement pour objet de procurer des ressources à l'A. V. H., mais surtout d'écouler le travail des Aveugles qui approvisionnent ses magasins et d'obtenir pour eux des commandes. Nos rayons se dégarnissent lentement ; nous nous trouvons trop souvent dans l'obligation de réduire le travail de nos brossiers, de nos tricoteuses, et, en dépit des allocations d'assistance, que beaucoup ne peuvent recevoir d'ailleurs, la vie est particulièrement dure pour les infirmes qui luttent vaillamment contre l'adversité. Les travaux des

aveugles égalent en qualité ceux des voyants ; le prix n'en est pas plus élevé. Tout cela, nos lectrices le savent. Elles n'oublieront pas la date du 4 juin, et celles de province trouveront les mots qu'il faut dire pour recommander à leurs amies de Paris, qui ignorent l'A. V. H., la vente qui doit procurer à des aveugles un peu de bien-être, un peu de joie par le travail.

Messe de la Quinquagésime

Le 3 mars, dimanche de la Quinquagésime, a été célébrée la traditionnelle messe annuelle pour les bienfaiteurs de l'Association Valentin Haüy. Cette pieuse cérémonie qui, comme de coutume, réunissait de nombreux amis de l'œuvre, a revêtu cette année un éclat tout particulier. Elle a eu lieu dans la chapelle de l'œuvre des apprentis d'Auteuil, dont les orgues permettaient l'exécution d'un programme musical de la plus touchante délicatesse. Le Maître Louis Vierne, en effet, avec le talent qu'on lui connaît, interpréta sa « Messe Funèbre », récital dont les différentes pièces: (prélude introït, offertoire, élévation, communion, défilé) tour à tour d'un charme prenant ou d'une puissante envolée, toujours d'une admirable structure, ont été dédiées par l'auteur à la mémoire de six bienfaiteurs de l'A. V. H. : Georges Noblemaire, Maurice de la Sizeranne, Pierre Villey, Maurice Blazy, Edgard Guilbeau, le général Balfourier. Suivant l'usage encore, ce fut un prêtre aveugle, M. l'abbé de Merville, qui monta en chaire, et les lecteurs du *Valentin Haüy* pourront juger de ce que fut son discours que nous reproduisons ci-après :

Aussi, ne sera-t-on pas étonné que nos dévouées quêteuses, Mmes Chaudé et Combe aient récolté une fructueuse moisson en souvenir de ceux qui ne sont plus et pour continuer leur œuvre.

*
* *

Mes Frères,

C'est une pieuse tradition datant depuis plus de vingt ans qui nous réunit ce matin en cette hospitalière chapelle des orphelins d'Auteuil, dans un sentiment de piété et de reconnaissance pour prier pour le repos de l'âme des bienfaiteurs des Aveugles. L'empressement que vous avez mis à répondre à l'appel du Comité m'encourage dans ma tâche difficile. Je sais qu'il y a quelques jours seulement la Sorbonne entendait de magnifiques discours pour célébrer la gloire et la charité de Pierre Villey si tragiquement tué alors qu'il venait à Paris pour s'occuper plus intensément du bien des aveugles. J'ai tout-à-l'heure entendu de merveilleuses harmonies ; montent-elles de la terre, ou descendent-elles du Ciel ? Je ne saurais trop le dire, mais elles répandent dans nos âmes une telle douceur qu'elles les aident à monter vers Dieu en une pluie non point de roses, la petite Sainte de Lisieux en garde le monopole, mais de douce harmonie qui nous étreint tous.

Je suis heureux de saluer le Maître éminent dont le talent dépassant l'enceinte parisienne et même la France, s'en va porter au loin par le monde la renommée de la musique française. A cette gerbe magnifique d'âmes et d'harmonie, j'ose dans ma juvénile audace joindre une petite fleur rustique des chemins de Champagne qui déparera peut-être dans le châtoiement des couleurs et la finesse des senteurs, vous me le pardonnerez, mais elle est éclose dans mon cœur, et c'est toute l'excuse que je vous apporte de ma présence ici. Je sais toute la bonté légendaire de Paris, et le provincial que je suis compte que gentiment votre bon cœur me la pardonnera.

Je ne sais s'il vous est arrivé d'assister en une après-midi de pèlerinage de Lourdes à la fameuse procession du Saint Sacrement de quatre

heures, dont on ne sort que profondément ému. Sur l'immense esplanade, les malades dans la prière, entourés de la foule immense, attendent le passage du Christ Eucharistique. Couchés, assis, à genoux, ils sont les spécimens de toute la misère humaine, et attendent dans leur foi que se renouvelle pour eux un des prodiges de la bonté divine. Quand les acclamations clamées par un prêtre sont répétées par la foule, ce n'est plus la terre, c'est un coin du Ciel. De toutes ces poitrines, ou plutôt de tous ces cœurs, monte la prière qui espère. Mais quand retentit le « Seigneur faîtes que je voie, que j'entende, que je marche », c'est tout l'être qui se tend vers l'Ostensoir d'or, et la prière attend là l'Infini. Spectacle grandiose pour celui qui contemple, combien plus prenant pour celui qui, dans sa nuit, attend du Christ, Lumière du monde, quelque chose d'un rayon qui illuminerait peut-être ses yeux. De toute l'aspiration de son regard, il contemple ce Christ de miséricorde et de bonté, il supplie la Vierge toute bonne de l'aider et de gagner pour lui la victoire qu'il espère. Rares sont les miracles, beaucoup repartiront dans leur nuit ou leur immobilité, la souffrance leur réserve de dures. heures, mais quelque chose s'est gravé dans leur cœur, qui n'en repartira plus jamais : une foi plus intense, une résignation plus forte. La souffrance les fera gémir sans doute, mais ils sauront la taire, et prier et sourire. Si vous étiez le Christ et Notre Dame, vous n'auriez pas besoin de nous demander « Que voulez-vous que nous fassions pour vous ? » C'est avec empressement que vous ouvririez nos yeux et feriez de moi et de mes frères de nuit des voyants et des heureux.

Je sais en effet toute la pitié profonde qui touche les cœurs sur le passage de celui qu'on appelle un aveugle. Vous plaignez notre détresse, surtout lorsqu'elle nous frappe à la fleur de l'âge, parce que vous sentez toute l'horreur de la nuit qui doit durer toujours, avec tout ce qu'elle apporte de détresse et de soucis. Ah ! comme je comprends que l'auteur de la belle prière du matin nous invite à remercier Dieu dont la bonté nous fait revoir un jour nouveau; comme elle me paraît vraie la parole du psalmiste qui demande à Dieu « d'illuminer ceux qui sont assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort comme déjà dans un tombeau. Loin de moi de blâmer ce geste si naturel de la pitié qui se traduit par des attentions délicates pour nous qui sentons plus que tout autre que nous avons besoin de tous, pour guider notre main qui tâtonne dans les ténèbres, et comme nous remercions ceux qui veulent bien nous prêter des concours charitables ou affectueux, mais nous ne voulons pas être confondus avec ceux qui font trafic de leur infirmité, voulant dans leur pensée être pour tous une charge, parasites dans la société et mascarade d'aveugles. Nous ne prétendons pas avoir le monopole de la détresse humaine. Nos frères des hôpitaux ont aussi des croix parfois moins visibles, mais plus cruelles que les nôtres. Nous savons en hommes et en chrétiens que la croix se plante dans la chair, et que c'est une loi, la seule intangible, celle-là, que tout être pour lui ou pour les autres doit tôt ou tard et plus ou moins souffrir. Je le reconnaîs et je le proclame en aveugle et en prêtre. Nous sommes dans la nuit où nous nous débattons, mais nous voulons puiser une trempe plus forte de volonté et de courage, nous demandons qu'on nous aide, mais nous ne voulons pas plus ; dans la dure bataille de la vie où nous sommes des mutilés, nous demandons encore à servir. Nous ne voulons pas qu'on nous porte dans les bras, qu'on nous dorlotte comme de petits enfants, nous sommes des hommes qui voulons même dans nos ténèbres faire quelque chose, ou tout au moins essayer de faire quelque chose. Je sais être ici l'interprète loyal et parfaitement fidèle de mes frères dans la nuit. Nous sommes des aveugles, nous ne voulons pas être des diminués. C'est tout mon cœur qui lance ce plaidoyer qui n'est pas fait pour le besoin d'une cause, mais qui est l'expression exacte de nos âmes. Dites-le autour de vous, pour qu'on se le répète, et qu'en nous voyant passer, on nous aide, on nous guide, non pas seulement par une pitié de mauvais aloi, mais par

un geste de bonté qui nous aide au chemin de la vie. Je sens que vous me comprenez et que cette thèse vous paraît la vraie en ces heures de crises de toutes sortes, dont vous ne voulez pas faire des crises d'effort et de courage. J'adresse mes remerciements au Comité de l'Association, un merci affectueux, le mot, Messieurs, a passé mes lèvres, germé de mon cœur ; je voulais dire respectueux, je ne regrette pas de m'être trompé, et je le laisse, vous me le pardonnerez. Je vous remercie de l'avoir compris. Vous ne voulez point encourager le vice et la paresse, vous voulez aider les aveugles, et non point substituer votre charité à leur effort. Nous savons tout ce que nous pouvons attendre de vous quand il s'agit de nous rendre service. Continuez magnifiquement votre tâche, aidez-nous toujours. Du fond du cœur pour eux, et pour moi, je vous remercie.

Vous comprenez mes frères qu'en ces heures difficiles, entre toutes, pour aider tant d'aveugles, il faut que le Comité soit aidé. Je n'ai pas la finesse d'un diplomate, ni l'élégance de la forme, ni peut-être simplement la délicatesse des mots mais avant que le mot ne sorte de mes lèvres, vous l'avez déjà compris, et quand tout-à-l'heure, l'élégante société passera dans vos rangs, dites-vous bien, mes frères de lumière, que c'est un peu de soleil, de vie et de bonheur que vous mettez dans nos âmes. Petite étincelle qui brillera dans nos nuits, étoile d'espérance qui illuminera nos sombres routes. C'est de la joie qui inondera nos cœurs, c'est une vie peut-être, que vous transformerez. Je sais avec quelle intensité douce et généreuse bat le cœur de la France. Je sais tout ce que Paris sait montrer de générosité et de bonté pour des causes, quand elles lui sont exposées.

Veuillez n'avoir écouté et retenu que l'appel d'un prêtre aveugle pour ses frères en Dieu et en ténèbres, excusant encore et la forme et le fond de cet appel. Je crois, je crois, c'est peut-être présomption de ma part, je crois avoir été compris, et de tout cœur je vous en remercie.

Quand, dans quelques heures, la science et le progrès auront transformé nos rues et nos maisons en un jour qui se poursuit ; quand dans les larges artères de votre Cité d'autres soleils auront pris la place de l'astre du jour, et quand dans vos demeures la lumière en cascade, ou doucement familiale, brillera pour vous, songez qu'autour de vous des êtres poursuivent leur marche dans leur éternelle nuit.

Que de vos cœurs à vos lèvres, et de vos lèvres à Dieu montent pour eux, en souvenir de cette journée, quelques prières qui, continuant votre aumône, les aidera à gravir, courageux et vaillants, en souriant peut-être, la rude montée de leur rude Calvaire.

Pour toute votre attention trop longuement retenue, pour le geste de Charité que vous ferez largement, au nom du Comité (qu'une fois de plus, je remercie au nom de mes frères de nuit, mes amis les aveugles) le prêtre aveugle vous remercie et vous bénit. — Amen.

Dans les Groupes locaux

Le groupe d'Epinal a organisé récemment une vente de charité en même temps qu'une exposition-vente de travaux d'aveugles qui a remporté un vif succès. Une conférence de M. Mahaut sur la situation des aveugles, les moyens de leur venir en aide et l'action de l'A. V. H. a précédé cette vente au cours de laquelle plusieurs aveugles ont travaillé sous les yeux du public. Dans sa conférence, M. Mahaut a chaleureusement remercié de leur inlassable dévouement aux aveugles la présidente, Mme Forser, Mme Ziégler, qui s'est consacrée plus spécialement à la Bibliothèque, et Mlle Petot, l'infatigable animatrice depuis de longues années, et bien avant la formation du groupe, du mouvement en faveur des aveugles spinaliens.

Courrier des Œuvres

L'Institution des Jeunes Aveugles de Lyon-Villeurbanne vient d'éprouver une perte douloureuse en la personne d'un instituteur aveugle, M. François Bajard.

Observateur pénétrant et réfléchi, travailleur infatigable, éducateur de choix, M. Fr. Bajard, pendant près de 23 ans, a donné à ses frères en cécité le meilleur de son âme.

*
* *

La médaille d'argent de l'Assistance publique a été décernée à M. Moitrier, Directeur de l'Institut départemental professionnel des Aveugles de Marseille.

*
* *

Nous lisons dans le compte rendu de l'Amicale des Aveugles du Hâvre pour 1934 les intéressants renseignements que voici : L'œuvre compte 163 aveugles inscrits, dont 13 au cours du dernier exercice. Elle a assuré, en 1934, 5 éducations ou rééducations. 10 aveugles ont été inscrits à sa caisse de retraites, qui assure à ses pensionnés 700 fr. par an à partir de 55 ans. Sa caisse du « Prêt d'honneur » a fonctionné normalement et le Conseil d'Administration est heureux de constater l'absolue loyauté avec laquelle s'effectuent les remboursements. L'œuvre a procuré à quelques-uns de ses membres des machines à écrire et des montres. Elle est intervenue en faveur des aveugles dans l'achat de matières premières pour plus de 126.000 fr. contre 118.000 en 1933. Enfin, l'Amicale a participé à la Foire du Hâvre, attirant ainsi fort utilement l'intérêt du public en faveur de ses travailleurs.

Propagande par l'exemple

L'activité d'un jeune

Ceux de nos lecteurs qui assistent à l'heure mensuelle de musique offerte par l'A. V. H. et suivent les concerts, un peu trop rares, de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles connaissent M. Jean Langlais, le distingué professeur d'orgue de cette Institution.

M. Langlais est un jeune, mais il a conquis d'emblée l'une des premières places parmi les sommités organistiques de Paris ; son talent fait autorité et ses œuvres ont même franchi les mers.

Premier prix d'Orgue du Conservatoire, second prix de composition dans la classe de Paul Ducasse, M. Langlais a recueilli la succession, aux grandes orgues de Saint-Pierre de Montrouge, du regretté M. Blazy. Le premier acte du nouvel organiste a été de demander la restauration de son instrument, faite aussitôt d'après ses indications, et c'est lui qui, avec le maître Louis Vierne, a été appelé à l'inaugurer. Exécutant de tout premier ordre, il est aussi, nous venons de le dire, un auteur déjà réputé. Récemment, il a fait exécuter à Rennes un poème musical qui a soulevé l'enthousiasme de l'auditoire et qu'il a fallu bisser. Il dirigeait lui-même — chose difficile pour un aveugle, on le comprend — l'orchestre, le soprano solo et les chœurs, ensemble de 80 exécutants. A la suite de cette audition, il donna à Rennes encore,

en l'église Saint-Germain, un récital d'orgue où l'affluence était telle que le père et l'oncle de l'artiste, venus séparément pour assister à ce concert spirituel, ne purent se joindre qu'à son issue.

On ne s'étonnera pas que le jeune virtuose soit également très recherché à Paris. A la fin de l'hiver, les fervents de l'orgue ont pu l'entendre exécuter quatre de ses pièces à sainte Clothilde, au cours d'un récital organisé par le Maître Tournemir, l'éminent organiste de la basilique, puis par T. S. F., dans une audition d'orgue radiodiffusée par les P. T. T., ou bien enfin, aux côtés de M. Messiaen, le jeune et original organiste de la Trinité, dans un concert de la Schola Cantorum où l'une de ses œuvres fut encore bissée.

Et voici enfin que trois poèmes évangéliques de M. Langlais figurent au programme de concerts donnés en Amérique, et que ses chansons sur des poésies de Clément Marot sont exécutées à Palma.

La brillante activité artistique de M. Langlais ne valait-elle pas d'être signalée, à une heure surtout où, par suite de circonstances diverses, les doctrines pédagogiques et même sociales qui ont caractérisé la typhlophilie française semblent menacées, par quelques esprits tout au moins, d'une certaine régression? Oh! j'entends bien dire que les Langlais et tous ceux dont les noms se joignent au sien dans ma pensée sont une élite, une exception, mais comment cette élite, cette exception émergerait-elle des phalanstères dont quelques-uns caressent le rêve, et comment les talents en germe s'y épanouiraient-ils ?

Au surplus, il ne s'agit pas seulement pour nous de mettre en lumière nos vedettes, et M. Langlais, dont la carrière pleine de promesses a été l'occasion de cette note, ne nous en voudra pas de l'achever par un exemple plus humble, que lui-même nous a signalé.

*
* *

Une nourrice aveugle

Au village de la Fontenelle (Ille-et-Vilaine), vit une aveugle, Mlle Marie Le Marchand, dont l'occupation consiste à élever les enfants des autres. Et elle met à l'accomplissement de cette tâche tous les trésors du cœur le plus maternel. L'Assistance Publique confie de tout petits pupilles au frère de Mlle Le Marchand, et, tandis que la famille de celui-ci vaque aux occupations du dehors, l'aveugle donne aux bébés la nourriture et les soins hygiéniques, les habille, les surveille, fait leur lessive. Il n'y a pas à la Fontenelle d'enfants mieux tenus que les pupilles de Mlle Le Marchand. Toutes les mamans du village en sont jalouses et beaucoup n'hésitent pas, quand le travail les appelle hors de chez elles, à confier à l'aveugle la garde et les soins de leurs petits. Mlle Le Marchand a, jusqu'à ce jour, élevé quinze enfants. L'Académie n'aura-t-elle pas, quelque jour, un Prix pour elle, qui remplit très humblement une tâche très belle, et qui montre, mieux que par des discours, que la cécité n'est pas toujours une entrave dans un foyer.

M. Dehillotte.

Nouvelles et Renseignements

Nouvelles diverses

Nous avons appris avec satisfaction la promotion récente dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, au titre de Chevalier, de M. Gille, ancien Directeur de l'Ecole Braille.

Tous les typhlophiles qui ont vu M. Gille à l'œuvre applaudiront avec nous à cette juste distinction.

— Le tarif international des papiers en relief à l'usage des aveugles, expédiés par la poste, a été abaissé de 0 fr. 20 à 0 fr. 15 par kilo, jusqu'à un maximum de 5 kilos.

— La presse sportive a fait les plus grands éloges d'un aveugle, le capitaine Lewry, dont l'adresse est prodigieuse et qui est un joueur de golf remarquable.

Angleterre. — Un service religieux a été célébré pour l'anniversaire de la mort du docteur Armitage, fondateur du « British and Foreign Blind Association », actuellement « National Institute for the Blind ». Le même jour, par les soins des autorités du comté de Londres, une plaque commémorative a été apposée sur la maison qu'il habitait lorsqu'il fonda son œuvre.

— On annonce que le National Institute for the Blind a mis au point une nouvelle machine qui permet de multiplier les manuscrits en Braille. La plus grande difficulté était d'obtenir un relief assez net. Finalement le succès a couronné les efforts de l'Institut. Actuellement six copies en relief peuvent être obtenues à la fois.

— On signale que M. Mahaney, un aveugle de guerre initié au massage à Saint-Dunstan, exerce son métier auprès de plusieurs membres de l'Université de Cambridge, pendant que ceux-ci s'entraînent à Brighton, en vue du prochain match de l'Université.

Argentine. — La presse a parlé d'un aveugle, Walter Gunziger, installé comme éleveur de bétail dans la province de Santa Fé. D'origine suisse, aveugle dès le jeune âge, Walter Gunziger n'a pu résister au penchant atavique qui le poussait à s'occuper de l'élevage du bétail. Il a dû se borner à n'avoir qu'un troupeau de cent têtes, mais il connaît chacune de ses bêtes qui toutes portent à l'oreille une plaque de zinc sur laquelle leur nom est écrit en Braille.

Chili. — Il vient de se constituer au Chili par la fusion du syndicat professionnel des Aveugles du Chili « Louis Braille » avec la société « Bienestar del Ciegos » une Association unique sous le nom de « Association de los Ciegos de Chili. »

Finlande. — Le parlement finlandais a approuvé un projet de loi demandant une somme de 1.175.000 marks à répartir entre les Aveugles, comme compensation à la cécité, pour les six derniers mois de 1934. Pendant les deux années suivantes, les Aveugles réalisant certaines conditions recevront une allocation de 3.000 marks, en attendant qu'une nouvelle loi fixe définitivement le montant de la pension.

Suisse. — A l'occasion du trentième anniversaire de l' « Union Bernoise pour le Bien des Aveugles » le « Blindenbote » passe en revue le développement de cette œuvre, les résultats lentement obtenus, la description des installations, des immeubles affectés à l'œuvre, leur extension, en un mot, toutes les améliorations graduellement réalisées.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, J. Robert et Cie, 16, rue Froide, Caen. — Tél.

MAI-JUIN 1935. — N° 3

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 283.14

BIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS. — ÉTRANGER : 7 FRANCS

SOMMAIRE

L'an dernier, en publiant le brillant palmarès d'un jeune aveugle, M. Jean-Paul Brisson, élève du Lycée Pasteur à Neuilly-sur-Seine, nous avons annoncé qu'il avait obtenu également le Prix de la « Jeune Poésie », institué par « *La Revue des Poètes* » pour récompenser les essais poétiques des élèves de nos établissements secondaires. Si, contrairement aux habitudes de notre périodique, nous donnons ci-après l'une des pièces primées de M. Brisson, c'est qu'il nous semble qu'il y a là autre chose qu'un simple passe-temps de collégien. Si l'on veut bien remarquer que l'auteur de ces vers avait à peine seize ans lorsqu'ils ont été couronnés, on les regardera sans doute comme les premiers fruits d'un talent en qui l'on peut mettre de belles espérances.

INSCRIPTION POUR LES PORTES D'UNE VILLE ANTIQUE

Pour la porte de la mer

Heureux qui sans remords et d'une âme attendrie,
Revoit les cieux connus de sa douce patrie.
Va, que Zeus te protège et que les dieux marins
T'offrent un ciel propice et des astres sereins.
Sur les eaux de la mer soufflez, doux Eolides,
Gonflez sa voile blanche en vos courses rapides;
Que la vague pour lui murmure et chante mieux,
Qu'elle frôle sa proue d'un mouvement gracieux,
Et porte sa galère à la côte lointaine:
Que l'attende là-bas l'amour et non la haine.

Pour la porte des bergers

Que Pan vous soit propice, enfants de la Nature,
Qu'il garde vos troupeaux, qui doucement pâturent
Dans les vallons aimés où les cerfs, bondissant,
Hument l'air embaumé du matin renaissant;
Où les Naïades rient dans les claires fontaines,
Où chante la syrinx monotone et lointaine.
O Nature, o Cybèle, o sereines forêts,
Gardez-leur le repos de vos asiles frais.
Dans les prés, dans les bois, sur les vertes collines,
Laissez couler leur vie en des heures divines.
De la rumeur humaine et du monde oublieux,
Qu'ils savourent en paix la lumière des cieux.

Pour la porte des exilés

Heureux qui peut vivre et mourir, aux mêmes lieux
Où l'aurore première a réjoui ses yeux.
Va-t-en, pauvre exilé! va, quitte ta patrie,
Va, par delà les mers, afin que tu expies
La faute qui t'inflige un opprobre éternel
Au front de ton pays comme au front paternel.
Puisse la paix divine et la forte sagesse
Descendre dans ton âme, adoucir ta tristesse.
Qu'un tendre souvenir vienne charmer ton cœur,
Et dans ton long exil apaiser la douleur,
Tel, dans la voûte obscure, où grondent les orages
Un regard d'Hélios dissipe les nuages.

J.-P. BRISSON.

RAPPORT RELATIF A L'ENQUETE OUVERTE PAR LE COMITE DES ETUDES MUSICALES DE LA « FEDERATION FRANÇAISE DES PROFESSEURS AVEUGLES »

Si les acquisitions de la civilisation moderne ont apporté des modifications profondes dans toutes les branches de l'activité humaine, on peut assurer sans crainte d'être contredit, qu'elles posent, en ce qui concerne la musique, un problème d'une gravité toute spéciale.

En effet, si la machine transformait radicalement la condition de la main-d'œuvre dans l'industrie, du moins, le travail mécanique remonte déjà à de nombreuses années. Par contre, le phonographe et la T. S. F., à peu près ignorés jusqu'à la guerre, ont conquis heureusement la faveur du public, posant de la façon la plus imprévue, la question de la musique en ce qu'elle représentait jusqu'ici un délassement pour les amateurs qui la pratiquaient.

Plus n'est besoin de longues études pour jouir d'une valse, d'un fox-trot, d'une œuvre de Chopin ou autre ; le maniement d'un bouton ou la manipulation d'un disque y suffisent.

Une mentalité nouvelle est née qui bannit l'effort et qui, vu la crise économique actuelle, met en péril la situation des professeurs de musique.

Du fait de l'apparition du film sonore, de nombreux artistes ont perdu le plus clair de leurs revenus qu'ils tentent de ressaisir en se tournant vers le professorat. D'une part, raisons d'éloignement pour les élèves et, par ailleurs, recrudescence de la concurrence. Cet état de chose ne pouvait manquer d'inquiéter les milieux chargés d'instruire et de placer les aveugles dont le débouché ordinaire est l'enseignement musical. Le doute risque de s'installer à l'école où les jeunes gens perdent confiance ; leurs familles envisagent l'avenir avec appréhension et les détracteurs opportunistes trouvent une belle occasion de placer leurs arguments contre une orientation qui semble perdre de sa valeur.

Doit-on conserver à la musique l'estime que le passé lui confère ou faut-il rechercher quelque autre profession pour les aveugles? Dans l'alternative, le Comité des Etudes Musicales de la « Fédération Française des Professeurs d'Aveugles », soucieux de se faire une opinion, a pensé qu'une enquête s'imposait et, par le truchement de plusieurs journaux à l'usage des aveugles, il a adressé aux anciens élèves de nos Ecoles une manière de référendum sur la question (1).

Les réponses qui nous sont parvenues auraient pu être plus nombreuses, mais, du moins, leurs qualités et leur développement nous permettent la formation d'une opinion aussi éclairée qu'impartiale.

Faut-il continuer à former des musiciens aveugles ?

A cette question, l'affirmative est unanime, mais peu commentée tant la pratique de la musique semble naturelle aux aveugles. Pour tous, c'est la meilleure carrière qui leur a été proposée jusqu'ici, et les résultats obtenus démontrent que la cécité n'est pas incompatible avec son exercice.

(1) Le texte de cette enquête a été publié dans le *V. H.* 1934, n° 4.

Dans une thèse fort intéressante présentée pour le diplôme de musicologie de la Schola Cantorum, Mlle Garros. exprime fort justement ce sentiment : « sachant que dans ce domaine il (l'aveugle) sera beaucoup « moins handicapé que dans les autres, il doit désirer y exercer son « activité ; y chercher, en égalant ou surpassant, s'il le peut, les voyants, « une sorte de revanche contre le sort ; un moyen de se grandir vis-à-vis « des autres, et surtout, peut-être, vis-à-vis de lui-même ».

Par ailleurs, Mlle Garros dit encore : « De tout temps ont existé des « aveugles musiciens dont quelques-uns ont mérité et méritent pleine- « ment le beau titre d'Artistes, dit Michel Brenet, qui fait remonter leur « art aux âges les plus reculés, leur donnant pour ancêtres les chan- « teurs aveugles dont l'image est tracée sur les tombeaux des Pharaons « et les rapsodes grecs de l'entourage d'Homère ».

De là, l'idée généralement accréditée auprès du public qui reconnaît aux êtres privés de la vue des dispositions spéciales pour la musique et d'où ils retirent une confiance qui stimule leurs initiatives. Ce que d'autres ont fait peut se refaire et les moins doués, forçant leur propre nature, se surpassent bien souven.t La consolation qu'apporte la pratique d'un art est sensible aussi à l'infirme, qui trouve dans la vie tant de raisons de découragement, et les lettres de nos correspondants nous le signalent bien fréquemment. Il convient d'ajouter que la vie concentrée, l'exercice obligatoire de la mémoire et de l'ouïe qu'impose la cécité, préparent l'aveugle, plus que tout autre, à l'éducation musicale.

L'époque présente est fort pénible pour les musiciens, nul ne saurait le nier, mais bien d'autres professions sont atteintes, et moins que jamais il y aurait lieu de retirer aux aveugles un débouché qui leur reste largement ouvert ; car quelle que soient les modifications de vie que peut nous apporter l'avenir, la musique demeurera indiscutablement une profession comptable.

Causes

« Quelles vous paraissent être les causes de la crise que subissent « les musiciens, en général, les artistes aveugles, en particulier ? Faut-il « accuser la crise économique qui impose des restrictions de dépenses ; « les idées modernes sur l'éducation des jeunes gens et des jeunes filles « qui les orientent vers des examens difficiles ; l'engouement pour les « sports, pour les exercices de plein air, qui les détournent des arts « d'agrément ; le développement de la musique mécanique ? Cette der- « nière, si souvent accusée, est-elle vraiment une rivale ? Ne finira-t-elle « pas, au contraire, en mettant les grands maîtres et les meilleurs inter- « prètes à la portée de tous, par donner le goût des études musicales « personnelles ? La musique mécanique, en général, ne sera-t-elle pas « pour le professeur ce que la T. S. F. elle-même a été pour le phono- « graphe, un moyen de publicité, une préparation des esprits ? »

Si les professeurs ont à déplorer la perte de beaucoup d'élèves, il ne semble pas que la crise économique en soit la raison principale. La clientèle habituelle des maîtres de musique recrutée le plus souvent dans les milieux de fonctionnaires ou de commerçants, conserve des moyens encore suffisants pour faire face à l'éducation des enfants ; les parents hésitent heureusement à interrompre des études commencées et c'est surtout dans l'avenir que le recrutement risque d'être déficient.

La nouvelle orientation donnée à la jeunesse est, incontestablement, beaucoup plus préjudiciable à l'enseignement des arts d'agrément. Le goût des diplômes occasionne, avec les programmes chargés qu'ils comportent, des efforts épuisants qui font rejeter tout ce qui semble superflu. Après des heures de classes absorbantes, les devoirs à faire sont nombreux, les livres à apprendre sont longs, et la journée est trop courte pour faire face à cette lourde tâche. Dès l'âge de treize à quatorze ans, la musique représente un tel surcroît de travail qu'il faut un milieu passionné pour l'imposer à l'adolescent. Bien souvent, il semble aux parents que le meilleur dérivatif à cette existence quasi claustrale est le sport et, la publicité faite autour des jeux de plein air aidant, on quitte la musique pour le tennis, le foot-ball ou le patinage, selon son goût. Néanmoins, l'avis général est que cette tendance joue plus pour les jeunes gens que pour les jeunes filles et qu'en province, le piano et le violon demeurent l'apanage des demoiselles de bonne famille que les mères aiment à garder sous leur surveillance. Par contre, la vulgarisation de l'automobile cause aux professeurs un préjudice appréciable. Elle a amené, en effet, un besoin de déplacement dont les moindres loisirs sont une occasion; outre le temps ainsi occupé, une partie des disponibilités budgétaires y trouve son emploi et l'on ne peut, parfois, additionner une charge nouvelle à ce luxe coûteux.

Quant à la musique mécanique, les avis sont fort partagés. Bien certainement, les aveugles sont moins touchés par son emploi que les artistes voyants. Si l'on pense à l'usage fait du pick-up par exemple, on constate qu'il s'est installé surtout dans les cafés et les salles de danse qui employaient jadis des orchestres vivants. Si quelques-uns de nos anciens élèves tiraient de là quelques profits, la vogue de l'accordéon compense largement ce déficit. Au cinéma, l'apparition du film sonore supprimant les orchestres produit les mêmes effets et l'aveugle n'en est pas la vraie victime, car son impossibilité de lire à vue l'écartait de ce genre d'emploi. Par contre, les instrumentistes voyants ainsi chassés des lieux où ils trouvaient le meilleur de leur subsistance cherchent d'abord des élèves, et la concurrence faite aux musiciens aveugles s'en trouve très sensiblement accrue. Quant à l'action de la musique diffusée sur la formation des esprits, elle est très discutée. Pour les uns, elle est excellente et pousse à l'étude de nombreux enfants avides de se jouer les airs entendus. Pour les autres, elle encourage la paresse en procurant un plaisir à bon marché et qui ne comporte aucune préparation ennuyeuse. Les critiques ne manquent pas quant aux programmes de nos postes d'émission dont beaucoup doutent qu'ils contribuent jamais à relever le bon goût du public. Néanmoins, il faut bien considérer que le goût de la musique, et celui de la bonne musique, sont deux choses très différentes, et que celui-là a donné hélas ! plus d'élèves que celui-ci. Le désir d'exécuter ne constitue-t-il pas en soi une étincelle que l'éducateur avisé peut alimenter pour allumer la passion saine et élévatrice du vrai beau? Bien des familles possédant un appareil de T. S. F. ignoraient, naturellement, tout de la musique. Quelles que soient les auditions qu'elles choisissent, des instruments dont elles ne soupçonnaient pas le charme leur deviennent familiers. Les enfants eux-mêmes s'y intéressent, et si la nature leur dispense quelques dons, ils fredonnent, pour l'émerveillement de leur entourage, les airs à la mode. Pères et mères croient alors, aisément, à une disposition innée pour la musique et rêvent aussitôt de les initier à cet art. Sans optimisme, on

peut tout au moins admettre que la T. S. F. n'est pas une rivale et partager l'opinion de M. André Cœuroy qui écrivait, il y a quelques années, dans la *Revue Musicale* : « La Radio ne tuera pas beaucoup de « maîtresses de piano ; elle ne détournera pas beaucoup de fillettes du « droit chemin des tierces alternées. Car lorsqu'on aime la musique, « lorsqu'on l'aime vraiment, on ne souhaite pas seulement d'entendre « jouer à la perfection des morceaux par des virtuoses. On veut parti- « ciper soi-même à l'acte musical. Le plaisir d'exécuter, même « en « sabotant », est des plus tenaces, des plus dignes, des plus volup- « tueux au cœur des amis de la musique. On déchiffre, on transpose, « on arrange, on a l'illusion chère et captivante d'être pour un instant « le confident de musicien, et même si on le trahit. C'est pourquoi la « radio ne détournera jamais des mornes exercices les possédés et les « élus qui sont plus nombreux qu'on ne le pense. C'est pourquoi les « maîtresses de piano continueront de battre la mesure, de compter les « temps, de faire la basse. Çà et là disparaîtront quelques-uns de leurs « élèves, mais ce seront tout justement les cancres. La radio aura « pratiqué d'elle-même une sélection. Elle aura condamné à mort non « les maîtresses, mais leurs mauvais sujets ».

La mentalité nouvelle née de la guerre a accentué un état de choses, sans doute ancien déjà, et qui représente pour les aveugles une difficulté de plus pour l'exercice du professorat, c'est le goût du luxe ; ce luxe a porté bien des familles vers l'art musical, mais aussi, il a incité ceux qui enseignent à une rivalité d'installation flatteuse, de publicité onéreuse. Trop souvent, la valeur du maître n'est jugée que sur les apparences d'aisance que présente sa maison. Pour nos jeunes gens, la lutte sur ce point est souvent difficile, car en quittant l'école, leur premier souci est de vivre, et quels que soient les secours de nos œuvres, leurs ressources restent maigres. Modestement logés, ils ne peuvent pas recevoir, ou s'ils le font c'est à l'encontre de leurs intérêts. Leurs concurrents trouvent là des armes pour les combattre dans l'esprit du public et multiplient les réunions d'élèves où ils font valoir, sinon leurs talents, du moins leur habitude du monde. Ceci crée toute une catégorie de professeurs doublement néfastes, car il s'agit souvent de femmes mariées à des employés bien rétribués et qui exploitent une éducation plus ou moins soignée de jeunes filles musiciennes. Peu exigeantes, au surplus, elles gâchent le métier, car, sans besoin réel, elles consentent à des prix dérisoires. Elles constituent l'ennemi de la musique en même temps que celui du professeur, car les trois quarts du temps les résultats qu'elles obtiennent correspondent à leur préparation pédagogique. Après bien des années d'études, l'élève est encore incapable de déchiffrer la moindre page de musique et partant, l'idée s'accrédite que seuls les sujets exceptionnellement doués peuvent prétendre au bénéfice même modeste de l'art. Ajouter à cela le nombre toujours plus grand des écoles de musique privées ou officielles, et l'on admettra l'effort très légitime de tous les vrais professionnels, aveugles et voyants, pour sauvegarder par tous les moyens, la propriété de leur profession. Pour les organistes aveugles, le mal est identique, avec cette aggravation qu'aux amateurs bénévoles doivent s'ajouter les abbés et les religieuses qui accompagnent les offices tant bien que mal.

Remèdes

« *Du fait de leur spécialisation, les musiciens aveugles ont-ils été* « *frappés aussi tôt que les artistes voyants? Comment peut-on les aider* « *à maintenir leurs positions, à lutter victorieusement contre le concur-* « *rent ? (Propagande, matériel, partitions Braille ?)* ».

Il paraît très certain que les musiciens aveugles sont moins atteints par la crise économique que leurs confrères voyants. La formation reçue à l'école leur permet, en effet, de cumuler des ressources auxquelles un violoniste ou un pianiste spécialisé ne saurait prétendre. Ceux-ci, d'ailleurs, peuvent trouver à côté de leur profession véritable des débouchés variés incompatibles avec la cécité. Pour nos anciens élèves, la possibilité de donner à la fois des leçons de piano, de violon, de tenir un orgue et même d'accorder, peut compenser cette infériorité, mais leur courageux effort se heurte à bien des préjugés qu'une active propagande pourrait atténuer. Cette question tient une très grande place dans la correspondance que nous avons reçue, et nos tentatives seraient accueillies par tous avec la plus grande joie. Tout d'abord, il conviendrait de faire à la musique, en général, une publicité intensive, car si bien des personnes y renoncent, c'est qu'on ne leur en n'a pas assez dit tous les bienfaits. Gymnastique cérébrale, profitale à toutes les cultures intellectuelles, développement de la sensibilité, occupation précieuse et consolante pour tous, jeunes et vieux. Les sports indispensables à notre jeunesse exigent bien souvent plus de temps et d'argent que l'apprentissage d'un bon talent d'amateur. C'est en effet, loin de leurs familles que jeunes gens et jeunes filles doivent rencontrer leurs partenaires de jeux ; le plus souvent même sur des terrains spécialement aménagés mais de locations chères. Plus tard, les obligations familiales ne permettent pas toujours de répondre à ces conditions, alors que la musique reste à la portée des existences les plus modestes comme les plus absorbantes, versant à ses élus l'incomparable oubli du souci et de la peine.

Pour les aveugles, en particulier, bien des obstacles subsistent, car si le public leur accorde sans discussion une bonne oreille et une intuition instinctive, il ignore leurs possibilités pédagogiques. La valeur de son enseignement aux tout petits surtout, est méconnue et il est urgent de dissiper cette méfiance en faisant connaître à tous la sécurité de nos méthodes ainsi que les garanties de l'enseignement dispensé dans nos écoles. A cet effet, utiliser largement la presse qui parle trop rarement de nous, et cela tant à Paris qu'en province. Exploiter amplement les résultats acquis par les aveugles notoires dans toutes les branches de l'activité musicale ; conservatoire, carrières professionnelles, réputation de concertiste. Enfin, pour utiliser un agent de publicité que d'aucuns nous disent être un ennemi, diffuser à nos postes parisiens et régionaux de fréquents concerts donnés par des artistes aveugles avec conférences éclairant la masse sur leur vraie personnalité comme sur leurs qualités professionnelles. Ce mode de propagande touche, en effet, le plus grand nombre et permet d'espérer des résultats appréciables. Certes, une manifestation isolée ne peut rien contre les idées enracinées mais la répétition est de règle en publicité, et il ne paraît pas impossible d'en user. Trop d'artistes aveugles demeurent dans l'ombre en regard des efforts tentés par leurs concurrents, aussi bien devant les micros que dans les salles de concerts. Par ailleurs, créer

entre tous les aveugles d'une même région une entr'aide efficace en dressant à cet effet des listes régionales portant les noms, les adresses et les professions de chacun afin qu'ils puissent, le cas échéant, organiser à leur propre compte une fraternelle propagande en mettant au service de tous les relations de chacun.

Certes, il convient d'assister l'ancien élève de nos écoles dans la plus large mesure, mais l'apitoiement ne lui porte aucun intérêt, ni vis-à-vis de lui-même, ni vis-à-vis des autres. Pour lui, c'est un abaissement qui peut entamer sa confiance ; pour les autres, c'est l'indiquer comme un inférieur et il ne peut y gagner aucune considération. Cette réserve exprimée par beaucoup trouve d'ailleurs son écho dans une parole de Guadet, chef des études à l'Institution nationale voilà bientôt cent ans et qui disait : « On ne saurait combien notre pitié pour les aveugles leur est souvent fatale ».

En ce qui concerne le matériel spécialement adapté aux besoins des Professeurs aveugles et propre à faciliter leur tâche, le champ reste libre et les initiatives des chercheurs peuvent s'exercer efficacement. Tableaux Balquet, méthodes avec repères, auto-professeur rendant de signalés services, et la seule réserve à faire à ce sujet serait que leur vulgarisation n'est pas assez étendue. Les journaux Braille, trop peu lus, devraient les indiquer plus souvent à l'attention de leurs lecteurs.

En matière d'imprimerie, un hommage très sincère est rendu à l'Association Valentin Haüy et à l'American Braille Press, mais la disparition des presses de l'Institution Nationale est souvent déplorée. Si grand que soit l'effort accompli, nous demeurons au-dessous des besoins car la littérature musicale constitue un domaine presque sans limite. Pour certains, la bonne musique ne manque pas et nos catalogues présentent un choix qui peut satisfaire aux exigences courantes : pour d'autres, les besoins de la clientèle nécessitent des œuvres dans tous les genres et ils déplorent amèrement la tendance aux éditions de musique classique et d'exécution difficile. Le bon goût n'est pas toujours la loi commune et parents et élèves n'apprécient pas autant telle page de Bach, Beethoven ou Fauré qu'une fantaisie sur une opérette à la mode ou un air seriné à tous les coins de rue. Pour beaucoup, il est regrettable de publier en Braille une partie seulement d'une œuvre qui comporte en noir plusieurs morceaux. De plus, si pour un certain genre de musique, nos prix sont très inférieurs à ceux des éditions en notation vulgaire, certains ouvrages d'un plus grand développement demeurent très chers. Ceci concerne hélas ! un domaine où il semble qu'un effort sérieux doit être réalisé à savoir : solfèges, méthodes et surtout traités documentaires sur l'enseignement moderne. Trop souvent, leur existence à la bibliothèque Braille est inconnue et, de ce fait, les connaissances des professeurs aveugles restent en retard sur celles de leurs concurrents voyants abondamment renseignés par des revues de tous genres.

Quel remède apporter aux exigences d'un métier de luxe tel que l'enseignement musical ? Une aide de l'Etat compensant les frais qui incombent à l'aveugle, mais non pas une allocation d'assistance qui serait une prime à la paresse déshonorante pour l'homme sain d'esprit qui trouve dans le travail l'oubli et la revanche d'un sort malheureux ; aide passagère, facilitant les débuts d'une carrière difficile. En tout cas, choix minutieux des milieux dans lesquels nos gens commencent leur situation, dont les premières années engagent si souvent l'avenir.

Contre les professeurs amateurs, la seule arme efficace serait la création d'un diplôme donnant seul le droit d'enseigner, diplôme réclamé par ailleurs des professionnels voyants qui souffrent tout autant que les aveugles d'une concurrence insoutenable. Intensifier par ailleurs la propagande vis-à-vis des évêques, des proviseurs de lycées et des municipalités afin d'obtenir les postes à notre portée, que beaucoup de nos correspondants rêvent de nous voir réserver.

Enseignements

« *Quels enseignements tirer des difficultés actuelles ? Sélectionner,* « *sans doute ; mais suivant quels principes ? Quelles qualités faut-il* « *exiger ? Comment faut-il orienter l'éducation musicale et quelles sont* « *les études qui se sont révélées indispensables (harmonie, pédagogie,* « *etc.... ?) De quels morceaux faut-il surtout constituer le bagage musi-* « *cal ? Outre la voix, le piano, l'orgue, le violon, quel autre ins-* « *trument mérite-t-il d'être étudié au point de vue utilitaire ?* »

Le but visé par les écoles d'aveugles est, avant tout, de former des professeurs et la sélection des sujets doit être très élastique, car les plus brillants élèves ne sont pas toujours ceux qui réussissent le mieux dans la vie. Point n'est besoin, en effet, d'un grand talent de virtuose pour être un excellent pédagogue, vu les milieux dans lesquels travaillent nos élèves ; et, bien au contraire, on pourrait craindre une sorte de déplacement artistique pour une catégorie d'individus qui attendent trop d'une culture facilitée par des dons exceptionnels. Si les bons maîtres sont rares, les bons élèves le sont aussi, et, placé dans un centre modeste, le véritable artiste se désintéresse vite d'une profession dans laquelle ses juvéniles aspirations ne trouvent pas leur emploi, et c'est là la raison de certains échecs inexplicables.

Dans le Valentin Haüy d'avril 1907, M. de la Sizeranne écrivait : « Quand on discerne chez un enfant aveugle de véritables aptitudes musicales, de l'intelligence, une certaine finesse d'allures, alors, quelle que soit son origine, on peut en faire un musicien ».

Ce jugement reste rigoureusement exact et doit servir de guide pour l'élimination des sujets impropres à poursuivre l'enseignement musical. Les conditions dans lesquelles les enfants aveugles sont admis dans certaines de nos écoles, demandent à cet égard une attention particulière, car le travail fait parfois de vrais miracles, et tel qui semblait nul arrive avec le temps à un développement inespéré. Il est incontestable que le temps de la scolarité est très insuffisant pour les musiciens et que seuls les prédestinés peuvent atteindre à des résultats dépassant la moyenne. L'obligation de ne compter que sur la mémoire pour la formation instrumentale place nos jeunes écoliers dans une infériorité que le retard apporté au commencement des études accuse bien davantage encore. L'éveil des aptitudes musicales, comme celui des intelligences, est d'autant plus difficile qu'on le sollicite plus tard. et les maîtres des Ecoles d'Aveugles doivent tenir un grand compte de l'âge des élèves qui leur sont confiés. L'oreille, généralement considérée comme une marque certaine de dispositions se développe fort souvent et, par contre, son habileté à discerner les sons ne peut augurer d'aucune manière de la réussite d'un enfant. Les qualités de l'intelligence sont, certes, plus indispensables, et l'enseignement aux jeunes doit s'ingénier à les dépister. La finesse d'allure qui est un gage si précieux de la réussite n'en dépend-elle pas pour une grande part ? Tout le monde s'accorde à

considérer la culture intellectuelle comme absolument nécessaire au professeur aveugle, car si bien souvent le public ne peut apprécier la valeur d'un artiste, il est très souvent à même de reconnaître la distinction d'esprit du maître qu'on lui propose. A ce point de vue, les programmes de culture générale doivent être étudiés avec minutie, car le but à atteindre est moins de former de fins lettrés que des hommes disposant d'un bagage de connaissances assez étendu pour se faire estimer par une conversation aisée. Mais l'Ecole d'Aveugles a aussi une autre mission non moins importante, celle de façonner l'apparence des enfants qui lui sont confiés. Si le petit voyant n'a qu'à regarder pour former ses manières, si l'imitation suffit à lui dicter les attitudes avantageuses, son petit camarade aveugle n'a pour tout cela que ses éducateurs. Eloigné dès l'enfance de sa famille, il reste sans conseil et on s'étonne de trouver chez l'homme qu'il deviendra des particularités qu'il est trop facile de mettre sur le compte de la cécité. Une surveillance vigilante doit combattre opiniâtrement tous les tics, tous les défauts de tenue, toutes les négligences de présentation dont tant d'aveugles ne se soucient pas. Certaines règles de bienséance élémentaire leur restent étrangères où le préjugé s'alimente bien naturellement. A côté de l'adresse manuelle, le centre d'orientation doit être cultivé afin de faire de nos élèves des êtres aussi semblables que possible à ceux au milieu desquels ils auront à vivre.

A côté des études instrumentales (piano et violon), le solfège, l'harmonie et l'orgue doivent conserver dans les écoles d'aveugles la place qui leur a toujours été faite. Il semble nécessaire de développer dans les classes d'enfants les exercices pratiques de lecture, de rythme et d'audition indispensables à tous et plus particulièrement aux aveugles dont l'effort de mémoire doit être aidé du plus grand nombre possible d'automatismes. L'harmonie, à ce point de vue, doit faciliter la culture artistique de l'étudiant musicien et sa connaissance mérite les soins les plus assidus. D'ailleurs, c'est sur cette science que doivent reposer les bases de l'étude de l'orgue qui se révèle tout aussi nécessaire que par le passé pour le professeur. La tribune de l'organiste est un foyer de propagande personnelle puisque c'est là que le jeune maître prend le plus fréquemment contact avec le public, et de sa préparation dépend très souvent sa réussite.

Exécution et improvisation doivent l'indiquer comme un professionnel sérieux et rien ne doit être négligé pour son entraînement. Une lettre reçue d'un organiste voyant insiste même pour que des notions de latin soient données aux élèves, afin que, comprenant les textes religieux, ils soient à même d'apprécier le genre de musique qui cadre avec les différents offices.

Où les doléances se font amères, c'est sur la préparation pédagogique. Que d'aveux, de tâtonnements maladroits préjudiciables aux jeunes gens qui débutent dans l'enseignement ! Un des moyens propres à conjurer la crise qui sévit sur les professeurs de musique est d'amener le plus tôt possible les enfants à l'étude instrumentale. Entre 5 et 12 ans, par exemple, ceux-ci ne manquent pas de temps, car la surcharge scolaire ne joue pas dans cette limite ; le sport, pas davantage. Et à un certain point de vue la docilité de l'élève est même plus assurée, car le tout petit fait plus volontiers ce qu'on exige de lui, ses goûts ne demandent qu'à se couler dans le moule qu'on leur propose. Bien menées, ces sept années de travail doivent aboutir à un tel résultat que

l'habitude prise et le développement du sens musical de l'adolescent lui feront de son piano ou de son violon une nécessité à laquelle il ne saurait plus se soustraire. Ainsi, le professeur pourrait espérer de plus longues études, un recrutement et un rendement meilleurs.

L'enseignement aux tout petits demande par contre, pour les aveugles surtout, une méthode très sûre sans laquelle le débutant ne pourra faire face à cette tâche. Des efforts louables ont été faits dans ce sens, mais il reste encore baeucoup à faire. Pendant ces dernières années d'école, l'aspirant professeur devrait être entraîné à donner des leçons à des enfants aussi jeunes que possible et cela avec le secours des ouvrages les plus appropriés. Bien des lettres nous indiquent comment doivent être expérimentés avec assiduité les procédés Thiberge justement en faveur à l'heure présente. Le certain, c'est qu'il faut tenir nos élèves au courant de tout ce qui peut faciliter l'exercice de leur profession et leur en assurer une pratique logique et rationnelle.

Par ailleurs, le violon semble devoir être étudié le plus souvent possible, car sa vulgarisation dans toutes les classes de la société offre des débouchés justement reconnus. Peu coûteux d'achat, cet intrument tente de très nombreux élèves et les musiciens qui l'enseignent sont notablement favorisés vis-à-vis de leurs confrères. A ce sujet, il est loyal de signaler que, pour beaucoup de ceux qui ont répondu à notre enquête, un maître voyant devrait surveiller la tenue de nos élèves pendant leur dernière année d'école, par exemple, la meilleure pédagogie d'un maître aveugle pouvant sur ce point se montrer en défaut.

Si les instruments de bois et de cuivre méritent de retenir l'attention, ce n'est pas tant pour les leçons qu'ils peuvent procurer, bien que le fait ne soit pas rare, que pour la préparation qu'ils représentent pour ceux qui sont appelés à la direction de fanfares ou harmonies. Les petits centres manquent la plupart du temps de personnes qualifiées à cet égard et bien des aveugles peuvent trouver là une voie largement ouverte pour une publicité efficace.

A un triple point de vue, il conviendrait de faire dans les programmes scolaires, une place beaucoup plus importante à l'enseignement du chant.

1° Pour ceux à qui la nature a donné un vrai organe de chanteur, les cachets à l'église et au concert représentant une source de bénéfices et un moyen de propagande illimités, tant le charme d'une belle voix est sensible au public.

2° Pour le plus grand nombre, le métier de chantre est d'une exploitation fructueuse. Il n'exige qu'un certain volume vocal mais, par contre, un entraînement intensif à la pratique des offices et la lecture du plain-chant.

3° Pour tous, enfin, la connaissance de la technique du chant serait un acheminement au C. A. P., examen éminemment accessible à un musicien aveugle et le recommandant aux directeurs d'écoles comme à la formation des sociétés orphéoniques. Comme nous le fait remarquer un de nos correspondants, ce n'est pas faire figure de prophète que de prévoir à la musique collective un rôle important dans un proche avenir où les ouvriers auront d'amples loisirs à combler.

En principe, il faut rechercher dans la plus large mesure les diplômes car les professeurs voyants en sont plus copieusement nantis. Si médiocre que soit la référence d'un prix de Conservatoire de province ou d'un diplôme d'école privée ou publique, cela influence la clientèle qui, instruite par ses onéreuses expériences, recherche bien naturellement

des garanties. L'Etat ne pourrait-il accorder aux aveugles éduqués dans les écoles qu'il contrôle un brevet de capacité qui vaudrait bien autre chose ? Cette estampille n'équivaudrait certes pas à une récompense du Conservatoire national dont il faut briguer plus que jamais l'honneur du palmarès, mais dans bien des milieux elle représenterait une somme de connaissances qui pourrait fléchir les hésitants. Il est bien certain que si les professionnels voyants obtenaient la création d'un examen donnant des droits spéciaux à l'enseignement, il faudrait y pousser le plus grand nombre de nos élèves, notre règle devant être de faire autant que possible comme nos concurrents.

Quant au bagage nécessaire à nos élèves, il est fort malaisé de le préciser, mais le programme établi pour le prix Wort à l'Institution nationale semble bien répondre aux exigences des situations auxquelles nos jeunes gens peuvent prétendre. Il serait donc bon d'étendre à l'orgue et au violon le bénéfice de cette préparation. A côté de cela, il paraît indispensable de faire dans nos institutions beaucoup plus de musique d'ensemble, accompagnement, trio, quatuor, dans tous les genres, car beaucoup de jeunes maîtres gagneraient à organiser dès leur installation de petites séances avec leurs élèves ou avec des amateurs. En ce sens, leur entraînement et leurs connaissances sont très au-dessous de la plus élémentaire nécessité.

Toutes ces conditions de préparation étant remplies, il n'en restera pas moins que la carrière de musicien, comme toutes les autres carrières libérales d'ailleurs, n'atteindra son plein épanouissement qu'après de dures années d'efforts. Si dans quelques cas exceptionnels le débutant trouve immédiatement un noyau d'élèves et un orgue bien payé en succédant, par exemple, à un artiste aveugle estimé, dans la plupart des cas il ne devra qu'à son initiative de voir la considération l'accréditer dans le milieu qui lui a été proposé.

Comment vivre en attendant cette heureuse perspective ? Pour ceux qui n'ont pas de ressources personnelles ou qui n'accordent qu'un faible espoir dans le secours de l'Etat, l'apprentissage d'un métier facile peut être utile à la condition que son exercice puisse cadrer avec la profession de maître de musique. Outre l'accord des pianos, nous indiquerons pour mémoire, ne pouvant sur ce sujet conclure d'aucune manière, les suggestions qui nous sont fournies à savoir : représentation d'articles d'usage courant, savon de toilette, parfumerie, ganterie, etc...; fabrication de sacs en papier, plumeaux, martinets. Pour les articles fabriqués, il serait souhaitable qu'une œuvre qui procurerait les matières premières se chargé de l'écoulement.

Il convient enfin d'ajouter que nos élèves qui quittent l'école à leur majorité perdent rapidement le contact avec leurs maîtres. Les milieux dans lesquels ils sont appelés à vivre ne sont que rarement propres à aiguiser leur curiosité et la routine les gagne très souvent. Plusieurs aspirent à voir créer une revue pédagogique en Braille qui stimulerait leurs efforts et les tiendrait au courant des nouvelles méthodes d'enseignement. Il serait très nécessaire alors d'en faire un service gratuit à tous les jeunes professeurs afin de ne leur laisser aucune excuse de stagnation dans un domaine qui s'élargit toujours davantage. Au même titre, le Louis Braille leur est indispensable, et la même facilité devrait leur être accordée, car le bas prix de l'abonnement ne doit pas demeurer une raison ou une excuse pour renoncer à sa lecture.

Nous avions pensé qu'il serait intéressant de compléter notre en-

quête en y ajoutant l'opinion d'artistes voyants éminents et nous avions sollicité quelques réponses à notre questionnaire quand M. Bender, du « Guide du concert », commençait un referendum identique au nôtre. Craignant d'être renvoyé aux conclusions de cette nouvelle enquête, nous avons estimé qu'il était préférable de s'en tenir aux idées fournies par nos correspondants aveugles, nous réservant de prendre connaissance du rapport du « Guide du concert » pour en tirer ce qui pourrait nous être profitable.

D'ailleurs, les façons de voir des sommités musicales répondent-elles très exactement à notre façon d'envisager le problème ? La clientèle des maîtres est si différente de celle de nos professeurs qu'il est vraisemblable que les circonstances actuelles réagissent tout autrement sur leur situation et, par suite, sur leurs idées.

Pour M. Mariotte, Directeur du Conservatoire d'Orléans, la crise, comme la musique mécanique, ne sont que des prétextes à l'avarice des parents ou à la paresse des enfants, et le seul espoir est dans l'habile propagande qui pourrait développer le goût des enfants. M. Lazare Lévy, professeur de piano au Conservatoire de Paris, pense qu'il ne faut plus espérer gagner sa vie avec la musique sérieuse. La musique mécanique, par sa profusion, a fatigué tout le monde et cause à l'art un tort tout d'abord moral mais qui comporte ses conséquences matérielles. Peu de musiciens doivent, désormais, suffire à l'exécution des œuvres et la composition peut seule offrir des débouchés, la machine ne pouvant remplacer l'acte créateur. Par conséquent, n'encourager que les prédestinés auxquels aucun abandon ne serait d'ailleurs possible.

M. Bazelaire, professeur de violoncelle au Conservatoire de Paris, estime que les artistes ne souffrent pas plus que les autres et qu'il faut garder confiance, et lutter. Cette crise finira, car il n'y a pas d'exemple que les crises ne se terminent et l'on doit encourager les jeunes vocations qui trouveront en cet heureux jour la récompense de leur laborieuse attente.

Il ne nous est pas permis de conclure, car chacun peut avoir raison et l'avenir seul prouvera si ce sont les pessimistes ou les optimistes qui se sont trompés. Néanmoins, nous sommes convaincus que ce rapport éclairera ceux qui ont la charge d'instruire les aveugles comme ceux qui se sont voués à leur placement. Dans l'espoir que nous ne nous faisons pas illusion sur l'utilité de ce travail, nous remercions très vivement nos correspondants pour les idées qu'ils ont bien voulu nous donner et dont nous avons fait état avec la plus complète impartialité.

Juin 1935. C. Régulier.

Le « Livre parlé » pour les Aveugles

Le « Livre Parlé » pour les Aveugles existe maintenant. C'est l' « American Foundation for the Blind » qui l'a réalisé pour les aveugles des Etats-Unis et du Canada en attendant que, dans un avenir très prochain, d'autres pays suivent son exemple.

Ici-même, on a parlé en temps opportun de la parution de l' « Echophone » qui reproduit la parole enregistrée sur fil d'acier; mais ce procédé est très coûteux en raison du prix d'achat de l'appareil-

lecteur: 10 à 12.000 francs. L'enregistrement sur film (types livre sonore, ruban sonore ou autre) ne saurait être regardé comme pratique tant que le prix de l'appareil d'audition restera dans l'ordre de 2.000 francs et que le film enregistré pour une heure d'écoute coûtera encore 150 francs. Du reste, ce dernier procédé n'est toujours pas commercialisé.

L' « American Foundation » a mis au point un type de disque de trente centimètres de diamètre qui tourne à la vitesse de 33 tours 1/3 par minute (le phonographe ordinaire tourne à 78 tours à la minute) et donne, grâce à un enregistrement spécial, non plus 4 minutes d'audition sur chaque face, comme le font généralement les disques du commerce, mais 15 minutes. Un disque à vitesse linéaire constante donnerait des auditions plus longues, mais on ne s'est pas arrêté à cette solution, notamment en raison du fait qu'un auditeur peut tolérer quelques instants d'arrêt après un quart d'heure d'écoute suivie. L' « American Foundation » tire ses disques à 100 exemplaires, ce qui en abaisse le prix de revient à un dollar l'exemplaire, donc actuellement 15 francs de notre monnaie. La bibliophèque pour aveugles prête gratuitement les disques comme les livres Braille.

L' « American Foundation » a étudié et fait fabriquer en série pour l'audition du Livre Parlé et du disque ordinaire des appareils mixtes tournant à volonté à 33 1/3 ou à 78 tours.

Plus de mille aveugles américains déjà, ont acheté un appareil de ce genre dont ils sont très satisfaits. Dans beaucoup de pays, en particulier en France, on ne peut songer à des tirages élevés. Le Livre Parlé n'y serait-il, de ce fait, jamais réalisable?

Dans le but de trouver une solution rendant économiquement pratiques de faibles tirages, l' « American Braille Presse » s'adjoignit un technicien et installa dans ses locaux un studio pour y faire les recherches nécessaires. Il vient d'y être mis au point un procédé nouveau d'enregistrement apportant la solution désirée. Les disques, entièrement faits à l' « American Braille Press » sont très légers, incassables, et ne se raient que difficilement; ils tournent à 33 tours 1/3 et donnent près de 14 minutes d'audition par face de 31 cent. de diamètre. Ces disques, qui comportent 5 sillons 1/2 par millimètre, sont très résistants: certains ont été tournés 500 fois sans présenter la moindre altération de la qualité du son, ni usure apparente. On poursuit l'expérience avec l'un d'eux qui se comporte toujours de même, bien que l'on ait actuellement dépassé 1.350 auditions. L' « American Braille Press » a pris des brevets, uniquement pour conserver ces avantages aux aveugles. Un tel disque, en dépit de son faible tirage, ne coûterait que 4 à 5 francs. Comme l' « American Foundation » de New-York, l' « American Braille Press » de Paris a établi des modèles d'appareils à ressort ou électriques pour reproduire le Livre Parlé aussi bien que les disques ordinaires. Les appareils de T. S. F. munis d'une prise de pick up pourraient servir d'amplificateur.

Depuis longtemps l'A. V. H. suit avec attention les recherches entreprises dans la voie de la lecture sonore: M. Villey, de son vivant, en avait saisi tout l'intérêt. M. de Fleuriau, Président de l'Association, assista à une démonstration du procédé de livre sur disques de l' « American Foundation » qui eut lieu à l' « American Braille Press » en août 1934 lors d'un court séjour à Paris de MM. Miguel, Président, et Irwin, Directeur de l' «American Foundation ». Tout récemment, M. Renaux, Secrétaire général de l'A. V. H., a visité le studio de

l'A. B. P. et a été très favorablement impressionné par l'audition des disques de l' « American Braille Press ». Des membres de la Commission d'Etudes s'y sont rendus également et ont été unanimes à constater la netteté du son et les autres avantages des disques en question justifiant à tous égards l'adoption de ce procédé pour la réalisation du « Livre Parlé ». D'autres aveugles ont eu, eux aussi, l'occasion d'écouter ces disques et ils ont émis une opinion identique, souhaitant que dans un avenir prochain le « Livre Parlé » devienne aussi en France une réalité sous la forme d'une « Discothèque sonore circulante ».

L'Institution des Aveugles de Marburg-Lahn et la Unione Italiana dei Ciechi ont décidé de faire des livres sur disques à 33 tours 1/3. En février, à la Chambre des Communes, lors d'un débat sur les tarifs postaux, le député aveugle, Sir Ian Fraser, fit allusion à une prochaine réalisation d'un « Livre Parlé » par le National Institute for the Blind, pour que soit appliqué au livre sur disque le même tarif qu'au Braille.

Concluons : les aveugles des Etats-Unis et du Canada ont leurs livres sur disques : ceux de trois grands pays européens sont à la veille d'avoir le leur. A ceux qui, chez nous, ont la responsabilité de diriger les activités typhlophiles, de coopérer activement à sa réalisation en France.

M. Cintrat.

Le jeudi 27 juin a eu lieu à l'A. V. H., dans la salle du Musée, une démonstration de lecture sur disque suivant le procédé mis au point par l' « American Braille Press. Nous nous contenterons aujourd'hui de dire qu'elle a obtenu le plus vif succès et de féliciter M. Raverat de la ténacité avec laquelle il a poursuivi ses recherches.

Voici quelques renseignements techniques complémentaires sur le procédé de l'A. B. P. :

L'aiguille lectrice, légèrement arrondie, est néanmoins d'un type commercial. La vitesse linéaire est de 14 m. 52 au centre et de 31 m. à la périphérie. Cette différence a nécessité l'emploi d'un changeur automatique de tonalité et d'un potentiomètre automatique de puissance, qui ont pour but d'obtenir une intensité égale de la voix et d'éviter ses déformations. C'est ce double dispositif, adapté uniquement sur l'appareil enregistreur, qui a fait l'objet d'une prise de brevet par l'A. B. P.

Les disques sont constitués par une plaque d'aluminium de 0 mm. 5 d'épaisseur enduite d'une couche fixante sur laquelle est appliquée un vernis de nitrate de cellulose de 15/ 10 de mm. d'épaisseur environ. Chaque disque pèse 108 gr.

Ajoutons que le National Institute for the Blind fait des recherches pour un enregistrement sur matière moulée, et projette de caser dix sillons au mm., ce qui donnerait, avec une vitesse angulaire de 24 tours à la minute, 25 m. de lecture par côté. La difficulté est alors d'obtenir une solidité suffisante des murs des sillons, sous la pression de l'aiguille lectrice.

P. H.

Une visite au N. I. B.

Nous avons souvent l'occasion de parler à nos lecteurs du National Institute for the Blind, l'importante œuvre anglaise en faveur des aveugles. L'une de nos collaboratrices, Mme M. Félix-Alcan, ayant eu l'occasion de se rendre au N. I. B., a bien voulu nous faire le récit de sa visite. Nous espérons que les lignes suivantes contribueront à donner à nos lecteurs une image concrète et vivante de l'établissement de Great Portland Street.

Me trouvant à Londres en avril dernier, j'ai été voir les différents services du N. I. B., et il me semble que le récit de cette visite peut offrir quelque intérêt pour les lecteurs du V. H. L'immeuble du N. I. B. se trouve dans un quartier relativement paisible de Londres, près de Regent's Park, c'est-à-dire assez loin du centre. Il comporte six étages — ce qui est exceptionnel à Londres — et est naturellement desservi par un ascenseur.

Le rez-de-chaussée comprend un passage aboutissant à un grand vestibule, d'où partent les escaliers de l'immeuble. Le long de ce passage, d'élégantes vitrines présentent les échantillons des objets en vente au N. I. B., de sorte que tout visiteur ayant affaire à l'Institut voit obligatoirement les ouvrages exécutés par les aveugles.

Le magasin a sur la rue une devanture d'aspect agréable et bien agencée; à l'intérieur, des comptoirs de bois poli, derrière lesquels des vitrines et des tiroirs renferment les objets destinés à la vente. Deux vendeuses se tiennent là, qui sont au courant de la vente et la pratiquent comme dans un magasin ordinaire. J'ai remarqué de jolis vêtements d'enfant au tricot à la main, des bas de sport à la machine, des plateaux de bois avec le bord en vannerie, des paniers de tous genres, des filets à éponges, des tapis brosses, de ravissantes nappes écossaises tissées à la main. La présentation des balais et des brosses est à peu près nulle, ce qui laisserait supposer une production relativement peu considérable.

Le musée est encore à l'état embryonnaire, mais tout ce qu'il contient est présenté avec la netteté matérielle la plus grande, que ce soit dans les vitrines installées le long de l'escalier principal, ou dans celles de la salle de musique. Celle-ci est très belle, de la hauteur de deux étages, et possède un magnifique orgue sur lequel des professionnels voyants même demandent parfois à travailler. Il y a au mur des tableaux contenant des cartes en relief, des dessins en points d'animaux et de figures géométriques. En dehors de cela, la musée possède surtout des jeux, et des spécimens de différentes machines à écrire. Celles-ci sont très nombreuses ; on m'a montré la machine Stainsby, qui sténographie sur ruban; il y a aussi une machine qui écrit le Braille en caractères directement tangibles, ce qui permet de faire des opérations arithmétiques.

L'imprimerie est très importante et admirablement outillée. Elle tire un grand nombre de périodiques, vendus de 4 à 6 pence : journal de T. S. F., journal quotidien, journal littéraire, journal pour les enfants, journaux religieux de toutes confessions, journal pour les aveugles-sourds, texte du Punch, etc.

La reliure se fait à la machine, de sorte que tous les livres sont d'aspect agréable et leur texte parfaitement protégé contre tout accident.

L'école de massage occupe le dernier étage de l'immeuble. Les études y durent trois ans et tous les professeurs sont des voyants. Les élèves apprenent aussi l'électrothérapie. Presque tous les masseurs diplômés sont employés dans une clinique voisine, ce qui simplifie la question des guides.

Le N. I. B. forme également des accordeurs.

Bref, cette trop courte visite m'a laissé une impression de bonne organisation, de tenue parfaite, et d'efforts coordonnés aboutissant à d'intéressants résultats.

M. FELIX-ALCAN.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître: « *Montaigne devant la postérité* », par Pierre Villey avec une préface de Jean Plattard, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

Bien que la présentation d'un tel ouvrage n'entre pas dans le cadre du « *Valentin Haüy* », nos lecteurs nous sauront gré de leur signaler cette œuvre posthume de notre grand ami. Ce nous est une occasion de rendre hommage à son érudition comme à sa mémoire.

« En 1930, écrit M. Jean Plattard, Pierre Villey donnait à la librairie Alcan une nouvelle édition des « *Essais de Montaigne* », additions et appendices. Ce travail d'ensemble était depuis longtemps sur le métier, et c'était un large plan de labeur. D'innombrables feuillets piqués de caractères Braille s'amoncelaient pour la préparation du livre médité. Déjà même une première partie était à peu près rédigée lorsque Pierre Villey trouva tragiquement la mort.

A peine remise de ses blessures et des terribles émotions de la catastrophe, Mme Villey se mit à la préparation du présent volume qui comprend deux parties: la première expose la fortune des Essais en France de 1580 à 1610 environ; la seconde, qui devait poursuivre cet exposé jusqu'à l'année 1669, est incomplète et se réduit à deux chapitres sur le succès des Essais au XVIIe siècle et sur l'idée de l'honnête homme chez Montaigne et dans nos lettres de l'ère classique. Un appendice rassemble tous les textes visés par l'auteur au cours de la première partie de son étude.

Pour la première fois, nous avons en main une enquête méthodiquement menée sur l'accueil que les contemporains de Montaigne ont fait à son livre. Je ne puis indiquer toutes les idées nouvelles que Pierre Villey a dégagées de son étude des jugements portés sur les Essais entre 1580 et 1610. Je signale toutefois comme un des résultats les plus intéressants de cette enquête quelques faits dont l'existence ou la portée avait échappé aux critiques curieux de préciser l'attitude religieuse de Montaigne. Le lecteur retrouvera dans ce volume cette scrupuleuse conscience dans les recherches, cette finesse de jugement, cette abondance d'aperçus, cette liberté qui caractérisent tous les écrits de Pierre Villey.

Pour le plus grand dommage de notre critique littéraire, la mort a brusquement interrompu cette vaste enquête qu'entreprenait Pierre Villey avec tant d'allègre courage. »

« *Montaigne devant la postérité* », un volume in-16 Jésus, 388 pages: broché, 24 fr. Boivin et Société, éditeur, 5, rue Palatine, Paris VIe.

Les Aveugles en Suède

Le Congrès Espérantiste récemment tenu à Stockholm et dont nous parlons d'autre part, ainsi surtout que le vote de la loi dite de « compensation », ont particulièrement attiré l'attention des aveugles et de leurs amis sur les immenses progrès réalisés en Suède par la typhlophilie depuis la fondation de « De Blindas Forening » (Société des Aveugles) en 1889.

L'instruction des jeunes aveugles est obligatoire et garantie: les autorités scolaires des provinces doivent veiller à ce que, dès l'âge de sept ans, les enfants aveugles fréquentent l'école, où ils sont internes durant onze ans, où tout est gratuit, et où ils reçoivent une solide instruction primaire ainsi qu'une bonne éducation professionnelle comprenant tous les métiers couramment pratiqués par les aveugles. La culture physique des élèves est l'objet des plus grands soins. Les instituteurs préposés à l'enseignement des aveugles sont soumis à une préparation spéciale et reçoivent un traitement supérieur à celui des instituteurs de voyants. A dix-huit ans, munis gratuitement de l'outillage nécessaire, les élèves, généralement, vont pratiquer leur métier chez eux. Cependant, pour ceux qui ne peuvent travailler dans leur famille ou qui, au-delà de quatorze ans n'ont pu être admis dans une école, existent des établissements publics spéciaux de réadaptation intellectuelle et de travail.

Enfin, un asile spécial recueille les aveugles malades ou atteints d'autres infirmités conjointement à la cécité. Ajoutons que les tout petits eux-mêmes sont, avant l'âge scolaire, accueillis et bien soignés dans un foyer spécial lorsque leurs familles ne peuvent les garder.

Mais, en Suède comme ailleurs, en dépit des efforts accomplis pour relever l'aveugle par le travail, la nécessité d'une protection sociale destinée à pallier les infériorités de la cécité est devenue de plus en plus urgente en raison de la crise économique et par suite de certains progrès industriels. Le 21 mars 1934 le Parlement suédois a voté une loi instituant une pension d'Etat comme compensation pour les aveugles nécessiteux, pension annuelle de 500 couronnes (2.025 fr.), avec promesse d'augmentation dès que les finances publiques le permettront. D'ailleurs, une loi annexe autorise les communes à ajouter en faveur de leurs ressortissants un complément à ladite compensation. Parmi ceux qui ont reçu l'éducation des aveugles, bénéficient seuls de la loi ceux qui ne possèdent pas une vue suffisante pour se diriger dans les endroits qu'ils ne connaissent pas ou qui ne peuvent compter les doigts à deux mètres de distance. Sont également écartés du bénéfice de la loi les aveugles en cours d'éducation gratuite, ceux qui, perdant la vue après l'âge de 60 ans, auraient eu le temps et la possibilité d'assurer leurs vieux jours, ou qui sont devenus aveugles par leur faute, ceux pour qui l'hospitalisation est le seul mode possible d'assistance, ceux enfin qui possèdent un revenu notoirement suffisant. La loi est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 1935. On estime que, sur 5.800 aveugles que compte la Suède pour 6 millions d'habitants, 2.000 au moins auront droit à l'assistance légale.

Le centre de l'activité typhlophile en Suède est « De Blindas Fore-

ning », avec laquelle les quelques autres groupements existants seront bientôt fédérés. Assistance maladie, bibliothèque, distribution gratuite de son organe hebdomadaire en Braille, bourses aux étudiants, dons de postes de T. S. F., approvisionnement en matières premières au prix de gros sans frais de port. Trois ateliers pour hommes et un pour femmes, subvention à toute initiative en faveur des aveugles et aide particulière à ceux-ci, telle est l'œuvre que poursuit « De Blindas Forening » grâce aux 400.000 francs que lui accorde annuellement l'Etat et aux ressources que lui apporte la « Journée Nationale des Aveugles », organisée chaque année au début d'octobre.

Signalons enfin le Comité « Princesse Margareta », fondé en 1916, présidé dans chacune des 26 provinces par la femme du gouverneur, et qui forme à travers le pays comme un « Réseau serré de mains amies », toujours prêtes à seconder les aveugles dans leur effort de libération.

(Traduction A. MASSELIER).

Courrier de l'A. V. H.

Assemblée générale

Rarement assistance a été aussi compacte que cette année à l'assemblée générale de l'A. V. H., réunie le dimanche 26 mai à la salle des fêtes de l'Hôtel Continental, ainsi que nous l'avions annoncé.

Sans doute, du fait de la présidence du maréchal Pétain, cette réunion avait pris un éclat particulier, rehaussé encore par un programme littéraire et musical exquis, admirablement interprété par des virtuoses de tout premier ordre.

Des applaudissements ponctuèrent les paroles de M. de Fleuriau, soulignant la haute et réconfortante portée pour les aveugles et pour l'œuvre de la présence du Maréchal; l'émotion gagna l'auditoire lorsqu'à son tour celui-ci évoqua la pensée toujours vivante du fondateur de l'A. V. H. et caractérisa si parfaitement son œuvre en quelques mots heureux; l'exposé, sobre mais combien éloquent dans sa simplicité, du docteur Monthus, fut écouté avec une attention soutenue, de même que le compte-rendu financier de M. Poisson, en dépit de l'aridité des chiffres. N'est-ce pas là le témoignage évident de l'intérêt que les amis fidèles, toujours plus agissants et plus nombreux, grâce à Dieu, prennent à la vie même de l'œuvre.

La vie de l'œuvre! c'est bien cela, en effet, que l'on vient constater à l'assemblée générale. Les misères secourues, les efforts poursuivis, les progrès accomplis, les lacunes encore à combler, l'appel pressant aux concours généreux plus que jamais nécessaires, tout cela se trouve une fois de plus, et excellemment exprimé dans le rapport du docteur Monthus.

Nous ne le reproduirons pas ici, le compte rendu annuel des travaux de l'A. V. H., qui renferme également les allocutions prononcées à la séance du 26 mai, devant être, dans quelques mois, adressé aux collecteurs ainsi qu'à toute personne qui en fera la demande au siège de l'Œuvre. Retenons-en seulement quelques traits essentiels.

Le gros événement intérieur de 1934 est la mise en chantier des travaux de construction annoncés l'an dernier. Ces travaux, on s'en souvient, ont été prévus en deux tranches. La première, actuellement en cours, comprend la construction, au rez-de-chaussée, d'une salle de réunion pouvant contenir de deux à trois cents personnes, au premier étage, les services du vestiaire, puis six étages de bibliothèque. Viendront ensuite des bureaux, des locaux divers, l'Ecole de massage et son dispensaire. Les travaux commencés ou prévus n'ont pas ralenti l'action extérieure de l'A. V. H. 417 patronnés nouveaux (des vieillards surtout) ont été admis ; 1.500 aveugles ont reçu du linge ou des vêtements, 87 familles, du mobilier ; 120 femmes aveugles ont été occupées comme tricoteuse ; 41 apprentis ont été rééduqués dans les ateliers de l'Association et y ont reçu des indemnités de cantine ; 75.000 francs de secours en argent ont été accordés ; 1.545 visites ont été faites dans 182 hospices. 75.000 volumes ont été prêtés par la Bibliothèque Braille littéraire, le mouvement de la bibliothèque musicale a porté sur 5.320 volumes ; 116 nouveaux copistes ont accru la précieuse phalange de nos transcripteurs bénévoles ; de notre imprimerie sont sorties 2.100.000 pages, en augmentation de 200.000 sur 1933. Indiquons enfin que la Bibliothèque Braille possède environ 110.000 volumes.

Le docteur Monthus s'est étendu sur le fonctionnement de l'Ecole de Massage, Ecole Félicien Fabre, qu'il dirige avec autant de compétence que de zèle. Elle a été, comme on le sait, provisoirement transférée dans un local voisin de la rue Duroc, en attendant sa réintégration dans les locaux de l'Association. Elle donne toute satisfaction avec son dispensaire où les étudiants de seconde année peuvent exercer : 300 massages ont été pratiqués par eux en 1933, 400 en 1934. Le docteur Monthus rend hommage au dévouement absolu des professeurs : le docteur Ferrier, conseiller toujours précieux ; le docteur Louvel, chargé des cours d'anatomie ; M. Munier, chargé de la technique du massage ; le docteur Morisetti, chargé de l'étude des rapports de la chirurgie et du massage ; Mmes les docteurs Encausse, notions élémentaires de médecine, et Brace-Gillot, nutrition et rhumatismes et enfin Mlle Larroche, la bonne fée de l'Ecole à l'éclosion de laquelle elle a participé, et qui demeure sur la brèche en dépit de ses 82 ans.

Le développement des groupes locaux et régionaux de l'A. V. H. sur l'utilité desquels M. Mahaut s'est étendu l'an dernier, s'est poursuivi, et celui de Bayonne, né à l'automne de 1934, autorise les meilleures espérances.

Guide-main Wagner

A la demande de personnes employant couramment le guide-main Wagner, l'A. V. H. a renoncé au modèle employé jusqu'à présent et qui, en effet, ne correspondait pas à un format courant de papier. Nous avons fait établir deux modèles :

1° pour le bureau, un cadre mesurant à l'intérieur 27 sur 21 centimètres, qui correspond au format commercial in-4°, également employé pour la machine à écrire. Le rideau comporte seize lames correspondant à seize lignes espacées de 1 centim. et demi. Prix : 5 fr. ; frais d'envoi pour la France et les colonies, 1 fr.50 ; recommandation, 0 fr. 75 en sus. Pour l'étranger, 3 fr. 50 ; recommandation, 1 fr. 50 en sus.

2° Pour le voyage, un modèle permettant d'écrire sur les genoux, dont le cadre intérieur mesure 21 sur 13,3 pour le papier in-8° et les formats en dessous. Il comporte 14 lames donnant 14 lignes. Prix: 4 fr.; port et emballage: France et colonies, 0 fr. 75; recommandation: 0 fr. 75 en sus; étranger: port, 2 fr. 50; recommandation: 1 fr 50 en sus.

Il ne peut être envoyé plus de trois exemplaires du petit modèle par la poste et plus d'un seul du grand modèle.

Ecole de Massage

Les examens pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur que délivre notre Ecole Félicien Fabre, viennent de se terminer. Le jury, présidé par M. le Professeur de Lapersonne, a décerné le diplôme à Mme Marcelle Durif, Mlle Hugette Dubillard et MM. Pierre Cormond, Pierre Maurin et Roger Sempé. Toutes nos félicitations aux lauréats pour un si heureux couronnement de deux belles années d'études.

Nécrologie

Mme Paul du Chayla vient de s'éteindre. Veuve de l'ancien Vice-Président de l'A. V. H., Mme Paul du Chayla avait été l'une des ouvrières de la première heure et était demeurée l'une des plus actives parmi les Dames Patronnesses de l'Association.

Notre patronage doit aussi porter le deuil de l'une de ses plus jeunes collaboratrices, Mlle de Caraman, brutalement ravie par un tragique accident d'automobile à l'affection des siens et aux œuvres auxquelles elle apportait une activité pleine de promesses.

Que les familles si éprouvées veuillent bien trouver ici l'expression émue de nos condoléances.

Dans les groupes locaux

Nous avons appris avec un profond regret la mort de Mme la vicomtesse de Charrin, Présidente du groupe de l'A. V. H. de Montpellier, à la tête duquel elle avait succédé, depuis le 25 mars 1914, à Mme de Laprade.

Tous ceux qui l'approchaient ont pu apprécier ses grandes qualités de cœur, son dévouement inlassable aux œuvres multiples dont elle faisait partie.

Atteinte de cécité presque complète, la vicomtesse de Charrin avait voué aux aveugles une affection toute particulière. La disparition de cette femme de bien sera douloureusement ressentie dans les Associations d'aveugles et les groupements typhlophiles.

*
* *

L'assemblée générale du groupe de Rennes a eu lieu dans les salons Gaze, en présence d'une nombreuse assistance. Après une excellente partie musicale, M. Wolff, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, a magistralement exposé les buts à atteindre et retracé la vie de l'œuvre en 1934.

Le groupe patronne actuellement 800 aveugles dont 100 enfants et 100 travaileurs.

Courrier des Œuvres

Le 30 avril dernier, a eu lieu au Sacré-Cœur de Montmartre un pèlerinage organisé par la « Croisade des Aveugles ». Plus de 500 aveugles, venus de divers points de la France en ont suivi les exercices. Le service des déplacements avait été gracieusement assuré, tant pour l'accueil et le retour aux différentes gares, que pour la messe matinale de communion et les autres cérémonies. La Grand'Messe fut célébrée par un prêtre aveugle, M. l'abbé Latty. Un autre prêtre aveugle, M. l'abbé de Lapparent, missionnaire apostolique, donna le sermon de l'après-midi, au cours d'une cérémonie présidée par son Excellence Mgr Chaptal, auxiliaire du Cardinal-Archevêque de Paris. Les grandes orgues étaient tenues par M. Mahaut; l'orgue d'accompagnement par M. Aurouer, organiste aveugle de Poissy, autour de qui s'étaient groupés une chorale d'aveugles, pour l'exécution des chants liturgiques. La journée a été clôturée par une réunion où l'on a entendu, sur la vie de la Croisade, deux très intéressants rapports.

De nombreux journaux ont relaté avec sympathie cette pieuse et émouvante manifestation.

*
* *

L'œuvre cherbourgeoise « l'Aide aux Aveugles » a tenu son assemblée générale le 12 avril à la Bibliothèque des Sciences Naturelles de Cherbourg sous la présidence de son Président, M. Corbière.

Le compte rendu moral expose l'action de l'œuvre et les difficultés des aveugles pendant l'année écoulée. Le chômage les a particulièrement éprouvés et, autant qu'elle l'a pu, l'œuvre s'est efforcée d'en atténuer les effets. Placement d'enfants aveugles dans les institutions, travail procuré, notamment aux tricoteuses, transcription d'ouvrages en Braille, secours en nature, rien n'a été négligé dans la mesure où les ressources l'ont permis.

*
* *

L'Association pour le Patronage des Elèves Aveugles de Saint-Victor et des aveugles de la région picarde a organisé dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'Amiens une réunion, au cours de laquelle M. Mahaut a donné, sur l'A. V. H., une conférence écoutée avec le plus vif intérêt. Une matinée récréative a terminé cette manifestation de sympathie à l'égard des aveugles.

*
* *

La « Lecture à l'Hôpital », dont le siège est situé 52, rue des Dames, Paris, XVIIe, et qui se propose de distribuer livres et revues aux malades et aux vieillards des hospices et des maisons de retraite, a adressé un vibrant appel au public, afin qu'il lui soit possible d'offrir des ouvrages en Braille aux aveugles hospitalisés. A cette occasion, nous rappelons que notre bibliothèque Braille alimente régulièrement la plupart des établissements ou sont hospitalisé des aveugles et qu'un dépôt de livres est créé partout où les lecteurs sont en nombre suffisant.

Nouvelles et Renseignements

Nouvelles diverses. — A la suite des dernières élections municipales un aveugle, ancien élève de l'Institution Nationale, M. Séverin, a été élu maire du Verguier, commune du département de l'Aisne.

En posant sa candidature au conseil municipal, M. Séverin a cédé aux sollicitations de ses concitoyens, désireux de lui confier, à la tête de leur commune, la succession de son père récemment décédé.

C'est la première fois en France, croyons-nous, qu'un aveugle d'enfance est investi de l'autorité municipale. En félicitant M. Séverin d'avoir su, en dépit de sa cécité, mériter les suffrages de ses concitoyens, nous enregistrons avec une vive satisfaction le témoignage populaire de confiance donné à la gestion d'un aveugle.

— M. Litaize, ancien élève de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, organiste à Saint-Cloud, a subi brillamment les épreuves d'admission au concours pour l'obtention du Prix de Rome.

— Le certificat d'aptitude à l'enseignement de la musique dans les écoles de l'Etat a été obtenu par les avengles dont les noms suivent. Degré élémentaire: Mlles Joly et Keller, élèves de l'Institution Nationale; Mme Soumagnas, M. Mauguin, anciens élèves de la même école; MM. Dufor et Bouquin, anciens élèves de l'école de Ronchin.

Degré supérieur: Mlle Salvert, monitrice à l'Institution Nationale, reçue 10e sur 188 candidats dont 27 admis.

— On fêtera le 5 juillet à Borneo le jubilé d'une religieuse franciscaine d'Irlande, la Révérende Mère Hélène Downs, arrivée depuis 50 ans aux missions du Borneo anglais où elle a fondé 10 couvents avec une congrégation indigène. Presque aveugle, la religieuse, très alerte, rend encore de précieux services.

— M. A. Reboulot, élève à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, a obtenu un second prix d'orgue au Conservatoire.

— On nous prie d'annoncer la parution d'une nouvelle revue littéraire en noir et en Braille, « Poésia ». Déjà éditée en Braille, il y a quelques années, Poésia avait dû suspendre sa publication. Elle reprend vie aujourd'hui et s'augmente d'une édition en noir. M. Paul Valéry en accepte la Présidence d'honneur et la grande Presse l'accueille avec la plus grande sympathie. Revue esthétique et poétique, cet organe trimestriel s'adresse aux amis des poètes et auteurs aveugles. Il a pour buts: 1° de contribuer à la diffusion du sens poétique dans la société actuelle; 2° de faire mieux connaître la sensibilité des aveugles et parfois leur talent; 3° de créer un lien entre les amis de la poésie voyants et aveugles.

Abonnement annuel: noir, 10 fr., 8 fr. pour les aveugles; Braille, 5 fr. S'adresser à M. Caudmont, 37, rue de Flore, à Alfortville (Seine).

Allemagne. — Le *Blindenwelt* annonce la création d'un fonds spécial destiné à permettre l'admission des aveugles sarrois dans des heims d'aveugles en Allemagne.

Italie. — Grâce au capitaine Nicolodi, président de l'Union Italienne des Aveugles, le Gouvernement italien vient de promulguer une loi tendant à assurer aux aveugles un travail régulier et rémunérateur. Cette loi prévoit la création d'un organisme central avec des filiales dans les principales villes de la péninsule, administré par une Commission dépendant

directement du Ministère de l'Intérieur. Des ateliers seront appropriés aux besoins industriels nouveaux ; ils n'auront aucun caractère philanthropique. L'Etat oblige les administrations publiques à s'approvisionner de produits fabriqués par les Aveugles dans la proportion d'au moins 1/10e de leurs besoins. La nouvelle institution aura la faculté de choisir les travaux se prêtant le mieux aux possibilités des aveugles, et, s'il y a lieu, un personnel clairvoyant, pris de préférence parmi les victimes de la guerre (mutilés, veuves, orphelins), assurera le fini et la bonne présentation des travaux qui exigent la vue, ainsi que le rendement en quantité et en qualité.

Pour la mise sur pied de cette intéressante entreprise, ajoute le *Petit Progrès*, auquel nous avons emprunté ces renseignements, l'Union Italienne a déjà versé un million de lires.

L'Union Italienne des Aveugles a obtenu dernièrement du Ministre pour la première fois, la délivrance de 2.000 permis autorisant les aveugles accompagnés d'un guide à voyager à demi-tarif.

Etats-Unis. — Grâce à la générosité de M. Miguel, l'American Foundation for the Blind pourra bientôt occuper de nouveaux locaux. La cérémonie de la pose de la première pierre a eu lieu en présence de toutes les personnalités notoires du mouvement tyuhlophilique des Etats-Unis.

La liste des livres enregistrés sur disques continue de s'allonger aux Etats-Unis. Chaque disque coûte un dollar. L'American Foundation a entrepris une campagne à travers les Etats-Unis pour le placement gratuit de 10.000 livres sonores.

Nouvelle-Zélande. — Le centre d'activité pour les aveugles est Auckland. On s'y occupe des colons anglais aveugles et aussi des aveugles Maoris. On a fondé en 1889 une société des « Amis des Aveugles » qui, dès 1890, fut absorbée par l'Institut du Jubilé pour les Aveugles. Le fondateur de cet Institut fut un aveugle, John Tigh. Les fonds qui permirent sa construction avaient été donnés à l'occasion du cinquantième anniversaire de la colonisation de la Nouvelle-Zélande par l'Angleterre. Le Directeur actuel est M. Cluthe Mackensie, ancien fermier du pays, aveugle de guerre. On y apprend en outre divers métiers. Le métier le plus intéressant pour les aveugles est la fabrication d'un certain panier à fruits pour l'exportation qui en demande 120.000 par mois. Les femmes aveugles font de la machine à coudre, de la vannerie, du rempaillage.

On emploie dans les ateliers 15 femmes et 65 hommes ; 40 hommes et 13 femmes habitent l'Institut.

Les articles fabriqués par les Aveugles sont vendus dans un magasin spécial ; la vente y est satisfaisante. L'Institut s'occupe au total de 100 aveugles, tant anglais que Maoris.

L'éducation de l'aveugle terminée, l'Institut s'occupe de lui trouver une situation comme commerçant, masseur, tenancier de bureau de tabac, etc... Il est aussi en mesure de fournir gratuitement ou à très bas prix des fournitures pour aveugles et de donner des machines à écrire et des appareils de T. S. F.

Sur différents autres points du pays, des efforts sont également faits en faveur des aveugles (circulation, bibliothèques Braille, faveurs dans les théâtres, les cinémas et les concerts). Des visiteurs bénévoles s'occupent de 700 aveugles à domicile et les font travailler.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, J. Robert et Cie, 16, rue Froide, Caen. — Tél.

JUILLET-AOUT 1935. — N° 4

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 283.14

BIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : France : 6 Francs. — Étranger : 7 Francs

SOMMAIRE

La Sculpture et les Aveugles

MM. Munz et Lowenfeld, de Vienne, publient un ouvrage où nous trouvons exposée une expérience faite à l'Institut Juif pour les Aveugles de Vienne. Les Aveugles y reçoivent depuis dix ans un enseignement régulier de modelage dont les résultats ont été soigneusement étudiés par les auteurs du livre. M. Munz, critique d'art, montre d'abord que les aveugles ont une conception très précise de l'espace et de la forme, conception qui, tout en pouvant différer sous bien des rapports de celle des voyants, est nettement définissable, et même, dans un ou deux cas sur des points essentiels semblables à l'art normal.

Dans la seconde partie, M. Lowenfeld explique sa méthode. Il cherchait d'abord à éveiller chez ses élèves une initiative créatrice, puis à découvrir jusqu'à quel point le travail plastique donne aux aveugles la possibilité de se révéler. Il se servait habituellement de terre glaise, mais parfois le modelage se faisait sur bois. Le livre de MM. Lowenfeld et Munz est d'un grand intérêt pour le psychologue et ne peut que lui ouvrir un nouveau champ d'investigation quant aux conceptions de l'espace que se font les Aveugles.

Celles de l'aveugle de naissance contrastent avec celles de l'élève devenu aveugle plus tard, ce dernier conservant le souvenir des objets vus dans son enfance.

A propos de sculpture, signalons, d'après *Outlook*, qu'il a été fondé à New-York en 1921 un établissement permettant aux aveugles de s'adonner aux arts et à la littérature au milieu des clairvoyants. Ils poursuivent là différentes études : musique, littérature, journalisme, sculpture. Les essais furent encourageants. Actuellement, trois aveugles donnent des résultats remarquables. Une femme aveugle a notamment exécuté une tête d'un caractère archaïque très original sans l'aide d'aucun modèle. L'Institut décerne chaque année plusieurs bourses aux étudiants aveugles qui se sont distingués dans la sculpture et dans la musique.

A UNE STATUETTE DE TANAGRA

Fille de Béotie, a quoi donc songeais-tu
Le jour où t'accoudant à l'angle d'un portique
Un sculpteur modela ton beau corps revêtu
Du peplos enroulé sur ta blanche tunique?
Savais-tu que l'Amour éteignant son flambeau
Allait sceller sur toi cette dalle de pierre
Où depuis deux mille ans, dans l'ombre du tombeau
Ton image s'effrite au contact d'un suaire?
Quelque lien secret devait te réunir
A ce mort qui voulut, sur sa funèble couche
Dormir auprès de toi... Mais comment définir
Ce sourire malin que dessine ta bouche
Et ce regard moqueur perdu dans le lointain?...
Ici-bas, qu'étais-tu? Ta brune chevelure
Encadrant librement ton visage aux traits fins
Est celle d'une Vierge, et ta gracieuse allure
Fait rêver de Cypris sous un ciel enchanté.
Tu dois avoir connu les secrets de la vie...
Mais que tu sois mortelle ou bien divinité,
L'art grec en sa splendeur à t'aimer nous convie.

J.-P. BRISSON.

L'Enseignement de la Musique dans les Écoles publiques

Ainsi que beaucoup de nos camarades, je me suis intéressé à l'enquête ouverte dans le « Valentin Haüy », enquête relative à la « crise » de la profession musicale.

Etant presque spécialisé dans l'enseignement collectif, j'ai été tout naturellement amené à indiquer pour un plus grand public, la possibilité de cette orientation. Il s'agit de l'enseignement du solfège et du chant dans les écoles publiques et de la direction des sociétés de musique.

Dans l'enseignement primaire, l'étude de la musique est obligatoire à tous les degrés. Les programmes peuvent se résumer ainsi : éducation progressive de l'oreille et de la voix, formation du goût, étude des signes pratiques du chant choral. Une épreuve musicale est imposée au certificat d'études primaires, au brevet élémentaire et au brevet supérieur. Malgré cela, il faut bien reconnaître que l'enseignement de la musique est généralement fort négligé. Toutefois, un changement favorable semble se dessiner : on s'efforce de protéger les diplômes et d'utiliser les compétences ; une pédagogie rajeunie commence à porter ses fruits.

En dehors de l'école, il y a les œuvres. L'un des résultats les plus saisissants de la lutte des idées, du bouillonnement social, est l'embrigadement de la jeunesse et même de l'enfance. Toutes les organisations, politiques ou religieuses, s'efforcent d'attirer les jeunes à elles. Il s'ensuit une prodigieuse éclosion d'œuvres de jeunesse : ligues, patronages, sociétés d'anciens élèves, etc... Au sein de ces formations, la musique trouve (ou devrait trouver) sa place, soit en séances récréatives, chant en commun et même études instrumentales.

En ce qui concerne les adultes, la question de l'organisation des loisirs se pose déjà et se posera sans doute plus impérieusement encore dans l'avenir. Là encore, la musique doit être appelée à rendre service. Il n'est donc peut-être pas invraisemblable de prévoir un certain renouveau des sociétés populaires de musique : chorales, harmonies, fanfares.

La musique à l'école, l'orphéon, voilà deux éléments d'activité qui semblent devoir apporter quelques compensations aux musiciens professionnels, durement éprouvés.

Les musiciens aveugles peuvent-ils s'adapter à cette orientation ? Pourquoi non ? Certes, ils rencontreront des difficultés, parfois pénibles. Mais, n'en a-t-il pas été de même en toutes leurs carrières ? Le professeur, l'organiste, le pianiste de dancing, ne doivent-ils pas constamment compenser l'état d'infériorité où les place la cécité par un surcroît d'effort et d'initiative ? C'est une question de préparation, de vocation aussi peut-être. Question intéressante en tous cas.

Cherchons autour de nous. Plusieurs exemples encourageants ne se découvriraient-ils pas dores et déjà ? Quoi qu'il en soit, à titre d'indications, je rapporte ici ma modeste expérience dans des écoles de clairvoyants et mes débuts dans la musique vocale d'ensemble.

Peu après ma sortie de l'Institution Nationale, en janvier 1923, je fus envoyé comme organiste et professeur de musique à Saint-Junien, petite ville industrielle située aux limites du Limousin et des Charentes.

La situation comprenait aussi trois heures de solfège dans un cours complémentaire de jeunes filles. Ces heures d'enseignement collectif m'étaient rétribuées par les élèves elles-mêmes qui devaient verser cha-

cune trois francs par mois. Il était difficile, dans ces conditions, d'imposer le cours. Je fus donc amené à en demander la prise en charge par la municipalité. Je demandai en même temps son extension aux cours supérieurs et aux cours moyens de toutes les écoles de la ville. Appuyée par le corps enseignant et défendue par un maire ami de l'éducation populaire, ma demande fut prise en considération : j'obtins huit heures d'enseignement par semaine (1925). De plus en plus intéressé par cette partie de ma tâche, je m'efforçais d'enrichir mes connaissances pédagogiques. Donnant à mes investigations un but concret, je me présentais en 1926 aux examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du chant et de la musique dans les écoles publiques. La possession des diplômes officiels me permit d'être facilement nommé, deux ans plus tard, à l'école primaire supérieure de garçons (six heures d'enseignement par semaine, rétribuées par l'État).

Puis, en 1929, je fut appelé à étendre mon enseignement à toutes les classes des écoles communales, y compris les cours préparatoires (six heures de plus par semaine, vingt heures au total). Enfin, en 1932, je fus sollicité pour la direction d'une chorale mixte, créée et soutenue financièrement par une importante coopérative de consommation et subventionnée par la municipalité.

Nos écoles primaires élémentaires sont au nombre de trois : une école de filles avec cours complémentaire (onze classes) ; une école de garçons (dix classes) ; une école mixte de faubourg (quatre classes). Je donne dans chaque classe une demi-heure de leçon par semaine, excepté au cours complémentaire où il y a deux heures de musique. La municipalité a doté chaque école d'un « guide-chant » ou « vocalisateur ». C'est un harmonium de dimensions très réduites, pouvant se placer sur un bureau et très aisément transportable.

La question de la discipline ne se pose pas, car, en aucun cas, maîtres et maîtresses ne sont autorisés à quitter leur classe, même lorsqu'ils sont remplacés par un professeur spécial.

Les enfants aiment la leçon de musique ; elle est pour eux un événement agréable dont l'heure est connue et attendue. Ce serait un résultat suffisant en lui-même, mais j'affirme que les fruits de cet enseignement sont plus importants et plus durables.

Certes, en quittant l'école après le certificat d'études, nos élèves n'emportent que des notions élémentaires de solfège ; mais ils savent qu'il existe un art infiniment précieux et accessible aux plus humbles. Plus tard, quelles que soient leurs conditions d'existence, beaucoup d'entre eux chercheront à retrouver les émotions procurées par le chant en commun. Ce seront autant d'heures soustraites au désœuvrement.

L'épreuve musicale au certificat d'études primaires a été rendue plus importante dans notre ville : on y a ajouté une petite dictée musicale écrite.

A la dernière conférence pédagogique cantonale, consacrée à l'enseignement de la musique à l'école, nos enfants ont gagné à la cause de la musique bien des maîtres sceptiques, grâce à leur enthousiasme et à leurs démonstrations réussies.

Plusieurs fêtes scolaires ont lieu au cours de l'année. La plus marquante, qui groupe toutes les écoles de la ville, se déroule en plein air ; enfants et jeunes gens, au nombre d'un millier environ, y exécutent des chœurs d'ensemble dont l'effet est impressionnant. L'école primaire supérieure de garçons où j'exerce, compte 140 élèves, répartis en quatre

années. L'étude du solfège est ici plus complète. Mes grands élèves déchiffrent correctement à deux et trois voix et la chorale de l'établissement se produit périodiquement avec succès. Pour assurer la discipline, le directeur m'adjoint un surveillant: je n'ai jamais eu d'ennuis graves. La classe de musique est considérée à l'égal des autres classes et nul n'en est dispensé. Les interrogations sont fréquentes et notées. Je fais un classement qui joue dans le classement général.

La société musicale d'amateurs dont je m'occupe est une chorale mixte. Les membres exécutants, tous recrutés dans la classe ouvrière, ignoraient tout de la musique. Nous avons commencé par des chants très faciles à deux et trois voix, avec accompagnement de piano. Nous avons entrepris l'étude du solfège. Nous chantons maintenant des chœurs à quatre voix sans accompagnement. Les exécutions publiques sont fréquentes, même en dehors de la ville.

Du bagage musical que m'ont constitué mes études à l'Institution Nationale, j'ai utilisé la plupart des éléments, dans cette tâche spéciale: tout d'abord, le solfège qui est la matière à enseigner. Puis l'harmonie, ne serait-ce que pour l'improvisation des accompagnements, les modifications d'arrangements vocaux (parfois nécessaires) ou simplement pour la correction des fautes de gravure. Les notions de composition aussi, lesquelles m'ont facilité l'analyse des œuvres.

Au point de vue instrumental, la pratique du clavier m'a été indispensable; je dois jouer du piano en maintes occasions. J'avais étudié à l'Institution Nationale un instrument d'orchestre: la clarinette. Je dois dire que je n'en attendais pas les grands services qu'elle m'a rendus. J'ai beaucoup utilisé cet instrument dont le registre épouse si bien celui de la voix enfantine et je l'utilise encore.

J'ajouterai que j'ai dû exploiter jusqu'à l'extrême limite ma modeste culture générale. En dehors de causeries sur l'histoire de la musique ou les grands événements du monde musical, j'ai été appelé à rédiger des commentaires pour des disques destinés aux écoles de la circonscription, comme à prendre la parole en diverses réunions pédagogiques.

Quant à ce qui m'a fait défaut, ce fut tout d'abord la documentation spéciale: programmes, ouvrages d'enseignement, chœurs et chants scolaires. La Bibliothèque Braille m'a fourni un appréciable point de départ; ensuite, par un gros et long effort et grâce à de précieuses collaborations bénévoles, je me suis constitué une importante bibliothèque.

Mais ce qui m'a gêné le plus peut-être, c'est un point très personnel: l'ignorance des gestes dans la direction des ensembles. Je n'avais de cela qu'une idée assez vague et toute théorique. Pour acquérir en cette matière, l'aisance et la sobriété, il faut beaucoup de pratique et des conseils avisés.

Partout et toujours, je me suis efforcé de gagner la sympathie des chefs d'établissements et des maîtres. La bienveillance des premiers et la collaboration des seconds m'ont permis d'obtenir plus facilement l'attention des enfants et aussi leur affection.

La situation matérielle qui m'est faite, sans être brillante, me procure une certaine sécurité. Au point de vue moral, par contre, ma tâche m'apporte des joies profondes. L'accueil des enfants en classe, leur gentillesse reconnaissante, sont pour moi un grand réconfort.

Paul LABORDE.

Un double centenaire chez les Musiciens Aveugles

Les musiciens aveugles français, les anciens élèves de l'Institution Nationale en particulier, avaient été conviés à célébrer le 20 juin dernier un double centenaire: celui de Luis Lebel, révolu depuis quatre ans déjà et que les circonstances n'avaient pas permis de commémorer en son temps, et celui de Victor Paul, né en 1835.

Luis Lebel et Victor Paul furent deux maîtres remarquables de l'Institution Nationale. Leurs noms ne sont peut-être pas très familiers à nos jeunes musiciens ; mais, parmi ceux de la seconde moitié du XIXe siècle, qui n'a connu, ainsi que l'a écrit M. Mahaut, les deux artistes qui ont le plus marqué dans la vie musicale de l'Institution Nationale?

L'école de Valentin Haüy, dans l'esprit de son fondateur, n'était pas destinée à former des musiciens professionnels, mais des travailleurs manuels, pratiquant la musique surtout comme délassement. Cependant, lorsqu'elle se réorganisa, après les péripéties de la Révolution et de l'Empire, quelques aveugles bien doués parvinrent à s'initier à l'orgue ; et, dans le second quart du XIXe siècle, plusieurs furent demandés comme organistes dans des églises de Paris. Le succès qu'ils y obtinrent leur suscita des imitateurs ; peu à peu sur l'initiative des aveugles et par eux, avec des moyens de fortune souvent, un enseignement musical sérieux s'instaura à l'Institution des Aveugles de Paris ; des talents s'y développèrent et l'administration fut amenée à favoriser les études musicales, à leur donner dans les programmes de l'enseignement la place qu'elles y conquéraient.

C'est à ce moment que parurent Luis Lebel et Victor Paul. Elèves brillants des disciples directs de Valentin Haüy, élèves de Braille, puis professeurs éminents à leur tour, Luis Lebel et Victor Paul ont, par leur propre talent et par la valeur de leur enseignement, puissamment contribué à la réussite des aveugles dans la carrière musicale dont l'exploitation professionelle a caractérisé le développement de la typhlophilie française. Le premier remplit durant trente-cinq ans, les fonctions d'organiste du grand orgue de Saint-Etienne-du-Mont, et parmi nos lecteurs, il en est certainement qui connaissent la très belle étude que, sous le titre : « Un véritable organiste catholique », Maurice de la Sizeranne lui a consacrée. Le second fut un compositeur exquis dont certaines œuvres sont encore chantées dans la plupart des écoles d'aveugles de France. Tous deux furent des maîtres joignant à une compétence éprouvée un dévouement jamais lassé.

L'adoption définitive du Braille leur permit de se perfectionner et et de donner à leur enseignement toute l'ampleur désirable. Les auditions musicales qu'ils organisaient et dirigeaient, l'un comme chef d'orchestre, l'autre comme maître de chapelle de l'Institution, étaient fort goûtées du public : en permettant à celui-ci d'apprécier les qualités qu'un musicien aveugle peut acquérir, elles constituèrent la meilleure des propagandes. Enfin, les brillants succès fréquemment remportés au Conservatoire par l'élite de leurs élèves, les orgues magistralement tenues par ceux-ci dans d'importantes églises de province, toujours plus nombreuses (Edgar Guilbeau assure qu'aucune école de voyants, à cette époque, ne forma tant d'organistes que l'Institution et qu'on ne pouvait satisfaire à toutes les demandes), tout cela, en con-

sacrant l'autorité pédagogique des maîtres, donnait à leurs élèves dans le monde musical une place de choix.

Et les pensionnaires de l'Institution Nationale n'ont pas bénéficié seuls de la position conquise par les aveugles dans la carrière musicale. D'autres écoles, dont la plupart ont été créées sur le modèle de celle de Paris, ont compté et comptent aujourd'hui, chacun le sait, nombre d'organistes et de professeurs.

Ainsi, grâce à l'initiative, au talent, à l'effort de quelques aveugles. la carrière musicale, en France, est devenue féconde pour beaucoup d'entre eux. Les noms de Luis Lebel et de Victor Paul rappellent les débuts remarquables de ces musiciens aveugles. Aussi, en dépit des circonstances difficiles, un nombre relativement considérable d'anciens élèves de l'Institution Nationale avaient répondu à l'invitation des organisateurs de cette fête de la reconnaissance, à laquelle beaucoup de lettres ainsi que des télégrammes avaient également associé de nombreux absents.

Dès 9 heures 30, l'animation est grande au siège de l'Association Valentin Haüy, où M. Mahaut accueille chacun avec sa cordialité coutumière, et où s'échangent les plus vibrantes effusions entre d'anciens camarades dont certains ne se sont pas rencontrés depuis trente ans. En termes délicats, M. Trépart, membre du Conseil d'administration de l'A. V. H., ouvre une réunion intime, au cours de laquelle on entend avec le plus grand intérêt le lumineux exposé sur la situation des musiciens aveugles de M. Régulier, professeur à l'Institution Nationale, que nous avons déjà publié. Ce remarquable mémoire, fruit de l'expérience, donne lieu à de multiples observations et provoque des suggestions qui, espérons-le, seront retenues.

A 15 heures 30, dans la salle des concerts de l'Institution Nationale, qui avait revêtu son aspect des grandes auditions, les aveugles et leurs amis se pressent en foule, et c'est dans une atmosphère d'enthousiasme et de recueillement à la fois que sont exaltées les mémoires vénérées dont l'enseignement fut si fécond et dont l'exemple demeure.

Le premier, M. Marty, ancien professeur à l'Institution, en termes aussi élevés que sobres, rend hommage à son maître Luis Lebel dont il dit le désintéressement, la technicité et le dévouement comme professeur, la haute conscience de cet organiste qui considérait sa fonction à l'égal d'un sacerdoce. Puis, les œuvres les plus remarquables de Lebel défilent mises en un relief saisissant par le talent toujours jeune de M. Marty, la virtuosité pianistique de M. Régulier, le charme prenant de MM. Eyzat, violoniste, et Michaud, violoncelliste, l'impeccable précision nuancée des chœurs de l'Institution.

C'est ensuite le tour de Victor Paul, dont M. Mahaut, avec l'éloquence pathétique qu'on lui connaît, retrace la noble vie, faite de productions artistiques de grande valeur, d'attachement à son foyer comme à ses élèves qu'il unissait dans une même affection, d'épreuves cruelles qui, tout en broyant son cœur, ne purent ni vaincre son courage, ni altérer son dévouement.

La seconde partie du concert était consacrée aux œuvres de Victor Paul. On y applaudit, brillamment interprétée par M. Trépart, qui se joue des difficultés d'exécution, une œuvre pour piano qui rappelle de belles pages de Chopin, deux pièces qui permettent d'apprécier les belles qualités vocales de M. Dague et quelques-unes de ces choses exquises que sont les fables de La Fontaine, chantées avec un goût,

une diction, une finesse de détails qui font le plus grand honneur à leurs interprètes.

Et, tandis que se déroule cette manifestation de gratitude et d'art, je songe à la valeur personnelle de ces hommes dont on glorifie la mémoire : en dépit d'un enseignement forcément incomplet, de moyens insuffisants, ils ont figuré avec honneur parmi les bons musiciens clairvoyants de leur époque ; ils ont parfois devancé leur temps. Je songe aux centaines d'aveugles que leur enseignement et leur exemple ont émancipés. Cela, les aveugles d'aujourd'hui ne l'oublient pas : ils ont saisi avec joie l'occasion d'en manifester solennellement leur reconnaissance, et ceux qui ont pu venir se retremper quelques heures dans l'ambiance familiale du 20 juin garderont de cette journée, clôturée par des agapes fraternelles un bon, un réconfortant souvenir.

M. DEHILLOTTE.

La propagande par l'exemple

C'est une ample moisson de succès qui fait aujourd'hui les frais de cette chronique : succès éclatants ou réussites modestes, preuve nouvelle de la vitalité intellectuelle et artistique parmi les aveugles, ainsi que de la valeur actuelle de leur enseignement : réplique opportune à certaines généralisations un peu excessives, stimulants pour les maîtres comme pour les élèves, joie très douce pour d'humbles familles, résultats plus éloquents que tous les commentaires.

M. Litaize, admis, comme on sait, à concourir, n'a pas obtenu le Prix de Rome ; mais son essai de la première année, très brillant, autorise tous les espoirs. En attendant, il enlève haut la main le prix de 5.000 francs, décerné à l'unanimité par la Société « Les Amis de l'Orgue ».

A la liste des lauréats aveugles du Conservatoire, il faut ajouter le nom de M. Théméli qui, au dernier concours, a obtenu un second prix de piano, et celui de M. Jean Langlais qui s'est vu décerner dans les deux classes de composition du Conservatoire de Paris le prix Georges Hüe, destiné à récompenser la meilleure œuvre vocale.

Les Conservatoires de province ont eu, eux aussi, à juger des aveugles. A Orléans, M. Jean Berthier, ancien élève de l'Institution Nationale, obtient le Prix d'Excellence de chant.

A Nancy, un élève de l'école des aveugles obtient un accessit d'orgue.

A Bordeaux, deux élèves obtiennent l'un un accessit d'harmonie, l'autre un accessit de violon.

M. Jean-Paul Brisson, dont le V. H. a plusieurs fois déjà mentionné les succès scolaires, triomphe des épreuves du baccalauréat philosophie ; mention très bien, premier de l'Académie de Paris (1).

(1) Voici le palmarès de ce brillant lycéen :

Prix des Anciens élèves du Lycée Pasteur.
Prix d'Excellence.
Prix d'Honneur.
1er prix de Philosophie. — 1er prix de Mathématiques. — 1er prix d'Histoire.
1er prix de Géographie. — 1er prix d'Allemand. — 1er prix de Sciences naturelles.

Au Lycée du Havre, le jeune Christian Schneider, élève de 6e, obtient le prix de Satisfecit, le prix de Tableau d'Honneur, le 1er prix de Lecture et de Récitation et 5 accessits.

Au Lycée Montaigne, à Paris, le petit Jacques Lusseyran, tout juste âgé de dix ans et demi, vient de quitter la 6e avec le prix de Tableau d'Honneur et six nominations. Ses maîtres fondent sur lui de belles espérances. On le voit, Jean-Paul Brisson a des émules.

Trois élèves de l'Institution Nationale: MM. Toullec, Mornet, Allain ont obtenu le Brevet élémentaire.

Les modestes examens du Certificat d'Etudes Primaires enfin ont heureusement mêlé jeunes aveugles et jeunes clairvoyants. Bordeaux: huit présentés, tous reçus dont deux avec la mention Très Bien et l'un premier de la circonscription comprenant 120 aspirants. Ecole Braille: quatre présentés, tous reçus dont deux avec la mention Très Bien et deux avec la mention Bien. Institution Nationale: quatre présentés, tous reçus, dont un avec la mention Très Bien et deux avec la mention Bien.

Mentionnons aussi le succès professionnel de M. Lecogne, déjà connu également de nos lecteurs. Au 10e championnat de sténotypie, M. Lecogne a pu remettre la dactylographie d'une épreuve prise à 220 mots à la minute, ce qui lui a valu la première place de champion avec la mention Bien. Trois copies seulement ont été classées à la même vitesse.

Achevons ce copieux et réconfortant palmarès en retraçant brièvement la carrière artistique d'un musicien aveugle espagnol, actuellement l'hôte de la France, M. Rodrigo.

Né en 1902 non loin de Valence, M. Rodrigo perdit la vue à trois ans. Il entre à quinze ans à l'Ecole des aveugles de sa province, dont il devint bientôt le plus brillant élève. Ses études terminées, il voyage à l'étranger, avide de musique, et visite la Belgique, la France et l'Allemagne. Rentré à Valence en 1922, il fait ses débuts avec une esquisse de poèmes symphoniques, exécutée par l'orchestre symphonique de Valence. Cette œuvre fut accueillie avec enthousiasme par la critique, qui signala son auteur comme un des futurs espoirs de la jeune musique d'avant-garde espagnole. En 1925, il remporta un prix d'Etat pour cinq pièces enfantines qui furent exécutées peu après à Madrid, à Barcelone et à Valence. Il a remporté à l'unanimité le prix du Cercle des Beaux-Arts et a obtenu un succès triomphal non seulement à Valence, mais encore à Madrid et à Bilbao.

Nommé professeur d'histoire de la musique et de musicographie Braille au « Colegio Nacional » des Aveugles de Madrid, M. Rodrigo a été en outre pensionné de l'Académie des Beaux-Arts et a fait, en 1927, un séjour prolongé à Paris où il est entré à l'Ecole Normale de Musique et a travaillé pendant cinq années avec le regretté maître Paul Dukas dont il fut un des élèves favoris. A Paris, il a fait connaître ses cinq pièces enfantines, puis son prélude pour un poème à l'Alhambra, à l'orchestre Straram, sa Sarabande lointaine jouée par l'Orchestre Féminin. En outre, diverses œuvres pour piano sont données par le pianiste Ricardo-Vinès. Elles sont aussi exécutées en Amérique et en Angleterre.

En Allemagne

Le *Messager Suisse* reproduit un très intéressant article publié par un aveugle italien M. Valiani, dans *Esperanta Ligilo* sur la situation des aveugles en Allemagne. Il est difficile de se rendre un compte exact de cette situation : les publications Braille elles-mêmes sont soumises à la censure et, de ce fait, peu révélatrices et peu intéressantes.

« Depuis la grande transformation politique, qui a mis au pouvoir le parti national socialiste, des changements profonds, écrit M. Valiani, se sont également produits dans la typhlophilie du troisième Reich. Mentionnons d'abord les changements qui ont dû être apportés au statut de toutes les organisations nationales dans l'Allemagne de nos jours. Le gouvernement a créé une organisation de service social qui englobe dans une de ses sections tous les groupements ou sociétés s'occupant de bienfaisance, par conséquent aussi toutes les associations et œuvres d'aveugles. Ceci a pour effet que le gouvernement, par ses représentants, contrôle tous les actes du domaine de la bienfaisance. Ainsi, les représentants du gouvernement ont le droit de choisir les dirigeants des associations et le vote des membres ne peut ni éviter ni changer cette détermination. Il est vrai que, parmi les dirigeants actuels, on trouve de nombreux présidents qui étaient en exercice dans les mêmes associations et que les diverses associations nationales d'aveugles forment maintenant une ligue centrale dont le Président représente le Gouvernement.

D'après les statuts modifiés, « la Ligue des Aveugles de Toute l'Allemagne » ne peut plus avoir pour filiales des groupements régionaux indépendants ; elle se divise maintenant en 25 associations provinciales avec un total de 14.000 membres.

Dans le domaine de l'éducation des aveugles, il n'y a pas de changement. On invite les élèves des Institutions à s'affilier à la « Jeunesse Hitlérienne », laquelle est formée entièrement d'après les principes du « National Socialisme ». Il a été créé un journal Braille pour les membres aveugles de la « Jeunesse Hitlérienne ». Les jeunes gens aveugles sont donc souvent en contact avec les camarades voyants, ce qui sera certes utile pour leur future adaptation dans le monde des voyants.

Dans les Bibliothèques Braille, on constate une grande affluence de littérature nationale socialiste. Le gouvernement a payé en grande partie la publication en Braille du livre d'Adolphe Hitler : « Mon Combat » pour que les aveugles puissent également lire cet ouvrage.

D'après les principes de la nouvelle politique, l'individu ne peut plus prétendre avoir droit à des privilèges de la part de la société uniquement en raison d'une infirmité corporelle ; mais il doit s'efforcer de se rendre utile à la société et mériter ainsi l'aide qu'il en reçoit. Les aveugles allemands, ne pouvant plus songer à une pension de l'Etat, espèrent donc que plus que dans le passé, le gouvernement les aidera à obtenir du travail, autant que possible, conformément à leur désir de se rendre utiles dans tous les domaines de l'activité humaine.

On affirme dans les rapports des Associations qu'avec l'amélioration des conditions économiques en Allemagne, les besoins seront aussi moins nombreux parmi les aveugles.

Un problème nouveau, angoissant pour les aveugles allemands, c'est le développement de la gigantesque lutte contre les maladies héréditaires auxquelles appartiennent beaucoup de causes de la cécité.

Entre les Facultés de médecine et aussi entre les dirigeants de tyhlophilie, de vives discussions se produisent au sujet des moyens les mieux appropriés de supprimer la cécité en tant que maladie héréditaire. Mais il semble que la science ne peut pas encore établir d'une façon probante à quel degré et dans quelles proportions la cécité se transmet de génération en génération. On n'a pas encore fait publier de statistique sur les cas de stérilisation déjà pratiquées, soit par obligation légale, soit à la demande des intéressés eux-mêmes. On peu confirmer sans risque d'erreur que, dès maintenant et pour un avenir prochain tout au moins, le mariage des aveugles avec des voyants sera difficile, car le public est constament mis en garde contre les dangers d'une descendance maladive, d'où il résulte que les aveugles devront se résigner à se marier entre eux.

La R. B. V. possède depuis quelques années sa propre entreprise d'organisation de concerts par les aveugles ; elle annonce un grand succès dans ce domaine. Durant l'année 1933, 400 concerts eurent lieu avec la participation de 52 artistes aveugles. Une nouvelle activité de la même ligue consiste à grouper les chorales d'aveugles et à les ranger dans l'Association Nationale des Chœurs d'Aveugles. On signale qu'on est déjà en relation avec 46 groupements ayant un total de 12.000 chanteurs aveugles.

La ligue compte encore un groupement de propriétaires de chiens guides. Ce groupement a pour but de soigner les intérêts de cette catégorie spéciale et suffisamment nombreuse en obtenant pour ses membres des prix de faveur auprès des établissements de dressage, auprès des compagnies d'assurance. Le propriétaire s'assure contre les dommages que le chien pourrait causer dans les locaux publics et auprès des entreprises de transports.

Le gouvernement a décrété que toutes les branches de l'activité de la nation doivent être groupées en corporations ou gilds. Maintenant les aveugles s'efforcent de s'enrôler dans les divisions respectives de l'organisation corporative du travail, afin de jouir au même titre que les voyants des droits et des facilités offertes aux travailleurs de la nation allemande.

Mentionnons enfin que la Société allemande des Intellectuels aveugles dans le but d'accélérer la réalisation du « Livre Parlé », a revendu des gramophones et des radiogramophones dont le prix était réduit de 50 % pour ses membres. L'association avait obtenu des conditions d'achat favorables de la part des fabricants. En outre, elle payait elle-même une partie du prix de revient. Dans l'un des derniers numéros de « Beiträge » et dans « Blindenbildungswesen » on demande aux aveugles de ne pas acheter de nouveaux gramophones pour le moment, parce que, sous peu, apparaîtront dans le commerce des gramophones modernes à long fonctionement qui apportent la solution du problème du Livre Sonore. »

De nouveaux métiers pour les aveugles

L'industrialisation ayant rendu improductif un grand nombre de métiers accessibles aux aveugles, on a cherché pour eux de nouveaux débouchés. — A l'Institut des aveugles de Stettin on a essayé la fabrication des tapis de Symrne au point noué ; à Kœnigsberg, celle des galoches à semelles de bois et empeignes de cuir ; à Halle, le tissage des serpillières.

(Traduit de l'allemand par Mme Weil).

BIBLIOGRAPHIE

« La lumière », par MAGDA ABRIL.

C'est encore une fois l'histoire d'un peintre, d'un peintre célèbre ou sur le point de le devenir, qui perd la vue lentement, progressivement, par suite d'une atrophie du nerf optique. Il vit entre une fiancée, femme du monde frivole, qui l'abandonne, et une enfant naïve, qui le supplie d'accepter son dévouement. Cette donnée-là manque vraiment un peu de nouveauté.

La forme aussi, un peu laborieuse, ne m'avait guère attiré. Voici la seconde phrase du roman :

« Dans les verrières de l'atelier, le ciel, en toilette du soir, mire des nuages de soie rouge. »

J'avais tort. D'abord si vous n'avez pas lu trop de romans sur les aveugles, vous serez sans doute moins choqué que je ne l'ai été par ce qu'il y a là de déjà vu. Et puis, au total, c'est un petit livre attachant par endroits, qui mérite d'être recommandé aux amis des aveugles .

Il vaut par une psychologie délicate.

Non que l'analyse de la cécité qui vient soit bien poussée. Ni les impressions visuelles du peintre, ni le travail d'adaptation à un milieu nouveau, ne sont étudiés de près. Mais il y a une chose que l'auteur a très bien vue et mise en lumière ; c'est l'impression de déchéance qui accompagne la cécité : de Varrail souffre peut-être surtout de se sentir amoindri dans la pensée de ceux qui l'entourent. Malgré la torture de la nuit qui s'épaissit de jour en jour, malgré les affres de cette chute implacable dans le noir, il se regarde vivre chez les autres, et c'est de cette image de lui-même qu'il y découvre, que lui vient sa plus atroce souffrance.

Et puis, dans le détail, que d'observations fines ! Michelle Deleuze, la fiancée frivole, qui, à la nouvelle de la cécité, l'a tout de suite abandonné et presque sans combat, vient de lui écrire pour lui demander d'approuver le mariage qu'elle se dispose à faire. Seul, dans sa chambre, Huguet de Varrail s'exalte à la pensée de celle qu'il n'a pas cessé d'aimer.

Un cri de jalousie jaillit de son cœur, de sa chair : je la hais... Mais, implacablement logique, sa raison proteste aussitôt : et pourquoi la haïr ? Il est si naturel qu'elle ne veuille pas d'un aveugle. C'est le contraire qui serait anormal, provoquerait la surprise du monde... Et pour cette folie, elle n'aurait même pas l'excuse de l'amour... En vérité, il devrait bien plutôt lui savoir gré des égards qu'elle lui garde... *Huguet se trouve un peu plus malheureux de ne pas pouvoir s'indigner.*

Et plus tard, quand Michelle, maintenant mariée, décide, sous un prétexte, au cours d'un voyage en automobile, de faire visite à Huguet dans la solitude du Midi où il s'est retiré, quelle fine analyse des sentiments à demi-conscients qui la poussent :

« Elle ne cherchait qu'à se distraire, secouer des mélancolies sans cesse grandissantes... Une arrière-pensée ? Non. Elle n'avait pas compris qu'elle désirait revoir encore une fois Huguet » Cette découverte l'irrite. Après les quelques mots de froide indifférence qu'il lui écrivit l'hiver dernier, est-ce qu'elle devrait tenter une pareille démarche ? Et si encore elle formulait clairement les mobiles qui l'y poussent... Ces mobiles-là, les mêmes qui, lors de son mariage, lui ont dicté sa lettre embarrassée, sont multiples, vagues, composés de bons sentiments comme d'instincts mauvais : inquiétude lourde de lui, de ses pauvres yeux condamnés ; curiosité fiévreuse de savoir s'il l'aime toujours ; surtout, envie inavouable de prolonger cet amour s'il persiste, de le ranimer s'il s'éteint, et ainsi — y a-t-elle songé ? — d'étendre ou de ressusciter la souffrance d'un semblable malheur !

La vraie trouvaille de Mme Magda Abril, c'est d'avoir envoyé vivre son héros, pendant les longs mois où monte la nuit, loin du bruit de Paris, dans son petit coin de Penayrols, en Languedoc, où elle étudie dans un milieu de braves gens, un peu simples, les réactions de la cécité. Le milieu est bien vu, et très vivant. Le peintre, que toute sa famille vénérait pour la célébrité qu'il allait lui donner demain, a caché aux siens l'horrible vérité. Ils auront à la découvrir. C'est sa belle-mère, Mme de Varrail, qui la devine la première. Elle a trouvé dans un placard tout l'outillage du peintre et ses toiles, ses ébauches, jetées là au rancart : il ne retournera pas à Paris. C'en est fait de sa gloire. Elle l'a toujours détesté, ce Huguet, parce que son fils à elle est mort fort jeune, parce que Huguet a pris pour lui tout le bonheur, qu'elle le jalouse dans son cœur déchiré de mère. Elle éprouve une joie farouche à le voir tomber de son piédestal. Mais elle avait cru seulement à une maladie qui l'empêcherait de tenir le pinceau, non de voir et de se conduire. On n'imagine point la cécité. Quand elle est en face de ce mal atroce, incroyable, cette nature violente, haineuse, abattue par la pitié se transforme en une garde-malade attentionnée et douce. Mais je vous recommande surtout Cécile, la petite cousine qui sera le sauveur. Elle est sans-instruction, sans complication de cœur et de pensée. Sa bonté instinctive la guide et lui révèle ce que les autres ne comprennent point, pas plus la belle-mère que le vieux colonel, qui a fait la guerre de 1870, et est fier de ses 81 ans d'expérience.

« Elle a fini par pressentir qu'on l'irritait en le plaignant, et qu'en feignant d'oublier sa misère, on lui faisait discrètement une suprême charité. Aussi est-elle la seule dont il supporte la présence, à qui il ait parfois recours. »

Au point de vue dramatique, je dois avouer que certains ressorts de l'action me paraissent vraiment trop rudimentaires. Il faut évidemment, pour que le drame soit émouvant, que Huguet de Varrail sache dès le début que son mal est incurable, que la cécité est inévitable. De cela, je tombe parfaitement d'accord avec l'auteur. Mais au milieu de tous les mensonges des médecins qui le rassurent — et dont le rôle est de le rassurer — quel procédé emploie-t-elle pour lui faire découvrir la vérité ? Une conversation maladroitement tenue à portée de son oreille. Vraiment l'oncle Simon est bien léger de s'épancher ainsi avec Michelle, bien indigne de la mission qui lui a été confiée. Il croit son neveu endormi. Sans doute, mais ne devrait-il pas s'en assurer ? Ne devrait-il pas penser que le dormeur peut se réveiller à tout instant ? Qu'un mot, c'est pour lui la mort ? Le procédé est par trop simplet.

Par contre, il y a des scènes très heureusement inventées. Celle où Huguet rencontre Michelle à Notre-Dame est de ce nombre. Il a entendu la révélation faite par l'oncle Simon à Michelle. Il lui a écrit pour la supplier de venir le voir une dernière fois dans sa détresse. Elle, résolue à l'éviter à tout prix, a répondu qu'elle était obligée de partir le matin même près de sa grand'mère malade, qu'elle ne serait plus là dès midi. Et voici que dans l'après-midi, entré par hasard dans la cathédrale, le peu de vue qui lui reste découvre Michelle de dos, Michelle en prière, qui s'éloigne bientôt sans l'avoir aperçu. Il a la confirmation de son mensonge et de sa trahison.

Emouvante aussi la scène où la cécité, enfin consommée, est révélée au cercle de famille, là-bas, au foyer de Penayrols. On remet une lettre à Huguet. Une lettre de Paris, de cette fiancée mystérieuse, dont il n'a jamais parlé aux siens. On l'interroge : Pourquoi ne pas parler d'elle ? Pouquoi la taire aux siens. Pourquoi ce manque de confiance ? Que dit-elle ? Qu'il ouvre la lettre, enfin ? L'aïeul se fâche. Et le malheureux Huguet, à bout de dissimulation, jette la lettre : lisez-là ; moi, je ne peux pas la lire. Je ne peux plus.

La noblesse des sentiments qu'on respire dans ce petit livre constitue

un de ses attraits. Si Michelle fuit devant le malheur de Huguet, elle a pour excuse qu'elle ne l'a jamais aimé : elle avait accepté seulement de partager son destin quand ce destin promettait d'être brillant. Au moment de sa mort, elle fait appeler celui qu'elle avait abandonné et qui l'aime touours. Elle lui prêche la résignation, ce qui, peut-être, ne lui coûte guère ; mais, ce qui vaut mieux, elle est déchirée de regret, dirai-je de remords ? au souvenir de son existence innocente peut-être, en tout cas vide, frivole ; à la pensée du grand bien qu'elle pouvait faire ?

Quant à Huguet il a la grandeur de la fidélité. Après la visite inopinée de Michelle au Penayrols, il a essayé de mourir. Il faudra, pour qu'il renonce à se tuer, que le vieux colonel fasse appel à ses sentiments d'honneur, de devoir familial, et lui arrache une promesse.

Quand il accepte Cécile qui s'offre à lui, ce n'est pas qu'il l'aime : il éprouve seulement un besoin d'être aimé, « d'être aimé n'importe comment, pourvu que ce ne soit pas une aumône », une nostalgie exaspérée par son infirmité et son abandon. Et Cécile, avec simplicité, lui met son bras nu, bruni, autour du cou, comme pour lui montrer qu'elle lui appartient déjà : « Laisse-moi devenir ta femme. Vois-tu, il y a des vies malvenues et pas fières avec lesquelles Dieu rapièce les belles vies qu'il a gâchées. Je suis moi, ta Cécile, ta petite compensation que ce Dieu te tend d'une main après t'avoir tout pris de l'autre... Ne la repousse pas. »

Oui, peut-être est-ce touchant, cette humilité chez cette petite fille peu instruite sans doute, qui se sent toute petite auprès du grand peintre déjà célèbre, mais tout de même qui a la fraîcheur de sa jeunesse et le trésor de son cœur aimant. Si c'est là pourtant la philosophie de l'auteur sur ce sujet qu'elle a traité avec tendresse, j'avoue que cette philosophie ne me satisfait guère. L'auteur entend-elle que pour l'aveugle qui s'est fait une âme d'élite, l'amour d'une âme égale à la sienne est à jamais inaccessible ? Entend-elle que le dévouement total ne peut s'épanouir que chez des êtres de seconde zône, en quelque sorte, qui n'ont devant elles qu'une destinée médiocre ? Regardez autour de nous. Il y a dans le cœur humain des forces de dévouement bien au-delà de celles que notre faible raison ose imaginer, et dans le dévouement des forces de régénération que nous n'osons pas concevoir.

P. VILLEY.

Courrier de l'A. V. H.

Dans les Groupes locaux

Un comité d'initiative, dirigé par le général Fain, le colonel de Lapparent, les docteurs Témoin et Rouzinat, a réuni, 4, rue Molière, à Bourges, un nombre important d'amis des aveugles en vue de la création dans le Cher d'un groupe de l'A. V. H.

M. Mahaut fait connaître le but de l'œuvre et son extension en province par la création de groupes régionaux. Il exprime sa joie de voir s'affirmer à Bourges les bonnes volontés en faveur du développement de cette œuvre et dit sa confiance dans les destinées du groupe dont M. de Lapparent veut bien assumer la direction.

M. le colonel de Lapparent remercie M. Mahaut pour son exposé suivi avec une attention croissante par un auditoire sympathique et souvent ému. Il se fait l'interprètre des personnes présentes en déclarant qu'elles sont acquises à l'œuvre autant que lui-même et indique ses idées personnelles pour réaliser le plus tôt possible un programme d'action: recensement et dépistage des aveugles, constitution des ressources nécessaires, propagande.

Nouvelles et Renseignements

Nouvelles diverses

— A Camps, près de Brignoles (Var), un aveugle de guerre, M. Paul Constantin, a été élu maire. Un autre aveugle, M. Bertrand, ancien élève de l'Institution Nationale, a été élu conseiller municipal des Mureaux (Seine-et-Oise), ce qui porte à quatre, à notre connaissance, le nombre des aveugles investis de fonctions municipales à la suite des dernières élections. Il convient, en effet, de rappeler, à côté des noms de M. Séverin, dont nous avons annoncé l'élection dans notre dernier numéro, de MM. Bertrand et Constantin que nous venons de citer, le nom de M. Micot, conseiller général de la Gironde et maire du Haillan, près Bordeaux, qui, devenu aveugle dans des circonstances tragiques, il y a quelques années, avait voulu abandonner ses fonctions, mais que la confiance de ses concitoyens, renouvelée à chaque consultation électorale, retient à son poste.

— « Le Foyer des Aveugles », de Béziers a été inauguré récemment en présence de M. Albertini, maire de cette ville. Il comprend deux salles, une bibliothèque, une petite imprimerie, un atelier de reliure.

— Le Conseil municipal de Courseulles-sur-Mer (Calvados) vient de donner le nom de Pierre Villey à une des principales rues de la commune, celle précisément qui aboutit à la villa des *Souvenirs* où l'ancien secrétaire général de l'A. V. H. passait ses vacances et continuait à travailler au milieu des reliques des savants de la famille : Henri Poincaré, Emile Boutroux, Pierre Boutroux, etc.

— M. Georges Mandel, ministre des P. T. T., après entente avec ses collègues des Finances et de la Santé Publique, a décidé que les allocations d'assistance pourraient, à dater du 1er septembre 1935, être payées par les bureaux de poste dans les communes dépourvues de Perception ou de Bureau de Bienfaisance. Cette mesure sera particulièrement bien accueillie par les aveugles bénéficiaires de la loi du 14 Juillet 1905 ou de la loi Lambert, qui éprouvent plus que tous autres assistés, des difficultés à se déplacer.

Allemagne. — Le bulletin de l'U. A. G. publie, sous la signature de son secrétaire général, M. Amblard, un intéressant compte rendu du Congrès des Aveugles de guerre allemands, qui a eu lieu à Stuttgart et de l'exposition qui y était annexée, congrès auquel l'U. A. G. avait été aimablement invitée à envoyer un représentant.

700 aveugles allemands étaient présents. Y assistaient également pour la première fois un délégué italien et un délégué français.

A l'exposition figuraient d'intéressantes cartes géographiques, des mappemondes en relief, un baromètre, un thermomètre, une boussole.

« Le baromètre, écrit M. Amblard, est un anéroïde en forme de petite boîte rectangulaire où l'aiguille, apparente comme celle de nos montres, permet de repérer les divers points gradués sur le cadran.

« Le thermomètre, de forme ronde, a un cran extérieur qui permet également de suivre sa marche autour d'un cadran pointé.

« Quant à la boussole en forme de montre, son aiguille peut, quand on lui a laissé prendre la direction du Nord, être soulevée sous le couvercle au moyen d'un petit bouton. Alors la pointe de l'aiguille émerge de la rainure circulaire et la ligne qu'on peut tracer entre le pivot et le cran donne la direction du Nord.

« Je remarque aussi un pèse-lettre gradué, un pied-à-coulisse qui permet de mesurer des objets à l'intérieur ou à l'extérieur, avec toujours

des points en reliefs, permettant de se repérer... On trouve aussi un foot-ball avec grelot, ce qui permet à l'aveugle de repérer le rebond du ballon.

« On remarque encore des meubles de bureau, des jouets, des tapis-brosses, du grillage métallique pour clôture, le tout fabriqué par des aveugles.

« Je rencontre enfin le sculpteur aveugle Jacob Schmitt, dont les œuvres coulées en bronze sont très remarquées, notamment son athlète lançant une boule, d'un très beau mouvement. En Allemagne, les aveugles de guerre travaillent encore, protégés par les Pouvoirs Publics ».

— Du 24 au 26 avril, a eu lieu en Allemagne une série de conférences organisées par le Reichsblindenverband, et donnée par des spécialistes de l'ophtalmologié et des questions relatives à la cécité. Le docteur Pork parle du travail des infirmes, de sa nécessité physique, mais surtout morale. « Il vaut mieux que n'importe quelle forme d'assistance ». En Westphalie, 5.500 infirmes sur 6.000 travaillent. En ce qui concerne les ateliers d'aveugles, il déconseille la centralisation. Le travail des aveugles subit la grosse concurrence des prisons.

M. Kurtz fait une conférence sur les possibilités de travail pour les aveugles dans les cadres de la loi sur les grands invalides. Il s'agit de 400 aveugles de guerre et d'environ 4.000 aveugles civils, aveugles tardifs pour la plupart. Les résultats sont assez bons quoique irréguliers. A Berlin, il y a 125 sténotypistes. Les métiers individuels donnent de mauvais résultats : l'accord est abandonné, le massage passe de mode, supplanté par des traitements électriques.

— La Bibliothèque Braille de Hambourg vient de célébrer son 38e anniversaire. A ses débuts, elle comptait à peine quelques centaines de volumes ; elle en possède actuellement plus de 72.000 en bibliothèque et près de 69.000 actuellement en prêt. Ses lecteurs sont au nombre de 3.000. Elle est alimentée par des copistes bénévoles.

— Au cours d'une exposition de travaux exécutés par des invalides à Halle, on a beaucoup remarqué, les œuvres d'un sculpteur aveugle, Paul Rudolph, ainsi que des cartes géographiques où les fleuves sont représentés en fils de fer et les villes figurées par des têtes de clous. Les noms géographiques, reliés au point qui les désigne, se trouvent sous la carte. Un système de contact électrique permet de chercher les noms sur des tableaux : une sonnerie retentit lorsqu'on a touché juste.

Ceylan. — L'archevêque de Colombo, Son Excellence Mgr Marque, originaire du diocèse de Tarbes, a béni à Ragama, un établissement ouvert aux enfants catholiques sourds-muets ou aveugles de toute l'île de Ceylan qui ne possédait encore aucun établissement de ce genre. L'établissement est construit à proximité d'un hôpital de tuberculeux que dirigent depuis 1929 les religieuses de Notre-Dame de Bon-Secours, chargées également de la direction du nouvel établissement.

Etats-Unis. — A la loi fédérale « Economic Security Act », ou loi Wagner-Lewis, qui prévoit un fonds fédéral spécial destiné à subvenir aux œuvres sociales (assurances contre le chômage, pensions de vieillesse, maternité, aide aux enfants infirmes), on propose trois amendements visant spécialement les aveugles : pensions de vieillesse à partir de 40 ans, secours aux enfants dont la vision est défectueuse, aide aux travailleurs pour lesquels on demande un million cinq cent mille dollars.

Le Gérant : J. ROBERT.

IMPRIMERIE CAENNAISE, J. ROBERT et Cie, 16, rue Froide, Caen. — Tél.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1935. — N° 5

LE

VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 283.14

BIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS. — ÉTRANGER : 7 FRANCS

SOMMAIRE

Nos Amis les Chiens

Après les premiers mois de ma cécité, survenue en 1908 à la suite d'un accident sportif, je reçus en cadeau un petit caniche. C'était un paquet de laine noire, reluisante et souple. Il avait trois mois lorsque je commençai à le sortir. C'était l'hiver, il y avait beaucoup de neige et le caniche me faisait pitié. Je le pris dans mes bras et sa plainte se transforma en une sorte de murmure prolongé et très sympathique de reconnaissance. J'y sentis un je ne sais quoi d'humain, cette même voix de mon âme qui, en ce temps-là, demandait un réconfort à la douleur de ma vie nocturne. Mais laissons ces souvenirs qu'on pourrait qualifier de sentimentalisme, de sensiblerie et parlons de l'instruction que j'ai donnée à mon premier chien-guide. Le chien a l'instinct de courir : mon caniche, tenu en laisse, me précédait, en s'efforçant de hâler mes pas ; mais souvent, il s'arrêtait, changeait de direction à droite, à gauche, ou revenait sur ses pas. Cependant, pour devenir mon guide, il devait marcher devant moi. Chaque fois qu'il s'arrêtait ou suivait une direction irrégulière, je le touchais légèrement avec ma canne. D'abord, Blind ne comprit pas ; mais, un petit coup donné en temps opportun lui fit comprendre que sa fonction était de marcher droit. De temps en temps, pour le reposer et le récompenser, je l'appelais près de moi et je le caressais ; il appréciait beaucoup ma caresse. Il aimait beaucoup marcher à côté de moi. La liberté et la caresse sont, pour le chien, les récompenses les plus désirées, et c'est une discipline, une punition, que de les supprimer. Blind répondit admirablement à mes désirs et à son devoir. Par des exercices méthodiques et suivis, il apprit les divers commandements : « Halte ! marche ! à droite ! à gauche! » Puis il apprit à s'arrêter à chaque marche, à éviter les personnes, les véhicules, les obstacles Au commencement, en cas de faute, il recevait un mot de reproche : « Le vilain, c'est mal ! » Si la faute se répétait, venait la correction, c'est-à-dire que la canne se posait sur son dos. Je n'ai presque jamais eu besoin de le corriger avec rudesse parce qu'il craignait la punition qu'il avait reçue dans les premiers mois de son instruction.

A mesure que celle-ci avançait, il ne fut plus nécessaire d'employer la voix : il suffisait de faire un signe de la main ou de tourner la tête pour lui indiquer la direction à prendre. Il était devenu une magnifique bête, une des plus belles de sa race : robe toute bouclée, grosse tête, grandes oreilles, queue très longue ; il pesait vingt-deux kilos ; son corps était très allongé, il était extrêmement agile, très rapide à la course. Avec cela, d'une intelligence peu commune. Il n'avait guère plus de trois mois lorsqu'il en donna une preuve significative. Je me trouvais en visite chez ma sœur Marion et lorsque, le soir venu, elle me demanda où l'on pourrait faire coucher Blind, je répondis vaguement de porter un tapis sur la terrasse. Le chien, en entendant prononcer son nom, avait tourné la tête vers nous : il courut dans la direction d'une chambre et revint traînant un tapis avec ses dents. Nous fûmes encore plus étonnés quand, après avoir porté le tapis sur la terrasse, il vint japper près de moi, exigeant ma présence par son appel accoutumé. J'allai sur la terrasse et j'arrangeai le tapis sur lequel il se coucha en rond avec son murmure habituel de remerciement.

(*A suivre*). E. SOLERI.

Décrets-lois relatifs à l'assistance

Le « Journal Officiel » du 31 octobre (pages 11.612 à 11.633), publie une importante série de décrets-lois élaborés par le Ministère de la Santé Publique. Nous en détachons six décrets qui visent plus particulièrement l'application de la **loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.**

Deux autres décrets (J. O. page 11.614 et 11.633) n'ont pas été reproduits, car ils ont un caractère d'organisation administrative.

Nous avons donné les articles essentiels de chacun des textes suivants. La ligne de points de suspension qui suit chaque décret indique seulement la suppression des deux derniers articles, identiques dans tous les textes, et mentionnant d'une part que, conformément à la loi du 8 juin 1935, le décret-loi considéré devra être soumis à la ratification des Chambres ; indiquant d'autre part de quel Ministre dépend l'application dudit décret.

Tous les décrets-lois reproduits ci-après portent la date du 30 octobre 1935.

A cette occasion, nous rappelons à nos lecteurs, et particulièrement aux dirigeants de nos groupes de province, à qui peuvent être soumises des demandes d'assistance obligatoire, qu'ils trouveront au Siège Central tous les renseignements désirables sur l'interprétation des textes législatifs.

Décret prévoyant l'unification et la simplification des barèmes en vigueur pour l'application des lois d'assistance

(J. O., 31 oct. 1935, p. 11.613)

Article premier. — Les dépenses résultant dans chaque département, de l'application des lois sur :

1° L'assistance médicale gratuite (loi du 15 juillet 1893) ;

2° L'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables (loi du 14 juillet 1905) ;

3° L'assistance aux familles nombreuses (loi du 14 juillet 1913) ;

4° L'assistance aux femmes en couches (lois des 17 juin et 30 juillet 1913) ;

5° Les primes d'allaitement (loi du 25 octobre 1919) ;

6° Les enfants assistés (loi du 27 juin 1904) ;

7° L'hospitalisation des aliénés indigents (lois des 30 juin 1838, 13 juillet 1911, art. 101, et 30 mars 1931, art. 68 et 69) ;

8° L'assistance aux tuberculeux (loi du 7 septembre 1919),

sont inscrites en totalité au budget du département.

Ces dépenses comprennent notamment les majorations, compléments d'allocation ou de prix de journée d'hospitalisation et les avances non remboursables précédemment à la charge de l'Etat.

Les participations de l'Etat et des communes à ces dépenses sont portées en recettes au budget du département.

Art. 2. — Les dépenses d'assistance sont à la charge du département du domicile de secours des assistés.

Les règles prévues par les articles 6 et 7 de la loi du 15 juillet 1893 pour l'acquisition ou la perte du domicile de secours s'appliquent à l'acquisition ou à la perte du domicile de secours départemental. A défaut de domicile de secours départemntal l'assistance incombe à l'Etat.

Art. 3. — Les dépenses des assistés ayant le domicile de secours départemental sont réparties suivant un barême unique en tenant compte des dépenses normales antérieurement supportées par les départements et les communes, qui sera dans un délai de deux mois préparé par une commission composée de deux représentants de chacun des ministres de la santé publique et de l'éducation physique, de l'intérieur et des finances.

Ce barême fera l'objet d'un règlement d'administration qui déterminera également les conditions dans lesquelles l'ensemble du contingent communal sera réparti dans chaque département par le conseil général.

Art. 4. — Pendant une période de cinq années, à dater du 1er janvier 1936, les départements ou les communes dont les charges moyennes se trouveraient augmentées par l'application du nouveau barême recevront une subvention complémentaire compensant cet excédent de dépenses.

Le total des subventions allouées par l'Etat en vertu du présent article ne pourra excéder le montant des économies réalisées par rapport aux dépenses de l'exercice 1935.

Art. 5. — Les taux d'allocation qui, en vertu des lois d'assistance susvisées peuvent varier entre un minimum et un maximum sont fixés pour chaque commune du département par le conseil général après avis du conseil municipal. Toutefois, ces taux ne pourront pas être inférieurs aux chiffres en vigueur à la date du 1er janvier 1935, compte tenu des diverses majorations ou compléments d'allocations précédemment à charge de l'Etat.

Le conseil municipal conserve la faculté de fixer un taux d'allocation qui, tout en respectant le maximum fixé par la loi, excède le chiffre arrêté par le conseil général pour la commune considérée. Dans ce cas, la dépense supplémentaire résultant de la majoration décidée par le conseil municipal restera intégralement à la charge de la commune.

Le taux de l'allocation qui peut être accordée à chaque postulant est celui qui est fixé par le conseil général pour la commune où il a sa résidence habituelle.

Art. 6. — Les demandes d'admission au bénéfice des lois d'assistance énumérées à l'article 1er du présent décret doivent être adressées à la mairie de la résidence de l'intéressé. Ces demandes sont introduites par le bureau d'assistance.

Elles sont transmises avec l'avis de ce bureau et celui du conseil municipal au secrétariat de la commission cantonale d'admission prévue au paragraphe ci-dessus.

La commission cantonale comprend cinq membres :

Le juge de paix du siège de la commission, président ;

Deux fonctionnaires financiers désignés par le préfet, après avis des directeurs des services financiers du département ;

Le conseiller général du canton et, pour les affaires concernant la commune, le maire de la commune intéressée.

Les maires peuvent se faire suppléer par un membre du conseil municipal.

Le conseil général pourra décider sur la proposition du préfet le groupement de plusieurs cantons en une circonscription ne comportant qu'une seule commission d'examen.

Les commissions se réunissent au moins une fois par trimestre sur la convocation du préfet ou du sous-préfet et plus souvent s'il est nécessaire. Elles statuent sur les demandes à la majorité des membres présents, la voix du président étant prépondérante et le quorum étant de trois membres. Elles dressent les listes d'assistance et les transmettent au préfet et aux maires de la circonscription.

Art. 7.— Dans un délai de vingt jours à compter de la notification aux intéressés de la décision des commissions cantonales un recours peut être formé devant la commission d'appel siégeant au chef-lieu du département et qui comprend 7 membres :

Le président du tribunal du siège, président ;
Trois conseillers généraux élus par le conseil général ;
Trois fonctionnaires financiers du département désignés par le ministre des finances.

Les décisions de cette commission sont prises à la majorité des membres présents, la voix du président étant prépondérante et le quorum étant de cinq. Elles sont notifiées aux intéressés par l'intermédiaire du préfet et des maires.

Dans un délai de deux mois à dater de sa notification, la décision de la commission d'appel est susceptible de recours devant la commission centrale prévue par la loi du 14 juillet 1905 complétée à raison de 1 par section par l'adjonction de représentants du ministre des finances. Les recours tant devant la commission départementale d'appel que devant la commission centrale peuvent être faits par l'intéressé, le préfet ou par tout habitant ou contribuable de la commune. En outre, le ministre de la santé publique peut attaquer devant la commission centrale toute admission prononcée soit au 1[er] degré soit en appel qu'il estimerait abusive.

Art. 8. — L'admission d'urgence à l'assistance est éventuellement prononcée par le maire.

La commission cantonale ratifie, dans le délai d'un mois au maximum, l'admission d'urgence décidée par le maire.

Art. 9. — Il n'est en rien dérogé aux dispositions de l'article 35 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Les villes bénéficiant des organisations spéciales prévues par ledit article ne pourront être admises à renoncer à ce régime sans une décision spéciale du ministre de la santé publique, prise après avis des ministres des finances et de l'intérieur.

Art. 10. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à ce présent décret.

Art. 11. — Le règlement d'administration publique prévu par l'article 3 ci-dessus déterminera les conditions d'application du présent décret, notamment en ce qui concerne le maintien de régimes spéciaux prévus par les lois d'assistance.

....

Décret donnant dans certains cas un caractère suspensif aux recours contre les décisions des commissions d'assistance

(J. O., 31 oct. 1935, page 11.616)

Rapport au Président de la République Française

Paris, le 30 octobre 1935.

Monsieur le Président,

En vertu des articles 55, 56 et 57 de la loi de finances du 28 juin 1934, la procédure pour obtenir le bénéfice de l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables est la suivante :

L'intéressé dépose à la mairie une demande qui est soumise à la commission cantonale d'assistance. La décision de la commission cantonale est susceptible d'un recours dans les 20 jours de la notification devant la commission départementale d'appel. Ce recours peut être fait soit par l'intéressé, soit par le préfet, soit par tout habitant de la commune. La décision de la commission départementale d'appel donne lieu elle-même à l'ouverture d'un recours, dans les deux mois de la notification, devant la commission centrale d'assistance.

Aucun de ces recours n'a le caractère suspensif. C'est à dire que la décision de la commission cantonale ou départementale d'appel est immédiatement applicable nonobstant les recours formés.

D'autre part, il est admis que l'intéressé, après que la série des recours a été épuisée, peut faire une nouvelle demande devant la commission cantonale, et renouveler la série des recours.

La situation suivante peut donc se présenter :

Une personne a été admise au bénéfice de la loi du 14 juillett 1905. Ce bénéfice lui est retiré par une décision de la commission centrale d'assistance. L'intéressé forme aussitôt une nouvelle demande qui est agréée par la commission qui avait accepté la première. Un recours est formé en vue d'annuler cette décision. En vertu de la législation actuelle, tant qu'il n'aura pas été statué sur ce recours, la personne dont il s'agit percevra l'allocation d'assistance.

Il semble qu'il y ait là une situation vraiment abusive qui provoque la répétition de demandes et le versement d'allocations injustifiées. Il est nécessaire de décider que dans l'hypothèse envisagée, le recours sera suspensif.

Les économies qui résulteraient de cette disposition apparaissent d'elles-mêmes et elles seraient importantes car les abus auxquels elle est appelée à remédier sont fort nombreux.

Tel est l'objet du présent décret-loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre profond respect....

Le Président de la République française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre des affaires étrangères; du ministre des finances et du ministre de la santé publique et de l'éducation physique,

Vu les lois des 14 juillet 1905 et 28 février 1934 ;

Vu la loi du 8 juin 1935, autorisant le Gouvernement à prendre toutes dispositions ayant force de loi pour défendre le franc ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article premier. — L'appel formé contre la décision de la commission cantonale et le recours contre la décision de la commission départementale sont suspensifs dans les cas où lesdites décisions prononcent l'inscription sur la liste des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables d'une personne qui aura été antérieurement rayée de cette liste à la suite d'une décision de la commission centrale d'assistance.

....

Décret faisant porter la déduction des ressources de l'assisté sur l'ensemble de l'allocation

(J. O., 31 oct. 1935, p. 11.618)

Rapport au Président de la République Française

Paris, le 30 octobre 1935.

Monsieur le Président,

Le secours d'assistance accordé aux vieillards, infirmes et incurables

en vertu de la loi du 14 juillet 1905, comprend deux parts, l'allocation d'assistance proprement dite qui varie entre 30 et 80 fr. par mois, suivant les communes, et une majoration de 20 fr. à la charge exclusive de l'Etat.

Lorsqu'un assisté dispose de certaines ressources déterminées par la loi, elles viennent d'abord en déduction de l'allocation d'assistance proprement dite.

Or, il paraît juste que la déduction soit faire à la fois sur l'allocation d'assistance et sur la majoration à la charge exclusive de l'Etat, proportionnellement au montant de chacune d'elles.

Cette disposition entraînera des économies pour le budget de l'Etat.

Tel est l'objet du présent décret-loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'expression de notre profond respect.

Le Président de la République Française,

Vu la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources ;

Vu la loi du 29 juin 1918, article 5, et l'article 125 de la loi du 30 décembre 1928 instituant une majoration spéciale à la charge de l'Etat ;

Vu la loi du 8 juin 1935 autorisant le Gouvernement à prendre par décrets toutes dispositions ayant force de loi pour défendre le franc ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article premier. — L'article 124 de la loi du 30 décembre 1928 est complété ainsi qu'il suit :

« Quand un assisté disposera de ressources déductibles, cette déduction portera sur l'ensemble de l'allocation, y compris la majoration qui, par suite, se trouvera réduite proportionnellement »

....

Décret portant suppression des établissements publics hospitaliers pratiquant exclusivement l'assistance à domicile

(J. O., 31 oct. 1935, p. 11.620)

Rapport au Président de la République Française

Paris, le 3 Ooctobre 1935.

Monsieur le Président,

Un certain nombre de petits établissements hospitaliers créés juridiquement se bornent à distribuer des secours à domicile. Ces établissements font double emploi avec les bureaux de bienfaisance et doivent disparaître.

Le présent décret-loi a pour objet de les supprimer et nous avons l'honneur de le soumettre à votre haute approbation.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de notre profond respect.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre des affaires étran-

gères, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et du ministre de la santé publique et de l'éducation physique,

Vu la loi du 7 août 1851;

Vu la loi du 8 juin 1935 autorisant le Gouvernement à prendre toutes dispositions ayant force de loi pour défendre le franc ;

Décrète:

Article premier. — Les établissements publics hospitaliers pratiquant exclusivement l'assistance à domicile, sous forme de distribution de secours, seront supprimés par décret rendu en conseil d'Etat.

Les biens des établissements ainsi supprimés seront attribués au bureau de bienfaisance ou, à défaut, au bureau d'assistance communale.

....

Décret modifiant le mode de calcul de la majoration spéciale instituée par *l'article* 20 bis *de la loi du* 14 *juillet* 1905

(J. O., 31 oct. 1935, p. 11.621)

Rapport au Président de la République Française

Paris, le 30 octobre 1935.

Monsieur le Président,

L'article 20 bis, introduit dans la loi du 14 juillet 1905 par l'article 173 de la loi de finances du 16 avril 1930, a accordé une majoration spéciale aux vieillards, infirmes et incurables, bénéficiaires de l'assistance à domicile qui, à raison de leur infirmité, ont besoin de l'aide constante d'une tierce personne.

Cette majoration, aux termes mêmes de l'article 20 bis, est destinée à porter le secours d'assistance à un chiffre égal au prix de journée que coûterait l'hospitalisation de l'intéressé dans l'hospice auquel la commune de sa résidence est rattachée.

Il en résulte que le montant de la majoration est très variable, selon la résidence des bénéficiaires.

Or, il n'y a pas de motifs pour que le taux de la majoration ne soit pas identique pour tous dans la limite d'un même départemnt, où le coût de la vie ne diffère guère d'une région à l'autre.

Nous proposons en conséquence de fixer le montant de la majoration au prix de l'hospice ayant le prix de plus bas du département.

Les économies qui résulteraient de cette disposition apparaissent d'elles-mêmes.

Tel est, monsieur le Président, l'objet du projet de décret-loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de notre profond respect.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre des affaires étrangères, du ministre de la santé publique et du ministre des finances,

Vu la loi du 8 juin 1935 autorisant le Gouvernement à prendre par décrets toutes dispositions ayant force de loi pour défendre le franc ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article premier. — Le premier alinéa de l'article 20 bis de la loi du 14

juillet 1905, instituant l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Il est institué pour les bénéficiaires des allocations à domicile qui, en raison de leur infirmité, ont besoin de l'aide constante d'une tierce personne, une majoration spéciale destinée à porter pour eux le secours d'assistance à un chiffre égal au prix de jonrnée payé pour le placement des assistés à l'hospice ayant le prix le plus bas du département et dans les limites d'un maximum qui sera fixé par arrêté du ministre de la santé publique.

....

Décret relatif au cumul des ressources des bénéficiaires des allocations d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables

(J. O., 31 oct. 1935, p. 11.527)

Rapport au Président de la République Française

Paris, le 30 octobre 1935.

Monsieur le Président,

Pour remédier à certains abus résultant de la possibilité, pour les bénéficiaires des allocations d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, de cumuler sans limite certaines ressources, un décret-loi du 30 juin 1934 avait décidé qu'à l'avenir le total des ressources personnelles de l'assisté, quelle qu'en soit la provenance, et de l'allocation d'assistance ne pourrait excéder 2.000 francs par an.

Le chiffre fixé par ce décret s'étant révélé trop bas, le décret n'a jamais été appliqué et, en fait, le cumul des ressources s'est exercé sans limite. Les abus auxquels on avait voulu remédier en 1934 ont donc continué. C'est pour y mettre fin définitivement que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation le présent projet de décret qui fixe à 3.000 fr. le total des ressources cumulables par un bénéficiaire de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'expression de notre profond respect.

Le Président de la République française,

Vu la loi du 8 juin 1935, autorisant le Gouvernement à prendre toutes dispositions ayant force de loi pour défendre le franc ;

Sur le rapport du président du conseil, ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et du ministre de la santé publique et de l'éducation physique,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article premier. — L'avant-dernier paragraphe de l'article 1er du décret du 30 juin 1934 est modifié de la façon suivante :

« En aucun cas, le total des ressources personnelles de l'assisté, quelle qu'en soit la provenance, et de l'allocation d'assistance, ne peut excéder 3.000 francs par an ».

....

Mademoiselle RÉGNIER

Le 10 octobre dernier, Mlle Régnier s'éteignait, à Paris, rue Duroc, à 82 ans, après 60 ans, au moins, de labeur pour le bien des aveugles

Marie-Aimée Régnier naquit à La Bonneville (Eure), le 25 décembre 1852

Atteinte de cataracte congénitale, elle n'avait qu'un peu de vision lui permettant de se guider, de lire de très près, et qu'elle mit toujours au service de son entourage moins favorisé qu'elle.

Petite fille, elle fréquenta une école de son pays, dirigée par les Filles de la Croix (Sœurs de Saint-André). La maison provinciale de ces religieuses, à Paris, est voisine de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles.

Sur le conseil des Sœurs, et après bien des hésitations, les parents se décidèrent à faire admettre leur fille dans cette école, en octobre 1867. (Une Fille de la Croix lui avait enseigné le Braille). Mlle Régnier aimait à raconter toutes les circonstances se rattachant à son entrée à l'Institution. « Je dois beaucoup de reconnaissance aux Sœurs de Saint-André, pour deux choses, disait-elle plaisamment: avoir fait de moi une chrétienne à peu près *potable* et m'avoir fait entrer à l'Institution ».

Cette Institution, où elle enseigna de 1876 à 1906, elle l'aima de tout son cœur, de toute son âme.

Elle aida l'aumônier dans le catéchisme préparatoire à la première communion ; elle savait inculquer aux enfants l'enthousiasme chrétien et l'esprit de devoir qui font encore aujourd'hui la force de ses élèves dans l'accomplissement de leur tâche.

Chargée des cours de Français durant toute sa carrière, elle réalisa de grands progrès dans cette branche de l'enseignement par des devoirs écrits plus fréquents et la défense d'employer l'abrégé en usage à cette époque et qui nuisait tant à l'orthographe. Toujours préoccupée du progrès moral et intellectuel, elle le faisait naître, grandir par des moyens agréables: le travail satisfaisant était récompensé par une lecture toujours intéressante, en rapport avec l'âge des auditrices, la saison où l'on était, un événement actuel. Elle veillait aussi au bien-être dans la classe, moyen de rendre le travail plus commode et meilleur.

En 1880, les élèves étaient nombreuses et les classes exiguës; différentes améliorations furent apportées à la demande de Mlle Régnier, jusqu'à ce qu'en 1890 on agrandît les classes et les meublât des tables pupitres qu'on y voit encore.

A cette époque, le développement de l'imprimerie nous donnait la plupart des chefs-d'œuvre du XVIIe siècle: dès lors, les élèves pouvaient lire en classe, non seulement quelques fables de La Fontaine, mais Corneille, Racine, Molière; elles s'attribuaient les différents rôles et les explications de la maîtresse faisaient aimer plus encore une lecture déjà agréable par elle-même. Il n'est pas douteux que Mlle Régnier ait conseillé le choix des ouvrages à imprimer; car son jugement, son bon goût faisaient autorité.

On désobéissait rarement à Mlle Régnier; elle exerçait sur ses élèves une influence profonde qui, de l'école, se continuait dans la vie. Elle

entourait d'une solllicitude particullière les jeunes filles sur le point de quitter l'Institution; dans des causeries intimes, elle les mettait en garde contre les difficultés qui les attendaient, leur apprenait à se bien présenter, s'ingéniait à leur rendre plus facile le contact avec les clairvoyants.

Malgré le temps donné à ses cours, toujours préparés avec soin, Mlle Régnier fut, pour Maurice de la Sizeranne, une précieuse collaboratrice, dès les origines de l'A. V. H., jusqu'à ce que la maladie mit un terme au labeur intense du fondateur. Elle lui prêta un concours dévoué et éclairé dans toutes les parties de cette œuvre si complète; mais Maurice de la Sizeranne lui confia la direction du Louis Braille presque aussitôt après la création de ce périodique. Pendant plus de vingt ans peut-être, elle dirigea, à elle seule, le développement de la Bibliothèque Braille, écrivant aux copistes de province, recevant ceux qui apportaient leur travail avenue de Breteuil, où fut le siège de l'A. V. H. jusqu'en 1907, donnant aux uns et aux autres les conseils pour l'écriture Braille, leur faisant connaître les besoins et les aspirations des lecteurs. Par elle, furent rédigés divers articles du « Valentin Haüy ». maintes formules de règlements ou de propagande pour l'A. V. H. dont elle fut membre du Conseil d'Administration jusqu'à sa mort.

D'un esprit vif et réalisateur, Mlle Régnier s'intéressait à tout ce qui concerne les aveugles; mais une question surtout lui tenait au cœur: celle des femmes aveugles. Elle applaudissait au progrès des bibliothèques, des publications de tous genres; mais elle voyait que, si les femmes aveugles bénéficiaient de ces avantages à l'égal des hommes, rien ne s'offrait qui répondît entièrement à leurs aptitudes, à leurs goûts propres. Par son expérience personnelle, par les confidences reçues, elle connaissait leurs aspirations et savait que la force dont les femmes aveugles ont besoin se trouve dans un haut idéal moral, soutenu par une solide foi chrétienne. C'est avec cette conviction, et aussi pour les aider au point de vue professionnel, qu'elle fonda, en 1921, l'« Aide Mutuelle Féminine », avec Mlles Martin et Moreau, à qui devait bientôt se joindre Mme Vernon. L'organe de cette jeune association, « La Causette », naissait presque en même temps. Les lectrices apprécient grandement cette revue bimensuelle qui leur apporte des pages religieuses réconfortantes, d'intéressants articles, des pages de musique et de tricot.

Dans une existence si remplie, Mlle Régnier trouvait encore du temps pour écrire, toujours pour donner ou conserver à ses anciennes compagnes ou élèves les nobles sentiments qui étaient siens et qu'elle disait tenir de ses éducatrices; elle composa des pièces, jouées à l'Institution et dans des séances de patronage: « La Sorcière ». « Fausse Alerte », « En Retenue », elle fixa, sous forme de lettres, ses souvenirs de jeunesse, en une biographie de « Mlle Cailhe » (directrice du quartier des jeunes filles à l'Institution Nationale, éducatrice de grand mérite); dans le « Petit Oiseau des Bonnes Sœurs », ses *anciennes* retrouvent leurs impressions d'autrefois.

Depuis près d'un an, la santé de Mlle Régnier s'affaiblissait sensiblement; mais c'est seulement à la fin de l'été qu'elle perdit toute activité. Nous l'avons vue s'éteindre en quelques jours de souffrances plus intenses, chrétiennement supportées. Le samedi 12 octobre, la grande majorité de ses anciennes élèves, habitant Paris et la banlieue, le Con-

seil d'Administration et le personnel de l'A. V. H. entouraient sa famille à l'église Saint-François-Xavier assistant pieusement au service célébré pour le repos de son âme. Elle est inhumée dans le caveau de sa famille, à La Bonneville.

Cette vie restera pour nous un exemple. Réunie à nos grands bienfaiteurs, Mlle Régnier nous aidera par son souvenir, à mener une vie digne et utile en apportant notre part d'efforts pour le progrès de la cause des aveugles qu'elle a si bien servie.

J. TUFFREAU et E. OZANON,
premières élèves de Mlle Régnier.

Courrier de l'A. V. H.

Ecole de Massage F. FABRE

Le vendredi 5 juillet, sur invitation de M. le Directeur de l'établissement Thermal d'Enghien, les élèves du cours de Massage ont visité le superbe Etablissement Thermal. Ils ont admiré l'aménagement des salles de bains, de douches, du dispositif pour le massage sous l'eau, les salles d'inhalation, les buvettes qui font d'Enghien la plus moderne des Stations Thermales sulfureuses.

Culture Physique. — C'est à regret que les élèves du cours de massage ont vu se terminer pour la fin de l'année scolaire 1934-35 l'enseignement théorique et pratique de la culture physique.

En raison des excellents résultats obtenus, cet enseignement spécial recevra, cette année, un plus grand développement.

Notre Rapport

Le rapport de l'A.V.H. pour 1934 vient d'être publié. Ce document, très suggestif, montre éloquemment la vitalité de l'œuvre au cours de l'année écoulée, et aussi ses besoins ; nous n'y reviendrons pas, ayant donné le compte-rendu de l'Assemblée Générale. A ce propos, qu'on nous permette cependant une précision : dans l'exposé des sommes dépensées, nous avons indiqué un chiffre de secours de 75.000 fr. La phrase était incomplète : cette somme de 75.000 fr. s'applique exclusivement aux secours d'urgence attribués aux incapables et aux vieillards et non à l'ensemble du Patronage dont les dépenses ont atteint plus de 900.000 fr.

*
* *

A la mémoire de Charles Barbier

M. Paul Remy, qui fut autrefois activement mêlé au mouvement typhlophilique, a attiré l'attention de l'Association Valentin Haüy sur la menace de destruction que courait la tombe de Charles-Marie Barbier de la Serre au cimetière du Père-Lachaise. On sait, en effet, que si, soixante-quinze ans après l'octroi de la concession, la sépulture n'est

pas entretenue, l'administration des cimetières a le droit de faire relever la tombe. Pourtant, une loi de 1924 permet à certaines collectivités ou sociétés d'assurer l'entretien des sépultures à titre d'hommage ou de souvenir.

L'A. V. H. se devait et devait aux aveugles de prendre à son compte la réfection et l'entretien annuel de la tombe de Charles Barbier, le précurseur de Louis Braille, à qui Braille lui-même a rendu justice dans la préface de la première Edition de son « *Procédé pour écrire les Paroles et la Musique à l'aide de points* » (*Paris*, 1829). Grâce à l'appui apporté par M. Achille Villey, Préfet de la Seine, l'A. V. H. a obtenu promptement l'autorisation nécessaire, et la réfection de la sépulture sera bientôt chose faite.

M. Guilbeau, le regretté fondateur du Musée V. H. terminait ainsi l'article qu'il consacrait à Barbier dans le V. H. d'octobre 1891 : « Il mourut en 1841, sa tombe est au Père-Lachaise, où des aveugles reconnaissants feraient bien de temps en temps de porter une couronne ». Se substituant à tous les aveugles, l'A. V. H. fera sceller sur la tombe restaurée une plaque rappelant les titres de Barbier à notre reconnaissance.

(P. H.)

Courrier des Œuvres

L'Institution des Jeunes Aveugles de Bordeaux vient d'ouvrir une classe enfantine pour les petits aveugles de 4 à 7 ans. A peine annoncée, la nouvelle section, qui a déjà recueilli 3 petits garçons, est annexée à l'Institution des Jeunes Filles Aveugles de Talence.

On sait qu'une classe maternelle existe à l'Ecole Braille. Cette classe, véritable modèle du genre, crée en 1897, compte aujourd'hui douze petits élèves.

L'an dernier, une classe enfantine a été annexée à l'Institution des Jeunes Filles Aveugles de Marseille.

Quelques autres écoles, celles d'Alençon, de Clermont-Ferrand, de Déols près Chateauroux, de Lyon-Vaise, des Sœurs Aveugles de Saint-Paul, et des Frères de Saint-Jean de Dieu, à Paris, reçoivent aussi des enfants à partir de quatre ou cinq ans. Il ne faut pas s'attendre à voir nos classes maternelles très peuplées, d'abord parce que, fort heureusement, grâce à la prophylaxie des affections oculaires du premier âge, la cécité infantile est en régression, le recensement de 1926 accuse 254 aveugles au-dessous de cinq ans et 626 de cinq à douze ans.

Puis, souvent, la maman se révolte à la seule proposition qui lui est faite d'abandonner le petit à des mains étrangères ; enfin, si la famille est sans ressources, qui paiera la pension avant l'âge scolaire, car il ne faudrait pas que ce fût au détriment de la durée de lal scolarité effective dont la prolongation s'impose, comme on sait. Aussi, la propagande en faveur de la première instruction et de la première éducation du petit aveugle au sein de sa famille ne doit-elle pas se ralentir et, à cet égard, on ne saurait trop recommander aux personnes qui découvrent de petits aveugles la diffusion des excellentes notices de l'A.V. H. sur « La première Instruction et la première Education des jeunes enfants aveugles ».

Quoi qu'il en soit, la classe enfantine pour les petits aveugles répond à un besoin. En une foule de cas, par ignorance, par indifférence, par misère quelquefois, les parents gâtent démesurément ou négligent le petit infirme. Si la classe maternelle constitue pour le jeune clairvoyant une excellente préparation scolaire, à combien plus forte raison en est-il ainsi pour le petit aveugle dont l'éducation physique surtout réclame tant de soins particuliers ? On a observé à l'Ecole Braille, assure M. Gille, ancien Directeur de cet établissement, que les enfants, « cela va de soi — se développent plus vite et plus complètement s'ils sont entrés à l'Ecole plus jeunes, à la condition évidemment, qu'ils ne soient atteints d'aucune autre tare que leur cécité, et, au National Institute for the Blind de Londres, qui entretient des pouponnières d'aveugles, on constatait aussi récemment d'excellents résultats.

Aussi, souhaitons-nous que tous les petit aveugles susceptibles de profiter des bienfaits des classes enfantines leur soient confiés. Nous savons que la compétence ingénieuse et le dévouement vraiment maternel n'y manqueront pas. Souhaitons encore que ces créations soient aidées, favorisées, dans toute la mesure où elles se révéleront utiles, de telle sorte que chacune d'elles puisse toujours être dotée du matériel hygiénique nécessaire à l'affermissement de santés le plus souvent débiles, ainsi que du matériel pré-scolaire et scolaire permettant de commencer et de poursuivre graduellement l'éducation méthodique et complète que réclame l'avenir des petits infirmes confiés à leurs soins.

*
* *

— C'était grande fête le dimanche 21 juillet pour les pensionnaires de l'asile des aveugles d'Illzach. Une réception empreinte de la plus grande cordialité les attendait à Valentigney, où, comme l'an dernier, Mme Duvernoy, la très active Présidente du sous-comité de l'A. V. H. de Montbéliard, les avait invités à passer quelques heures.

Promenades dans les jardins et sur le Doubs, conversations animées avec d'autres aveugles de la région, anciens ou prochains pensionnaires de l'asile, goûter en plein air, dîner succulent pendant lequel n'a cessé de régner la plus franche gaîté, concert très applaudi, rien n'a manqué à cette réunion familiale dont on ne se lassait pas de remercier la généreuse et intelligente organisatrice.

— On vient d'inaugurer à Strasbourg en présence des plus hautes personnalités locales la « Maison des Aveugles ». Au cours de la cérémonie, plusieurs discours ont été prononcés et la visite qui a suivi cette manifestation de vive sympathie à l'égard des aveugles a permis de constater l'excellent aménagement des ateliers, de la clinique et des logements dont sont dotés désormais les aveugles de Strasbourg.

Nouvelles et Renseignements

Nouvelles diverses

Nous croyons utile de rappeler que les aveugles sont exonérés de la taxe sur les appareils de radiodiffusion. Ils sont astreints, toutefois, comme les autres auditeurs à la déclaration de leur poste. Ils doivent

en outre adresser au receveur des postes de leur circonscription une demande spéciale renouvelable chaque année à l'effet d'obtenir l'exonération de la taxe, demande qui devra chaque fois être accompagnée d'une pièce attestant la cécité.

M. Georges Mandel, Ministre des P.T.T., ayant signalé à son collègue de la Santé Publique et de l'Education Physique les difficultés qu'éprouvent les Aveugles à se faire délivrer par les Hôpitaux des certificats gratuits de cécité, en vue d'obtenir l'exonération, Mr. Ernest Lafont vient de prier les Préfets de rappeler à toutes les formations hospitalières le devoir qui s'impose à elles, dans ces circonstances, de donner satisfaction aux Aveugles pour que l'intention du Législateur soit complètement remplie.

— Sur l'initiative d'un de nos amis, M. Cintrat, et grâce à l'intervention de M. le docteur Péchin, député de Paris, M. Mandel a décidé d'assimiler les clichés spéciaux servant à l'impression des écrits à l'usage des Aveugles aux impressions obtenues sur papier et, par suite, de les admettre, dans le régime intérieur comme dans les relations internationales, au tarif spécial prévu pour ces écrits.

Quant aux papiers spéciaux servant aux impressions à l'usage des Aveugles, le Ministre a décidé également d'adopter, dans les relations intérieures et franco-coloniales, une réglementation analogue à celle qui est en vigueur dans le régime intérieur canadien. Le papier à écrire préparé spécialement à l'usage des Aveugles transmis par une Institution pour les Aveugles, reconnue comme telle, à des Aveugles, pour leur usage personnel, pourra désormais bénéficier du tarif spécial prévu pour les impressions elles-mêmes.

— De plus, à la suite de démarches faites par M. Renaux, secrétaire général de l'A. V. H., le ministre des P. T. T. a bien voulu que les envois de papiers destinés aux copistes de noir en Braille ou de Braille en Braille bénéficient du même tarif de faveur.

Les envois dont il s'agit devront porter, du côté de la suscription, imprimée ou apposée à l'aide d'un timbre, la désignation de l'Institution expéditrice.

En ce qui concerne le tarif international, les dispositions expresses de la Convention ne permettant pas d'assimiler aux imprimés les articles de papeterie, les envois de papier à écrire ne pourront être admis qu'au tarif des petits paquets si le pays de destination admet ce genre d'envois ou au tarif des lettres dans le cas contraire. Exceptionnellement, les expéditions ne comprenant que quelques feuilles pourraient bénéficier du tarif des échantillons.

Cette décision entrera en vigueur dès qu'elle aura été notifiée par circulaire ministérielle.

— Certains de nos lecteurs ont sans doute rencontré dans une station balnéaire ou ailleurs le géographe aveugle Bouquin dont la Presse a reparlé ces temps derniers et qui excite l'intérêt du public par ses démonstrations. Bouquin, dont la mémoire tient du prodige, suit à tâtons la partie du planisphère occupée par tel Etat, telle ville. En même temps qu'il fait un cours de géographie, il donne des renseignements pleins d'intérêt sur les importations et les exportations, le rang commercial, le climat des contrées explorées.

La masse liquide du globe est indiquée par des ardoises, les parties parsemées de drapeaux représentent des continents ; de nombreux tickets avec des papiers de différentes couleurs marquent la place des co-

lonies ; pas une île qui n'ait sa position mathématique dans cette carte d'un nouveau genre. De hautes chaînes de montagnes s'échappent des fleuves, figurés par des baguettes. Les grandes lignes de paquebots sont représentées par de la ficelle fine et les lignes télégraphiques sont tracées au moyen de grosse ficelle.

Il faut se rendre compte *de visu* de l'œuvre curieuse accomplie par cet ingénieux géographe, aveugle depuis l'âge de quatre ans.

Angleterre. — Le conflit italo-éthiopien passionne l'opinion anglaise. Désireux de tenir les aveugles au courant, le National Institute for the Blind a publié en Braille les discours prononcés à Genève par MM. Samuel Hoare et P. Laval. En outre, pour permettre aux aveugles de suivre les opérations en Ethiopie, une carte d'Abyssinie a été établie en relief.

— La Commission d'Assistance de Birmingham a décidé qu'à l'avenir les allocations serviés aux aveugles jusqu'à concurrence d'une livre par semaine ne seront plus comprises dans le revenu d'une famille lors de la fixation des indemnités à allouer aux parents clairvoyants du bénéficiaire.

— Le National Institute for the Blind a procédé à une enquête sur le nombre d'aveugles qui, au cours des cinquante dernières années, ont obtenu des grades universitaires, avec indication du genre d'études et des mentions obtenues. L'enquête a porté sur les Universités d'Oxford et de Cambridge, sur les archives d'écoles d'Aveugles, notamment sur le Collège de Worcester et sur les collections de périodiques Braille. Il n'a pas été tenu compte des Aveugles ayant perdu la vue après leurs études. De 1884 à 1934, 145 Aveugles ont obtenu des diplômes universitaires. Ils se répartissaient ainsi par Universités : Oxford, 77 ; Durham, 18 ; Cambridge, 16 ; Edimbourg, 10 ; Londres, 7, etc.

Sur les 77 d'Oxford, 52 ont passé des examens d'histoire, de droit, ou de théologie. Les autres ont étudié d'autres branches et obtenu des grades du « temps de guerre » et qui ne se décernent plus. En ce qui concerne ces 52 cas, le pourcentage d'examens passés brillamment est plus élevé que chez les voyants.

Voici les professions embrassées par les 145 aveugles recensés : Saints-Ordres, 42 ; enseignement, 18 ; avoués, 12 ; professeurs de Facultés, 11 ; musiciens, 9 ; professeurs privés, 4 ; séminaristes, 3 ; avocats, 2 ; professeurs de Braille, 2 ; masseurs, 2 ; œuvres sociales (bénévoles), 2 ; employés dans des œuvres pour aveugles, 2 ; morts avant toute profession, 8.

— Un jardinier aveugle, M. Jackson, a remporté 78 prix dans diverses expositions florales, battant des concurrenrs demeurés invincibles jusqu'alors.

Etats-Unis. — Un journal en Braille d'informations politiques annonce qu'une loi votée par l'Etat de Massachussets donne aux aveugles accordeurs de pianos l'entretien et l'accord de tous les pianos des Institutions et autres établissements publics de cet Etat.

Italie. — Par un circulaire récente, le Ministre de l'Intérieur invite tous les préfets à prendre les mesures nécessaires afin que la police facilite la circulation des Aveugles munis de la canne blanche et leur prête toute l'assistance possible. La canne adoptée par l'Union Italienne des Aveugles est d'un seul type avec poignée recourbée couleur noisette, séparée de la partie blanche par un anneau couleur bronze.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, J. Robert et Cie, 16, rue Froide, Caen. — Tél.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1935. — N° 6

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 283.14

BIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS. — ÉTRANGER : 8 FRANCS

SOMMAIRE

Nos Amis les Chiens

(Suite et fin)

Après la première année de Blind, il y avait presque de la volonté dans sa manière d'entendre, de deviner, de comprendre mes désirs, mes besoins, Me fallait-il trouver la troisième, la quatrième porte d'une rue, je lui disais : « Cherche », il s'arrêtait à la première, et après mon « Non ! » il reprenait sa marche vers la deuxième, puis plus loin, jusqu'à ce que je lui dise « Oui ! ». Alors, il entrait. Si je ne disais rien, il continuait son chemin, montait l'escalier et s'arrêtait devant la porte indiquée par mon signe affirmatif. Ou bien, une fois entré, il se dirigeait vers la loge du concierge pour me permettre de me renseigner.

Dans la rue, si je lui faisais voir mon porte-cigarette vide, il me conduisait vers le premier bureau de tabac connu par lui. Un jour, j'aidais ma mère à remplir des malles et des valises ; Blind, présent, regardait mélancoliquement comme s'il se fût aperçu d'un mouvement inusité. Ma mère dit : « Pauvre chien ! Quand tu repasseras par ici, tu voudras monter, mais je n'y serai plus ». Nous étions dans l'erreur : Blind, par la suite, lorsqu'il nous arrivait de passer par là, ne s'arrêtait jamais devant la maison : il savait que ma Mère n'était plus là.

Il était de plus un élément précieux de défense. Une fois, tard dans la soirée, je fus attaqué sur une place : pendant la lutte, le chien se trouva en liberté, j'avais dû abandonner la laisse pour me défendre de mon mieux des coups de mes agresseurs. Mais bientôt ceux-ci furent obligés de me quitter pour se défendre du chien, lequel, devenu furibond, mordant et terrible, les mit en fuite.

Désormais son affection était sûre, le don de soi complet. Une fois que je voulais le laisser chez mon frère, il a sauté par la fenêtre d'un premier étage pour me rejoindre. Par une soirée brumeuse et froide, je revenais d'une villa située hors la ville et dans le but d'abréger le chemin, je traversais des prairies. Tout à coup, le chien n'obéit plus à mon ordre : « A droite ! ». Il s'arrêta, obstiné à ne pas avancer. Je le caresse, je le rappelle à l'ordre, il ne bouge pas. Inquiet, je lui donne un ordre sur un ton plus rude : il se couche à mes pieds avec un grognement de refus. Irrité, je fais un pas pour avancer : le terrain me manque sous les pieds et je me sens tomber dans le vide. Je peux m'accrocher à quelque chose de la main droite, et ensuite, de la gauche, je parviens à me soutenir, après quoi, moyennant un effort, je remonte sur le bord de la route, beaucoup aidé en cela par Blind, qui, raidi sur ses quatre pattes, tire haletant sur la laisse, heureusement restée attachée à mon poignet.

Malheureusement je dus quitter la ville de Turin pour des raisons professionnelles, et dans ma nouvelle résidence de Gênes, je ne pouvais garder Blind près de moi. Il devint l'hôte d'un de mes amis, mais sa vie fut de courte durée.

Ernesto Soleri.

L'Assistance obligatoire et les Décrets-Lois

Comme on a pu le voir par la lecture des Décrets-Lois relatifs à l'Assistance, beaucoup d'allocataires de la loi du 14 juillet 1905 sont atteints par les mesures restrictives résultant de ces décrets ; il se trouve même que les bénéficiaires de la majoration spéciale instituée par l'article 20 bis sont plus lourdement frappés que quiconque.

Unification et simplification des barêmes, organisation du contrôle sur place, caractère suspensif du recours, dans certains cas, déduction des ressources de l'assisté portant sur l'ensemble de l'allocation, modification du mode de calcul de la majoration spéciale instituée par l'article 20 bis, cumul des ressources avec l'assistance, tels sont les textes qui intéressent plus ou moins directement les incurables, textes dont il importe de mesurer les conséquences et qui appellent des explicatinos plus ou moins étendues.

L'unification des barêmes doit déterminer la participation de chacune des trois collectivités débitrices (commune, département, Etat) aux frais d'application des lois d'assistance dans leur ensemble. Cette disposition était prévue ; la refonte des barêmes devait être effectuée dès 1930, mais elle n'avait pas été opérée et l'Etat, jusqu'à ce jour, remboursait aux départements certaines dépenses d'assistance, telle la majoration spéciale de l'art. 20 bis. Il n'en reste pas moins pour les départements et les communes une charge nouvelle, ce qui les rendra plus parcimonieux dans l'attribution des secours. Le même décret fixe la composition des Commissions cantonale, départementale, et centrale qui doivent statuer sur les demandes d'assistance, transmises comme ci-devant par les municipalités, mais passées au crible d'une Commission inaccessible aux pressions locales et rappelée, le cas échéant, à la prudence par des délégués financiers.

D'autre part, le décret réorganisant le contrôle expose les assistés à des enquêtes plus minutieuses et plus fréquentes, car l'Assistance n'a jamais un caractère définitif. Le contrôle vise plus expressément aussi la gestion des établissements divers, privés aussi bien que publics, relevant de l'Assistance.

Pour obtenir le bénéfice de l'assistance, ainsi que nous venons de le rappeler, l'intéressé dépose à la mairie une demande qui est soumise à la commission cantonale d'assistance. La décision de cette commission est susceptible, dans les 20 jours de sa notification, d'un recours devant la commission départementale d'appel. La décision de la commission départementale d'appel donne lieu elle-même, dans les deux mois de sa notification, à un recours devant la commission centrale. Si la commission centrale procède à la radiation d'une personne inscrite sur les listes de l'Assistance par la commission cantonale ou la commission départementale d'appel, cette personne peut introduire une nouvelle demande et renouveler la série des recours. Or, en dépit de la première décision de la commission centrale, si la décision de la commission cantonale ou de la commission départementale lui est encore favorable, elle continue à percevoir l'allocation indûment accordée tant que la commission centrale n'a pas repoussé le recours. Tel est l'abus qu'a voulu faire disparaître le décret stipulant que l'appel contre la décision de la commission cantonale et le recours contre la

décision de la commission départementale sont suspensifs lorsque les dites commissions ont admis à l'Assistance une personne antérieurement rayée par la commission centrale de la liste des assistés.

On sait que le secours d'assistance comprend deux parties : l'allocation d'assistance proprement dite, qui varie entre 30 et 80 francs par mois ; et une majoration mensuelle de 20 francs, à la charge exclusive de l'Etat. Lorsque l'assisté dispose de certaines ressources déterminées par la loi, elles viennent d'abord en déduction de l'allocation d'assistance proprement dite ; mais, jusqu'ici, la majorité accordée par l'Etat demeurait intacte. Il n'en sera plus ainsi désormais. « Il paraît juste, dit l'exposé des motifs, que la déduction porte sur l'ensemble de l'allocation ». Ainsi, une allocation mensuelle de 30 fr. à laquelle s'ajoute les 20 fr. de l'Etat, mais qui comportait une réduction de un cinquième, soit 6 fr., sera désormais réduite de 10 fr. Voilà une première réduction imposée par le nouveau régime à un certain nombre d'assistés.

Autrement grave est la modification apportée à l'article 20 bis. L'art. 20 bis a accordé une majoration spéciale aux grands infirmes assistés à domicile et qui ont besoin de l'aide constante d'une tierce personne. Cette majoration était destinée à porter le secours d'assistance à un chiffre égal au prix de journée que coûterait l'hospitalisation de l'intéressé dans l'hospice auquel sa commune de résidence est rattachée. De ce fait, la majoration était très variable selon la résidence des bénéficiaires. Le nouveau décret la fixe uniformément pour chaque département au prix de l'hospice ayant le chiffre le plus bas du département et dans les limites d'un maximum fixé par le Ministre de la Santé publique. Or, les prix journaliers de l'hospitalisation sont loin d'être uniformes pour un même département, et, d'après le nouveau mode de calcul de la majoration, établi sur le prix le plus bas de l'hospitalisation, en maints endroits, l'allocation d'assistance, majoration comprise, se trouve ramenée de 16, 14, 12 ou 10, à 6, 5, 4 fr. par jour, et souvent au-dessous de ce chiffre en raison des ressources propres dont disposent certains établissements hospitaliers et des clauses de fondation auxquelles ils sont soumis. C'est donc, ainsi que l'écrivait ces jours-ci le Secrétaire général de l'A. V. H. à un certain nombre de membres du Parlement, pour les plus pitoyables des malheureux, une diminution des moyens d'existence atteignant 50, 60 % et plus. Nous voilà loin du sacrifice de 10 % demandé à l'ensemble de la nation !

A peine est-il besoin d'évoquer les angoissantes conséquences d'une telle mesure : combien d'impotents vont se trouver contraints de renoncer aux consolations et aux soins de la famille pour demander leur hospitalisation, rendant ainsi irréalisable, d'ailleurs, dans une foule de cas, les économies que l'on avait escomptées ! Combien de douloureux problèmes vont se poser pour de pauvres foyers auxquels une allocation à peu près suffisante aux besoins de l'infirme avait apporté un peu de sécurité et d'apaisement !

Sans doute, l'application de l'art. 20 bis a pu donner lieu à des abus que nous ne prétendons pas défendre et qu'il appartient à un contrôle vigilant de prévenir ou de réprimer ; sans doute, par la faute de la loi elle-même, souvent la majoration a pu détourner quelques aveugles du travail salutaire, affaiblir en eux la volonté de l'effort bienfaisant, et c'est vers le relèvement de l'aveugle par le travail que

nous devons tendre d'abord. Mais combien d'aveugles ne peuvent se passer de l'assistance ! Or, l'allocation ordinaire est notoirement insuffisante pour l'infirme ayant besoin d'une tierce personne, et, comme l'écrivait notre toujours regretté Pierre Villey, la loi qui doit protéger l'infirme est inopérante tant qu'elle ne lui permet pas de se procurer l'aide indispensable.

Jusqu'à ce jour, certaines ressources, le produit du travail du septuagénaire notamment, n'entraient pas en compte pour le calcul des déductions à opérer sur le montant de l'allocation. Aux termes du nouveau décret, le cumul de l'allocation et des ressources, quelle qu'en soit la provenance, ne peut excéder 3.000 francs par an.

*
* *

En résumé, difficultés plus grandes pour obtenir l'assistance, réduction des allocations dans un grand nombre de cas, telles sont, pour les incurables assistés à domicile, les effets des décrets-lois que nous venons d'analyser.

Dès qu'elle a eu connaissance des dispositions nouvelles, l'A. V. H., sous la signature de M. de Fleuriau, a adressé une longue note au ministre compétent le priant de rappeler, en attendant que des temps meilleurs permettent une solution plus équitable, aux fonctionnaires chargés d'appliquer la loi, les circulaires de ses prédécesseurs particulièrement bienveillantes pour les aveugles « qui se promènent seuls, accomplissent seuls les actions courantes et exercent, par intermittence le plus souvent, de petits métiers ». La note signale, en outre, le surcroît de privations imposé à nombre de foyers par la déduction étendue, en beaucoup de cas, au complément de secours à la charge exclusive de l'Etat. Elle montre enfin que le nouveau mode de calcul appliqué à la majoration spéciale de l'art. 20 bis fait des grands infirmes assistés à domicile les victimes les plus durement atteintes des décrets-lois. M. de Fleuriau a, en outre, exposé la situation pénible de ces mêmes aveugles au Président du Conseil. Enfin, M. Renaux, comme membre du Conseil Supérieur de l'Assistance publique, a demandé aux sénateurs et aux députés membres de cette Assemblée d'intervenir, soit à l'occasion de la discussion de la loi de finances ou de la ratification des décrets-lois, soit en toute autre occasion, afin qu'il soit sursis à l'application du décret relatif à l'art. 20 bis jusqu'à ce qu'une étude approfondie de la question, et un avis motivé du Conseil Supérieur de l'Assistance publique s'il y a lieu, aient permis de déterminer un chiffre correspondant aux besoins des assistés. D'autre part, sur l'initiative de l'Association de patronage de l'Institution des Sourds-Muets et des Jeunes Aveugles de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde a adopté à l'unanimité une motion tendant à obtenir que soit substituée une moyenne dans chaque département, au taux le plus bas de l'hospitalisation. Enfin, la Fédération nationale des Aveugles civils, dans un Congrès qu'elle vient de tenir à Paris, demande également qu'il soit sursis à l'application du décret relatif à l'art 20 bis et propose pour la majoration un chiffre uniforme de 3.000 francs.

Sans prendre dès maintenant position pour une mesure de ce genre l'A. V. H. ne peut que souhaiter ardemment que soit rapportée une disposition particulièrement rigoureuse pour les grands infirmes, et, dans toute la mesure où elle le peut, elle continue à agir dans ce sens.

M. DEHILLOTTE.

L'Orientation Professionnelle

Le V. H. a consacré de nombreuses colonnes à l'étude des débouchés possibles aux aveugles et des professions grâce auxquelles ils ont pu ou pourront se créer des moyens d'existence.

A ces études éminemment utiles et intéressantes, il semble nécessaire d'ajouter une contribution nouvelle par l'examen des efforts tentés dans la voie de l'orientation professionelle en ce qui concerne les voyants, et de rechercher si les mêmes méthodes peuvent servir à l'usage des aveugles.

L'Orientation Professionnelle se propose de diriger les individus vers les carrières où ils ont le plus de chances de réussir, tant à cause de leurs aptitudes que de leurs préférences, et compte tenu des possibilités offertes par le marché du travail.

Dans de nombreux pays, et notamment en France, elle a fait l'objet de dispositions légales qui ont amené la création d'organismes publics ou privés.

Cette question est si bien à l'ordre du jour, que le Bureau International du Travail (B. I. T.), qui fonctionne à Genève parallèlement à la Société des Nations, a examiné les nombreux problèmes qu'elle pose.

La place nous manque pour faire une analyse complète du rapport considérable établi par le B. I. T. Nous nous contenterons donc de relever les éléments essentiels.

En France, l'Orientation Professionnelle a été légalement organisée par le Décret du 26 septembre 1922, qui autorise la création d'Offices d'Orientation Professionnelle ayant pour but d'aider les offices publics de placement et de leur permettre de placer rationnellement les jeunes gens au sortir de l'école.

Ces offices, ainsi que les organisations du même genre établies par l'initiative privée, peuvent être subventionnés par le Sous-Secrétariat à l'Enseignement Technique (devenu depuis Direction Générale).

Il serait sans grand intérêt d'étudier le fonctionnement de ces offices ou organisations. Mais il est nécessaire de connaître les principes directeurs.

C'est une tâche extrêmement difficile, et une responsabilité considérable d'indiquer à un individu quelle profession convient le mieux à son tempérament et à ses capacités, en tenant compte, dans toute la mesure où il est possible d'envisager l'avenir, de la nécessité d'éviter l'encombrement, c'est-à-dire le chômage.

Cette détermination délicate doit être l'œuvre conjuguée du médecin scolaire, du maître et de l'orienteur.

L'orienteur, que l'on appelle aussi « Conseiller de vocation », doit avoir des aptitudes spéciales et des connaissances étendues.

Pour déceler la vocation d'un sujet, il faut être à la fois pédagogue et psychologue ; il faut aussi, connaître à peu près toutes les professions, l'économie politique et sociale et les fluctuations du marché du travail.

La France a fondé, en 1928, un Institut d'orientation professionnelle qui est chargé de former des orienteurs. Le programme des cours comporte un ensemble de matières fort important : physiologie, pathologie, psychiâtrie, pédologie, économie politique et sociale, technique des

métiers etc... Les élèves doivent faire des stages dans plusieurs services avant d'obtenir le diplôme de conseiller d'orientation.

On estime, en général, que cette formation technique doit être complétée d'une grande expérience sociale acquise au cours d'une carrière publique ou privée.

De ce qui précède, il est facile de déduire que l'instituteur et le médecin scolaire n'auront pas toujours, et même n'auront pas souvent toute la compétence désirable pour diriger utilement un sujet.

Mais ils peuvent et doivent fournir, l'un et l'autre, des éléments d'appréciation de toute première importance dont l'orienteur professionnel devra savoir tirer les conséquences avec le maximum de fruits.

Pour permettre à l'orienteur d'analyser l'individu qu'il doit conseiller, le maître tiendra à jour une fiche scolaire sur laquelle l'élève est noté, tant intellectuellement que moralement et psychologiquement. Elle mentionnera donc les notes obtenues pour les diverses branches de l'enseignement ; les différentes facultés, mémoire, attention, etc... : le caractère, frondeur, persévérant, observateur, vif, paresseux, etc...

Le tout, tenu à jour pendant la scolarité, formera un document de premier ordre.

Le médecin, de son côté, établira une fiche sanitaire indiquant les antécédents ou les prédispositions, les maladies pouvant constituer des contre-indications formelles ou partielles à l'encontre de certaines professions, et tous autres renseignements de sa compétence.

Cette seconde fiche doit suivre le sujet à l'atelier et indiquer l'évolution des symptômes déjà notés (ou des symptômes nouvellement observés) sous l'influence de la croissance, du travail ou du milieu professionnel.

C'est dire que son importance ne le cédera en rien à la première et que les deux fiches réunies constitueront pour l'orienteur un élément d'appréciation considérable.

Le système des fiches scolaires et médicales, auxquelles s'ajoute un questionnaire rempli par les parents et les enfants, est complété par un entretien interrogatoire entre l'orienteur et le sujet intéressé. Le tout forme la méthode appelée « empirique » parce qu'elle est basée sur l'expérience du maître et du médecin ainsi que sur l'intuition de l'orienteur sans comporter d'essai.

Il existe de nombreux partisans d'une autre méthode appelée « scientifique » qui est basée sur les épreuves (tests en anglais). Elle consiste à rechercher, dans un temps très bref, à l'aide de « tests » les aptitudes intellectuelles, physiques, manuelles ou psychiques de l'individu.

Le B. I. T. ne prend pas parti d'une manière absolue sur les valeurs respectives de ces deux méthodes, les résultats n'étant pas encore devenus évidents. Il est, cependant, permis d'estimer que la solution la meilleure est une combinaison des deux méthodes, empirique et scientifique.

Il ne paraît pas douteux, en effet, que la première permet de procéder, en temps utile, à une sorte de sélection et d'éviter, par exemple, de faire un manœuvre d'un sujet intellectuellement doué, ou un mineur d'un sujet dont le physique ou les antécédents nécessitent la vie au grand air.

Les fiches scolaires et médicales permettront donc de dégrossir la

question d'une façon qui, pour être empirique, n'en sera pas moins utile.

La méthode des tests, intervenant ensuite, au moment où le sujet cherche véritablement sa voie, permettra de le guider sûrement dans un temps relativement court consacré à des épreuves limitées aux seules professions possibles d'après les renseignements des fiches, à l'exclusion de celles que ces fiches contre-indiquent nettement.

Tel est le problème, aussi délicat qu'important, auquel le B. I. T. vient d'accorder une clairvoyante attention dans l'intérêt d'une meilleure utilisation des compétences et aptitudes dans les générations à venir.

Il n'est besoin d'aucun commentaire pour faire apparaître l'incontestable utilité de l'orientation professionnelle. Cette initiative sociale fort louable est encore à ses débuts. Elle rendra dans l'avenir d'immenses services. C'est l'avis du B. I. T. qui conclut son excellent travail en prédisant qu'elle aura sa place dans l'économie générale de la société ; qu'elle sera appelée à jeter ce pont si nécessaire entre les deux mondes, trop souvent séparés de nos jours, de l'école et de la vie professionnelle.

Nous pouvons bien ici souligner que, s'il est bon de conseiller les voyants dans le choix d'une carrière, il ne l'est pas moins de conseiller les aveugles. Ce serait même, estimons-nous, rendre à ces derniers un service bien plus important encore qu'aux premiers.

En effet, si le nombre des professions ouvertes aux aveugles est très limité, ce qui restreint singulièrement le choix, ce serait raisonner bien légèrement d'en conclure que ce choix est plus facile car le nombre de places disponibles est lui aussi réduit à l'extrême, ce qui ne permet guère de réparer une erreur et oblige trop fréquemment l'intéressé à gagner sa vie en dehors de la profession pour laquelle il se sentait tout spécialement indiqué.

Il n'existe malheureusement rien de semblable en faveur des jeunes aveugles, certains penseront que c'est une raison de plus qui milite en faveur du transfert à l'enseignement technique du contrôle des écoles d'aveugles pour que leurs élèves puissent bénéficier de toutes les organisations pré-scolaires, scolaires, extra et post-scolaires.

En attendant ce transfert, qui mettrait notamment à notre disposition le concours des orienteurs professionnels, nous pensons que les directeurs ou chefs d'établissements d'instruction pour les aveugles seraient bien inspirés en organisant le système des fiches scolaires et sanitaires dont nous avons parlé plus haut.

Leur examen par les organismes privés qui se chargent du placement des aveugles peut fournir des indications bien utiles et faciliter singulièrement la tâche des dévoués collaborateurs de ces offices de placement, tout en évitant de cruelles déceptions à certains candidats au travail qui présument trop de leur talent ou de leurs forces.

C'est un résultat qui, en attendant mieux, n'est pas négligeable.

R. DANNELY,
Président de l'Association des Parents des Elèves
de l'Institution Nationale.

Dans le magistral compte-rendu qu'il a donné de l'enquête organisée par la *Fédération française des Professeurs d'aveugles* et qui avait pour titre : « *Faut-il continuer à former des musiciens aveugles* » (*voir V. H. n° 3, 1935*), M. Régulier a fait allusion à un curieux article paru dans le *Matin* du 29 Avril 1934, que nous reproduisons ci-après :

La Musique et la Pédagogie

par le Docteur Jacques ROUBINOVITCH
(Neuro-Psychiâtre de l'Institut de Perfectionnement d'Asnières)

Personne n'ignore que les Grecs attachaient une importance primordiale à la musique dans l'éducation de l'homme, et que Platon lui assignait un rôle prépondérant dans la formation de l'âme humaine. Sans nous perdre dans ces vastes considérations, je puis affirmer, après plusieurs années d'expérience, qu'il existe bon nombre d'enfants et d'adolescents dont le développement psychique est particulièrement facilité par l'attrait des sonorités harmonieuses : elles impressionnent agréablement, utilement et d'une façon durable, leur cerveau. J'ai observé le fait que j'avance maintes fois chez des jeunes sujets-entendants, quel que fût leur niveau intellectuel ou leur caractère, instable ou apathique. Mais la plus curieuse constatation, dans cet ordre d'idées, concerne tout un groupe d'enfants déficients, chez lesquels les procédés pédagogiques même les plus froebéliens, avaient échoué, alors que la musique, pratiquée sous ses diverses formes, réussit à ouvrir leur esprit et à les rendre capables d'acquérir des éléments d'instruction primaire.

Toutefois, pour que cette entreprise musico-pédagogique réussisse, une condition s'impose : il faut que les élèves soient non seulement des auditeurs, mais des *apprentis exécutants*. Et la plus belle démonstration des vertus éducatives de la musique instrumentale ou vocale, accompagnée, autant que possible, de gymnastique ou de danses rythmiques, ressort d'une foule d'observations concernant de jeunes sujets plus ou moins déficients, mentalement ou moralement. J'en citerai quelques-uns qui me paraissent assez typiques.

Il y a trois ans, on m'a présenté, à l'une des consultations d'hygiène et de prophylaxie mentales de l'hôpital Henri-Rousselle, **une fille de 15 ans, qui avait mis cinq ans à apprendre à lire et à écrire très péniblement.** Au cours de mon premier entretien, elle ne put distinguer l'heure à une montre. Ses membres étaient malhabiles et ses doigts, engourdis, ne pouvaient exécuter aucun travail à l'aiguille. D'un moment à l'autre, elle oubliait ce qu'on lui demandait. A la longue, et c'est fort compréhensible, elle avait découragé ses divers professeurs. Je la confiais, dès lors, à des maîtresses de piano et de gymnastique rythmique, et, aujourd'hui, elle exécute, par cœur, des morceaux tirés des sonates ou des symphonies de grands classiques, de Beethoven, de Chopin, de Schubert... **Et c'est moyennant les progrès d'ordre musical et moteur qu'on a pu lui apprendre à tricoter, à coudre et à manier la machine à écrire.**

Je me souviens aussi **d'une fillette de 12 ans qui ne pouvait additionner correctement 2 et 3 et qui répondait d'une façon absurde aux questions de bon sens les plus simples.** Entre autres particularités caractérisant sa faiblesse intellectuelle, la notion du temps lui échappait complètement. **Après plusieurs mois d'exercices spéciaux, au piano,** agrémentés de séances de gymnastique rythmique, elle devint capable de compter jusqu'à 100. Son esprit se clarifia. Elle comprit mieux et résolut intelligemment de petits problèmes de la vie journalière. **Maintenant sa personnalité s'est en quel-**

que sorte, réveillée : elle est toute fière de pouvoir exécuter de mémoire deux ou trois sonatines qu'elle joue avec une mesure impeccable, et même une certaine expression.

Il n'y a pas que des filles dans ce palmarès consacré à la gloire de la musique. **Voici un garçonnet de 9 ans et demi, un vrai phénomène d'instabilité mentale et motrice,** un type de la « bougeotte » perpétuelle, chassé comme un cauchemar de plusieurs établissements scolaires. J'ai cherché pour lui un « centre d'intérêt » et j'ai proposé la musique pour essayer de fixer son attention. Au début, pendant les quelques minutes d'exercices au piano, le « drôle » se levait trente-six fois, sortait de la salle d'études, y rentrait, tapait sur l'instrument à coups de poing... Mais la patience, la persévérance suggestive des professeurs finirent par intéresser activement l'enfant. **Trois mois après le début des leçons, il pouvait jouer, avec sa main droite, pendant un bon quart d'heure,** sans éprouver le besoin de se lever, de changer de place. Je suis allé l'entendre après six mois de cet extraordinaire dressage : assis tranquillement sur son tabouret, il a joué des deux mains un petit « rondo » avec l'accompagnement d'un violon. Les deux instruments s'accordaient correctement.

Tous ces cas de réveil et de mise en activité productice des facultés mentales déficientes par la musique et la gymnastique rythmique me rappellent un fait observé par moi, il y a quelques années, à l'hospice de Bicêtre. Un enfant de 8 ans, du niveau mental d'un bébé de 3 ans, avait une face bouffie pareille à une lune, des yeux de mongolien, obliques et bridés, et des doigts mous comme du saindoux... Quand il entendait son infirmier jouer de l'accordéon, ses yeux étranges s'ouvraient largement pendant que ses mains gélatineuses s'élevaient pour saisir l'instrument. Nous lui avons procuré un accordéon à sa taille, et c'est le brave infirmier qui a bien voulu se charger de lui apprendre à s'en servir. Voici comment : tenant les mains de l'enfant dans les siennes, il l'habituait à appuyer ses doigts sur la boîte à soufflet. Il l'amusa ainsi tous les jours, pendant des semaines et des mois. Les petites mains, soumises aux suggestions musculaires du professeur, s'animèrent et, la seconde année, ce déficient myxœdémateux et mongolien jouait de son accordéon tout seul...

Autres témoignages plus convaincants encore :

A l'Institut de perfectionnement d'Asnières, on enseigne régulièrement le chant à des enfants-entendants, mais, mentalement, quelque peu retardés. Plusieurs professeurs m'ont affirmé que les meilleurs élèves en musique vocale et en gymnastique rythmique se montrent aussi les plus avancés dans les diverses matières scolaires : la lecture, la rédaction, le calcul, les travaux manuels...

Comment s'expliquent des faits pareils ? D'accord avec les professeurs qui les ont observés, on peut admettre que la pratique de la musique et de la gymnastique rythmique devient, pour les élèves, par les voies sensorielle et motrice, un « centre d'intérêt » d'ordre spirituel. On sait d'ailleurs, que, de tous les sens, l'ouïe est le plus subtil, le plus évocateur d'une représentation mentale, d'une émotion, d'un mouvement. L'enfant qui chante, qui tire un son d'un instrument, qui fait de la gymnastique ou de la danse rythmique, est non seulement amusé, mais véritablement accaparé par la perception d'une sensation auditive dont *il est un des acteurs*.

A partir de ce moment, son esprit est touché, son attention peut se fixer, son intérêt se manifeste par la qualité du son, sa force, son rythme. Il n'y a plus qu'à guider « l'effort mental » de l'élève, ce levier de la discipline cérébrale et de la volonté. Et la pratique de la musique et de son corollaire de gymnastique rythmique, apparaît ainsi comme un excellent adjuvant de la triple culture de l'âme enfantine : sensorielle, motrice et intellectuelle.

La Transcription en relief des figures scientifiques

J'ai souvent eu à souffrir de la pénurie des figures dans les ouvrages scientifiques transcrits en Braille. Bien des livres de la B. B. ne tombent pas sous le coup de ce reproche, les copistes y ayant fait preuve d'un merveilleux génie d'adaptation aux besoins du doigt. Pourtant, dans bien des cas, la figure si nécessaire à l'intelligence du texte n'a pas été reproduite, faute peut-être de directives, d'instructions qui permettraient aux copistes de faire un choix entre les figures qui seront comprises par le doigt du lecteur aveugle et celles qu'il serait inutile de reproduire en relief.

J'ai eu récemment l'occasion de fournir des indications de ce genre en vue de la transcription de plusieurs ouvrages de sciences. La direction du bureau de copie de l'A. V. H. a bien voulu m'assurer que ces indications pourraient éventuellement intéresser d'autres transcripteurs. Je les verse telles quelles dans le « V. H. ».

Parmi les figures, il faut distinguer :

1° Les représentations planes (figures de la géométrie plane, schémas, graphiques, diagrammes, plans) dont la transcription est possible, sous réserves des aménagements prévus au cas suivant.

2° Les représentations planes compliquées où la multiplicité des détails risque de transformer la mise en relief intégrale en un paquet de points sans signification nette pour le doigt. Dans ce cas, on peut prévoir les adaptations suivantes :

a) Suppression de certains détails accessoires, suppression qui devra être signalée dans une note jointe à la figure. Le recours à la simplification de la figure est délicat : il implique généralement, de la part du transcripteur, une connaissance du sujet (un copiste ancien professeur d'Histoire Naturelle ou de Physique pourra fort bien se permettre des simplifications intelligentes de ce genre dans un ouvrage correspondant à sa spécialité).

Parfois, la simplification est sans inconvénient. Ex. : la figure 97, p. 128, du « Précis de Physique de Boutaric », représente un échappement à ancre. Aucun inconvénient à simplifier la spirale en diminuant le nombre des spires.

b) Agrandissement suffisant de la figure. Pour les figures très complexes, il ne faut pas hésiter à les réaliser sur deux pages in-8, et même, au besoin, à utiliser un encartage dépliable.

c) Décomposition de la figure en noir en deux ou plusieurs figures en relief, chacune des figures composantes étant, soit la reproduction de l'une des parties de la figure en noir, soit la reproduction de certains détails de cette figure. Ex. : Si un diagramme comporte plusieurs courbes voisines ou s'enchevêtrant, on produit en relief plusieurs diagrames « à la même échelle » ; sur l'un, on porte l'une des courbes, sur l'autre, la seconde, etc...

Il vaut mieux laisser à l'esprit du lecteur aveugle le soin de réaliser la superposition, plutôt que de confier à son doigt une figure trop complexe où il ne démêlerait rien.

3° Les coupes où la perspective n'a souvent que peu d'importance, où la disposition des éléments sur des plans différents n'est que secondaire.

a) Dans une préparation microscopique, par exemple, on peut considérer sans grand inconvénient, que tous les éléments sont projetés sur un même plan. Souvent, on peut traiter de semblables figures comme le cas 1° ou le cas 2°.

b) Lorsque les diverses zones d'une coupe sont marquées par des stries ou des ponctuations ou des colorations différentes, il y a souvent avantage, pour la clarté de la transcription en relief, à supprimer ces figurations conventionnelles, en les remplaçant par des indications dans la légende de la figure.

c) Lorsque les différenciations ne sont pas conventionnelles mais sont le fait d'une différence structurale, ne s'attarder à les reproduire qu'autant qu'elles ne surchargent pas la figure et appliquer le principe énoncé au 2°, b). Souvent, à défaut des détails qui y sont inclus, le contour, la forme générale d'une zone, d'une plage, sont intéressants à fournir au doigt du lecteur aveugle. Ex.: Dans la coupe d'une dent, ou de la peau, si les détails morphologiques de chaque zone ou couche ne peuvent être reproduits, la reproduction des limites donnera une idée de la forme et de l'épaisseur relative de ces zones ou couches.

4° Les figures comportant de la perspective, seraient-elles très simples (un cube, un cylindre), sont à laisser de côté. La représentation d'un cube par un carré surmonté et flanqué d'un parallélogramme ne dit rien au doigt.

En général, d'ailleurs, doivent être laissées de côté toutes représentations des objets qui peuvent être directement mis entre les mains de l'aveugle (un os, une balance, un coquillage, etc.)

Toutefois, certaines figures en perspective, apparemment non reproductibles en relief, peuvent être adaptées avec fruit aux besoins du doigt.

Par exemple, le « Précis de Physique de Boutaric » donne le schéma d'une pédale, le pied étant figuré en perspective. Il est simple, ou bien de supprimer le pied, ou bien de ne le représenter que par sa coupe, par son contour. On peut opérer de même partout où la perspective n'est qu'accessoire, partout où sa suppression ne nuit pas à la compréhension de la figure. Ex.: Dans la figure 52 bis du « Précis de Boutaric », illustrant l'équilibre d'un cylindre, aucun inconvénient à représenter ce dernier par un simple rectangle, c'est-à-dire par sa projection verticale sur le plan de la figure.

Par contre, partout où la perspective est élément intégrant de la figure, il est inutile de mettre en relief ponctué. Ex.: Un arbre avec tout son feuillage, un animal vu de face ou de profil, une fleur (représentation spatiale), un avion vu de profil, etc...

P. HENRI.

CHRONIQUE PROPHYLACTIQUE

Dans le « V. H. » de mars-avril 1935, nous avons annoncé la réunion, à Londres, de « l'Association Internationale de Prophylaxie de la Cécité ». Voici quelques détails complémentaires sur les travaux de ce Congrès.

La VI[e] réunion annuelle de « l'Association Internationale de Prophylaxie de la Cécité » a été convoquée à Londres, le 5 avril dernier,

sur l'invitation de la Société Ophtalmologique du Royaume-Uni. Après le rapport administratif du Professeur de Lapersonne, Président de l'Association, la séance a été consacrée à la lecture et à la discussion des rapports des Prof. van Duyse (Gand) et Franschetti (Genève).

Le Prof. van Duyse présenta les conclusions du sous-comité chargé d'étudier un projet de « Classification internationale des causes de la Cécité ». L'auteur conseille d'établir dans tous les pays des statistiques uniformes des causes de la cécité afin de pouvoir les comparer. Ces statistiques devraient non seulement comprendre les cas de cécité totale (sujets incapables de percevoir la lumière) mais également les sujets dont le pouvoir visuel est si affaibli qu'il leur est impossible de faire un travail exigeant l'usage de la vue.

Ce rapport a été suivi d'une discussion animée à laquelle ont pris part MM. Leslie Paton, MacCallan, Bickerton, Lowett, Lewis Carris, Marquez, Mazini Bey, etc...

Le rapport du Prof. Franschetti a été consacré à la cécité héréditaire. Parmi les mesures préventives qu'il recommande, citons le certificat pré-nuptial, l'enseignement eugénique aux médecins et particulièrement aux ophtalmologistes, aux médecins d'hygiène, enfin au grand public, la diminution des mariages consanguins, la stérilisation volontaire, la préparation de statistiques complètes et précises et le développement de l'assistance sociale dans le domaine de l'ophtalmologie.

Le Prof. Fleisher, le Lieutenant-colonel Wright et le Dr Bickerton prirent part à la discusion.

Les délégués de l'Association Internationale reçurent de la part de leurs collègues anglais une hospitalité somptueuse et cordiale, digne des meilleures traditions de la Grande-Bretagne. Le programme comprenait, entre autres, une réception magnifique par la Compagnie des Drapiers de la Cité, ainsi qu'une soirée offerte par le Gouvernement de Sa Majesté Britannique.

A sa séance, le Comité Exécutif de l'Association Internationale a nommé le Prof. van Duyse (Gand), secrétaire général, en remplacement du Dr Humbert, et MM. les Drs MacCallan, Maziny Bey et Britto comme représentants respectifs de la Grande-Bretagne, de l'Egypte et du Brésil.

Courrier de l'A. V. H.

Catalogue de la B. B.

La 2e édition du catalogue général de la Bibliothèque Braille paraîtra au début de l'année. Le prix de ce beau volume cartonné, de près de 400 pages, est de 10 francs, port en plus. Les ouvrages sont classés par matières. Une table alphabétique des noms d'auteurs, à la fin du volume, permet de se rendre compte de l'ensemble de l'œuvre de chacun. Une feuille en Braille, jointe au catalogue, mettra les aveugles à même de guider leurs lecteurs dans les recherches.

NÉCROLOGIE

M. l'Intendant Général Cavaillon

Le 30 novembre 1935 décédait à Paris, à l'âge de 80 ans, l'Intendant Général de 1re classe, du Cadre de réserve, M. Jules Cavaillon, Commandeur de la Légion d'honneur.

Ancien élève de Saint-Cyr et de l'Ecole d'Etat-Major, M. Cavaillon entra dans les Services de l'Intendance où il fit une carrière très brillante et occupa les postes les plus en vue du temps de paix et du temps de guerre. Il prit sa retraite le 24 octobre 1919.

En 1921, M. l'Intendant Général Savoye, qui occupait à l'Association Valentin Haüy le poste de Trésorier-Directeur des Finances et devait cesser d'habiter Paris, présenta l'Intendant Général Cavaillon, son ami, pour recueillir sa succession.

M. Cavaillon, dont l'activité n'avait pas fléchi, vint dès lors occuper ce poste dans notre Association en remplacement de M. l'Intendant Général Savoye, et conserva ces fonctions jusqu'à la fin de l'année 1933, époque à laquelle il se trouva lui-même contraint de quitter Paris par suite de l'état de santé des siens.

Réfléchi dans la conception, prompt dans la décision et ferme dans l'exécution, M. l'Intendant Général Cavaillon dirigea nos finances avec une grande sagesse et la plus impérieuse prudence ; il ménagea les deniers de l'Association qu'il défendait avec une farouche jalousie.

Tout en apportant constamment dans la discussion une volonté ferme, il l'accompagnait de la plus grande courtoisie vis-à-vis de ses contradicteurs ; sa gestion fut très prospère et lui permit de créer, dans notre comptabilité, un important chapitre dont l'avoir était alimenté par les économies qu'il fit sur nos revenus, « le Chapitre des Crédits Spéciaux » lequel mettait, annuellement, une somme de 400.000 francs à la disposition des Services du Patronage, en prévision des cas urgents et des secours qui exigeaient une aide importante et immédiate.

Très bienveillant et empreint de la plus grande urbanité, il entretenait avec ses collègues du Conseil d'administration de l'A. V. H. les plus cordiales relations.

Il a emporté avec lui la reconnaissance de l'Administration tout entière, et un respectueux et affectueux souvenir de tous ses collègues, et surtout de ses collaborateurs immédiats.

Puissent ces sentiments être un soulagement dans la douleur qu'il a laissée dans le cœur de tous les siens par une disparition aussi rapide qu'imprévue.

Emile BOURDEL,
Notaire honoraire à Paris,
Trésorier-adjoint de l'Association Valentin Haüy.

Mme Bidault de l'Isle

Une fidèle amie de l'A. V. H., Mme Bidault de l'Isle. est morte il y a quelques mois. D'une grande bonté pour l'Association et d'un dévouement inlassable, elle avait, pendant de longues années, et jusqu'à sa mort, copié en Braille de nombreux ouvrages de fonds. Nous la regrettons profondément et nous gardons d'elle un souvenir très reconnaissant.

Dans les Groupes locaux

L'Association pour le patronage des anciens élèves de l'Hospice Saint-Victor et des aveugles de la région du Nord, s'est récemment constituée en Groupe d'Amiens de l'A. V. H. et a son siège 4, rue de Noyon, à la Société de Crédit Immobilier de la Somme. Ce nouveau groupe a tenu récemment une grande réunion dans l'une des salles de la Chambre de Commerce d'Amiens sous la présidence de M. Debary, Conseiller honoraire à la Cour d'Appel et Président du Groupe. En un discours très documenté, M. Debary a d'abord fait l'historique de l'Association pour le patronage des anciens élèves de Saint-Victor et des aveugles de la Région du Nord, et rendu un vibrant hommage aux typhlophiles aussi généreux que compétents qui se sont voués à cette œuvre. La vue du bien à accomplir n'a pas tardé à leur révéler la nécessité d'intensifier l'effort. C'est pourquoi ils ont cru devoir s'affilier à l'Association Valentin Haüy. Le but de la réunion était l'organisation dans les villes les plus importantes du département, de sous-groupes pourvus de dames patronesses actives. « D'ici la fin de l'année, a dit M. Debary, la plupart des cantons de la Somme auront une correspondante du Groupe, et ainsi tous les aveugles du département trouveront auprès de l'A. V. H. l'aide, les conseils utiles ». Au cours de la réunion, M. Mahaut a vivement intéressé son auditoire en lui exposant les buts poursuivis par l'A. V. H. et le résultat de ses efforts. Comme complément à cette réunion, un concert spirituel au profit de l'Association, dont Mgr Martin, évêque d'Amiens, avait bien voulu accepter la présidence, a eu lieu le 15 décembre en l'église Saint-Rémy. Au cours de cette cérémonie, un prêtre aveugle de guerre, M. l'abbé Bridoux, du diocèse d'Arras, a pris la parole. M. Mahaut était aux grandes orgues et l'on a entendu avec un vif intérêt les artistes aveugles dont il s'était entouré : Mlle Prévost, 1er prix du Conservatoire d'Amiens, Mlle Ossart, professeur de musique à Péronne, M. Goyer, violoncelliste à Rove. La Schola de Sainte-Jeanne d'Arc prêtait son concours à cette intéressante cérémonie.

*
* *

Le Comité de Direction du Groupe des Basses-Pyrénées de l'A. V. H. s'est réuni le 24 octobre sous la présidence du Général Détrie, son Président ; ce groupe, de fondation toute récente, puisqu'il date de janvier 1935, a déjà déployé une activité du meilleur augure pour l'avenir. Son patronage s'exerce sur 209 aveugles des deux sexes et de tous âges appartenant surtout au pays basque. 150 sont visités périodiquement et ont été secourus le cas échéant. Une dizaine d'enfants, en pension à Bordeaux ou à Toulouse, ont été suivis dans leurs familles au cours des vacances par des prêts de livres, et souvent, par une aide apportée à leurs parents. Le Groupe a fourni le trousseau nécessaire à deux fillettes reçues dans deux écoles dont l'une avec une fraction de bourse de l'Etat. En outre, par les soins du Groupe, plusieurs aveugles apprennent le Braille et jouissent des bienfaits de la Bibliothèque. Enfin, le Groupe des Basses-Pyrénées est entré en relations directes avec tous les établissements d'éducation et de rééducation de la région. Il a procuré à des aveugles la participation à un legs local, fait aboutir 18 demandes d'assistance obligatoire et en a orienté 23 autres

actuellement en cours. Il a obtenu de justes récompenses pour des mères méritantes d'aveugles et, pour les aveugles eux-mêmes, des réductions officielles appréciables de tarif sur les transports routiers et ferroviaires de la région. Voilà, certes, une première année d'existence bien remplie.

* * *

Le 17 novembre a eu lieu à la cathédrale de Bourges une cérémonie à l'occasion de la constitution dans le Cher d'une filiale de l'Association Valentin Haüy sous le haut patronage de Monseigneur l'Archevêque du diocèse et de M. le Préfet. M. l'Abbé de Lapparent, le missionnaire aveugle bien connu, a dit éloquemment le but spirituel, moral et matériel de l'Œuvre. A l'orgue, une fois de plus, M. Mahaut a tenu son nombreux auditoire sous le charme de son talent, tandis que se remplissaient les aumônières de dévouées quêteuses. Un salut composé d'un beau programme qui a fait le plus grand honneur à une excellente schola ainsi qu'à la maîtrise, a dignement clôturé cette brillante manifestation de foi, de charité et d'art.



Le Groupe de Blois poursuit intensément son action bienfaisante auprès des aveugles du Loir-et-Cher. Sous son impulsion vigoureuse le sous-comité de Romorantin signale que, tout en travaillant modestement, il est arrivé à soulager bien des déshérités. Deux enfants ont été placés par ses soins à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles ; du matériel de travail a été fourni à plusieurs autres ; des majorations spéciales de l'allocation d'assistance ont été demandées, et, en attendant la solution des demandes en cours, des secours de chauffage et de loyer ont été accordés aux intéressés.

Avis à nos abonnés

Il y a un an, lorsque nous avons fait passer de quatre à six numéros par an la périodicité du *V. H.*, nous comptions le faire pour tous sans augmentation d'abonnement. Nous n'avions pas tenu compte de l'accroissement des frais d'affranchissement. Pour la France, cet accroissement était en effet négligeable. Pour l'Etranger, au contraire, il était plus considérable, puisque chaque envoi comporte un affranchissement de 30 centimes. De plus, le prix de l'abonnement pour l'Etranger était déjà compté trop juste.

En priant tous nos lecteurs de bien vouloir nous adresser le renouvellement de leur abonnement, nous informons nos abonnés étrangers que le montant de la souscription se trouve porté pour eux à huit francs au ieu de sept. Pour la France, le montant reste fixé à six francs.

Annonce

M. G. Lallemant, 5, square du Croisic, Paris (15e), se propose d'organiser un abonnement par roulement aux principales revues en noir, ce qui permettrait de recevoir régulièrement ces revues à des conditions très avantageuses. M. Lallemant se met à la disposition de ceux de nos lecteurs que cette question intéresse. On peut écrire en Braille ou en noir.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, J Robert et Cie. 16, rue Froide, Caen. — Tél.

